

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN

Pendant l'année 1867-68.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1867-68.



ROUEN,

IMPRIMERIE DE H. BOISSEL, SUCC^r DE A. PÉRON,

IMPRIMEUR DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

PARIS. — E. DERACHE, rue Montmartre, 48.

—
1868.

Rec. 80

12391

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

TENUE LE JEUDI 6 AOUT 1868,

Dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

PRÉSIDENCE DE M. MALBRANCHE.

Le jeudi 6 août 1868, à sept heures et demie du soir, les membres de l'Académie et les personnes qu'elle avait invitées, après s'être d'abord réunis dans le salon du premier étage de l'Hôtel-de-Ville, se sont ensuite rendus dans la grande salle du rez-de-chaussée et ont pris place sur les sièges disposés sur l'estrade.

S. Em. M^{gr} le Cardinal-Archevêque, M. le Premier Président de la Cour Impériale, M. le Sénateur-Préfet et M. le Maire de la ville de Rouen, avaient écrit à M. le Président de l'Académie pour s'excuser de ne pouvoir, pour des raisons de service, se rendre à l'invitation qui leur avait été adressée.

On remarquait aux premiers rangs M. Bidault, Vice-Président du Conseil de Préfecture, les Présidents des Sociétés savantes de la Ville, le Proviseur du Lycée impérial et de nombreux représentants du Clergé, de l'Administration et de l'Enseignement.

M. le Président Malbranche a ouvert la séance par un Discours dans lequel il a traité de *l'Influence qu'exercent les Plantes et leur Étude sur le caractère, les mœurs et le bonheur de l'homme.*

La parole a ensuite été donnée à M. Robert d'Estaintot, pour la lecture d'un Rapport, au nom de la Commission, du PRIX BOUCTOT. Le sujet du Concours proposé il y a trois ans, par notre savant et regretté confrère, M. André Pottier, consistait à
« *Rechercher dans l'Histoire, la Littérature et*
« *les Monuments de tout genre de la Normandie,*
« *en les comparant aux documents empruntés aux*
« *origines scandinaves, les traces que le génie*
« *normand primitif a laissées dans notre province,*
« *principalement dans les aptitudes intellectuelles*
« *et le caractère moral des populations, et en outre*
« *dans les croyances populaires, les superstitions,*
« *les légendes et les formes littéraires.* »

Un seul Mémoire avait été envoyé. L'Académie a jugé que, malgré le mérite que présentait ce travail dans plusieurs de ses parties, il ne répondait pas cependant d'une manière suffisante au programme,

et elle n'a pas cru dès lors devoir décerner le prix.

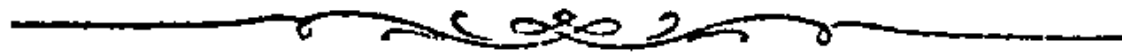
M. le docteur Hellis a lu ensuite une *Étude sur les Vierges de Raphaël*. Cette Étude n'est qu'un fragment détaché d'un travail beaucoup plus étendu, que notre savant confrère a consacré à l'examen de cette partie de l'œuvre de l'illustre peintre. Conformément aux conclusions de la Commission du *Précis*, l'Académie a décidé que ce travail serait imprimé en entier dans le volume de cette année. On le trouvera plus loin au nombre des lectures faites dans la séance publique.

La Commission du PRIX DUMANOIR a eu pour interprète M. le docteur Vingtrinier.

Ce prix a été décerné à M^{me} Marie-Eugénie MORIN, en religion sœur Marie-Ernestine, de la Communauté des dames religieuses dites de Saint-Aubin, en récompense du zèle qu'elle n'a cessé de déployer pour la fondation de l'Atelier-Refuge pour les jeunes filles libérées, établi à Rouen, rue Saint-Hilaire, n^o 33, et dont elle est, depuis bientôt vingt ans, la directrice intelligente et dévouée. Elle est venue le recevoir des mains de M. Bidault, Vice-Président du Conseil de Préfecture, aux applaudissements de toute l'Assemblée.

La séance a été close par la lecture d'une pièce de vers pleine d'actualité et semée de traits heureux. Dans cette pièce, intitulée : *Les Deux Flèches*,

M. Vavasseur a mis en scène la flèche en fer toujours inachevée de notre vieille cathédrale et le clocher nouveau de l'église Saint-Maclou, qui, plus heureux, s'avance rapidement vers sa fin. Le dialogue piquant qu'il leur a prêté a excité, à plusieurs reprises, les sourires approbateurs de l'auditoire.



DISCOURS D'OUVERTURE

Par M. MALBRANCHE,

Président.

**De l'Influence des Plantes sur le caractère,
les mœurs et le bonheur de l'homme.**

MESSIEURS,

Que ma première parole, devant cette assemblée d'élite qui a bien voulu répondre à notre appel et honorer cette solennité de sa présence, soit l'expression sincère de notre gratitude pour les encouragements qu'elle donne ainsi à nos travaux et le nouveau prix qu'elle ajoute aux récompenses qui doivent être distribuées dans cette séance.

Vous attendez de moi, Messieurs, un discours qui soit digne de votre honorable attention et de l'Académie dont je suis aujourd'hui l'organe. Que n'ai-je à ma disposition ce talent d'exposition, cet éclat du style, ce tour de la phrase brillant, fin, distingué, académique enfin, dont beaucoup de mes collègues connaissent le secret ! Mais ces qualités de l'orateur, ce charme puissant du discours, font le plus souvent défaut aux hommes d'expérimentation, aux naturalistes phyto-

graphes et classificateurs. L'esprit, accoutumé à un examen minutieux, à la comparaison d'organes extrêmement petits, à un langage rigoureux, technique, uniforme, l'esprit, dis-je, saisi par l'analyse des détails, peut-il s'élever à des aperçus généraux qui seuls peuvent être abordés dans une séance publique et peindre les harmonies de l'ensemble, cette poésie de la nature, de laquelle s'inspirent si heureusement nos littérateurs. Ma pensée pourra-t-elle jamais revêtir « ces formes, cette élévation du langage que de Humbolt souhaite pour être digne de la grandeur et de la majesté de la création. » Je me rassure pourtant dans l'espoir que la noblesse du sujet suppléera dans une certaine mesure à la pauvreté de la forme, et que les emprunts que je ferai aux maîtres de la science ajouteront quelque attrait à mon travail.

Je me propose d'exposer devant vous quelques-unes des relations de l'homme avec la nature, surtout avec les plantes, et de vous montrer quelles impressions résultent pour le caractère, les mœurs et le bonheur de l'homme de la contemplation du paysage, de l'étude et de la culture des fleurs.

Malte-Brun dit que le caractère général d'une nation résulte de toutes les circonstances physiques dans lesquelles elle se trouve, et des institutions politiques qui modifient ces circonstances. Il me semble que les institutions, qui se forment à la majorité des nations, majorité qui se fait plus ou moins attendre, dérivent plutôt du caractère des peuples qu'elles ne le créent, et sont un reflet des besoins, des coutumes, des mœurs. Les institutions ne peuvent modifier les circonstances physiques, et ce sont celles-ci, avec les habitudes trans-

mises, qui concourent presque seules à déterminer les qualités natives du caractère, qualités qui résistent avec toute l'énergie de l'atavisme, luttant longtemps avec succès contre les influences de la conquête ou des relations

Parmi ces conditions particulières de sol, de climat, de situation, je mets en première ligne le paysage et les productions naturelles d'une contrée. Sans le règne végétal, la terre serait inhabitable ; il est superflu de rappeler ici ces grandes lois de la nature d'après lesquelles les végétaux, ayant des exigences tout-à-fait opposées à celles des animaux, assainissent, épurent, revivifient l'air que nous respirons. Je ne veux pas davantage insister sur les ressources précieuses que l'homme leur doit pour l'alimentation, le vêtement, le bien-être ; mais je veux, à un point de vue plus restreint, vous montrer la végétation agissant directement sur l'homme, sur son éducation, son caractère, ses mœurs.

Quelles impressions différentes éprouve l'enfance, selon qu'elle se développe dans le désert nu et brûlant de l'intérieur de l'Afrique ou sous les frais ombrages de l'une des flores les plus luxuriantes des climats tempérés ! Voyez comme les habitudes, le caractère vont être influencés par ces natures diverses.

Ici nous trouvons une existence honnête, active, des habitudes pastorales, les douces lois de l'hospitalité ; là, les exagérations du tempérament et de la férocité, qui ravalent l'homme presque au niveau de la brute. « C'est qu'il ne se trouve là, observe M. K. Muller, aucune vallée fermée, pour les ramener au recueille-

« ment, aucune forêt pour les élever à de plus nobles
« sentiments (1). »

Un conférencier spirituel, que vous avez entendu dans cette même enceinte, voulait reconnaître à son style le pays d'un auteur ; mais combien d'autres caractères plus décisifs sont imprimés à l'individualité humaine par le milieu où elle vit. Le Dr Clos, dont le travail m'a fourni sur ce point d'utiles documents, fait justement remarquer que « l'homme, partout entouré
« d'êtres appartenant aux deux règnes organiques et
« différant suivant les zones et les climats, doit nécessairement subir l'influence de cette diversité des
« plantes et des animaux et de celle des climats.....
« Dans une même contrée, quel contraste entre le
« genre de vie de l'Indien de la forêt et celui de l'Indien
« de la prairie ! Et quels types n'a-t-il pas fournis au
« plus célèbre des romanciers de l'Amérique (2). »

Les pays mêmes où la civilisation est le plus avancée, n'échappent pas à cette action combinée du climat et de la végétation. Dans les contrées méridionales de l'Europe, on ne connaît point ces contrastes pénibles des saisons, ces jours attristés des hivers septentrionaux ; mais on n'y connaît pas non plus ce charme du réveil de la nature au printemps, le bonheur de ces premiers beaux jours pleins de soleil, de joie et de santé. Dans ces pays du midi, les arbres ne perdent jamais leur verte parure ; tous les mois de l'année amènent des récoltes nouvelles, sans que l'homme dépense d'efforts, sans que le travail féconde le sol.

(1) *Les Merveilles du monde végétal.*

(2) CLOS, *De l'Influence des plantes sur la civilisation.*

« La prévoyance, dit Victor de Bonstetten, ne peut
« naître sous un tel climat; on vit au jour la journée;
« les récoltes se succèdent sans qu'on y pense, les
« feuilles et les fleurs sont toujours là, tout parle du
« présent, et l'avenir s'oublie dans une jouissance non
« interrompue (1). »

Mais ces influences complexes du climat et de la végétation apparaissent bien plus manifestement encore dans les contrées équatoriales, où « la libéralité de la
« nature, à l'égard de l'homme, dépasse toute mesure
« et semble mettre un obstacle absolu à la civilisation,
« du moins telle que la conçoit, la veut, la fait l'Eu-
« ropéen. »

On l'a dit, là où les besoins sont satisfaits sans l'intervention du travail, la vie est sans but. Pourquoi se livrerait-il au travail, l'habitant de l'Océanie, ou celui de l'Amérique tropicale. quand ici l'arbre à pain, le cocotier, le bananier, le taro : là le bananier, l'igname, le manioc et tant d'autres, leur prodiguent une nourriture abondante et toute préparée; quand la nature si bienfaisante permet à l'indigène de la Nouvelle-Cythère, rendu par elle impropre à un travail asservissant et forcé, de vivre uniquement d'amour, d'amitié et de relations sociales (2)? « Nous n'avons qu'à manger et qu'à dormir, » disait une reine de Nouka-Hiva à un capitaine anglais, qui reprochait aux naturels leur fainéantise.

Joignez à cette prodigalité de la nature la chaleur énervante du climat, et vous comprendrez comment

(1) *L'Homme du Nord et l'Homme du Midi.*

(2) CLOS, *loco citato.*

les caractères se trouvent prédisposés à l'insouciance, à la paresse. Il ne faut pas oublier aussi que, pour ces peuples, le logement et le vêtement tiennent peu de place dans leurs nécessités, et celles-ci sont si réduites, qu'ils sont riches dans leur pauvreté. On pourrait dire d'eux, au sens d'un ancien philosophe, qu'ils approchent de la divinité, parce que la divinité n'ayant besoin de rien, celui-là en approche davantage qui n'a besoin que de peu de chose. C'est à cet état que faisait allusion de Humbolt, quand, ayant vainement proposé des récompenses aux habitants de la Guyane, pour obtenir des régimes des superbes palmiers de ce pays, il disait : « Leur pauvreté les rend si riches et si
« au-dessus de tous les besoins, que ni argent, ni offre
« de présents, ne peut les décider à s'écarter de trois
« pas de leur chemin (1). » « Les zones tempérées, d'a-
« près Bernardin de Saint-Pierre, n'ont, pour ainsi
« dire, que la desserte de cette magnifique table. Nous
« sommes obligés d'aider, en Europe, la nature par
« des travaux pénibles et assidus, tandis que les In-
« diens n'ont besoin que de laisser agir la terre, l'eau
« et le soleil (2). »

Ne nous hâtons pas cependant d'accuser la nature. Sont-elles réellement heureuses, ces populations sauvages, insouciantes, énervées, auxquelles sont étrangères les vives satisfactions d'une intelligence active ? Et cette nécessité, cette loi du travail qui s'impose dans nos climats, n'est-elle pas compensée par bien des jouissances de l'esprit et du cœur ? Celui qui n'a

(1) *Tableaux de la nature*, t. II, p. 3.

(2) *Harmonies végétales de l'homme*.

jamais travaillé ignore la satisfaction qui suit le devoir accompli et une œuvre laborieuse menée à bonne fin. De même que le malade qui apprécie si bien le prix de la santé, le travailleur seul connaît la douceur du repos. Ce n'est que chez les peuples les plus civilisés, c'est-à-dire les plus industriels, que le goût du beau, la recherche du vrai ont pu prendre naissance, enfanter des génies et produire des merveilles. Excité par le besoin ou l'émulation, développé, perfectionné par l'exercice, encouragé, soutenu, récompensé par le succès, le travail à tous les degrés, dans tous les genres, accomplit des œuvres auxquelles l'humanité doit son bien-être et son bonheur (1).

On a fait la remarque que les Grecs n'ont point éprouvé pour les scènes de la nature cet intérêt du cœur que les modernes ont ressenti si vivement. « La nature, observe l'illustre voyageur que je citais tout à l'heure, paraît avoir intéressé leur intelligence plus que leur sentiment moral, et jamais ils ne s'attachèrent à elle avec la sympathie et la douce mélancolie des modernes (2). » Et plus loin, appréciant la littérature persane à ce point de vue, il dit : « L'objet favori de la poésie persane, l'amour du rossignol et de la rose, revient toujours d'une manière fatigante, et le sentiment intime de la nature expire en Orient dans les raffinements conventionnels du langage des fleurs. »

Mais quelle grâce le chantre de Mécène sut répandre dans ses œuvres, en peignant dans un style inimitable

(1) Voir l'Appendice, *infra*, p. 26, A,

(2) DE HUMBOLT, *Cosmos*.

les scènes de la nature ! Quelle suavité dans ses vers harmonieux que l'on aime à relire, peut-être autant parce qu'il nous reportent aux belles années de la jeunesse, que parce qu'ils nous offrent des traits charmants et gracieux ! Quel cadre enchanteur pour ses personnages qui, loin du tumulte des villes, n'ont d'autre souci que de chanter les biens que Dieu leur a faits et les charmes de la beauté qui remplit leur pensée :

Formosam resonare doces Amaryllida sylvas !

Et, parmi les modernes, Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, Buffon, de Humbolt, A. Saint-Hilaire, Martins, Delille, Castel, etc., ne doivent-ils pas à la nature leurs meilleures inspirations. Leurs tableaux, leurs descriptions reflètent la grâce ou la majesté de leur sujet ; mais cet examen me mènerait trop loin ; qu'il nous suffise de signaler ici cette influence de la nature végétale sur les œuvres littéraires de tous les temps (1).

N'est-ce pas pour le touriste, dans les beaux jours, un des plus grands attraits des voyages que ces sites pittoresques de la route qui réjouissent sa vue, kaléidoscope merveilleux dont chaque pas fait varier les sublimes aspects. Qu'il fasse l'ascension de l'une de nos chaînes de montagnes ou qu'il parcoure les vallées de nos grands fleuves, la forêt avec sa majesté, les prairies émaillées de fleurs, les champs ondoyants sous la brise, tout éveille en lui les plus douces émotions et

(1) Voir l'Appendice, *infra*, p. 26, B.

les plus poétiques images. Et l'hiver même, dans nos climats refroidis, quand les arbres en deuil ont vu tomber leur parure, la nature ne se dépouille jamais complètement; les arbres verts réjouissent encore le paysage, leur sombre verdure décore les bois attristés et laisse espérer des jours meilleurs. Ainsi fait une bonne mère; même dans ses sévérités nécessaires, elle garde encore un sourire, une caresse qui tempère la punition et fait accepter ses rigueurs.

Vous me permettrez de n'être point de l'avis de M^{me} de Sévigné, lorsqu'elle se plaignait, dans une lettre à M^{me} de Grignan, de la persévérance des arbres qui ne changent pas. « Il vaut mieux reverdir, écrivait-elle, « que d'être toujours vert; » et l'abbé Corbinelli, pour lui être agréable, sans doute, soutient que Dieu seul est immuable, et que ce qui est immuable s'éloigne de son but, de la perfection (1).

S'il faut en croire Bernardin de Saint-Pierre, il serait pourtant des gens qui ne se rendent compte de leurs voyages que par les bornes des grands chemins et les noms des auberges de la route; et des laboureurs qui ne voient que des bottes de foin dans les pois fleuris, des sacs de blé dans les moissons ondoyantes de Cérès, des bûches et des fagots dans la forêt la plus majestueuse (2).

Mais la vue de la nature ne réjouit pas seulement les yeux, « elle élève nos idées vers ce monde de l'infini « dont l'intuition est un des plus précieux attributs de « l'esprit humain (Dr Clos). » Elle adoucit nos peines,

(1) *Lettres de Madame de Sévigné.*

(2) *Harmonies de la Nature.*

calme les passions, repose l'esprit, en nous faisant apercevoir un monde où tout est ordre, suavité, harmonie (1).

« Les œuvres de Dieu, dit M. de Lamartine en parlant des plantes, ont cela de particulier qu'elles n'ont pas besoin d'être expliquées pour être admirées et senties, qu'elles se communiquent directement, sans interprète et sans intermédiaire, à l'âme par les yeux. Les enfants ont cueilli des fleurs, les femmes ont respiré des bouquets avant que la science eût inventé ses nomenclatures et que la Botanique eût composé ses catalogues (2). »

Si, quittant une contemplation vague, nous entrons plus en rapport avec la nature, notre admiration de l'ensemble se continuera dans les détails. De nouvelles surprises marqueront chaque pas que nous ferons dans l'étude des plantes. Plus l'observateur attentif scrute l'organisation des végétaux, plus il est étonné de la délicatesse des parties, de leur adaptation merveilleuse aux fonctions, de la variété admirable des moyens pour arriver à un même but, de la multitude infinie des formes, qui lassent les classificateurs impuissants à les décrire. Les naturalistes n'auront jamais le regret d'Alexandre ; c'est encore de Humboldt qui fait cette réflexion, jamais le terrain à explorer ne manquera aux conquérants scientifiques.

Burke prétend en vain que notre ignorance des choses de la nature est la cause principale de l'admiration qu'elle nous inspire, que c'est elle qui produit le

(1) Voir l'Appendice, *infra*, p, 27. C.

(2) Bulletin de la Société d'Horticulture de Mâcon.

sentiment du sublime ; je soutiens que notre admiration croît avec nos connaissances, et que le sublime des grandes conceptions n'a rien à perdre, quand on sait l'allier, comme la nature, à la finesse des détails.

L'étude des plantes ne le cède à aucune autre pour l'attrait et l'intérêt. Elle applique l'esprit à des objets agréables dont l'homme est sans cesse entouré, elle lui offre des plaisirs sans amertume et sans regrets, elle détourne le cœur des passions décevantes qui naissent de l'oisiveté, et plusieurs, fatigués de la vanité des choses d'ici bas, de la duplicité des hommes, des illusions auxquelles ils avaient sacrifié, ont retrouvé dans ses œuvres « le Dieu de leur jeunesse. »

Oui, la science de la nature mène à Dieu, et de Humbolt, dans son langage froid et réservé, fait cependant cet aveu : « c'est dans le commerce intime avec la nature, c'est dans la vivacité et la profondeur des émotions qu'elle fait naître qu'on rencontre les premières impulsions vers le culte, vers une sanctification des forces destructives ou conservatrices de l'univers (1). »

Linné, plus expansif, s'écriait dans son enthousiasme : « J'ai vu Dieu en passant et par derrière, comme Moïse ; je l'ai vu et je suis demeuré muet, frappé d'admiration et d'étonnement ; j'ai vu quelques traces de ses pas dans les œuvres de la création (2). » C'est dans le même ordre d'idées qu'il faut placer la réponse de ce pauvre Arabe, à qui l'on

(1) *Cosmos*, t. I, p. 17.

(2) *Linné*, cité par Nicolas.

demandait comment il s'était assuré qu'il y avait un Dieu. — « De la même façon, répondit-il, que je connais, par les traces marquées sur le sable, s'il y a passé un homme ou une bête (1). »

Bernardin raconte qu'un de ses amis fut visiter un jour un Chartreux. On était alors au mois de mai ; le jardin du solitaire était couvert de fleurs dans les plates-bandes, sur les espaliers. Pour lui, il s'était enfermé dans sa chambre, où l'on ne voyait goutte.

— Pourquoi, lui dit le visiteur, avez-vous fermé vos volets. — C'est, lui répondit le Chartreux, afin de mieux méditer sur les attributs de Dieu.

— Eh ! pensez-vous, reprit le premier, en trouver de plus grands dans votre tête que ne vous en montre la nature au mois de mai ? Croyez-moi, ouvrez vos volets et fermez votre imagination. « Que de livres, » ajoute Bernardin, sur la nature et sur son auteur, « ont été écrits dans des chambres noires (2) ! »

De quelles vives satisfactions la récolte des plantes n'est-elle pas l'occasion ? Voyez-le partir, ce jeune disciple de Linné, par une belle matinée du mois de mai ; l'air est embaumé, le ciel est pur, les insectes bourdonnent, les fleurs s'épanouissent aux rayons d'un chaud soleil, le corps est dispos, le cœur est plein d'espoir. A chaque pas il reconnaît d'anciennes connaissances, il les salue de leur nom, il admire encore leur fraîcheur et leur éclat ; puis, il scrute les lieux les moins fréquentés, il interroge les buissons, les fossés. Quelle joie lorsqu'il rencontre quelque belle inconnue !

(1) *Voyage en Arabie*, par Darrieux.

(2) *Harmonies : Leçon de botanique à Paul et Virginie*.

Avec quelle fierté il montre à ses compagnons ce trésor ! Enfin la recherche de la place dans la Flore, du nom qui lui a été imposé, sera l'objet d'un examen plein d'intérêt ; les difficultés mêmes piquent sa curiosité. Il n'y a que ceux qui ont lutté contre ces embarras de la science qui savent quelle joie suit ces petites victoires sur la nomenclature, quel bonheur vous goûtez quand la lumière s'est faite dans ces petits problèmes ; quand, ayant triomphé des difficultés de la classification, vous pouvez enfin assigner avec certitude à telle plante la famille et le nom que lui ont attribué les maîtres de la science.

Après avoir éprouvé autrefois ces douces émotions, c'est pour le botaniste expérimenté un nouveau bonheur de les faire éprouver aux autres, de guider leurs courses, de les aider de ses conseils, de jouir de leurs surprises.

Les collections de plantes, outre l'immense intérêt qu'elles ont pour l'instruction, je n'en parle pas aujourd'hui, sont souvent la source de jouissances inattendues. Quand je feuillette ces volumes, fruit de longues recherches, de courses pénibles et attrayantes, mille souvenirs charmants se présentent à mon esprit ; toutes ces plantes me rappellent dans leur muet langage les émotions qui ont accompagné leur récolte. Celle-ci, ce beau *Diotis candidissima*, cueilli au bord de l'Océan, me fait voir encore ces deux immensités, le ciel et l'eau, et ces vastes dunes de la Gascogne, plaines de sable stérile où végètent à peine quelques maigres plantes ; en revoyant ces Véroniques, ces Myosotis pyrénéens, dont le bleu ravissant semble un échantillon du ciel dont elles s'approchent, je suis encore

dans la montagne, fatigué, transi, près de ces neiges que l'été ne fond pas, arrachant à un sol tourmenté ces curieuses productions Celle-là me parle de joyeux compagnons, de savants aimables, dont je vois le nom inscrit sur son état civil, comme on a appelé nos étiquettes. Vingt autres me reportent au Kaiserthul, à Bade, au Vieux-Château, aux gorges de la Forêt-Noire, et tout de suite apparaissent le parc somptueux, les splendides salons, le Val-d'Enfer et mille délicieux détails de ces courses regrettées.

« Un herbier, a dit un de nos naturalistes les plus
« estimés, Léon Dufour, un herbier n'est pas seule-
« ment un écrin de la science ; il devient un trésor de
« souvenirs de l'esprit et du cœur, il retrace les per-
« sonnes, les pays, les événements..., ces spécimens
« revivient de délicieuses et pures jouissances (1). »

En parcourant ces collections, les autographes, les signatures de noms amis ou vénérés éveillent de plus tristes souvenirs. Plus les années s'accumulent, plus de deuil et de tristesse se mêle à cette revue rétrospective. Bien des cœurs affectueux dont la main a tracé ces caractères ont cessé de battre. « Quand j'ouvre mon
« herbier, me disait M^{me} Ricard, aujourd'hui presque
« centenaire, c'est comme un cimetière; de tous mes
« amis d'autrefois il ne me reste presque plus per-
« sonne. »

Et Léon Dufour, parti aussi aujourd'hui pour le *suprême habitat*, comme il disait, regrettait aussi dans ces termes les amis qui l'avaient accompagné, aidé dans cette moisson de fleurs : « Tous, hélas, descendus

(1) Session de la Société botanique à Bordeaux ; août 1859.

« dans les profondeurs du sous-sol, moi seul demeuré
« debout, sur cette croûte terrestre, attendant tran-
« quille et résigné, la trompette du départ pour l'ul-
« time voyage. »

On sourit quelquefois dans le monde à la vue de
« ces petits brimborions de foin, » le mot a été dit, que
le botaniste ramasse, étudie, conserve avec une solli-
citude que l'on ne conçoit pas. Il faut excuser le
monde, qui ne connaît pas ce dont il plaisante.
Mais quand je vois de très savants naturalistes, d'ha-
biles physiologistes, affecter un certain dédain pour
les collectionneurs de plantes, dire que « les herbiers
« sont plus propres à tarir toutes nos aspirations vers
« la nature qu'à en développer l'essor, » laisser en-
tendre que c'est chose futile « de rassembler ces né-
« crololes de plantes et d'en cataloguer les momies
« desséchées (1), » voici un langage que je ne com-
prends pas et que je déplore ; car, au point de vue
purement scientifique où ils se placent, on ne peut
nier les incontestables services que les nomenclateurs
ont rendus. La physiologie et l'organographie ne sont
pas toute la botanique. L'observation des plantes dans
leur station naturelle est certainement la plus agréable
et la plus utile, mais elle n'est possible que pour un
petit nombre et nécessairement passagère ; l'herbier
en est le reflet, le memorandum, le délicieux conser-
vatoire (2).

Non, ne riez pas de ces études patientes, minutieuses,

(1) POUCHET : Examen de l'*Histoire des Plantes* de FIGUIER ;
(*Nouvelliste de Rouen*, 29 décembre 1864).

(2) Voir l'Appendice, *infra*, page 28, D.

s'exerçant même sur des objets si petits que l'œil armé du microscope peut seul les distinguer. Il y a là tout un monde nouveau qu'on ne soupçonne pas et dont l'organisation n'est pas la moins curieuse. « Quelques « petits que fussent ces objets, dit quelque part Ber-
« nardin de Saint-Pierre, ils étaient dignes de mon
« attention, puisqu'ils avaient mérité celle de la na-
« ture. » Ne riez pas de ces occupations absorbantes, qui font quelquefois négliger d'agréables relations sociales ; ne riez pas et surtout ne plaignez pas le naturaliste. Son lot est peut-être le meilleur : il trouve dans ces travaux des délices que vous ignorez, il vit dans un monde où l'harmonie est parfaite, les grâces naturelles, les désenchantements inconnus ; s'il s'éloigne un peu de la société, il se rapproche beaucoup de Dieu (1).

Croyez-vous que celui qui s'éprend de ces études, qui se passionne pour ces objets songe beaucoup aux mille riens qui agitent la société, aux futilités des désœuvrés, aux inquiétudes des ambitieux ? Léon Dufour, dans son style énergique, a dit aussi : « Ces deux
« sciences (Botanique et Entomologie) ont préservé
« une longue vie de la lèpre de l'ambition et du
« chancre de l'oisiveté (2). »

Le naturaliste ressent vivement tout ce qui touche à l'objet de ces incessantes préoccupations. Avec quels transports de joie il accueille des spécimens nouveaux et inconnus. On raconte que Linné fut guéri d'une vio-

(1) Voir l'Appendice, *infra*, page 28, E.

(2) Session de la Soc. botan. à Bordeaux ; août 1859.

lente attaque de goutte à la vue des trésors que Kalm, un de ses élèves, rapportait du Canada.

M. Cap a fait une remarque qui peut trouver sa place ici, c'est que le goût de la musique s'allie fréquemment avec celui de l'histoire naturelle et surtout de la botanique. On peut citer, parmi les compositeurs : Méhul et J.-J. Rousseau, et dans les rangs des naturalistes : de Candolle, Montagne, Lacépède, Cuvier, Hoocher, Corda, de Martins, Decaisne, Duchartre, Ch. Martins et beaucoup d'autres. Chacun de nous pourrait certainement, dans ses connaissances, trouver plusieurs exemples. On s'est demandé quel rapport peut exister entre une science qui a pour objet l'étude des formes et des propriétés des végétaux et l'art d'exciter les émotions de l'âme par l'intermédiaire du sens de l'ouïe. La musique et les fleurs, elles sont de toutes les fêtes ; toutes deux ne procurent que de douces sensations et sont également propres à développer et à satisfaire les sentiments tendres et passionnés. Il y a là une étude qui mériterait d'être entreprise, et pour laquelle les faits ne manqueraient pas.

La culture des plantes est pour l'esprit un agréable passe-temps, un doux repos. On a vu de grands hommes y chercher une distraction aux travaux les plus sérieux. M. de Malesherbes faisait ses délices de cultiver les roses ; le vénérable chancelier de l'Hôpital trouvait un charme inexprimable à soigner ses jacinthes ; le grand Condé avait formé à Chantilly une rare collection d'œillets, et de cette main à laquelle ne pesait point sa puissante épée, Henri IV arrosait les beaux lys qui plaisaient tant à Gabrielle d'Estrées.

Mais la culture, à un autre point de vue, nous suggère de bien plus touchantes considérations. Les pourrais-je mieux exprimer que M. de Lamartine devant la Société d'horticulture de Mâcon. « Est-il possible, « disait-il, d'assister à ces merveilles de la végétation « et de les produire soi-même par la culture, sans toucher de l'œil et de la main les miracles perpétuels de « la nature, qui ne cessent de nous étonner que parce « qu'ils se font tous les jours, et pour lesquels nous « ne sommes ingrats que parce qu'elle en est trop prodigue? Est-il possible à ces jardiniers d'état ou de « prédilection de ne pas se sentir en perpétuelle communication et en intelligence avec cette Providence, « nulle part plus visible que sur la terre, qui travaille « incessamment avec eux, pour eux, pour la subsistance ou la jouissance des hommes, et qui semble « leur permettre de travailler avec elle..., comme si « la nature avait besoin, pour être féconde, de l'intelligence, de la main et de la sueur de l'homme (1)? » Et, dans un autre écrivain, dont l'illustre poète a bien pu s'inspirer, on lit ceci : « N'y a-t-il pas « pour votre raison un entretien intime avec la nature, « lorsque semant la graine, bouturant et provignant « les rameaux, métamorphosant par la greffe la nature « de l'arbre, vous interrogez chaque racine, chaque « bourgeon, pour savoir où s'étend, où s'arrête sa « vigueur, ce qui la développe, ce qui la comprime, « quelle est la force de sa végétation? Soumise comme « toutes les forces de la nature, aux lois harmonieuses « du nombre, quelle est l'influence du travail de

(1) Bulletin de la Société d'Horticulture de Mâcon ; 1846.

« l'homme et le résultat de ces deux forces combinées
« ensemble? Et. dans ce colloque attentif avec les
« plantes et les fleurs, n'apprenez-vous pas que celui
« qui plante et que celui qui arrose n'est rien, que
« Dieu seul produit l'accroissement, puisque seul il
« donne à la plante sa force végétative et au cultiva-
« teur sa force et son énergie (1)? »

Savez-vous de qui est ce passage? d'un auteur que l'on ne cite pas souvent dans nos assemblées, de saint Augustin, qui a pourtant, ainsi qu'un autre docteur, saint Thomas, émis des idées bien profondes sur les choses de la nature.

En effet, vous qui cultivez, avez-vous jamais réfléchi que vous ne travaillez pas seuls, que vous avez un collaborateur invisible, puissant, à qui revient la plus grande part du succès? Vous préparez le sol, vous jetez la semence en terre, mais votre peine sera perdue, votre travail sera vain, si les chauds rayons du soleil, si la rosée bienfaisante des nuits ne viennent aider vos efforts. Si, avant tout, cette parcelle de vie que le Créateur a mise au sein de cette petite graine s'est éteinte, vous aurez beau faire, rien ne réveillera plus cette existence tarie. Appelez à votre aide toutes les ressources de la science, rien n'y fera; ce n'est pas là votre œuvre. En vain, une école moderne, ressuscitant les plus étranges théories, prétend-elle que la matière brute est douée de la faculté de s'organiser spontanément, en vain affirme-t-elle qu'elle fait naître dans ses ballons, sous ses yeux et à sa volonté, la vie et la

(1) SAINT AUGUSTIN, *Lettres sur la Genèse*.

pensée (1)! Nous restons convaincu qu'il y a là un abîme que la science la plus ingénieuse ne saurait combler. La vie est un mystère impénétrable à notre esprit étroit et borné; nous ne la comprenons pas plus dans son origine que dans son développement et sa propagation. Nous saisissons les manifestations, mais nous n'expliquons rien (2).

La floriculture a eu ses excès et ses extravagances; elle a quelquefois dégénéré en manie. On a connu les *Rosimanes* et les *Tulipomanes*. Dans cet état, le fleuriste, absorbé dans une pensée unique, devient étranger à tout ce qui l'entoure; jaloux, envieux, sans famille, sans relations sociales, le monde n'est plus rien pour lui s'il ne s'occupe de l'objet de ses convoitises. La Bruyère a, dans un tableau spirituel, photographié ce travers de l'espèce humaine. Dieu me garde d'excuser ces excentricités. Quand je signale la culture des fleurs pour l'attrayante distraction qu'elle nous offre, pour la satisfaction qu'elle nous procure, je ne saurais approuver cet engouement pour les collections, ces enthousiasmes exclusifs, passagers, que la mode inconstante crée aujourd'hui et détruit demain. Les fleurs ne sont pas des reines d'un jour ou d'une saison, des productions éphémères du caprice et de la fantaisie. Chacune a son charme particulier, sa coquetterie, son inimitable beauté, sa suprême élégance. OEuvres divines, toutes sont dignes d'un amour sincère et constant.

(1) Après leur avoir fait voir au microscope l'apparition de quelques microzoaires, M. Robin disait à ses élèves : « Vous venez d'assister à l'éclosion de la pensée. »

(2) Voir l'Appendice, *infra*, p. 28, F.

Les Grecs disaient des fleurs : « c'est la fête de la
« vue ; » Horace, « c'est le trésor de l'odorat, *copia*
« *narium*, » ce que les Anglais ont traduit par « *nose*
« *gay*, la joie du nez. » J'ai cherché ce soir à mettre
en évidence des harmonies d'un ordre supérieur, à vous
démontrer qu'elles étaient quelque chose de plus pour
l'esprit et pour le cœur : un apaisement, un plaisir,
une élévation, un bonheur. J'aurai rempli mon but si
j'ai pu, dans ce rapide examen, en vous disant les
charmes et les bienfaits de la science des végétaux,
faire naître ou développer chez quelques-uns de mes
auditeurs le goût de ces études, qui paraît s'être beau-
coup refroidi dans notre cité.

Suit l'Appendice.

APPENDICE.

(A) « Cette loi du travail est une médaille à deux faces ; sur
« l'une est écrit : peine, labeur, dépenses de veilles et de sueurs,
« ennuis, déceptions ; l'oisif ne voit que celle-ci. Sur l'autre
« face vous lisez : joies intimes, consolations puissantes contre
« les douleurs de la vie, liens de fraternité entre les hommes ;
« c'est cette seconde que votre Société vous présente. » —
(DE TOUCHIMBERT.) — *Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers*, mars 1868, page 71.

(B) M. Clos, Président de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, vient de prononcer, dans la séance publique de cette Société (juin 1868), un discours rempli d'érudition sur ce sujet : *La Plante au point de vue littéraire ; rapports de la Botanique et de la Littérature*. Il expose très habilement dans ce travail toutes les ressources qu'offre la nature végétale aux littérateurs. « Jamais l'histoire
« naturelle n'a offert plus et d'aussi grands sujets accessibles à
« la poésie : retrouver partout et toujours l'unité sous les apparences d'une variété infinie, et la plus grande économie de
« moyens combinée avec la plus grande diversité dans les résultats ; rapporter toutes ces configurations, tout ce brillant prestige de couleurs et toutes ces ressources infinies d'odeurs et
« de saveurs à un très petit nombre d'éléments anatomiques, à
« un nombre limité d'éléments chimiques ; voir dans le domaine
« des fleurs, des instincts et des mœurs, et même l'analogie
« d'une extrême sensibilité (*sensitive*), et jusqu'au mouvement
« continu (*sainfoin gyrateur* [*Desmodium gyrans*], dont les
« folioles latérales exécutent jusqu'à 60 oscillations en une
« minute) ; surprendre les secrets de la fécondation à distance ;

« montrer que là, plus qu'ailleurs, les unions adultérines sont
« les plus fécondes; dévoiler ce rajeunissement annuel de l'arbre
« vingt fois séculaire, grâce à cet enfantement, régulièrement
« annuel aussi, de myriades de bourgeons qui, comme autant
« de parasites, *ont en commun la nutrition et mangent au*
« *réfectoire.* (DUPONT, de Nemours)..... Voilà bien de quoi
« défrayer les imaginations poétiques. »

L'auteur cite encore quelques-unes des merveilles végétales de la nature, ces colosses arborescents de la Californie; les Rafflésies de Java; cette reine des eaux, la *Victoria regia*, dont la vue frappa si profondément d'admiration le voyageur naturaliste Haenke, qu'il se prosterna devant Dieu pour remercier le Créateur d'une telle merveille; ce figuier des Pagodes, cette *Amherstia nobilis*, magnifique papillonacée, pour la possession de laquelle le duc de Devonshire n'a pas hésité à fréter un bâtiment; ce singulier *Welwitschia mirabilis*, arbre à deux uniques feuilles, qui vient se poser comme un nouveau problème pour la physiologie végétale, etc., et il se demande où la théorie de l'esthétique, si féconde pour les lettres, puiserait-elle à une plus riche source que le règne végétal.

(C) « Le simple contact de l'homme avec la nature, dit encore
« de Humboldt, cette influence du *grand air* ou de l'*air libre*,
« comme on dit plus heureusement dans une autre langue,
« exercent un pouvoir calmant; ils adoucissent la douleur et
« apaisent les passions, quand l'âme est agitée dans ses profon-
« deurs. Ces bienfaits, l'homme les ressent partout, quelle que
« soit la zone qu'il habite, quel que soit le degré de culture in-
« tellectuelle auquel il s'est élevé. Ce que les impressions que
« nous signalons ont de grave et de solennel, elles le tiennent
« du pressentiment de l'ordre et des lois, qui naît, à notre insu,
« au simple contact avec la nature; elles le tiennent du con-
« traste qu'offrent les limites étroites de notre être avec cette
« image de l'infini, qui se révèle partout, dans la voûte étoilée
« du ciel, dans une plaine qui s'étend à perte de vue dans l'ho-
« rizon brumeux de l'Océan. »

(D) M. Pouchet ajoute cependant un peu plus loin que « c'est dans les jardins, les herbiers, les bibliothèques, les expériences, que le botaniste puise ses connaissances. » Si l'on réfléchit qu'il y a bien peu de jardins et de bibliothèques botaniques, que les expériences sont souvent délicates ou incertaines, *experientia fallax*, on voit que les herbiers tiennent encore une bonne place dans les moyens d'instruction qui sont offerts aux botanistes. Alors à quoi bon ce dédain des herbiers et des herborisations, qui sont le moyen de les former ? Les herbiers ne sont, comme les jardins botaniques dont on fait grand cas, que des collections de plantes, avec cette différence avantageuse que celles-ci y ont leur physionomie naturelle, ce qui n'existe pas toujours dans les écoles botaniques. Je ne veux pas déprécier l'utilité des jardins, auxquels j'ai souvent été heureux de recourir, mais je demande que, leur rendant la même justice, on ne méconnaisse pas la valeur des herbiers et l'instruction que l'on peut en tirer.

J'ajouterai que les plus belles observations sont lettre morte, sans une nomenclature rigoureuse qui permet seule de les communiquer aux autres.

(E) C'est Charles Nodier qui a fait aussi cette réflexion : « Il y a quelque chose de merveilleusement doux dans cette étude de la nature, qui attache un nom à tous les êtres, une pensée à tous les noms, une affection et des souvenirs à toutes les pensées, et l'homme qui n'a pas pénétré dans la grâce de ces mystères, a peut-être manqué d'un sens pour goûter la vie. »

(F) « Celui qui veut voir le principe des choses, remarque Sainte-Foi, est comme un homme qui veut regarder le soleil, et celui qui veut en connaître la fin ressemble à un homme qui regarde dans un abîme sans fond..... L'origine et la fin de toutes choses sont cachées dans un mystère, parce que Dieu est leur principe et leur fin, et l'homme ne voit que le milieu, parce que son esprit est borné. » — (*Le Livre des Peuples et des Rois.*)

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX BOUCTOT,

PAR M. ROBERT D'ESTAINOT (1).

MESSIEURS ,

Parmi les peuples barbares dont le passé peut offrir un sujet digne d'étude, les Scandinaves semblent devoir tenir le premier rang. Ils ont en propre une mythologie, une histoire, des poètes qui nous ont transmis avec une autorité incontestable les récits qui se rattachent à leurs nombreuses révolutions politiques et au souvenir de leurs héros. Les renseignements qu'on y puise sont attachants au dernier point ; tout y respire une sauvage grandeur imprégnée du souvenir des luttes émouvantes que ces hommes de mer éprou-

(1) La Commission, chargée de l'examen des ouvrages adressés à l'Académie pour le concours du Prix Bouctot, était composée de MM. l'abbé Cochet, Chassan, De Glanville, Semichon et R. d'Estaintot, rapporteur.

vés soutenaient à chaque instant contre les éléments déchaînés. Parfois même leur énergie indomptée les emporte jusqu'au défi lancé contre la divinité, et nous rappelle le souvenir de ces héros de l'antiquité, défiant eux aussi les dieux en des termes qui n'ont pas plus de grandeur que les strophes inspirées des Sagas (1).

Peut-on oublier, d'ailleurs que ce sont les premiers colonisateurs du monde moderne; que les Orcades, les Hébrides, l'Islande, le Groenland, l'Amérique du Nord ont été découverts et visités par eux longtemps avant l'époque où ces contrées furent abordées par les navires de l'Europe civilisée, et que sur un rocher de Rhode-Island, dans l'Etat de Massachussets, une inscription gravée en caractères ineffaçables constate le passage, dès 1008, de *Karselfne*, avec ses 131 compagnons, et retrace le souvenir de ses luttes avec les tribus indigènes (2).

Aussi lorsque, dans les siècles suivants, notre province verra le nom de ses enfants s'inscrire au premier rang parmi ceux des hardis pionniers de la civilisation moderne dans le Nouveau-Monde, elle pourra se demander si elle n'a pas le droit de les dire les vrais descendants de ces pirates du Nord qui l'ont colonisée à la fin du ix^e siècle.

Les nombreux ouvrages publiés depuis cinquante ans en Danemark, en Suède et en Norwége, en Angleterre, en Amérique ou en France ont laissé peu de choses obscures sur le passé de ces peuples du Nord. Leurs chants héroïques ou Sagas, leur mythologie, leur lé-

(1) Wheaton, *Histoire des Peuples du Nord*, p. 181.

(2) *Idem*, p. 493.

gislation, leur histoire, ont été l'objet de publications basées sur des documents d'une authenticité incontestable.

Parmi eux figure au premier rang l'*Heimskringla*, ou Annales des rois de Norwége, écrites au commencement du xiii^e siècle, par Snorre Turlesen, l'un des chefs les plus puissants de l'Islande, où l'on montre encore au voyageur étonné les bains de Snorre, édifice circulaire qu'alimente une source naturelle d'eau bouillante et qu'il construisit avec une grande magnificence.

Au nombre des auteurs contemporains qui se sont le plus heureusement occupés de ces questions d'origine, nous pouvons citer avec éloges, à côté de M. Depping, deux écrivains normands, MM. Edelestand-Duméril et Licquet, non moins que les travaux d'érudition dus aux plumes étrangères des Warsaal, des Palsgrave et des Fabricius, et aux plumes françaises de MM. Augustin Thierry, Marmier, etc.

La question d'origine est donc aujourd'hui complètement résolue, et nous savons que Rollon, le chef de notre dynastie normande, Rollon, fils de Rognwald, sarl de Mœre, issu par sa race maternelle de Sigurd-Ring, roi de Suède, fut exilé par Harald-Haarfager, roi de Norwége, pour avoir, au mépris de ses ordres, exercé, dans le bourg de Viken, le *strandhug* ou droit de presse employé par les pirates pour se procurer chez les paysans les provisions dont ils manquaient.

Cet exil fut le point de départ de la conquête de la Normandie par le chef des pirates norwégiens, et chose digne de remarque, cette origine norwégienne, que nous même reconnaissons, cette année, en correspon-

dant avec la docte université de Lunden, était soigneusement conservée par les petits-fils du conquérant. Près de deux siècles après la conquête, Guillaume, devenu roi d'Angleterre, constatait avec satisfaction, dans les lois des comtés de Norfolk, Suffolk et Cambridge, dans celles de Man et des Orcades, la trace des lois norwégiennes. Il rapportait à cette occasion que ses ancêtres, comme ceux de presque tous les barons normands, étaient Norwégiens, et que ces lois où il trouvait plus profondément inscrit qu'ailleurs le sentiment du juste et de l'honnête, devaient être observées et suivies de préférence aux autres lois de son royaume (1).

Aussi l'Académie, prenant cette origine reconnue pour base de recherches nouvelles, avait-elle demandé, dans le Concours dont nous avons à vous rendre compte, que l'on recherchât « *dans l'histoire, la littérature, les monuments de tout genre de la Normandie, en les comparant aux documents empruntés aux origines scandinaves, les traces que le génie normand primitif a laissées dans notre province, principalement dans les aptitudes intellectuelles et le caractère moral des populations et en outre dans les croyances populaires, les superstitions, les légendes, les formes littéraires, etc.* »

C'était, nous le croyons, un sujet difficile. Déjà l'Académie avait touché une partie de cette question dans son concours de 1855, où elle demandait un *Essai*

(1) *Histoire des Expéditions maritimes des Normands*, par Depping, 1826, t. II, p. 319. — Voir aussi, dans le manuscrit, ces premiers mots de la charte de fondation de l'abbaye de Troarn, par Roger de Montgomery, en 1050 : « *Ego Rogerius, EX NORTHMANNIS NORTHMANNUS, et magni Rogerii filius...* »

philologique et littéraire sur le dialecte normand au moyen-âge. Elle exigeait naturellement, en 1868, une œuvre nouvelle plus complète, envisagée à un point de vue plus général. Cette question réclamait de celui qui la traiterait une connaissance patiente et approfondie de tout ce qui a été écrit sur les origines scandinaves, non moins que de notre littérature de notre législation, de nos mœurs, de notre géographie, de nos historiens. Aussi la difficulté de la tâche a-t-elle dû effrayer plus d'un concurrent, car un seul Mémoire a été soumis au jugement de l'Académie, sous ce titre : « *Influence des Scandinaves en Normandie,* » et avec cette épigraphe : « *L'influence des Scandinaves n'a été positive et considérable en Normandie que dans le langage.* »

Une introduction assez étendue et huit chapitres dans lesquels l'auteur passe successivement en revue : 1° Le caractère national, les aptitudes intellectuelles et le caractère moral des populations ; 2° la marine et la langue maritime ; 3° les noms propres ; 4° la topographie normande scandinave ; 5° la vie intime des Scandinaves en Normandie ; 6° les croyances populaires, superstitions et légendes ; 7° les formes littéraires et grammaticales ; 8° les vestiges matériels des Scandinaves en Normandie, semblent comprendre, en effet, l'ensemble des questions que soulevait le sujet d'étude proposé par l'Académie.

L'introduction a pour but de justifier l'épigraphe du Mémoire, *que les Scandinaves n'ont laissé de traces que dans le langage*, et ce résultat s'explique par les alliances immédiates des Scandinaves avec les femmes du pays ; d'où, par suite, l'oubli de la langue noroise ou danoise, dont l'usage ne s'est conservé pendant le

x^e siècle qu'aux environs de Bayeux : quelques développements sur l'extension de la race danoise, la persévérance dans certains usages, tel est le résumé de l'introduction, sur laquelle nous insistons d'autant moins que les idées principales qui s'y trouvent émises sont reproduites dans les différents chapitres à l'aide desquels l'auteur a jalonné son Mémoire.

C'est dans le Cotentin que se trouvent, suivant lui, les descendants les plus purs du type norvégien ou danois : « Cheveux blonds, jaunes ou rouges, teint clair, forte charpente et yeux bleus. » C'est dans les anciens domaines du comte Rioult que se trouverait le vrai sanctuaire du Scandinavisme. Il en cite d'assez nombreux exemples empruntés au Cartulaire du Mont-Saint-Michel ; mais l'examen des Cartulaires de notre haute Normandie lui eût fourni, nous le croyons, pour plus d'un des cantons qui nous entourent, bon nombre d'exemples aussi concluants.

L'auteur passe ensuite au caractère national, dont le trait saillant serait la mesure dans l'héroïsme, le calcul dans l'exaltation, et l'arrêt aux limites de l'idéal pur. On ne trouve plus chez nous cette poésie sauvage, inspirée par la contemplation permanente des âpres beautés de la nature septentrionale ; on n'y trouve pas non plus cette exaltation de l'amour qui inspire aux héros du Nord quelques-unes de leurs plus belles Sagas, entre autres la chanson d'Harold le Vaillant, dont la dernière strophe est celle-ci :

« Je suis né dans les montagnes, là où retentissent
« les arcs ; mes vaisseaux sont l'effroi des bergers paisibles ; j'ai fait craquer leurs quilles sur les cimes
« cachées des écueils ; loin de la dernière habitation

« des hommes, j'ai creusé de larges sillons dans les
« mers autour des îles ; un lâche n'eût pas suivi un
« sentier si dangereux, et cependant une fille de
« Russie, à la bague d'or, me dédaigne (1). »

En Normandie, le mariage place la femme dans une condition secondaire : pas d'association dans les bénéfices réalisés par l'industrie commune ; protection singulièrement limitée de la part du mari. L'ancienne Coutume ne donne à la femme le droit de se plaindre que si son mari « la méhaigne ou lui crève les yeux, « ou lui brise le bras, ou s'il a accoustumé à la traiter « vilainement. » Plus d'un procès est là pour attester que cette latitude constituait plus qu'un droit théorique, de là ce dicton :

Bats à fré , bats à chas,
Bats ta femme et n'la tue pas.

et encore celui-ci avec son pur cauchois :

Battre sa femme est un péchier,
Mieux vaut la tuer que l'estropier ;
On est plus tôt débarrassié !

D'ailleurs, s'il en fallait un exemple, on peut citer la légende de la *Lande pleureuse*, où Mathilde est traînée attachée au genet de Guillaume-le-Bâtard, et où le poète s'écrie avec elle :

Sire , o que Dieu jamais ne vous l'rende,
Un jour grand dépit vous aurez
D'avoir traîné par la grand'brande
L'joli corps qui tant vous aimoit (2).

(1) Wheaton, p. 410. — La traduction donnée par l'auteur du *Mémoire*, p. 11, a une couleur un peu différente.

(2) *Mémoire*, p. 14, vº.

Si les Normands paraissent avoir mal compris le devoir de protection conjugale, ils ne semblent pas avoir été plus fidèles à la religion du serment. Aux environs de Cérances, circule encore ce proverbe : « *Comme j'bérons, j' dirons,* » et l'on connaît cette profession, non patentée, du Bessin : « *J'témoignons.* » L'auteur ajoute encore au bilan de nos aïeux, le côté processif, la brutalité, l'amour de la bonne chère et de la table qui serait l'inspiration la plus vivante de leurs premiers poètes.

Hâtons-nous, Messieurs, de retourner la page et voyons en eux cette énergie mâle et virile qui faisait de ces conquérants les plus hardis marins, et qui a fait de leurs descendants les heureux explorateurs de contrées nouvelles, parmi lesquels nous sommes tous fiers de pouvoir citer, nous, gens de la haute Normandie, Béthencourt, Braquemont, Belain d'Esnambusc et Cavelier de la Salle.

Ajoutons-y cet amour profond de la justice, source peut-être du côté processif de notre caractère, qui, dès Rollon, faisait dire qu'il avait réussi à rendre la sécurité à tous ceux qui voulaient résider sur ses domaines, une organisation militaire supérieure, une organisation administrative et judiciaire beaucoup plus parfaite que celle de leurs contemporains. Disons enfin, avec un auteur moderne, que « l'esprit du Nord s'est exprimé « dans ces institutions libérales, qui florissaient de si « bonne heure en Normandie. Telles sont la création du jury, l'affranchissement des communes, l'extinction du servage, avantage dont la Normandie « jouit deux cents ans avant le reste de la France (1). »

(1) Fabricius : *Mémoire*, p. 18.

Ajoutons encore que si la Coutume, était-elle normande, germanique ou gallo-romaine, donnait aux femmes un rôle secondaire, les traditions poétiques et les légendes en font des héroïnes et les gardiennes vigilantes du foyer domestique. Témoin les noms si populaires d'Hélène, du Roman de Brut, de Rosamonde, des deux Mathilde, de Marie d'Estouteville, du miracle des Roses, de la dame de Basqueville et de tant d'autres.

N'oublions pas, d'ailleurs, que nulle part l'architecture n'a élevé vers le ciel de plus solides assises et des flèches plus hardies, et que cette richesse monumentale qui distingue notre sol, si elle ne s'est pas inspirée des monuments scandinaves, n'a dû son énergie que pour s'être nourrie de la sève puissante des hommes du Nord.

Jusqu'ici, on le voit, peu de traces de l'origine commune avec les Scandinaves ; mais là où elle éclate, c'est non-seulement dans le caractère aventureux des navigateurs normands, mais encore dans la langue maritime. Bateau, canot, esquif, galée, babord, tribord, guet, les quatre points cardinaux, Est, Sud, Ouest, Nord, sont tous mots d'origine scandinave. L'auteur se livre à cet égard à des développements très étendus, où nous croyons inutile de le suivre davantage, et il signale encore un certain nombre de mots qui, en dehors des termes de marine, ont une source noroise, comme brette, javelet, mattes, nonne, quenotte, ran, bélier et rimée.

L'influence scandinave s'est fait encore sentir dans les noms d'hommes : Turgis, Gormont, Ygouf, Harvard, Halley, Vermont, Theroulde, Grout, Austin.

De même dans la topographie. Déjà Depping avait fait à cet égard de très curieux rapprochements (1), dont l'auteur du Mémoire s'est sans doute inspiré, bien qu'il ne le cite pas; mais la nomenclature qu'il donne est plus complète et fournit de plus nombreux exemples; ceux qu'il énumère nous pourraient faire conclure peut-être que le pays de Caux n'est pas celui où l'influence scandinave s'est fait le moins vivement sentir. Le voisinage de Rouen, la fertilité du sol, ses nombreuses vallées maritimes, ne permettent pas de supposer qu'il en ait été autrement, et les noms de nos villages le prouvent; car, dans leurs radicaux terminés en *ville*, comme Damville, dans leurs terminaisons en *fleur*, en *bec*, en *tot*, en *bœuf*, en *bosc*, en *dal* et en *gard*, comme Barfleur, Caudebec, Robertot, Criquebœuf, Auzebosc, Oudalle et Auppegard, nous retrouvons le type scandinave.

Le chapitre intitulé : *Vie intime des Scandinaves en Normandie*, a une désignation un peu trompeuse; car, à part des détails sur la néréïde normande, à part l'encadrement dans une série de phrases de tous les mots antérieurement indiqués comme ayant une origine scandinave et leur application à la vie domestique, ce qui n'apprend pas grand'chose de ce que le titre promettait, à part enfin une digression sur la révocation de l'Édit de Nantes, le chapitre est à peu près muet sur les renseignements qu'il semblait devoir fournir. Nous convenons, du reste, qu'à défaut d'éléments contemporains il devait offrir d'assez sérieuses difficultés.

(1) Tome II, p. 339.

Il en est de même du chapitre VI : *Croyances populaires, superstitions, légendes*. Nous n'y avons rien vu qui fournît la base d'un rapprochement positif entre les légendes normandes et les légendes scandinaves, pas même la légende du *Chevalier Cornart*, répandue dans l'Avranchin, qui ne nous paraît avoir qu'un rapport bien hypothétique avec celle de *Sigard le Cornu*, chanté par Wolfram d'Eschenbach.

L'auteur trouve comme analogues quelques formes littéraires et grammaticales; mais leurs traits les plus caractéristiques ne se comprennent bien qu'à la lecture.

Restent les usages, qui n'ont conservé que la tradition bien affaiblie des origines scandinaves. L'auteur y rattache cependant l'usage du poêle nuptial, la couronne de la mariée, les noms mêmes de *Bru* et *Bruement*; il fait ressortir les analogies de costume entre les Islandaises et les Normandes, entre les pêcheurs et les laboureurs des deux pays. Il y ajoute le goût traditionnel pour la bouillie, qui faisait donner à nos aïeux le sobriquet de *Boulieux*, et le nom, sinon l'origine même, de la clameur de *Ha Ro*.

Quant aux vestiges matériels, c'est presque moins encore; à part ces disques percés de la Scandinavie, dont on a retrouvé quelques spécimens en Normandie, et ces grands retranchements connus sous le nom de *Dicks*, rien dans les constructions ou les inscriptions ne nous a gardé la trace de leur passage. Aussi l'auteur conclut-il comme il a commencé : « L'influence « scandinave n'a été positive et considérable en Normandie que dans le langage. »

Tel est, Messieurs, l'ensemble abrégé, sans doute,

mais exact, nous le croyons au moins, dans ses traits principaux, du travail assez volumineux soumis à l'examen de l'Académie.

Ce que nous avons surtout remarqué, ce sont les recherches consciencieuses sur lesquelles chacune des observations repose. L'auteur connaît à fond le sujet auquel il s'est consacré. Ce sujet avait certainement fait pour lui l'objet d'études antérieures, et c'est le fruit de lectures nombreuses et variées qu'il a offert à l'Académie. C'est là son premier mérite. On peut lui reprocher cependant le manque d'unité; c'est un travail retouché à diverses reprises; certaines parties ont reçu des développements successifs qui ont, en plus d'un endroit, altéré l'harmonie primitive de l'œuvre, qui ont surtout entraîné l'auteur à d'assez nombreuses répétitions et à quelques longueurs. A ce point de vue, l'ouvrage a besoin d'un remaniement rigoureux, et s'il contient, surtout dans la partie philologique et littéraire, des éléments excellents, la forme laisse un peu à désirer.

Il est un autre point sur lequel nous eussions aimé à voir l'auteur démêler avec plus de soin l'élément scandinave; je veux parler de la législation. Notre ancien droit coutumier n'avait-il conservé aucun reflet de l'invasion norvégienne? Cela est difficile à admettre. Je sais bien que nos anciens auteurs rapportent que Rollon maintint les lois auxquelles ses nouveaux sujets avaient été jusque là soumis (1), mais il nous semble

(1) Il fit enquérir par des Commissaires des anciens usages, et lorsqu'il avait lieu de soupçonner le rapport des délégués, il conférait avec moult saiges hommes par qui la vérité était sue sur ce qui toujours avait été dit et fait (Houard, *Anciennes lois françaises*, t. I, xxv).

difficile qu'une comparaison attentive entre notre Coutume et les anciennes lois scandinaves n'eût pas fourni à cet égard l'objet de rapprochements dignes d'intérêt.

Il est une autre conséquence de l'invasion scandinave, énoncée *transeundo* d'après l'autorité de M. Fabricius, et qui nous eût paru digne de recherches plus approfondies; c'est *l'extinction du servage*. Par un privilège dont elle a le droit d'être fière, la Normandie ne possédait plus de serfs sur son territoire dès le commencement du ^x^e siècle, près de deux siècles avant le reste de la France. Quelle est la cause de cette transformation notable dans la situation des personnes? La Normandie en a-t-elle été redevable, comme le dit M. Fabricius, à l'influence scandinave, ou bien à l'influence de l'Église et au développement de la race indigène? M. L. Delisle paraît d'un autre avis que M. Fabricius(1); nous eussions été heureux de voir cette question discutée à fond dans le Mémoire soumis à l'Académie.

Nous insisterons encore sur un autre point de vue qui se rattache à la législation commerciale et maritime. Un de nos anciens lauréats, M. Ernest de Fréville, enlevé trop tôt à la science, examine avec beaucoup de soin les améliorations dues à l'influence scandinave, notamment en ce qui concerne le droit de bris sur les navires naufragés (2); il eut été désirable, ce nous semble, que ce point de vue ne fût pas omis dans le travail que nous avons sous les yeux.

(1) *État de l'Agriculture en Normandie au Moyen-Age*, p. 17.

(2) *Mémoire sur le Commerce maritime*, t. I, p. 141.

Nous croyons inutile, du reste, d'appuyer davantage sur ces observations; elles tendraient à prouver que l'auteur du Mémoire ne s'est peut-être pas assez occupé du côté social de la question posée par l'Académie; mais elles ne diminuent en rien la valeur des recherches philologiques et historiques qui offrent, nous l'avons dit, le plus grand intérêt.

Ces recherches eussent même probablement déterminé l'Académie à accorder le prix proposé, si leur appréciation n'avait été pour elle la cause d'un certain embarras.

Nous avons pu en effet facilement nous convaincre que l'auteur avait puisé la plupart des éléments de ses II^e, III^e, IV^e, V^e, VI^e et VII^e chapitres, dans un ouvrage publié en 1862 par M. Le Héricher, sous le titre d'*Histoire et Glossaire du patois normand*. Souvent même cet ouvrage se trouve textuellement reproduit dans le manuscrit, et un grand nombre de développements du chapitre I^{er}, bien que classés dans un ordre nouveau, lui ont été empruntés (1).

Sans vouloir rechercher la cause qui pouvait légitimer ces emprunts, que l'auteur accuse d'ailleurs très nettement en maintes circonstances, l'Académie n'a pas cru que des renseignements, quelque précieux qu'ils fussent, mais aujourd'hui tombés dans le domaine public, pussent mériter à l'auteur du Mémoire le prix qu'elle avait mis au concours.

(1) Voir pour le chap. II du manuscrit t. I, p. 157 du *Glossaire*; — chapitre III, *id.*, p. 144 et suiv.; — chapitre IV, t. III, *Glossaire scandinave*; — chapitre V, t. I, p. 152 à 157; — chapitre VI, p. 165 et suiv.; — chapitre VII, p. 23 à 33, et pour le chapitre I, t. I, p. 138, 2, 10, 149, 4, 5 à 7, 214 à 217 et suiv.

Ce qu'elle désirait évidemment, c'était quelque chose de plus que ce que le monde savant possédait déjà, que ce qu'elle avait récompensé elle-même en 1855, sous la forme de Mémoire, par une médaille d'or de 300 francs, en 1862 par une souscription au *Glossaire du patois normand*; elle n'a donc pas considéré que dans le manuscrit qui lui était soumis, il y eût, à proprement parler, un travail nouveau, répondant à sa pensée d'une manière suffisante et complète.

Aussi, tout en rendant hommage aux recherches faites par l'auteur du Mémoire, a-t-elle décidé que, dans ces conditions, le prix ne serait pas décerné.



RAPPORT
SUR LE
PRIX DUMANOIR

PAR
M. LE D^r VINGTRINIER,
Médecin en chef des Prisons de Rouen et Chevalier
de la Légion-d'Honneur.

MESSIEURS,

Chaque année, depuis 1860, l'Académie de Rouen, déférant au vœu de feu M. Dumanoir, a dû rechercher, dans notre département, des actes honorables et des services exceptionnels qui pussent être donnés en exemple à notre population. Le but du fondateur fut de comparer les bonnes actions des uns aux mauvaises actions des autres, et de montrer que les actes de vertu se rencontrent en plus grand nombre que les actes du vice, quelque notoriété qu'on leur donne. C'est là ce qu'ont voulu prouver tous ceux qui ont fondé des prix de vertu, à l'imitation du généreux Monthyon.

Il faut, en effet, le reconnaître, dans notre France et à notre époque, le nombre des hommes d'élite domine, tandis que le nombre des hommes coupables décroît chaque année, ainsi que le prouve la statistique criminelle publiée, depuis 1826, par le Ministre de la Justice. La cause en est due, sans doute, aux lumières qui dissipent l'ignorance, lumières que se sont efforcés de ré-

pandre l'université, le clergé, l'administration, la presse et toutes les Sociétés savantes (1).

On doit compter encore parmi les causes du progrès moral, les Sociétés de secours mutuels, les caisses d'épargne, les caisses de retraites et toutes les fondations de prévoyance du même ordre.

Chez nous, autant et plus qu'ailleurs peut-être, se sont rencontrés, de tout temps, les grands exemples d'humanité, de dévoûment ou de patriotisme, et nous pouvons mettre quelque orgueil à dire que le vœu du testateur est facile à remplir, que les belles actions et les beaux caractères ne nous ont laissé, chaque année, que les difficultés du choix.

(1) Cette vérité, qui honore notre époque, est, à ma grande surprise, souvent contestée. Beaucoup crient encore que le mal va toujours croissant, en adoptant probablement la pensée critique de la fameuse ode d'Horace aux Romains : *Damnosa quid non imminuit dies*, dont Estienne a fait cette traduction originale :

« De nos pères jadis fut la méchanceté
« Plus grande que des leurs n'avait oncques été,
« Et nous, dignes estans de plus grand vitupère
« Laisserons des enfants pires que nous derrière ! »

Je rappelle que j'ai combattu cette grosse erreur avec les armes de la statistique officielle et de la miennne propre, dans plusieurs communications que j'ai faites à l'Académie, et qui ont été publiées dans ses actes. Je me bornerai à dire ici que dans celle de 1864, à la page 7, j'ai cité ces paroles du Ministre de la Justice : « Le nombre des accusations, loin d'augmenter pendant le dernier quart du siècle, a donc diminué. » Voir également celles de M. Duruy, le Ministre de l'Instruction publique, qui disait le 31 janvier 1864, dans un discours officiel :

« Nous valons mieux que nos pères; le cercle où le crime lève
« sa dîme funèbre se rétrécit tous les jours; en quinze ans le
« nombre des accusés de crime a diminué de moitié. »

Aujourd'hui encore, l'Académie regrette de ne pouvoir décerner qu'un seul éloge pour les nombreux exemples de dévouement qui lui sont signalés. Son choix s'est fixé, cette année, sur une pieuse et digne femme, la zélée Directrice du Refuge ouvert aux jeunes filles détenues, à ces pauvres enfants plus malheureuses que coupables auxquelles la justice impose la détention correctionnelle (1).

L'Académie m'a confié la douce, mais difficile mission de vous apprendre, Messieurs, quels sont le dévouement et l'abnégation de la sœur Marie-Ernestine. J'ose espérer que l'intérêt qui s'attache aux actions vertueuses, me vaudra votre bienveillante attention pour le récit que j'ai à vous faire.

Pour mieux faire comprendre les mérites de l'œuvre à laquelle l'Académie décerne ses éloges, je dois vous dire quelles ont été les difficultés vaincues, et il me faut exposer à vos yeux l'une des misères que les prisons recèlent, la misère de pauvres jeunes filles, d'enfants même, abandonnées par leurs parents; une misère bien grande, qui n'est pas toujours le résultat du vice, et qui sollicite davantage la pitié et le pardon.

Heureusement, j'aurai à vous faire connaître aussi le lieu où elles oublient le mal, où elles apprennent le bien, où un ange de bonté s'applique à transformer leur esprit et leur cœur.

(1) Lors de la première délivrance du prix Dumanoir au bon Frère Epimaque, des Ecoles Chrétiennes, les 800 fr., qui représentent ce prix, ont pu être employés au gré du lauréat; le Supérieur lui en donna l'autorisation. Toute difficulté est également levée par la Supérieure de la Communauté, à propos de l'offrande actuelle, et l'on peut en prévoir aussi l'emploi.

Pour pénétrer dans cet asile, il n'est pas de grilles à franchir ni de verroux à tirer. Le visiteur n'y rencontre d'autres attributs que ceux du travail ; ici, un atelier immense où les jeunes filles s'exercent aux ouvrages d'aiguille ; là, toute une ferme où se font la grande culture et la culture maraîchère. Si la Directrice vous guide dans votre visite, vous verrez comment ses élèves accueillent ses doux regards, comment elles obéissent à sa parole timide ; vous admirerez l'activité, l'ordre, l'union qui semblent avoir constitué une famille avec tous ces malheureux débris.

Messieurs, pour apprécier l'importance du service rendu à ces pauvres enfants, il faut savoir jusqu'où allait autrefois le désordre des prisons ; pour bien louer le traitement maternel auquel les jeunes filles sont soumises aujourd'hui, il faut que je vous dise quelle était auparavant leur misère. Je serai bref.

Lorsque après les graves événements qui ont marqué les quinze premières années de notre siècle, on put songer à étendre jusque dans les prisons les bienfaits de la paix, le gouvernement de cette époque créa une société spéciale dont les membres furent chargés de visiter toutes les prisons, d'étudier les moyens d'améliorer le sort des prisonniers, et de proposer les mesures d'humanité compatibles avec l'exécution de la loi (1). Cette société était composée des hommes les plus considérables, et présidée par le Prince, héritier du trône. Les inspections se multiplièrent partout, et des rapports faisant les plus déplorables révélations furent entendus pendant la première séance générale de la

(1) Ordonnance royale du 9 avril 1819.

société. Les hauts visiteurs qui avaient parcouru toutes les prisons de la France signalèrent des abus révoltants, des désordres inouïs, des souffrances inimaginables ; les choses étaient encore, à cette époque, telles que le célèbre philanthrope Howard avait eu le courage de les dire en 1777 et en 1784 (1).

M. Barbé-Marbois, le vénérable magistrat qui fut ministre de la justice, disait dans son rapport, en 1819, après avoir parcouru les prisons de la Normandie :
« Dans la moitié des lieux que j'ai vus, les vêtements
« et le linge manquent, la propreté est négligée, la
« nourriture est insuffisante ou mauvaise ; les prison-
« niers couchent deux par deux, la paille qu'on leur
« donne est étalée sur le sol. En voulant éviter la dé-
« pense, on propage les maladies et le désordre. »

Tous les visiteurs constatèrent que les détenus vivaient ensemble, sans égard pour la condition, pour l'âge, ni pour la cause de la détention ; tous les visiteurs réclamèrent contre l'exiguïté et contre le mauvais aménagement des prisons ; mais ce qu'ils s'accordèrent à déplorer le plus, ce fut la présence d'enfants des deux sexes obligés à une communauté pernicieuse avec des adultes débauchés, couchant sur la même paille, sous la même couverture, et la première mesure réclamée

(1) Il est juste de noter que le sort des prisonniers avait été déjà l'objet de généreuses préoccupations. En 1802, sous l'administration de M. le comte Beugnot, Préfet de la Seine-Inférieure, plusieurs fabricants de Rouen avaient organisé le travail dans les prisons, en y établissant quelques métiers à tisser la toile et à filer le coton. M. Pouchet, père du savant professeur, MM. Gambu, Gervais, Thomas, y firent fabriquer des rouenneries.

dans tous les rapports fut la division des prisonniers en catégories.

Le gouvernement, éclairé par ces révélations affreuses, ordonna de procéder, sans retard, dans toutes les prisons de la France, à la création de quartiers séparés, surtout pour les enfants qui n'étaient, le plus souvent, comme maintenant encore, que des victimes de l'abandon, de la misère et des mauvais exemples (1).

Il fallut toutefois beaucoup de temps et d'argent pour opérer de tels changements dans des édifices qui s'y prêtaient mal ou qui s'y refusaient même, si bien qu'à Rouen, malgré la vigilance de l'honorable baron de Vanssay, alors préfet, le quartier des garçons ne fut complètement séparé qu'en 1826; ils furent, à ce moment, établis dans les anciennes loges des fous, qui prirent simplement le nom de cellules; plus tard, on put disposer un dortoir et un atelier capables d'en recevoir 150, ce qui ne devait pas longtemps suffire (2). Quant aux filles, leur quartier ne fut organisé qu'en 1840.

A mesure que s'accroissait la sollicitude pour les jeunes détenus des deux sexes, leur nombre s'accroissait également; le rapport du ministre de la justice disait, en 1850, que l'accroissement était arrivé de

(1) J'ai suivi constamment avec un grand intérêt les transformations qui se sont opérées dans notre département, et j'ai consigné les améliorations successivement adoptées, dans trois publications: *Notice sur les Prisons de Rouen*, 1826; 100 pages; — *Des Prisons et des Prisonniers*, 1840; 500 pages; — *Des Enfants dans les Prisons et devant la justice*, 1855; 100 pages.

(2) Cette prison, qui porta le nom de *Bicêtre*, était un ancien noviciat des Jésuites.

215 à 1,607 par année. Aujourd'hui, la population totale des pénitenciers s'élève à 9 ou 10,000 (ce qui occasionne au budget une dépense de 2 millions par an). C'est alors que les magistrats purent, sans craindre de les rendre plus malheureux, appliquer à tous ces petits délinquants ou abandonnés l'article 66 du code pénal, qui permet de les retenir jusqu'à l'âge de 18 ou 20 ans dans une maison correctionnelle. Puis la loi du 5 août 1850 ajouta aux mesures protectrices, en permettant de devancer l'époque de la libération, et de placer chez des patrons les enfants qui présentent des garanties suffisantes de moralité.

Chez nous, l'autorité administrative accepta pour les jeunes garçons le concours de deux hommes honorables, qui, aidés par une Société de patronage, espérèrent obtenir de leurs soins paternels une prompte moralisation de leurs élèves, et les préparer à la liberté provisoire. Le succès n'a pas répondu à leur attente, et la Société de patronage, n'ayant pu faire que 70 ou 80 placements, s'est dissoute.

Pour les filles, on a profité de l'exemple donné par la ville de Lyon. M. Bonnardet, administrateur des prisons, avait obtenu l'introduction de l'élément religieux dans le pénitencier de cette ville, en invoquant l'opinion d'un homme célèbre du siècle dernier, qui appartenait à la religion protestante. Necker avait dit, lorsqu'il proposait un projet de réforme dans cette matière : « La réforme des prisons ne peut avoir de
« plus puissant auxiliaire que le dévouement religieux,
« qui nourrit et soutient le zèle de ceux qu'il anime,
« et fait que l'ordre et l'honnêteté s'entretiennent
« parmi eux par les mêmes motifs qui ont déterminé

« leur dévouement absolu au service des pauvres. De
« telles institutions , qui sont particulières à la com-
« munion catholique , sont vraiment respectables , et
« l'on ne saurait trop apprécier le secours qu'on en
« peut tirer. L'administration , à l'aide de la plus
« grande surveillance, ne saurait jamais atteindre l'in-
« fluence active de ce moteur secret qui excite à l'ac-
« complissement exact des devoirs les plus difficiles ,
« et qui oblige à consacrer autant de soin et d'atten-
« tion à des détails obscurs et inconnus, que les
« hommes les plus vains et les plus amoureux de
« louanges ne seraient capables d'en apporter à tout ce
« qu'ils diraient ou feraient en public. »

L'administration de nos prisons , sous la direction de M. le Préfet Dupont-Delporte , d'honorable mémoire, suivit le bon exemple donné par la ville de Lyon, et confia les jeunes filles détenues à des religieuses, qui acceptèrent cette mission sans se dissimuler les difficultés de l'entreprise. La Supérieure de la Congrégation du Sacré-Cœur, résidant à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, choisit, pour mener à bien cette œuvre nouvelle, l'une des plus jeunes sœurs dont elle avait distingué l'intelligence et le zèle, la sœur Marie-Ernestine (Marie-Eugénie Morin), née à Saint-Saëns en 1819, religieuse depuis 1839.

C'est de cette pieuse personne et des services rendus par elle à son troupeau de brebis égarées, que j'ai à vous entretenir. Depuis bientôt trente ans, sans interruption d'un jour, elle s'est employée à tarir une source de vices et de débauches, et à enrichir notre département d'un établissement modèle. L'Académie a pensé qu'elle ne pouvait mieux remplir le vœu de

M. Dumanoir qu'en choisissant le dévouement le plus généreux et le plus utile.

Au début de son apostolat, la jeune religieuse ne trouva pas la tâche trop difficile : il n'y avait que 6 jeunes filles détenues, quand fut créé ce nouveau quartier des prisons ; mais bientôt, le nombre s'éleva au chiffre de 20, 25 et 30. La tâche grandissait alors ; la Directrice dut apprendre à tenir compte de l'âge, du caractère, des aptitudes, des motifs de la séquestration, des qualités bonnes ou mauvaises de chacune de ses élèves ; les instincts dépravés de l'une d'elles, son ignorance, ses mauvais souvenirs, pouvaient nuire à la moralisation de toutes les autres. Que de difficultés à vaincre ! que d'écueils à éviter ! La jeune sœur avait de longues études à faire pour pénétrer jusqu'au cœur de toutes ces enfants vouées, dès leur naissance, au vagabondage et aux plus tristes habitudes. *Grâce à ce dévouement religieux qui nourrit et soutient le zèle de ceux qu'il anime, grâce à ce moteur secret qui excite à l'accomplissement exact des devoirs les plus difficiles,* la sœur Marie-Ernestine ne tarda pas à acquérir l'expérience nécessaire. Ses conseils, son exemple, sa piété, sa vigilance et sa sagacité à proportionner le travail aux aptitudes de chacune, ont amené des changements vraiment étonnants chez toutes ces enfants, que leur tort originel faisait passer autrefois pour incurables.

Les plus jeunes n'ayant plus sous les yeux l'exemple du mal, sont entrées plus vite dans la voie du bien ; les plus âgées ont prouvé ce que peut la force de l'exemple ; ce qui les avait perdues pouvait encore les sauver ; elles se sont accoutumées au travail, à

l'ordre, à l'honnêteté et à l'affection pour leur libératrice.

Six cents élèves ont passé déjà sous la direction maternelle de la sœur Marie-Ernestine ; neuf seulement ont été condamnées à rentrer dans l'asile, et lui ont donné l'occasion de redoubler ses sages conseils ; soixante-cinq ont été mises en liberté provisoire, et cent-cinquante se sont mariées qui sont à présent des mères de famille irréprochables. Autrefois, les statistiques criminelles indiquaient 60 % de récidives parmi les jeunes libérées. Quelle différence aujourd'hui !

Continuer, pendant près de trente ans, cette œuvre d'amour maternel en faveur de pauvres enfants qui se présentent parfois sous un aspect repoussant, est un dévouement qui mérite tous les éloges. Aussi, Messieurs, de tels services suffiraient à placer la sœur Marie-Ernestine au rang des bienfaiteurs de l'humanité ; mais ceux qui connaissent tout son cœur ont à louer davantage encore.

Pendant les premières années de sa gestion, la liberté provisoire n'était pas permise ; les jeunes détenues sortaient de prison à dix-huit ou à vingt ans, sans surveillance possible au dehors, sans asile, sans parents, sans ressources ; elles étaient attendues aux portes de la prison par de honteuses proxénètes ; ainsi disparaissait en un jour le fruit de plusieurs années d'éducation et de moralisation. Le cœur de notre chère Directrice en était déchiré, et de sa douleur naquit une de ces généreuses pensées qui conduisirent aussi Saint Vincent de Paul à fonder son œuvre. C'était en 1847, deux jeunes filles devaient être libérées le même jour, et toutes deux redoutaient de rentrer

dans leur famille, où l'on ne connaissait que l'oisiveté et la débauche. Leurs larmes indiquaient un sincère désir de se bien comporter, et le cœur de la Directrice en fut aisément touché. Sans plus y réfléchir, elle leur promet de ne pas les abandonner. Mais comment s'y prendre ? Elle se résout à sortir de la prison avec ses deux jeunes protégées, et va frapper à plusieurs portes pour obtenir un asile et du travail. La journée se passa en démarches inutiles ; le soir venu, les deux pauvres enfants avaient encore 17 sous, reste de leur petit pécule employé à les vêtir. Comment sortir d'un semblable embarras ? La religieuse n'a rien en propre, et ne peut rien dépenser ; le temps presse, la nuit approche. Elle aperçoit un écriteau de cabinet à louer ; la maison paraît honnête, elle entre et le loue ; la Providence y pourvoira. Mais tout manque, hormis les quatre murs ; et pour tout capital : 17 sous ! L'emploi de la somme est un souvenir curieux à connaître, et que je me plais à vous dire :

Une botte de paille. 50 centimes.

Une livre de pain. 30 —

Une chandelle 05 —

Une bouteille, trouvée dans un coin, fit office de chandelier. Du moins les deux jeunes filles étaient en sûreté ! Leur bon ange les quitte avec des larmes dans les yeux, en leur disant : A demain ! Son plan est arrêté : elle cherchera de l'ouvrage pour ses deux protégées, et elles vivront là, avec le produit de leur travail, jusqu'à ce qu'elle leur ait trouvé un placement dans quelque maison où les sentiments charitables ont accès.

C'est de cette façon que se créa l'œuvre du patro-

nage pour les jeunes filles libérées. Telle fut la première station de l'œuvre. L'année suivante, en 1848, une maison fut louée 300 fr. par M. l'abbé Colas, dès qu'il connut le projet qui s'était affermi dans le cœur de la sœur Marie-Ernestine, et cet asile, offert par lui, reçut dix, puis vingt, puis trente jeunes filles volontairement réunies après leur libération. Telle fut la seconde station de l'œuvre. Enfin, en 1851, Bicêtre ne pouvant plus fournir assez de place pour les jeunes filles détenues, et la maison due à la générosité de M. l'abbé Colas ne pouvant plus suffire aux libérées, l'Administration, sous la bienfaisante influence de M. le baron Ernest Le Roy, Sénateur-Préfet, accueillit une proposition présentée par M. l'abbé Podevin, protecteur de l'œuvre dès son début, et on décida d'acheter une propriété, sise à Saint-Hilaire, route de Darnétal, n° 33. M. Podevin proposa en même temps de compléter l'œuvre par la création d'une Société de patronage composée des Dames notables de la ville, et il obtint de voir M^{me} la baronne Le Roy en accepter la présidence. Cette protection puissante devait augmenter la prospérité de l'établissement au-delà des premières espérances.

Après avoir prêté son concours à cette œuvre, pendant douze ans, comme aumônier des prisons, M. l'abbé Podevin s'est démis de cette fonction pour se vouer à l'œuvre de moralisation entreprise par la sœur Marie-Ernestine. Une grande part du succès doit être attribuée à la sage administration, à l'esprit organisateur de cet excellent ecclésiastique ; son cœur peut s'en réjouir, et il a tous les droits à la reconnaissance publique.

Mais c'est à la sœur Marie-Ernestine que revient le succès moral obtenu par l'Atelier-Refuge. Ayant pour devoir comme supérieure ou sœur première, de diriger, de commander les sœurs religieuses qui sont placées sous ses ordres, elle cherche à leur communiquer la sollicitude que réclame l'éducation du cœur des enfants. Toujours la première aux exercices, elle ne consent au repos nécessaire qu'après avoir tout vu par ses yeux. C'est elle qui sonde le cœur de ces pauvres jeunes filles échappées à un milieu ignorant, misérable et quelquefois corrompu ; elle sait gagner leur confiance, elle sait combattre les défauts ou les vices ; elle se réserve de faire les catéchismes préparatoires ; elle surveille avec une attention scrupuleuse l'étude et le travail ; elle s'attache surtout à la correspondance des enfants avec leurs parents, elle cherche à conduire le cœur de la jeune fille dans ses lettres ; souvent dans la lettre d'un père à sa fille, elle trouve l'occasion de réveiller les bons sentiments qui sommeillent, et elle-même prend la plume pour évoquer les sentiments qui moralisent la famille. La correspondance suivie qu'elle entretient avec les libérées exerce une influence considérable sur la conduite et sur le sort des jeunes filles confiées à un maître, ou réintégrées chez leurs parents, ou mariées. C'est là son emploi le plus laborieux et le plus cher à son cœur : il s'agit de continuer les bons conseils à ses pupilles éloignées, de les maintenir dans la bonne voie, de retenir celles qui sont prêtes à s'égarer. Toute autre que la femme qui leur a servi de mère ne saurait pénétrer ainsi dans la vie intime des jeunes filles. La sœur Marie-Ernestine continue, de la sorte, une action salutaire sur les anciennes élèves de la

maison, et il en est plus de 300 qui, bien qu'éloignées, reçoivent encore ses maternelles instructions.

Ajoutons que l'Atelier-Refuge reste ouvert à toutes les anciennes apprenties qui peuvent y retrouver les mêmes conseils, la même table et le même gîte. L'asile de Saint-Hilaire est un refuge hospitalier, en même temps qu'une école de moralité.

De tels services rendus à la société et à l'humanité, ne pouvaient rester sans récompense, et les témoignages d'estime ont été prodigués à la sœur Marie-Ernestine, ainsi qu'à M. l'abbé Podevin, par les autorités ecclésiastiques, judiciaires, administratives, par les notables jurés, par la Société d'Émulation, par les inspecteurs des prisons, etc.

Quant à l'Académie, de quelle récompense pourrait-elle disposer qui réponde à tant de mérites ? L'offrande d'outre-tombe qu'un homme de bien se plaît à faire, par notre organe, est encore insuffisante ; mais n'est-il pas une récompense plus haute à laquelle cette sainte femme peut aspirer ?

Messieurs, en ajoutant sa part d'approbation pour un établissement aussi utile que l'est l'Atelier-Refuge ouvert à l'enfance malheureuse, et en honorant une vie si remplie de bonnes œuvres, l'Académie ne fait qu'exécuter la volonté du testateur. Elle engage donc la sœur Marie-Ernestine à venir recevoir le *prix de vertu* légué par M. Dumanoir.

NOTES.

1° L'établissement possède un terrain d'exploitation de 34 hectares, dont 31 sont livrés à la grande culture, et 3 à la culture maraîchère.

2° Quarante à cinquante jeunes filles, prises parmi les plus âgées, sont employées journellement au travail des champs, ce qui prépare leur placement comme filles de ferme; elles sont très recherchées des cultivateurs, et on en compte aujourd'hui quatre cents qui sont placées et dont on est très satisfait.

3° Les ateliers du travail à l'aiguille sont approvisionnés par les grands magasins de confection de Rouen; ils occupent journellement cent cinquante enfants.

4° Cinquante jeunes filles accomplissent tour-à-tour les travaux du ménage.

5° La population est maintenue au chiffre de deux cent cinquante, par un mouvement annuel de cinquante à soixante entrées et de cinquante à soixante sorties.

6° En outre l'établissement compte toujours au dehors quelques élèves qui, n'étant pas encore libérées, sont placées en liberté, dite provisoire, en vertu de la loi du 5 août 1850.

7° Six cents sont sorties. Toutes, excepté neuf, se sont bien conduites; cent cinquante sont mariées.

8° Les soins hygiéniques et médicaux sont l'objet d'un service spécial auquel sont attachées deux religieuses, sous la direction de M. le Dr Duclos, dont le zèle a égalé le désintéressement, depuis la fondation de l'œuvre.

9° On s'est inquiété de l'avenir de cet établissement; on peut affirmer que son existence est assurée.

Le souvenir des lauréats pour les prix de vertu décernés par l'Académie, au nom de M. Dumanoir, ne saurait être trop souvent rappelé ; ce sont :

En 1861, le frère Épimaque. Dévouement à l'instruction des enfants pauvres.

En 1862, Marie-Modine Levasseur, ouvrière. Soins dévoués à une pauvre femme aveugle et paralytique.

En 1863, Rosalie Vasseur, veuve Panier, ouvrière. Adoption d'un enfant abandonné.

En 1864, Patrice Lefrançois, d'Elbeuf. Dévouement à une nombreuse famille ; nombreux faits de courage dans les incendies et sur la Seine.

En 1865, Jules-Onésime Thiébault, ouvrier peintre. Adoption de trois enfants abandonnés.

En 1866, Marie Orange, d'Yvetot, journalière, amputée d'un bras. Secours charitables à une famille tombée dans la misère.

En 1867, la veuve Anais, garde-malade à Fécamp. Dévouement sans bornes aux cholériques, dans deux épidémies.

En 1868, la sœur religieuse Marie-Ernestine (Dlle Morin), fondatrice de l'Atelier-refuge destiné à moraliser les jeunes filles détenues, à Rouen.

Voir les rapports insérés dans le *Précis* annuel des travaux de l'Académie.



MONOGRAPHIE

DES

VIERGES DE RAPHAEL

PAR

M. HELLIS.

Plus de trois siècles se sont écoulés depuis la mort de Raphaël, et l'enthousiasme du monde civilisé pour ce brillant météore n'a jamais subi aucune variation, même aux époques où le goût général était corrompu, tant la vraie grandeur a de prestige et de puissance.

Lorsqu'on résume dans sa pensée les immenses travaux exécutés par le peintre d'Urbino dans une période de moins de vingt ans, on se demande avec raison s'il n'y avait pas quelque chose de surnaturel dans une fécondité jointe à une aussi grande perfection.

Raphaël, né en 1483, reçut les premières leçons de peinture de son père, artiste distingué. Celui-ci se préoccupait de l'avenir de ce fils qui annonçait les plus grandes dispositions, et avant sa mort, qui arriva en

1494, il s'était souvent demandé à qui il confierait l'éducation artistique de ce prédestiné.

Un oncle qui lui portait un vif intérêt le fit entrer chez le Pérugin, qui exerçait à Pérouse. Peintre justement renommé, il séduisait par la céleste langueur de ses créations.

Raphaël, entré à douze ans dans cette école, employa un stage de cinq ans aux études qu'il jugeait indispensables.

La perspective, l'architecture, l'art de la couleur, la perfection du dessin furent l'objet de ses constants efforts.

Le Pérugin comprit bientôt qu'il avait affaire à une nature d'élite, il ne tarda pas à le distinguer et à l'associer dans ses entreprises.

On ne connaît point de tableau fait en propre par Raphaël avant l'âge de dix-sept ans, mais on ne peut méconnaître sa coopération dans beaucoup d'œuvres de son maître, qui admirait la merveilleuse facilité de son élève. Il en fit son ami, et Raphaël comme témoignage de sa reconnaissance, peignit le portrait du Pérugin dans un de ses tableaux, et mit le sien à côté.

Ce talent naissant ne pouvait longtemps rester dans l'ombre; à peine eut-il quelques commandes, que sa réputation se répandit; les plus grands personnages de la cour d'Urbain recherchèrent son amitié et lui frayèrent la voie qui devait lui préparer les plus hauts destins.

Jaloux de s'instruire et de progresser, il voulut connaître les maîtres de l'école de Florence, qui brillait alors du plus vif éclat. La ville de Pérouse ne suffisait plus à son ambition.

Le contact de Masacio, de Léonard de Vinci et de tant d'autres qui inauguraient le grand siècle, révéla à Raphaël ses sublimes facultés, jusque-là confuses. Eveillé et surexcité dans ses inspirations, il se lança tout-à-coup vers la perfection qu'il devait atteindre.

Les nombreuses peintures qu'il exécuta à Florence lui acquirent une telle renommée, que déjà il lui était permis de se poser en maître. Il ne manquait qu'une occasion favorable pour développer toutes les ressources de son génie. Cette occasion ne tarda pas à se présenter.

Le pape Jules II, grand souverain, capitaine illustre, doué d'une vive intelligence, et passionné pour les arts, conçut des entreprises magnifiques. Bramante et Michel-Ange étaient occupés à l'exécution de ses projets ; il lui fallait un grand peintre, il eut le bonheur de trouver Raphaël.

C'est ce pontife qui exécuta le plan immense de Nicolas V, d'agrandir le Vatican jusqu'aux proportions d'une ville pontificale, où trouveraient place, non seulement le pape et sa suite, tout le haut clergé et tous les hôtes d'un rang élevé, mais encore toutes les administrations cléricales, et de faire ainsi de ce palais un centre de la chrétienté. C'est lui qui conçut l'idée de renouveler la vieille basilique de Saint-Pierre, de telle façon qu'elle mérite sous tous les rapports le nom de premier temple des chrétiens.

Jules II, se refusant absolument à prendre possession des appartements du Vatican, que son prédécesseur Alexandre VI avait occupés, résolut de fixer sa demeure à l'étage supérieur, que des peintres distingués comme Pietro della Franca, Luca Signorelli, Bartholomeo

della Gatta et Pietro Perrugino avaient commencé d'orner.

Raphaël fut chargé de compléter les décorations de ce palais, abritant le souverain pontife.

Au milieu de cette cour éclatante, religieuse, savante et guerrière, les pensées de Raphaël prirent leur essor, il trouva bientôt des sujets dont la signification sublime répondait aux exigences du lieu et à celle de son auguste seigneur.

Il n'entre point dans mon sujet de donner aucun détail sur le nombre et la nature de ses travaux, cela me mènerait trop loin. Les érudits sauront bien les trouver dans les écrits *ex-professo* sur la matière. Je me bornerai à dire que ses fresques, dont le nombre est considérable, réunissent à une dignité magistrale, un style si grandiose qu'elles sont considérées comme l'œuvre la plus parfaite que la main des hommes ait jamais produite.

Elles réunissent, à la richesse de l'imagination, la sévérité des lignes, léguées par les écoles anciennes, l'expérience technique du dessin, le charme de la couleur et de la touche, conquêtes des écoles modernes.

Le pape Jules II n'eut pas le temps de terminer ses vastes entreprises, il mourut en 1513 et eut pour successeur Léon X.

Sous Jules II, Raphaël avait servi un prince sévère, courageux, persévérant, ambitieux d'illustrer son règne. L'époque était propice. Par l'élévation de ses pensées, par l'austérité de son caractère, ce souverain sut donner aux artistes une vive impulsion. L'immense cercle d'activité qu'il ouvrit excita une émulation

féconde, l'art enfanta ses merveilles, le jeune peintre d'Urbain créa ses chefs-d'œuvre.

Léon X, non moins ami des arts, était d'un caractère bien différent. Sa haute naissance, sa brillante éducation, son goût délicat, héritage de sa famille, ses manières affables, ses larges prodigalités, tant de qualités distinguées et séduisantes lui attachèrent tous ceux qui l'approchaient. Sa libéralité envers les savants, les poètes et les peintres, qu'il attira de toutes les contrées de l'Italie à sa cour, ont rendu son nom célèbre à jamais.

Lors de l'avènement de Léon X, Raphaël demeurait à Rome depuis cinq ans. Sa position lui avait procuré la connaissance des personnages les plus distingués de la cour, outre ceux qu'il avait connus précédemment, soit à Urbain, soit à Florence. Tous, d'abord admirateurs de son génie, séduits ensuite par sa bonté et son amabilité, par le charme de sa personne, étaient devenus ses amis.

Sous Léon X, il continua les peintures du Vatican. Outre cela, il orna le palais Chigi de fresques qui eurent un succès prodigieux. Il n'en poursuivait pas moins ce qu'il avait commencé ailleurs.

L'éclat des merveilles créées au Vatican excita une émulation inexprimable parmi les artistes, et une admiration générale chez les Romains. Chacun devinait que de ces magnificences il résulterait une gloire durable pour la patrie, plus de respect pour la religion, plus d'enthousiasme pour les arts.

Trois siècles ont confirmé ce pressentiment, et tant que le culte du beau, du vrai et de la foi vivra parmi les hommes, personne ne visitera la demeure pontifi-

cale sans éprouver un transport et un saint respect en présence des chefs-d'œuvre qui y sont exposés.

Ce fut à cette époque que Léon X commanda à l'artiste des cartons pour les tapisseries qui devaient décorer la chapelle Sixtine. Lorsqu'elles furent terminées et portées à Rome, l'enthousiasme fut indescriptible. Vasari dit qu'elles paraissaient plutôt créées par un miracle que par la main des hommes.

Outre la demeure du souverain pontife, Raphaël décora plusieurs palais et villas, en y plaçant des sujets tirés de la fable. Là il déploya toutes les ressources de son imagination dans un genre nouveau qui attestait son érudition, sa grâce et sa fécondité.

Ce n'était pas assez d'exceller dans la peinture ; il a prouvé aussi qu'il était grand architecte.

Il fit les plans d'une chapelle et d'un mausolée pour Agostino Chigi, le protégé des papes Jules II et Léon X ; il construisit sa propre maison , qu'on voit encore à Rome ; il fit faire une traduction de Vitruve pour y puiser les notions les plus exactes de l'art de bâtir ; il donna son plan de la façade de l'église Saint-Laurent, que les événements survenus ne permirent pas d'exécuter.

Il éleva le Vatican d'un triple étage de loges , qui domina la tour de Saint-Damase et l'enrichit de ses délicieuses arabesques ; il fournit encore des plans pour l'église Santo-Giovanno-Baptista , pour la restauration de l'église Maria-in-Dominica , et pour diverses maisons particulières.

Il existe de ce peintre un mémoire présenté à Léon X sur le projet de dresser un plan de la ville de Rome , en rétablissant le dessin des anciens édifices, avec le

secours des fouilles dont on s'occupait activement. Il en commença l'exécution, et ce qui est à noter, c'est que, pour s'orienter dans Rome et préciser la place de chaque monument, il se servait de la boussole.

Mais ce qui est plus important et plus décisif, c'est qu'il fut architecte de Saint-Pierre-de-Rome, conjointement avec Bramante; et seul, quand celui-ci eut cessé d'exister, il présenta son plan en relief, qui fut adopté. Il recevait comme architecte 3,000 ducats par an.

Des études et quelques statues exécutées de sa main prouvent qu'il n'était point étranger à l'art du sculpteur, et qu'à l'exemple des grands hommes de cette époque, il avait cultivé toutes les branches du domaine de l'art, avec l'enthousiasme du génie et la persévérance d'un grand caractère : aussi son nom était révééré. Les souverains l'honoraient, tous les grands personnages recherchaient son amitié. Autour de lui s'était groupée toute une génération d'artistes éminents qui vivaient de son souffle et le chérissaient comme un père.

Avec quelle indéfinissable émotion on se rappelait le jeune orphelin d'Urbain, quittant les lieux heureux où s'était écoulée son enfance, soutenu seulement par cette force mystérieuse que donnent le génie et la vertu !

Si Raphaël se fut renfermé dans le Vatican et les palais de Rome, il serait toujours demeuré le plus grand des peintres, mais son culte n'eût pas été universel : les fresques ne se déplacent pas, et c'est le petit nombre qui peut visiter la ville éternelle. Son immense réputation est due surtout à ses peintures à l'huile.

Les tableaux de chevalet peuvent se transporter : ils ornent les églises, les musées, la demeure des grands. Le peintre d'Urbino n'en a pas fait moins de 150. C'était comme le délassement de son pinceau. Il aborda tous les genres avec une grâce, une science, un goût, qui lui ont mérité le surnom de Divin. Il suffit de citer parmi eux le Spasimo di Sicilia, la Sainte-Cécile, le Saint-Michel du Louvre, et la Transfiguration.

Les plus grands artistes s'empressaient d'en faire des copies. Une nuée d'élèves travaillant sous ses yeux, aidés de ses conseils et parfois de sa main, les reproduisaient à l'envi. Les graveurs, de leur côté, ont déployé la plus louable émulation pour les répandre en tous lieux : il en est résulté qu'aucun peintre ne fut plus connu et plus justement apprécié.

Il ne fut pas moins admirable dans le portrait. Il n'a pas abordé un genre sans y mettre le cachet de la perfection. On en possède 26 de sa main, d'autant plus précieux que pour leur exécution il n'avait pas besoin de recourir au pinceau de ses élèves. Nous citerons d'abord le sien, exécuté trois fois. Celui de sa maîtresse, Margarita, puis cette charmante tête qui lui servit de modèle pour sa sainte Cécile et que j'ignore pourquoi on a dotée du surnom de la Fornarina dont on a fait son amie, ce qui est loin d'être démontré, nous rappellerons le portrait de Blindo Altoviti, acheté 16,000 écus par le roi de Bavière, enfin celui de Léon X, que les maîtres n'ont pas dédaigné de reproduire, et qui ne compte point d'égal pour la science, la vigueur, le coloris et la vérité.

Quel que soit le charme et le mérite des ouvrages que nous avons cités, il en est une série qui doit surtout

nous occuper et que nous traiterons avec quelques détails.

Le culte de la sainte Vierge était très répandu à Rome et dans l'Italie. La madone était aussi obligée dans chaque famille que le crucifix dans les maisons chrétiennes. Raphaël lui avait voué une dévotion particulière, ce qu'atteste une chapelle qu'il fit construire en son honneur et une fondation qu'il y joignit dans l'église de Santa Maria della Rotonda, pour qu'il y fût prié pour lui après sa mort.

L'imagination des peintres n'a pas peu contribué à propager ce culte.

Quoi de plus attrayant qu'une jeune vierge, tenant un enfant dans ses bras. Le regard, le cœur et l'âme se trouvent fascinés à cette vue que le sentiment de la foi développe et surexcite. Aussi les peintres de l'Ombrie nous ont-ils laissé des types qui, par leur simplicité, leur grâce angélique ont excité une universelle admiration.

Il n'est point de pinceau au xv^e et xvi^e siècles qui ne se soit exercé sur ce sujet reproduit sans cesse et toujours d'une manière plus séduisante.

Les créations du Corrège, de fra Bartholomeo, d'André del Sarte, du Guide surtout, et de tant d'autres, semblaient ne pouvoir être surpassées : dans cette voie, le Pérugin s'était acquis une grande célébrité par sa touchante expression et sa grâce ascétique.

Raphaël, plein d'ardeur et de foi, prit son pinceau, entra en lice, et, se frayant une voie inconnue jusqu'à lui, créa un type nouveau qui, pour le sentiment et la beauté divine, ne le cédait en rien à ses illustres devanciers.

L'élève du Pérugin était voué au culte du vrai et du beau, c'est ce qui explique son empire. Son amour pour toutes les merveilles de la nature devait l'éloigner du mysticisme aux formes effacées, aux traditions inflexibles. Dans la création de ses œuvres chrétiennes, il puisait ses inspirations dans les conditions de foi, d'éducation et de patriotisme où il avait été élevé.

A chaque nouvelle Madone, on est frappé de la variété avec laquelle il a su traduire un sujet dont la forme est presque imposée et du haut style qu'il n'abandonne jamais, tout en prenant ses motifs dans la simple vie domestique.

C'est dans ses Vierges et notamment dans ses dernières que la poésie chrétienne a trouvé sa plus sublime expression ; car c'est la poésie qui touche les peuples et c'est la beauté seule qui peut leur donner une idée de la divinité.

Le pinceau du Sanzio fut toujours guidé par une angélique pureté. Même dans ses sujets mythologiques, on ne peut lui reprocher rien de sensuel dans l'acception frivole du mot.

La comparaison de ses madones avec celles des autres écoles d'Italie, prouvent ce que j'avance. S'il enflamme notre imagination, ce n'est que dans ce qu'elle a de plus pur. C'est ce style, dont on a prétendu attaquer l'orthodoxie, qui a produit l'œuvre la plus éminente de l'art chrétien, la *Madone de saint Sixte*.

Il faut observer aussi que dans ses *Saintes Familles*, l'artiste a toujours fait contraster avec la figure de la Vierge, de l'enfant Jésus et des anges, les autres figures plus terrestres, qui expriment ainsi la distance qui les sépare des divins modèles.

L'esprit humain doit à la religion ce qu'il y a de plus élémentaire et de plus pur dans les expressions de la nature morale, je veux dire le sentiment de la maternité uni à celui de la virginité. C'est là le problème que le peintre d'Urbain cherchait à résoudre et dont il a donné la solution.

Cette idée était inconnue à l'art ancien, qui n'en a point traité où fussent exigées autant de délicatesse et de retenue, idée où l'art moderne, épuisant toutes ses beautés sous les pinceaux du Sanzio, a peut-être surpassé toutes ses merveilles précédentes.

C'est ce sentiment, trop souvent méconnu, qui donne aux Vierges du maître un cachet particulier ; c'est aussi le mélange de la tendresse maternelle, tempérée par l'adoration. Marie concevait la grandeur de ses destinées et du dépôt qui lui était confié. Elle le chérissait comme son fils, elle l'adorait comme son Dieu. Son bonheur était sans cesse troublé par la pensée de ce glaive de douleur, dont on lui avait prédit que son âme serait transpercée ; aussi son expression, quoique toujours tendre, semble grave et parfois triste. Jamais le sourire n'effleure ses lèvres. Ses yeux, chez la plupart, sont modestement baissés. Bien éloignée de ces étreintes, qui révèlent l'amour de la matière, une seule fois sa joue ose effleurer celle du divin enfant. Rien, dans ses créations, ne fait appel aux sentiments vulgaires. Il se servait de modèles, il est vrai, mais, n'y trouvant jamais l'idéal qu'il rêvait, il n'en prenait que l'ébauche ; puis, se recueillant dans sa pensée, s'inspirant de ce qu'il entrevoyait de céleste au dedans de lui, il les métamorphosait, les divinisait, les transfigurait.

Chez aucune, vous ne verrez prédominer l'appareil de la maternité, et si, dans l'école romaine, vous rencontrez une Vierge donnant le sein à l'enfant, vous pouvez hardiment affirmer qu'elle n'est pas du maître.

Bien que Raphaël ait, dans l'exécution de ses Vierges, cédé à l'influence du sentiment religieux, on ne peut se dissimuler que plusieurs d'entre elles ne sauraient rigoureusement prendre place parmi les images de dévotion.

Sans cesser de produire des chefs-d'œuvre, tout en restant fidèle à son programme, sans se départir de la pureté, de la grâce, de l'élégance qui lui étaient naturelles, il s'est parfois écarté de l'idéal, pour se tenir plus près de ses modèles, qu'il savait si bien embellir — Ceci demande quelques développements.

Lorsque le peintre travaillait pour un oratoire, pour une église, ou des personnes signalées par leur piété, il puisait dans l'idéal divin, qui exaltait les imaginations en épurant les âmes ; mais, quand il cédait aux désirs de ses amis ou de ses protecteurs, il avait pour but de flatter leur amour-propre par la possession d'un trésor, admiré d'avance, et de leur procurer des jouissances esthétiques où la piété entraînait pour peu de chose.

On lui demandait, non une Madone devant laquelle on pouvait méditer et prier, mais, sous la dénomination de *Sainte-Famille*, des compositions auxquelles le contraste des âges, la naïveté de l'enfance, la variété des émotions maternelles, et surtout cette beauté de formes où excellait Raphaël, donneraient le genre de charme par lequel ses contemporains aimaient à se laisser captiver.

Aussi, il est de remarque que ceci s'applique surtout à sa deuxième manière. Nous citerons dans ce genre la *Vierge au Palmier*, et celle dite dans la *Prairie*, la *Vierge de la maison Nicolini*, la *Vierge à l'Œillet* et celle dite à la *Rose*, qui nous offrent des types variés de la beauté terrestre, pleine de charme et d'une irrésistible séduction. Ces tableaux ont tous été exécutés à Florence. Néanmoins, on retrouve encore plus tard quelques traces de cette tendance, notamment dans la *Vierge sous le Chêne*, et même dans la *Vierge à la Chaise*, qui doit son immense renommée à sa grâce incomparable et à l'expression fascinatrice du sentiment maternel, bien plus qu'à son caractère de sainteté.

Il n'est pas dans la nature humaine d'arriver d'un seul jet à la perfection, Raphaël en fut une preuve. Assez longtemps il chercha sa voie, ce qui fait que, dans l'exécution de ses Madones, on reconnaît facilement trois époques distinctes.

Formé à l'école du Pérugin, il dut s'inspirer de son genre, qui consistait à donner à ses têtes un sentiment de piété tendre, une expression de douceur, de suave simplicité, qui lui valut un grand renom. Raphaël, en s'emparant des inspirations de son maître, les transforma en les élevant à une hauteur qu'il n'avait point pressentie. Il imita le Pérugin, mais en y joignant un sentiment plus spirituel, une plus délicate observation de la nature, une révélation précoce de sa puissante individualité.

C'est dans ce sentiment que sont peintes ses Vierges de 1495 à 1504. C'est là ce qui constitue sa première manière, que l'on retrouve encore dans celles qui datent de ses premières années à Florence.

J'ai parfois entendu des hommes éminents, dont les lumières égalaient la foi, regretter que Raphaël n'ait pas persisté plus longtemps dans cette voie. Elle ne pouvait convenir à son génie. La sévérité de l'école ombrienne, les formes classiques qu'elle conservait et qui lui donnaient de la monotonie, la simplicité des compositions, le défaut d'ornementation, ne répondaient point à ses aspirations. Il ne pouvait se résigner à adopter cette tradition, qui rappelle les usages des moines d'Orient, qui, maintenant encore, ont conservé l'usage de reproduire les scènes de la vie évangélique d'après des modèles consacrés par les siècles, méthode qu'ils ont puisée chez les païens, qui, dans les chefs-d'œuvre de l'art, avaient adopté, pour représenter leurs dieux, des types invariables.

Le recueil de toutes les Vierges de Raphaël forme une histoire abrégée de son talent et de son génie. On y remarque une progression marquée et un cours complet de toutes les nuances de caractère qu'il sut distinguer ou réunir, selon le genre que pouvait lui offrir un sujet où se rassemblent les idées d'innocence, de pureté virginale, de grâce, de noblesse, de sainteté, de divinité, qualités dont il a épuisé les expressions.

Le renom qu'avaient procuré à Léonard de Vinci ses célèbres ouvrages inspira à Raphaël le désir d'en connaître l'auteur. A la vue de ces merveilles de l'école florentine, par sa fréquentation et celle de Michel-Ange, il sentit comme une révélation et une nouvelle vie se développer en lui.

La vue des peintures de Masacio, qui se recommandaient par l'entente grandiose de la composition, le contraste des ombres et des lumières, par le sentiment

profond de la nature, surexcita le jeune peintre d'Urbain, et lui révéla ses sublimes facultés. C'est à dater de cette époque que date sa deuxième manière.

Ce n'est que par degrés, et non sans peine, qu'il se détacha du genre séduisant qui avait charmé sa jeunesse ; mais il ne put résister à l'entraînement, à la vue de peintures qui offraient, à un si haut degré, la splendeur jointe à l'élévation.

La Madone du Grand-Duc, faite à Florence, est une des premières qui atteste cette tendance nouvelle.

Dans plusieurs qui suivirent, comme la *Vierge au Palmier*, la *Madone Ansidei*, on reconnaît le mélange des deux époques, jusqu'à ce qu'il ait tout à fait abandonné la première dans la *Vierge*, du duc Terra Nuova, dans la *Vierge jardinière* et celle dite *au Baldaquin*.

Une fois à Rome, Raphaël marcha hardiment et à pas de géant dans la voie nouvelle qu'il s'était ouverte. Rival de Léonard de Vinci et de Fra Bartholomeo qu'il a surpassés, il ne connut plus que le grand style qui réside dans l'alliance du sévère et du vrai, dans la connaissance générale et particulière des formes et des caractères, dans l'agencement des draperies, le charme de la couleur, la science du clair-obscur et surtout dans l'expression.

Ces qualités, qui brillent dans les grands travaux du peintre d'Urbain, à cette époque, se reflétèrent aussi sur ses Vierges. Celles qu'il créa dans cette dernière période sont sans mélange, il est inutile de les détailler. Toutes sont des chefs-d'œuvre accomplis ; et la dernière, celle de Saint-Sixte, qu'il fit au terme de sa carrière, a mis le sceau à sa réputation. C'est avec la *Transfiguration*, la plus sublime expression de l'art.

Les trois manières que nous avons signalées peuvent se réduire à ce peu de mots : Pérouse lui enseigna la correction, l'amour du vrai et du fini ; Florence la grandeur, l'élévation, la force du style ; Rome la beauté parfaite. Ce sont ces diverses impulsions qui ont fait éclater l'idéal que le ciel lui avait donné.

La couleur, dans les écoles du ^{xv}^e siècle, se réduisait à la teinte locale et monotone de chaque objet ; absence presque complète de la perspective aérienne, c'est-à-dire la variation de chaque couleur en tons, selon l'action de la lumière et le plus ou moins d'éloignement du modèle. Ces conditions, étudiées plus tard avec ardeur produisirent la magie des reflets et du clair-obscur dans la peinture.

Le maniement de la couleur, surtout dans les petits tableaux, dans les anciennes écoles, se rapprochait beaucoup de la miniature.

La beauté consistait bien plus dans le brillant et dans la chaleur du ton même que dans l'ensemble de la dégradation et de ses transitions. La qualité de l'ensemble devait être la clarté et l'éclat.

La couleur venait seulement en aide à la conception et au sentiment, auquel rien n'était sacrifié.

Raphaël suivit fidèlement ces principes pendant son séjour à Pérouse. Il continua ainsi jusqu'à ce qu'il fût à même de contempler la belle couleur et la riche exécution des peintres florentins.

Raphaël devint dès lors grand coloriste, mais on ne saurait dire à quelle hauteur il eût porté cette qualité, s'il eût été à même de contempler les merveilles de l'école vénitienne.

En peinture, la balance ne saurait être égale, si l'on

met d'un côté la haute conception, le grand style, la sévérité et la pureté du dessin, et de l'autre la richesse et l'éclat, la facilité et le prestige du pinceau.

On peut même dire que ces qualités diverses se font réciproquement obstacle et que leur fusion est, si non impossible, au moins très difficile dans la pratique.

La couleur dans son génie, et pour qu'elle ait tout son charme, exige un certain abandon incompatible avec la nature du dessin dont la perfection exige des efforts soutenus.

Ces deux caractères distinguent les écoles dites coloristes des écoles vouées aux grands effets. Il faut cependant convenir qu'un accord doit exister entre elles, car on ne peut concevoir un tableau sans une idée et une idée sans la couleur qui la rend sensible.

Nul plus que Raphaël n'était propre à réunir ces deux conditions; il savait d'ailleurs que la couleur était à la peinture ce qu'est le style à la pensée.

Son génie, ses études tendaient vers l'élévation, la noblesse et la sévérité; mais sa prodigieuse facilité pour le dessin, cette sûreté de la main qui, docile, reproduisait fidèlement ce que l'esprit avait conçu, faisait que sa préoccupation de la couleur ne pouvait nuire à des productions qui n'exigeaient presque jamais de retouches et où l'on compte aussi peu de repentirs. C'est là ce qui fait que la couleur fort belle dans les œuvres du maître ne nuit nullement à l'expression, à la force, ni au sentiment. A mesure qu'il progressait, sa couleur était plus puissante, plus énergique, plus harmonieuse, sans que les autres qualités y perdissent aucunement; en un mot, Raphaël était ce qu'on peut appeler un peintre complet.

Raphaël parvenu au faite de la renommée et des honneurs, accueilli par les hommes les plus éminents de l'époque, comblé des dons de la fortune, menant une existence princière, entouré d'élèves qui le vénéraient et chérissaient, n'avait plus rien à désirer ; il s'est éteint à trente-sept ans, dans la force de son talent.

En songeant à l'instabilité des choses humaines, on ne saurait le plaindre. S'il eût vécu seulement un an de plus, il aurait eu le cœur brisé, il eût vu Léon X mourir misérablement, et l'Italie en proie aux dissensions livrer Rome au pillage avec toutes ses horreurs.

L'art fit une grande perte, sans doute ; les regrets furent unanimes et mérités, mais celui qui en était l'objet restait digne d'envie. Il n'a point connu de mauvais jours, on peut dire qu'il a été enseveli dans sa gloire.

C'est avec une peine sensible qu'au sujet des causes de cette mort prématurée, nous avons lu, dans un auteur bien connu, les lignes suivantes :

« Raphaël, au milieu de ses travaux, continuait à s'abandonner aux plaisirs, ce qui était peu conciliable avec les études auxquelles il était obligé de se livrer ; ayant un jour excessivement abusé de ses forces, il fut en rentrant chez lui saisi d'une fièvre violente dont il cacha la cause. Les médecins l'attribuèrent à un grand échauffement et prescrivirent la saignée. Le mal venait d'épuisement et l'émission de sang acheva de lui enlever ce qui lui restait de forces. »

L'estime dont jouissait le chef de l'école romaine, les chefs-d'œuvre qui marquèrent ses derniers jours, la

virilité que révèle son portrait, peint par lui à trente ans, me paraissent incompatibles avec une vie désordonnée et l'épuisement qui en est la suite; j'ai du remonter aux sources pour apprécier la valeur de ces allégations.

Si nous examinons les lettres de Cœlio Callagnini, et de Marc-Antoine Michiel, nous voyons que ces deux amis de l'illustre défunt parlent avec la plus haute considération de son caractère et de ses mœurs. Nous y lisons que Raphaël vivait dans une sorte d'intimité avec les plus éminents personnages de son temps, qu'il avait accueilli, comme un père, dans sa maison, l'austère Fabius Calvi, dont il suivait les sages conseils; de plus, nous savons par la lettre de Marc-Antoine que Raphaël est mort après quinze jours de maladie, ce qui indique non une maladie de langueur, mais bien une maladie aiguë.

Dans les notices biographiques publiées par deux contemporains, Pasto Giovio et l'antiquaire Andrea Fulvio, ces témoins oculaires ne laissent planer aucun soupçon sur la cause de la mort du peintre d'Urbino.

Ce n'est que vingt-neuf ans après que Simone Fornari de Regio, qui ne jouit pas du renom d'une grande conscience historique, a osé, dans ses *Oserviazoni sopra il Furioso dell' Ariosto*, publier sur la mort de Raphaël des bruits calomnieux et déshonorants. C'est là que Vasari, fort suspect parfois dans ses appréciations, les a puissés pour les consigner dans sa *Vie des Peintres*, et dont M. Quatremère de Quincy, beaucoup plus lu que Vasari, s'en fait l'écho en France, ce qui n'a pas peu contribué à leur donner crédit.

Nous concevons que l'excès du travail, l'incessante activité de l'esprit et la dévorante ardeur de l'imagination ont pu surexciter, outre mesure, une organisation délicate, et la rendre peu propre à résister au choc d'une maladie aiguë, mais nous ne pouvons admettre qu'un homme épuisé par les plaisirs qui énervent en même temps le corps et l'âme, ait pu, jusqu'à son dernier jour, déployer l'activité physique et morale nécessaires pour créer des œuvres restées comme le *nec plus ultra* de la perfection.

Raphaël ne fut point un saint, nous n'admettons que sous caution l'exclamation de Léon X en apprenant sa mort : *ora pro nobis*.

Il aima passionnément une jeune fille, il lui fut fidèle et la dota richement dans ses dernières dispositions. C'est une tache sans doute, mais Vasari, qui consigne le fait, a oublié qu'une affection vive et constante, éloignait de l'inconduite.

Mozart aussi n'a pas échappé aux mêmes calomnies.

La foi catholique a donné au monde Mozart, comme elle lui avait donné Raphaël. Tous deux sont ses enfants, ses élèves, ses inspirés, ni l'un ni l'autre n'a jamais perdu le caractère chrétien ; ce sont, si l'on veut, des pécheurs, ils ont porté la vie, ils en ont éprouvé les tentations, ils en ont subi les chutes, mais leur esprit, leur âme, leur vie même, tout est resté chrétien ; ils sont morts comme ils avaient vécu, leur yeux tournés vers le ciel, l'intelligence pleine de ses clartés. C'est ce que constate la fin de Raphaël, qui mourut dans les sentiments de la plus sincère piété.

PRÉAMBULE DES VIERGES.

On a beaucoup écrit sur Raphaël ; néanmoins , il reste encore beaucoup à dire à son sujet.

Vasari, souvent cité , qui a donné des documents précieux sur la plupart de ses ouvrages , laisse souvent à désirer sous le rapport de l'exactitude et de l'équité de ses jugements.

L'histoire des peintres de Lanzi , très estimable , est trop abrégée. Quatremère de Quincy, fort lu en France, a écrit d'après un bon sentiment ; son livre contient d'excellentes appréciations, mais il est fort incomplet, et il a adopté de confiance, sans critique, sans justification, bien des faits qui ne supportent pas un examen approfondi.

Les graveurs , de leur côté , n'ont pas peu contribué à jeter la perburbation dans l'esprit des amateurs : ils ont traduit , avec le plus louable empressement, les œuvres du maître, mais trop souvent sans choix, sans examen , de sorte que par leurs soins le nombre des œuvres apocryphes s'est singulièrement multiplié.

Les publications les plus modernes n'ont pas été les moins entachées du vice que je viens de signaler. Si l'erreur se fait moins sentir pour les grandes compositions, qu'il n'était pas aisé de reproduire, elle est surtout sensible au sujet des Vierges multipliées à l'infini.

A cet égard, la confusion était grande , et le besoin d'une réforme se faisait vivement sentir.

Je ne sais s'il existe un traité spécial des Vierges de Raphaël ; pour mon compte, je n'en connais point : la

matière est cependant assez belle , assez importante , pour en inspirer l'idée. C'est cette pensée qui m'a dirigé dans le désir de les réunir en un seul faisceau. La difficulté était de sortir de la confusion engendrée par les causes que je viens de signaler.

Après avoir consulté un grand nombre d'écrivains, j'étais encore loin du but , lorsque j'ai rencontré une publication qui m'a été d'un puissant secours pour arriver au résultat que je désirais atteindre.

Un Allemand , doué de la patience et de la persévérance, qui sont propres à beaucoup d'érudits de cette nation , peintre distingué , connaisseur expert en peinture, admirateur sincère de Raphaël, a consacré une longue suite d'années à étudier ce grand maître. Pour bien écrire sa vie, il a , parcouru l'Europe afin de parler sciemment de ce qu'il avait à cœur de décrire. Son ouvrage, modèle de goût, d'érudition et d'une saine critique, sera désormais le guide des amateurs.

J'ai puisé à cette source féconde et j'ai cru ne pouvoir mieux faire que d'adopter beaucoup de ses décisions et de ses jugements au sujet des Vierges dont la liste authentique et sagement réduite est consignée dans son ouvrage. Nous ne saurions trop engager les curieux qui désireront connaître Raphaël dans tous ses détails à recourir à l'excellent livre publié par M. Passavent.

Il ne suffisait pas de posséder la liste authentique des Vierges peintes par Raphaël ; il fallait les avoir sous les yeux pour les bien connaître, les juger, les comparer et les décrire.

Ici se présentait une nouvelle difficulté. Grâce à nos

graveurs , une vingtaine de Madones fort répandues passent pour l'œuvre entière du maître ; mais un nombre plus considérable , disséminé dans les divers états de l'Europe , n'est connu que des touristes et de quelques privilégiés.

Parmi celles-ci , les unes sont religieusement conservées depuis plusieurs siècles dans des maisons particulières ; d'autres ornent les cabinets de riches amateurs ; le plus grand nombre figure dans les musées des grandes capitales.

Quelques-unes n'ont jamais été gravées : beaucoup ont été anciennement reproduites , mais il en est dont les planches sont épuisées , et les recherches les plus persévérantes n'arrivent pas à en trouver un exemplaire.

Ceux qui s'occupent à former des collections comprendront l'extrême difficulté qu'on éprouve à réunir toutes les œuvres. Je puis dire que j'ai fouillé chez les éditeurs et les marchands des principales villes de l'Europe pour arriver à mon but. Ne voulant pas jouir seul du bénéfice de ma collection , j'ai eu recours à la photographie , et ce sont ces reproductions que j'ai soumises à l'Académie , en lui offrant ce travail , en 1867 , avec la description de chacune des Vierges de Raphaël. Par malheur , la photographie n'est point durable ; le procédé au charbon , inventé récemment , n'a de valeur qu'aux yeux de ceux qui ne l'ont pas employé. Tant qu'on ne sera pas arrivé à un mode d'exécution plus sûr , plus parfait , la photographie ne sera qu'une illusion , et pour les amis de l'art que beaucoup de temps et d'argent perdus.

LES MADONES.

On a donné primitivement le nom de Madone en peinture à l'image de la Vierge, soit seule, soit avec l'enfant Jésus.

Ce type simple était celui qui d'ordinaire ornait les maisons des personnes pieuses : la dimension en était assez restreinte. Destinées le plus souvent à l'oratoire ou à la chambre à coucher, ces Madones ne développaient que peu d'étendue ; il y en avait même de fort petites. Nous en citerons une charmante de Raphaël, qui n'a pas plus de six pouces : elle est finie comme une miniature.

Par un artifice permis aux peintres comme aux poètes, les artistes introduisirent saint Jean enfant en la compagnie du Fils de Dieu, bien qu'ils ne se soient jamais rencontrés dans cet âge tendre ; cela permettait d'ajouter plus de charme et de variété dans la composition.

Lorsqu'aux deux enfants venait se joindre saint Joseph ou sainte Elisabeth, le tableau prenait le nom de *Sainte-Famille*.

Pour éviter toute confusion, nous comprendrons sous le nom de Madone ou de Vierge tout ce qui a trait à ce genre de peinture, pourvu que le motif principal ait pour objet la sainte Vierge et l'enfant Jésus.

Nous ne décrirons que celles qui sont adoptées comme étant de la main du maître, suivant pour ce choix l'opinion des savants et des amateurs les plus exercés, rejetant tout ce qui a été fait en entier par des élèves, soit du vivant de Raphaël, soit après sa mort,

d'après ses cartons. Sans ces restrictions, la liste aurait été trop considérable ; notre sévérité écartera aussi un grand nombre d'œuvres gravées ; car les graveurs ne se sont pas toujours montrés difficiles sur le choix.

Quant aux désignations, nous adopterons celles données par Passavent et adoptées par le monde artistique ; elles ont souvent l'avantage de rappeler l'époque et l'origine, et surtout d'affranchir les amateurs des caprices des graveurs, qui le plus fréquemment, par la variété de leurs inscriptions, jettent du trouble dans l'esprit et rendent les recherches plus difficiles.

Le nombre des Vierges admises comme authentiques s'élève à quarante-quatre.

MADONES PEINTES CHEZ LE PÉRUGIN,

De 1500 à 1504.

Madone de la collection Solly.

Madone de la comtesse Alfani.

La Vierge avec saint Jérôme et saint François.

La Madone du comte de Staffa.

A FLORENCE,

De 1504 à 1510.

La Madone du grand-duc.

Madone du duc Terra-Nuova

Petite Madone de lord Cowper.

Madone avec l'Enfant vêtu.

Madone de la famille Ansidei.

La Vierge au Chardonneret.

La Vierge dans la Prairie.

Madone de la maison Tempi.
La Vierge au Palmier.
Sainte-Famille, saint Joseph sans barbe.
Petite Madone du duc d'Orléans.
Vierge de la maison Canigiani.
Vierge à l'Agneau.
Vierge à l'OEillet.
Vierge avec l'Enfant endormi.
Madone de la maison Nicolini.
Madone de la maison Colonna.
Madone dite la Vierge Jardinière.
La Vierge au Baldaquin.
La Vierge et les deux Enfants.

A ROME,

De 1508 à 1513. — Sous Jules II.

La Vierge à la Rose.
La Vierge dite à l'Impanata.
Madona di Loretto.
Madona del Passegio.
Madone de la maison d'Albe.
Madone de la maison Aldobrandini.
La Vierge au Diadème.
La Madone de Fuligno.
La Madone du duc de Bridgewater.
Madone avec l'Enfant debout.
Sainte-Famille de Naples.

De 1513 à 1520. — Sous Léon X.

La Vierge au Poisson.
Madona della Sedia.

Madona della Tenda.

La Vierge aux Candélabres.

La Vierge sous le Chêne.

Sainte-Famille dite la Perle.

Grande Sainte-Famille du Louvre.

La Vierge au Berceau.

La Madone de saint Sixte.

Nous ne ferons que mentionner quelques Madones attribuées à Raphaël par divers écrivains, mais que les amateurs exercés ont rejetées comme n'offrant pas le caractère de l'authenticité, quoique dans plus d'un catalogue de musée elles soient inscrites comme originales ; ce sont :

Le Repos en Egypte, au musée de Vienne.

La Vierge dans les Ruines, autrefois dans la sacristie de l'Escurial.

La Madone de la maison Diatolevy, au musée de Berlin.

La Madone du comte de Bisento, au musée de Francfort.

La Vierge donnant des fleurs à l'Enfant, galerie Borghèse, à Florence.

La Vierge dans la Prairie, en Russie, au château de l'Ermitage.

La Vierge avec les Saints, chez le comte Warwich (Angleterre).

La Vierge à la Rédemption, à Milan, jadis chez le professeur Tosoni.

La Vierge à longue cuisse, qui n'existe que dans l'ouvrage de M. Quatremère de Quincy, gravée au trait d'après un dessin : Saint Luc peignant la sainte Vierge.

Les quarante-quatre Vierges que nous avons admises comme originales sont ainsi réparties en Europe :

ANGLETERRE.

L'Angleterre en possède neuf :

La petite Madone de lord Cowper, à sa galerie de Pansanger, près Hertford.

La Madone de la maison Nicolini, chez lord Cowper.

La Madone de la maison Ansidei, chez lord Spencer, à Bleinhem Palace.

La Vierge au Palmier, chez lord Ellesmere.

La Madone de la maison Aldobrandini, chez lord Gravach.

Madone avec l'Enfant debout, chez M. Makinstosh, à Londres.

La Vierge aux Candélabres, chez M. Munro, à Londres.

Madone de la galerie Bridgewater, à Londres, chez lord Ellesmere.

Madona del Passegio, chez lord Ellesmere, à Londres.

Il est à remarquer que toutes ces Madones sont dans les mains de particuliers et que pas une n'appartient au Musée national britannique.

Les riches anglais sont des souverains. Lors de la vente du duc d'Orléans, qui eut lieu en 1798, sur six Madones de Raphaël, quatre furent achetées par des Anglais.

ESPAGNE.

L'Espagne possède cinq Madones, toutes au musée de Madrid :

- La Vierge à l'Agneau.
- La Vierge au Poisson.
- La Vierge sous le Chêne.
- La Vierge à la Rose.
- La Vierge dite la Perle.

FRANCE.

La France en possède cinq, dont quatre au Louvre, une chez
M. Benjamin Delessert :

- La Vierge au Diadème.
- La Vierge dite Jardinière.
- La Vierge au Berceau.
- La grande Sainte-Famille.
- La petite Madone d'Orléans, chez M. Delessert.

PRUSSE.

La Prusse en possède quatre, toutes au musée de Berlin :

- La Vierge avec saint Jérôme et saint François.
- La Madone du duc Terra-Nuova.
- La Madone de la maison Colonna.
- La Madone de la collection Solly.

BAVIÈRE.

La Bavière en possède trois, toutes au musée de Munich :

- La Madone de la maison Tempi.
- La Madone Della Tenda.
- La Madone de la maison Canigiani.

ALLEMAGNE.

L'Allemagne en possède trois :

La Vierge dans la Prairie, au musée de Vienne.

La Vierge avec les deux Enfants, idem.

La Madone de saint Sixte, à Dresde.

RUSSIE.

La Russie en possède deux :

La Vierge de la maison d'Albe.

La Vierge avec saint Joseph sans barbe.

Toutes deux au musée de l'Ermitage.

ITALIE.

L'Italie en compte onze :

La Vierge à la Chaise. }

La Vierge du Grand-Duc.

La Vierge au Chardonneret.

La Vierge dite Impanata.

La Vierge au Baldaquin.

Ces cinq sont à Florence.

La Madone de Fuligno, au Vatican.

La Madone Alfani, à Pérouse.

La Madone de Staffa, à Pérouse.

La Madone à l'OEillet, à Lucques.

La Vierge de Naples, à Naples.

La Vierge avec l'Enfant vêtu (1).

(1) Portée en Espagne par le roi Ferdinand en 1866.

DEUX ONT DISPARU :

La Vierge avec l'Enfant endormi.

La Madone de Loretto.

Il se peut faire que d'autres aient été perdues et qu'on les retrouve plus tard. Ainsi, le savant abbé Morcelli raconte dans son ouvrage : *Du Style des Inscriptions latines*, avoir vu chez M. Annibal Maggiori, patricien de la ville de Fermo, une Madone qui, de ses deux mains, ôtait de dessus le divin Enfant endormi dans son berceau un voile léger, tandis que saint Joseph, placé à distance, repaissait ses yeux de ce ravissant spectacle. Sur le bâton du saint, l'abbé Morcelle lut l'inscription suivante, tracée en caractères imperceptibles :

R. S. U. AA. XVII p. (*Raphaël Sanctius Urbinus anno ætatis 17 pinxit*).

C'était là sans doute le premier essai de l'œuvre que l'illustre peintre perfectionna plus tard et qu'on admira longtemps dans le trésor de Lorette, d'où elle a été enlevée au xix^e siècle.

Vasari parle aussi de deux petites Madones d'une extrême beauté. Elles ont disparu : ses indications sont d'ailleurs trop vagues pour qu'on puisse les mieux désigner.

DESCRIPTION DES VIERGES.

MADONE DE LA COMTESSE ALFANI.

Hauteur : 48 cent. — Largeur : 33 cent.

La Vierge, demi-figure, assise sur un banc, tient de ses deux mains l'Enfant debout sur ses genoux. Celui-

ci se soutient de la main droite au léger voile qui couvre le sein de sa mère ; tournant la tête à gauche, il regarde le spectateur avec tendresse , tandis que la Vierge est tournée de l'autre côté, les yeux modestement baissés.

En haut, sur le bleu foncé du ciel, on voit de chaque côté une tête de chérubin : l'une a les regards levés , l'autre les tient baissés.

Bien que Raphaël soit demeuré chez le Pérugin , de 1495 à 1504 , ce qui fait une période de huit années , on ne connaît que vingt tableaux de sa main pendant ce stage. Ce n'est que vers l'an 1500 qu'il prit la palette en son nom : il avait alors dix-sept ans. On connaît de lui quatre Madones seulement de cette époque : elles sont nécessairement dans la manière de Pérugin , manière qui n'était pas sans grâce et sans suavité.

Nous plaçons celle-ci la première en date , parce qu'elle fut un hommage à l'amitié.

Le peintre d'Urbain fut intimement lié à Pérouse avec un condisciple appartenant à une des plus honorables familles de la ville. Alfani, c'était le nom de ce condisciple, cherchait à suivre les progrès de son ami ; il lui empruntait des compositions pour ses tableaux , ainsi qu'on peut le voir dans une très belle toile conservée au musée du Louvre sous le titre du *Mariage mystique de sainte Catherine*.

L'amitié des deux artistes n'éprouva jamais d'altération ; Alfani suivit Raphaël à Florence et à Rome : il lui fut dévoué tant qu'il vécut. C'est pour lui que fut faite sa première Madone , religieusement gardée depuis cette époque dans la famille Alfani et placée sous verre avec le plus grand soin.

Ce délicieux tableau, emprunté au Pérugin, est dans un état assez bon de conservation. Il n'a été ni copié, ni gravé, ni lithographié; ce qui est d'autant plus regrettable que les tableaux de cette époque sont rares et qu'on aime à voir les inspirations du maître interprétées par un élève qui les savait si bien embellir.

MADONE DE LA COLLECTION SOLLY.

Hauteur : 54 cent. — Largeur : 40 cent.

La Vierge (demi-figure) lit dans un livre qu'elle tient de la main droite. L'enfant Jésus, dont elle supporte un pied dans sa main gauche, joue avec un chardonneret et lève ses yeux vers le livre. Le fond représente un paysage.

Ce tableau, dit-on, était sorti d'une famille modenaise pour venir à Milan; il est actuellement au musée de Berlin. Aucune gravure ne l'ayant reproduit, il nous est impossible de donner sur son compte aucun détail, sinon qu'on affirme qu'il est dans un bon état de conservation.

MADONE DU COMTE STAFFA.

16 cent. rond.

La mère du Sauveur, dont la figure est d'une douceur virginale, se promène dans un paysage printanier, où les arbres n'ont pas encore de feuilles, où les montagnes, au loin, sont encore couvertes de neige; elle va pensive, lisant un petit livre dans lequel regarde attentivement aussi l'enfant Jésus, qu'elle tient dans ses bras. Impossible de rien voir de plus charmant et

de plus exquis. Tout démontre que Raphaël s'est consacré à cette œuvre avec une passion particulière.

Ce tableau était originairement dans la maison Staffa. Il vint par héritage dans la possession du conestabile de Staffa, qui le conserve avec soin.

Il existe à Pérouse un grand nombre de belles copies de cette Vierge ; on en voit une charmante au musée du Louvre : elle est de Sassoferato.

Elle a été gravée par Amsler et Moschi. Aucune de ces gravures ne donne une idée suffisante de la grâce du modèle. Nous en dirons autant de celle de Richomme, faite d'après la copie du Louvre : il lui a donné le nom de *Vierge au Livre*. A propos de cette dénomination, nous nous permettrons une remarque : il y a plus de dix Vierges de Raphaël qui ont un livre à la main. Aussi je préfère de beaucoup les noms anciens, qui souvent indiquent l'époque et l'origine.

Ce tableau, de forme ronde, n'a que six pouces de diamètre ; il est soigné comme une miniature ; c'est la plus petite de toutes les Madones ; sauf une légère fente, sa conservation est parfaite.

LA VIERGE AVEC SAINT JÉRÔME ET SAINT FRANÇOIS.

Hauteur : 35 cent. — Largeur : 29 cent.

La Vierge, un peu penchée à gauche, tient des deux mains l'enfant Jésus assis sur un coussin qu'elle a sur ses genoux, et le contemple avec amour, tandis que celui-ci saisit la main gauche de sa mère et lève la droite pour donner sa bénédiction, en regardant le spectateur. Saint Jérôme, le chapeau de cardinal sur la tête, est en adoration à gauche, et saint François en

extase à droite. Dans le lointain, on voit une ville au pied de hautes montagnes.

Ce petit tableau, d'une exécution délicate, est bien traité et dans un état satisfaisant de conservation. La tête de la Madone est délicieuse de grâce et de sentiment. On reconnaît que Raphaël s'est servi d'une esquisse de son maître, car on possède de ce dernier diverses Madones qui ont avec celle-ci la plus parfaite ressemblance. D'abord au palais Borghèse, cette Vierge passa dans la galerie Aldobrandini, où la Prusse l'acheta en 1829.

Gravée par Hoffman.

ÉPOQUE FLORENTINE,

De 1504 à 1508.

LA MADONE DU GRAND DUC,

Grandeur naturelle.

La Vierge (demi-figure) debout, porte sur son avant-bras gauche l'enfant Jésus, assis, et le contemple les yeux baissés. L'enfant, vu de côté, tourne la tête hors du tableau et pose sa main droite sur le sein de sa mère. La figure de la Madone, couverte d'un ample manteau bleu, ressort puissamment sur le fond, qui est très vigoureux de ton.

A la fin du siècle dernier, ce tableau, mêlé à quelques peintures de Carlo Dolci, se trouvait en la possession d'une pauvre veuve qui ne connaissait pas la valeur de son trésor. Elle le vendit à un libraire pour douze

scudi. Par l'entremise de Piccini, alors directeur de la galerie de Florence, cette Madone devint la propriété du grand-duc de Toscane, Ferdinand III, qui la portait constamment dans ses voyages, et c'est de cette circonstance que lui vint son nom. Sa conservation est parfaite.

Cette Vierge est la première faite à Florence. Elle inaugure la deuxième manière du peintre. Bien qu'elle tienne encore du Pérugin par sa simplicité, elle est d'un dessin plus étudié et d'un plus haut caractère. La manière hardie, magistrale, lumineuse dont elle s'enlève sur un fond vigoureux, fait encore valoir le grand aspect de cette figure et la divine expression de la tête. Grâce à toutes ces qualités réunies, cette Vierge produit l'effet d'une apparition surnaturelle qui élève l'âme. En résumé, c'est une des plus belles productions du maître. Participant de l'inspiration ombrienne et de la science florentine, elle offre une fusion heureuse de ces deux éléments. On peut dire que chacune y est élevée à sa plus haute puissance ; jamais l'art chrétien n'a produit une œuvre qui méritât mieux que celle-ci la qualification de vision céleste. Raphaël, malgré ses progrès, ne reproduisit pas une deuxième fois la divine harmonie qui résonnait dans son âme pendant qu'il traçait cette ravissante image.

Gravée par Morghen, Lorchon et Martinet.

MADONE DU DUC TERRA NUOVA.

89 cent. rond.

La sainte Vierge assise tient l'enfant couché sur ses genoux, elle l'admire, la tête penchée vers lui et élevant

un peu sa main gauche. Ce mouvement rappelle le style de Léonard de Vinci. Le petit saint Jean, debout à gauche, la tête fortement tournée, présente avec amour à l'enfant Jésus une banderolle, sur laquelle on lit : *Ecce agnus Dei* ; à droite un autre enfant s'appuie contre la Vierge. C'est la seule fois que le peintre donne un compagnon au petit saint Jean. Cet enfant a une auréole ; mais nous ne saurions lui donner une désignation certaine.

Le ton général de cette peinture est énergique, quoique doux. Le caractère de la tête rappelle celui de la *Vierge du Grand Duc*, que nous venons de citer. Ces deux ouvrages sont évidemment de la même époque. Le tableau est bien conservé.

Il paraît toujours avoir appartenu à la famille des ducs de Terra Nuova, de Gênes, résidant actuellement à Naples. En 1854, il fut acheté pour le compte du roi de Prusse moyennant la somme de 30,000 écus. Cette acquisition fut motivée par un sentiment de piété filiale. Le défunt roi avait beaucoup admiré ce tableau, lors de son séjour à Naples, mais ne pouvant l'obtenir alors, il avait recommandé à son fils, le roi actuel, de ne point le laisser échapper, si jamais la famille du duc consentait à s'en dessaisir.

Il a été gravé, en 1823, par J. Scotto ; mais la planche est épuisée, tous mes efforts n'ont pu en obtenir une épreuve. M. Scheffer, de Francfort, en a fait un dessin dans le but de le graver, ce qui est bien à souhaiter. Mais, depuis près de vingt ans qu'il s'est mis à l'œuvre, son travail n'est pas encore terminé.

PETITE MADONE DE LORD COWPER.

Hauteur : 64 cent. — Largeur : 46 cent.

C'est à la même époque, en 1505, lorsqu'il s'éloignait de la manière du Pérugin pour se rapprocher de celle de Florence, que Raphaël peignit cette petite Madone.

La Vierge (demi-figure), assise près d'un mur, penche sa tête, vue de face un peu à droite, et tient de la main gauche l'enfant Jésus qui l'enlace de ses bras en se soulevant vers elle. L'enfant pose un pied dans la main de sa mère que celle-ci tient ouverte sur ses genoux. Il tourne la tête du côté gauche en regardant vers le bas. Pour fond, un paysage dans lequel on voit à droite une église à coupole, sur une colline.

L'exécution est facile, rapide et légère; les mains et surtout celles de la Vierge sont d'un dessin élégant, presque coquet, ce qui ne se rencontre pas fréquemment dans les œuvres de Raphaël.

Ce tableau, en entier de la main du maître, est dans un état parfait de conservation.

Il se trouvait depuis longtemps à Urbin, où l'ambassadeur d'Angleterre à Florence l'acheta pour lord Cowper, qui le plaça dans la belle galerie qu'il a formée à Pansanger, près Hertfort, résidence de sa famille.

Ce tableau n'a point été gravé. J'en ai obtenu une photographie; mais, comme la plupart de ses pareilles, elle laisse beaucoup à désirer.

La photographie reproduit difficilement les tableaux à l'huile, elle ne tient pas compte des couleurs qui se

transforment désagréablement. Les contours des figures deviennent vagues et sont loin d'être arrêtés comme ceux du burin. En outre, le vernis ancien, la poussière séculaire, les dégradations souvent dues à l'humidité et à la disposition des musées, sont des obstacles qui s'opposent constamment à des reproductions satisfaisantes.

Malgré tous ces défauts, cela vaut mieux que rien et force a été de m'en contenter.

LA VIERGE AVEC L'ENFANT VÊTU.

Demi-grandeur naturelle.

La plus grande partie des Vierges de Raphaël a été gravée, mais il en est un certain nombre qui n'ont point été reproduites, au grand regret des amateurs.

Cette lacune est d'autant plus fâcheuse qu'elle porte principalement sur des œuvres du peintre pendant sa première époque ; et ce sont les moins nombreuses et peut-être les plus recherchées.

Nous citerons parmi elles la Madone Alfani, la Madone de la collection Solly et la petite Vierge de la galerie Cowper.

On sera moins surpris de ces lacunes, quand on réfléchira que ces tableaux de petite dimension étaient soigneusement recueillis par des amis du peintre à une époque où, peu connu, il ne travaillait pas encore pour les souverains, et qu'ils étaient dans les mains de particuliers résidant soit à Pérouse, soit à Urbino.

Mais ce qu'on explique plus difficilement, c'est l'oubli où était tombée une œuvre capitale de cette époque.

Pour la bien faire connaître, nous allons succinctement tracer son histoire, qui sera celle de ses vicissitudes.

Lorsque Raphaël était encore à Pérouse, les religieuses du couvent de Saint-Antoine-de-Padoue lui commandèrent un tableau pour le maître-autel de leur chapelle. Commencé à cette époque, il ne fut achevé que quelques années plus tard, lorsque le peintre était à Florence.

Ce fut un bonheur, car sa composition se ressentit de l'influence de l'école florentine et de la fréquentation des artistes célèbres qui en étaient la gloire. Aussi, dans l'ensemble, on remarque des manières fort différentes. Certaines figures rappellent le couronnement de la Vierge ; les tons vigoureux de chaque draperie paraissent un souvenir du Sposalizio, tandis que sainte Catherine et sainte Dorothée montrent le nouveau style acquis par l'artiste à Florence.

Les sœurs de Padoue avaient exigé que le petit Jésus fût vêtu. Ce n'était pas l'habitude de Raphaël de le représenter ainsi. Mais le peintre fut contraint de céder à leur désir, et il ajouta le vêtement, qui n'existait point au début de l'exécution.

Je crois qu'à cause de cette circonstance, on pourrait donner à cette Vierge le nom de la Madone avec l'Enfant vêtu, pour la distinguer de celles qui ont avec elle quelque similitude.

La Vierge, assise sur un trône richement orné et élevé de quelques marches, tient l'enfant Jésus sur son genou droit. Celui-ci porte un vêtement blanc à ornement vert et rouge, avec un manteau violet. De la main droite, il bénit le petit Jean, qui s'approche

en adoration. Près du trône se tiennent debout sainte Catherine, à gauche, vue de profil, et sainte Dorothée à droite, toutes deux ayant en main des palmes, symbole de leur martyre. •

Sur le devant se trouvent, d'un côté, saint Paul, et saint Pierre de l'autre. On entrevoit un paysage, qui forme le fond de chaque côté du trône.

Le ton de cette peinture est puissant, et souvent brun dans les ombres. La carnation des femmes et de l'Enfant est cependant très claire. Le manteau bleu de la Vierge est parsemé de points d'or dans le goût antique. En général, les bordures des vêtements sont très richement ornementées, à la manière du Pinturicchio.

La Vierge et l'Enfant, tous deux ravissants de douceur dans l'expression, tiennent encore à la première manière, tandis que les deux saintes trahissent déjà un style plus élevé, autant par la forme des têtes que par le mouvement des mains. Le ciel et le paysage sont d'un ton un peu noir, mais tempéré.

Outre un tympan qui surmontait le tableau principal, les gradins étaient ornés de cinq sujets, que les religieuses vendirent, en 1663, à la reine Christine. Ils passèrent ensuite, de la galerie Bracciano, dans celle du duc d'Orléans, et, à la vente qui fut faite de cette dernière, en 1798, ils furent acquis par divers amateurs anglais.

En 1678, les mêmes religieuses vendirent le tableau principal au comte Antonio Bigazzini, pour le prix de 2,000 écus; il passa ensuite dans les mains des rois de Naples, qui l'ont conservé jusqu'à ce jour.

Ce tableau a toujours été en grande considération dans la maison des rois de Naples; car, lorsqu'en 1798,

Ferdinand I^{er} fut obligé de se réfugier en Sicile, au nombre des objets précieux qu'il emporta, était le tableau de Raphaël, et François II, en quittant le trône, en 1860, ordonna de l'encaisser parmi le peu d'objets de prix qu'il embarqua sur le vapeur *le Columbo*. Il est actuellement en Espagne.

Une autre cour de l'Europe a montré également un grand intérêt pour cet ouvrage. Les démarches de la cour anglaise, pour avoir une copie fidèle de cette précieuse peinture, datent de 1840, époque où le prince Albert, mari de la reine d'Angleterre, conçut le projet de réunir les gravures, dessins ou photographies de tous les ouvrages du divin peintre d'Urbain.

On demandera peut-être comment une œuvre aussi capitale n'avait pas été reproduite. Cela peut tenir à ce qu'elle était moins accessible que les autres, étant renfermée dans le palais du roi de Naples, dont l'entrée n'était pas librement permise.

M. Aloisio Juvara, professeur de gravure à l'Institut de Naples, élève du célèbre Toschi, obtint du roi la permission de détacher du mur le tableau, afin d'avoir plus de facilité pour en tirer un dessin. Il y travailla pendant de longues années. On peut dire que ses efforts ont été couronnés de succès, et que sa reproduction est digne du modèle qui l'a inspiré. Offerte en 1860 à l'exposition publique de Naples, elle a été regardée comme le morceau le plus achevé de ce brillant concours.

L'auteur en tira une magnifique gravure qui, terminée en 1867, a été demandée par la commission royale de Florence, pour l'exposition universelle qui a eu lieu à Paris dans la même année.

Le public n'a point été d'un autre avis que les Flo-

rentins. Les artistes les plus éminents, les amateurs les plus éclairés, ont loué à l'envi la gravure napolitaine, tardivement mise en circulation grâce à l'engouement du public pour les médiocrités à bon marché et les pauvretés de la photographie !

MADONE DE LA FAMILLE ANSIDEI.

Figures entières un peu moins grandes que nature.

C'est d'après la même inspiration que Raphaël peignit une Madone pour l'autel de la chapelle Saint-Nicolas-de-Bari, dans l'église de Santo-Fiorenzo, à Pérouse, chapelle qui appartient à la famille Ansidei, et pour la décoration de laquelle Filippo di Simone Ansidei, mort en 1490, laissa un legs considérable. Par l'entremise de Galvino Hamilton, ce beau tableau fut acheté en 1764 par lord Robert Spencer pour une somme très forte, en échange d'une copie faite par Nicolas Monti, et qu'on voit encore dans l'église. Le noble lord donna plus tard ce tableau à son frère le duc de Malborough : il est encore aujourd'hui conservé à Blenheim Palace.

La Vierge est assise sur un trône élevé avec des degrés en forme de caissons ; elle tient l'enfant Jésus sur son genou droit, tandis que sur le genou gauche elle ouvre un petit livre dans lequel ils lisent ensemble. A gauche, saint Jean-Baptiste debout, les regards levés, montre le Sauveur de la main droite ; de l'autre, il porte une croix de cristal en guise de bâton. Le saint évêque Nicolas-de-Bari est placé de l'autre côté, tenant sa crosse et un livre dans lequel il lit. La frise sous le dais offre cette inscription : *Salve Mater Christi* ; sur la

bordure, au bas du vêtement de la Vierge, est la date de 1505 ; à travers l'arcade ouverte derrière le trône, on voit un paysage et une ville.

Le faire de cette peinture accuse encore l'école du Pérugin, mais le dessin des parties nues est plus ample et plus naturel. Les têtes ont un caractère plus profond et plus sérieux, surtout celle de l'évêque. La tête de l'Enfant est d'une grâce et d'un charme tout particuliers.

La couleur de ce tableau est claire et lumineuse, les draperies sont librement traitées. Il ne porte pas, comme celui du couvent de Saint-Antoine, les différents caractères d'un talent qui cherche et qui se développe : il est fait tout d'un jet et d'une seule inspiration.

Son état de conservation est parfait : il a été gravé par Capellan, et en 1856 par Gruner.

LA VIERGE AU CHARDONNET.

Hauteur : 1 mètr. -- Largeur : 78 cent.

La Vierge, assise dans une campagne, tient un livre à la main et contemple avec amour le petit saint Jean debout à gauche, offrant un chardonnet à l'enfant Jésus. Celui-ci, également debout, s'appuie contre les genoux de sa mère et veut caresser l'oiseau. On voit dans le paysage du fond trois petits arbres et un pont à une seule arche.

Le terrain du premier plan est orné de plantes diverses dans le goût de Léonard de Vinci. Cette belle Vierge, dont le type est la douceur et la simplicité, ne

s'élève pas jusqu'à l'idéal et prouve la flexibilité et la fécondité du talent de son auteur.

Elle fut peinte pour le florentin Lorenzo Nasi, dont la maison s'écroula en 1547. Le tableau fut brisé dans cette catastrophe, mais les morceaux furent très habilement rejoints. Plus tard, il entra à la Tribune de Florence. Ses restaurations successives lui ont ôté beaucoup de sa valeur, sans lui enlever cependant le cachet du maître, qui y brille encore avec éclat.

Gravée souvent, notamment par Morghen et Martinet, cette Vierge appartient tout-à-fait à la deuxième manière dite florentine.

LA VIERGE DANS LA PRAIRIE.

Hauteur : 1 mèt. — Largeur : 89 cent.

Raphaël s'était lié d'amitié avec Taddeo Taddei, savant florentin, qui était admirateur passionné de son talent. Ce seigneur venait souvent le visiter; il lui témoignait des bontés et des prévenances de toute sorte; il voulait l'avoir constamment à sa table.

Le peintre, reconnaissant, fit pour lui deux Madones : la Vierge dans la Prairie et celle dite au Palmier.

Dans la première, la Vierge, assise dans une campagne, se penche vers l'enfant Jésus, qu'elle tient devant elle, et, tournant un peu la tête à gauche, regarde le petit saint Jean. Ce dernier, à genoux, présente une petite croix à son divin compagnon, qui la saisit de la main droite, en la considérant avec une expression à la fois douce et sérieuse. Le fond offre un joli paysage, où l'on voit une ville au bord d'un fleuve. Le gazon le plus rapproché des figures est émaillé de

fleurs et de plantes dans le genre de Léonard de Vinci ; ce qui fait que Christian de Mechel a caractérisé cette Madone en lui donnant le nom de *Vierge dans la Prairie*.

De tous les tableaux de Raphaël , c'est celui qui se rapproche le plus de Léonard , autant par l'expression des têtes et la pose des deux enfants , que par le jet des draperies et le ton du paysage.

Ce tableau est de 1506, sa conservation est bonne.

Les héritiers du sénateur Giovanni Taddei le vendirent moyennant une somme considérable à l'archiduc du Tyrol. Ce fut probablement en 1661, lorsque ce prince, accompagné de l'archiduchesse Anne, fille du grand duc de Cosme, séjournait à Florence. Après la mort de l'archiduc, qui arriva en 1662, ce tableau entra dans la remarquable collection d'armures et d'objets d'art fondée par son grand oncle, au vieux château d'Ambras. En 1773, il fut transporté avec d'autres ouvrages d'art dans la galerie de peinture de Vienne, qui, à cette époque, était encore dans le Stallburg. Mais depuis 1777, il est au château de plaisance nommé Belvédère.

Ce tableau, dit Vasari, conserve encore quelque chose de la première manière du peintre, mais on y reconnaît aussi le cachet de son meilleur style, acquis à Florence.

Gravé par Stein et Muller.

LA VIERGE AU PALMIER.

1 mèt. rond.

Nous avons dit que ce tableau fut un des deux peints pour Taddeo Taddei.

La Vierge assise à droite sur un banc, près d'un palmier, tient sur ses genoux l'enfant Jésus, qu'elle a entouré d'un bout de son voile. A gauche, saint Joseph à genoux présente des fleurs à l'enfant. Celui-ci les reçoit en regardant son père d'adoption avec un charme d'expression ineffable. Le profil de la Vierge est de la plus grande finesse. La tête de saint Joseph, très chaude de couleur, fait contraste avec celle de l'enfant. Quoique cette Vierge ait encore des similitudes avec celles du Pérugin, elle est postérieure au tableau de la Vierge dans la Prairie. Elle révèle puissamment l'originalité de Raphaël à son époque florentine. Ce tableau passa de la collection Tamboneau dans celle du duc d'Orléans et fut acquis à sa vente de Londres, pour 30,000 fr., par le duc Bridgwater. Il est actuellement en la possession de lord Ellesmere à Londres.

Il a été transporté de son vieux panneau sur une toile grossière dont les fils, en diagonale, donnent un assez vilain aspect au tableau, d'ailleurs bien conservé.

Lorsque le roi Louis-Philippe revit ce tableau à Londres, en 1848, il raconta au possesseur d'alors, le marquis de Stafford, qu'il était autrefois tombé en héritage à deux vieilles filles, lesquelles ne pouvant s'entendre sur le fait de sa possession, le firent couper en deux, afin que chacune d'elles en eût sa part. Plus tard, les deux moitiés étant revenues à une seule personne, furent rejointes avec soin. On ne voit aujourd'hui aucune trace de cette mutilation, et toute l'histoire du tableau coupé en deux pourrait bien n'être pas authentique. On sait que le bon sire était un peu conteur.

Gravé par Massard et Martinet.

MADONE DE LA MAISON TEMPI.

Hauteur : 75 cent. — Largeur : 89 cent.

Marie debout, tournée à droite un peu plus que demi-figure, presse de la main droite contre elle-même et soutient de la main gauche l'enfant Jésus, dont elle s'approche comme pour l'embrasser. On voit un paysage avec une ville dans le fond.

Ce tableau, bien conservé, était, dit-on, couvert de poussière et comme ignoré dans une chambre de la maison Tempi, à Florence, où il se trouvait déjà en 1677, selon Gio, lorsqu'il fut découvert par le médecin de cette maison. Celui-ci, le considérant plus attentivement, reconnut le trésor, et rempli de joie, fit part de sa découverte au marquis Tempi. On se rappella, en effet, que ce tableau avait autrefois été exposé à l'occasion d'une cérémonie religieuse dans cette chambre abandonnée depuis un an. Plus tard, il fut acquis par le roi Louis de Bavière pour la somme de 16,000 écus et devint un nouvel ornement de la riche pinacothèque de Munich.

Ce précieux tableau, rempli d'un délicieux sentiment, nous apparaît comme l'expression pure de l'âme de Raphaël.

La joue de la Vierge effleure celle du divin Enfant. Elle ose à peine l'embrasser ; mais ses yeux baissés, sa figure grave et saintement réfléchie, indiquent qu'un autre sentiment domine ce qu'il y a de matériel dans son expansion maternelle. Cette Madone, toute de l'école florentine, l'emporte à mon gré pour le sentiment sur celle du grand duc, où le prestige de la couleur contribue beaucoup au succès. Dans celle-ci on reconnaît au suprême

degré l'effusion de l'amour maternel jointe à l'adoration, caractère distinctif des Vierges du peintre d'Urbino.

L'enfant Jésus, d'un dessin très pur, est d'une grâce charmante et d'une ravissante beauté.

Gravé par Amsler, Morghen et Desnoyers

SAINTE-FAMILLE AVEC SAINT JOSEPH SANS BARBE.

Hauteur : 69 cent. — Largeur : 55 cent.

Ce tableau paraît être un des deux que Raphaël exécuta pour le duc d'Urbino, en 1506. Après la mort de ce duc, il passa dans la maison d'Angoulême, et comme il avait été fortement repeint, il fut vendu pour une faible somme à un certain Barrois ; de là, il passa dans le cabinet Crozat, puis au palais de l'Ermitage, dont il fait l'ornement, le peintre Vandine ayant su le nettoyer et le remettre en bon état.

La Vierge, tournée à gauche, est assise dans une chambre et tient l'enfant Jésus sur son genou droit. Celui-ci lève la main droite vers le sein de sa mère et tourne la tête du côté gauche vers saint Joseph, qui s'appuie des deux mains sur un bâton. On voit un paysage à travers une fenêtre cintrée, à droite.

Cette Madone me paraît mériter une attention spéciale. Elle est toute dans la manière florentine.

Saint Joseph est sans barbe, contre l'usage des Juifs, et le caractère peu hébraïque de sa tête confirme l'opinion que c'est le portrait de celui à qui le tableau était destiné. Quoique la figure de la Vierge soit d'une grande suavité, comme sa beauté ne s'élève point jusqu'à l'idéal, il pourrait bien se faire qu'elle fût également un portrait.

Saint Joseph contemple l'Enfant avec un tendre intérêt ; on peut supposer qu'il vient de lui adresser quelques paroles sur sa mission future, car celui-ci le regarde avec une expression sérieuse et une intelligence qui, pour tout autre enfant, paraîtrait au-dessus de son âge. Marie, qui prend part à cette scène, grave, réfléchie, émue, trahit, par sa pose, son air et son geste, le trouble de son âme ; on dirait que ses yeux roulent des larmes ; dans sa préoccupation, elle laisse tomber la main, qui retenait le pied de l'enfant Jésus. Sa figure, doucement attendrie, a un tel charme qu'après l'avoir contemplée quelques instants on a peine à en détacher ses regards. Ce thème a été reproduit plus tard par plusieurs peintres, notamment par le Carrache, dans un tableau dont il existe au musée de Rouen une belle copie qu'on attribue à Mignard. Les amateurs pourront comparer ces diverses créations et fixer leur jugement.

Gravé par Pischtschalkin.

PETITE MADONE DE LA GALERIE D'ORLÉANS.

Hauteur : 29 cent. — Largeur : 21 cent.

La Vierge, tournée à droite, presque de profil, est assise sur un banc et tient l'enfant Jésus de la main gauche, en soutenant un de ses pieds ; elle le contemple avec amour. Celui-ci veut s'élever vers elle ; il s'attache avec les mains, pour s'aider, au vêtement de sa mère. Il regarde hors du tableau, et son expression est sérieuse. Le fond représente le mur d'une chambre

avec un rideau rouge à gauche et un escabeau sur lequel sont posés de petits vases. Ces derniers accessoires, peu dans le goût de Raphaël, ne sont pas en harmonie avec la composition principale; ils ont été ajoutés plus tard. Le coloris du tableau est vif et clair, sa conservation est des plus satisfaisantes.

Cette peinture est de la deuxième manière, c'est sans doute la seconde de celles qu'il fit pour le duc d'Urbin; elle passa dans la galerie d'Orléans après avoir auparavant appartenu au frère de Louis XIV. Dans la vente de cette galerie, en 1798, elle fut achetée par M. Hibert au prix de 500 livres sterling. En 1831, cette Madone était en vente chez un marchand de tableaux, Nieuwenhuis fils, de Bruxelles; en 1835, elle était encore à vendre, à Paris, pour 50.000 fr. Plus tard, elle entra dans la galerie Aguado, et à la vente de cette galerie, elle fut adjugée à M. Benjamin Delessert, pour 24.000 fr.

Gravée par Forster, Desnoyers, etc.

SAINTE-FAMILLE DE LA MAISON CANIGIANI.

Hauteur : 1 mèt. — Largeur : 1 mèt.

La Vierge est assise dans un pré; de la main droite, elle soutient l'enfant Jésus, appuyé contre elle, entre ses genoux, et, de la main gauche, elle tient un petit livre. L'enfant divin reçoit du petit saint Jean, agenouillé devant sainte Elisabeth, une banderolle avec l'inscription : *Ecce agnus Dei.* Sainte Elisabeth lève ses regards sur saint Joseph qui, debout, s'appuyant sur son bâton, donne à cette belle composition une forme

complètement pyramidale. Pour fond un agréable paysage où l'on voit une ville.

Dans les nuages du haut, il y avait autrefois, de chaque côté, trois demi-figures de petits anges qui tempéraient la sévérité du groupe principal.

Raphaël peignit ce tableau en 1506, peu après son arrivée à Florence, pour Domenico Canigiani. Les princes de la famille de Médicis le possédèrent ensuite. Le mariage d'Anna-Maria, fille de Cosme III, avec Johann Wilhem, électeur du Palatinat, fit entrer ce tableau, comme présent de noces, dans la galerie Dusseldorf et de là au musée de Munich. Il fut malheureusement très usé par le nettoyage que lui fit subir un Français nommé Colin, qui avait entrepris ce travail sous la direction de l'inspecteur Grégoire, depuis valet de chambre de l'électeur Karl Théodor.

Les anges, notamment, furent tellement gâtés que, plus tard, le directeur de la galerie, M. Krahe, se crut obligé de les faire disparaître entièrement, en les couvrant des tons du ciel.

Il résulte de ceci que cette Madone, d'une grâce angélique, a été tellement défigurée, qu'on y retrouve à peine quelque trace de sa beauté première.

Il existe plusieurs belles copies de ce tableau. Une de Sassoferato se voyait dans la galerie de Lucien Bonaparte. La plus remarquable est celle du marchese Carlo Rinucini, à Florence. Ce fut par l'entremise du peintre Ignatius Hugford que le marquis Rinuccini acquit cette copie, en 1767, de la famille Antinori de san Gaëtano, pour la somme de 10 000 écus.

Gravé par Amsler.

LA VIERGE A L'AGNEAU.

Hauteur : 37 cent. — Largeur : 23 cent.

La Vierge, demi-agenouillée, tient devant elle l'enfant Jésus assis sur un agneau; à gauche, saint Joseph, appuyé sur son bâton, contemple cette gracieuse scène; un âne montre sa tête à la droite du tableau. Dans le beau paysage du fond est représentée, en très petites figures, la fuite en Egypte. Sur la broderie du vêtement de la Vierge, près de la poitrine, on lit en lettres d'or : *Raphael Urbinus*, 1507.

Ce tableau était enfoui dans l'oratoire de l'Escorial; on le regardait comme une peinture sans valeur; mais un jour l'infant don Sébastien, grand ami des arts, en le voyant pour la première fois, fut frappé de sa beauté: il voulut l'examiner de près, et ce ne fut pas sans étonnement qu'il découvrit la signature qui attestait l'originalité. C'est depuis lors qu'on le plaça au musée de Madrid. Il a été gravé par Garavaglia.

Ce chef-d'œuvre, aussi remarquable par la finesse du dessin que par la suavité du coloris, rappelle une des plus belles créations de Léonard de Vinci.

On en connaît de nombreuses copies. Une, d'un fini précieux, a été achetée, en 1840, 18,000 scudi. Dans la galerie de Cassel, on en voit une autre où l'on trouve un petit saint Jean couché près d'un lapin. A Cassel, on la donne comme un original, ce qui est loin d'être démontré.

LA VIERGE A L'OEILLET.

Demi-nature. Petit tableau. Figures jusqu'aux genoux.

La Vierge présente un œillet à l'enfant Jésus, posé sur ses genoux, et qui d'un mouvement vif s'empare de la fleur avec joie. Pour fond, une chambre dont la fenêtre entr'ouverte laisse voir un paysage lointain.

Il existe un grand nombre de répétitions de ce charmant tableau, qui est de très petite dimension et dont l'original a disparu. Quelques amateurs pensent qu'il est en la possession du comte Francesco Spada à Lucques, d'autres affirment qu'il est en Angleterre, ce qui fait craindre qu'il ne soit question de copies plus ou moins belles.

Cette jolie production du maître, tout à fait dans le genre florentin, est de 1508. L'enfant Jésus est surtout remarquable par sa grâce et par la perfection du dessin.

Elle a été très souvent gravée, sans doute d'après des copies.

Gravée par Duthé.

LA VIERGE AVEC L'ENFANT ENDORMI.

Figures deux tiers de grandeur naturelle.

La Vierge, accroupie, tournée à gauche, soulève un voile qui couvre l'Enfant endormi, et le contemple avec amour. Le petit saint Jean, agenouillé près d'elle, regarde le spectateur avec une joie enfantine, et lui montre, du geste, son divin compagnon. Pour fond, un paysage avec un monastère à droite, une ville à gauche et quelques figurines dans la campagne.

Voilà le motif de toute une série de tableaux, tous faits d'après un même original de Raphaël, sans qu'on puisse décider où cet original est aujourd'hui. Le carton du maître existe à l'Académie de Florence.

Ce carton même prouve que les copies dont nous parlons ne sont pas faites d'après lui, car toutes ont pour fond un paysage exactement pareil et le carton n'en a pas.

Le caractère des têtes et des draperies dans ses différentes copies indique la dernière époque florentine.

Gravée par Toschi.

MADONE DE LA MAISON NICOLINI.

Figures jusqu'aux genoux, de grandeur naturelle.

La Vierge est assise, tournée à gauche, presque vue de profil, tenant de la main droite l'enfant Jésus, assis sur un coussin blanc, qu'elle a sur ses genoux. Elle le contemple avec ce charme candide particulier à Raphaël, et pose sa main sur sa poitrine. L'enfant, dont le corps est tourné du côté de sa mère, saisit le bord de la robe de celle-ci, près du cou, et regarde le spectateur en riant. La figure peut être taxée d'un peu d'afféterie et rappelle d'autres compositions analogues que nous avons citées.

Pour fond, un ciel bleu. Au bord du vêtement de la Vierge, on voit cette signature : 1508 R. V.

Ce tableau, d'un modelé parfait, est traité avec le génie du maître; sa conservation ne laisse rien à désirer.

Le comte Cowper, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Toscane, l'acheta de la maison Nicolini, à Flo-

rence et le plaça dans sa résidence à Pansanger, près Hertford.

Les figures sont de grandeur naturelle, vues jusqu'aux genoux.

Il a été gravé par Bein.

MADONE DE LA MAISON COLONNA.

Hauteur : 70 cent. — Largeur : 58 cent.

La Vierge, les regards fixés sur l'enfant Jésus, le soutient avec sa main droite. Celui-ci pour s'élever vers elle, s'appuie de la main droite sur le bras de sa mère, et saisit de l'autre main le bord de sa robe sur la poitrine. La Vierge tient un petit livre de la main gauche. On voit dans le fond un coin de paysage.

Nous avons critiqué la tête de l'Enfant dans le tableau précédent, nous ferons ici le même reproche à la tête de la Vierge, malgré le caractère de beauté qu'elle présente.

Cet ouvrage est resté inachevé, il est de l'époque où Raphaël, appelé à Rome, songeait à abandonner Florence. Les cheveux sont à peine indiqués en couleur, les ombres manquent aux étoffes blanches et les glacis aux chairs. Quelques parties du panneau, dans le fond, près de la Vierge, ne sont pas même couvertes.

Néanmoins cette ébauche produit un effet magique, elle nous montre comment le grand maître imprimait, tout d'abord, la vie et l'esprit à son œuvre. On voit qu'aux premiers coups de pinceau sa conception apparaissait avec tout son éclat.

Elle passa par héritage, de la famille Salviati, de Florence, dans la famille Colonna, de Rome. En der-

nier lieu, elle était en la possession de Marie Colonna, épouse du duc Giulio Lante della Rovere.

Le chevalier Punsen, étant ministre résidant de Prusse, à Rome, l'acheta de la famille pour le musée de Berlin.

Il en existe plusieurs belles copies, en Angleterre pour la plupart.

Elle a été gravée par Masquellier.

LA VIERGE JARDINIÈRE.

Hauteur : 1 mèt. — Largeur : 94 cent.

Ce tableau est désigné sous ce nom assez singulier, parce que la Vierge est assise sur une pierre dans une prairie richement couverte de plantes et de fleurs ; elle regarde avec une grâce inexprimable l'enfant Jésus : celui-ci, debout devant elle, pose un bras sur les genoux de sa mère, qui le saisit, laissant fermé le petit livre qu'elle lisait. L'Enfant porte vers elle ses regards pleins d'amour, tandis que le petit saint Jean, agenouillé à droite et s'appuyant sur sa croix, contemple son divin compagnon avec une tendre admiration. Le fond est un paysage dans lequel serpente une rivière avec des montagnes et une ville dans le lointain à droite. Ce tableau est cintré et d'une bonne conservation. Il n'était point terminé en entier lors du départ pour Rome ; l'artiste chargea son ami Ridolpho Ghirlandajo de l'achever dans les parties accessoires, qui seules laissaient à désirer ; sa date est de 1508.

On a cherché à élever des doutes sur l'originalité de ce tableau. A force de vouloir fouiller, on finit par ar-

river au doute sur toute chose ; je préfère adopter ce qui a été admis jusqu'à ce jour.

Peint pour un gentilhomme siennois, messer Filippo Sergardi, clerc di camera de Léon X, cette Madone fut achetée par François I^{er}, de Sergardi même ; depuis ce temps, elle n'a cessé d'orner le musée du Louvre.

Ce magnifique tableau, un des plus beaux ouvrages du peintre d'Urbino, est traité de la manière la plus élevée. Les têtes surtout sont remplies d'âme et d'expression. Il en est peu qui soit devenu aussi populaire, ce qui tient à sa perfection et aussi au bonheur qu'on a de le posséder en France. Les copies sont extrêmement nombreuses ; il en est d'excellentes qu'on qualifie d'originales, suivant l'usage. Il a été tant de fois gravé et lithographié, que la liste serait trop longue à consigner ici : nous nous bornerons à citer les reproductions de Desnoyers et de Massard.

LA VIERGE AU BALDAQUIN.

Hauteur : 3 mètr. 30. — Largeur : 2 mètr.

La Vierge assise sur un trône élevé, tient avec sa main droite, sur sa poitrine, le bras de l'enfant Jésus et l'enlace de son bras gauche. Celui-ci, assis sur les genoux de sa mère, tourne la tête à gauche. D'un côté sont saint Augustin et l'apôtre saint Jacques, de l'autre saint Pierre et un saint Camaldule. Devant les degrés du trône, deux petits anges chantent, tenant dans leurs mains une banderolle de parchemin ; dans le haut, deux anges soulèvent le rideau du baldaquin qui est supporté dans une niche par des colonnes au-dessus du trône.

Raphaël peignit ce tableau d'autel pour la chapelle de la famille florentine Dei, dans l'église de San-Spirito, à Florence ; mais il n'en fit guère que l'ébauche, étant mandé à Rome par le pape Jules II. Après la mort du maître, le président de la chancellerie, Baldassart Turini, acheta ce tableau pour l'église de Pescia, sa ville natale. En 1697, le prince Ferdinand, fils aîné du grand duc, Cosme III, l'acquit moyennant un très haut prix de la famille Bonvicini, de Pescia, à laquelle il appartenait par droit de patronage, et le nouvel acquéreur fit mettre, en outre, à la place de l'original dans la ville de Pescia, une copie du tableau exécutée par Carlo Sacconi.

Le tableau fut enlevé pendant la nuit et expédié à Florence sous la surveillance du peintre de la cour, Gabbiani ; car on craignait que les habitants de Pescia ne s'ameutassent pour s'opposer à l'enlèvement de leur trésor.

Il est encore dans son état d'ébauche ; mais il a fortement été restauré.

Apporté en France sous le règne de Napoléon I^{er}, il fut envoyé au musée de Bruxelles ; après le traité de Paris de 1815, il fut rendu à l'Italie et placé au palais Pitti.

Raphaël avait, dans cette œuvre, tellement adopté la manière de Fra Bartholomeo, qu'on pourrait y être trompé, si le sentiment général, l'expression des têtes permettaient cette confusion.

Gravé entre autres par Morghen, et récemment par Fosella.

LA VIERGE AVEC LES DEUX ENFANTS.

Hauteur : 27 cent. — Largeur : 21 cent.

Ce petit tableau est le dernier que Raphaël fit à Florence, aussi, comme la Vierge précédente, il est resté à l'état d'ébauche. Il a été gravé, en 1839, par Leybold. Je n'ai pu m'en procurer que le trait fait à Francfort, pour la collection Wendelstadt, d'après une excellente copie conservée dans cette ville.

La Vierge, agenouillée, tient des deux mains l'enfant Jésus, assis sur un tertre et penché fortement vers le petit saint Jean ; ce dernier, agenouillé à gauche, tient d'une main une petite croix et de l'autre une banderolle de parchemin, sur laquelle il semble lire avec beaucoup d'attention. Pour fond, un paysage, dans lequel on voit quelques ruines entourées d'arbres et une montagne conique à droite.

Cette Madone, qui se trouve dans la galerie Esterhazy, à Vienne, est un don du pape Clément XI, de la maison Albani, à l'impératrice Elisabeth qui, de sa propre main, a écrit en allemand la notice suivante, sur un papier collé derrière le panneau : « Ce tableau de Vierge, de Raphaël d'Urbino, conjointement avec la boîte garnie de pierres précieuses, m'a été donné par le pape Albani. »

L'impératrice le donna plus tard au ministre Kautz, et vers la moitié du siècle dernier, il passa dans la famille du prince d'Esterhazy.

Il existe beaucoup de copies de ce tableau. Toutes sont à l'état d'ébauche.

Ici se terminent les Madones peintes pendant le sé-

jour à Florence. Elles sont au nombre de vingt et constituent la deuxième manière. Toutes sont en entier de la main du maître, qualité que n'auront pas toujours celles faites sous Jules II et sous Léon X, ainsi que nous l'allons voir.

MADONA DI LORETTO.

Figures de grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

La sainte Vierge, debout, tournée à gauche, derrière la couche de l'enfant Jésus, lève le voile qui le couvre en étendant le bras droit en l'air. L'enfant couché sur un coussin, étendant les mains vers sa mère, est d'un dessin vif et spirituel ; saint Joseph, appuyé sur un bâton, se tient debout derrière la Vierge.

Ce tableau se trouvait autrefois dans l'église de Santa-Maria-del-Popolo, à Rome, avec le portrait du pape Jules II ; il y était encore, en 1675. Les renseignements positifs manquent ensuite sur sa destination. Il est généralement accrédité qu'un romain, du nom de Girolamo Lottorio, en fit don au trésor de Loretto, en 1717, d'où lui est venue sa dénomination actuelle.

Jamais peinture n'a donné lieu à plus de prétentions et de contestations que celle-ci. L'original ayant disparu, les copies ont surgi en foule, et parmi les anciennes, il y en a d'excellentes ; mais, où est l'original ? c'est ce qu'on ne peut savoir.

Lors de l'occupation de Lorette, les Français avaient soi-disant enlevé le tableau pour l'envoyer à l'Académie de France à Rome, mais au lieu de l'original on n'avait reçu qu'une médiocre copie qui, par ordon-

nance royale du 27 juin 1820, fut donnée à la commune de Morangis. Ce fut à cette époque que le roi Louis XVIII, qui voulait autant que possible remplir les vides laissés dans les collections du musée par la reprise des tableaux réclamés, en 1815, acheta au prix de 100,000 fr. une belle copie qu'on croyait originale. Elle provenait du cabinet de M. Scitivaux.

En 1857, au mois de juillet, les journaux ont annoncé à grand fracas la découverte de l'original, ce qui paraissait être une manœuvre habile de la part d'un marchand de tableaux. S'il faut l'en croire, un M. Walter Kennedy Laurie, gentleman anglais, résidant à Florence, serait l'heureux possesseur de la Madone de Lorette.

Malgré un magnifique certificat délivré par l'Académie des Beaux-Arts, à Rome, il est néanmoins prudent d'attendre que les vrais connaisseurs aient vu et jugé cette œuvre avant de lui donner rang parmi les tableaux authentiques du maître.

En 1813, M. Richomme fit une gravure de ce tableau, d'après une copie par J. Romain. Cette Madone, lourdement rendue, n'a point le cachet des Vierges de Raphaël ; elle est loin de la belle copie du Louvre. Il en existait aussi une bonne reproduction au musée Campana. Cette dernière doit être au Louvre, mais je ne l'ai pas vue.

LA VIERGE DE LA MAISON D'ALBE.

1 mètr. rond.

La Vierge, assise à terre au milieu d'un paysage, tient l'enfant Jésus de la main gauche, tandis que de

la main droite elle a un livre ouvert. L'Enfant enlace avec son bras gauche le cou de sa mère , et de la main droite il saisit une croix que lui présente le petit saint Jean en adoration. Le paysage du fond rappelle les bords du Tibre.

Anciennement, ce tableau était dans l'église des Olivetains , à Nocera de Pagani , dans les états napolitains. Il fut acheté par le marchese del Carpio , viceroy de Naples, moyennant la somme de 1,000 scudi.

Plus tard , il fit partie de la galerie du duc d'Albe , à Madrid, où il était à la fin du siècle dernier.

La galerie d'Albe possédait aussi une ancienne copie de ce tableau. Suivant une tradition, la duchesse d'Albe aurait légué à son médecin l'original et la copie , en récompense de ce qu'il l'avait guérie d'une maladie dangereuse. Cette duchesse mourut bientôt après : c'était en 1801, ce qui fit soupçonner un empoisonnement. Le médecin, ayant été poursuivi à cette occasion , ne fut mis en liberté que sur les instances du prince de la Paix. C'est alors que , par reconnaissance, il aurait fait don de l'un des deux tableaux à son bienfaiteur. Quant à l'autre, qui était l'original, il le vendit au comte de Burcke , ambassadeur de Danemark à Paris, lequel l'emporta à Londres.

Lorsque le comte de Burcke quitta l'Angleterre, M Coesvelt, à Londres, l'acheta au prix de 4,000 livres sterling. Mais en 1836, M. Labensky, un des conservateurs du Musée de l'Ermitage, acquit ce tableau avec une partie de la galerie de M. Coesvelt, pour le compte de l'empereur de Russie , par le prix de 14,000 livres sterling. C'est donc à Saint-Pétersbourg qu'il faut aller chercher aujourd'hui cette Madone, qui, heu-

reusement, n'a pas péri dans le dernier incendie du palais.

Ce précieux tableau est bien conservé dans ses parties principales. Une fente, qui traverse le panneau en passant par-dessus la tête de la Vierge, a été soigneusement restaurée.

A la manière dont cet ouvrage est traité, on peut croire qu'il a été fait peu après l'arrivée de Raphaël à Rome. Comme cette Vierge est encore de sa deuxième époque, elle ne peut être que de second ordre dans ses œuvres. Son style, ses formes et son faire, révèlent le génie et la main du maître; elle est en tout digne de lui. Quel autre que l'auteur de tant de saintes et merveilleuses Madones a pu trouver cette heureuse et charmante disposition du groupe, ce dessin hardi, correct, délicat, cette peinture sage et ferme, ces traits, ces expressions de visage qui surpassent toute humaine beauté?

Nous pensons qu'on doit rejeter cette opinion que Raphaël n'aurait fait que le carton, et que la Vierge d'Albe ne serait que la plus belle des copies exécutées d'après le dessin conservé à Rome.

Une d'elles due à Francesco Penni, élève de Raphaël, est en la possession du comte de Wyllich, à Berlin. Cette copie provenant du baron Bacile à Naples avait, disait-on, été trouvée à Gaëte. Lors du siège de cette ville, une bombe brisa le panneau en huit morceaux, mais sans trop l'endommager et l'on a pu parfaitement le restaurer.

Gravé par Desnoyers, etc.

MADONE DE LA MAISON ALDOBRANDINI.

Hauteur : 36 cent. — Largeur : 29 cent.

Ce que nous avons dit de la Madone précédente, qu'elle avait été peinte peu après l'arrivée de Raphaël à Rome, peut convenir aussi à la Vierge de la maison Aldobrandini.

Marie, assise sur un banc, étend son manteau derrière l'enfant Jésus, assis sur ses genoux. Celui-ci s'appuyant sur sa mère, présente un œillet au petit saint Jean qui, debout à droite, avance son bras gauche pour le prendre, et pose sur le banc sa main droite, dans laquelle il tient une petite croix. La Vierge, dont la tête est ornée d'une étoffe bleu-vert rayé d'or, regarde avec tendresse le petit saint Jean, qu'elle entoure de son bras gauche. Sa robe est d'un ton bleu rompu qui n'est pas ordinaire à Raphaël. Pour fond, un pilier au milieu, avec deux ouvertures voûtées aux côtés qui laissent voir un paysage avec des fabriques. La figure de la Vierge est d'une grande suavité.

Ce tableau, de la galerie Aldobrandini, fut acheté par M. Day, qui le mit en vente à Londres et chercha longtemps un acquéreur jusqu'au moment où lord Gravach se présenta pour le placer dans sa galerie, au prix de 1,500 livres sterling.

Gravé par Bridoux.

LA VIERGE AU DIADÈME.

Hauteur : 67 cent. — Largeur : 48 cent.

La Vierge, la tête ornée d'un diadème bleu, est accroupie devant l'enfant Jésus, couché et endormi sur

une draperie à terre. Elle lève le voile qui le recouvre pour le montrer au petit saint Jean, agenouillé près d'elle ; celui-ci, qui a les mains jointes en adoration, a sa petite croix entre son corps et le bras gauche. On voit une ville dans le lointain et l'on reconnaît, au plan du milieu, dans une ruine animée par quelques petites figures, celle qui subsiste encore dans la vigne Sacchetti, près de la basilique de Saint-Pierre.

Comme chaque tableau de Raphaël a son histoire plus ou moins remarquable, on raconte de celui-ci que partagé en deux morceaux, il servait de couvercle de tonneaux dans une cave de Pescia, lorsqu'il fut acheté par un amateur qui aurait fait rejoindre les deux morceaux par un artiste tellement habile, qu'on serait en peine de trouver la moindre trace de l'ancienne restauration de ce chef-d'œuvre.

Ce ravissant tableau, modèle d'harmonie, de grâce et de sentiment, est de la troisième manière. C'est un des bijoux les plus précieux de la collection du Louvre.

Connu sous le nom de la Vierge au linge, au voile, et encore sous ceux de Sommeil de Jésus, Silence de la Vierge, il a été estimé 300,000 fr., lors du premier Empire et à la même somme sous la Restauration.

Autrefois dans le cabinet si célèbre de M de Châteauneuf, à Paris, il passa, par héritage, au marquis de La Vrillière, secrétaire d'Etat. Il fit ensuite partie de la collection du prince Carignan, après la mort duquel il fut acheté par le roi Louis XV. Sa conservation est bonne ; mais la couleur, soit par l'effet du temps, soit par l'effet des restaurations trop multipliées, a perdu de son éclat.

Les gravures en sont si nombreuses, que nous nous bornerons à citer celles de Massard et de Desnoyers.

Cette composition a un grand rapport avec la Vierge devant l'Enfant endormi dont nous avons donné la description : mais en y regardant de près, on saisit de nombreuses dissemblances. Ainsi, outre la perfection de l'ensemble, l'enfant Jésus a son bras droit sur la tête au lieu d'être étendu. Un diadème remplace le voile de la sainte Vierge ; sa pose est plus naturelle et plus harmonieuse. Le petit saint Jean qui, appuyé sur Marie, désignait du doigt le Sauveur, est un peu plus éloigné et à genoux, en signe d'adoration.

Nous ajouterons que, plus soignée dans toutes ses parties, la Vierge offre la plus délicieuse expression que l'on puisse imaginer.

Ce tableau n'est point une copie du premier, mais une imitation avec de nombreuses variantes.

Jamais Raphaël n'a été copié que par ses élèves. Il n'avait pas le loisir de le faire lui-même, son imagination féconde répugnait à suivre les lignes qu'il avait déjà tracées ; créer était pour lui un besoin. La Madone dont nous nous occupons est la seule peut-être qui offre des points de ressemblance aussi multipliés avec une première pensée.

LA VIERGE DE FULIGNO.

Hauteur : 2 mètr. 75. — Largeur : 1 mètr. 75.

Nous sommes arrivés, dans notre examen, avec la Vierge au Diadème, aux Madones qui constituent la troisième manière de Raphaël. Bien qu'il ait abandonné le mysticisme religieux qui caractérisait les œuvres

de ses prédécesseurs et de plusieurs de ses contemporains, ses Vierges sont néanmoins demeurées comme des types qui ont été généralement adoptés. Elles doivent ce succès à la hauteur des conceptions, au mérite de l'exécution et surtout au sentiment qui les a inspirées.

Nous retrouvons ces qualités dans la Vierge de Fuligno, qui passe avec raison pour une de ses plus belles créations.

La sainte Vierge, assise sur des nuages dans une gloire de forme ronde et de couleur d'or, est entourée d'un grand nombre d'anges vus à mi-corps, et légèrement indiqués dans l'azur du ciel. Marie soutient de la main gauche l'enfant Jésus debout à sa droite et le couvre de la main droite avec une petite draperie: tous les deux abaissent leurs regards sur le donataire Sigismond de Conti, qui, agenouillé en adoration à droite, est présenté par saint Jérôme, debout derrière lui. Saint Jean-Baptiste, placé à gauche, désigne du geste le Sauveur, et devant lui est agenouillé saint François en extase. Un petit ange nu, debout au milieu de ces deux groupes, montre une tablette sur laquelle a pu être inscrite autrefois la donation du tableau. Une ville dans un site montueux, forme le fond. On voit tomber du ciel une boule enflammée, au-dessus de laquelle est un arc-en-ciel.

Ce tableau paraît avoir été peint vers 1511, pour Sigismond Conti, secrétaire intime du pape, et vraisemblablement il était destiné à un *ex-voto*, puisque le donataire mourut au mois de février de l'année suivante.

Gravé par Saint-Eve, et autres.

MADONA DELLA IMPANATA.

Jusqu'aux genoux, figures presque de grandeur naturelle.

Nous rangeons cette Madone parmi celles qui appartiennent à Raphaël, d'après l'autorité de Vasari, bien qu'il demeure démontré qu'elle n'est pas en entier de sa main.

Le Florentin Bindo Altoviti avait commandé un tableau où devait figurer saint Jean-Baptiste, patron de la ville de Florence. C'est pour lui donner plus d'importance, qu'il paraît là, plus âgé qu'on ne le représente communément.

La Vierge, debout à droite, s'apprête à prendre dans ses bras l'Enfant que lui présente sainte Elisabeth, tandis qu'une des saintes femmes, apparemment la Madeleine, debout derrière elle, touche du doigt, comme en plaisantant l'enfant Jésus, qui tourne en souriant sa tête et son regard vers elle, mais en se retenant au vêtement de sa mère : à droite, saint Jean-Baptiste, âgé d'environ quinze ans, assis sur une peau de panthère, désigne du geste le Sauveur.

Au fond de l'arrière chambre, on voit une fenêtre fermée avec des châssis de toile (*impanata*), en guise de vitres, d'où lui vient son nom, sous lequel on le connaît.

Apporté en France par suite des guerres d'Italie, ce tableau fut exposé au palais du Luxembourg, à Paris, puis rendu en 1815, pour retourner à Florence, au palais Pitti.

Que cette composition soit de Raphaël, c'est ce qu'on ne saurait mettre en doute ; les dessins con-

servés en Angleterre en font foi. Vasari, qui cite cette Madone, dit qu'elle appartenait au duc Cosme de Médicis.

Nous retrouvons surtout la main du maître dans l'enfant Jésus et dans sainte Elisabeth, qui rappelle parfaitement la même sainte dans le tableau de la famille Canigiani. Mais si belle que soit la tête de la Vierge, elle a quelque chose de froid dans l'expression et le faire. Il est bien évident que pour la terminer, des élèves y ont mis la main; nous avons prévenu qu'aux Madones de cette époque, cela avait lieu fréquemment.

En examinant attentivement ce tableau, on est frappé de son analogie avec la grande Sainte-Famille du Louvre. La disposition est différente, il est vrai, les personnages accessoires ne sont pas les mêmes; mais la pensée est identique. Raphaël a plus d'une fois reproduit le même motif, en le variant, l'embellissant et l'ornant du produit de l'expérience et de la réflexion.

Ainsi la Vierge au Chardonneret a produit la Vierge dans la Prairie, qui a trouvé sa plus exquise expression dans la Vierge dite Jardinière. Nous avons vu comment la Madone avec l'Enfant endormi était devenue la Vierge au Diadème, la Vierge Ansidei a précédé celle au Baldaquin, comme la Vierge à l'Impanata était le germe de la grande Sainte-Famille du Louvre.

Gravée par Lorichon

MADONA DEL PASSEGIO.

Figures entières demi-grandeur.

Dans la galerie du duc d'Orléans se trouvait, avec bien d'autres richesses, un tableau attribué à Raphaël;

des mains de la reine Christine, il avait passé dans la collection du duc de Bracciano, puis dans la galerie du Palais-Royal. Lorsque cette galerie fut vendue en 1798, ce tableau, intitulé : *Madona del Passegio*, fut adjugé au duc de Bridgewater pour 3,000 livres sterling (75,000 fr.).

Depuis cette époque, des doutes ont été élevés sur son originalité, bien que cette œuvre fût très remarquable. On a trouvé qu'elle manquait de finesse, que le modelé laissait à désirer, que les chairs étaient d'un ton gris, et que l'expression des têtes n'avait pas le charme propre à celles qui étaient sorties de la main de Raphaël.

Nous ne saurions décider la question ; cependant, si c'était une peinture d'après le carton du maître, comment justifier le grand nombre de copies anciennes qui sont conservées. Vienne en possède une, qu'on attribue au Poussin, et je ne pense pas qu'il eût reproduit l'œuvre d'un peintre d'un ordre secondaire. S'il était constant que la Madone qui est en Angleterre ne fût qu'une copie, il pourrait se faire que l'original ait disparu, ainsi que cela est arrivé pour plusieurs autres. La composition étant, du reste, fort belle, nous inscrirons cette Madone parmi celles du maître, avec les restrictions que nous y avons apportées. En voici la description :

La Vierge, debout, serre contre elle de la main gauche l'enfant Jésus, tandis qu'elle pose sa main droite sur la tête du petit saint Jean, qui s'approche du côté gauche avec sa petite croix de jonc pour embrasser son divin compagnon. Derrière un buisson, auprès d'un

arbre, on voit saint Joseph qui les cherche : un riche paysage pour fond.

Gravée par Larmessin.

LA VIERGE A LA ROSE.

Hauteur : 1 mètr. — Largeur : 97 cent.

Dans la sacristie de l'Escorial, à Madrid, était relégué un tableau depuis longtemps enseveli sous un épais vernis et sous la poussière des siècles. On n'a jamais su par qui il avait été déposé. On en faisait encore peu de cas en 1852, lorsqu'on eut la curiosité de le nettoyer.

On fut agréablement surpris en voyant renaître une Madone d'une grâce ravissante, pleine d'expression, accompagnée de deux enfants d'une beauté sans égale. A la pureté du dessin se joignait la vivacité de la couleur. A ces qualités réunies, on ne put méconnaître une œuvre de Raphaël, de son meilleur temps et toute entière de sa main.

Lors de sa restauration, on agrandit le panneau de quelques pouces, et sur cette bordure on peignit une rose, d'où est venu au tableau le nom de *Vierge à la Rose*.

Voici la description de cette Madone : la Vierge, assise tient l'enfant Jésus à droite sur ses genoux. Celui-ci étend les deux mains vers une bande de parchemin portant ces mots : « *Ecce agnus Dei* », que le petit saint Jean, debout à gauche, lui présente en étendant les bras ; derrière lui, saint Joseph en contemplation.

Il existe de ce tableau un grand nombre de bonnes

copies. Une d'elles, très habilement faite dans le genre de Jules Romain, est actuellement aux mains de M. Munro, à Londres : il l'a achetée 13,500 fr. On dit qu'elle avait fait partie de la collection de Charles I^{er}.

Forster a donné une gravure de cette copie sous le nom de la Vierge à la Légende : saint Joseph n'y figure presque pas. Au lieu d'être au premier plan, on l'aperçoit dans le lointain une lanterne à la main.

Ce titre de Madone à la Légende me paraît peu heureux, beaucoup de Madones offrant le petit saint Jean muni de la même banderolle. J'aime mieux la dénomination espagnole, et nous lui conserverons le nom de Vierge à la Rose.

Il en existe beaucoup de copies, dont plusieurs sont excellentes.

LA MADONE DE LA GALERIE BRIDGWATER.

Hauteur : 86 cent. — Largeur : 60 cent.

A chaque Madone de Raphaël, on est toujours frappé de la variété avec laquelle il a su traduire un sujet qui semble si peu se prêter à de nouvelles combinaisons. On admire surtout comment des motifs les plus simples il obtient les effets les plus séduisants. C'est ce qu'on remarque particulièrement dans la Madone que nous allons décrire.

La Vierge, tournée à gauche, tient l'enfant Jésus couché en travers sur ses genoux et sur son bras droit. Elle pose sa main droite sur sa poitrine. L'enfant Jésus, vif de mouvement, saisit de la main droite le voile de sa mère, et lève les yeux vers celle-ci, qui le contemple avec amour.

Rien n'est plus ravissant que cette scène ; rien de plus parfait pour l'exécution. Le dessin et le modelé sont excellents. On ne saurait imaginer une ligne plus belle que celle de cet enfant depuis l'épaule jusqu'au bout du pied. Aussi a-t-elle souvent été imitée par les peintres de toutes les écoles. La couleur est brillante et les chairs sont rendues avec une grande légèreté de pâte.

Cette délicieuse Madone passa de la collection de Seignelay dans la galerie d'Orléans ; elle fut alors transportée sur toile , non sans un grave dommage. Néanmoins, le duc de Bridgwater l'acheta en 1798 , à Londres, 75,000 fr., et la plaça dans sa galerie, qui est souvent désignée sous le nom de son héritier, le marquis de Stafford. Actuellement, le tableau appartient à lord Ellesmere.

Les copies en sont très nombreuses , ainsi que les gravures. Parmi ces dernières, nous citerons de préférence celles de Poilly-Boulanger et Larmessin.

MADONE AVEC L'ENFANT DEBOUT.

Hauteur : 81 cent. — Largeur : 64 cent.

La Vierge, assise sur un banc où se tient aussi l'enfant Jésus debout, serre avec amour son fils contre sa poitrine ; en lui tenant le pied avec sa main gauche. L'enfant enlace le cou de sa mère et regarde en souriant hors du tableau, tandis que la Vierge baisse les yeux dans une douce contemplation.

On doit peu s'étonner que , par l'effet du temps et de restaurations, trop souvent peu heureuses, beaucoup

de tableaux du xvi^e siècle nous soient parvenus dans un état de détérioration regrettable.

Celui dont nous nous occupons est de ce nombre : il est tellement fatigué en plusieurs endroits, qu'il n'en reste que l'ébauche. Aussi, à la vente qui eut lieu en 1798, il n'atteignit que le prix de 2,750 fr. et fut adjugé à M. Villet. M. Henri Hope et le poète Samuel Rogers le possédèrent plus tard. Il est aujourd'hui dans la collection de M. Mackintosh, à Londres.

Dans la maison Eccomani, à Pérouse, se trouvait autrefois le carton original : il est actuellement en Angleterre. Vendu d'abord pour 25 fr. à un doreur, il passa dans les mains du peintre de pastel hongrois Brocky, qui le restaura et le céda en 1843 à M. Colmaghi. Il figura depuis dans le cabinet de M. Cunningham, et fut vendu à l'enchère, à Londres, en 1849, pour 7,075 fr.

Ce tableau a été gravé souvent : il en existe des copies par Jules Romain, Sassoferato et plusieurs autres peintres dont le nom n'a pas été conservé.

Gravé par Bouillard.

LA MADONE DU MUSÉE DE NAPLES.

Hauteur : 1 mètr. 70. — Largeur : 1 mètr. 38.

Ce qui nous reste à examiner compose autant de chefs-d'œuvre. La Madone de Naples ne démentira point cette assertion.

La Vierge, assise à terre et vue presque de profil, regarde, en joignant les mains, l'enfant Jésus, assis sur ses genoux. Sainte Elisabeth, assise à droite, prend une main de l'enfant divin, comme pour l'engager à

bénir le petit saint Jean, agenouillé devant lui. Ce dernier tient sa petite croix dans une main et pose l'autre sur sa poitrine, en signe d'adoration. On voit, dans les constructions du fond, saint Joseph enveloppé dans son manteau.

Ce tableau, parfaitement conservé, paraît être en entier de la main de Raphaël. L'ensemble respire le charme et l'harmonie; la figure de sainte Élisabeth est pleine de dignité; celle de la Vierge, d'une touchante juvénilité, offre le type le plus délicieux de candeur virginale et de tendresse maternelle. Les enfants sont ravissants de grâce. Toutes les figures sont d'un modelé irréprochable. La couleur est excellente dans les parties principales. Elle a subi, dans les accessoires, des changements, fruit des années ou des restaurations plus ou moins heureuses.

Ce précieux tableau fut peint pour Leonello da Carpi, signore della Midola. Plus tard, il passa dans la galerie Farnèse à Parme, et en dernier lieu, dans les mains du roi des Deux-Siciles, Ferdinand I^{er}. En 1805, lorsque Naples allait être envahie par les armées françaises, la reine l'emporta, avec d'autres objets précieux, à Palerme, et de là à Vienne, en passant par Constantinople. Il ne revint à Naples qu'après la mort de cette princesse.

Dans le même musée de Naples, on conserve le carton original dessiné au crayon noir et blanc.

Cette Madone a été souvent gravée; et chez nous on cite la gravure de Lorchon. Quant aux copies, elles abondent et nous n'en ferons point l'énumération. Disons seulement qu'il en existe de si parfaites, qu'il faut pardonner aux détenteurs l'illusion où ils sont de

posséder des originaux. On peut, du reste, se consoler quand on a dans ses mains une copie contemporaine de l'œuvre primitive faite sous les yeux du maître et par des élèves qui savaient si bien le comprendre.

LA VIERGE AU POISSON.

Hauteur : 2 mètr. 16. — Largeur : 1 mètr. 31.

Marie, assise sur un trône, a sur ses genoux l'enfant Jésus qui se penche affectueusement vers le jeune Tobie. Celui-ci, qui tient dans ses mains un poisson, est présenté au fils de Dieu par l'ange Raphaël. A droite, on voit debout près du trône, saint Jérôme, son lion à ses pieds, lisant dans un grand livre, sur les feuillets duquel l'enfant Jésus porte la main. Un grand rideau forme le fond ; on aperçoit seulement un peu du ciel à droite.

Ce tableau fut exécuté pour le couvent des Dominicains, à Naples. En 1638, le vice-roi, duc de Medina, l'enleva de leur église pendant la nuit ; il le transporta, en 1644, à Madrid, où il devint en 1556, la propriété du roi Philippe IV, qui le fit placer à l'Escorial. C'est là aussi qu'il reçut le nom de Vierge au Poisson ; puis, comme il était formé de cinq panneaux collés ensemble, on le surnomma aussi : *El quadro de las cinco tablas*.

Lorsque les Français, qui occupaient la péninsule, furent forcés de l'évacuer, en 1813, ils emportèrent avec eux cette Madone et la firent parvenir à Paris en assez mauvais état. Là, elle fut habilement transportée de son panneau vermoulu sur la toile. Ce ne fut qu'en 1822 qu'elle fut rendue (avec quatre autres

tableaux qui appartenaient à l'Espagne) au marquis d'Almenara, qui les fit parvenir à Madrid.

La Vierge au Poisson est une des plus admirables pages du maître ; Raphaël y a réuni toutes les magnificences de son pinceau.

La tête de saint Jérôme est pleine de noblesse. L'ange est vivant et d'une beauté céleste. Rien de plus touchant que la charmante timidité du jeune Tobie, qui ose à peine s'approcher. L'enfant Jésus est rayonnant d'une beauté divine, et jamais Raphaël n'a créé une figure plus noblement idéale que celle de la sainte Vierge. On peut en toute justice lui appliquer cet éloge enthousiaste que Vasari fait des Vierges de Raphaël en général : « Raphaël a montré ce qu'on peut répandre de beauté dans l'expression d'une Vierge, en donnant aux yeux la modestie, au front la pureté, au nez la grâce et à la bouche la vertu. » Ajoutons, pour compléter l'éloge, que la couleur est aussi vigoureuse que claire, d'une harmonie parfaite, et que les tons en sont disposés avec une intelligence suprême. Parmi les nombreuses gravures qui ont été faites, nous signalerons surtout celles de Desnoyers et de Muller.

MADONES PEINTES SOUS LÉON X,

De 1513 à 1520.

MADONNA DELLA SEDIA.

75 cent. ; rond.

Nous allons nous occuper des Vierges peintes sous Léon X : elles sont au nombre de huit. — La première,

par ordre de date, qui s'offre à nos regards, est la Vierge à la Chaise.

Marie entoure de ses deux bras l'enfant Jésus, assis sur ses genoux, sa main droite se pose sur sa main gauche, en penchant sa tête vers celle du divin enfant. Tous deux regardent le spectateur : elle, avec une grâce inexprimable ; lui, avec calme et majesté. La tête de la Vierge est coiffée d'une étoffe rayée qui retombe par derrière, et ses épaules sont recouvertes d'une riche étoffe à franges. A droite, Jean-Baptiste, tenant sa croix de jonc dans ses bras, lève ses regards et joint ses petites mains en adoration.

Le siège, qui fait le fond du tableau, lui a fait donner son nom bien connu de : *Madona della Sedia* ; en français : la *Vierge à la Chaise*.

La couleur de ce chef-d'œuvre, qui est tout entier de la main du maître, est lumineuse et claire ; la touche est vraie, spirituelle, libre et magistrale. Les tons sont si purs, ils sont posés avec une telle science du clair-obscur, les uns à côté des autres, qu'à une certaine distance les couleurs semblent fondues avec la plus grande délicatesse.

Il existe de ce tableau un grand nombre de copies, quelques-unes fort méritantes, mais aucune ne donne une idée de la perfection de l'original.

Il n'en est point qui soit plus populaire et qui ait plus de célébrité ; ce qui tient moins à son caractère religieux qu'au type de sa beauté, qui est sous ce rapport incomparable. Aussi, ce qui frappe surtout dans cette œuvre, c'est qu'on y saisit plutôt l'image de l'amour maternel et de l'amour filial, que celle de la mère de Dieu. Créée par Raphaël dans une de ses poétiques

inspirations, elle est d'un effet magique; le regard de la Vierge mère pénètre jusqu'à l'âme, et, quand on la contemple, on ne saurait en détacher ses yeux.

Si l'attrait de cette Madone tient plutôt à sa grâce fascinatrice qu'à sa signification chrétienne, la tête de l'enfant Jésus, avec sa gravité majestueuse et douce, et le petit saint Jean en adoration, rendent à cette scène, sinon le type religieux des maîtres primitifs, du moins un caractère qui s'élève de beaucoup au-dessus du genre familier.

Cette admirable page fut apportée à Paris, avec beaucoup d'autres dépouilles, lors du premier Empire. Il nous a été donné alors de la contempler souvent, et le souvenir qu'elle nous a laissé sera ineffaçable.

Hélas! il a fallu la rendre. Actuellement, elle orne le palais Pitti, à Florence.

Les gravures et les copies sont si nombreuses, qu'on ne saurait les énumérer. Nous citerons parmi les plus remarquables les gravures de Morghen et de Massard.

MADONNA DELLA TENDA.

Hauteur : 78 cent. — Largeur : 54 cent.

On voit au musée de Munich une Madone qui a quelque analogie avec la Vierge à la Chaise. Les amateurs de cette ville en sont si fiers, qu'ils la mettraient volontiers au niveau de cette dernière, si on le leur permettait :

Voici sa description :

La Vierge, assise à gauche, est vue de profil; elle enlace du bras droit l'enfant Jésus assis sur ses genoux. Celui-ci, d'un mouvement vif, renverse la tête un

peu en arrière et semble écouter les paroles du petit saint Jean, debout en adoration, derrière lui. Marie regarde l'enfant Jésus avec amour. Sa tête est couverte d'une étoffe riche et ornée. Le rideau qui forme le fond a donné au tableau le nom qu'il porte.

Voici ce qu'on raconte sur le sort de cette peinture :

Elle était, dit-on, dans les appartements des prélats au palais de l'Escurial. M. Humboldt dit l'y avoir encore vue, en 1808, dans les appartements du prince des Asturies. Le tableau fut volé pendant les troubles de la péninsule. On le vit en France en 1813, et de là il passa en Angleterre, où il fut acheté 100,000 fr. par sir Th. Baring, qui le céda au roi de Bavière pour 125,000 fr.

On ne peut nier le mérite incontestable de cette composition, mais il faut avouer que la comparaison avec la Vierge à la Chaise serait un terrible écueil.

Nous avons fait remarquer que Raphaël avait pris plaisir à reproduire une idée en l'améliorant du fruit de l'expérience et de la réflexion. Ici, ce serait le contraire qui serait arrivé, car tout talent a ses limites, et que pouvait-il créer au-delà du chef-d'œuvre qui avait précédé.

Ce sont ces considérations qui ont ébranlé les connaisseurs touchant l'originalité. A leurs yeux, la couleur, le dessin rappelleraient André del Sarte, imitant le divin fondateur de l'école romaine dont il aurait étudié le style. La chose fût-elle démontrée, la Madona della Tenda n'en serait pas moins une œuvre des plus méritantes, car le Florentin est, après Raphaël, un des peintres qui se recommandent le plus par la grâce, le goût et le charme de ses ouvrages.

On connaît plusieurs copies, toutes assez médiocres.
Gravée par Toschi et Thévenin.

Malgré la diversité des opinions, et l'obscurité qui règne sur les pérégrinations de ce tableau, il est une considération qui nous porte à le ranger parmi les œuvres du maître, c'est que le dessin qui servit de première esquisse est en Angleterre, aux mains du duc de Devonshire, à Chatsworth.

LA VIERGE AUX CANDÉLABRES.

64 cent. ; rond.

La sainte Vierge tient l'enfant Jésus sur ses genoux ; la tête, tournée vers la droite, se présente entièrement de face. Elle baisse les yeux. A ses côtés, deux anges, debout, dont on ne voit guère que la tête et un peu les mains, tiennent chacun un candélabre. Le fond est sombre.

La Vierge et l'Enfant sont de la main de Raphaël ; mais les deux anges sont si raides de dessin, si nuls d'expression, et si étrangement plaqués dans la place qu'ils occupent de chaque côté, qu'on ne peut guère douter qu'ils n'aient été ajoutés par un artiste médiocre.

La tête de la Vierge est d'une dignité sublime, sa physionomie a un calme majestueux et une divine modestie. Ses paupières sont abaissées. On sent qu'elle possède la foi mystique, que cet enfant au sourire naïf est le fils de Dieu, le Sauveur des hommes.

Le petit Jésus est vivant d'expression et d'un très beau dessin.

On reconnaît dans cette composition la grande manière du peintre dans ce qu'elle a de plus digne et de plus élevé. Le tableau est d'une couleur puissante, il est bien conservé, malgré quelques restaurations devenues inévitables par l'effet du temps.

De la galerie Borghèse, cette Madone passa dans celle de Lucien Bonaparte, puis dans celle du duc de Lucques; actuellement elle est en la possession de M. Munro, à Londres.

Souvent gravée avec et sans candélabres, notamment par Bridoux et Lévy.

LA VIERGE SOUS LE CHÊNE.

Hauteur : 1 mètr. 38. — Largeur : 1 mètr. 5.

Nous classerons avec les écrivains les plus éminents, parmi les Madones authentiques de cette époque, la *Vierge sous le Chêne*, quoique son historique ne soit pas aussi complet que celui de la plupart de celles que nous avons décrites.

La signature du peintre n'est pas pour nous une garantie, nous savons combien on a abusé de ce mode d'attestation. Plus d'une fois Raphaël, détourné par ses grands travaux, a livré ses cartons à ses élèves privilégiés, pour les exécuter, sauf à retoucher leur travail, lorsque sa pensée avait été bien comprise; alors il signait volontiers; c'est peut-être ce qui s'est passé pour le tableau dont nous nous occupons. Nous nous bornerons à exposer ce que l'histoire nous a transmis à cet égard.

Décrivons d'abord le sujet :

Marie, assise sous un chêne, tient sur ses genoux l'enfant Jésus, qui se penche fortement en avant pour enlacer du bras droit le petit saint Jean, debout auprès de lui, mais dont la tête est tournée vers sa mère, qui le contemple avec amour. Son petit compagnon lui présente la bande de parchemin, « *Ecce agnus Dei* » ; tous deux posent leurs pieds sur un berceau. Saint Joseph, à droite, contemple cette scène en s'appuyant du coude sur un fragment d'architecture antique, avec bas-relief ; un paysage au fond. Sur le berceau on lit : *Raphaël pinxit*.

On a émis l'opinion que cette peinture avait été exécutée par Francesco Penni, d'après le dessin de Raphaël, et que le saint Joseph est absolument peint et coloré comme quelques-uns des apôtres, dans le couronnement de la Vierge que ce même Penni acheva après la mort du peintre d'Urbino. Cette supposition nous paraît dénuée de tout fondement.

On ignore en quelles mains ce tableau est primitivement tombé, on croit qu'il ne vint en Espagne que sous le règne de Charles II. Après avoir été apporté à Paris en 1809, il reprit la route de Madrid en 1822, avec quatre autres qui sont également au musée de Madrid.

Il existe de cette Madone, au palais Pitti, à Florence, une excellente copie, certainement exécutée sous les yeux du maître ; elle est de Jules Romain, qui, peut-être, comme cela lui arrivait souvent, avait secondé Raphaël dans l'exécution de l'original. Mieux inspiré que pour la Vierge au Chat, il reproduisit fidèlement son modèle. Pour éviter toute confusion, un petit lézard, peint sur le socle d'une colonne, lui a fait donner

le nom de Madona della Lucertola , sous lequel elle est connue à Florence.

Il en existe un assez grand nombre de copies plus ou moins méritantes.

L'œuvre de Raphaël a été gravées à l'eau-forte par Bonaron.

La gravure étant introuvable, j'ai été heureux d'obtenir une photographie, d'après le tableau qui est au Musée royal, à Madrid, et une gravure de la Vierge au Léopard, par Alfieri.

LA SAINTE-FAMILLE DITE LA PERLE.

Hauteur : 1 mètr. 46. — Largeur : 1 mètr. 16.

La Vierge, assise près d'un berceau , soutient de la main droite l'enfant Jésus , assis sur ses genoux , et pose la main gauche sur l'épaule de sainte Elisabeth. Le petit saint Jean, couvert d'une peau de mouton, présente des fruits au fils de Dieu, qui sourit et regarde sa mère, comme pour avoir son approbation. Sainte Elisabeth est agenouillée près de la sainte Vierge, le coude appuyé sur celle-ci. Elle contemple le mouvement gracieux des deux enfants. Dans le fond , à gauche , on voit saint Joseph dans une ruine, et un paysage du même côté.

Ce tableau, dessiné et peint, quant aux personnages, par Raphaël , a été achevé par Jules Romain , qui en a traité tous les détails avec un soin particulier. Il faisait partie de la collection du duc de Mantoue , quand il fut acheté par Charles I^{er}, roi d'Angleterre. Après la mort de ce roi , un arrêt du Conseil d'Etat de 1649 ayant ordonné la vente des objets d'art appartenant à l'infortuné monarque , don

Alonzo de Cardenas , ambassadeur d'Espagne, l'acquit pour 50,000 fr., et le porta à Madrid , où il fut offert au roi Philippe IV, avec d'autres objets d'art.

Au premier coup-d'œil que le roi d'Espagne jeta sur ce tableau, il s'écria rempli d'admiration : « Voici ma perle ! » Depuis lors , il est connu sous le nom de la Vierge dite la Perle.

L'admiration de ce souverain était, du reste, bien légitime. Outre l'harmonie qui règne dans la composition, la tête de la Vierge, par sa beauté, par son expression de candeur et de modestie, est une des plus séduisantes que le pinceau de Raphaël ait créées. Les enfants sont d'un dessin irréprochable et pleins de grâce. Le fini de l'exécution dans l'ensemble ne laisse rien à désirer.

Le roi Joseph, en 1813, apporta ce tableau à Paris. Comme il était en fort mauvais état, il y fut restauré, mis sur toile, puis rendu, comme les autres, en 1822. Il est actuellement au musée de Madrid.

Gravé, en France , par Lecomte.

Une ancienne copie existe dans la collection Contarini, mais elle a beaucoup poussé au noir.

Jules Romain, qui avait travaillé avec tant de soin à l'exécution de ce tableau, s'empara de l'idée de son maître pour faire non une copie comme on le croit, mais une imitation. Les différences sont assez nombreuses pour que nous les signalions.

Les personnages mis en scène sont les mêmes , le groupe se ressemble beaucoup dans l'agencement ; mais la Vierge est dans une chambre au lieu d'une prairie. Sa figure, quoique d'un beau caractère, diffère et le cède de beaucoup à celle du maître. Les enfants perdent

aussi à la comparaison ; leur pose est moins heureuse, des accessoires nombreux viennent attirer les regards et nuisent au sujet principal, au lieu de l'orner. Ainsi on y voit des colombes, une corbeille à ouvrage, un grand candélabre posé sur une console sous laquelle est un gros chien. Un fort beau chat placé à droite semble prêt à sortir de la toile, d'où lui est venu le nom de la Vierge au Chat, fort prisée à Naples. Tout cela est peint vigoureusement, mais pour mon compte j'aurais préféré une belle copie à cette imitation.

M. le marquis de Marguerit, qui habite notre ville, possède dit-on une copie de la Vierge au Chat. Elle a si bien la vigueur et le ton rembruni de Jules Romain, qu'on pourrait, sans se compromettre, la regarder comme un original.

LA GRANDE SAINTE-FAMILLE DU LOUVRE.

Hauteur : 2 mètr. 13. — Largeur : 1 mètr. 35.

Cette Vierge passe avec raison pour être un des chefs-d'œuvre de Raphaël.

La Madone, se penchant, prend dans ses bras l'enfant Jésus, qui de son berceau s'élance vers elle ; à gauche, sainte Elisabeth est agenouillée avec le petit saint Jean, dont elle joint les mains comme pour l'inviter à l'adoration ; derrière, à droite, saint Joseph dans une attitude de contemplation, et de l'autre côté, deux anges, dont un a les bras croisés sur sa poitrine et l'autre élève les siens en répandant des fleurs. Le fond est formé par le mur d'une chambre, avec un rideau vert ; à gauche un peu du ciel.

Sur le bord de la robe de la Vierge on lit : *Raphaël Urbinus pingebat 1518.*

La grande Sainte-Famille est dans cet ordre de sujets l'œuvre la plus capitale du maître ; elle exprime le bonheur, l'amour, l'adoration de la divine famille. La noblesse et la richesse de son ordonnance, la pureté de son style, sont encore rehaussées par la présence des deux anges qui prennent part aux joies du foyer domestique.

Si cette composition produit chez les connaisseurs un si grand effet, c'est que le peintre, divinement doué, a su répandre sur cette scène tous les parfums de son âme inspirée.

Ici, tout est noblesse et harmonie, et le sentiment du maître répond à ce que la nature a de plus pur.

Nous avons, à dessein, éliminé dans cette revue les anecdotes plus ou moins apocryphes qui ornent la plupart des catalogues des musées. Quand on approfondit les faits, le merveilleux disparaît ; la vérité est d'ordinaire simple et privée d'ornement.

Ainsi, j'ai lu dans ma jeunesse que François I^{er}, ayant demandé au peintre d'Urbain un tableau de saint Michel terrassant le démon, ce monarque fut si satisfait de l'œuvre qu'il lui avait envoyée, qu'il récompensa royalement l'artiste, et que Raphaël, ne voulant pas être en reste, peignit la Sainte-Famille pour lui témoigner sa reconnaissance. Voilà certes une jolie historiette ; il ne lui manque malheureusement que d'être conforme à la vérité.

Voici comment les choses se sont passées. Laurent de Médicis, qui voulait obtenir l'appui du roi de France dans ses injustes prétentions sur le duché d'Urbain,

pensa arriver à ses fins en faisant exécuter par Raphaël deux tableaux pour le roi ; ils furent terminés en mai 1518 et envoyés ensemble à dos de mulet à Fontainebleau où était Laurent de Médicis, qui les attendait impatiemment. Malgré toutes les précautions, les deux panneaux éprouvèrent en route quelques avaries qui furent réparées à leur arrivée.

On est frappé, en voyant ce tableau au Louvre, du ton rougeâtre des chairs et du noir dans les ombres ; ceci atteste que Raphaël se fit aider pour son achèvement, car sa couleur claire et lumineuse est toujours exempte de ce défaut.

Il existe de cette Madone un nombre infini de copies. Notre musée en possède une fort belle de la grandeur de l'original, elle présente le même ton rougeâtre qu'on voit au Louvre. Il serait curieux de remonter aux sources et de connaître l'époque de son exécution, ce que j'ignore absolument. On l'attribue dans le catalogue, à Mignard ; sa couleur rend cela peu probable ; je laisse aux plus habiles à décider la question. Cette copie, avant la Révolution de 1793, ornait l'église de Saint-Martin-du-Pont, à Rouen.

Gravé par Edlincak, Drevet, Thomassin, etc.

LA PETITE SAINTE-FAMILLE DU LOUVRE.

Hauteur : 37 cent. — Largeur : 26 cent.

L'enfant Jésus, debout dans son berceau, avançant ses bras par dessus les genoux de sa mère, caresse de ses deux mains les joues du petit saint Jean. Celui-ci est agenouillé en adoration, et sainte Elisabeth, également

à genoux, le tient de la main droite. Le fond est formé par des ruines couvertes de plantes et d'arbustes.

Ce petit tableau, d'une grâce extrême, puissant et transparent de couleur, est très délicatement, et magistralement exécuté.

La tête de la Vierge est d'une douceur et d'un charme angéliques, un peu forte peut-être; quant aux deux enfants, ils rappellent ce que Raphaël a produit de plus exquis en ce genre.

De ce que le peintre, surchargé à cette époque à l'excès, ait réclamé l'aide de plusieurs de ses élèves pour ses grands et petits travaux, c'est ce que l'histoire de sa vie démontre surabondamment; mais partir de là pour lui trouver toujours un collaborateur inévitable, c'est aller trop loin et dépasser la vérité. La Vierge aux Candélabres, celle à la Chaise, la Transfiguration, la Madone de Saint-Sixte, sont là pour démontrer le contraire.

Le croirait-on, on s'est armé du fini, de la perfection de certaines parties de ce tableau, pour prétendre qu'un élève y avait travaillé. On a cité Jules Romain, qu'on met à mon sens trop souvent en scène. Comme la couleur ne répondait pas à cette prétention, on a parlé de Francesco Penni, peintre fort habile assurément, mais dont la teinte, un peu grise, n'a pas l'éclat de celle qui règne dans cette composition.

Que Raphaël, pressé par Laurent de Médicis, ait appelé Jules Romain ou tout autre à son aide, pour terminer les tableaux destinés à François I^{er}, je le conçois; mais quand il s'agissait d'une très belle Vierge comme celle réservée à Adrien Gouffier, cardinal de Boissy, en reconnaissance de ses bons offices à la cour de

France, il était facile de prendre son temps, et je ne puis, pour cette Vierge, admettre aucune collaboration. Le soin que prit Raphaël pour sa conservation semble venir à l'appui de mon opinion ; car il l'avait recouverte d'un volet peint de sa main et qui est conservé au musée du Louvre.

Gravé par Desnoyers.

MADONE DE SAINT SIXTE.

Hauteur : 3 mètr. 8. — Largeur : 2 mètr. 34.

Nous voici arrivés à la dernière des Vierges dues au pinceau de Raphaël ; comme s'il eut pressenti sa fin prochaine, il lui a donné le cachet de l'apothéose.

On me pardonnera, j'en suis certain, de m'étendre un peu longuement sur ce chef-d'œuvre, qui n'a point eu et qui n'aura peut-être jamais son pareil.

La composition est des plus simples. Entre deux rideaux verts, tirés de chaque côté du tableau, le spectateur voit la Vierge semblable à une apparition, debout sur des nuages lumineux, et tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Une gloire immense, formée de têtes d'anges sans nombre, l'entoure de son rayonnement doré et bleuâtre. Le pape saint Sixte, vêtu d'une tunique blanche et recouvert d'un pallium d'étoffe d'or doublé de pourpre, est agenouillé à gauche, sa tiare placée dans le bas, à côté de lui. Il implore la mère de Dieu et semble montrer de la main droite, son troupeau, qu'on ne voit pas ; en face, à droite est agenouillée sainte Barbe, les mains croisées sur sa poitrine et contemplant avec amour les fidèles qui sont censés en ado-

ration. Dans le bas du tableau, on voit encore deux anges s'appuyant sur un balustre qui en forme la partie inférieure. L'un lève ses regards vers le haut, l'autre dirige les siens vers le spectateur, avec une grâce ravissante.

Dans la pensée de Raphaël, les fidèles sont en prières devant son œuvre. Saint Sixte les désigne du geste, et c'est pour eux qu'il implore la Vierge ; c'est aussi pour eux que sainte Barbe prie avec une admirable expression de charité.

Essayons de décrire cette sublime page, quoique les paroles soient bien impuissantes pour faire comprendre tant de beauté et tant de candeur, d'élévation et de foi.

La Vierge, dont rien n'égale la triomphante majesté, porte sur ses traits une incomparable expression de noblesse, d'innocence, de douceur et de modestie ; son fils, dont la pose est simple et enfantine, a dans sa physionomie un caractère tout divin, et son regard, profond et flamboyant, va droit au cœur. Ce n'est plus seulement l'enfant gracieux et souriant des autres Madones, c'est le fils de Dieu, le sauveur du monde, et au dernier jour ce sera son souverain juge.

La Madone de Saint-Sixte est une véritable apparition, enveloppée dans les formes de la nature réelle, mais animée par le génie le plus idéal que Dieu ait créé.

C'est surtout cette Madone qui a contribué à faire qualifier de divin son sublime auteur. Elle ne ressemble même point, dans sa partie technique, à aucune autre du même maître. Quoique son exécution soit d'une simplicité qui étonne, elle n'a rien de ce matériel plastique qui n'est fait que pour charmer les

yeux. Tout y est vu à travers le prisme de l'enthousiasme ; et n'étaient les petits anges du bas , peints après coup sur les nuages , on n'y soupçonnerait pas la main de l'homme.

C'est devant cette Madone que Corrège s'écria : « Et moi aussi, je suis peintre ! » Exclamation échappée à ce grand artiste, qui comprenait qu'il était vaincu.

Ce qui distingue surtout cette Madone, entre toutes celles qui appartiennent aux dernières années de Raphaël, c'est qu'elle est tout entière de sa main.

Chaque coup de pinceau y est si magistral, si vivant, si spirituel, la couleur est d'un ton si vigoureux, si transparent, si harmonieux ; l'expression des têtes est si suave, si angélique, qu'il n'y a que Raphaël qui ait jamais pu atteindre à cette sublimité de l'art.

Il nous semble même que le peintre, dans un de ses moments d'inspiration, où son génie, comme touché du doigt de Dieu, se remplissait d'un enthousiasme éthéré, aura jeté sur la toile, d'une main brûlante, l'esquisse de cette composition d'après les modèles divins qu'il rêvait ; puis, après cette espèce d'extase, encore animé du même feu, il aura cherché autour de lui, sur la terre, des modèles humains pour achever les têtes de son tableau.

Cette Madone, qui est la seule qu'il ait peinte sur toile, resta chez les Bénédictins, pour qui elle avait été faite, jusqu'en 1754, époque où elle fut achetée par l'Electeur de Saxe pour 11,000 sequins, sans compter les présents et les frais de transport.

Les bons moines se contentèrent d'une copie peinte par Mogari : elle occupe encore la place que décorait l'original.

La Madone fut dirigée sur Dresde, sous la surveillance du peintre Giacomo Giovannini. Elle y fut reçue avec une pompe extraordinaire.

A son arrivée, le tableau obtint un rare honneur. En voulant l'installer dans la salle de réception, on s'aperçut que la place occupée par le trône était précisément la mieux éclairée et la plus favorable à la peinture. L'électeur ordonna aussitôt le dérangement de son trône et il y contribua de ses propres mains.

Il y a trente ou quarante ans, on reconnut la nécessité de le nettoyer et de lui donner un vernis nouveau. On fit venir, à cet effet, le célèbre restaurateur de tableaux Palmaroli, de Rome ; il s'acquitta de ce travail avec le soin le plus scrupuleux, et laissa subsister même quelques retouches anciennes que déjà Giovannini avait signalées avant l'achat du tableau. Mais, comme les couleurs étaient devenues sèches, la peinture semblait couverte de taches et l'on croyait que Palmaroli l'avait nettoyée trop fortement. Une commission, nommée exprès pour y porter remède, eut l'idée de faire baigner le revers du tableau avec l'huile volatile. Le lendemain même toutes les couleurs ayant repris leur éclat primitif, ce chef-d'œuvre reparut dans un état parfait et, pour ainsi dire, ressuscité.

Depuis quelques années, les tons de la peinture ont paru vouloir s'altérer de nouveau, c'est sans doute pour y remédier, ou dans un but de préservation, qu'on ne la laisse plus voir qu'à travers une glace.

On connaît peu de copies de ce tableau. Outre celle des Bénédictins de Plaisance, il en existe une très faible dans l'église de Saint-Séverin, à Naples.

La plus renommée des reproductions est celle qui se voit au musée de Rouen, elle mérite bien que nous nous y arrêtions un peu.

Dans le premier catalogue du musée, imprimé en 1809, la Madone de Saint-Sixte est désignée comme un original de la main de Raphaël. Les catalogues qui se sont succédé depuis cette époque, ont adopté de confiance cette désignation.

Voici la légende qui était adoptée à ce sujet :

Le cardinal d'Amboise avait demandé, en 1513, à Raphaël, une copie de sa Madone de Saint-Sixte, pour le couvent des religieuses de Saint-Amand ; elle fut envoyée en 1515.

Examinons si cette opinion peut soutenir l'examen.

Le premier cardinal d'Amboise mourut en 1510, il ne peut donc être question que de son neveu, qui lui succéda sur le siège de Rouen.

Ce neveu fut nommé par le Chapitre à l'archevêché de Rouen, en 1510, à l'âge de vingt-trois ans, n'étant pas encore prêtre ; aussi, ne prit-il possession de son siège que par procuration, et ce fut Louis le Gras, doyen président le Chapitre, qui fut chargé de l'administration du diocèse, jusqu'à ce que le nouvel élu eût atteint l'âge de vingt-sept ans exigé pour être archevêque.

Provisoirement d'Amboise II prêta serment pour le temporel entre les mains de Louis XII, le 11 octobre 1511, et ne fut consacré que le 11 décembre 1513. Il officia pontificalement pour la première fois le 9 avril 1514, et ce ne fut qu'au mois d'août de l'année sui-

vante qu'il fit son entrée solennelle dans sa bonne ville de Rouen.

Nous admettrons difficilement que le jeune d'Amboise qui, jusqu'en 1515, n'avait point habité notre ville, se fût préoccupé de faire faire la copie d'un tableau pour le monastère de Saint-Amand.

L'époque de 1513 à 1515 est d'ailleurs assez mal choisie, car alors la Madone de Saint-Sixte n'existait pas, et l'on ne saurait faire la copie d'un objet qui n'a pas encore vu le jour.

On sait que cette Madone ne fut peinte qu'après la grande Sainte-Famille du Louvre, qui date de 1518, l'artiste y travailla en 1519, en même temps qu'à la Transfiguration.

Raphaël, nous l'avons démontré, n'a jamais reproduit aucun de ses tableaux, il n'eût pas certes fait une exception pour les sœurs de Saint-Amand, à l'époque où ses grands travaux l'absorbaient tellement qu'il réclamait sans cesse le concours de ses élèves.

M. Le Carpentier, notre ancien collègue à l'Académie de Rouen, qui a écrit une vie des peintres fort estimée, et dont on ne contestera pas la science et les connaissances en peinture, ne partageait pas l'opinion des auteurs du catalogue du musée de Rouen. Il attribuait le tableau à une habile main de l'école lombarde et pensait que son exécution ne remontait pas plus haut que le ^{xvii}^e siècle. Je crois qu'il avait parfaitement raison.

Cette copie est fort belle et d'une bonne couleur. Sa conservation révèle une époque postérieure à celle de Raphaël. La mitre qui a remplacé la tiare, la crosse déposée auprès, les fortes tresses, les gros glands qui

pendent aux rideaux attestent le goût du xvii^e siècle. Des retouches malheureuses ont porté atteinte à la gloire formée d'anges qui entoure la vierge ; à cela près, le tableau a peu souffert, et l'on peut s'en faire honneur.

L'opinion de M. Le Carpentier, qui, depuis longtemps est partagée par les connaisseurs, se trouve singulièrement fortifiée par un document des plus précieux, trouvé par M. de Beaurepaire, il y a une douzaine d'années.

Dans un inventaire des titres de Saint-Amand, fait avec le plus grand soin par le père Guillaume Justin, supérieur de la maison de Saint-Antoine et directeur de cette abbaye, il est dit : « Ce fût la même abbesse (Éléonore de Souvré) qui fit faire les contretables des deux chapelles avec les tableaux, qui sont d'une assez bonne main, représentant : celui qui est à droite, une Assomption, avec saint Amand et sainte Barbe, celui qui est à gauche sainte Anne qui enseigne la sainte Vierge ; ce fut en 1600 et tant... Mais ce fut l'abbesse Madeleine de Souvré, qui a fait dorer les contretables en 1676. »

Le second tableau signalé par Guillaume Justin n'est autre que celui de la Hire ; il dut être fait en 1651, année de la nomination de l'abbesse Eléonore.

On doit reporter la date du premier tableau entre 1651 et 1672, époque de la mort de cette abbesse : le témoignage du père Justin, confirmé par celui de l'histoire de Rouen, paraît suffisant pour trancher la question et pour faire renoncer à toute prétention

d'originalité pour la *Madone de Saint-Sixte*, qui orne le musée de Rouen.

Une très belle lithographie de cette Madone a été faite par Aubry-le-Comte. Nous sommes porté à admettre que, pour son exécution, il s'est quelque peu aidé de l'admirable gravure de Muller.



LES

DEUX FLÈCHES,

Par M. PAUL VAVASSEUR.

C'était l'aube du jour ; c'était l'heure charmante
Où s'éveillent les bruits de l'aurore naissante ;
Où dans leurs lits mousseux murmurent les ruisseaux,
Où dans leurs nids soyeux gazouillent les oiseaux ;
C'était l'heure où partout l'hymne de la nature
Monte vers son auteur plus puissante et plus pure ;
L'heure où le sol inerte, où le sombre rocher
Par un rayon bavard se laissent approcher ;
Où le mont orgueilleux vers le vallon s'incline
Pour y chercher l'écho qu'il jette à la colline ;
L'heure où dans les jardins, aux champs, au fond des bois,
L'arbre, l'épi, la fleur conversent à la fois ;
L'heure où mille rumeurs, avec l'aube accourues,
Inondent de gaieté le pavé de nos rues ;

Où les pignons joyeux semblent parler aux toits,
Où la pierre elle-même a son chant et sa voix.

J'écoutais, recueilli, cette immense harmonie
Que traversait le son de la cloche bénie ;
Il semblait, résumant ce concert gracieux,
Le rendre encor plus saint et le porter aux cieux.

Mais tout-à-coup quel bruit a frappé mon oreille ?
Je me retourne et vois..... ô prodige ! ô merveille ! . .
Eh ! bien donc qu'ai-je vu ? surtout qu'ai-je entendu ?
J'en suis jusqu'à ce jour demeuré confondu.
J'ai vu deux monuments de qui Rouen s'honore,
Comme autrefois Memnon, animés par l'aurore
Et se livrant ensemble à l'entretien profond
Qui peut unir au fer la pierre de Vernon.
C'était (qui le croirait ?) ces deux flèches aigües
Qui doivent tôt ou tard porter au sein des nues
L'une de Notre-Dame et la gloire et l'honneur,
L'autre de Saint-Maclou la complète splendeur.
La première parlait d'une voix métallique ;
De son timbre l'accent creux et mélancolique
A ne monter jamais paraissait condamné
Et dans le même ton strictement caserné.
Elle avait au gosier une arête incommode
Qui ne lui laissait pas finir sa période,
Et sa phrase, expirant en efforts incertains,
Semblait se conformer à ses tristes destins.
L'autre, vive et légère ainsi qu'une alouette,
Frappait le ciel serein d'une joyeuse tête,
Et son faite et sa voix, s'élevant sans effort,
Ensemble dans les airs prenaient un libre essor.

La cadette en riant et d'une voix mutine
Avait dit tout d'abord : Bonjour, grande voisine. —
— Bonjour. — Et comment va ton auguste santé? —
Au même point chez moi tout est toujours resté. —
— Je le sais, et je plains cette vie... un peu morte.
— Toi, me plaindre? pourquoi? de quel droit? que t'importe?
As-tu ma taille? — Oh! non, je n'en voudrais pour rien;
Lorsqu'on a ta stature, on s'en trouve si bien
Qu'on s'y fixe. — Eh! crois-tu que la décrépitude.....
— Non, je crois que ta taille est toujours à l'étude
Et qu'on l'étudiera si longtemps et si fort
Qu'au jugement dernier nous pourrons voir encor
(Si tant est que les tours, les flèches, les églises
Se joignent aux chrétiens dans ces grandes assises),
Ton tube inachevé, vrai squelette immortel,
S'en venir demander justice à l'Éternel.
— Tu plaisantes, je crois, et mon âme indignée.....
— Bon! petit feu sied bien à grande cheminée.
— Voyez l'impertinente! Eh! sur ton saint Maclou
Toi, tu me fais l'effet d'un assez joli clou!

La Flèche de Saint-Maclou.

Dis plutôt d'une svelte et gracieuse aiguille;
Ne me méprise pas, on est de ta famille
Et tu me dois montrer d'autant plus de douceur
Que par certains côtés je suis un peu ta sœur.
Si ton orgueil n'avoue aussi proche origine,
Tu dois me reconnaître au moins pour ta cousine;
ALAVOINE, ton père, et l'artiste inspiré
Qui m'assit hardiment sur mon dôme sacré,

Dis-moi , par le talent ne sont-ils pas deux frères ?
Nous sommes les enfants de ces glorieux pères ;
Ou plutôt laisse-moi dire : nous sommes sœurs,
Car mon père , après tout , est l'un de tes tuteurs.
Je ne conteste point ta qualité d'aînée ;
Considère pourtant , sœur , qu'une seule année
Aura vu ma naissance et mon couronnement ,
Tandis qu'un long , cruel , pénible enfantement
A précédé les jours de ta trop longue enfance
Et les jours non moins longs de ta longue croissance ,
Suivis des jours plus longs où l'immobilité
A comprimé l'essor de ta maturité.
Moi , semblable à Pallas , fille de la pensée ,
Du front de mon auteur je me suis élancée
Couverte d'une armure invincible , et portant
Les signes non douteux d'un bon tempérament.
Un marguillier de cœur non moins que de mérite ,
PITARD (1) sur ses genoux me tint toute petite ;
C'était , bien qu'il préside aux funèbres apprêts ,
Pour un gai monument un parrain fait exprès ;

(1) L'érection de la flèche de Saint-Maclou a été décidée par délibération du Conseil de fabrique de cette paroisse, en date du 7 janvier 1866 ; étaient présents : MM. l'abbé DOUDEMENT ✱ , curé ; PITARD , président, remplissant gratuitement les fonctions de régisseur des pompes funèbres ; FOULONGNE-LECOQ ; LANGLOIS-JORE ✱ ; LAURENT-MOULIN ; Casimir BELLEST , membre du conseil municipal ; LE SAGE ; F^d LASNEL ; CAUMONT. Il faut joindre à ces noms ceux de MM. DELABARRE et Sébastien BRIÈRE , qui ont remplacé des marguilliers décédés.

Ce gracieux monument ne doit pas coûter plus de 100,000 fr. — La fabrique de la paroisse contribue à la dépense pour 50,000 fr. ; la ville de Rouen pour 30,000 fr. et le département pour 10,000 fr.

La croix a été bénite par M. l'abbé Doudement , et placée au sommet de la flèche , le 8 août 1868.

C'est lui qui me dota de ces grâces légères
Dont il sait adoucir des fonctions sévères. —
Assis à ses côtés, un vénéré pasteur (1)
Fut mon Mentor, mon guide et mon modérateur,
Sans trouver toutefois que j'allasse trop vite,
Et sans blâmer chez moi l'ardeur du néophyte.
Habile entrepreneur, le modeste REQUIER
M'a fait un lit moelleux de pierre et de mortier
Sur qui reposera ma grandeur assurée,
Par la religion bénie et consacrée.
Avec ces éléments, docte BARTHÉLEMY,
Mon faite est, par ton art, sur ma base affermi ;
Trois fois quatre-vingts pieds dont mon orgueil tressaille,
Grâces à toi, m'ont fait une assez belle taille.
— Voisine, c'est ainsi que le grand saint Maclou
A son auguste émule a su river son clou.

La Flèche de Notre-Dame.

Et moi, si le destin, à tant de vœux propice,
Des hommes et du temps répare l'injustice,
On me verra, superbe en ma simplicité,
Étaler aux regards mon entière beauté,
Et par un fier ensemble écraser les critiques
Dont j'ai longtemps souffert les dédains sarcastiques.
Juger un monument quand il n'est pas entier,
C'est juger un vaisseau couché dans son chantier,
Alors qu'il n'offre aux yeux qu'une maigre carcasse,
Qu'un amas de pontons sans grandeur et sans grâce.

(1) M. l'abbé Doudement ✱, chanoine honoraire, curé de Saint-Maclou depuis 1847, et qui a si bien mérité de cette belle et intéressante paroisse.

Attendez, et bientôt, plein de force et d'ardeur,
 Ce sera le *Suffren*, ce sera le *Vengeur*,
 Décidant à son gré du sort de la bataille,
 Par ses cent vingt canons vomissant la mitraille,
 Orgueil de la patrie et fendant à la fois
 Les airs de ses boulets, les flots de ses exploits.
 Ainsi de moi : bientôt d'une nef élancée
 Je serai le grand mât, la plus haute pensée ;
 D'un temple restauré sublime pavillon,
 Je monterai toujours, vainqueur de l'Aquilon ;
 Des vents respectueux la puissance étonnée
 Déjà balance au loin ma cime couronnée ;
 Sur mes flancs dentelés se joue un air plus pur,
 Qui d'un ciel rapproché me découvre l'azur.
 Alors la croix, brillant sur mon front intrépide,
 Regardera d'en haut la grande pyramide (1),
 Et j'aurai pour vassaux, tout à l'entour de moi,
 Quatre charmants petits clochetons comme toi

(1) *Dimensions de la flèche de la Cathédrale de Rouen :*

298 marches du sol de l'église à la plate-forme de la tour.	65 ^m 07
334 — Les treize étages de fonte posés donnent ensemble	58 37
Mais la charpente en fer, qui entre de 12 mètres dans la partie supérieure en pierre, dépassant la plate-forme de	1 20
632 marches. La hauteur totale <i>actuelle</i> est de	124 ^m 64
Ce qui reste à faire devant être de	25 36
La hauteur totale au sommet de la croix sera de	150 ^m »
La flèche de Strasbourg a . . . 142 ^m 11 de hauteur.	
La grande pyramide d'Egypte a 146 ^m » —	

La Flèche de Saint-Maclou.

Je vois avec bonheur que cette perspective
A rompu les liens de ta langue captive ;
Mais il ne faut rien moins que l'avenir si beau
Dont tu viens de tracer le séduisant tableau,
Pour nous faire oublier la pyramide exquise
Qui sur ce même temple autrefois fut assise.
Chef-d'œuvre de Becquet, édifice pieux
Honorant à la fois et la terre et les cieux.
Oh ! qui me donnera l'accent de Jérémie
Pour pleurer ta beauté dans la cendre endormie ?
Qui de vous, Rouennais, pourrait jamais bannir
De son cœur attristé ce fatal souvenir ?
Quinze septembre ! ô jour ! ô mois ! foudre perfide !
Lorsqu'un point lumineux dora la pyramide
Et qu'un fou, sage alors, s'en vint dire au bedeau :
« La flèche est tout en feu ! Vite, vite, de l'eau (1). »
Certes, ce fut une heure affreuse et lamentable,
Une heure de stupeur, d'angoisse épouvantable,
Quand, sous le souffle ardent de la flamme en fureur,
Notre cité dut voir trois cents ans de grandeur,
Trois cents ans de beauté, de grâce, d'élégance
S'effondrer tout-à-coup dans une chute immense !
Quand les noirs tourbillons d'un fougueux ouragan
Transformèrent soudain la flèche en un volcan
Qui, brisant de la tour les légères entraves,
Répandait sa colère en bouillonnantes laves ;

(1) Voir la *Notice sur l'incendie de la cathédrale de Rouen*, par Hyacinthe LANGLOIS.

Quand sous un ciel d'ardoise un océan de plomb
Se creusa sur les toits un lit large et profond
D'où, par les flancs brûlés des gargouilles de pierre,
De liquide métal une ardente rivière
S'élançait, se ruait en livides torrents;
Quand, dans l'air embrasé de toutes parts errants,
Les anges protecteurs de ces cîmes sacrées,
Qui couvraient ces hauteurs de leurs ailes dorées,
D'un vol sinistre et sourd s'éloignant à jamais,
Reprirent le chemin des éternels sommets;
Quand, du pied de la tour tremblante et consternée,
L'on vit bientôt la flèche, à périr condamnée,
Sur sa base osciller, s'abaisser lentement,
Puis avec un lugubre et sombre craquement
Se rompre, puis au fond d'une cave lointaine
Plonger enfin sa pointe hier au ciel prochaine,
Voulant sans doute au sein de l'empire des morts
Cacher sa gloire éteinte et ses derniers trésors.

La Flèche de Notre-Dame.

A gémir avec toi ta peinture m'entraîne,
Mais pour nous cette histoire est peu contemporaine;
Comment donc appris-tu ces détails?

La Flèche de Saint-Maclou.

Je les tien
Du pointu pain de sucre assis sur Saint-Vivien;
A tout il assista... de loin, car la distance
Lui permettait de voir avec toute assurance.
Il est des gens heurcux; le tonnerre, entre nous,
Aurait mieux fait sur lui de diriger ses coups.

Mais ne laquignons pas un clocher si tranquille ;
Dis-moi plutôt, dis-moi quand luira sur la ville
Le jour où de ton front la complète hauteur
De l'empire des airs doit lui rendre l'honneur ?

La Flèche de Notre-Dame.

Après ce grand moment depuis trente ans j'aspire ;
Hélas ! quand viendra-t-il ? Pourrais-je te le dire ?
Pour détruire un chef-d'œuvre, il suffit d'un seul jour ;
Mais pour le relever, un long siècle est trop court.

La Flèche de Saint-Maclou.

Quoi ? du vieil Enguerrand la tour pleine d'audace,
L'aiguille de Becquet que la tienne remplace,
N'ont-elles pas grandi plus vite encor que moi ?

La Flèche de Notre-Dame.

Ma chère, si tu veux, ne parlons pas de toi ; —
Enguerrand pour payeur avait le roi de France ;
D'Amboise aida Becquet de sa munificence.
Moi, par un sort cruel que j'ai peu mérité,
J'ai dû depuis vingt ans subir l'hostilité
D'un artiste fameux, d'un homme que j'admire,
Du Vitruve moderne enfin, c'est assez dire.
Avoir un ennemi d'une telle valeur,
Lorsqu'on sait ce qu'on vaut, c'est un double malheur.

Que la solidité soit à l'art réunie !
C'est le principe auquel obéit son génie :
Il veut dans les liens d'une intime unité
Combiner si bien l'art et la solidité

Qu'en toute œuvre de poids, dont le succès importe,
La solidité puisse à l'art prêter main-forte,
Et que l'art, répondant avec civilité,
Viennne à son tour en aide à la solidité.
Hors de ces deux grands mots : art et forte structure,
Il n'est point de salut pour notre architecture;
La solidité, — l'art ; — l'art, — la solidité ! —
Ceci sur tous les tons veut être répété ;
C'est évident non moins qu'une règle d'Euclide.....

La Flèche de Saint-Maclou.

Mais sur ce point du moins, la vérité le guide ;
Dans tout chef-d'œuvre l'art et la solidité
Ont dû marcher de pair, de toute antiquité.

La Flèche de Notre-Dame.

Fort bien ; mais je ne sais à ce juge sévère
De toute antiquité par où j'ai pu déplaire.
Quel est mon crime ? à quel principe ai-je insulté ?
Aurais-je offensé l'art ou la solidité ?
Sa réponse amphibie est quelque peu perfide :
— Votre œuvre est belle, oui, mais.... elle n'est pas solide ;
Elle est solide, soit, mais elle manque d'art.
— Cependant, savant maître, à vous parler sans fard,
L'art est dans la grandeur et l'art est dans l'audace.
— Mais vous allez crouler ! — Savant maître, de grâce
Regardez-moi ; comment ai-je donc subsisté
Depuis trente ans, sans art et sans solidité ?

La Flèche de Saint-Maclou.

Bravo ! L'on ne saurait plus nettement combattre
 Les graves champions du : *deux et deux font quatre*,
 Qui devraient bien savoir qu'en ce monde parfois
 Ou deux et deux font cinq ou deux et deux font trois.
 La flèche en bois pesait *douze cents mille livres* ;
 Tu pèses *seize cents* ; à consulter les livres,
 Tu serais la plus lourde et ton corps écrasant
 Ferait à Notre-Dame un fardeau trop pesant.
 Mais la réduction de ta base de pierre
 Réduit d'un tiers au moins la pesanteur première,
 Et c'est toi, dont le poids est le plus haut compté,
 Qui l'emportes èncor par la légèreté (1).
 Aussi, ma grande sœur, il me semble impossible
 Que ton noble ennemi, tôt ou tard accessible,
 Ne se fasse un honneur et ne se montre heureux
 De se rendre aux raisons et de complaire aux vœux. —
 Lui, par qui Pierrefonds, rayonnant de jeunesse,
 Vêtit de la blancheur la robe enchanteresse,

(1) Le poids de l'ancienne flèche, d'après les calculs de M. Alavoine,
 était de 616,572^k

Les démolitions opérées dans la partie supérieure de la
 tour, après l'incendie, peuvent être évaluées, comme poids,
 à 665,000

La tour a été ainsi allégée de 1,281,572^k

Le poids de la nouvelle flèche en fonte de fer, quand
 elle sera terminée, sera de 857,840

La tour serait donc réellement allégée de. 423,732^k

Il sentira l'urgence et la nécessité
D'achever un travail qui nous a tant coûté.
Il se dira que si Becquet n'eût d'aventure
Relevé d'Enguerrand l'élégante structure,
Comme Enguerrand lui-même avait avant Becquet
De la tour de Maurile exhumé le sommet,
S'ils n'eussent de leur temps été les Alavaines, —
Certes la cathédrale à ses graves chanoines
N'en eût pas moins offert de commodos dossiers,
Mais que, pendant au moins six grands siècles entiers,
Notre ville eût perdu le plus hardi symbole
Qui portât vers son Dieu son cœur et sa parole... (1)
Aussi d'un vain espoir me flatté-je ? Je crois,
Oui, je crois fermement que la première fois
Que tu verras venir celui qui t'ensorcelle,
Il viendra messenger d'une bonne nouvelle

(1) Quatre pyramides ou flèches ont successivement orné la cathédrale de Rouen.

La première, construite en 1063 par l'archevêque saint Maurile, fut détruite par la foudre en 1117. Elle était en pierre.

La seconde, élevée en charpente, sous Philippe-Auguste, par l'architecte Enguerrand, mesurait 411 pieds. Un incendie, causé par l'imprudence d'ouvriers plombiers, la consuma entièrement le 4 octobre 1514.

La troisième, construite en 1544 par Robert Becquet, architecte ou charpentier du bourg de Darnétal, sous le cardinal d'Amboise, deuxième du nom, fut incendiée par le feu du ciel le 15 septembre 1822. Elle était en bois; elle avait 396 pieds de haut.

La quatrième, conçue par M. Alavoine, architecte, a été commencée en 1829. Les pièces de fonte qui la composent sont sorties des usines de Breteuil-sur-Iton (Eure) et de La Poultière, dirigées par M. Duval et par son successeur M. Palyart. Les travaux de la flèche sont interrompus depuis 1848; les parties supérieures, toutes prêtes à être montées, sont aujourd'hui déposées dans les ateliers de la cathédrale.

Et qu'aux vœux du public cédant obligeamment,
On le verra souscrire à ton achèvement.

Mais il faut se hâter ; les temps passent rapides ,
Même pour les cités et pour les pyramides ;
Et n'est-ce pas pitié d'entendre tous les jours
Les propos insolents et les piquants discours
Qu'inspire à l'étranger cette vue incomplète
D'un tronc privé de bras, d'un corps manquant de tête ?
Vois donc sur ton parvis ce guide discoureur
S'adresser, chapeau bas, au simple voyageur :
— Monsieur désire-t-il connaître notre flèche ?
— Monsieur, à ce projet je ne suis point revêche. —
Eh ! bien, monsieur, voyez... — Ah ! ... c'est très beau, vraiment ;
C'est la flèche ? — Oui, monsieur. — C'est un grand monument,
Mais... c'est la flèche ? — Eh ! oui... — C'est un très fort ouvrage...
C'est la flèche ? — Eh ! parbleu ! — Le bel échafaudage ! —
— Et que dirait monsieur, s'il avait vu le tout ? —
Quoi ? ce n'est donc pas tout ? — Non, il reste un bon bout
En deux morceaux — Pareils ? — Oui, monsieur, tout en fonte
Et même tout fondus, attendant qu'on les monte ;
C'est le couronnement et le coq et la croix
Et l'élégant balcon, d'où, comme je vous vois,
Vous verrez à vos pieds la cité tout entière
Et de cent mille humains l'immense fourmilière.
— J'entends, mais je voudrais voir aussi ce bout-là.
— Monsieur, c'est très facile, on vous le montrera ;
Entrons dans ces caveaux... là, le coq est en cage ;
La croix est au tombeau ; le balcon à l'ombrage.
— Pauvre flèche ! L'on veut, par ce soin sans pareil,
Garantir son teint clair contre un coup de soleil ;

Ou bien c'est qu'on a peur que l'air vif ne l'enrhume ;
On l'a serrée ainsi qu'un précieux volume
Qui dort chez le libraire et qui ne se vend pas !...
..... Depuis quand ces morceaux sont-ils couchés si bas ?...
— Monsieur, je croirais bien que depuis vingt années
Ils filent dans ces lieux d'obsécures destinées. —
— Malheureux ! s'ils savaient leur *Hernani* par cœur,
Ils diraient à celui dont l'excès de rigueur
Les tient ainsi captifs dans cette chambre noire :
« Croyez-vous donc qu'on soit à l'aise en cette armoire ? »
Vraiment, c'est un destin d'un genre assez nouveau,
Quand on a cinq cents pieds, d'être mise au caveau.
— Voilà ce que l'on dit ; et ce piquant langage,
A moi, ta jeune sœur, inspire tant de rage,
Que si j'étais de toi, je m'irais à l'instant
Pendre de désespoir au haut du firmament
Et, comète terrible ou glaive à lame nue,
Sur tous mes ennemis resterais suspendue.

La Flèche de Notre-Dame.

Certes, un pareil coup serait digne de moi
Et je leur causerais quelque léger effroi ;
Mais il vaut mieux, pourtant, ne pas encor me pendre ;
Mon cœur a juste espoir, il saura bien attendre
Et par tes bons discours il est trop affermi,
Ma sœur, pour qu'il ne puisse espérer qu'à demi.
Quoi donc ! Je traînerais, dans l'espace égarée,
Une vieillesse morne et déconsidérée !
L'étranger, à mes pieds, arrêterait ses pas,
Et, me cherchant en moi, ne me trouverait pas !

Je resterais toujours une chose imparfaite,
Un tronçon d'obélisque amputé par la tête !
Et l'on m'arracherait mes membres palpitants !
Colonnes, fiers pignons et légers arcs-boutants,
N'êtes-vous pas à moi ? Vous portez mon empreinte ;
A vous de mes baisers la forte et douce étreinte !
Je ne saurais plus voir dormir dans ces caveaux
La fonte de ma fonte et les os de mes os !
Eh ! quoi ! de Saint-Ouen la vieille basilique,
Du jeune Saint-Maclou l'élégance gothique
Auront vu des beautés se joindre à leurs beautés,
Leurs contours arrondis et par l'art complétés ;
Et moi qui dois orner l'Eglise séculaire
De nos autels Normands la maîtresse et la mère,
Ainsi que Prométhée à son roc enchaîné,
Je sentirais mon cœur par l'angoisse miné
Et du triste abandon la rouille dévorante
Rongerait sourdement ma dépouille vivante !
Non ! non ! je porte en moi de plus heureux destins
Qui défieront le temps et les siècles lointains ;
Je suis reine des airs ; reine, je veux un trône,
Je veux des courtisans, je veux une couronne ;
Je veux que ma grandeur étonne l'univers
Et que mon fier aspect incline les plus fiers ;
Que les vieux Pharaons bondissent avec rage
En voyant un travail qui passe leur ouvrage,
Que Cologne s'émeuve, et même que Strasbourg
Tremble et pousse à ma vue un gémissement sourd,
Et que tout Rouennais soit fier de sa patrie
Quand il contempera sa colonne chérie.....
Je veux, je veux surtout (je l'espère et j'y crois),
Aux plus grandes hauteurs aller porter la croix ;

Quelque hardis sommets qu'un monument affronte,
La croix, plus haute encor, s'élève et le surmonte.
Je veux qu'aux derniers jours du monde chancelant,
Quand la terre et les cieux gronderont en croulant,
Quand la croix du Sauveur, dans les airs apparue,
De l'univers tremblant passera la revue,
La plus haute parmi les sacrés étendards,
Ma croix soit la première à frapper ses regards,
Et que pour la cité dans son ombre endormie
Elle obtienne du jugé une parole amie !!!

.
Peut-être, diras-tu, ces penses glorieux
Pour la fonte et le fer sont trop ambitieux.
Eh bien ! quand même, objet d'une juste critique,
La nouvelle Sion ne vaudrait pas l'antique,
Quand même je n'aurais de l'œuvre de Becquet
Ni la sublimité, ni l'air noble et coquet,
Pourvu que je renaisse entière de ma cendre,
De mes rêves trop hauts aspirant à descendre,
Je veux bien (et mon rôle est encor assez grand)
Pour les vieux souvenirs garder le second rang . . .
Mais non ! je ne saurais faillir à l'espérance
Qu'en moi placèrent l'art et la persévérance ;
Et j'en atteste ici ces patrons glorieux
Qu'ALAVOINE mourant obtint pour moi des cieux,
L'habile DESMARETS qui mérita la gloire
D'associer son nom à celui de GRÉGOIRE ;
Et toi, BARTHÉLEMY, dont le crayon vanté
Accroît de nos autels le nombre et la beauté.
Du beau vrais amateurs, ils m'ont su trouver belle ;
Amateurs du solide, ils me font immortelle,

Et leurs savants calculs, justes autant qu'adroits ,
Ont su rendre le fer plus léger que le bois.
Enfin si le pinceau , par des teintes cendrées,
Fait ressortir un jour mes arêtes dorées ,
Et si la foudre a peur de mon métal nouveau ,
Quel monument sera plus solide et plus beau ?

La Flèche de Saint-Maclou.

Souvenons-nous aussi qu'une auguste visite
Dans un jour favorable a placé ton mérite
Et que sur un projet l'on peut faire un grand fond
Lorsqu'un prélat demande et qu'un prince répond.
Oui , si , grâce au concours du vainqueur de Bouvines,
Une flèche en trois ans sortit de ses ruines ,
Si l'aiguille d'Amboise, au bout de trois cents ans,
Sut grandir en dépit des foudres impuissants,
Pourquoi n'aurions-nous pas, nous aussi, l'espérance
De voir celui qui règne aujourd'hui sur la France,
D'un mot, rendre à jamais les cœurs reconnaissants,
Et, d'un autre d'Amboise écoutant les accents,
Poser sur toi, ma sœur, sa main ferme et puissante
Pour te conduire enfin, complète et triomphante,
Jusqu'au sein de la nue où tu dois résider...
Nul monument, s'il daigne à nos vœux accéder,
Ne portera plus haut et la gloire du prince
Et l'applaudissement de toute une province.

Cinq heures, à ces mots, sonnèrent au beffroi :
Comme passe le temps ! dit l'une avec effroi. —
Las ! à compter les jours je suis prédestinée,
Dit l'autre. — Tout à coup, commençant sa journée,

Un ouvrier parut sur la plus jeune tour,
Et ce fut au marteau de parler à son tour.
Deux gestes, l'un d'envie et l'autre d'espérance,
Se croisèrent, et tout rentra dans le silence ;
Aussi, cet entretien restant inachevé,
L'avenir nous dira si je l'avais rêvé.

C'est à vous, maintenant, de terminer cette œuvre,
A vous, brillant artiste ; à vous, humble manœuvre ;
A vous, maire, préfet, évêque, citoyens !
De votre monument soyez les vrais soutiens.

Moi, je ne puis offrir à notre pyramide
Qu'une pierre, ou plutôt un minerais timide ;
Dans mon sujet aigu, difficile à toucher,
Ne voulant, avant tout, personne effaroucher,
Je me suis avancé sur des pointes d'aiguille ;
D'une ardente spirale attaquant la coquille,
J'ai retrouvé parfois sur ses six cents degrés
Des charbons mal éteints et des feux concentrés.
Si, malgré les faux pas que j'ai commis sans doute,
Vous avez bien voulu me suivre dans ma route,
Pardonnez-moi d'avoir, en rimeur aux abois,
Pour vous plaire, Messieurs, fait flèche de tout bois.



CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
DE L'ACADÉMIE,
PENDANT L'ANNÉE 1867-1868,

PAR M. LE D^r H. DUCLOS,
Secrétaire de cette classe.

MESSIEURS,

Les travaux scientifiques qui vous ont été présentés cette année sont très peu nombreux, votre reconnaissance n'en est que plus grande pour ceux de nos confrères qui en sont les auteurs.

L'Académie a eu la bonne fortune d'admettre au nombre de ses membres correspondants le D^r Reboulleau, médecin en chef des hôpitaux civils de Constantine (Algérie). Vous avez entendu préalablement un rapport de notre honorable confrère, le D^r E. Dumesnil, sur les travaux de M. Reboulleau, et notamment sur son livre intitulé : *Essai de Topographie médicale de la ville de Constantine*. Ce rapport, qui

M. le
D^r Reboulleau,
nommé membre
correspondant.

Rapport
sur la candidature
de M. le
D^r Reboulleau.

—
Commission :
MM. Vingtrinier,
Duclos,
E. Dumesnil.

donne un résumé très exact des opinions de l'auteur, a été jugé par vous digne d'être imprimé dans le *Précis analytique* de vos travaux.

Rapport
de M. Vingtrinier
sur les ouvrages
de M. Léon Vidal.

M. le Dr Vingtrinier, dont le zèle n'a jamais fait défaut aux intérêts de la science, vous a lu un rapport très détaillé sur un ouvrage d'un de nos membres correspondants, M. Léon Vidal, inspecteur général des prisons. Cet ouvrage a pour titre : *Observations sur l'exemption de criminalité, son atténuation, et la suspension de la pénalité résultant de l'âge, de l'excuse légale, de la maladie et de la folie, et sur leurs effets pratiques dans le régime pénitentiaire en France, en Angleterre, en Espagne, en Italie, etc.*

M. L. Vidal expose aussi les mesures légales et administratives déjà appliquées ou celles qu'il serait utile d'adopter pour correspondre aux situations pénales résultant des diverses causes d'exemption, d'atténuation ou de suspension.

Entre autres, ces mesures seraient :

1° L'établissement de deux prisons spéciales pour les condamnés invalides, malades, infirmes, âgés de plus de soixante ans, impotents, incapables de travail et ne pouvant être astreints au régime et à la discipline ordinaires des grandes prisons : une prison existerait pour chaque sexe ;

2° L'adoption d'un système de classification des condamnés en rapport avec leurs antécédents judiciaires, l'admission des circonstances atténuantes dans leur jugement, la récidive, leur conduite pendant leur détention ;

3° La fondation d'un asile spécial et exclusif pour

les aliénés des deux sexes, de manière à ce qu'ils ne fussent plus confondus avec les aliénés qui n'ont pas été frappés par la loi pénale et qu'ils restassent ainsi complètement sous la main de la justice et de l'administration pénitentiaire ;

4^e L'essai d'un nouveau mode dans l'organisation des colonies agricoles destinées à élever les jeunes détenus jugés en vertu de l'article 66 de notre Code pénal.

Notre honorable confrère, s'appuyant sur sa haute expérience des prisons, a examiné avec la plus grande attention les différentes mesures que M. Vidal recommande et a donné, à presque toutes, son entière approbation.

M. Vingtrinier a remarqué que les causes qui exemptent complètement l'accusé de la criminalité sont à peu près les mêmes dans tous les codes des nations civilisées.

Les causes qui atténuent la responsabilité du criminel varient selon les législations des nations ; par exemple : en Italie, l'âge de discernement est fixé à quatorze ans, au lieu de seize comme en France ; en Espagne, le mineur de neuf ans est exempt de toute responsabilité, le majeur de neuf ans, mineur de quinze ans, est soumis à la question de discernement ; dans le cas de réponse affirmative sur cette question de discernement, la peine est abaissée de deux degrés.

Tous les codes admettent les circonstances atténuantes : en Espagne, elles sont détaillées par la loi. L'ivresse dans quelques cas est une circonstance atténuante.

M. le Dr Vingtrinier vous a signalé une disposition

de la loi en Espagne relative aux mineurs de quatorze ans. Les magistrats peuvent ordonner qu'ils seront détenus ou consignés à leurs parents, en faisant souscrire à ceux-ci une soumission pour les bien élever et pour veiller à leur conduite.

M. L. Vidal désirerait que la même disposition fût prise à l'égard des parents en France.

Mais M. Vingtrinier s'est arrêté tout particulièrement sur le chapitre qui traite de l'exemption de criminalité et de son atténuation par l'âge, parce qu'il s'agit, a-t-il dit, de la misère des prisons, la plus digne de l'attention des administrateurs du pays et de tous les philanthropes.

En France, par suite de l'exemption de criminalité résultant de l'article 66 du Code pénal, les enfants au-dessous de seize ans que le tribunal reconnaît avoir agi sans discernement dans la perpétration d'un acte délictueux, sont placés, en vertu de la loi du 5 août 1850, dans les colonies agricoles fondées par des particuliers, pour y être élevés correctionnellement jusqu'au terme fixé par leur jugement.

M. Vidal pense qu'il n'y a pas lieu, actuellement, de provoquer un changement radical dans ce système adopté pour l'éducation correctionnelle des jeunes détenus.

Ici, M. le Dr Vingtrinier s'est écarté de la manière de voir de M. L. Vidal.

Notre honorable confrère trouve le système adopté aujourd'hui encore plus mauvais qu'en 1840, époque où il écrivait son livre sur les prisons, et qu'en 1854, lorsqu'il publiait son mémoire sur les enfants dans les prisons et devant la justice.

M. Vingtrinier se plaint de ce que la création des colonies dites correctionnelles a fait abandonner le système du patronage, qui avait amené d'heureux résultats à Paris, à Lyon, à Rouen, à Marseille. M. le comte d'Argout, ministre, avait permis et réglé l'action des sociétés de patronage, qui ont tiré un grand nombre d'enfants hors des prisons ou des quartiers dits correctionnels, même avant toute libération, pour les placer dans d'honnêtes familles qui surveillaient attentivement les pupilles qui leur étaient confiés.

M. Vingtrinier affirme que l'agglomération des enfants dans les colonies pénitenciaires, soi-disant moralisatrices, a amené des résultats déplorables. Le système du patronage n'aurait fait retenir en prison que les plus mauvais sujets s'étant mal conduits dans leur apprentissage chez d'honnêtes gens, et il y aurait eu ainsi moins de récidives.

M. Vingtrinier a cité avec éloges un passage de la circulaire du 3 décembre 1832, de M. le comte d'Argout, qui préconise le placement des enfants dans les familles honnêtes. Notre honorable confrère a soutenu qu'on a pensé mieux faire en plaçant les enfants condamnés dans les colonies pénitenciaires, avant de les confier à d'honnêtes familles. Or, aujourd'hui, lorsqu'on demande à ces établissements des sujets moralisés, on répond qu'il n'y en a pas, de sorte que les sociétés de patronage n'existent plus, faute de protégés. Aujourd'hui, si le patronage est accepté par la loi de 1850, c'est seulement pour les jeunes libérés à un âge où on n'a plus le droit de les retenir, ce qui peut devenir un abus, car à vingt-et-un ans les droits civils sont acquis pour tous.

L'honorable rapporteur a terminé son travail en faisant l'éloge de l'organisation du régime pénitentiaire en Angleterre, et il partage à ce sujet l'opinion de M. L. Vidal.

Sur les conclusions de M. le Dr Vingtrinier, l'Académie a voté des remerciements et des félicitations à M. L. Vidal.

Réponse
de M. Duclos
aux observations
de M. Vingtrinier
sur les colonies
pénitentiaires.

Le Dr Duclos vous a lu une note en réponse aux reproches que M. le Dr Vingtrinier a infligés au système des colonies pénitentiaires des jeunes détenus, qu'il accuse de ne pas être moralisateur.

M. le Dr Vingtrinier voudrait qu'au sortir du tribunal qui a reconnu qu'ils ont agi sans discernement et a décidé qu'ils doivent être placés dans une colonie pénitentiaire pour y être instruits, les enfants fussent au contraire placés, par les soins d'une société de patronage, au sein d'honnêtes familles.

Loin de répudier l'aide des sociétés de patronage, le Dr Duclos en démontre, par des chiffres, les excellents résultats ; mais il pense que ces sociétés ne doivent fonctionner, comme du reste elles l'ont fait jusqu'à présent, qu'après une éducation morale, religieuse et professionnelle que l'enfant aura reçue dans les colonies pénitentiaires.

Ces colonies ne sont pas des lieux de démoralisation pour les enfants ; si quelques-unes n'ont pas rempli leur mission convenablement, c'est que le directeur ne savait pas distinguer la discipline de l'éducation, oubliant celle-ci et se contentant de celle-là ; c'est que le directeur, négligeant l'éducation, se bornait à exploiter le travail des enfants pour son intérêt personnel ou

celui de sa famille, où enfin c'est que la vieillesse paralysait le zèle, la surveillance et les efforts qui avaient réussi jusqu'alors.

Car il n'en est pas des colonies pénitenciaires comme des prisons où un règlement administratif et une discipline sévère suffisent pour la direction ; l'établissement d'éducation correctionnelle, dit le Dr Duclos, n'est pas seulement œuvre d'intelligence, c'est une œuvre de cœur ; tant vaut le directeur, tant vaut l'établissement.

Cette œuvre demande les hautes qualités intellectuelles et morales que réclame également l'œuvre du patronage, qui en doit être la continuation obligée ; car les honnêtes familles qui reçoivent l'enfant, après sa libération, ont besoin d'être surveillées strictement par les membres du comité de patronage tout autant que l'enfant lui-même.

En réponse aux éloges que M. le Dr Vingtrinier a adressés à la circulaire ministérielle du 3 décembre 1832, qui insiste pour que le placement des enfants dans les familles honnêtes soit favorisé, le Dr Duclos, résumant l'historique de la question présenté par M. Dupuy, directeur de l'administration des prisons, en 1865, a démontré que la circulaire de 1832 ne pouvait être un blâme pour le système des colonies pénitenciaires, qui ne datent que de 1839. En 1833, c'était dans les quartiers correctionnels des prisons que la Société de patronage de la Seine prenait les enfants, après leur libération, et non pas immédiatement après leur jugement.

Le Dr Duclos a répondu au reproche qu'a formulé M. le Dr Vingtrinier, de ce qu'on ne place les enfants

qu'après la libération définitive, en lisant le texte de la loi de 1850 et les circulaires ministérielles de 1865 et 1867 qui favorisent fortement la mise en liberté provisoire des enfants.

Toutefois, a ajouté le Dr Duclos, il est regrettable qu'après l'œuvre moralisatrice des colonies pénitentiaires, les comités de patronage ne soient pas bien organisés pour préserver les enfants libérés contre les difficultés des premiers pas dans la vie.

Car le patronage légal qui s'exerce trois ans au moins sur le jeune libéré ressemble trop à la surveillance de la haute police, pour ne pas être abandonné.

Le Dr Duclos donne quelques documents statistiques qui démontrent qu'avec le patronage imparfait et très difficile qu'exercent déjà les directeurs des colonies après la libération, il n'y a que 3,62 % de récidivistes chez les jeunes filles libérées et 14 % pour les jeunes garçons.

Un patronage privé, charitable, actif, diminuerait encore le nombre des récidives.

Le Dr Duclos termine par l'éloge des résultats qu'il observe dans la maison pénitentiaire fondée à Rouen par la sœur Marie-Ernestine et l'abbé Podevin.

Réponse
de M. Vingtrinier
aux observations
de M. Duclos
sur les colonies
pénitentiaires.

Après avoir entendu ce Mémoire, M. le Dr Vingtrinier a répondu qu'il partageait entièrement l'opinion de M. Duclos sur l'excellente organisation et les bons résultats de l'Atelier-Refuge de Rouen, au point qu'il se proposait de présenter l'œuvre de la sœur Marie-Ernestine à la commission de l'Académie comme digne du prix Dumanoir, mais il a ajouté que malheureusement, si le système des colonies pénitentiaires a

pu quelquefois être bien appliqué, le plus souvent il ne sert qu'à faire la fortune de quelques entrepreneurs, de quelques industriels, qui laissent les enfants dans une démoralisation que l'agglomération augmente, ce qui, en définitive, ne peut former que des individus qui tombent en récidive.

Du reste, a ajouté notre honorable confrère, ce système a été si peu goûté du gouvernement, qu'il a essayé le système cellulaire pour pouvoir faire l'éducation des enfants; ce n'est que lorsqu'on a vu les inconvénients graves de la séquestration en cellule sur la santé, qu'on les a renvoyés dans les colonies pénitentiaires.

Notre honorable confrère, M. Homberg, partage l'avis de ceux qui croient à la nécessité de l'institution des colonies pénitentiaires. Il faut se rappeler, dit-il, que les enfants qui paraissent devant les tribunaux viennent des bas-fonds les plus infimes de la société, sans la moindre éducation, impressionnés par les plus déplorables exemples. L'administration, quand les tribunaux ont reconnu que ces enfants ne doivent pas être considérés comme coupables des crimes ou délits qu'ils ont commis, ne peut les placer dans une famille que désignerait un comité de patronage; ces enfants, qui ne savent pas distinguer le bien du mal, commettraient chez les maîtres qui les recueilleraient tous les actes les plus mauvais semblables à ceux qui les ont fait arrêter, et seraient de nouveau renvoyés devant les tribunaux.

Avant de les placer dans la société, il faut leur donner, dans un établissement pénitentiaire, la pre-

Remarques
de M. Homberg
sur les colonies
pénitentiaires des
jeunes détenus.

mière éducation, les notions élémentaires de morale qu'ils ignorent.

M. Homberg a cependant deux reproches à adresser aux colonies pénitenciaires : le premier, c'est de porter la dénomination qu'on leur donne, qui semble rappeler l'idée de punition, quoique le tribunal vienne de déclarer que l'enfant n'est pas coupable ; le second, c'est qu'on y admet à la fois les enfants détenus en vertu de l'article 66 et ceux qui sont condamnés et reconnus coupables en vertu de l'article 67 pour lesquels l'âge a été considéré seulement comme une circonstance atténuante ; ces derniers peuvent corrompre les premiers.

Aperçu
comparatif sur les
soins et
l'assistance
donnés aux aliénés
en France
et ailleurs, par
M. E. Dumesnil.

Si le défaut d'éducation et l'ignorance profonde des enfants malheureux excitent la sollicitude des personnes qui cherchent incessamment à combattre les causes des misères qui affligent l'humanité, la perte des facultés intellectuelles, l'aliénation mentale, éveillent encore plus la compassion de tous les hommes charitables. Chaque nation est portée à réclamer pour elle la priorité ou la supériorité des mesures employées pour adoucir le sort des aliénés. Ce sentiment a été poussé jusqu'à l'injustice par quelques médecins anglais qui, non contents de vanter le système qu'ils emploient pour traiter les aliénés dans leur pays, ont deversé le blâme le plus violent sur les établissements français destinés au traitement des fous.

C'est en réponse à ces attaques que M. le Dr E. Dumesnil, notre confrère, vous a lu son mémoire intitulé : *Quelques aperçus comparatifs sur les soins et l'assistance donnés aux aliénés en France et ailleurs.*

L'Académie a entendu avec le plus grand intérêt la lecture de notre honorable confrère et a décidé que son mémoire serait imprimé dans le *Précis* des travaux de cette année.

La composition de l'air atmosphérique est devenue un des nombreux mystères de la science, les changements qu'elle subit sont attestés par des instruments dont l'imperfection ne permet de constater que des différences qui sont une très légère partie de la vérité.

Communication
orale de
M. Houzeau
sur l'Ozone.

L'homme, les animaux, les plantes subissent des troubles évidemment dus à la composition de l'air et que n'accusent pas les appareils inventés par la physique et la chimie.

Ainsi les maladies épidémiques et les épizooties sont entre autres des perturbations graves des organismes vivants qui révèlent des conditions spéciales atmosphériques que les observations physiques et chimiques ne peuvent encore expliquer. Nous ne pouvons dire à quel état particulier de l'atmosphère se rapporte la présence du choléra, de la peste, de la variole, etc.

Aussi devons-nous accueillir avec empressement tous les travaux qui peuvent nous faire apprécier les changements, les altérations que présente l'air que nous respirons.

Notre honorable confrère, M. Houzeau, poursuit avec persévérance ses recherches sur l'ozone.

Dans une communication orale très intéressante, M. Houzeau a rappelé à l'Académie que l'air agit sur le papier de tournesol vineux mi-ioduré d'une manière différente, selon qu'on observe à la ville ou à la campagne, suivant les jours, les saisons. Il a signalé

spécialement l'action vive de l'air atmosphérique au printemps.

Puis il a annoncé à l'Académie un fait tout nouveau qui était loin d'être prévu, c'est que depuis qu'il étudie l'air de Rouen, il a constaté que l'activité chimique de cet air décroît chaque année de plus en plus. On ne peut, dit M. Houzeau, attribuer cette particularité à l'altération des papiers réactifs, puisque des papiers semblables récemment préparés accusent aussi cette décroissance.

M. Houzeau s'est demandé si l'observation qu'il présentait, ne semblerait pas démontrer qu'il existerait une constitution atmosphérique se maintenant une série d'années et se caractérisant par la décroissance progressive de l'action chimique de l'air pour faire place peut-être à une autre constitution atmosphérique qui pourrait se caractériser, au contraire, par un accroissement progressif de l'action chimique de l'air révélée par les papiers réactifs.

Quoi qu'il en soit, M. Houzeau a déclaré que son attention est désormais appelée sur cette intéressante question, et qu'il l'étudiera avec soin; sa communication a eu pour but de prendre date dans ce genre d'observations.

A propos de cette communication, notre savant confrère a présenté le résumé des connaissances actuelles sur l'ozone.

L'ozone a été trouvé vers 1785, par Van Marum, en foudroyant l'oxygène. On reconnaissait à ce gaz l'odeur de la matière électrique et la propriété d'oxyder le mercure.

Oublié des savants, l'ozone fut redécouvert en 1840

par M. Schœnbein, qui lui donna son nom actuel (ozone veut dire : je sens); il le considéra successivement comme un composé de chlore et d'azote, d'hydrogène et d'oxygène, etc. Ce furent MM. Marignac et de la Rive, à Genève, et MM. Fremy, Becquerel et Houzeau, en France, qui établirent sa nature élémentaire.

Pour M. Houzeau, l'ozone est de l'oxygène exalté, c'est l'état primordial de l'oxygène, tel qu'il existe dans les combinaisons. Notre confrère le prépare en faisant réagir le vitriol sur le bioxyde de baryum. Il faut opérer à froid, car en opérant à chaud, on détruit l'ozone et on n'obtient que de l'oxygène ordinaire inactif.

L'ozone se combine avec la plupart des corps; il oxyde les métaux, même l'argent; il anéantit les odeurs, les couleurs, brûle les miasmes, corrode, déchire le caoutchouc, décompose instantanément l'iodure de potassium.

Mais l'ozone existe-t-il dans l'air? M. Houzeau, avec d'autres chimistes, répond affirmativement à cette question. Il distingue les moyens de le prouver en ceux qu'il désigne sous le nom d'ozométrie ancienne et ceux qui forment l'ozométrie nouvelle.

Ozométrie ancienne fondée par M. Schœnbein :

M. Schœnbein établit ce fait exact qu'un papier imprégné d'amidon et d'iodure de potassium bleuit par l'ozone, parce que l'iode mis en liberté produit une coloration bleue en s'unissant à l'amidon; il démontra aussi que ce papier se colore faiblement dans l'ozone faible et fortement dans l'ozone concentré. De là l'invention de l'échelle ozonométrique allant de 0 à 21°.

M. Schœnbein voyant que le papier ioduro-ami-

donné bleuit quelquefois dans l'air, en conclut qu'il y a quelquefois de l'ozone dans l'air; il constata aussi que le papier bleuit tantôt faiblement, tantôt fortement : donc il y a parfois peu ou beaucoup d'ozone dans l'air.

Mais les chimistes objectent que le fluor, le chlore, le brôme, l'iode, les composés nitreux, certaines essences volatiles, l'eau oxygénée, colorent en bleu le papier ioduro-amidonné comme le fait l'ozone.

Ils objectent aussi que l'ozone restant invariable, sa faculté de bleuir le papier réactif varie avec le degré d'humidité; l'intensité variable de coloration peut donc dépendre autant de la proportion variable de l'humidité atmosphérique que de la proportion d'ozone.

D'ailleurs, tout est arbitraire dans la construction de l'échelle ozonométrique : la base de sa composition, la graduation de cette échelle, ses numéros d'ordre, qu'on a appelés degrés, et qui n'expriment ni des unités de poids, ni des unités de volume, ni des unités de longueur : bien plus, ces degrés ne peuvent avoir aucun rapport connu ; on ne sait pas et on ne saura jamais si la quantité d'ozone, de chlore, d'iode, etc., qui communique à l'instrument la teinte 19, par exemple, est double, triple, quadruple ou même décuple de la quantité du même agent qui colore le papier selon les nos 12, 16 ou 18. Et cependant, dit M. Houzeau, ceux qui se livrent aux observations dites ozonométriques, n'hésitent pas à comparer les résultats numériques obtenus de cette façon et à en prendre des moyennes.

M. Schœnbein vient de proposer un nouveau réactif de l'ozone, le protoxyde de thalium, qui brunit au contact de l'ozone. Mais cette coloration est aussi produite

par le chlore, le brôme, l'iode, le fluor ; il est vrai que M. Schœnbein nie l'existence de ces corps dans l'atmosphère, mais l'hydrogène sulfuré brunit également le nouveau réactif proposé.

M. Houzeau a exposé ensuite les principes de la nouvelle ozonométrie dont il est le fondateur.

Un papier de tournesol vineux imprégné, seulement dans la moitié de sa longueur, d'iodure de potassium neutre bleuit par l'ozone dans sa partie iodurée, parce qu'il se forme de l'oxyde de potassium qui est alcalin.

Il n'y a que l'ozone capable d'oxider le potassium à l'état d'iodure. Le chlore, le fluor, le brôme, l'iode, les essences qui colorent le papier ioduro-amidonné ne bleussent pas le réactif de M. Houzeau.

A ces principes formulés par notre honorable confrère, M. Cloez a fait l'objection suivante : un composé oxigéné de l'azote, l'acide nitreux, quand il est mêlé à l'air, bleuit aussi le tournesol vineux mi-ioduré, comme il bleuit le papier de M. Schœnbein.

Ce fait est exact ; il est admis par M. Houzeau lui-même. Or, la foudre, dit M. Cloez, en frappant l'air, doit le convertir en acide nitreux.

M. Houzeau répond que si l'hypothèse de M. Cloez était fondée, le tournesol mi-ioduré ne devrait bleuir que pendant les orages. En fait, il bleuit tout aussi bien en l'absence des orages. L'acide nitreux d'ailleurs est très instable et si le tonnerre le produit dans l'air, il se transforme, tout de suite, en acide nitrique qui est sans action sur le papier réactif.

Enfin, en cherchant l'acide nitreux dans l'air, on n'en trouve pas. M. Houzeau a exposé à l'air de la campagne des mouchoirs imprégnés de carbonate de

soude, corps avide d'acide nitreux. Après les avoir lessivés, il n'a pas trouvé dans les eaux de lavage la plus petite quantité d'acide nitreux ou de nitrite, et cependant les papiers mi-iodurés avaient fortement bleui.

En plaçant, au contraire, comme point de comparaison, des mouchoirs semblables alcalins dans un air rendu artificiellement nitreux, seulement à la dose de 5/100,000, sa méthode lui a permis de retrouver cette trace d'acide nitreux; néanmoins le réactif ioduré n'avait pas bleui. Ce ne sont donc pas les composés nitreux qui bleussent le papier tournesol mi-ioduré.

M. Fremy a présenté aussi plusieurs objections aux assertions de notre honorable confrère :

1^o Il dit : l'ozone étant un agent éminemment oxydant, il ne saurait exister dans l'air, puisqu'il y serait immédiatement absorbé par les vapeurs organiques et les miasmes.

M. Houzeau répond : l'acide carbonique aussi est dans l'atmosphère, il est incessamment consommé par les végétaux, néanmoins on en trouve toujours dans l'air, parce que la cause qui le produit est perpétuelle. Ne peut-il pas en être de même pour l'ozone?

2^o M. Fremy objecte que l'ozone noircit l'argent, l'argent ne noircit pas dans l'air, il n'y a donc pas d'ozone dans l'air.

Notre confrère refute cette objection par l'expérience suivante :

Un litre d'air, auquel on ajoute dix milligrammes d'ozone, noircit l'argent, mais si on répand cette proportion d'ozone dans dix ou vingt litres d'air, celui-ci n'altère plus le métal, et cependant il reste odorant et bleuit toujours le réactif mi-ioduré; par conséquent, si

l'argent ne noircit pas à l'air, cela ne prouve pas l'absence d'ozone, mais seulement qu'il n'en existe pas une dose suffisante pour impressionner l'argent.

Reste la troisième objection de M. Fremy, qui est celle-ci :

La vapeur d'eau oxygénée bleuit aussi, à l'instar de l'ozone, le papier tournesol mi-ioduré ; il est possible que ce soit là la véritable cause de l'altération des réactifs ozonométriques par l'air de la campagne.

M. Houzeau répond : l'eau oxygénée colore mon réactif, puisqu'elle est riche en oxygène et qu'elle abandonne ce corps à froid, au contact d'un grand nombre de corps oxydables ou non oxydables, par exemple du platine. Mais l'ozone, existant dans tous les corps oxydés, existe donc aussi dans l'eau oxygénée, qui en est le véhicule.

Qui est-ce qui agit sur le papier ozonométrique, ou de l'ozone, ou de l'eau oxygénée ? M. Houzeau résout le problème en posant cette question préalable : L'eau oxygénée existe-t-elle dans l'air ?

Pour s'en assurer, M. Houzeau a imaginé un nouveau réactif très-sensible, le chloroforme ioduré, qui, incolore à l'état normal, prend une belle coloration rose ou violette au contact de l'eau oxygénée, alors même qu'un liquide n'en renferme qu'un 25 millionième de son poids.

Il expose à l'air de la campagne, qui bleuit les papiers tournesol mi-iodurés, des récipients remplis de glace qui condensent l'humidité atmosphérique, et avec elle la vapeur d'eau oxygénée, s'il y en a.

Cette rosée essayée par le chloroforme ioduré, il ne se produit pas de peroxyde d'hydrogène, il n'y a

pas de trace de coloration et cependant l'air est très actif.

On contrôle ensuite par la synthèse : Ainsi cinq centièmes de milligrammes d'eau oxygénée sont diffusés dans 16 litres d'air humide. A cette faible dose, les papiers ne sont pas impressionnés. On condense l'humidité par la glace, la rosée recueillie accuse nettement l'eau oxygénée par le chloroforme ioduré. Ce n'est donc pas la vapeur d'eau oxygénée qui, dans l'air, bleuit les papiers.

M. Houzeau a fait remarquer que l'existence de l'ozone dans l'air, révélée par le réactif mi-ioduré, est confirmée :

1° Par l'odeur ozonée de l'air de la campagne, odeur très caractéristique, lorsque le sol est couvert de neige. Des couvertures en laine exposées à l'air en absorbent l'ozone et deviennent odorantes.

2° Par l'action décolorante ou comburante de l'air. M. Houzeau a obtenu par l'ozone à froid des incinérations de matières organiques aussi parfaites qu'en les passant au moufle incandescent. L'ozone est un agent décolorant au même titre que le chlore.

3° Par le pouvoir désinfectant de l'air de la campagne. Des serviettes et des draps retirés d'un coffre au linge sale ont perdu leur odeur par une exposition à l'air. Or, l'ozone détruit aussi les miasmes putrides.

Appliquant son réactif à l'examen de l'air confiné, notre honorable confrère a reconnu qu'il n'y a pas d'ozone dans les salles d'hôpitaux, de casernes situées dans la campagne, alors qu'on en trouve dans l'air extérieur, autour de ces bâtiments.

Une grande masse d'hommes en marche, comme une

armée, peut être entourée d'ozone; mais on n'en trouve pas ou l'on en trouve peu dans les rangs.

L'ozone existe moins fréquemment dans les villes que dans les campagnes.

Il y en a plus dans les villes de province qu'à Paris.

Dans les villes, l'abondance de l'ozone paraît être en raison inverse du nombre des habitants.

L'ozone est, en général, plus abondant au sommet des montagnes que dans les vallées.

En considérant les saisons, c'est au printemps que l'air est le plus ozoné. C'est en hiver qu'il l'est le moins.

Enfin l'apparition de l'ozone est intimement liée avec les mouvements généraux de l'atmosphère, tels que les bourrasques et les ouragans dont les effets se font sentir à de grandes distances et parfois sans phénomène apparent, dans l'atmosphère locale, autre que la propriété que l'air acquiert de bleuir le papier réactif.

Une autre communication orale a été faite à l'Académie par M. Rivière, professeur au Lycée impérial. M. Rivière a bien voulu faire la démonstration de la machine électrique de Holtz.

Conférence
sur la machine
électrique
de Holtz,
par M. Rivière.

Préalablement, le savant professeur a présenté un résumé de l'histoire de la découverte de l'électricité et des théories qui ont été successivement adoptées pour expliquer les phénomènes électriques. Il a décrit sommairement les machines électriques qui ont été inventées pour développer l'électricité statique.

Arrivant à la machine de Holtz, M. Rivière a dit

qu'elle est plus puissante que celle de Ramsden, qui est en usage aujourd'hui. Inventée en 1865, elle a été présentée par Becquerel à l'Académie des Sciences, et, en 1866, au Congrès des sociétés savantes de la Sorbonne. Elle obtint peu de faveur, et l'insuccès paraît avoir tenu à l'inexpérience des préparateurs; d'ailleurs sa construction embarrassait et déroutait les théories connues.

Elle se compose de deux plateaux en verre, l'un fixe, l'autre mobile, parallèles, distants entre eux d'environ 4 millimètres. Une manivelle fait mouvoir circulairement le plateau mobile avec une rapidité assez grande.

Deux pointes métalliques en regard des plateaux décomposent, lorsque la machine est en activité, l'électricité neutre des conducteurs en électricité positive et électricité négative dont la réunion produit l'étincelle électrique.

Mais pour mettre la machine de Holtz en activité, il ne suffit pas de faire tourner, si rapidement que ce soit, le plateau mobile; on s'est trompé quand on a dit que l'électricité se dégageait par le frottement de l'air entre les deux plateaux.

Il faut, pour la faire agir, amorcer la machine. Pour cela, le plateau fixe porte deux fenêtres, au-dessus et au-dessous desquelles sont attachées deux bandes de parchemin avec des languettes de parchemin. On électrise par un léger frottement une feuille de papier très sec ou une feuille de caoutchouc, on l'introduit entre les deux plateaux auprès d'une des bandes de parchemin, on tourne la roue mobile et aussitôt les deux roues s'électrisent en sens inverse.

M. le professeur Rivière a passé ensuite à la partie expérimentale de sa conférence. Il a montré que la machine de Holtz est avantageuse pour les expériences classiques. Elle donne des commotions électriques plus fortes que la machine de Ramsden.

M. Rivière a répété devant l'Académie l'expérience du pistolet de Volta, du tourniquet électrique, celle de la batterie électrique qui se trouve chargée en une minute, tandis qu'il faudrait vingt minutes pour obtenir le même effet avec la machine de Ramsden.

L'honorable professeur a appelé spécialement l'attention de la Compagnie sur ce fait que la machine de Holtz est la seule qui joigne à la propriété de fournir de l'électricité statique celle de produire de l'électricité dynamique.

C'est ainsi que la machine de Holtz, qui fonctionne comme toutes les machines électriques, agit aussi comme la pile voltaïque ; elle dévie l'aiguille aimantée, décompose l'eau, aimante, très faiblement, il est vrai, les électro-aimants, enfin illumine les tubes de Gessler.

M. le Président a adressé, au nom de l'Académie, de vives félicitations à M. le professeur Rivière pour son intéressante communication.

Depuis longtemps, la place de M. Rivière était marquée parmi les membres résidants de notre Compagnie. Aussi, après avoir entendu le rapport de M. le Dr Blanche au nom d'une commission composée de MM. Vincent, Houzeau et Blanche, vous avez nommé M. le professeur Rivière, membre de l'Académie. L'année étant trop avancée, M. Rivière ne pourra prononcer son discours de réception qu'après la rentrée

Nomination
de M. Rivière au
titre de membre
résidant.

Rapport de
M. le Dr Blanche
sur la candidature
de M. Rivière.

Le Rapport de M. Blanche sur les ouvrages que M. Rivière avait présentés pour appuyer sa candidature doit être cité parmi les travaux de la Classe des Sciences.

Le Dr Blanche, après avoir rappelé les deux conférences scientifiques que M. Rivière a été admis à faire au sein de l'Académie, a énuméré les autres titres qui le recommandaient aux suffrages de l'Académie.

En 1853 et 1854, M. Rivière rédigeait un Bulletin scientifique et industriel pour le journal le *Mémorial de la Loire*.

En 1852, il présentait à l'Académie de Rouen, pour le concours du prix Gossier, un mémoire sur l'emploi de l'électricité comme force motrice, qui a mérité à son auteur une somme de 300 fr. à titre d'encouragement et d'indemnité.

En 1856, M. Rivière adressait à M. le Ministre de la marine un travail manuscrit sur l'emploi de l'air chaud comme moteur.

En 1862, il lisait au Congrès scientifique de la Sorbonne un mémoire sur l'extraction du soufre indigène.

En 1865, le Congrès scientifique de France recevait de M. Rivière un travail intitulé : *Rouen, port de Mer*.

En 1867, la Société industrielle de Mulhouse honorait d'une récompense les recherches du savant professeur de Rouen, sur l'extraction industrielle de la Baryte.

M. Rivière est membre de la société d'Emulation de la Seine-Inférieure.

L'honorable rapporteur a signalé encore, comme un titre favorable à la candidature de M. Rivière, le fait

d'être professeur du Lycée et d'appartenir à cette réunion d'hommes distingués voués à l'enseignement universitaire dont tous ceux qui ont appartenu à notre Compagnie ont laissé dans les *Précis* de l'Académie des traces très honorables de leur science et de leur travail.

M. Edouard Frère vous a lu un rapport sur le projet que forme aujourd'hui un ingénieur hydrographe français, M. Gustave Lambert, ancien élève de l'École polytechnique.

Rapport de
M. Edouard
Frère, sur le projet
d'expédition
au pôle Nord par
M. G. Lambert.

M. Lambert veut tenter, à son tour, un voyage de découvertes dans l'extrême Nord, dans ces régions où un passage d'un monde à l'autre, en franchissant le pôle, a été vainement cherché du *xv^e* au *xviii^e* siècle, puis durant le *xix^e* siècle par des marins français, anglais, portugais, hollandais, danois, russes et américains.

Le but spécial de la plupart des expéditions au pôle Nord était de trouver un passage direct et commercial pour pénétrer de l'Atlantique dans le Pacifique, soit par le nord-ouest soit par le nord-est. Les explorateurs ont été : Hudson, Baffin, Behring, Cook, Banks, Ross, Parry, Franklin, et tant d'autres dont les efforts ont eu un noble retentissement dans le monde savant. Personne n'a oublié les valeureux marins, Jules de Blosseville et le lieutenant Bellot, qui ont péri, de nos jours, victimes de leur amour pour la science et de leur dévouement.

En ce moment, trois projets sont élaborés pour explorer le pôle Nord ;

1° Celui du capitaine Sherard Osborne, de la ma-

rine britannique, par les détroits de Davis et de Smith, au nord-ouest du Groenland ;

2° Celui du Dr Augustus Petermann, géographe allemand, par le Spitzberg et la Nouvelle-Zemble, en doublant le cap Nord ;

3° Celui de M. Gustave Lambert.

L'hydrographe français se propose de doubler le cap Horn, de gagner la mer et le détroit de Behring, situés entre la Russie d'Asie et l'extrémité occidentale de l'Amérique russe. Du détroit de Behring, il atteindrait la Polynia, mer reconnue libre, et delà il espère parvenir jusqu'au pôle même. Cependant M. G. Lambert n'a pas la prétention de trouver un trajet commercial de l'Océan atlantique dans l'Océan pacifique par le pôle.

Son projet a rallié les suffrages des hommes les plus compétents. M. Edouard Frère a témoigné le légitime espoir que l'Académie voudrait bien concourir par sa souscription à une œuvre dont le but est de résoudre le plus grand problème géographique de notre siècle.

L'appel de notre honorable confrère a été entendu, et l'Académie a souscrit pour l'expédition au pôle Nord.

Mort
de M. Le Saint.

Dans une de vos dernières séances, M. Edouard Frère vous a annoncé la mort d'un courageux voyageur, M. Le Saint, officier de l'armée française, qui avait entrepris de traverser l'Afrique, et dont la tentative a été déjouée par une maladie que la rigueur du climat a développée.

M. Le Saint est mort à trente-trois journées de marche de Kartoum, le 7 janvier 1868, par le huitième degré de latitude Nord.

M. Prosper Pimont a lu un Mémoire sur l'*application du calorifuge plastique dans l'industrie du bâtiment*. Notre honorable confrère entre dans des détails techniques et des considérations commerciales qui trouveraient leur place surtout dans une publication destinée aux gens du métier. Nous avons parlé dans les précédents *Précis* analytiques de nos travaux des propriétés du calorifuge plastique en général. Nous ne croyons donc pas devoir y revenir aujourd'hui.

Du Calorifuge
plastique appliqué
à l'industrie
du bâtiment,
par M. Pimont.

Notre Rapport doit enregistrer la perte que nous avons faite par la mort d'un de nos membres correspondants les plus célèbres.

Nécrologie.

M. le Dr CIVIALE, membre de l'Institut, est décédé en 1867. Il était membre correspondant de notre Compagnie depuis 1825. Le *Précis* des travaux de l'Académie de 1824 contient ces lignes : M. Civiale, inventeur d'un nouveau moyen de détruire la pierre dans la vessie, a offert à l'Académie le rapport de MM. Chaussier et Percy sur cet ingénieux procédé.

Le procédé de la lithotritie était alors dans l'enfance; de grandes améliorations y ont été apportées. M. Civiale a consacré sa vie au soulagement d'une série de maladies des plus pénibles. De grands honneurs ont été rendus à son mérite; sa carrière a été très heureusement remplie. Civiale a été le premier qui ait pratiqué, avec succès, la lithotritie sur le vivant.

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

QUELQUES APERÇUS COMPARATIFS

SUR LES

Soins et l'Assistance donnés aux Aliénés,

EN FRANCE ET AILLEURS,

PAR M. LE Dr E. DUMESNIL.

Nos honorables collègues de cette Académie, et je ne parle pas seulement des médecins, des avocats et des jurisconsultes, apprécient trop bien quels ont été les bienfaits de la loi de 1838 sur les aliénés, pour qu'il soit nécessaire, ici, de tracer l'apologie d'une législation qui fait ses preuves depuis bientôt trente années et qui fut dictée par des besoins impérieux. Pourtant, quelques-uns d'entre eux n'ont pas manqué de se préoccuper des très vives et très nombreuses attaques dont des journaux, réputés sérieux, ont pris l'initiative dans ces derniers temps, à l'endroit des asiles privés et même publics. Organisation de ces établissements, service médical, service administratif, règlement intérieur et régime, mode de traitement, soins et procédés des infirmiers, tout a été l'objet des critiques les plus amères ; c'est un *delenda Carthago* général !! Les romanciers ont fait écho nécessairement, lorsqu'ils n'ont pas donné le signal, et je n'entends désigner ici que ceux qui par

leur talent et leur mérite exceptionnels captivent chaque jour le public et le passionnent par leurs conceptions hors ligne. Ainsi, dans le fameux roman de Miss Bradon, qui a produit une si grande sensation, il y a six ans, en Angleterre, et qui a eu les honneurs d'une traduction française, roman intitulé : « *le Secret de Lady Audley*, » il y a un chapitre ayant pour titre : « *Enterrée vivante*, » où se trouve une poignante description d'une maison de santé belge pour les insensés. Dans une de ses récentes créations : « *La Confession d'une Jeune Fille*, » M^{me} G. Sand elle-même laisse voir combien elle est mal disposée pour tout ce qui touche à cette institution et combien elle est mal renseignée. Voici quelques extraits entre autres : « C'était Denise, la nourrice, guérie
« de l'aliénation mentale, mais vieillie avant l'âge, et
« si exténuée par le traitement, qu'on la reconnaissait
« à peine.

« Les médecins ont déclaré depuis longtemps que
« je n'étais plus malade ; seulement ces messieurs, qui
« ne croient à rien, disent que j'aurai toujours le cer-
« veau faible.

« On m'a traitée de folle dans le temps, on m'a en-
« fermée ; on m'a fait souffrir des martyres, tout cela
« pour cette maudite enfant qu'on m'avait volée.

« On ne voulait pas la renvoyer à l'hospice des alié-
« nés sans être bien sûr qu'elle ne guérirait pas ailleurs.

« Je sais qu'on m'a enfermée après et qu'on m'a fait
« souffrir tous les martyres. »

J'en passe et des meilleurs ; du reste, dans ce roman, les médecins aliénistes ne sont pas plus malmenés que leurs confrères ; ainsi, c'est un praticien de navire anglais qui est appelé pour guérir le vieux curé des

Pommets (Var) , qui se mourait de la goutte, entre les mains du docteur de la localité. Et cependant, le Dr Reppe n'était pas sans physionomie professionnelle ; voyez plutôt, voici son signalement : « Il « pouvait avoir cinquante-cinq ans, et n'était pas mauvais médecin, en ce sens qu'il ne croyait pas à la « médecine, et que, se dispensant de toute étude inutile, il n'ordonnait presque rien à ses malades. »

Il ne serait sans doute pas impossible de remonter jusqu'à l'origine de toutes ces attaques. j'entends de celles qui, parties de la presse, sont allées retentir jusqu'au sein du premier corps de l'État. J'en dirai peut-être un mot plus loin ; mais mon but, actuellement, est d'examiner la valeur d'agressions beaucoup plus dignes d'attention, puisqu'elles émanent d'hommes qui ont étudié spécialement la question, et qui semblent parfaitement placés pour émettre leur avis et faire triompher leur manière de voir. Parmi eux, je ne citerai que les trois plus importants, qui n'ont pas manqué de se trouver à la session du Congrès scientifique de France, tenue à Rouen pendant le mois d'août 1865, je veux parler des Drs Mundy et Robertson, et de M. J. Duval, bien connu comme écrivain et économiste.

Si l'on ouvre le Bulletin de cette session, à la page 388 et suivantes, on peut voir que les asiles français d'aliénés sont censés être en arrière sur ceux d'Amérique et d'Angleterre notamment, et, en ce qui concerne la camisole spécialement, on dirait que son usage est plus que jamais en vigueur chez nous, tandis qu'elle n'existerait plus qu'à l'état de légende chez nos voisins. Nous avons reconnu, M. le Dr Morel et moi,

que ce moyen de contention, le seul, l'unique, auquel nous ayons recours, est parfois employé dans nos établissements ; mais il semble résulter des déclarations de nos adversaires que c'est là un procédé barbare, tout-à-fait répudié de l'autre côté de la Manche, où les aliénés y seraient traités avec beaucoup plus d'égards et d'humanité que parmi nous :

Cette assertion ne me paraît pas fondée, et il ne me semble pas difficile de démontrer que les insensés, en France, sont partout secourus et soignés d'après des règles et des principes qui ont réalisé un progrès uniforme et considérable ; et que si les Anglais n'ont rien à nous envier sous certains points, ils ont des plaies actuellement saignantes que l'on ne connaît pas suffisamment et qu'il leur sera difficile de fermer. On a dit, c'est Montesquieu, je crois, que les Français avaient ouvert quelques maisons de fous pour faire croire que tous ceux qui n'y étaient pas enfermés jouissent de la plénitude de leur raison ; on pourrait dire aussi que les Anglais ont construit quelques palais pour des aliénés, afin de faire croire que tous leurs fous sont traités comme des princes. Mais non !... on ne serait pas dans le vrai, et ce serait injustice, car aucun peuple ne dévoile avec plus de courage et de franchise les erreurs, les fautes, les vices de ses institutions, dans le louable but de remédier au mal et de perfectionner encore le bien. Il n'est donc pas nécessaire, ordinairement, de se prononcer d'après ses impressions personnelles, en ce qui touche les intérêts de nos voisins, ce qui peut offrir plus d'un inconvénient ; il suffit, le plus souvent, d'écouter leurs plaintes, leurs réclamations, les cris de leur indignation pour se faire une idée exacte et fondée

de la situation des choses ; c'est cette méthode que je me propose de suivre en l'espèce.

Il se trouve pourtant parmi eux quelques personnes que l'orgueil national égare, et qui, avec la meilleure foi du monde, je le veux croire, ne s'aperçoivent pas qu'ils fournissent eux-mêmes des armes et les plus solides arguments pour les combattre avec succès. Tel est le cas de M. le Dr Robertson, que j'ai cité plus haut, et qui me procurera lui-même, dans le journal qu'il rédige avec tant de réussite, le *Mental Science*, les nombreuses preuves que les secours que nous donnons à cette intéressante classe de malades se fondent sur des règles et un ensemble qui n'ont pas été suffisamment appréciés, généralisés et surtout appliqués dans le Royaume-Uni et ses lointaines colonies. Je déclare tout d'abord que M. Robertson est un aliéniste de grand mérite ; il est le médecin et le directeur d'un asile remarquable, situé dans le comté de Sussex, à Hayward's Heath, l'une des stations du chemin de fer qui nous conduit, nous autres Normands, de Newhaven à Londres.

Notre autre adversaire, le Dr Mundy, né en Moravie, n'est pas un homme moins estimable ; il consacre les loisirs que lui procure une grande fortune à l'étude des sujets qui peuvent amener un bienfait pour l'humanité ; depuis longtemps ses idées se sont spécialement tournées vers les divers modes d'assistance en faveur des aliénés. Dernièrement, il affrontait la mort sur les champs de Sadowa en qualité de chirurgien volontaire dans les armées de l'empereur d'Autriche, et, après la guerre, il soignait les cholériques dans les hôpitaux de Vienne.

Le talent et l'honorabilité de M. J. Duval sont trop appréciés, Messieurs, pour qu'il soit utile de les men-

tionner. Si je vais connaître ou si je rappelle ici le caractère de ces trois personnes, c'est que je désire qu'il soit bien compris que l'attaque vient de gens sérieux et considérables, et que ce n'est pas pour le plaisir de combattre des fantômes que j'ai entrepris le travail que je désire soumettre à votre appréciation et à votre impartialité.

La réforme pratique qui, comme on l'a dit pittoresquement, a élevé les aliénés à la dignité de malades, appartient incontestablement aux médecins français, et surtout à notre Pinel ; à cet égard, il ne peut y avoir de contestation. Elle ne tarda pas à s'introduire en Angleterre, mais c'est à un aliéniste éminent, le Dr Connolly, mort il y a peu de temps, que revient la gloire de l'avoir définitivement établie dans son pays sur des bases solides, par la double influence de ses écrits et de son action, comme médecin-dirigeant de l'asile de Hanwell, où il fut appelé en 1839. Ce savant n'a jamais cessé de mentionner qu'il s'est toujours inspiré des travaux et des exemples de Pinel et d'Esquirol, et il l'a répété dans toutes les occasions possibles, ce que quelques-uns des continuateurs de son œuvre semblent pourtant avoir oublié ; ils s'imaginent, à tort, que l'exagération du système peut leur en procurer tout l'honneur.

Ce fut dans la session du Congrès des médecins aliénistes de l'Angleterre, tenue à Londres en juin 1862, que cette supériorité *de la méthode anglaise* se trouva hautement proclamée ; je me hâte de dire que c'est le docteur Mundy qui se fit spontanément le champion de cette prétention, prétention qui gagne du terrain et qu'il est bon de rabattre. Dans un discours qu'il pro-

nonça devant l'assemblée, afin de convertir les praticiens présents au système, dit « *familial*, » de la colonie de Gheel, dernière étape, selon lui, du *non-restraint*, il s'exprimait ainsi : « Les malheureux aliénés d'Angleterre, au nombre de plus de cinquante mille, vivent sans contrainte, grâce à des efforts aussi sages qu'infatigables. Je mentionne ce fait important, Messieurs, parce qu'il est historique ; mais vos esprits comme vos sentiments d'humanité seront frappés d'étonnement lorsque, je vous aurai dit, qu'en opposition avec cette consolante situation, on ne peut admettre ni en France, ni en Italie, ni en Allemagne, ni dans tout le reste de l'Europe, que le *non-restraint* soit une méthode praticable ; on n'y a nullement confiance. Aussi, on traite partout les insensés en dépit de la raison, de la justice, des principes établis, en tournant le dos à cette réforme !

« Il suffit d'un coup d'œil pour apercevoir le profond abîme qui sépare les contrées que je viens de citer de ce progrès considérable qui tend à abolir le système de séquestration des aliénés. Il s'écoulera bien du temps avant qu'elles se rendent compte de la barbarie de leur traitement ; et, à moins qu'un pouvoir législatif n'en ordonne autrement, elles ne se hâteront pas d'adopter le système familial... »

L'orateur concluait en demandant la nomination d'une commission pour l'étude de cette question, au point de vue de l'application, en Angleterre, d'un mode de colonisation semblable à celui de Gheel. Cette motion n'eut pas de succès et ne fût guère appuyée que par le Dr Robertson, qui déclara qu'il serait porté à tenter l'expérience, s'il habitait un pays où les ter-

rains fussent d'un prix moins élevé que dans le Sussex.

Deux années après, dans la session de 1864, M. le Dr Mundy renouvela sa tentative, à peu près dans les mêmes termes, et s'appuya de l'essai favorable fait par son ami, M. Robertson, qui avait placé quelques-uns de ses malades calmes et inoffensifs dans des cottages voisins de son asile. Chose singulière ! et qui prouve que le docteur Mundy n'avait pas été bien profond dans son étude, c'est que le docteur Robertson déclara à l'assemblée que son honorable ami faisait erreur ; qu'il avait effectivement mis cinq ou six malades dans les conditions précitées, mais que les aliénés ne s'en étaient pas bien trouvés et avaient préféré l'asile, à cause surtout du régime alimentaire qu'ils y ont jugé meilleur.

Dans les cottages, les malades étaient à la merci des surveillants, et quoiqu'on allouât huit shellings par semaine (9 fr. 60) par chaque individu, *rien que pour la nourriture*, il y avait des plaintes incessantes à cet égard. Le grand mérite des asiles, ajouta le Dr Robertson, est dans l'action que les chefs de service exercent par leur surveillance directe, chose qu'il ne faut jamais perdre de vue.

Mais, pour revenir au point de départ, on se demande sur quoi le docteur Mundy s'est fondé pour décider hautement que les procédés usités à l'égard des aliénés français étaient barbares et rétrogrades et que tout était pour le mieux dans les établissements de nos voisins. Voici un document curieux qui pourra nous édifier sur le mérite et la solidité des données et des recherches de cet observateur ; ce document émane du savant Dr Bucknill, aujourd'hui inspecteur général des

asiles de la Grande-Bretagne. Il s'exprimait ainsi dans son discours comme président, à la session des aliénistes de 1861 :

« Il est un autre sujet que je regrette d'être dans
« l'obligation d'aborder; il attire en ce moment, à juste
« titre, toute l'attention des autorités centrales et il
« réclame notre plus sérieux examen. Il s'agit des
« mauvais traitements qui, dans des circonstances
« récentes, ont eu des conséquences si funestes qu'ils
« ont entraîné des procédures contre les servants
« soupçonnés de les avoir fait subir. Ce serait sou-
« haiter l'impossible en espérant que les 30,000 in-
« sensés que l'on connaît dans ce pays seront dirigés
« d'après n'importe quel système que l'on voudra sup-
« poser, de façon à les soustraire tous, et constam-
« ment, à toute espèce de sévices. Il n'est pas dans la
« nature des choses qu'un pareil résultat soit atteint,
« malgré tout le soin et toute l'habileté imaginables.
« Mais cette considération ne peut nous décharger de
« la lourde et inévitable responsabilité de l'adoption de
« mesures quelconques, afin d'empêcher les occasions
« d'accidents et de violences dont peuvent être vic-
« times les infortunés confiés à notre sollicitude. Non-
« seulement des raisons d'humanité les plus naturelles
« engagent les médecins des asiles à prévenir de pareils
« faits par tous les moyens dont ils disposent; mais,
« de plus, des motifs d'intérêt personnel doivent les
« stimuler à se préoccuper de cette solution. Prévenir
« vaut mieux que punir; je ne crois donc pas inutile
« de prendre quelques instants de votre temps pour
« fixer votre attention sur ce que je considère comme
« motifs déterminants des brutalités exercées sur les

« malades. En première ligne, et avant tout, vient, à
« mon avis, l'insuffisance du nombre des infirmiers avec
« qui nous consentons à diriger nos asiles, d'après le
« système du *non-restraint*. Si vous prenez la peine de
« consulter les travaux des premiers partisans de cette
« méthode, (et particulièrement ceux de notre célèbre
« collègue le Dr Conolly, dont les efforts nous
« ont réellement dotés de ce système), partout, vous
« trouverez comme condition essentielle, pour atteindre
« le but, un très grand nombre de gardiens; un nom-
« bre si abondant, que le seul déploiement de toutes
« leurs forces écrasantes suffira, dans la plupart des
« cas, à faire avorter les velléités de résistance des ma-
« lades indociles, ou même à s'opposer avec facilité,
« par la force numérique, à la rébellion des insensés
« dont la fureur ne peut être enrayée par les moyens de
« persuasion. Dans la supposition, par exemple, qu'il
« faille mettre en chambre de sûreté un malade indo-
« cile, l'indication est de le faire entourer par un
« groupe suffisant d'infirmiers pour prévenir toute at-
« taque personnelle. Quiconque a observé un vigou-
« reux marin entre les mains d'une demi-douzaine
« d'agents de police, a pu se rendre compte de la situa-
« tion désespérée où se trouve celui qui tente de lutter
« contre le nombre. Mais, je le demande, est-on resté
« fidèle, de nos jours, à ces principes du *non-restraint*?
« N'ont-ils pas sombré sous les exigences de raisons
« d'économie? Sous la pression de ces exigences, nous
« gouvernons nos maisons avec le personnel le plus li-
« mité possible; ce qu'il faudrait, tout au plus, pour
« tenir propres et en bon état les divers quartiers;
« mais c'est l'insuffisance même pour parer aux oc-

« currences qui se présentent inévitablement. Aussi
« quand, dans un cas donné, quatre ou cinq gardiens
« seraient nécessaires, il n'y en a qu'un ou deux; et
« leur vigueur personnelle est réellement inférieure,
« assez souvent, à celle d'un maniaque furieux qu'aucune
« responsabilité n'arrête et avec qui il faut engager la
« lutte. Je dis que cette direction des asiles à bon
« marché que les autorités locales nous imposent de
« plus en plus, est incompatible, jointe à plusieurs
« autres motifs très-sérieux, avec les principes du sys-
« tème du *non-restraint*, et que les sévices et violences
« exercés sur les malades démontrent, que nous sommes
« aussi impuissants à combiner l'économie avec le ré-
« sultat voulu, qu'à mélanger l'huile avec l'eau.

« De même que nous ne pouvons échapper aux dan-
« gers des accidents sur un chemin de fer, quand des
« prodigalités d'administration et de matériel ont
« forcé les administrateurs à n'employer que la moitié
« des aiguilleurs et des porte-signaux nécessaires;
« de même, nous ne pouvons éviter les accidents dans
« les asiles où l'on a cherché à racheter les extrava-
« gances architecturales par un parcimonieux per-
« sonnel de gardiens d'insensés.

« Une autre cause de mauvais traitements envers les
« aliénés, et que je ne dois pas passer sous silence,
« est l'intempérance des infirmiers. Je ne puis ad-
« mettre que des violences soient souvent le résultat
« de coups portés avec intention, ou d'une attaque
« directe; elles sont, le plus communément, la consé-
« quence de luttes qui se terminent par de lourdes
« chutes, le malade, perdant l'équilibre, et étant pré-
« cipité à terre, jeté sur le dos, les gardiens tombant

« sur lui ; de sorte qu'un grand nombre de côtes sont
« brisées, sans aucune lésion extérieure apparente.

« Nous avons eu, dernièrement, un douloureux
« exemple d'un pareil malheur. Quant les côtes sont
« rompues par des coups de poing ou des coups de
« pied, nous savons que des contusions externes y
« correspondent ; mais ces signes manquaient dans
« le cas auquel je fais allusion, et je crois que vous
« admettez, comme moi, que de tels désordres s'ex-
« pliquent beaucoup mieux par la chute d'un homme
« pesant tombant sur un autre, ou, peut-être, comme
« je l'ai entendu dire, par des efforts brutaux, pour
« maintenir par terre un aliéné qui vient de choir, en
« lui appuyant les genoux sur la poitrine. C'est là le
« genre de lutte commun aux ivrognes. Le coup di-
« rect, porté par un homme ivre, est, relativement,
« sans danger, mais le poids de sa masse stupide est
« plus redoutable que quand il est à jeun ; car, alors,
« il a l'instinct d'amoindrir l'impulsion de sa chute. »

Chaque année, pour ainsi dire, pourraient se renouveler de pareilles plaintes au sein de l'association, et le dernier rapport des inspecteurs généraux, entre autres, relate à cet égard les faits les plus significatifs.

Mais ce cri de réprobation contre les infirmiers et les scènes déplorables qui se passent dans un certain nombre d'établissements anglais, s'il est le cri de l'humanité outragée, est-il celui de la justice ? Comment ! vous reconnaissez qu'il est impossible d'empêcher quelques maniaques d'entrer en fureur et de devenir extrêmement dangereux, pour ceux qui les gardent ; vous reconnaissez que là où il faudrait huit bras, il ne s'en trouve que deux ; vous défendez à ceux qui sont

au poste périlleux de mettre un forcené qui ne voit, n'entend rien, dans l'impossibilité de les blesser, de les tuer même, et vous vous étonnez que la frayeur, là colère finissent par exaspérer ceux qui sont à chaque moment exposés à des dangers que vous n'esquivez pas toujours, pour votre propre compte, malgré les précautions que vous prenez au moment de vos visites médicales ou administratives !! Il est par trop facile de mettre sur le compte de l'ivrognerie, de la brutalité, de la grossièreté, ce qui est la conséquence de l'exagération d'un système qui ne laisse aucun moyen que la lutte à ceux de qui vous exigez patience, douceur et bons procédés. En vérité, s'il était permis de mêler le burlesque au tragique, l'on pourrait dire du gardien de fous anglais : Cet animal est très méchant, quand on veut l'étrangler il se défend !!!

Le tableau trop lugubre du Dr Bucknill vient de nous convaincre qu'un aliéné furieux ne peut être parfois saisi, maîtrisé, séquestré dans une chambre de sûreté, que lorsqu'on l'a jeté à terre, renversé sur le dos ; c'est, en effet, ce qui doit arriver bien souvent. Laissez, au contraire, un infirmier libre de mettre, *dans des cas exceptionnels*, la camisole à un insensé, et les choses se passent tout différemment. Quelqu'un prend le malade par derrière, vers la ceinture, et le soulève un peu de terre, un infirmier arrive avec une camisole, se place de côté, et, avec l'aide du premier venu, ou même seul, il ne tarde pas à engager les deux bras de l'aliéné dans les vastes manches du gilet, qu'il fixe au moyen des bandes de sparterie qui s'attachent par derrière. Dès lors, tout est dit : plus de possibilité de frapper, de déchirer avec les ongles, de

s'emparer d'une assiette, d'un verre, d'un objet quelconque pour le lancer à la tête des personnes présentes ; pour conserver l'équilibre et ne pas tomber, les coups de pied deviennent impossibles ; l'infirmier n'a plus alors qu'à ouvrir la porte du corridor, s'il fait froid, celle du jardin, s'il fait beau, où on laisse se promener le furieux, qui se calme ordinairement sur-le-champ. Il y aurait danger, même après la camisole fixée, à placer le malade sur un lit, car, au moment où il se sentirait bien posé sur le dos, il pourrait lancer dans la poitrine ou l'abdomen de la personne située à sa portée un coup de pied terrible. Deux fois je n'ai échappé à la mort, probablement, dans des cas pareils, que grâce à la vigilance et à la dextérité de mes servants. C'est là un des mille dangers que l'on court avec ces *bons aliénés*, comme dirait avec juste raison M. Sardou, si jamais il voulait écrire un pendant de « *Nos bons Villageois*. »

Ce procédé ne permet guère les rixes et la lutte ; il n'expose pas à des actes de vengeance de la part des aliénés ou des gardiens, puisqu'il n'y a pas de coups portés ni reçus ; il permet de laisser le malade avec ses voisins lorsque cela est possible, et il n'oblige pas, comme en Angleterre, à un isolement par trop prolongé dans une chambre ou cellule qui est souvent sombre et incomplètement ventilée ; ce que j'ai pu constater, par exemple, pour les cabinets matelassés (*padded rooms*) de Bethlehem.

Le plus souvent, après une heure ou deux, le furieux est apaisé, il vient faire sa soumission à l'infirmier, qui semble lui faire une concession en lui ôtant sa camisole, attendu, dit-il, qu'il n'en a pas reçu l'autorisa-

tion de la part des médecins. Cette innocente supercherie attache par la reconnaissance le malade à ceux qui passent leur vie avec lui. Cela est tellement vrai, que nous n'avons pas besoin, comme nos voisins, d'un nombre considérable de servants, *d'une force écrasante*, pour me servir de l'expression du Dr Bucknill; un surveillant ne craint pas de rester momentanément seul au milieu d'un quartier d'agités, car, dès qu'un malade semble disposé à frapper ou à briser des carreaux, il est entouré par quatre, cinq ou six aliénés, dix s'il est besoin, qui, sans violence et sans effort, exécutent les trois quarts de la besogne. J'ai vu plus d'une fois tel malade qui avait eu la camisole deux ou trois heures auparavant, prêter son concours pour maintenir un autre insensé devenu tout-à-coup dangereux.

D'ailleurs, chaque fois qu'il faut recourir à ce moyen de contention, le médecin de garde en est informé, et, de plus, le surveillant en chef inscrit sur son rapport journalier le nom de chaque malade qui a eu la camisole et le nombre d'heures pendant lesquelles il a été ainsi privé du libre exercice de ses mains.

On peut consulter à cet égard les feuilles de l'asile de Quatre-Mares, par exemple, et l'on verra, qu'en moyenne, jamais nous n'avons un malade sur cent ainsi maintenu. Pendant des jours entiers on a pu se dispenser de l'usage de la camisole. Le plus ordinairement, sur près de 620 malades, il ne s'en est trouvé que quatre sur le relevé des cas de contention. De plus, ce ne sont pas tous des agités : il y a celui qui déchire ses vêtements, celui qui mange la paille ou la laine de son lit, celui qui se laboure la figure avec ses ongles, celui qui boit son urine, ou qui fait pis en-

core ; celui qui arrache toutes les fleurs, fait un fagot de tous les arbustes ; celui qui se livre à des manœuvres dangereuses pour sa santé et contraires à la morale. Nous avons un jeune malade qui, pendant plus de dix-huit mois, a eu la camisole depuis sept heures du matin jusqu'à huit heures du soir : paletots, chemises, pantalons, cravates, etc., etc., avaient été renouvelés vingt fois ; un autre ne déchire que pendant la nuit, alors les draps, les couvertures, les matelas, tout y passe. On se demande vraiment de quel droit on imposerait aux familles ou aux départements des dépenses qui n'auraient pas de limites, pour le vain plaisir de dire que l'on a proscrit à tout jamais *le gilet à manches*.

Les scènes que M. Bucknill nous a peintes sont trop effroyables pour que les médecins des asiles anglais n'essaient pas de les conjurer par tous les moyens possibles. A cet égard, le Dr Conolly poussait la circonspection jusqu'à des limites que le Dr Parchappe a hautement blâmées. On conçoit qu'il n'y a pas d'inconvénient à laisser dire à un paralytique qu'il est de la force de dix hommes, qu'il est millionnaire, ministre, roi, empereur ou Dieu ; mais il en est tout autrement dans certaines autres formes de vésanies où le traitement moral peut avoir une grande influence ; il est au moins du devoir du médecin d'en faire l'essai. Or, un jour que le Dr Parchappe assistait à Hanwell à la visite du Dr Conolly, il fut abordé par un aliéné français qui se plaignit à lui d'être détenu par l'effet des ruses et des machinations de la police de Paris et pour des raisons politiques. « Nullement, mon pauvre compatriote, lui dit le Dr Parchappe, il n'y a rien de semblable dans votre affaire, vous déraisonnez, et si vous

n'aviez pas l'esprit dérangé, tout-à-fait dérangé, vous ne seriez pas ici. » Alors le D^r Conolly intervint, il mit fin à la conversation en entraînant le D^r Parchappe, qu'il interpella ainsi, lorsqu'ils furent un peu éloignés : « Il ne faut pas dire de ces choses-là aux aliénés pour les contrarier et les mettre en colère ; il vaut mieux abonder dans leur sens. » Aussi, en faisant allusion à ce fait, M. Parchappe a écrit : « Qu'en Angleterre on ment aux malades dont on a le soin et la direction. »

Il ressort donc de ce premier aperçu que l'école qui prétend agir avec tous les fous dangereux comme avec ceux qui sont calmes et inoffensifs, expose journellement à des périls inévitables et graves et ces insensés et ceux qui vivent au milieu d'eux, et abdique, dans un certain nombre de cas au moins, une des plus nobles prérogatives du médecin : celle de ramener parfois le malade à la raison par le seul langage de la raison.

Mais, comme l'engouement ne peut avoir tort, on rejette la faute sur l'insuffisance du nombre des servants, et surtout sur leur brutalité, leur inhumanité et leur intempérance. Il se pourrait, du reste, que cette partie du personnel, en Angleterre, ne fût pas à la hauteur de sa mission ; cela ne tiendrait-il pas au terrain dangereux où se meuvent les gens de service qui aiment mieux chercher un salaire équivalent, ou même supérieur, dans un milieu où leur vie n'est pas continuellement en jeu. On conçoit qu'alors les asiles n'auraient que le rebut des ouvriers et des gens de peine. Ce qu'il y a de positif, c'est que la situation à cet égard est déplorable, c'est que les rapports des Ins-

pecteurs généraux contiennent des descriptions désolantes, et qu'un philanthrope a pris acte de cet état de choses pour proposer, dernièrement, le remplacement de tous les servants des établissements d'aliénés, en Angleterre, par des congrégations religieuses, de quelque culte et de quelque secte qu'elles puissent être. Il ne voit le salut, la sécurité et le bon ordre qu'à ces conditions; toutefois, il ne dit pas un mot de la camisole; ignorerait-il que cet engin de répression se voit surtout dans les maisons tenues par des ordres religieux, et que l'Inspection générale, en France, est obligée d'y veiller de très près?

Cette condition difficile, périlleuse, arbitraire, dirai-je, faite aux servants des fous, chez nos voisins, se traduit parfaitement dans le document suivant, qu'on lisait il y a peu de temps dans les grands journaux de Londres : *Appel aux infirmiers*. « Une souscription vient
 « d'être ouverte en faveur de Henri Burton et de
 « Edwin Morgan, deux gardiens de l'asile d'aliénés de
 « Surrey, subissant en ce moment une condamnation
 « à l'emprisonnement pour des violences contre un
 « malade de cet établissement. Des détails sur cette
 « affaire se trouvent dans les journaux de Londres
 « (24 octobre 1866). Les préposés des asiles qui consi-
 « dèrent qu'à chaque instant, et sans qu'il y ait de leur
 « faute, ils peuvent se trouver dans une semblable
 « position, sont instamment priés de verser leur
 « obole..... A la fin de la souscription, le total des
 « sommes recueillies sera publié dans le *Standard*, le
 « *Weekly-Times* et le *Lloyd's Weekly London Paper*. »

Nous voici, déjà bien loin, Messieurs, de ce tableau consolateur que nous faisait le Dr Mundy des asiles

d'Outre-Manche... Voyons d'ailleurs si les moyens de contrainte y sont tout-à-fait inconnus. Pour les malades qui se déchaussent, il y a les souliers se fermant latéralement avec de petites serrures; pour les femmes qui se déshabillent, il y a des robes s'agrafant par derrière, avec de petits cadenas; parfois les mains sont maintenues, réunies par des espèces de manchons, hermétiquement serrés; c'est ce que j'ai appelé quelque part du *restraint de quincaillerie*; enfin, la véritable camisole n'y fait pas complètement défaut. Le 25 février 1863, je me rendais à Hanwell, je venais de longer le grand mur d'une propriété particulière, le Lawn, qui touche presque à celui de l'établissement, c'était la résidence du Dr Conolly, devenu médecin honoraire d'Hanwell; cinq minutes après, le médecin en chef de la section des femmes, le savant Dr Sankey, me montrait une malade que je trouvais seule dans un corridor, accroupie près de la bouché d'un calorifère et couverte d'un long surtout d'une étoffe épaisse, bordé de cuir au col, muni d'une ceinture de cuir sur laquelle étaient fixés les bras de l'aliénée avec des bandes de cuir et des boucles d'acier. A cette occasion, le Dr Sankey me dit avec franchise: « Il est facile de poser des principes fixes, des lois inviolables; il n'y a que ceux qui sont chargés de les mettre en vigueur qui reconnaissent l'erreur de tout ce qui est absolu et inflexible, et vous voyez que nous n'en tenons pas toujours compte ici. »

Du reste, Conolly lui-même n'avait pas proscrit dans tous les cas, l'emploi de la camisole.

En Irlande et en Ecosse, on doit y recourir également. L'an dernier, le Dr Lander Lindsay, médecin

de l'établissement royal de Murray, pour les aliénés, à Perth, a écrit un mémoire sur la folie transitoire. Après avoir fait ressortir les inconvénients qu'il y aurait, parfois, à placer dans un asile une personne dont le trouble mental peut ne pas durer au-delà d'un jour, et même de quelques heures, et il en cite des exemples, il consacre un long chapitre à la description des moyens propres à mettre le malade dans l'impossibilité de se nuire à lui-même, de se suicider et de blesser ou de tuer ceux qui l'approchent : parents, amis, domestiques. Il s'élève hautement et longuement contre l'abandon total des moyens de contention dans certaines circonstances, et se montre plus partisan des principes français que des principes anglais à cet égard, suivant la remarque du Dr Williams, qui analyse ce travail dans le journal de M. Robertson (numéro d'avril 1866).

Mais poursuivons cette espèce d'enquête avec les seuls matériaux que nous fournissent nos adversaires ; nous arriverons ainsi aux révélations les plus étranges et les plus inattendues.

Un homme dont le nom ne périra pas, le Dr Parchappe, avait toujours regretté de n'avoir pu séjourner quelque temps en Angleterre pour étudier sur place tout ce qui se rattache à l'assistance des aliénés secourus ; il n'y a fait, je crois, que deux courtes apparitions, et, cependant, il avait déjà été frappé de la disproportion qui se trouve entre la population de Londres et des comtés voisins et celle des asiles publics qui les desservent. Dans son langage, parfois amer, contre les prétentions de quelques médecins aliénistes d'Angleterre, il me disait un jour : « Quand

vous retournerez à Londres, voyez et cherchez partout, ils doivent cacher des aliénés quelque part. » Si l'accusation n'était pas fondée quant à l'intention, elle l'était parfaitement quant au fait matériel. Le Dr Parchappe, qui portait en tout un esprit de critique si profond et d'appréciation si raisonnée, avait deviné juste.... Il y a un nombre considérable d'insensés à Londres, et dans tout le Royaume-Uni, qui sont placés ailleurs que dans les asiles : ils pâttissent dans les workhouses. C'est le Dr Francis-Edmund Anstie qui nous fournit sur ce point les renseignements les plus précis et les plus récents, dans un article publié en octobre 1865, dans le *Mental-Science* ; je ne puise jamais mes documents que dans le journal dont Robertson est le rédacteur en chef. Ici, on le conçoit, je ne puis m'en tenir à une simple analyse, et je reproduirai textuellement l'article du Dr Anstie, l'un des médecins de l'hôpital de Westminster. Il ne parle, comme on va le voir, que des workhouses de Londres ; il s'exprime ainsi :

« Le moment semble favorable pour fixer l'attention des hommes spéciaux sur la situation des insensés indigents, séquestrés dans les workhouses. Une tendance générale à critiquer l'organisation de ces établissements existe dans l'esprit public, et les médecins ont donné des preuves incontestables de leur disposition à partager ces sentiments et à poursuivre jusqu'au bout, et complètement, une enquête à cet égard. On peut affirmer, sans crainte, que si l'on en vient là, rien en l'espèce ne réclame une attention plus urgente que la condition de ces hôtes des workhouses, privés de leur raison ; en ef-

« fet, les motifs qui plaident si hautement en faveur
« de réformes concernant les arrangements pris pour
« les pauvres en séquestration, et spécialement pour
« ceux qui sont malades, se montrent dans toute leur
« éloquence à l'égard des insensés. La conclusion de
« toutes les recherches consciencieuses sur ce point,
« et notamment de celles qui se produisent actuelle-
« ment dans les colonnes de la *Lancette*, ne sert qu'à
« rendre ce fait évident : que ceux de ces workhouses
« qui sont situés dans les cités populeuses, se trans-
« forment rapidement en grands hôpitaux, au lieu
« d'être des refuges pour des vagabonds fatigués et
« paresseux, et, de plus, que les chefs de ces établisse-
« ments ne peuvent pas on ne veulent pas compren-
« dre que telle est cette situation, et persistent à trai-
« ter ceux qui s'y trouvent, autant que possible, par
« le vieux système, qui consistait à faire des work-
« houses des résidences pénales et de répression, afin
« de dégoûter ceux qui en avaient besoin de re-
« courir à l'assistance publique. Il a été démontré
« que, sous l'influence d'un tel régime, un grand
« nombre de malades atteints d'affections aiguës
« graves, ont beaucoup à souffrir de cet état de
« choses, et voient matériellement compromises leurs
« chances de recouvrer la santé et leurs forces ; tan-
« dis que ceux qui sont atteints d'affections chro-
« niques et de débilité, ne reçoivent, à proprement
« parler, aucun soin quelconque. Or, mon intention
« est de démontrer particulièrement, dans cet écrit,
« que les aliénés ont le plus cruellement à souffrir,
« parmi toutes les catégories d'êtres séquestrés dans ces
« lieux, du mode généralement adopté.

« En 1858, les commissaires généraux, pour l'alié-
« nation, dont l'attention avait déjà été appelée sur le
« sort des insensés renfermés dans les workhouses ,
« en firent une inspection étendue dans tout le pays .
« et, entre autres, ils s'attachèrent surtout à ceux de
« la métropole. Un bon résultat suivit l'action des
« commissaires, ce fut l'établissement de rapports an-
« nuels très fidèles, concernant la statistique des alié-
« nés pauvres traités dans les workhouses; et ces
« documents nous mettent au courant de faits d'une
« grande valeur. Nous trouvons qu'à la fin de l'année
« 1858, 1,152 personnes aliénées se trouvaient casées
« dans les 40 workhouses dont les noms suivent :
« Bethnal-Green, Chelsea; Clerkenwell, etc. , etc. ;
« cinq ans plus tard , à la fin de 1863, les rap-
« ports indiquent que ce nombre s'était élevé à 1,561
« (c'est à-dire une augmentation de plus de 400),
« dans ces quarante mêmes établissements. Cette
« progression correspond avec une augmentation gé-
« nérale de 1,177 individus, dans le nombre total des
« fous indigents (séquestrés ou libres), des districts
« métropolitains à qui appartiennent ces workhouses.
« Mais, en comparant, par rapport à ces deux dates,
« les tables indiquant les totaux généraux des aliénés
« pauvres des divers districts avec celles qui enre-
« gistrent le nombre des insensés traités dans les
« workhouses de ces mêmes districts, on découvre
« bientôt ce fait, que non-seulement la quantité des
« aliénés pauvres était en progression, mais aussi que
« les comités changeaient leur méthode d'assistance à
« leur égard, et que ces modifications n'étaient pas
« partout imprimées d'après une même direction.

« Ainsi, par exemple : pendant que les tuteurs de
« Saint-George-le-Martyr avaient considérablement
« accru le nombre de leurs aliénés séquestrés, par
« rapport à ceux du dehors, jusqu'à tripler ce nombre
« dans leur maison, ceux de Lambeth et de Nowigton
« avaient très notablement réduit le chiffre de leurs
« aliénés internés ; même remarque pour le workhouse
« de Marylebone.

« Le nombre des insensés traités actuellement dans
« les workhouses de la capitale, va constamment en
« progressant ; au 1^{er} janvier 1865, plus de 1,800
« aliénés étaient ainsi placés ; il y a donc un intérêt
« bien sérieux à rechercher jusqu'à quel point ces in-
« fortunés obtiennent les arrangements et les soins
« spéciaux que réclame leur état.

« D'après l'examen qu'ils firent des workhouses,
« en 1858, les commissaires généraux pour les aliénés
« furent amenés à certaines conclusions qui peuvent
« se résumer ainsi : — Ils considèrent qu'il était de
« toute impossibilité de remédier au mal dont ils
« avaient été témoins, tant que ces infortunés seraient
« maintenus dans les workhouses, avec ou sans quar-
« tiers spéciaux, pour cette destination ; — que la
« construction de ces établissements était telle, géné-
« ralement, qu'il y avait des obstacles insurmontables
« pour y instituer un traitement approprié à la folie,
« et que l'éloignement de la grande majorité des ma-
« lades privés de leur raison, et l'adoption de mesures
« sévères pour couper court à toute admission nou-
« velle, étaient absolument nécessaires. Ils signalèrent
« ce fait que, par suite de vues superficielles d'écono-
« mie, les comités de tutelle étaient portés à traiter

« les individus insensés dans les workhouses plutôt
« que de les diriger sur les asiles, et que cette ma-
« nière de voir était basée uniquement sur une dispo-
« sition injuste, d'après laquelle le coût non-seule-
« ment de la nourriture, mais même du logement,
« était établi, au compte de qui de droit, sur le prix
« payé dans les asiles pour les aliénés indigents.
« Ils étaient d'avis qu'il faudrait faire de grandes
« additions pour l'aménagement des insensés pauvres,
« dans les asiles des bourgs et des comtés ; mais
« comme beaucoup de ces établissements avaient déjà
« une telle extension, que toute augmentation nou-
« velle n'était pas praticable, ils donnaient le conseil
« d'ériger de petites constructions particulières, pour
« le traitement des idiots et des autres aliénés inof-
« fensifs, à une distance convenable des workhouses.
« En tout cas, ils demandaient : 1° que les hommes de
« loi chargés de visiter les asiles pussent avoir le même
« droit de visiter les workhouses et d'ordonner la
« sortie des aliénés, lorsqu'ils le jugeraient conve-
« nable ; 2° Qu'aucun aliéné ne pût être maintenu
« dans un workhouse, à moins qu'il n'eût été spécia-
« lement certifié par un magistrat ou un ecclésiastique
« de service (et après examen direct), que le malade
« n'était pas dans un état réclamant son admission
« dans un asile ; 3° Qu'ils eussent le pouvoir d'auto-
« riser la réception d'un insensé dans le workhouse,
« en cas de motifs particuliers, pour un temps n'ex-
« cédant pas deux jours pleins ; 4° Qu'une liste de
« tous les insensés de chaque workhouse fût dressée
« par les médecins attachés à ces établissements, pour
« l'usage des commissaires visitants, avec indication,

« pour chaque cas, de la forme de l'affection; 5° Que
« les commissaires de visite et l'inspecteur pour la
« loi des pauvres fussent investis du pouvoir de faire
« comparaître un aliéné devant la justice de paix,
« dans le but d'obtenir le renvoi; 6° Que le médecin
« traitant eût toute latitude pour organiser la classi-
« fication, la diète, les occupations et le traitement
« médical et moral de tous les insensés placés dans les
« workhouses.

« Telles étaient les recommandations de la com-
« mission d'inspection générale en 1858, et, en ce qui
« regarde les maisons de la capitale (dit le Dr Anstie),
« une expérience récente me donne le droit d'affirmer
« qu'elles sont aussi fondées, que leur mise à exécu-
« tion est aussi fortement recommandée en ce moment
« que lorsqu'elles ont été formulées.

« Assurément, il y a eu amélioration, jusqu'à un
« certain point, dans le traitement des aliénés des
« workhouses, grâce à l'inspection des commissaires
« et à leurs observations, consignées dans leurs pré-
« cédents rapports. Mais il suffira, pour démontrer
« combien peu le mal a été attaqué, de donner quel-
« ques renseignements sur la situation présente de
« quelques-uns de ces établissements.

« Entre autres workhouses, les commissaires de
« l'inspection avaient signalé celui de Saint-Luke, qui
« ne contenait pas moins de 70 insensés qui ne pou-
« vaient y trouver les soins, la nourriture, le logement
« et le traitement nécessaires. En effet, il n'y avait
« pas de salle pour le jour, les seuls appartements
« étaient deux chambres au rez-de-chaussée faisant
« partie de l'infirmerie; ces pièces servaient donc et

« pour le jour et pour la nuit, et ouvraient sur deux
« misérables petites bandes de terrain, séparées par
« une grille, où les malades se procuraient un peu
« d'exercice; des pauvres faisaient l'office de gardiens;
« il n'y avait aucune disposition pour mettre à part les
« insensés agités, non plus qu'aucun travail, aucune
« distraction pour les déments, les imbéciles et les mé-
« lancoliques. Voyons donc, et ce ne sera pas peu
« instructif, comment les administrateurs (qui après
« tout sont animés d'intentions généreuses), ont abor-
« dé la réforme que les commissaires représentaient en
« 1858 comme absolument nécessaire. Des infirmiers
« et des infirmières habiles, aidés par des pauvres, ont
« été installés près des aliénés, et leurs services et leur
« zèle paraissent fort convenables. Mais, sous tous les
« autres rapports, tout a été combiné d'une façon in-
« suffisante et absurde. Ainsi, les salles de jour qui
« ont été construites sont déplorablement exigües; au
« moment de ma visite, les hommes avaient seulement
« comme cubage d'air 202 pieds chacun, et les femmes
« 135. Les chambres étaient nues et tristes (particuliè-
« rement celles des hommes), malgré quelques tableaux
« appendus aux murs. Les malades ont, dit-on, des
« jeux : cartes, échiquiers, damiers, etc., mais proba-
« blement, en petit nombre; les femmes en conva-
« lence font, à ce qu'il paraît, un peu de couture, mais
« les hommes ne se livrent à aucune occupation ma-
« nuelle proprement dite. Les chambres de sûreté sont
« figurées par deux petits réduits matelassés, véritables
« boîtes à pilules, ou petits buffets, avec abat-jour,
« sans vue d'aucune espèce, c'est tout au plus conve-
« nable pour y serrer du linge. On n'a rien changé aux

« dortoirs, qui ont un triste et sombre aspect, rési-
« dence bien désolante, sans nul doute, pour ceux de
« ces infortunés qui sont forcés de garder le lit. L'im-
« pression générale qu'on ressent, en visitant cette
« section du workhouse, a quelque chose de très re-
« poussant. Une partie du traitement, que nous soup-
« çonnons d'être entièrement défectueux, c'est ce qui
« concerne le régime alimentaire et les suppléments et
« stimulants à donner dans les cas d'aliénation récente
« et violente ; car, en nous reportant au livre des pres-
« criptions, nous avons vu que, pour une manie aiguë
« traitée quelques mois auparavant, aucun régime
« particulier n'avait été prescrit pendant les trois ou
« quatre semaines passées dans la maison par le ma-
« lade, avant son transfèrement dans un asile. Sur les
« 65 aliénés présents au moment de ma visite, 18 seu-
« lement avaient quelque supplément, et si l'établis-
« sement n'accordait pas chaque jour, libéralité peu
« ordinaire, une demi-pinte de bière de ménage pour
« le régime de chaque individu, les aliénés souffriraient
« cruellement de la pauvreté de l'alimentation. Il y
« aurait également à faire ses réserves sur une singu-
« lière pratique qui a été introduite par le médecin,
« qui désigne sous le nom de mixture stimulante, un
« mélange où entre l'esprit-de-vin au lieu d'eau-de-
« vie ou de vin, qu'il supprime presque entièrement.
« A Chelsea, où il se trouve de 20 à 30 aliénés,
« ceux-ci ne sont pas séparés des autres personnes ha-
« bitant le workhouse, si ce n'est deux misérables vieux
« insensés criards qui sont enfermés dans une petite
« chambre, véritable trou, mal éclairé, indignement
« mal ventilé, sale et fourni de la plus chétive literie.

« Les cas de manie aiguë qui peuvent se présenter
« sont placés dans les quartiers communs, puisqu'il
« n'y a pas d'autre lieu de séparation et d'isolement,
« pas même une chambre matelassée. Les malades de
« cette catégorie restent parfois trois jours et même
« une semaine avant d'être dirigés sur un asile. Les
« pauvres seuls font ici l'office d'infirmiers, les malades
« hommes sont soignés par des pauvres du sexe mas-
« culin ; l'individu qui avait la charge, au moment de
« ma visite, des deux vieux insensés bruyants dont j'ai
« parlé plus haut (et qui avait également la charge du
« quartier des galeux), était l'un des êtres les plus
« ignorants et les plus maladroits que l'on puisse
« trouver. Rien, en fait de distraction et de travaux,
« ne se rencontre là pour les aliénés, qui doivent y me-
« ner l'existence la plus déplorablement malheureuse.

« A Clerkenwell, il y a 83 malades aliénés ou imbé-
« ciles ; les faibles d'esprit les plus inoffensifs vivent
« en commun avec les autres habitants du workhouse ;
« mais les cas qui présentent plus de gravité sont en-
« tassés pêle-mêle dans deux quartiers, un pour les
« hommes, l'autre pour les femmes, sans le moindre
« essai de classification et également sans la moindre
« apparence de distraction ou d'occupation. Les quar-
« tiers, surtout celui affecté aux hommes, sont on ne
« peut plus tristes, mal ventilés, pauvrement meublés ;
« on n'y voit ni chambres matelassées ni chambres
« d'isolement et *la camisole de force est la seule ressource*
« *contre les cas avec violence*. Il n'y a pas de préau, si
« ce n'est une misérable et étroite cour dallée entre
« les deux masses de bâtiments qui constituent le
« workhouse. Il est difficile d'imaginer rien de plus

« lamentable que la vie des aliénés enfermés à Cler-
« kenwell, le plus mauvais peut-être de tous les
« workhouses de Londres.

« A Saint-Pancras on comptait, du 1^{er} janvier au
« 9 juillet 1865, 139 aliénés mâles et 127 du sexe fémi-
« nin. Du côté des hommes, les cas se répartissaient
« ainsi : manie, 34 ; imbécillité, 20 ; épilepsie, 19 ;
« mélancolie, 14 ; alcoolisme chronique, 10 ; *delirium*
« *tremens*, 8 ; idiotie, 5 ; manie chronique, 1 ; le reste
« se composait de paralytiques (ramollissement céré-
« bral) ; il y avait eu 20 décès. Du côté des femmes :
« manie, 19 ; épilepsie, 25 ; imbécillité, 24 ; alcoolisme
« chronique, 13 ; *delirium tremens*, 1 ; chorée, 1 ;
« mélancolie, 7 ; manie puerpérale, 2 ; ramollissement
« et paralysie 3 ; etc., etc. Il y avait eu aussi 20 décès.

« Une semblable liste démontre péremptoirement
« que c'est une erreur de supposer, comme on le fait
« ordinairement, qu'il est rare que les workhouses
« renferment d'autres malades que des individus inof-
« fensifs et imbéciles ; on voit au contraire que la pro-
« portion des cas de manie et de mélancolie y est lar-
« gement représentée, et les médecins de l'établisse-
« ment me donnèrent à entendre qu'elle va sans cesse
« en augmentant. Les cas de *delirium tremens* et d'a-
« liénation par suite d'abus alcooliques y sont aussi
« très nombreux, sans compter beaucoup d'épileptiques,
« dont la plupart sont excessivement difficiles à diriger
« et à contenir... Il est, de plus, malaisé d'admettre que
« le service médical soit suffisant ; les deux médecins
« en titre sont animés, assurément, d'une intelligence
« et d'un zèle peu ordinaires ; ils sont vraisemblable-
« ment parfaitement au courant de tout ce que la

« science et l'administration ont réalisé dans ces der-
« niers temps dans l'intérêt des insensés; mais, lorsque
« l'on considère qu'ils ont également à accorder leurs
« soins à 200 ou 250 malades et à 650 infirmes, il n'est
« pas possible d'admettre qu'ils peuvent donner l'atten-
« tion et le temps requis à toute cette large colonie
« d'aliénés de toute espèce... En un mot, la tentative,
« à Saint-Pancras, pour élever cet établissement à la
« hauteur d'un asile, a été déplorable, et les résultats
« sont, je pense, décisifs. Aussi, me fondant sur ces
« résultats et sur l'abominable organisation du service
« des insensés, qui prévaut encore dans les workhouses
« qui n'ont pas été, comme celui de Saint-Pancras,
« stimulés à plusieurs reprises et dénoncés à l'indigna-
« tion publique pour leurs défauts concernant les
« aliénés, je puis me prononcer plus catégoriquement,
« car l'on est forcément conduit à cette conclusion :
« qu'autant que ces maisons resteront sous la direction
« de personnes semblables à celles qui composent ac-
« tuellement les comités des administrateurs, il n'y a
« certainement qu'un nombre très limité d'aliénés
« qu'on puisse confier à cette direction. Les commis-
« saires de l'inspection ont vu tout d'abord, ce dont les
« administrateurs ne peuvent s'apercevoir, qu'il y a
« peu de cas d'aliénation, quel que soit leur degré de
« dégradation et d'incurabilité, qui ne soient rendus
« plus dégradés et plus incurables encore par le séjour
« dans un workhouse. »

Cette description de M. le Dr Anstie n'a pas besoin de commentaires, comme dirait un chroniqueur, et d'ailleurs toutes réflexions sur ce point ne pourraient être accompagnées de termes plus sévères et de blâmes

plus sentis que ceux dont l'auteur s'est servi. Il en est une cependant qui a dû frapper vos esprits, Messieurs, et qu'il faut consigner ici pour la logique du sujet que je traite : comment se peut-il, dira-t-on, que le Dr Mundy ait fait un éloge si pompeux, si absolu, si exagéré, si peu fondé de l'assistance donnée en Angleterre aux aliénés ? Il faut bien le proclamer, le Dr Mundy ne connaît nullement le sujet qu'il touchait ; il n'a pas le moins du monde étudié les faits ; il n'a pas abordé cette question avec ordre et méthode, et il s'est exposé aux plus tristes démentis ; déconvenue d'autant plus pénible pour lui, qu'il était placé aux premiers rangs pour bien voir, puisque sa résidence habituelle est à Brighton, et qu'il est devenu, pour ainsi dire, citoyen anglais.

On a longtemps reproché à l'administration des hôpitaux de Paris l'éparpillement des aliénés indigents du département de la Seine dans un certain nombre d'établissements de province ; mesure forcée par l'insuffisance des hospices de Bicêtre et de la Salpêtrière. Au point de vue de la séparation des malades de leurs familles, cette obligation était réellement bien fâcheuse ; cependant les insensés ainsi éloignés étaient le plus souvent incurables, parfois la résidence de leurs proches n'était pas à Paris ; enfin, ils trouvaient dans les asiles de province une nourriture convenable, des soins éclairés et spéciaux, de l'air, de l'espace, de la lumière, des occupations et des distractions variées. Il y a bien loin, on le voit, de ces procédés à ceux qui consistent à reléguer les fous avec l'écume de la population et dans des locaux dont la description soulève le cœur de dégoût. De plus, le département de la

Seine aura fini d'ériger ses beaux asiles dans les magnifiques domaines de Vaucluse et de Ville-Evrard, que deux à trois mille infortunés peupleront encore les workhouses de Londres. Mais, insister plus longtemps sur cette comparaison, ce serait abuser de ses avantages, et, d'ailleurs, le blâme n'est guère permis, quand des hommes comme le Dr Anstie, quand des savants, des philanthropes, sont les premiers à dévoiler ce triste état de choses, à le flétrir et à appeler des réformes dans l'intérêt de l'honneur et de la dignité de leur pays.

Je m'abstiendrai donc également d'aller puiser dans le livre bleu ou jaune des commissaires de l'inspection générale les preuves de l'insuffisance des secours donnés aux aliénés, soit en Ecosse, soit surtout en Irlande, et de l'infériorité d'un grand nombre d'établissements qui leur sont pourtant uniquement consacrés; néanmoins, afin de prouver combien la loi anglaise, qui cependant, est bonne et prévoyante, devient insuffisante en face du caprice et de l'ignorance des administrations locales, je dois citer ici un passage d'un rapport concernant les asiles de l'Australie, et ce sera toujours au journal de M. le Dr Robertson que j'emprunterai mon texte.

A la réunion du Parlement de la Nouvelle-Galles du Sud, le 28 novembre 1862, une discussion très longue s'éleva à l'occasion des deux asiles métropolitains, celui de Tarban-Creek et celui de Paramatta. Un membre, M. Holroyd, qui s'est beaucoup occupé dans sa vie de tout ce qui a rapport aux aliénés, et qui, pour ce motif, avait visité plusieurs fois les asiles précités, déclara qu'il avait été surpris et choqué de ce

qu'il avait rencontré dans ces établissements. A l'exception de l'asile du Caire, en Egypte, jamais il n'avait trouvé rien de plus déplorable : aucun arrangement convenable, aucune classification des malades, absence de traitement scientifique et méthodique. Là, il a vu des femmes appartenant à des classes distinguées de la société confondues avec un grand nombre de prostituées de la plus vile condition. Un autre membre, M. Dalgleish, déclare qu'un nommé Bovis, renvoyé guéri de la maison de Tarban-Creek, était venu lui affirmer qu'on usait envers les fous de moyens de sévérité injustifiables. Cet homme en avait fait une description navrante. D'après lui, chaque semaine, le vendredi matin, les malades étaient chassés de leur lit avant le jour, mis ensemble tout nus dans une chambre, et lavés par les servants ; et, si un de ces pauvres malheureux tentait de faire la moindre résistance, il était battu, jeté par terre, bourré de coups de pied, jusqu'à ce qu'il se fût rendu. Lorsqu'un aliéné mourait, on n'observait aucune décence ; le corps était enlevé tout nu de la place du décès, en présence de tous les malades, ce qui produisait sur eux un grand effet et une vive excitation.

L'asile de la grande colonie de Victoria est situé à Yarra Bend (Melbourne) ; le directeur attaqua en diffamation les rédacteurs du journal de Melbourne, l'*Argus*, pour plusieurs articles insérés dans cette feuille, qui ne faisait pas l'éloge de son administration. L'*Argus* demanda à fournir ses preuves ; le procès dura huit jours, et le résumé de cette affaire remplit deux numéros entiers de ce journal. Ce qui suit est extrait de la déposition de M. Wittenburg, médecin-

chirurgien, qui rapporte ce dont il a été témoin en allant visiter un de ses amis, placé dans ledit asile.

« Ayant appris qu'il y avait à Yarra-Bend des ma-
« lades en état de *restraint* et ne m'en faisant pas une
« idée, je demandai au Dr Bowie s'il voulait m'en
« montrer quelques-uns. « Bien volontiers, me répon-
« dit-il, je puis vous en montrer plusieurs. » Il me fit
« voir un individu, un homme du nom de M^c Donnal,
« je crois, fort et vigoureux. Je pense qu'on ne s'en
« était pas occupé depuis quelques jours. Le docteur
« appela des gardiens, et à un signal donné, les verrous
« furent ouverts, et quatre infirmiers se précipitèrent
« dans la loge. Deux saisirent l'aliéné par le cou et les
« épaules, et les deux autres par les pieds ; alors ils le
« jetèrent sur le sol et l'y maintinrent, pendant qu'un
« servant enlevait de la paille gâtée et d'autres or-
« dures. Il était environ trois à quatre heures après
« midi, la cellule était on ne peut plus sale. Le malade
« était nu, à l'exception de ce qu'on appelle une ja-
« quette d'aliéné à l'aide de laquelle la partie supé-
« des bras était fixée à la poitrine. Pour empêcher le
« malade de s'évader, les gardiens lui attachèrent en-
« semble les pieds et les jambes, puis ils sortirent et
« fermèrent après eux la porte aux verrous. L'insensé
« était tellement vigoureux, qu'il se redressa sur-le-
« champ, rompit ses liens presque dans un clin d'œil
« et se précipita au grillage de sa cellule. Cette scène
« me fit une impression profonde. Cette cellule était
« pavée. »

Dans cet établissement, on avait trouvé un moyen bien ingénieux pour empêcher les évasions : c'était d'attacher ensemble les malades à l'aide de cadenas.

Deux individus qui avaient tenté de prendre la fuite furent mis en camisole et ainsi réunis côte à côte. Cette singulière association dura six jours, à l'exception de la nuit et des heures des repas. .

Mais cette méthode de contention dans le genre des frères Siamois, comme le dit spirituellement le Dr Robertson, n'est pas ce qui fait le plus d'honneur au génie inventif du Dr Bowie. Voici ce qu'il répond à l'atorney général qui le prie d'expliquer au jury ce que sont les sacs, et à qui il les a empruntés :

« Quand j'étais praticien en Ecosse, j'étais placé
« près d'une femme folle qu'il était impossible de
« maintenir par le moyen d'une camisole ou de tout
« autre lien. J'eus alors l'idée d'un sac. Nous nous en
« procurâmes un, nous lui donnâmes la forme d'une
« espèce d'habillement, nous y fîmes entrer la malade,
« j'eus la satisfaction de voir cette femme recouvrer
« la raison. Je reconnus ainsi l'avantage de ce procédé
« et je m'en servis depuis. On en usait dans l'asile
« pour tenir les malades chaudement et pour les empêcher de se blesser. Un aliéné est porté souvent à
« se jeter à bas de son lit, en mettant de côté ses couvertures ; alors, pour qu'il ne soit pas saisi par le
« froid, nous lui roulons une courte-pointe autour du
« corps et ensuite nous le glissons dans le sac. Jamais
« ce moyen n'a été mis en usage comme punition, et les
« infirmiers n'y recourent pas sans m'en avoir demandé
« la permission, autrement leur renvoi aurait lieu sur-le-champ. Un malade en sac a plus de liberté pour
« ses mains que dans une camisole. »

Les fous soumis à ce régime n'en sont pas aussi enthousiastes que l'inventeur, écoutons plutôt le Dr Carr,

un malade doué pourtant d'une grande dose de patience.

« Je me rappelle avoir reçu la visite du Dr M'Erea
« au mois de septembre 1858. Depuis huit jours je
« n'avais pas cessé d'être en *restraint*. Une camisole
« de force, munie de cadenas, me fut d'abord appli-
« quée, mes mains étaient attachées derrière le dos;
« j'en éprouvais une torture physique intense. On mit
« un sac par-dessus. Les gardiens ne m'ôtaient ce sac
« que tous les sept ou huit jours, et ce ne fut que
« lorsque le Dr M'Erea me questionna que l'on décou-
« vrit que je parvenais à me débarrasser de la camisole
« vingt-quatre heures après qu'on me l'avait mise. Je
« pouvais donc ôter ou mettre à volonté le sac, de sorte
« que lorsque quelqu'un entraît dans ma cellule, on
« ne pouvait s'apercevoir de rien. Je me plaignis au
« Dr M'Erea, ainsi, je pense, qu'au Dr Eades et à
« M. Barker, du traitement auquel j'étais soumis. Mes
« mains étaient fixées par un cadenas contre les omo-
« plates, ce qui était très douloureux. Je n'avais en-
« freint les règlements de l'établissement ni par mes
« actes ni par mes paroles. Voici les sensations que
« j'éprouvai la première nuit que je fus placé dans un
« sac: Cet engin était fait de forte toile à canevas n° 1,
« imperméable à l'eau; on y glissa les pieds, ensuite
« le tronc, qu'il tenait à l'étroit, les mains posées à plat
« contre le corps; arrivé au cou, il était positivement
« si serré, que les punaises ne pouvaient s'introduire
« entre ma peau et l'étoffe. Mes urines s'échappaient
« continuellement, et parfois, vers le matin les matières
« fécales. La tête n'était pas protégée contre la ver-
« mine, cependant quelquefois pendant le jour et de

« temps en temps, durant la nuit, un bonnet de toile
« épaisse était mis sur ma tête et fixé sous le menton
« à l'aide d'un cadenas. »

Le Dr Carr affirme tous ces faits, et Thomas Huggmann dépose dans le même sens, à l'occasion d'un malade nommé Fitzgerald mis en sac, étendu sur un lit comme une momie. Ce sac était maintenu par des courroies en cuir et un cadenas. Pendant le jour, l'aliéné était dans le préau, avec des espèces de gants sans doigts attachés avec des courroies munies de cadenas, le tout tellement serré, que la douleur devait être cuisante.

Ces sacs, à ce qu'il paraît, étaient souvent en jeu : le Dr Michael-Barry, qui visita l'asile officiellement, en compagnie du major de Melbourne, dit : « J'ai visité la
« plupart des principaux asiles de France, d'Irlande et
« d'Angleterre, j'ai été frappé de l'air d'abattement
« profond des malades de la maison de Yarra-Bend ;
« Quoique l'aspect des choses parût dans un état qui
« satisfaisait l'œil, l'odorat était désagréablement af-
« fecté. Partout on était poursuivi par une désagréable
« odeur, particulièrement dans les dortoirs et les
« préaux. Celle de l'urine était principalement domi-
« nante. Le nombre de malades soumis aux moyens
« de *restraint* me parut fort élevé ; on faisait, à ce qu'il
« paraît, usage de diverses espèces de poches ou sacs
« à cet usage ; j'ai rencontré 7 ou 8 malades qui étaient
« enfermés dans des engins de cette nature. »

Le directeur de l'établissement interrogé pourquoi on ne nettoyait pas à l'eau et au savon, répondit qu'il employait le sable chaud et la chaux pour la propreté des cellules ; que ce procédé a été recommandé par les

commissaires de l'inspection, et qu'il enlève toute mauvaise odeur. Il ajouta, en ce qui concerne le *restraint*, qu'il l'avait vu mettre en pratique dans tous les asiles d'Angleterre qu'il avait connus.

A la Nouvelle-Galles du Sud, comme à Victoria, les asiles n'étaient pas dans de meilleures conditions, au moins jusqu'en 1864. Le premier qui attira l'attention publique sur cet objet fut Mgr. Wilson, évêque catholique de Tasmania. Le médecin-directeur cherche à se justifier en termes, dit M. le D^r Robertson, qui feraient douter de son bon sens. Ainsi, un comité spécial fut désigné parmi les membres de l'Assemblée législative, le 14 juillet 1863, pour inspecter les deux établissements métropolitains d'aliénés et faire un rapport à ce sujet ; ce rapport porte la date du 20 avril 1864 et paraît justifier le blâme et les attaques de l'évêque Wilson. Mais je me bornerai, en ce qui concerne l'asile de Parramatta, aux extraits suivants de l'enquête : il s'agit de l'interrogatoire subi par le nommé Michael Prior, surveillant en chef.

Question 1,271, » Vous rappelez-vous un malade
« nommé Robert Shaw qui était ici au mois de juillet
« dernier? » — « Je me le rappelle. »

« Vous souvenez-vous qu'il a reçu de mauvais traitements de la part du gardien nommé Luke Dunn,
« de celle de Gately et de Jemmy, le baigneur? » —
« La veille, au matin, je faisais ma tournée pour voir
« si les malades avaient leurs provisions, je trouvai
« cet individu fort excité, il était cependant ordinaire-
« ment calme. J'essayai de l'apaiser et il me frappa
« Je donnai l'ordre à un infirmier de le mettre en
« cellule, et je l'éloignai dans une autre division. En

« allant au lit il était très agité, et il tenta de briser la
« tête de quelqu'un ; alors j'ordonnai qu'on lui mit
« les mitaines et qu'on l'immobilisât sur la couche. Pour
« y parvenir il fallut user des moyens de coercition,
« mais on ne déploya que la force indispensable. »

Un malade guéri, M. Melville, fournit les renseignements que voici :

Q. 2,248. « Les soins de propreté étaient-ils suffisamment donnés à tous les malades en général ? » —
« On les baignait une fois par semaine. Il y avait de
« l'eau en abondance, mais il était désagréable de se
« baigner parfois dans la même eau qui avait servi à
« un grand nombre de personnes. »

— « Comment, on était obligé de se laver dans la
« même eau ? » — « Oui, il y avait de grandes cuves
« où passaient de 150 à 200 individus. »

« Combien pouvait contenir chaque cuve ? » — « En
« viron 30 ou 40 baigneurs, et souvent quelques-uns
« étaient excessivement sales. »

Une pièce de toile d'environ 12 pieds de longs était, à ce qu'il paraît, tout le linge destiné à essuyer tous ces malades.

Deux infirmiers attestèrent que les aliénés qui déplaisaient à M. Prior, le surveillant en chef, étaient parfois plongés tout habillés dans l'eau, y compris la tête, *jusqu'à la presque suffocation*.

Ici les commissaires rappellent M. Prior pour l'interroger de nouveau. Il prétend n'avoir pas plongé de malades tout habillés dans l'eau ; que c'était l'habitude avant lui, mais qu'on n'agit plus ainsi.

Si les allégations de quelques préposés et de plusieurs malades renvoyés sont fondées, l'enquête précédente

aurait révélé des faits plus graves encore que ceux dont il vient d'être question.

Peut-être penserez-vous, Messieurs, que je me suis trop appesanti sur des rapports aussi navrants et sur des détails réellement révoltants ; mais en me faisant simple narrateur, j'use du droit de repousser les prétentions de quelques médecins aliénistes anglais qui voudraient nous faire croire que tous est chez eux pour le mieux dans les meilleurs des asiles possibles, et qui osent écrire contre nous de véritables diatribes. Ainsi, quelques jours seulement après la session du Congrès scientifique tenu à Rouen, M. le Dr Robertson envoyait à la *Lancette anglaise* un long article ayant pour titre : *le Restrained, système français*. Pour des motifs que l'on comprend parfaitement, la *Lancette* ne voulant pas accepter la responsabilité de cette élucubration, n'en a fait qu'une courte analyse que M. Robertson a eu la faiblesse de reproduire dans son journal, le *Mental Science* ; il n'a pas cru pouvoir se faire l'éditeur de son long factum. Toutefois, cette analyse suffit pour nous donner une idée de la violence des procédés de l'auteur ; les asiles de Saint-Yon et de Quatre-Mares y sont représentés comme étant en arrière de plusieurs siècles : nourriture, vêtements, coucher, thérapeutique mentale, rien n'y est acceptable, et l'impuissance des médecins et des administrateurs à opérer des réformes dans ces établissements ne peut s'expliquer, suivant l'auteur, que par l'influence des *vieilles et stupides religieuses* à qui on a confié le soin des aliénés. Or, vous saurez, Messieurs, que M. Robertson, accompagné de M. Mundy, a consacré quinze minutes à visiter Saint-Yon et une heure environ à visiter Quatre-Mares. Evidem-

ment, comme je l'ai dit dans une réponse rendue publique et qu'il a fait semblant de ne pas avoir comprise, *son siège était fait* avant de mettre le pied dans les asiles de la Seine-Inférieure.

Si tous nos voisins d'Outre-Manche entendaient la confraternité des peuples comme le Dr Robertson, on ne serait guère tenté de s'ingénier à pratiquer un pont ou un tunnel sous-marin entre Calais et Douvres. Déjà l'aigreur de caractère de ce psychologue s'était fait jour dans un article assez original et dont je dirai quelques mots ici. Ce n'est pas d'ailleurs un hors-d'œuvre, comme on va le voir. Puisant ses inspirations dans le roman dont j'ai parlé plus haut : *le Secret de Lady Audley*, et dans quelques autres données plus que vagues, M. Robertson a supposé qu'un grand nombre de familles anglaises envoyaient leurs aliénés sur le continent, en France et en Belgique, soit pour des motifs d'économie, soit par des scrupules religieux, soit pour tenir caché un malheur de famille.. Sort douloureux ! s'écrie-t-il, ces malheureux insensés ne peuvent que devenir incurables dans ces maisons, où, presque toujours, il y a insuffisance de la qualité des aliments, ignorance de la part des médecins, procédés vulgaires du côté des propriétaires-directeurs, prosélytisme sans pitié par les prêtres catholiques ; et l'on sait, dit le Dr Robertson, quelle est l'éducation des individus qui appartiennent aux derniers degrés de la hiérarchie du clergé romain ! Quant à la loi, en France, sur les aliénés, il est bien facile de l'éluder, puisque l'on a assuré au docteur anglais que l'Empereur envoie à Bicêtre, comme aliénés, ses adversaires politiques. Sa conclusion était donc qu'il fallait obtenir des gouverne-

ments français et belge une espèce de droit de visite pour les inspecteurs généraux anglais, qui pourraient s'assurer, *de visu*, comment sont traités leurs compatriotes aliénés dans les asiles du continent.

J'ai cherché alors, dans une réponse très calme, très bienveillante, à faire sentir à M. Robertson le peu de fondement de ses inquiétudes philanthropiques, et je me suis défendu de toute pointe d'ironie que devaient pourtant inspirer la forme et le fonds de cette étrange conception. Vous voyez, Messieurs, qu'on ne m'a pas tenu compte de ma modération, et de là date, évidemment, le projet de rabaisser tout ce qui se rattache à l'assistance publique des aliénés en France. Car, dit le D^r Robertson, si les choses en sont à ce point dans les asiles de la Seine-Inférieure, renommés pour les meilleurs en l'espèce et confiés aux soins de psychologues tels que les D^s Morel et Dumesnil, on peut juger de ce qu'il en est pour tous ceux des autres départements.

Je viens de mettre devant vous, Messieurs, des documents irrécusables, et vous en tirerez, je n'en doute pas, la conclusion que l'aliéné, en France, n'a pas à envier le sort de l'aliéné d'Angleterre.

Chez nous, la loi de 1838 et les ordonnances qui en découlent ont eu partout les conséquences les plus heureuses et d'ailleurs uniformes. Chaque département a construit ou est en train de construire son asile, ou a traité avec un département voisin; les malades ne sont plus restés dans les prisons et dans les quartiers d'hospices; le régime alimentaire même a été arrêté par l'administration supérieure. Des prix de journée ont été établis, et, s'ils sont inférieurs à ceux

des hôpitaux, le produit du travail des malades, quelques bénéfices sur la pension des aliénés au compte des familles, ont permis de placer tous ces établissements dans des conditions vraiment excellentes. On a donc satisfait au plus pressé, on a évité le luxe des constructions et des aménagements, luxe choquant pour des maisons charitables, laissant, d'ailleurs, beaucoup à faire au temps pour le confortable, l'acquisition de terrains, la culture, l'embellissement, les améliorations incessantes que comporte cet ordre d'institution, et déjà la situation financière permet, presque partout, d'entrer dans cette seconde phase de transformations.

Les aliénés ne sont pas battus, les moyens usités pour les guérir n'ont rien de douloureux ni de violent, comme l'affirment faussement et méchamment certains organes de la presse. On les dirige, au contraire, avec douceur, bienveillance et affection.

Ainsi, de Lille à Marseille et de Quimper à Strasbourg, c'est le même esprit, la même méthode, la même impulsion, et qui a vu une de nos maisons les connaît toutes en général. Le niveau est bon, il s'élève chaque jour encore; l'humanité peut hardiment s'applaudir des progrès réalisés. C'est l'œuvre de Pinel et de ses successeurs qui grandit sans cesse, et contre laquelle l'esprit d'ignorance ou de jalousie ne prévaudra pas, il faut l'espérer. Quand le grand réformateur a indiqué la voie à suivre, il s'est basé sur l'étude et la connaissance profonde de l'aliéné; il a brisé la chaîne, mais il a maintenu la tutelle et la surveillance incessantes. Si des limites plus étendues avaient pu être franchies sans danger pour les malades et pour la société, qui

mieux que lui aurait pu enlever les barrières ? Ce qu'il a jugé impraticable, des psychologues fantaisistes, des philanthropes de cabinet, le proclament facile et réalisable ; et ils jettent le sarcasme à ceux qui poursuivent l'œuvre de dévouement et de science raisonnée.

Que nous offre le Royaume-Uni, à côté de cette uniformité déjà si avancée, de l'assistance de notre pays pour les aliénés ? Dans une des dernières statistiques pour l'Angleterre et le pays de Galles, on calcule qu'il y a 44,695 insensés, qui se divisent ainsi :

Dans les asiles de comté ou de bourgs . . .	21,551	
Dans les hôpitaux et hospices	2,279	
Dans les maisons autorisées	4,555	
Dans les workhouses	9,710	
Malades particuliers, isolément	159	
Malades pauvres :		
Avec leurs parents	5,523	} 6,541
Avec d'autres personnes ou seuls	1,018	
Nombre égal	44,695	

Ne figurent pas sur cette liste un certain nombre d'aliénés qui étaient dans les prisons, nombre qui doit être fort élevé, si on juge d'après la statistique des commissaires d'inspection pour l'Irlande, puisque dans ce dernier pays, sur 8,272 insensés, on comptait dans les asiles spéciaux pour les aliénés criminels 127 individus et 389 dans les autres prisons. On aura remarqué, pour l'Angleterre et le pays de Galles seulement, cet énorme chiffre de 9,710 personnes entassées dans les workhouses, et encore les Commissaires d'inspection, vu l'encombrement des asiles, poussent les pa-

roisses à agencer tant bien que mal ces tristes repaires, pour y faire place à un plus grand nombre de fous. Or, on compte actuellement 688 workhouses en Angleterre avec le pays de Galles ; tous doivent contenir des insensés, et 104 seulement offrent des quartiers séparés pour ces malheureux ; nous savons, du reste, d'après le Dr Anstie, quels sont ces quartiers.

C'est parce qu'il n'avait pas une idée exacte de cette situation, que M. le Dr Mundy s'imaginait, bien à tort, que l'Angleterre était à la tête des nations civilisées pour son assistance à l'égard des aliénés, et qu'elle n'avait plus qu'un pas à faire pour réaliser son idéal, à lui. Or, l'idéal de M. Mundy, c'est la colonie de Gheel, en Belgique, ou quelque chose qui s'en rapproche, car il commence à s'apercevoir que tout n'y est pas parfait ; mais le fond pour lui est excellent : dissémination des malades dans des villages et des habitations rurales isolées, paysans chargés de nourrir leurs hôtes à leur guise, de les faire coucher dans des soupentes ; de les faire travailler, de les distraire comme ils le pourront ; visites médicales et distribution des médicaments en courrier ; beaucoup d'air, beaucoup d'espace .. voilà le progrès, et l'on a tout dit quand on a jeté ce grand mot .. « système familial ! » (Néologisme mal orthographié).

C'est cette idée fixe que promène ou plutôt qui promène M. Mundy dans tous les congrès scientifiques généraux ou spéciaux, et qui lui a dicté ce qu'il appelle son catéchisme pour la propagation de ses doctrines. Cependant on n'en redouble pas moins partout de zèle et d'empressement pour construire des asiles fermés. En ce moment, l'Ardèche, le Morbihan, le Tarn-et-

Garonne, le Rhône, l'Aisne, la Mayenne, l'Ille-et-Vilaine, le Finistère, la Seine-Inférieure créent de nouveaux établissements ou agrandissent les anciens.

Mais l'insuccès de mon honorable confrère n'a pas été plus complet qu'en Angleterre, et il est curieux d'entendre son ami, le Dr Robertson, repousser sa compétence dans cette question. Voici ce qu'il lui répond, à la date de juillet 1866, dans le *Mental Science*. Ce document nous dévoile encore un des modes de secours donnés aux aliénés pauvres dans le pays que M. Mundy nous cite comme un modèle à suivre. M. Robertson combat une critique amère dirigée contre les asiles de l'Angleterre, insérée dans la *Revue médico-chirurgicale britannique et étrangère*, critique signée par le Dr Mitchell, qui voudrait que l'on fit comme en Ecosse, où l'on autorise les particuliers à recevoir dans leurs maisons des aliénés arrivés à l'état chronique. Vos asiles de Comté, s'écrie le Dr Mitchell, abondent en folies ruineuses ; vos extravagances pécuniaires nécessitent des prix de journée exorbitants ; il y aura nécessairement une réaction contre cette institution et l'on dirait qu'elle va bientôt éclater ! Le Dr Robertson, après avoir raillé son adversaire, qui admire que les aliénés cottagers ne coûtent, en Ecosse, que six pences par jour (et sur tous les insensés, il y en a 32 pour cent placés dans ces conditions d'économie), cite le passage suivant d'un article ayant pour titre : *Gheel, dans le Nord*, à la date de juillet 1865.

« Il est digne de remarque qu'un grand nombre de
« ceux qui poussent à un changement de système qui
« réduirait les asiles à de simples hôpitaux pour les cas
« à l'état d'acuité, ou à une geôle pour la garde fidèle

« des malades violents et dangereux et qui tendrait à
« convertir chaque village ou habitation rurale en une
« espèce de Gheel, peuvent être des théoriciens capables
« et bienveillants, mais ne sont pas des gens du mé-
« tier (tel que J. Duval, par exemple, où s'ils sont
« médecins, tels que Mundy, Bulkens, Parigot); ils
« ignorent entièrement ce qu'est la vie des asiles. Ja-
« mais ils n'ont vécu dans un contact étroit avec les
« insensés; et s'ils sont familiers avec les scènes de
« village telles qu'elles sont retracées dans Burn's
« Cottar's Saturday night, » ou avec la mission chari-
« table d'idiots pareils à « Betty Foy's Boy », ils ne
« peuvent prétendre connaître quoi que ce soit de
« l'existence habituelle et intime d'un insensé, non
« plus que de la tolérance, des prodiges de douceur,
« d'attention, d'habileté, si ce n'est de délicatesse,
« requis des infirmiers, et positivement mis par eux en
« pratique, même dans les plus mauvais établisse-
« ments. Ces écrivains sont de charmants amateurs, des
« optimistes pleins d'ardeur qui, s'appuyant rigou-
« reusement à l'endroit des maladies mentales, sur
« une théorie qui n'a rien de médical, et choisissant
« quelques aperçus aussi peu nombreux que superfi-
« ciels en ce qui concerne les rapports possibles entre
« les individus privés de leur raison et ceux qui en
« jouissent, admettent : qu'une habitation suffisam-
« ment propre et confortable étant donnée, bien ba-
« layée, bien garnie, avec un honnête rustaud animé
« d'un désir d'intérêt et de gain, un aliéné chronique
« est là aussi bien soigné, a autant de chances d'amé-
« lioration et de bonheur que s'il était placé dans un
« asile où abondent tous les arrangements, toutes les

« ressources scientifiques contribuant à la santé, y
 « compris une surveillance constante, les soins et le
 « traitement d'un médecin ayant l'instruction et l'ex-
 « périence.

« Voyons, d'ailleurs, ajoute l'auteur, ce qu'est la
 « situation de cette catégorie d'aliénés assistés en
 « Ecosse, quelles sont ces habitations où ces malheu-
 « reux vivent séparément ; prenons, par exemple, le
 « district du sud-est, où l'on compte 200 de ces infor-
 « tunés Ils se classent ainsi pour la plupart :

« Idiotie	61
« Imbécillité.	59
« Démence	36
« Manie chronique	9
« Manie périodique	2
« Délire des persécutions.	2
« Mélancolie	3
« Dipsomanie.	1

« Mais parmi ces malheureux, il s'en trouve beau-
 « coup qui sont physiquement incapables de partici-
 « per raisonnablement et librement aux plaisirs ou aux
 « travaux de la vie libre ; 22 sont confinés dans leur
 « lit ; 20 autres ne peuvent marcher ; 6 sont boiteux
 « par dislocation de la hanche ou d'autres causes ;
 « 8 buttent ou chancellent en marchant ; 11 ont des
 « pertes de connaissance par syncope ou autrement ;
 « 4 portent des cicatrices de meurtrissures ou de brû-
 « lures ; 36, soit par impuissance ou éloignement, ne
 « ne quittent jamais la maison pour prendre de l'exer-
 « cice ou pour tout autre objet ; 18 autres sont à peu
 « près dans le même cas, et 13 ne franchissent jamais

« le jardin de l'habitation. Et, même parmi ceux qui
« le peuvent, cette latitude perd beaucoup de ses
« avantages à cause des infirmités et des maladies,
« puisque l'on compte parmi ceux-ci 26 épileptiques,
« 11 paralytiques, 4 choréiques, 7 sourds, 8 dont la
« vue est lésée, 11 atteints de bronchite ou d'asthme,
« 2 rhumatisants, 6 affectés de plaies strumeuses,
« 1 d'otorrhée, 1 d'incontinence d'urine et 31 qui ont
« des habitudes de malpropreté. Et malgré cette triste
« réunion de maladies et d'infirmités, beaucoup de ces
« aliénés ne sont jamais visités par un homme de l'art,
« d'autres le sont à de rares et longs intervalles, la
« plupart une fois par trimestre; 5 pourtant reçoivent
« occasionnellement des visites quotidiennes. De la
« totalité, 64 seulement se livraient à quelque occu-
« pation : dont 25 aux travaux de ménage, 4 femmes
« au jardinage, 12 à porter parfois des messages, 3 à
« l'agriculture, 3 à la couture, 1 à l'entretien d'un
« magasin à charbon, etc., etc. Aucun d'eux, très
« probablement, n'aurait pu suffire à ses propres be-
« soins, un seul était dans ce cas, et l'occupation du
« plus grand nombre était sans importance. Hélas !
« le côté poétique de la vie des champs, les vues, les
« bruits, les parfums, les scènes champêtres si souvent
« évoqués pour l'utilité de ce thème, le cottage isolé,
« la ferme sur le plateau, il faut y renoncer ou à peu
« près, car sur 280 individus visités, 176 vivaient dans
« des villes ou des hameaux, 22 seulement résidaient
« dans des maisons écartées ou des fermes, 160 étaient
« dans les rues ou sur le bord des chemins. Si nous
« poussons plus loin cette enquête, on découvre que
« 51 de ces malheureux sont dans des habitations sales

●

« et sans ordre , 8 dans des logements hideux et mal-
« sains , que 4 vivent dans la solitude , 10 dans les
« maisons des pauvres , que 3 ont des tendances érotiques
« positives ; une femme a eu 3 enfants naturels , 7 sont
« adonnés à l'ivrognerie et l'un ne cherche que les
« occasions de s'enivrer , 3 sont confiés aux soins
« de gens intempérants , et trois autres aux soins
« de personnes de mauvaise vie. On peut juger de la
« valeur morale de ces nourriciers par l'état des vête-
« ments de ceux qui sont sous leur direction ; nous ne
« voulons pas parler de ces pièces rapportées , de ces
« habiles raccords qui sont l'aveu d'une honnête et
« ingénieuse pauvreté , ni du déguenillé que la bise
« offense ; mais 18 déments ont des vêtements dégoû-
« tants , grasseyés , nauséabonds ; 37 autres sont à peu
« près dans le même cas ; 6 robustes idiots sont en
« jupons ; 18 sont couverts de crasse , et l'on assure
« qu'il y en a un qui est resté nu pendant vingt-trois
« ans ; 42 étaient couchés dans des lits froids , misé-
« rables , et dans trois cas , des adultes occupaient la
« même couche que leurs mères. Est-ce un grand
« avantage que cette existence à l'air libre des aliénés
« en Ecosse ? Puisque 36 errent de tous côtés et à de
« grandes distances , disparaissant des journées en-
« tières ; que 7 franchissent dans leurs courses errantes
« les limites de leur village natal ; que 13 ont tant de
« liberté , qu'ils sont devenus destructeurs , que 8 sont
« devenus insubordonnés sous la si douce direction à
« laquelle ils sont soumis , à tel point que , pour oui et
« pour non , ils reçoivent *certaine correction manuelle* ;
« que 5 sont exposés aux peines d'une liberté illimitée ,
« puisqu'ils sont molestés , persécutés et frappés par

« les enfants, qui sont encore plus forts et plus intelli-
« gents qu'eux ; 5 ont acquis le surnom d'esclaves
« blancs par leur participation aux travaux pénibles
« des familles qu'ils aident ainsi à vivre, sans compter
« les subventions paroissiales qu'ils leur rapportent.
« Nous ne connaissons plus en ce moment d'exemple
« d'homme mis en cage : le lit d'un fou était arrangé
« de cette sorte ; les cages ont disparu, grâce à la bien-
« veillante autorité des Commissaires d'inspection.
« On a imité en cela les convenances et la liberté rela-
« tive de nos asiles, mais à leur place, on a inventé
« l'oubliette domestique en forme de lit en boîte, la
« sombre et longue prolongation de la séquestration
« en solitude dans une chaumière, pendant que la
« famille est aux champs, à l'église ou au marché. Il
« y a encore la corde ou le drap qui bornent la loco-
« motion, et la crainte inspirée par la loi du bâton,
« comme nous l'avons dit plus haut, bâton auquel on
« a eu recours, abstraction faite des cas nombreux où
« son emploi est soupçonné, quoique dissimulé. A la
« vérité, les entraves et les camisoles que l'on aperce-
« vait encore, il n'y a pas longtemps, suspendues
« ostensiblement parmi les harnachements des che-
« vaux, le long des murs de la chaumière, ont disparu ;
« mais les poignets et les coudes des individus amenés
« chaque mois dans les asiles démontrent surabon-
« damment que le *restraint*, banni en principe de cette
« organisation, n'en est pas moins mis en pratique, et
« cela, peut-être, avec quelque apparence de raison. »

L'auteur termine en disant que s'il avait besoin de faits à sensation, il en pourrait citer, tels que ceux de Flushing et de Earl-Soham, qui témoigneraient de la

négligence et de la dureté dont les paysans peuvent donner de tristes exemples, surtout ceux qui vivent dans un état voisin de la misère.

On porte à 1,637, en Ecosse, le nombre des aliénés pauvres, incurables, et des imbéciles vivant dans des conditions analogues à celles que nous venons de constater pour un district du sud-est. En y comprenant les invalides sains d'esprit, on arrive à 15,000 individus ainsi secourus. (Rapport pour l'année 1866.)

Cet aperçu, Messieurs, ne me semble pas de nature à nous détourner d'élever des asiles fermés, d'agrandir ceux qui sont construits, si besoin est; de leur annexer des jardins et des terrains où les malades peuvent se distraire et s'occuper, annexion réclamée, de tout temps, par les médecins d'abord, et les administrateurs. Cet aperçu nous offre de plus tristes côtés encore que ceux que nous venons de constater pour les workhouses, et je n'ai pas besoin d'appuyer pour faire ressortir tout l'avantage de l'uniformité et de la sollicitude qui président aux secours donnés aux insensés dans notre pays, depuis la mise en action de la loi du 30 juin 1838:

Je laisse donc mes deux honorables contradicteurs, MM. Mundy et Robertson : celui-là, dans son enthousiasme, dans son délire, pour les merveilleux bienfaits dont jouissent les 50,000 aliénés du Royaume-Uni ! celui-ci, dans son vaniteux dédain pour tout ce qui ne se confectionne pas et ne se règle pas sur les bords de la Tamise. Je passe ainsi à mon troisième contradicteur dans le Congrès scientifique de Rouen, M. J. Duval, avocat, ancien magistrat, ancien directeur d'un établissement agricole en Algérie, homme de lettres, économiste, conférencier attrayant et sur-

tout réformateur du système actuel d'assistance des insensés, attendu, dit-il dans un de ses aphorismes :
« *Qu'à l'égard des aliénés, l'éducation du public est autant à refaire pour les sentiments, que celle des médecins pour le traitement.* »

M. Duval est l'auteur d'un petit ouvrage qui est une élégante et attachante amplification de la soixante-septième lettre de l'Hermite de la Chaussée-d'Antin, datée du 27 février 1813.

Dès ce temps, il n'y avait rien au-dessus de l'institution de la commune de Gheel (département des Deux-Nettes), pour le traitement des infortunés privés de leur raison. On a pourtant bien marché depuis ce moment là, à Gheel, où il existe aujourd'hui un *asile fermé*, et bien fourni de cellules et de petites cours en damier. Contradiction surprenante, démenti déplorable ! Pour l'honneur de la chose, il fallait au moins bâtir un peu plus loin ce monument, qui semble menacer de réunir un jour sous ses murs le millier de pauvres aliénés éparpillés sur un terrain dont le périmètre est aussi grand que celui de Paris jusqu'aux fortifications. Ce qui oblige les quatre ou cinq praticiens désignés de faire la médecine mentale à cheval, sans négliger toutefois leurs autres clients.

M. Duval, dans son admiration sans bornes, se livre à des conceptions étranges, à mon avis, auxquelles j'ai dû faire allusion dans un compte-rendu inséré dans les *Annales médico-psychologiques* (1862). Voici quelques extraits de cet article, qui m'a valu d'être attaché au pilori dans la seconde édition du *Gheel, ou une colonie d'aliénés*, de l'auteur.

« Certes, depuis la visite de M. Brierre de Boismont,

« d'utiles et heureuses réformes ont été introduites
« dans la colonie de Gheel, mais que de lacunes
« restent encore à combler, que d'abus et de préjugés
« à déraciner, que d'améliorations à apporter à cette
« organisation, qui ne procure rien, en effet, à un grand
« nombre d'infortunés que de l'air à discrétion. Nous
« ignorions néanmoins que cet air était parfois chargé
« de miasmes paludéens, cause de fièvres d'accès pour
« les insensés, qui ont, il est vrai, la consolation d'a-
« voir le frisson en famille.

« Loin de nous l'intention de faire ici des plaisan-
« teries déplacées, mais, n'est-ce pas, en effet, de cette
« façon que raisonnent les prôneurs du système belge ?
« Citons quelques exemples :

« Ici, ils constatent que les vêtements sont insuffi-
« sants et très malproprement tenus ; mais voyez ,
« disent-ils, ceux des habitants, ils ne sont ni mieux
« soignés, ni mieux entretenus !

« Là, les lits sont dans des espaces trop étroits et
« exposés au froid humide d'un climat qui est fort
« rude pendant sept ou huit mois de l'année ; de
« plus, pour gagner ces espèces de réduits , il faut se
« livrer à une véritable gymnastique , avec échelles,
« trappes, etc., etc. Cela est vrai, réplique-t-on, mais
« les nourriciers couchent-ils sur des lits de roses ?

« Partout la viande de boucherie et le vin sont un
« luxe inconnu pour les malades. Cela est incontes-
« table, dira-t-on, mais ils sont à cet égard sur le
« même pied que les maîtres, et l'on voit, çà et là ,
« après tout, des bandes de lard suspendues au plan-
« cher.

« Cette grande liberté, cette promiscuité continuelle

« n'ont-elles pas des inconvénients ? Bien peu, s'écrie-
 « t-on, il faut faire la part du feu, et pour une grossesse
 « par-ci par-là, serait-il convenable de crier bien fort ?
 « Les naissances illégitimes ne sont pas plus rares dans
 « les asiles d'Ecosse. — Soit, mais parlez seulement
 « pour ces asiles, et si des accidents aussi déplorables
 « s'y produisent, nous comprenons la sévérité des rap-
 « ports des inspecteurs généraux des maisons d'aliénés
 « de ce pays.

« Les Gheelois ne traînent pas des chaînes comme
 « ceux dont ils ont pris le soin ; l'égalité, il faut le
 « reconnaître, cesse complètement ici, mais il ne faut
 « pas demander l'impossible ; *d'ailleurs* (dit M. J. Du-
 « val), *on a déjà substitué aux chaînes un peu lourdes*
 « *d'autrefois des chaînettes légères avec anneaux pareilles*
 « *aux bracelets des dames, qui ne causent aucune souf-*
 « *rance. Après tout* (ajoute-t-il), *les chaînes sont emplo-*
 « *yées dans certains cas comme moyens curatifs pour*
 « *produire sur certains aliénés une réaction morale très*
 « *utile. L'aliéné dont la violence des idées le porte à croire*
 « *que rien ne peut lui résister, finit par comprendre, au*
 « *moyen de ces liens incommodes et invincibles, qu'il est*
 « *sous la dépendance d'une puissance supérieure ; il se*
 « *confesse à lui-même sa faiblesse et finit par devenir*
 « *maniable.* »

Remarquez, en passant, Messieurs, ces chaînettes légères, *pareilles aux bracelets des dames*, transformées, trois lignes plus bas, en *liens incommodes et invincibles*.

Je continuais ainsi :

« O Pinel ! que penserait votre grande âme, si vous
 « entendiez des hommes sérieux et honorables com-
 « promettre un beau et réel talent à défendre une si

« détestable cause, et se servir de pareils arguments
« pour justifier, jusqu'à un certain point, l'insuffisance
« du régime alimentaire, le mauvais état des vête-
« ments et l'usage du fer et de l'acier?

« Notons, pour être juste, qu'on semble entrevoir la
« possibilité d'un autre traitement pour l'*aliéné aisé*. »
Nous transcrivons à cet effet cette curieuse page du
livre de M. J. Duval : « *Ne pourrait-on pas quel-*
« *quefois, à l'égard des malades qui peuvent payer des*
« *frais de surveillance, les laisser courir un peu au loin*
« *au gré de leur désir, en les faisant suivre à distance, et*
« *ne les ramenant au logis que lorsque la faim et les in-*
« *tempéries subies, même pendant quelques jours, les au-*
« *raient disposés à apprécier la providence d'un asile*
« *hospitalier.* »

A cela je répondais :

« Ces quelques lignes, qui contiennent plus d'erreurs
« pratiques que de mots, sont une éclatante preuve du
« danger de l'envahissement du romantisme dans le
« domaine clinique de la folie. Ce gardien courant
« après un malade à travers la campagne, nous rap-
« pelle les bergers des Bucoliques poursuivant leurs
« chèvres fugitives; aussi nous demandons à clore ce
« tableau champêtre par les vers du poète : *Claudite*
« *jam rivos, pueri, sat prata biberunt.* »

Les pages que je viens de citer n'ont pas été du goût
de M. Duval; il me raille pour mon genre de littéra-
ture. Mon appel à Pinel me vaut le titre de « *froid co-*
« *piste de Rousseau, d'Allan Kardec de Quatre-Mares,* » et
deux fois il me reproche mon... *Horace!*

Il est bon de faire remarquer que dans cette seconde
édition, l'auteur ne donne plus ainsi carrière à son

imagination ; mais il s'y trouve une autre tache, et il faudra une troisième édition pour restituer à Virgile ce qui est décidément à Virgile ; jusque là tous les rieurs et les élèves de quatrième ne seront pas contre moi.

M. le Sénateur Suin n'a pas fait la moindre allusion à cet écrit dans son si remarquable et si complet rapport au Sénat, sur la question des établissements d'aliénés..

Notons encore que les médecins des asiles fermés, n'ont jamais songé à attaquer la colonie de Gheel, qui d'ailleurs n'a pas rencontré de plus actifs et de plus acharnés adversaires que parmi les Belges eux-mêmes. C'est M. Parigot, ancien médecin de cette colonie, qui fit, il y a une vingtaine d'années, une charge à fond contre les asiles fermés, comme le dit très exactement M. le Dr Brierre de Boismont ; et pourtant, depuis cette attaque, il a fallu faire un pas décisif, c'est-à-dire *une prison*, c'est le mot de ces messieurs, au beau milieu de la colonie.

Mais puisqu'il s'agit de transformer un ou plusieurs villages, dans chaque département, en colonie de lunatiques, ou, tout au moins de peupler l'Auvergne ou nos landes de Gascogne d'aliénés et de nourriciers, voyons quels sont et la situation des malades et les résultats obtenus au milieu de cette population gheeloise accoutumée, de pères en fils, depuis des siècles, à diriger les aliénés, et citée, avec raison, pour ses bons sentiments et la simplicité de ses mœurs.

C'est un médecin allemand, le Dr Wiedemeister de Hilderheim (Hanovre), qui va nous fournir ces données et de précieux éléments de comparaison. Ses recherches

basées sur le rapport même du Dr Bulkens, médecin en chef de la colonie de Gheel, pour les années 1856, 1857, 1858 et 1859, ont été insérées en 1864, dans le journal ayant pour titre : « *Allgemeine Zeitschrift für Psychiatrie.* »

Il démontre à l'aide d'une rapide description, « que
« la colonie de Gheel est dans de très mauvaises con-
« ditions pour le malade. D'abord le terrain est peu
« propre à la culture, les maisons consistent en une
« cuisine avec un feu de tourbe et qui sert encore de
« salle à manger et de lieu de réunion pour tous les
« gens de la maison : hommes, femmes, enfants, ser-
« vants, sains et malades, propres et malpropres,
« tranquilles et agités, épileptiques, maniaques, etc.
« Elle sert en même temps d'atelier, d'auberge et
« d'estaminet. A côté se trouvent les chambres à cou-
« cher, pièces incomplètement fermées.

« Dans ces localités, on comptait, au 1^{er} janvier 1860,
« jusqu'à 617 nourriciers, 698 malades pauvres,
« 102 pensionnaires qui, en général, sont mieux lo-
« gés. Mais ce qu'avant tout on vante de ce paradis
« des aliénés, c'est la liberté dont ils jouissent en
« vivant au milieu d'une population saine d'esprit, ce
« qui leur permet de prendre part aux joies et aux
« peines que peuvent éprouver les familles qui les
« entourent. Cependant, une partie des malades,
« 68 sur les 800 sus-nommés sont enchaînés. Ces
« malheureux portent aux pieds une chaîne longue de
« 30 centimètres qui paralyse leurs mouvements.
« D'autres ont des courroies de force qui leur lient
« les mains jour et nuit. Les agités sont surveillés à
« l'infirmerie. Enfin, quelques-uns, par mesure de

« sécurité publique, sont éloignés de Gheel. Dans
 « l'espace de quatre ans, 8,3 pour 100 sur les admis-
 « sions ont dû être ainsi exclus.

« Voici le résultat comparatif des guérisons, à
 « Gheel, avec celui d'autres asiles en Allemagne :

	Guérisons.	Améliorations.
« A Gheel,	18,97 p. 100	8,16 p. 100
« A Siegburg,	34,48 id.	8,81 id.
« A Vienne,	35,90 id.	15,28 id.
« A Hildesheim,	37,3 id.	11,7 id.
« A Illenau,	45,5 id.	26 id.

« L'énorme différence que l'on remarque dans les
 « guérisons est encore plus frappante dans les décès.
 « Il meurt à Gheel presque trois fois plus de malades
 « qu'il n'en guérit, et six fois plus qu'il ne s'en amé-
 « liore. Ainsi, par rapport aux admissions, la morta-
 « lité est :

« de 48,76 pour 100 à Gheel,
« de 33,09 id. à Hildesheim,
« de 33,06 id. à Vienne,
« de 13 id. à Illenau,
« de 8,81 id. à Siegburg.

« Le nombre des évasions est aussi très considé-
 « rable, 3,41 p. 100 à Gheel, tandis qu'il n'y en a que
 « 0,48 p. 100 à Vienne.

« Gheel l'emporte encore pour le meurtre, les gros-
 « sesses, le suicide.

« La mélancolie est la forme d'aliénation qui donne
 « le meilleur résultat à Gheel, il est presque au niveau
 « des asiles ; mais il n'en est pas de même de la manie,

« qui ne guérit que 48,8 fois sur 100 à Gheel, tan-
« dis que le chiffre s'élève à 60 p. 100 à Vienne,
« par exemple.

« Il est certain qu'il existe dans le système de Gheel
« un empêchement à la guérison de la manie. Cepen-
« dant, cette forme de l'aliénation est, en général,
« reconnue partout pour être la forme la plus propice
« à une issue favorable Gheel reçoit plus de ma-
« niaques que les autres asiles, et il en guérit moins.

« Il s'agirait de reconnaître maintenant quelle en
« est la cause. Le D^r Bulkens, le médecin en chef de
« la colonie, l'explique par le vif rayonnement du so-
« leil qui exerce sur l'innervation une influence qui
« active le développement du désordre mental et occa-
« sionne des exacerbations, des exaltations chez les
« aliénés. Mais l'inconvénient des rayons du soleil
« existe dans les autres asiles, et, à part cet inconvé-
« nient, il est toujours préférable de faire travailler
« les malades en plein air.

« Pour ce qui regarde la grande quantité de décès à
« Gheel, 48,76 pour 100 sur les admissions, on ne peut
« avoir, à ce sujet, que des soupçons. Deux causes
« peuvent être relatées : 1^o qu'il n'y a pas assez de
« malades guéris ; 2^o que le traitement et les soins ne
« sont pas suffisants aux malades. Le mauvais loge-
« ment y est pour beaucoup. Les paralytiques, par
« exemple, ne trouvent pas là les soins qui leur con-
« viennent dans leurs derniers moments. Ces malades
« présentent des plaies profondes, suppurantes, des
« eschares larges, la gangrène ; ils constituent alors
« dans la maison du nourricier un foyer d'infection.
« Que les malades soient aussi bien soignés par les

« paysans de Gheel qu'ils le sont dans les asiles, c'est
« fort douteux. »

« En résumé, nous dirons : que l'expérience a
« prouvé qu'à la colonie belge un très petit nombre
« d'aliénés sortent rétablis et qu'une grande quantité
« y meurent; que le système de Gheel n'est pas favo-
« rable à la guérison de la manie, la forme la plus
« fréquente du trouble mental. »

Nous voici bien loin des idylles des littérateurs et des extases des touristes. Mais est-ce tout? Si l'on allait au cœur de la question et qu'on comparât la population qui est dirigée sur Gheel à celle qui nous arrive journellement, on verrait que là il y a encore un choix raisonné, tandis que paralysés généraux et autres, épileptiques, vieillards déments, idiots et imbéciles maniaques, nous sont adressés en nombre considérable, et encombrent progressivement nos établissements, malgré la résistance de l'administration locale et toute l'attention de l'administration préfectorale, pour empêcher la transformation de nos maisons en hospices. En effet, les conditions hygiéniques, diététiques et autres s'améliorant sans cesse, la mortalité n'atteint plus qu'un chiffre inférieur à celui du temps passé; puis, le *caput mortuum* de la population se compose encore de malades qui ont rechuté pour la deuxième, troisième, quatrième fois, et qu'il y aurait imprudence à livrer de nouveau, sans ressources et sans défense, à leurs propres impulsions et aux difficultés de la vie. Les liens de famille se relâchent ou se brisent, les parents se lassent et ne veulent plus faire d'autres essais de sortie; les administrations communales y mettent aussi obstacle, tant le souvenir des faits passés les effraye.

Il est donc positif que tous les malades guéris ou même suffisamment améliorés, sortent de nos asiles, tandis qu'il est probable qu'un certain nombre de ceux qui sont à Gheel pourraient également être rendus à leurs parents. Du moment qu'un aliéné est paisible dans la maison d'un nourricier, pourquoi ne serait-il pas remis à ses proches, à ses tuteurs naturels?

Mais comme il est difficile, même avec les données voulues, de bien interpréter les faits et de faire tenir le même langage aux statistiques, je ne vous fatiguerai pas, Messieurs, en faisant devant vous le parallèle de la colonie belge et de nos établissements d'aliénés; vous venez, d'ailleurs, d'entendre les conclusions de l'honorable Dr Wiedemeister; mais ma conviction est que, toutes choses égales d'ailleurs, le système français est infiniment supérieur. Les insensés sont des malades, ces malades ont besoin de médecins chaque jour, à chaque instant; ce service est donc un non-sens quand un praticien doit passer sa journée à courir de village en village, de mesure en mesure. Combien aura-t-il vu de patients le soir, lorsqu'il rentrera chez lui excédé de fatigue, pour recommencer le lendemain? Et s'il fait quelques prescriptions, comment seront-elles remplies? Il y a cependant un grand nombre d'aliénés dont l'état requiert des médicaments pendant des mois entiers, abstraction faite des affections intercurrentes.

Néanmoins, nous souhaitons bonne chance aux Drs Parigot et Mundy, qui projettent, dit-on, une organisation semblable à celle de Gheel, ou quelque chose d'analogue pour les aliénés. Il nous tarde de les voir à l'œuvre.

Je ne comparerai pas non plus le mode d'assistance

donné aux insensés d'Angleterre au nôtre ; peut-on du reste appeler système d'assistance l'incohérence que nous avons remarquée dans l'organisation de nos voisins ? Les prisons contiennent une notable quantité d'aliénés ; les workhouses en regorgent ; en Ecosse, ces malheureux sont jetés tant bien que mal dans les plus pauvres habitations ; dans le Shetland, ils passent successivement d'une chaumière dans une autre, ils sont reçus à chaque foyer pour un jour ou deux et font ainsi le tour du village plusieurs fois durant l'année.

Toutes ces législations, toutes ces dispositions sont en contradiction les unes avec les autres ; c'est l'absurdité même, pour me servir de l'expression du Dr Maudsley, aliéniste éminent, et l'un des rédacteurs en chef du *Mental Science*. Aussi les inspecteurs généraux du Royaume-Uni offrent-ils le désaccord le plus complet dans leurs vues et dans les moyens qu'ils proposent pour aviser aux besoins urgents de ce service. Ceux d'Irlande demandent qu'on prenne des mesures pour envoyer certaines catégories d'aliénés dans les workhouses ; ceux d'Angleterre préféreraient la création de nouveaux asiles à l'agrandissement des anciens. Ceux d'Ecosse ont une opinion diamétralement opposée : les asiles, selon eux, sont des constructions onéreuses où l'on a fait montre d'un luxe ridicule ; aussi, insistent-ils pour obtenir la coopération des autorités paroissiales, afin de caser convenablement quelques classes d'insensés dans des habitations de simples particuliers.

Vous avez devant vous, Messieurs et très honorés collègues, toutes les pièces du procès, j'ai donc l'espoir que vous inclinerez à penser comme moi, que l'assistance des aliénés, en France, a considérablement

distancé celle qui s'applique en Angleterre à ces infortunés malades, et que nous n'avons rien à redouter de critiques passionnées et très mal fondées.

Chez nous, le pouvoir central a donné une impulsion uniforme et active; chez nos voisins, trop d'initiative a été laissée aux grandes fractions du royaume, puis aux comtés et même aux villes et aux bourgades. C'est une faute déjà comprise, et il est probable que le sens britannique, si droit et si pratique, ne tardera pas à y porter remède.

Mais, n'allons-nous pas, nous, à notre tour, rencontrer le même écueil et être exposés à perdre, partiellement au moins, les bénéfices que nous avons acquis, et cela au moment même où il s'agirait de continuer de marcher en avant. Les décrets récents de décentralisation, en amoindrissant l'action centrale directe et en attribuant aux Conseils généraux une part infiniment plus large dans toutes les affaires concernant les secours aux aliénés, ne porteront-ils pas à l'ensemble de ce système une atteinte préjudiciable? Assurément, ces grandes assemblées sont éclairées et généreuses; mais, comme pour une infinité de mesures pratiques, plusieurs solutions peuvent se présenter à leur esprit, il est probable qu'avant peu chaque département aura réglé à sa manière diverses questions qui, différant entre elles, réagiront sur l'ensemble et donneront naissance à un certain nombre des inconvénients que nous venons de signaler et qui entravent le progrès chez nos voisins.

Mais c'est là un point délicat que je n'ai ni le droit ni la mission de traiter.

Un autre point important et curieux à envisager se-

rait celui des séquestrations arbitraires qui, dit-on, auraient lieu assez fréquemment dans les asiles. Ici, encore, il faut la plus grande réserve : repousser ces imputations, c'est entrer dans les faits particuliers, dans le secret des familles ; les chefs d'établissement ainsi attaqués sont désarmés à l'avance, mais ils sont forts de leur conscience et ne craignent pas les enquêtes.

Un jour, l'hospice civil d'une grande cité était en flammes et l'on entendait crier dans la foule : *Vive la joie ! l'hôpital brûle !* C'étaient tous les pauvres qui s'imaginaient que la misère allait disparaître avec le dernier pan de mur de l'édifice. Renversons, rasons les maisons d'aliénés, et les dix-neuf vingtièmes de ceux qui y poussent et qui crieront bravo ! n'en seront pas plus lucides. Ce service immense, puisqu'il s'étend annuellement à des milliers d'existences, est tellement organisé, que l'accomplissement d'une erreur n'y est guère probable ; la prolongation en est impossible !

Et, si jamais il doit tomber sous les attaques de la malveillance, de l'ingratitude, de l'amour-propre blessé, on pourra graver sur la dernière pierre du dernier asile :

Transiit benefaciendo!!!



RAPPORT

SUR

UN OUVRAGE DE M. LE D^r REBOULLEAU,

Médecin en chef des Etablissements hospitaliers civils de Constantine,

INTITULÉ

**Essai de Topographie médicale de la ville de
Constantine,**

PAR M. LE D^r E. DUMESNIL.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à une Commission composée de MM. Vingtrinier, Duclos et Dumesnil, un travail qui a été présenté à l'Académie par son auteur, M. le D^r Reboulleau, médecin en chef des établissements hospitaliers civils de Constantine.

Ce travail a pour titre : *Essai de topographie médicale de la ville de Constantine* ; si nous parvenons, Messieurs, à remplir convenablement la mission que vous nous avez confiée, nous ne doutons pas que vous ne le trouviez digne du plus haut intérêt.

La topographie médicale d'un pays se fonde : 1^o sur

l'étude des modificateurs cosmiques considérés dans des conditions locales et limitées à un espace circonscrit ; 2° sur celle des modificateurs propres de la population comprise dans le même espace ; 3° enfin, sur celle des rapports qui existent entre ces modificateurs et la population, au point de vue de la science médicale. Tels sont l'ordre et la méthode adoptés dans son *Essai*, par le Dr Reboulleau.

Constantine, l'ancienne *Cirta*, est située sur un rocher presque inaccessible ; circonstance à laquelle elle doit son origine et l'importance qui lui a valu, jadis, d'être le siège du royaume de Numidie. De plus, ajoute l'auteur, cette localité a toujours été distinguée par sa salubrité ; les populations ont dû rechercher les milieux qui, par leur situation, les mettent à l'abri et des influences paludéennes et des influences climatériques. Le rocher de Constantine devait être, pour les anciens habitants du pays, un lieu d'élection.

A partir du port de Stora, le sol s'élève par un mouvement régulier et progressif jusqu'à 1,200 mètres au-dessus de la mer ; Batna est le point culminant, et Constantine est située vers le milieu de ce plan ascendant, à 82 kilomètres de la Méditerranée.

La base de la ville est un rocher calcaire qui fait partie d'un soulèvement dont le système suit le même mouvement que les grandes Alpes. Ce rocher appartient à l'assiette supérieure de l'étage glauconieux du terrain crétacé.

A vol d'oiseau, la cité offre deux aspects différents. D'un côté, la ville arabe aux maisons inégalement groupées, serrées en masse, qui envahissent l'espace sans laisser voir ni rues, ni carrefours, ni places. Leurs

murs, percés de quelques rares ouvertures, entourent par quatre côtés une aire étroite qui leur sert de cour intérieure et leur donne un aspect étrange, sombre et triste. Là, s'agit une population dont les mœurs et les usages nous sont encore peu connus, et dont l'existence cache des mystères plus émouvants que tous ceux des peuples d'Europe : despotisme du gouvernement, despotisme de famille, despotisme religieux ; telle est la loi de ce peuple. De l'autre côté, la ville française étale ses constructions élégantes, hardies, largement ouvertes à l'air et à la lumière.

Ici l'auteur fait l'examen géographique et géologique des parties du territoire de Constantine qui confinent à la ville ; ce sont diverses sommités qui dominent le rocher, ou des dépressions du sol qui descendent très bas au-dessous. Son investigation ne néglige aucune particularité : il signale les causes d'insalubrité ou de salubrité qui sont l'effet des lieux ; celles qui tiennent aux modifications apportées par le travail ou les constructions dues aux divers possesseurs du sol qui se sont succédé sur ce territoire.

M. le Dr Reboulleau, en décrivant la gorge dite du Bardo, rappelle que c'est là que de nombreux chrétiens, à la tête desquels il faut placer Jacques et Marien, furent jadis suppliciés en présence d'une foule avide d'émotions, foule échelonnée sur la pente de ce cirque naturel, si bien disposé pour un grand spectacle.

M. Reboulleau démontre qu'il était impossible, dans le territoire des Djébel-Ouach, de trouver des sources assez abondantes pour donner aux habitants de Constantine toute l'eau dont ils auraient besoin, et il rappelle les tristes exploits, à ce sujet, d'un sieur Gauthe-

rot qui entraîna la municipalité dans une entreprise ruineuse. Du reste, le sommet de cet escarpement se termine par une espèce de marais ; mais comme sa hauteur n'est pas telle que le froid puisse y être en permanence, il arrive que l'influence paludique y prend naissance, et qu'on a grand tort de le considérer comme un lieu salubre. L'auteur espère, par conséquent, de n'y voir fonder aucun établissement public important dont on aurait plus tard à déplorer la situation malsaine.

A Constantine, les Romains trouvant insuffisantes les eaux que leur offraient les citernes et le Roumel, fleuve qui baigne le pied de la ville, y avaient amené, à grands frais, les eaux de sources prises à des distances assez éloignées. Ça et là, se voient encore les ruines de leurs aqueducs, détruits par le temps ou les conquérants ; et ce n'est que depuis l'occupation française que l'on a songé à rétablir une prise d'eau à l'extérieur sur un point plus ou moins rapproché de la ville.

Grâce à ces travaux, Constantine est pourvue d'eau de bonne espèce, ne renfermant que très peu de sels de chaux et de magnésie, et d'un excellent emploi pour le blanchissage du linge. Cette eau sert surtout aux Européens. Les Arabes, moins bien pourvus, ont encore recours à l'eau des citernes et à celle du Roumel ; or, les eaux du Roumel sont troubles et de mauvaise qualité, celles des citernes abondent en larves et en cadavres d'insectes ; elles ont, de plus, l'inconvénient de donner naissance à des myriades de moustiques qui infestent les maisons.

Le Roumel, d'ailleurs, n'est pas exempt de ces petites sangsues filiformes que cachent le trouble des

eaux et qui s'attachent au gosier des hommes et des animaux qui s'y désaltèrent. Ce qu'il y a de mieux, dit l'auteur, pour en déterminer la chute, ce sont les fumigations de tabac et les gargarismes éthérés.

Il parle également d'un vers néматоïde qui se trouve dans les eaux de Constantine : c'est un gordius qui n'est pas autre chose que le ver filaire, le dragonneau, qu'on a observé dans les membres inférieurs des nègres en Nubie.

Il y a au pied du rocher de Constantine des sources thermales, on en compte six, les Arabes et les Européens en tirent parfois bon parti. Leur température est de 30 degrés centig environ ; elles renferment beaucoup de carbonate dissous à l'aide d'un excès d'acide carbonique.

L'auteur entre ensuite dans des considérations importantes en ce qui concerne la pression atmosphérique, qui est beaucoup moindre à Constantine qu'à Alger et à Philippeville. Cette différence favorise la distension des vaisseaux capillaires pulmonaires et cutanés, ce qui doit contribuer à la production des nombreuses affections de poitrine qui se font remarquer à Constantine. Si, à cette différence causée par l'habitude, on ajoute les diminutions accidentelles et brusques de la pression de l'air, on comprend qu'il doit en résulter, parfois, des troubles de l'innervation fort graves : ainsi, les femmes enceintes, particulièrement, sont exposées à l'éclampsie, et le seul moyen de conjurer ces dangers, d'après la pratique de M. le Dr Reboulleau, est la saignée immédiate. Même remarque pour les congestions cérébrales. S'il y a quelque part en Algérie, dit-il, une raison sérieuse qui justifie l'abus que

semblent faire de la saignée les Arabes et les habitants venus du Midi de la France, c'est à Constantine.

Les effets de la diminution de la pression atmosphérique se font particulièrement sentir, on le comprend, chez les nouveau-venus dans le pays ; l'ascension des rampes qui conduisent à la ville leur est pénible ainsi qu'aux valétudinaires et aux convalescents.

La température annuelle moyenne à Constantine est plus faible d'environ 3 degrés qu'à Alger. Il fait plus froid en hiver et plus chaud en été, attendu que le climat de cette dernière ville est un climat maritime qui le rapproche des climats constants.

En définitive, Constantine ne peut être considérée comme un pays tempéré ; le plus grand froid n'y descend guère à plus de 1 à 1 1/2 degré au-dessous de zéro, mais la chaleur s'y élève quelquefois jusqu'à 40 degrés centig.

Il y a beaucoup plus d'humidité en Algérie qu'en Europe ; cependant, Constantine, à cause de sa situation, y est moins exposée ; mais il en résulte aussi, surtout dans l'été, des sécheresses aussi préjudiciables pour les hommes et les animaux que pour les plantes.

M. le Dr Reboulleau examine ensuite sous toutes les faces les questions concernant les habitations, la voirie, les établissements publics et les établissements industriels.

Il indique avec soin tout ce qui doit être conservé, tout ce qui doit être amélioré et tout ce qui a besoin d'être modifié ou radicalement changé.

Il est impossible que l'administration ne tienne pas compte, chaque fois que l'occasion sera favorable, de

données basées sur une expérience aussi éclairée et dictées par un amour véritable du bien public.

Nous arrivons, Messieurs, à la partie la plus importante, à notre avis, du travail de M. Reboulleau. Jusqu'à présent, il a fait passer sous nos yeux les choses d'un intérêt purement local, pour ainsi dire ; maintenant, tout en poursuivant son but, il touche à des questions qui peuvent jeter, suivant nous, une lumière importante sur des problèmes qui ont fixé, dans ces derniers temps, l'attention de certains corps savants, et je dirai même de la société tout entière : je veux parler de la natalité, de la longévité, de la vaccine et de la syphilis.

Dans le dernier recensement fait à Constantine, la population était de 37,000 âmes et se répartissait ainsi :

Européens.	10,360
Musulmans	22,270
Israélites	4.396

Population.	37,026

Le rapport des naissances avec la population est, pour les Européens, de 1 sur 26 individus ; pour les Juifs, de 1 sur 23 ; pour les Arabes, de 1 sur 35.

Le rapport de la mortalité est, pour les Européens, de 1 sur 28 ; pour les Juifs, de 1 sur 40 ; pour les Arabes, de 1 sur 22.

On remarque donc que la mortalité chez les Européens est beaucoup plus considérable qu'en France, où elle n'est que de 1 sur 40 ou 44. Par contre, les naissances, à Constantine, sont plus nombreuses qu'en

France, où elles sont de 1 sur 34 seulement. Ainsi, quoiqu'il y ait une légion de travailleurs nomades, presque tous célibataires, qui se livrent, à la campagne, à des travaux pénibles et subissent les influences délétères du climat, la population de Constantine ne laisse pas que de s'accroître ; ce qui prouve que la ville, en elle-même, n'est pas insalubre, et que les résultats défavorables qu'elle présente lui viennent des campagnes qui l'entourent.

Au nombre des causes incidentes de la mortalité, propres à la localité, l'auteur en cite une qui pèse particulièrement sur les enfants du premier âge : c'est l'éducation par les nourrices. Il résulte des documents authentiques qu'il a recueillis à l'hôpital civil, que les enfants placés chez les juives meurent dans une proportion si considérable, que, sur une centaine, on trouve à peine quelques survivants. Cette énorme mortalité tient au mauvais régime : la nourrice juive élève toujours deux enfants à la fois ; elle laisse prendre au sien tout le lait qu'il veut bien prendre, et comme il n'en reste plus beaucoup pour le nourrisson étranger, elle y supplée par les aliments de la famille, aliments grossiers qu'il est incapable de digérer.

Les naissances israélites étant de 1 sur 23 individus et les décès de 1 sur 40 seulement, il en résulte que cette population prend, à Constantine, un accroissement très rapide. Le genre de vie, les occupations douces et sans périls auxquelles se livrent les Juifs, l'absence d'une population flottante, la frugalité, expliquent ces heureux résultats. On comprend aussi, dit l'auteur, pourquoi il n'y a pas prédominance du nombre des hommes sur celui des femmes ; consé-

quemment, point de femme qui soit fatalement condamnée au célibat.

L'histoire de chaque famille juive, dit-il, pourrait se terminer invariablement comme les contes de Perrault : ils furent heureux, vécurent longtemps et eurent beaucoup d'enfants.

Chez les Arabes, au contraire, la mortalité est considérable ; les naissances y sont moins nombreuses. Si cet état se perpétue, cette population est condamnée à disparaître dans un court espace de temps ; le Dr Reboulleau attribue ce fait à la misère du peuple arabe. On aurait tort de le rattacher à la polygamie, car, à Constantine, les Arabes sont trop pauvres pour avoir plusieurs femmes. Quoi qu'il en soit, toutes les fois, ajoute-t-il, que la mortalité augmente, les naissances diminuent ; cette concordance a été constatée par M. Reboulleau dans toutes les nationalités, et mérite, suivant lui, une profonde méditation.

La statistique nous apprend qu'en France on compte 105 naissances de garçons pour 100 naissances de filles ; à Constantine, chez les Européens, c'est tout le contraire ; il y a 105 filles pour 100 garçons. Ce fait justifierait l'opinion des auteurs qui prétendent que, dans les pays chauds, les filles naissent en plus grand nombre que les garçons. Mais cette opinion est démentie par un fait bien inattendu : chez les Arabes, il naît plus de garçons que de filles, 112 pour 100 filles. Chez les Juifs, même, il naît 102 enfants du sexe masculin pour 100 filles.

La variole fait de fréquentes invasions à Constantine, mais c'est seulement dans la population indigène. L'aspect des ravages qu'elle produit chez les Arabes

tient en éveil la vigilance des Européens, qui attachent un vif intérêt aux principes préservateurs qu'on lui oppose.

Si les détracteurs de la vaccine jetaient les yeux sur le travail de M. Reboulleau, ils seraient frappés, nous n'en doutons pas, de la vacuité de leur théorie, et ils pourraient comparer les avantages immenses que l'on retire de la vaccine avec les conséquences désastreuses qui pèsent sur les populations qui la négligent.

A cet égard, les Israélites de Constantine se sont également empressés de propager et de préconiser les bienfaits de cette découverte providentielle. Ils en recueillent donc les avantages. Mais, chez les Musulmans, il y a un esprit de rancune qui rend impossible, entre eux et les Français, la fusion des mœurs, des pratiques hygiéniques, des intérêts et des individus. Il a fallu des influences puissantes pour surmonter l'éloignement qu'ils professent pour tout ce qui vient du peuple vainqueur; mais, dès que la pression cesse, ils résistent passivement à toute sollicitation, à toute prière, et il semble aujourd'hui qu'ils ont complètement abandonné la pratique de la vaccination.

Les médecins de Constantine en sont réduits aux moyens de persuasion, mais ils reconnaissent qu'ils doivent, hélas! compter plutôt sur les effets de cette contagion terrible, qui exaltent parfois les sentiments de famille et éveillent la sollicitude des parents pour la vie de leurs enfants.

Un autre obstacle, pour le corps médical de ce pays, est le préjugé qui porte les parents des enfants vaccinés à refuser de fournir du vaccin. Le praticien est obligé de courir la ville à la recherche de ses petits

opérés, et, parfois, le Maire de Constantine est forcé de mettre à sa disposition, pour cet objet, un des chaoucks de la Mairie. Il est donc à peu près impossible de conserver la filiation du vaccin et de perpétuer la vaccination de bras à bras.

De plus, le liquide préservateur se conserve mal sous ce climat, lorsqu'il est placé dans des tubes ou entre des plaques de verre. Malgré toutes ces difficultés et tous ces obstacles, il est bien peu d'enfants européens ou israélites qui ne jouissent des bienfaits de cet agent précieux. Aussi, dit le Dr Reboulleau, n'avons-nous jamais rencontré à Constantine un détracteur de la vaccine, encore moins un homme assez égoïste pour exposer sa famille au fléau de la variole. Le nombre total des vaccinations qui se font chaque année approche beaucoup de celui des naissances, s'il n'est pas équivalent.

Je copie textuellement, Messieurs, les lignes suivantes, profession de foi de l'auteur, qui peut jeter un grand jour sur la question de la préservation de la variole par la vaccination :

« A Constantine, dit-il, les revaccinations sont regardées par nous comme *le complément indispensable* des vaccinations.

« Nous les réitérons sur les mêmes sujets jusqu'à ce que nous soyons assurés que l'inoculation n'amène plus de résultat. Nous agissons ainsi, non pas pour rajeunir une vaccine vieillie qui aurait perdu avec le temps sa vertu préservatrice, les effets du vaccin ne sont jamais altérés par le temps. Nous n'admettons pas qu'il soit nécessaire de vacciner au bout d'un certain nombre d'années, sous prétexte que, dans cette

période de temps, les effets du vaccin se sont épuisés, mais nous pensons que la vaccine ne préserve réellement de la variole qu'autant que l'économie a été saturée. Nous savons qu'une inoculation ne suffit pas toujours ; qu'une seconde, même, peut être insuffisante ; nous les recommençons donc jusqu'à ce qu'il nous soit prouvé que le virus reste sans action. La préservation est alors assurée, autant qu'il peut y avoir quelque chose d'absolu dans la nature. »

C'est là toute une théorie, je dirai plus, une méthode qui est digne de fixer l'attention des praticiens qui voudraient suivre la voie indiquée par M. Reboulleau.

C'est, du reste, la manière de voir du Dr Auzias Turenne, à propos d'un autre virus qui fait tout autant de ravages, nous voulons dire, la syphilis. Le Dr Reboulleau ne manque pas de faire ce rapprochement et d'en tirer de précieuses indications, comme on va le voir, par les citations qui suivent :

« La syphilis, dit-il, est très commune chez les femmes jeunes qui en sont à leur début dans le métier de la prostitution ; on n'en rencontre que très rarement chez les phrynés surannées. Les vieilles filles guérissent beaucoup plus facilement que les jeunes. Les virus sont des composés morbides, ou substances organiques altérées, susceptibles de pénétrer dans l'économie, de s'y reproduire et d'y causer des phénomènes spéciaux, déterminés, qui constituent les maladies contagieuses

« L'économie animale cesse de donner matière au développement du virus dès qu'elle a été saturée.

« La saturation peut avoir lieu d'emblée après la

première invasion du virus, et le développement de la maladie à laquelle elle a donné naissance. C'est ce qui a généralement lieu dans la variole. Mais, souvent, la saturation ne se fait qu'après plusieurs atteintes successives; il en est ainsi dans la syphilis. La saturation peut se faire spontanément par le fait de plusieurs inoculations fortuites, ou au moyen d'inoculations volontaires, ce qui finit par amener la guérison spontanée de la maladie virulente.

« Mais pour éviter le danger qu'il y aurait à faire des inoculations successives et rapprochées qui auraient l'inconvénient de produire un grand nombre de chancres marchant simultanément, il faut tenir compte des indications suivantes :

« Une maladie syphilitique bien traitée par les mercuriaux jusqu'à ce que ses symptômes primitifs aient disparu, ne laisse pas que de contribuer à produire la saturation virulente. Ce qui prouve qu'une syphilis n'est pas guérie parce que ses manifestations ont disparu.

« En combinant le traitement mercuriel avec l'inoculation volontaire, on a une méthode rationnelle que nous signalons à l'attention des praticiens.

« Un homme est atteint d'une syphilis, on le traite par les mercuriaux et par les moyens locaux ordinaires. Dès que le chancre est guéri, on inocule de nouveau et on continue le traitement mercuriel. On procède ainsi jusqu'à ce que l'inoculation ne puisse plus avoir lieu. Le malade est alors entièrement guéri et préservé de toute contagion syphilitique ultérieure. Ce traitement s'appliquerait avec beaucoup d'avantages aux syphilis constitutionnelles, si difficiles à guérir.

« On remarque que les chancres provenant de l'inoculation guérissent d'autant plus vite que la saturation est plus avancée, et le traitement est proportionnellement abrégé. »

Nous demandons pardon à l'Académie d'être entré dans ces détails, mais nous ne pouvions passer sous silence ce point capital du travail de M. Reboulleau, au moment surtout où les corps savants agitent, même avec passion, les graves questions qui concernent la variole, la vaccine, la syphilis, la syphilisation et même le traitement des maladies vénériennes par les mercuriaux, traitement dont plusieurs praticiens distingués nient actuellement même l'efficacité et l'utilité. Il nous a semblé que la théorie du Dr Reboulleau, éclairée par une science sérieuse et par une pratique de longue date, dans un milieu où les mœurs, les habitudes des populations sont si disparates et même si opposées, pouvait éclairer d'une vive lumière les discussions qui tiennent en éveil tout le monde médical.

Qu'on nous permette donc encore cette curieuse citation : « De toutes les maladies qui atteignent les indigènes en Algérie, la syphilis est la plus répandue. Elle est fort souvent héréditaire, parce que le mercure n'étant pas employé dans le traitement suivi par les Arabes, elle guérit rarement et passe de génération en génération. Cette affection, à l'état constitutionnel, se manifeste le plus souvent par des syphilides impétigineuses qui couvrent de larges surfaces. La syphilis chez les Arabes n'est pas le critérium d'une vie débauchée et licencieuse : au contraire, il n'y a que les honnêtes femmes chez qui la syphilis apparaît extérieure-

ment; les autres étant syphilisées de longue date, sont radicalement guéries. »

Nous ne pouvons quitter la partie du travail du Dr Reboulleau, désignée sous le titre de pathologie, sans dire un mot de sa manière de voir, en ce qui concerne la fièvre intermittente, si fréquente, comme on le sait, en Algérie.

Pour lui, cette fièvre est improprement appelée paludéenne, car elle existe en dehors des localités marécageuses, sans qu'il y ait stagnation ni croupissement des eaux dans les lieux où l'on ne trouve rien de la flore ni de la faune des marais. « Toutes les fois, ajoute-t-il, qu'un pays se trouve placé sous une latitude telle que la température moyenne de l'été s'élève à 25 degrés centig., il est, dans toute son étendue, le siège d'une endémie de fièvres intermittentes purement climatiques. La fièvre intermittente des pays chauds peut être, à bon droit, désignée sous le nom de *fièvre tropicale*. »

L'existence des marais ne peut qu'ajouter, sur certains points, à l'insalubrité radicale du pays.

Du reste, le nombre relatif des fièvres a diminué sensiblement à Constantine; il était de 55 0/0, il y a dix ans; il est descendu à 40 0/0 aujourd'hui. Ce fait semble prouver que le pays s'assainit à mesure qu'il est plus cultivé.

Comme l'auteur possède des documents nombreux pour établir une statistique concluante, il a calculé la proportion de phthisiques dans le nombre des morts, et le rapport de ceux-là avec les fiévreux et les autres maladies. Or, il n'y a que six phthisiques sur cent morts à Constantine; il en résulte que la loi d'anta-

gonisme pathologique annoncée par le Dr Boudin, touchant la phthisie et la fièvre intermittente, est manifeste. Il en serait de même pour l'antagonisme qui peut exister entre la fièvre typhoïde et la fièvre intermittente. A Constantine, et particulièrement dans la banlieue, les fièvres intermittentes sont très communes et la fièvre typhoïde s'y montre rarement.

M. Reboulleau prouve que l'on a pris souvent la fièvre continue endémique de Constantine pour la fièvre typhoïde bénigne, et cela, dit-il, non par ignorance, mais par système.

Arrivé au terme de notre analyse, nous nous apercevons, Messieurs, que nous avons négligé beaucoup de détails qui se trouvent à chaque page dans le travail du médecin en chef des établissements hospitaliers civils de Constantine ; mais on comprend qu'il était difficile, à moins de le copier presque en entier, de faire ressortir chaque remarque originale, chaque aperçu ingénieux qui y abondent.

Il nous suffira de dire que l'auteur n'a rien négligé pour compléter son œuvre.

Ses connaissances profondes et variées, son esprit investigateur lui suggèrent à chaque instant des idées dont on pourrait tirer et dont on a déjà tiré, du reste, le plus grand parti. Ainsi, par exemple, il a signalé une variété de calcaire dans le petit mamelon appelé Coudiat-Aty, qui, par son mélange avec une certaine quantité d'argile qu'elle renferme, pourrait constituer une excellente chaux hydraulique. Il a imaginé un petit instrument, sorte de téterelle en manière de pipe, pour traire les vaches par succion ; car, en Algérie, ces animaux ne donnent de lait qu'autant que les

veaux restent près de leur mère; d'où, perte d'une grande quantité de ce liquide alimentaire, et impossibilité de vendre pour la consommation les veaux, au moment où ils sont dans l'âge convenable pour la boucherie.

Il y a dix ans, M. le Dr Reboulleau étudia, aux environs de Constantine, une plante ombellifère, la *Thapsia garganica*, et y découvrit une résine qui a été employée depuis à la préparation d'emplâtres révulsifs devenus, en médecine, d'un usage général, l'emplâtre de thapsia. Ce médicament paraît avoir été connu des anciens.

Du reste, Messieurs, vous avez entendu, de la bouche de notre honorable Président, l'énumération de quelques-uns des titres de M. le Dr Reboulleau, et nous espérons que ce compte-rendu, tout imparfait qu'il est, vous éclairera sur la science, le zèle, le dévouement au bien public de l'homme très honorable qui vous a fait hommage de son dernier ouvrage.



CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT
SUR LES TRAVAUX
DE LA
CLASSE DES LETTRES & DES ARTS,
PAR
M. DECORDE,
Secrétaire de cette classe.

MESSIEURS,

Deux membres nouveaux sont venus , cette année , prendre leur place dans les rangs de l'Académie. Tous deux appartiennent à la classe des Lettres ; tous deux se sont particulièrement occupés de recherches historiques , et c'est à cet ordre de travaux qu'ils ont emprunté le sujet de leurs Discours de réception.

Le premier, M. Semichon , auteur de deux publications justement estimées : *La Paix et la Trêve de Dieu* et *l'Histoire de la commune d'Aumale*, s'est attaché à préciser dans son Discours le caractère qu'il voudrait voir plus spécialement assigné aux travaux historiques. Il reconnaît et proclame le progrès considérable qui s'est accompli dans cette branche de nos connaissances. Il applaudit aux efforts des savants et

des Académies, qui, pour éclairer d'un jour nouveau toute une partie jusque-là trop négligée de l'histoire, ont fait porter leurs recherches sur tout ce qui a trait à la vie privée des Français, aux institutions anciennes, au commerce et à l'agriculture. Mais il craint que ces œuvres si importantes et si utiles ne soient pas encore suffisamment répandues, qu'un nombre beaucoup trop restreint de lecteurs puisse seul les connaître, et pour vulgariser, pour ainsi dire, le fruit de ces études et répandre dans la société des notions parfaitement exactes sur l'histoire, il souhaiterait que l'on composât pour le peuple et pour les écoles des aperçus fidèles de la vie réelle et intime de la France, aperçus dans lesquels viendraient se résumer, avec les travaux de nos meilleurs historiens, les recherches des membres des Académies et des Sociétés savantes, les publications des élèves de l'École des Chartes et les documents nouveaux exhumés des archives et des bibliothèques.

M. le Président Malbranche s'est entièrement associé à la pensée de l'honorable récipiendaire. Il a rappelé que c'est aux premières années de la Restauration qu'il faut reporter le point de départ de la révolution considérable qui s'est opérée dans la direction des études historiques, révolution dont l'un des chefs les plus éminents a été M. Guizot. Depuis cette époque, le mouvement ne s'est point ralenti. A l'exemple du maître, la Normandie est entrée résolument dans cette voie féconde. Quelle moisson abondante de documents inédits et de faits nouveaux ses historiens et ses savants n'ont-ils pas apportée pour cette œuvre nationale ! Il y a donc lieu d'espérer que ces utiles travaux seront complétés et qu'avant qu'il soit long-

temps, suivant le vœu si justement exprimé par M. Semichon , l'histoire populaire et intime de la France sera pleinement et exactement connue. .

Le second récipiendaire, M. l'abbé Lecomte, auquel on devait déjà, avec d'intéressants travaux concernant principalement l'ecclésiologie et l'histoire locales, des notices biographiques sur plusieurs hommes célèbres de la Normandie, tels que les de Clieu et les d'Esnam-busc, a pris encore pour sujet de son Discours de réception une étude sur un personnage considérable appartenant à notre province, François de Harlay, premier du nom, archevêque de Rouen de 1613 à 1653.

Cette Étude n'est point, à proprement parler, une biographie. En esquissant les traits les plus saillants de l'existence d'un prélat qui a tenu une grande place sur le siège archiépiscopal de notre ville, M. l'abbé Lecomte paraît s'être surtout proposé de mettre en relief le grand caractère de ce personnage, la sagesse de son gouvernement, et, d'un autre côté, l'étendue de son érudition et la protection éclairée qu'il ne cessa d'accorder aux lettres. Sous le premier rapport, il l'a présenté comme un pasteur vigilant et un réformateur habile, donnant le premier l'exemple à ses prêtres et ne négligeant aucunes mesures pour rétablir la discipline dans son diocèse et la règle dans les monastères. Sous le rapport littéraire, il a rappelé les travaux nombreux auxquels il s'était livré dans tous les genres, les utiles institutions qu'il avait créées dans sa magnifique résidence de Gaillon, et les consolations qu'il venait lui-même y chercher dans le culte des Muses. Enfin, il a terminé ce portrait élogieux par le récit de quelques

traits édifiants qui témoignent de la bonté de cœur de l'archevêque et de son dévouement généreux pour son troupeau.

Dans sa réponse à ce Discours, M. le Président s'est placé à un autre point de vue. Moins favorable que M. l'abbé Lecomte, et usant, a-t-il dit, des droits imprescriptibles de l'historien, il a exprimé très franchement son opinion personnelle sur le personnage dont l'honorable récipiendaire avait fait le panégyrique. Les critiques qu'il a relevées contre M. De Harlay portent sur plusieurs ordres d'idées. Il trouve, en parcourant sa correspondance et ses actes, qu'il avait une préoccupation exagérée des prérogatives de sa charge et des déférences qui pouvaient être dues à son rang. Sous le rapport littéraire, il lui reproche de l'incorrection dans le style et quelquefois aussi de l'obscurité dans la pensée. Il signale enfin les écarts dans lesquels le jeta une ambition trop ardente, et la rétractation solennelle qu'il dut faire de doctrines professées dans un de ses écrits. Ces observations, appuyées de citations nombreuses empruntées aux œuvres de M^{sr} de Harlay, et d'anecdotes piquantes puisées dans les écrits du temps, ont fait une vive contre-partie aux appréciations élogieuses et aux vers louangeurs que M. l'abbé Lecomte avait extraits lui-même des ouvrages des contemporains. On ne saurait cependant méconnaître, et M. le Président s'est empressé lui-même de le proclamer, que le prélat, si diversement apprécié, a été, en définitive, un homme éminemment remarquable chez lequel la distinction s'unissait au savoir, et que recommandent à un haut degré ses vertus et ses grandes

qualités. Il faut aussi rappeler à l'honneur de sa mémoire que la riche bibliothèque qu'il avait fondée à Gaillon, et dont il a fait lui-même une gracieuse description dans son poëme latin intitulé : *Solatium Musarum*, fut donnée par lui au Chapitre, avec la condition que les livres en seraient mis à la disposition des travailleurs, et qu'il a eu ainsi le mérite de doter la ville de Rouen de la première bibliothèque publique qui ait été ouverte en France.

L'Académie a écouté avec un vif intérêt ces deux Discours, dont les conclusions si divergentes, quoique également consciencieuses, témoignaient de l'étude approfondie que les deux orateurs avaient dû faire du personnage qui en était le sujet.

Nous classerons immédiatement après ces Discours les divers travaux qui se réfèrent à notre histoire locale.

Le réveil de l'opinion publique, en ce qui concerne Jeanne Darc, imprime un attrait d'actualité à tout ce qui peut éclairer l'histoire de son procès. Déjà, il est vrai, on a publié de nombreux et de savants ouvrages sur cette page si douloureuse de nos annales, mais malgré ces publications, le champ reste ouvert aux recherches. Des faits nouveaux peuvent encore se produire, des erreurs ont pu échapper aux récits des premiers historiens, il importe que ces faits soient connus, que ces erreurs soient rectifiées, afin de présenter, sous son véritable jour, la grande figure de la Pucelle et l'histoire de son martyre.

Tel a été le but que s'est proposé M. de Beaurepaire dans un savant Mémoire qu'il a intitulé : *Recherches*

concernant le Procès de Condamnation de Jeanne Darc, et dont la lecture a occupé quatre séances.

Ayant eu, par suite de ses occupations journalières, l'occasion de compulser un grand nombre de documents inédits, relatifs à l'histoire de la Normandie sous la domination anglaise, il a rencontré, dans ces documents, peu ou point explorés, des éclaircissements plus précis sur les circonstances dans lesquelles le procès de Jeanne Darc fut instruit, sur le caractère et les tendances de ceux qui prirent une part plus ou moins directe à la perte de la Pucelle, enfin sur certaines formalités alors en usage dans les tribunaux de l'Inquisition. Aussi modeste que savant, il ne se flatte pas, vous a-t-il dit, d'ouvrir des aperçus absolument nouveaux sur ce procès célèbre ; mais il a l'espoir que ses recherches ne seront pas inutiles et qu'elles amèneront la rectification de certaines erreurs qu'on peut signaler dans les dépositions des témoins de la réhabilitation, et dans les récits des historiens, même les plus accrédités,

Pour plus de clarté, il a divisé son travail en trois parties. La première expose la situation de la Normandie, soit à l'époque où Jeanne Darc fut amenée à Rouen, soit pendant le cours de son procès. Dans la seconde, il a réuni et discuté les points faux ou suspects, que l'on a, suivant lui, trop légèrement adoptés, en leur attribuant l'autorité de la sentence de réhabilitation, bien qu'ils ne reposent, en réalité, que sur des dépositions isolées qui n'auraient même pas toujours pour elles le cachet de la vraisemblance. Dans la troisième partie, enfin, il groupe les notes qu'il a recueillies sur la plupart des personnages dont les noms

se rencontrent dans les procédures et dont quelques-uns ont acquis par là une triste célébrité.

L'Académie a voté l'impression de cet important Mémoire dans le *Précis*. Il serait donc superflu d'en faire ici l'analyse, et nous ne pouvons qu'y renvoyer les lecteurs.

L'impression a été également votée pour un travail, dont un membre correspondant de l'Académie, M. le marquis de Blosseville, vous a réservé la primeur. Ce travail devait intéresser notre Société à un double titre, car le sujet en est tout normand et la première pensée en appartient à un ancien membre de l'Académie, aïeul maternel de M. le marquis de Blosseville, David Duval de Sanadon.

Ce dernier s'était longtemps occupé de la composition d'un poème sur la légende touchante à laquelle on rattache la fondation du Prieuré des Deux-Amants, au confluent de la Seine et de l'Andelle. Il avait même, à deux reprises différentes, lu des fragments de son poème à l'Académie. M. le marquis de Blosseville a donné la dernière main à l'œuvre de son aïeul et il en a fait hommage à la Compagnie. Il y a ajouté, sous forme d'introduction, une intéressante notice biographique sur l'auteur du poème et un résumé historique très complet sur l'origine du Prieuré, sur la légende poétique qui le concerne, enfin, sur les divers ouvrages auxquels cette légende a donné naissance, soit en France, soit à l'étranger.

Les dénominations nouvelles récemment imposées à plusieurs rues de la ville de Rouen ont été l'occasion d'observations présentées par quelques-uns de

nos confrères, et de discussions intéressantes élevées dans le sein de l'Académie.

Le premier, M. Edouard Frère, a posé la question en communiquant à la Compagnie une Lettre qu'il a adressée à M. le Maire de Rouen à ce sujet. Les observations contenues dans cette lettre portaient particulièrement sur la rue des *Iroquois*, à laquelle on vient de donner le nom de *Jacques Lelieur*. Au sentiment de notre honorable confrère, il eut été préférable de l'appeler rue *Cavelier de la Salle*, en mémoire du hardi voyageur, aux expéditions duquel l'ancien nom de rue des *Iroquois* faisait vraisemblablement allusion, sauf à reporter le nom de Jacques Lelieur à la rue de la Savonnerie, dans laquelle l'auteur du *Livre des Fontaines* est né.

Examinant ensuite la question à un point de vue plus large, M. Ed. Frère ajoutait qu'il paraîtrait rationnel d'établir, dans les changements que l'on peut apporter au nom des diverses rues, une certaine concordance entre les dénominations nouvelles et les quartiers auxquelles elles seraient appliquées. Ainsi, les noms d'anciens membres du Parlement se donneraient à des rues voisines du Palais-de-Justice, ceux des archevêques ou des hauts dignitaires de l'église aux rues qui entourent la Cathédrale, etc.

Ces mêmes idées se sont reproduites dans un travail plus étendu présenté par M. de Duranville, sur les noms des rues et des places de Rouen. En principe, elles ont rencontré un assentiment presque unanime, mais les divergences se sont fait sentir quant à leur application. Suivant quelques membres de l'Académie, il ne faut procéder à ces changements qu'avec beaucoup de

réserve. La mesure est bonne pour les rues nouvelles. Quant aux rues anciennes, les modifications de nom sont toujours pour les habitants une source d'embarras et d'erreurs ; il ne faut donc pas les y exposer sans nécessité. Puis sont venus les dissentiments sur la préférence à donner à telle dénomination plutôt qu'à telle autre. On a rappelé un grand nombre de noms historiques qu'il serait utile, en effet, de fixer par ce moyen dans le souvenir des populations. Mais le choix à faire parmi tant d'illustrations a paru bien difficile, et il est très certain que l'on ne parviendrait jamais à satisfaire toutes les convenances et tous les désirs.

La discussion, au surplus, a présenté cet avantage qu'elle a donné lieu à quelques digressions dans lesquelles d'utiles renseignements ont été produits sur plusieurs des personnages dans les noms avaient été signalés. C'est ainsi, notamment, que MM. Ed. Frère et d'Estaintot ont fourni des détails très précis sur la famille des Lallemant, sur les appréciations diverses relatives à Alain Blanchard, enfin sur les publications qui ont trait à Cavelier de la Salle, et M. l'abbé Cochet, sur l'un des bienfaiteurs de l'Académie, M. l'abbé Gossier, dont le nom pourrait parfaitement convenir à la rue du Nord, qu'il a longtemps habitée.

Disons aussi qu'en dehors de ce débat, M. Edouard Frère vous avait lu une notice biographique sur un frère peu connu de notre grand tragique, Antoine Corneille, chanoine régulier de Saint-Augustin, au prieuré du Mont-aux-Malades, près Rouen, puis curé de Fréville. Cette notice a été publiée par notre honorable confrère à la suite du Discours qu'il avait prononcé

comme président de l'Académie, à la séance publique du mois d'août 1867. Il y a joint quelques pièces rares, notamment des poésies d'Antoine Corneille, la plupart couronnées dans les concours des Palinods, de 1636 à 1641, et dont quelques-unes étaient restées inédites, des vers de Jacqueline Pascal, le lauréat de la séance du 8 décembre 1640, et le remerciement qu'improvisa le grand Corneille, en recevant pour elle le prix qu'elle avait remporté. Toutes ces pièces forment une élégante brochure dont M. Ed. Frère a fait hommage à l'Académie, et dont vous avez ordonné le dépôt dans vos Archives.

M. De Lérue a traité également un sujet tout rouennais.

On sait la réputation si justement acquise aux faïences fabriquées à Rouen pendant les ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles. Dans une étude approfondie sur ces faïences, notre honorable vice-président a décrit les caractères et les types divers de ces produits renommés. Il a joint à cette description des détails circonstanciés sur l'origine de cette fabrication dans un de nos faubourgs, sur les causes de sa réputation, sur les auteurs principaux qui ont écrit sur cette matière, soit en France, soit en Allemagne. Il a enfin rendu un légitime hommage au talent éclairé du regretté confrère auquel la ville de Rouen doit son nouveau Musée Céramique, et aux soins non moins précieux de M. l'abbé Colas, qui vient de compléter la *galerie Pottier* par une collection des assiettes dites *de la Révolution*.

En s'occupant du classement des Archives de l'Académie, M. de Beaurepaire a découvert récemment,

parmi les papiers qui en font partie, plusieurs lettres originales d'un de nos plus illustres compatriotes, Fontenelle. La correspondance du savant secrétaire de l'Académie des Sciences n'occupant qu'une place assez restreinte dans les diverses éditions de ses œuvres complètes, M. Decorde a pensé qu'il y aurait quelque intérêt à les publier. Pour les faire mieux comprendre, il les a fait entrer dans le cadre d'une notice où se rencontrent également divers faits relatifs à l'histoire de l'Académie et de nouveaux détails biographiques sur Fontenelle, puisés dans quelques manuscrits du temps.

Ces lettres, qui étaient restées inédites, sont adressées à Cideville, avec lequel Fontenelle entretenait pendant longtemps un commerce suivi de relations et de correspondance. Elles se placent dans la période de 1742 à 1753, et appartiennent par conséquent à la vieillesse de Fontenelle. Elles faisaient partie des nombreux papiers légués par Cideville à notre Compagnie. La plupart ne concernent que des affaires particulières, mais elles témoignent de l'activité d'esprit et de la force de caractère que le doyen des Académies avait conservées jusqu'à l'âge le plus avancé, et elles font connaître plus complètement, suivant l'expression de Cideville, *un homme aussi singulier*.

Un extrait de cette notice a été envoyé par M. Decorde, avec votre autorisation, pour les lectures de la Sorbonne. En votant l'impression dans le *Précis* de la notice tout entière, vous avez décidé qu'il y serait joint un *fac-simile* de la lettre que Fontenelle adressait, le 1^{er} novembre 1744, à l'Académie, pour la remercier de lui avoir conféré le titre d'associé correspondant.

Nous aurons passé en revue tout ce qui, dans les travaux originaux de cette année, se réfère à notre province, quand nous vous aurons rappelé la communication faite par M. l'abbé Cochet, d'une lettre qu'il a récemment adressée à la Société des Antiquaires de Normandie, à l'occasion des fouilles entreprises à Evrecy, près de Caen, par cette Société, et dont il a été rendu compte dans le tome XXVI^e de ses Mémoires.

Les sépultures découvertes à Evrecy appartiennent à la catégorie des cimetières francs, qui ont été, pour l'Europe occidentale, la source de l'archéologie germanique. Notre honorable confrère a félicité vivement la Société des Antiquaires de Normandie de revenir aux fouilles archéologiques, et principalement aux fouilles d'anciens cimetières. Il a rappelé les travaux de ce genre qui ont, dès ses premiers pas, donné des résultats de la plus haute importance, et dans lesquels elle a eu depuis de nombreux imitateurs.

Il existe dans l'œuvre de Raphaël, une série de peintures qu'on a appelées les *Vierges de Raphaël*. Ces tableaux admirables ont été décrits pour la plupart par les écrivains qui se sont occupés de la vie et des œuvres de l'illustre peintre; mais il n'en a point été fait de traité spécial, et les ouvrages généraux laissent à cet égard de l'incertitude et quelquefois de la confusion.

M. le Dr Hellis s'est efforcé de combler cette lacune. A l'aide des auteurs les plus accrédités, et en s'entourant des renseignements les plus précis, il a dressé la nomenclature, que l'on peut dire authentique, des Vierges de Raphaël. Il a, en outre, et sur chacune

d'elles, rédigé une étude dans laquelle l'histoire du tableau et sa description au point de vue de l'art sont présentées avec détails. Il a enfin obtenu, à force de patience et de soins, des épreuves photographiques de toutes ces Madones, et il les a fait passer successivement sous vos yeux, pour que vous pûssiez vous faire par vous-mêmes une idée exacte du mérite de l'œuvre originale, et afin qu'il fût plus facile d'en suivre la description.

Il ressort du travail de M. Hellis que le nombre des *Vierges* admises comme authentiques est de quarante-quatre. Trois manières distinctes s'y font remarquer, suivant qu'elles ont été peintes chez le Pérugin, à Florence ou à Rome. Elles ont été composées de 1500 à 1520, à commencer par la Madone de la Comtesse Alfani, qui en ouvre la série, jusqu'à celle de saint Sixte, qui la clôt. Deux sont malheureusement perdues. L'Italie en a conservé onze; l'Angleterre en a neuf, la France et l'Espagne chacune cinq; quatre sont en Prusse, trois en Bavière, deux à Dresde, deux en Russie, une à Vienne. La plupart appartiennent à des Musées. Des cinq que possède la France, quatre sont au Louvre; la cinquième fait partie du cabinet de M. Benjamin Delessert. Les neuf qui sont en Angleterre sont toutes dans les mains de particuliers.

Notre savant confrère a fait précéder cette Étude d'une appréciation générale de la vie et des œuvres du prince de la peinture. Il y discute certaines assertions qui tendraient à ternir la réputation de Raphaël, et que, suivant lui, quelques historiens ont trop facilement admises, par exemple, celle relative aux causes de la

mort de Raphaël, frappé à l'apogée de son talent et de sa gloire, à l'âge de trente-sept ans.

L'Étude de M. Hellis sur les Vierges de Raphaël sera imprimée dans le *Précis* de l'Académie.

A la suite de ces travaux, soit historiques, soit littéraires, nous devons placer une communication de M. Homberg sur un grave sujet d'économie politique

Déjà en 1864, l'honorable magistrat avait soumis à l'Académie un projet de Statuts pour l'établissement d'une Société de patronage destinée à faciliter aux individus condamnés pour vagabondage les moyens de trouver du travail après leur libération.

Toujours dévoué à cette cause, il a pensé que, sans abandonner entièrement l'idée du patronage, on pouvait aussi arriver au résultat désiré en constituant entre les libérés des Sociétés coopératives.

Ce système est-il praticable? Des Sociétés de ce genre pourraient-elles s'établir de manière à présenter des garanties rassurantes pour la bonne conduite ultérieure de leurs membres? M. Homberg ne se dissimule pas que c'est là l'objection qui vient la première à l'esprit, et il s'est attaché tout d'abord à la combattre. Il fait donc observer que les libérés sortent de prison après y avoir pris l'habitude du travail, connaissant un état et possédant une petite somme amassée pendant leur détention. Ce sont là, suivant lui, autant d'éléments solides qui doivent leur faciliter les moyens d'entrer en coopération. La bonne volonté manquera peut-être à quelques-uns; mais on y pourra remédier, dans une certaine mesure, en rédigeant les statuts de la Société de manière à constituer une discipline rigou-

reuse; des pénalités spéciales permettraient, en outre, d'écarter de l'association tous ceux qui n'apporteraient pas à l'œuvre commune un concours actif et résolu.

M. Homberg ne s'est point borné, d'ailleurs, à un exposé théorique de ses idées. Il les a complétées par le dépôt d'un projet présentant, dans une série d'articles, les dispositions principales qui pourraient servir de base aux statuts des Sociétés coopératives qu'il propose d'établir. Puis il a demandé à l'Académie de vouloir bien en renvoyer l'examen à la Commission déjà nommée en 1864, afin que la question y fût étudiée sous toutes ses faces. Cette demande ne pouvait qu'être favorablement accueillie, et M. Henri Frère est venu, quelque temps après, vous soumettre, comme rapporteur, les conclusions de la Commission.

Dans l'état actuel des choses, les Sociétés coopératives entre libérés ont paru à la Commission le corollaire à peu près obligé de l'établissement des Sociétés de patronage, qui, sans elles, pourraient demeurer stériles. Leur constitution présentera sans doute, la Commission ne se le dissimule pas, des difficultés assez grandes, mais elle désire vivement, néanmoins, qu'on en fasse l'expérience. Elle considère les bases proposées par M. Homberg comme généralement bonnes. Elle indique cependant quelques modifications dans les détails; elle insiste surtout pour que l'on n'admette que le moins possible, dans ces Sociétés nouvelles, le travail en commun, parce que cette situation, en favorisant un contact trop prolongé sous le même toit, perpétue forcément chez les libérés les amitiés funestes et les déplorables influences de la prison.

Ces conclusions n'ont pas trouvé de contradicteurs

dans le sein de l'Académie. L'appui moral que notre honorable confrère demandait pour sa proposition lui est donc pleinement assuré. Espérons que l'application pourra en être prochainement faite, et que les résultats répondront aux sentiments philanthropiques qui lui ont donné naissance.

Si maintenant nous passons aux Rapports, nous rencontrons les noms d'un grand nombre de nos confrères qui ont bien voulu se charger de cette tâche et dont les communications variées ont alterné avec la lecture des travaux originaux que nous venons d'énumérer.

C'est ainsi que M. Homberg nous a fait connaître divers ouvrages offerts à l'Académie par MM. de Blosseville et Paillart, tous deux membres correspondants de notre Société.

M. Paillart, fixé depuis longtemps à Nancy, vous avait fait hommage d'une brochure consacrée à un Lorrain, l'abbé Bexon, né à Remiremont en 1747, et qui a été, avec Daubenton et Guéneau de Montbelliard, l'un des collaborateurs de Buffon, principalement pour ce qui concerne l'histoire naturelle des oiseaux.

M. le marquis de Blosseville, qui habite le département de l'Eure, a traité, au contraire, des sujets normands. Nous lui devions déjà la notice manuscrite sur le Prieuré des Deux-Amants, dont nous avons rendu compte au commencement de ce Rapport. Les brochures dont il a, en outre, fait hommage à l'Académie, contiennent des notes biographiques sur plusieurs hommes considérables qui se rattachent au départe-

ment de l'Eure , soit par leur naissance , soit par le séjour qu'ils y ont fait, soit enfin par les services qu'ils lui ont rendus. Ce sont les trois frères de Campion, auxquels on doit des Mémoires sur le règne de Louis XIII et sur les premières années de Louis XIV (1), le duc de Clermont-Tonnerre, M. de Vatimesnil et le comte Mollien. Il est à remarquer que ces deux derniers sont Rouennais de naissance.

M. Paillart vous avait aussi adressé un autre ouvrage dans lequel est traitée , avec l'autorité du jurisconsulte, la question si controversée de la *Diffamation envers la mémoire des morts*.

M. Henri Frère , auquel a été confié l'examen de cet ouvrage , en a fait le sujet d'une Dissertation étendue à laquelle il a donné ce titre, propre à piquer la curiosité : *L'Histoire en police correctionnelle*.

Les conclusions de M. le Rapporteur sont, comme celles de M. Paillart, que la loi du 17 mai 1819 sur la répression des crimes et des délits commis par la voie de la presse ne peut être appliquée à la diffamation envers les morts. Il n'admet de solution différente que pour le cas où il ressortirait des faits de la cause que l'héritier de la personne diffamée pourrait être considéré comme personnellement atteint lui-même par les imputations injurieuses lancées contre la mémoire de son auteur.

(1) M. Léon Fallue , ancien membre résidant de l'Académie , a aussi publié, en 1867, un ouvrage dans lequel il étudie les *Intrigues politiques des Princes du sang sous l'administration des cardinaux de Richelieu et de Mazarin, d'après les Mémoires de Henri de Campion*. (Voir le Bulletin bibliographique inséré au volume de 1867 du *Précis* de l'Académie, page 324.)

Mais il ne laisse pas cependant, pour tous les autres cas, les héritiers entièrement désarmés. A défaut de l'action pénale qu'il leur refuse, il estime que la voie civile leur reste toujours ouverte. Les personnes qui se prétendent lésées peuvent, au refus de l'écrivain de faire les rectifications légitimes qui lui sont demandées, s'adresser aux tribunaux pour le faire condamner à opérer ces rectifications et pour obtenir contre lui de justes dommages-intérêts.

Ces solutions, qui intéressent si gravement les franchises de l'historien et l'honneur des familles, ont donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part plusieurs membres de l'Académie. M. Chassan, dont on connaît l'autorité dans ces matières, a déclaré qu'il s'associait pleinement aux conclusions de MM. Paillart et Henri Frère.

Nous trouvons encore dans les communications faites par M. Henri Frère un rapport sur un livre publié récemment par un de nos confrères, M. de Duranville, et un compte-rendu des *Mémoires de Malouet*.

Rouen, ville forte (tel est le titre du livre de M. de Duranville), est le complément de l'*Histoire du fort de la côte Sainte-Catherine*, publiée, il y a quelques années, par le même auteur. M. de Duranville y passe en revue les sièges nombreux que la capitale de la Normandie a eu à soutenir depuis Sigisbert, roi d'Austrasie, au ^{vi}^e siècle, jusqu'à Henri IV. Son récit est appuyé sur les documents les plus authentiques. Les deux ouvrages présentent, dans leur ensemble, l'histoire la plus complète de notre ville sous le rapport militaire, pendant le moyen-âge et les temps modernes.

Les *Mémoires de Malouet*, publiés récemment par son petit-fils, comprennent une autobiographie de cet homme d'Etat, de 1760 à 1793. M. Henri Frère en a extrait plus particulièrement les faits qui se rapportent à la mission confiée à l'auteur en 1776, par le ministre Sartines, pour aller étudier les améliorations qu'il convenait d'apporter à la colonie de la Guyane, et au rôle joué par Malouet à l'Assemblée Constituante, où il avait été envoyé par le bailliage de Riom, sa ville natale. Ces mémoires ne vont pas au-delà de 1793, bien que Malouet, Conseiller d'Etat sous l'Empire et Ministre de la Marine au retour des Bourbons, ne soit décédé qu'en 1814.

M. Henri Frère a rappelé que le baron Malouet, fils de l'auteur des *Mémoires*, avait rempli avec distinction les fonctions de Préfet du département de la Seine-Inférieure de 1818 à 1820.

Deux Commissions avaient été désignées pour procéder à l'examen d'ouvrages envoyés à l'appui de candidatures; à la première était dévolue l'*Histoire du Château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut; à la seconde plusieurs brochures offertes par M. Fischer, professeur d'allemand au Lycée impérial de Rouen.

Après avoir entendu la lecture des rapports présentés par MM. d'Estaintot et Vavasseur au nom de ces Commissions, vous avez admis dans les rangs de l'Académie M. Léopold Delisle comme membre correspondant, et M. Fischer comme membre résidant.

D'autres Rapporteurs se sont fait un devoir de vous rendre compte des publications adressées par les So-

ciétés savantes avec lesquelles l'Académie échange son *Précis*.

C'est ainsi que M. de Duranville vous a fait connaître, par des analyses consciencieuses, les travaux les plus importants contenus dans les *Mémoires* des Académies et des Sociétés de Douai, de Clermont-Ferrand, de Lille, de Nantes, de l'Aube, des Deux-Sèvres, de la Sarthe et de l'Orléanais; — M. De Lérue, ceux de la *Société académique de Saint-Quentin* et l'*Annuaire de l'Association normande pour 1867*; — M. Decorde, les *Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise*; — M. Edouard Frère, les publications de l'*Université de Christiania*, de la *Société historique de Styrie*, de la *Société des Sciences naturelles de Brun* et de l'*Académie royale des Sciences d'Amsterdam*.

Vos Rapporteurs ont toujours soin de relever dans les volumes adressés par les Sociétés correspondantes les travaux qui ont quelque trait à la Normandie. A leur exemple, nous croyons devoir signaler dans le *Bulletin de la Société académique de la Sarthe*, une notice sur les frères Fréart de Chantelou, qui furent les patrons et auxquels on doit la conservation de plusieurs tableaux d'une de nos premières gloires normandes, Le Poussin, — et dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, des recherches historiques sur la Commanderie de Boigny et sur l'Ordre des Chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem, parmi les grands maîtres duquel se rencontre Aimar de Clermont de Chates, qui rendit en Normandie de grands services à Henri IV, et dont les cendres reposent à Dieppe dans la chapelle absidale de l'église Saint-Remy.

Le contingent de la poésie est assez restreint. Nous avons déjà parlé du fabliau en vers adressé par M. le marquis de Blosseville, dont le sujet est emprunté à la légende du Prieuré des Deux-Amants. — M. De Lérue a, en outre, communiqué deux fables dont vous avez voté l'impression dans le *Précis* : la première sous le titre : *Jeune Chèvre et Vieux Loup* ; la seconde : *Un dangereux Office*. La pièce de vers destinée à la séance publique est de M. Vavasseur : elle est intitulée les *Deux Flèches*. C'est un dialogue plein d'actualité entre la flèche en fer, toujours inachevée de la Cathédrale de notre ville, et le clocher nouveau, bientôt édifié, de l'église Saint-Maclou.

Les autres lectures faites dans la séance publique comprennent un Discours d'ouverture de M. le Président Malbranche qui a pris pour texte l'influence exercée par les plantes en ce qui concerne le caractère, les mœurs et le bonheur de l'homme ; et deux rapports présentés au nom de Commissions : le premier, par M. Vingtrinier, sur le PRIX DUMANOIR décerné cette année à la sœur Marie-Ernestine, de la communauté des Dames religieuses dite de Saint-Aubin, directrice de l'atelier-refuge pour les jeunes filles libérées, fondé à Rouen, route de Darnétal, 33 ; — l'autre de M. Robert d'Estaintot, sur le concours ouvert pour le PRIX BOUCTOT. Ces deux rapports, le discours de M. le Président, et la pièce de vers de M. Vavasseur sont, suivant l'usage, imprimés en tête de ce volume.

MESSIEURS,

L'Académie a eu encore à déplorer, cette année, la mort de plusieurs de ses membres :

Parmi les membres résidants, M. l'abbé Picard, entré à l'Académie en 1842, et qui fut appelé, quelques années après, à la Présidence (1) ;

Parmi les membres correspondants, MM. Léon Fallue, Viguier, Jules Tardieu, Boucher de Perthes, de le Bidart de Thumaide, ancien procureur du roi à Liège, et le comte de Kerckhove-Varent, président honoraire de l'Académie d'archéologie de Belgique.

M. Léon Fallue, né à Caen en 1796, avait suivi d'abord la carrière des armes. Il entra plus tard dans l'administration des Douanes, et après avoir successivement résidé à la Mailleraye, à Fécamp et à Harfleur, il vint à Rouen, en 1840, où il fut attaché au service de la Direction.

Les études de M. Fallue ont été particulièrement dirigées sur l'histoire de nos monuments ou de nos institutions normandes et sur l'archéologie. Il s'était déjà fait connaître par un grand nombre de notices sur des découvertes archéologiques opérées sous ses yeux dans les diverses localités où il avait successivement résidé, et par une *Histoire de la Ville et de l'Abbaye de Fécamp*, imprimée en 1841, lorsqu'il fut élu membre résidant de l'Académie, en 1843. Travailleur infatigable, il a publié depuis cette époque une *Histoire politique et religieuse de l'Eglise métropolitaine et du Diocèse de Rouen*, en quatre volumes in-8°, et une *Histoire du Château de Radepont et de l'Abbaye de Fontaine-Guérard*, ouvrages qui ont obtenu de l'Institut des mentions très honorables. Il faut citer égale-

(1) Nous avons consacré plus loin à M. l'abbé Picard une notice biographique spéciale.

ment de lui un petit volume intitulé : *Un peu de tout pouvant servir à l'histoire*, ouvrage qui intéresse surtout le département de l'Eure, et spécialement l'arrondissement des Andelys.

En 1853, M. Fallue, qui avait quitté Rouen, passa dans la classe des membres correspondants. Retiré à Paris et à Epinay-sur-Seine, près de Saint-Denis, il continua à s'occuper de travaux archéologiques, et il se faisait une loi de faire hommage à l'Académie des nombreux Mémoires qu'il publiait dans les Revues et dans les Recueils spéciaux (1).

(1) Nous trouvons sur les Registres de l'Académie l'indication des travaux suivants, communiqués à la Compagnie par M. Fallue, pendant qu'il était membre résidant :

Discours de réception sur le but et l'utilité de l'Archéologie, *Précis*, 1844, page 106.

Rapport sur des ouvrages offerts par M. de Formeville, *séance du 30 mai 1845*.

Réponse au Mémoire de M. Deville sur le cœur de saint Louis, *Précis*, 1846, p. 128.

Mémoires sur les Enceintes militaires de Rouen, *ibid.*, p. 128.

Mémoire sur l'ancien Pont de Rouen, *ibid.*, p. 129.

Chapitres extraits de l'Histoire de la Cathédrale de Rouen : la Bibliothèque du Chapitre, *Précis*, 1847, p. 133. — Travaux exécutés dans la Cathédrale pendant le XVIII^e siècle, *séance du 4 février 1848* ; — Construction du Jubé moderne, *séance du 18 février 1848*.

L'Église de Rouen depuis le commencement du Jansénisme jusqu'au pontificat du Cardinal de La Rochefoucauld, *Précis*, 1848, p. LXXXIX.

Notice sur la Construction de la Tour de la Cathédrale, dite Tour-de-Beurre, *Précis*, 1848, p. 209.

Chapitres extraits de l'Histoire de la Cathédrale : Premières années de la Révolution française, *séances des 1^{er} et 22 décembre 1848, 12 et 19 janvier 1849* ; — l'Église de Rouen sous le pontificat d'Odon Rigault, *séances des 16 et 23 mars et 18 mai 1849*.

Rapport sur des ouvrages offerts par M. Léonce de Glanville, *séance du 1^{er} août 1849*.

Il était peut-être un peu trop enclin à contredire. Ses critiques, à l'occasion de travaux dus à des antiquaires aussi autorisés que MM. Deville, Richard et

Note sur une plaque de bronze trouvée à Montpoignant (Eure), *Précis*, 1850, p. 303.

Extraits de l'Histoire du Château de Radepont et de l'Abbaye de Fontaine-Guérard, *Précis*, 1850, p. 171.

Note sur le Catelier romain de Vatteville, *Précis*, 1851, p. 208.

Observations sur des sépultures antiques de la vallée de l'Eaulne, *ibid.*

Petit épisode de l'Histoire des Girondins : Suicide et sépulture de Roland, à Radepont, *Précis*, 1852, p. 376.

Il faut y ajouter les publications suivantes, dont M. Fallue a fait hommage à l'Académie depuis qu'il est membre correspondant, et qui figurent dans les Bulletins bibliographiques imprimés à la fin de chaque volume du *Précis*.

1860. — Antiquités gallo-romaines et cryptes mérovingiennes d'Épinay-sur-Seine.

1862. — Alésia : Approvisionnement d'eau pendant le siège de cette place.

1863. — Réponse au dernier mot sur Alésia, de M. Prévost.

Examen critique des fouilles d'Alise-Sainte-Reine.

Le passage de l'Aisne par Jules César.

1866. — De l'armement des Romains et des Celtes à l'époque de la guerre des Gaules, d'après les Commentaires de Jules César.

Casques gaulois du Musée de Falaise et médaille en plomb inédite.

1867. — Intrigues politiques des Princes du sang sous l'administration des cardinaux de Richelieu et de Mazarin, d'après les Mémoires de Henri de Campion.

Études archéologiques sur l'Histoire de Jules César, par l'Empereur Napoléon III.

1868. — Sur les Études archéologiques nécessaires aux artistes qui abordent des sujets touchant à l'histoire.

De l'art récemment qualifié antédiluvien : Examen critique des Graffites provenant des grottes de la Dordogne.

De l'art chez les peuples primitifs, après leur migration dans la Gaule.

l'abbé Cochet, n'ont pas toujours tourné à son avantage. Il serait cependant injuste de méconnaître qu'il a rendu à l'histoire et à l'archéologie locales de réels services. Ce sont très vraisemblablement les indications contenues dans le compte-rendu de ses recherches opérées en 1837, dans la forêt de Brotonne, qui ont engagé M. Charlier à fouiller plus complètement le triège de la Petite-Houssaye, où fut découverte, en 1838, la belle mosaïque romaine qui décore aujourd'hui le Musée d'Antiquités de Rouen.

M. Fallue est décédé à Epinay, le 9 mai 1868, dans sa soixante-treizième année. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur et membre correspondant de plusieurs Sociétés savantes.

M. Viguier, ancien Inspecteur général de l'Université, chevalier de la Légion-d'Honneur, appartenait à l'Académie, comme Membre correspondant, depuis 1847.

Né à Paris en 1792, il était le plus ancien des condisciples et des amis de M. Cousin et l'un des confidents préférés de ses pensées et de ses travaux. D'abord professeur au lycée Charlemagne, puis, Maître de Conférences et Directeur des Études à l'École normale, il devint ensuite Inspecteur de l'Académie de Paris, et enfin Inspecteur général.

L'Académie eut la bonne fortune de recevoir, la première, la communication d'un travail que M. Viguier vint lui lire lui-même, en 1846, et dans lequel il revendiquait, pour plusieurs des plus belles œuvres de Corneille, l'originalité que lui

ont contestée à tort quelques critiques sur la foi de Voltaire (1).

Les publications de M. Viguier ne sont pas très nombreuses (2). Il possédait plusieurs langues et dans ses dernières années il donnait ses soins à la traduction de la belle édition du Dante, illustrée par Gustave Doré.

Il est mort à Paris le 11 octobre 1867.

M. Jules-Romain Tardieu, homme de lettres et libraire-éditeur à Paris, appartenait à notre ville par sa naissance et par sa famille. Il était un des trois fils de Jean-Charles Tardieu, dit Tardieu-Cochin, peintre d'histoire, mort à Paris en 1830, mais qui avait résidé à Rouen pendant un assez grand nombre d'années.

Il a publié, sous le pseudonyme de J.-T. de Saint-Germain, un grand nombre de petits romans, dont il a fait hommage à l'Académie, et qui ont été l'objet de rapports très favorables de la part de ceux de nos confrères à l'examen desquels ils avaient été renvoyés. *Pour une Épingle, Mignon, la Veilleuse, l'Art d'être malheureux*, etc., sont en effet des ouvrages qui, sous la forme d'une intrigue légère, présentent l'habile déve-

(1) Ce Mémoire a été publié dans la *Revue de Rouen*, année 1846, sous ce titre : *Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille, ou Examen de quelques plagats qui lui sont généralement imputés par divers commentateurs français, et en particulier par Voltaire*. Il avait été lu dans les séances particulières de l'Académie des 22 et 29 juin 1846. (Voir le volume de l'Académie de l'année 1846, p. 136.)

(2) M. Patin en donne les titres dans une notice nécrologique qu'il lui a consacrée dans le *Journal des Débats*, numéro du 7 novembre 1867.

loppement d'une pensée morale. Ils sont écrits dans un style élégant et facile, et se recommandent par la forme comme par le fond. Quelques-uns ont été traduits en plusieurs langues. On a également du même auteur un petit volume de poésies intitulé : *les Roses de Noël*.

M. J. Tardieu est décédé à Paris, le 19 juillet 1868, dans sa soixante-quatrième année.

M. Boucher de Crèvecœur de Perthes, ancien directeur des douanes à Abbeville, chevalier de la Légion-d'Honneur, était né à Réthel (Ardennes), en 1788.

Il était entré à l'Académie en 1831, comme membre correspondant. Il était à cette époque président de la Société d'Émulation d'Abbeville, et il s'était acquis dans sa province une grande réputation de littérateur et d'économiste. Ses travaux nombreux ont embrassé des genres très différents (1). Des récits de voyages, des poésies, des romans, des traités et des brochures sur des questions de douanes ou d'économie politique, témoignent à la fois de l'étendue de ses connaissances et de l'indépendance de son caractère et de ses idées.

Mais ce qui a surtout fondé sa réputation, ce sont ses travaux archéologiques et ses recherches sur les antiquités antédiluviennes. Le premier il a découvert dans les profondeurs du diluvium les traces de l'homme primitif et les débris des instruments rudimentaires employés aux premiers âges de la création. Son nom

(1) On peut voir au Bulletin bibliographique inséré dans le *Précis* de 1862, p. 302, la nomenclature d'un grand nombre d'ouvrages dont il a fait don à l'Académie. (Voir aussi les volumes de 1831, p. 469, et 1866, p. 429.)

faisait autorité dans ces matières parmi les savants des deux mondes, et ses décisions étaient presque toujours acceptées.

M. Boucher de Perthes possédait une grande fortune dont il savait faire le plus noble usage. Abbeville, Amiens, Boulogne lui doivent l'établissement de prix de vertu destinés à récompenser le dévouement des classes laborieuses. Notre département a eu sa part dans ces fondations libérales. Rouen et Dieppe ont à distribuer, chaque année, aux ouvriers des deux sexes les plus méritants, des prix auxquels la reconnaissance publique a décerné le titre de PRIX BOUCHER DE PERTHES. Notre honorable correspondant a voulu même que l'Académie fût en quelque sorte associée à sa pensée généreuse ; car, aux termes de la fondation, le président de notre Compagnie est appelé à faire partie du jury chargé de choisir les plus dignes parmi les concurrents.

M. Boucher de Perthes est décédé subitement à Abbeville, le 5 août 1868, dans sa quatre-vingt-unième année.

RECHERCHES

sur le

Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc,

PAR

M. Ch. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.

SÉANCES DES 12 ET 19 JUIN, 3 ET 11 JUILLET 1868.

Ayant eu l'occasion de compulser un assez bon nombre de pièces relatives à l'histoire de la Normandie sous la domination anglaise, au xv^e siècle, l'idée m'est venue de demander à ces documents, peu ou point explorés, des éclaircissements plus précis sur les circonstances dans lesquelles le procès de Jeanne d'Arc fut instruit à Rouen, sur le caractère et l'esprit de ceux qui y prirent une part plus ou moins directe, sur certaines formalités en usage dans les tribunaux de l'Inquisition, enfin sur certains griefs assez généralement allégués contre les juges de la condamnation. Je ne me flatte pas d'ouvrir des aperçus absolument nouveaux sur un drame aussi célèbre, et qui a fait, dans ces dernières années, l'objet de tant et de si remarquables travaux. J'ai l'espoir, cependant, que les recherches que j'ai entreprises, toutes restreintes et toutes spé-

ciales qu'elles sont, emprunteront quelque intérêt à la grandeur du personnage qu'elles concernent ; qu'elles ne seront pas complètement inutiles à son histoire, en amenant la rectification de quelques erreurs, peu importantes, il est vrai, qu'on peut remarquer dans le récit de ses meilleurs historiens, et dans les dépositions des témoins entendus au procès de réhabilitation.

I.

Dès l'instant où Jeanne d'Arc eût été livrée aux Anglais, par Jean de Luxembourg, il fut aisé de prévoir à quelles violences elle allait se trouver en butte. A tout prix, il fallait qu'elle désavouât sa mission, et que, par ce désaveu, elle-même réduisît le prince auquel elle avait témoigné une fidélité si touchante, à choisir entre la honte d'une crédulité grossière et le crime d'une connivence sacrilège. Cette alternative, injurieuse dans ses deux termes, apparaissait comme une conséquence naturelle du procès, et il n'était pas besoin que Pierre Cauchon prît soin de l'indiquer pour qu'elle fût saisie de tout le monde.

Laisser croire à une inspiration qui aurait été donnée d'en haut pour le rétablissement du Dauphin, c'eût été autoriser l'accusation formelle, non plus seulement de trahison, mais encore d'impiété, contre tous ceux, et le nombre en était grand, qui, séduits par l'appât des libertés politiques, après avoir pris parti pour le duc de Bourgogne, en étaient venus à engager leur foi à l'étranger. Penser que Jeanne d'Arc avait pu être, innocemment, le jouet d'hallucinations dues à un patrio-

tisme porté à son plus haut point d'exaltation (1), c'est là une idée de notre temps qui n'eût pu être acceptée au xv^e siècle. La plupart, pour ne pas dire tous, tant que les armes de la Pucelle furent heureuses, ne s'expliquèrent, que par l'intervention d'une puissance surnaturelle, le revirement soudain qui s'était opéré dans les affaires de Charles VII.

Lorsqu'on a lu la lettre de Bedford à Henri VI, à l'occasion des revers subis par l'armée anglaise sous les murs d'Orléans (2), on ne saurait douter que lui, tout le premier, ne se fût formé une conviction de cette nature. De même que Charles VII, il ne put s'imaginer que tant d'événements imprévus appartenissent à l'ordre ordinaire des choses; il admit l'influence d'un agent surnaturel avec lequel il fallait désormais compter. Cette croyance étant connue pour être celle des principaux chefs des deux partis, et se trouvant, d'ailleurs, appuyée sur des faits si extraordinaires, doit-il nous paraître surprenant qu'elle se soit propagée partout, en France comme en Angleterre, excitant, d'une part, la sympathie et l'admiration, d'autre part, la haine et une sorte de terreur religieuse? Les uns, c'étaient les amis de la puissance anglaise, crurent, avec Bedford, à la magie, aux maléfices, et accueillirent, sans trop l'approfondir, une explication qui justifiait

(1) Beaupère exprime, il est vrai, au procès de réhabilitation, l'opinion qu'il n'y avait rien que d'humain dans le fait de la Pucelle. Mais il faut tenir compte de la nécessité où il se trouvait alors de ménager le sentiment de Charles VII, sans se donner à lui-même un trop éclatant démenti.

(2) Thomas Rymer, *Fœdera, conventiones... . Hæc-Comitis*. T. IV, part. IV, p. 141.

leur passé politique et leur épargnait la peine d'un retour qui n'eût pu s'effectuer sans un grand danger ; les autres, avec Charles VII, crurent à l'inspiration divine, et se rattachèrent plus fermement à lui, comme au véritable représentant de la royauté nationale, surtout après que le sacre de Reims lui eut conféré ce caractère religieux, qui avait pour effet de rendre, aux yeux des Français, la souveraineté plus auguste et plus inviolable.

Les hasards de la guerre et non la trahison, trop souvent alléguée sans preuves suffisantes (1), firent tomber Jeanne aux mains de ses ennemis, et il arriva qu'à la suite d'échecs qui'étaient de nature à diminuer son prestige dans l'esprit de ses partisans, elle eut pour juges, en matière de foi, ceux-là même dont sa mission condamnait la conduite.

Prise à Compiègne, elle fut réclamée comme sa justiciable par Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, homme singulièrement compromis par son attachement à la faction anglaise, chassé de son évêché par ses propres diocésains (2), et qui, de Rouen, où il siégeait dans les conseils du régent et du roi d'Angle-

(1) M. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 77 et suiv.

(2) *Arch. de la Seine-Inférieure*. — Compte de la vicomté de Rouen de 1431 : « A l'evesque de Beauvais pour la rente appartenant aux doien et chapitre dudit Beauvais, qu'ils avoient acoustumé prendre en leurs mains sur les halles et moullins de la ville (de Rouen)..., laquelle rente a esté donnée audit evesque, entre autres choses, en récompensacion des fruits et revenus du spirituel et temporel dudit evesché que tiennent et applicquent à eux lesdits de Beauvais, à présent rebelles et désobéissants. »

terre, apprenait, chaque jour, de nouveaux actes d'hostilité commis par ceux de sa ville épiscopale contre les gens de son parti (1).

Cette considération eut dû lui faire désirer d'être mis, s'il se pouvait, à l'écart, dans une affaire où il était si visiblement intéressé. Mais, tout au contraire, aveuglé par ses préjugés politiques, ou, si l'on aime mieux, par la reconnaissance qu'il croyait devoir au gouvernement de son choix, il en réclama la connaissance comme juge ordinaire, d'après le droit canonique, et comme négociateur, au nom du roi d'Angleterre, et dans cette voie fatale, il se vit soutenu, sinon poussé en avant, par l'Université de Paris, que les lumières particulières qu'elle se flattait de posséder, et que, plus d'une fois, elle opposa au jugement du pape, n'empêchèrent pas d'errer de la manière la plus fâcheuse et d'appeler, la première, les rigueurs de l'Inqui-

(1) Il résulte des faits rapportés dans le présent mémoire que la ville de Beauvais, où commandait le maréchal de Boussac, fut le centre de toutes les opérations militaires dirigées contre la Haute-Normandie, aux années 1430 et 1431. Des bandes de patriotes, partis de cette ville, parcouraient continuellement les campagnes du pays de Caux et du Vexin, faisant prisonniers et mettant à rançon tous ceux qui tombaient sous leur main. — Dernier avril et 1^{er} mai 1431. Délibérations des chanoines de Rouen au sujet de leur messenger Jean Folie, pris par les ennemis, en se rendant de Rouen à Harfleur, et mené à Beauvais; 40 liv. pour sa rançon. *Arch. de la S.-Inf. Reg. capitul.* Cf. *Ibid.*, p. 32. — Permission donnée par le conseil du roi séant à Rouen, à Guillaume Messin, écuyer, natif d'Angleterre, pris par les ennemis et mené à Beauvais, d'aliéner les biens qui lui avaient été donnés par Henri V; « a été raençonné et mis à finance si grant et excessive qu'il ne pourroit paier sans vendre. » *Tabellionage de Rouen*, contrat du 19 nov. 1431.

sition sur la libératrice de la patrie. Ne pouvant reconnaître pour leur souverain légitime le meurtrier du duc de Bourgogne, le chef d'un parti proclamé hostile aux libertés politiques, un jeune prince sacrifié par son père, trahi par sa mère, si longtemps poursuivi par la mauvaise fortune, et maintenant encore à la merci de courtisans impopulaires, plusieurs purent se croire, de bonne foi, autorisés à demander raison à Jeanne d'Arc de la fière sommation qu'elle avait adressée au roi d'Angleterre, à venger sur elle l'audace qu'elle avait eue de faire parler Dieu contre eux, et le tort infini, irréparable peut-être, qu'elle avait fait à leur cause.

Depuis que grâce à elle, en effet, les Anglais avaient été contraints à lever le siège d'Orléans, ils n'avaient guère éprouvé que des revers, même dans les contrées où ils se croyaient le plus solidement établis. Ils s'étaient vu enlever, au mois d'août 1429, Beauvais, et sur les frontières de la Normandie, Aumale et Blangy; en septembre, Etrépagny et Dangu; en octobre, Torcy (1); en décembre, Louviers; en février 1430, le Château-Gaillard, réputé l'une des plus fortes places

(1) *Chronique normande*, de Pierre Cochon, publiée par M. Vallet de Viriville à la suite de la *Chronique de la Pucelle*, 1859, p. 463. — Torcy, « le chastel le plus excellent et le mieux édifié de la marche environ... En assez bref temps furent françoises les quatre forteresses tenant le parti des Anglois (Aumale, Etrépagny, Château-Gaillard et Torcy) et qui étoient les plus fortes à l'élite de dedans le pays où elles étoient assises; pour la perte desquelles le pays fut moult travaillé, tant par les garnisons des François comme de celles des Anglois. » Monstrelet, édit. de Buchon, p. 612, 618.

de la province (1). Vers la même époque, les Français prenaient Conches (2); ils cernaient Pontoise (3); ils occupaient dans la Basse-Normandie, non-seulement le Mont-Saint-Michel, mais encore Montmorel, Chailloué, Saint-Evrault, Saint-Cénery (4); ils menaçaient Avranches, Vire et Dreux (5).

Il avait tenu à bien peu que les Anglais ne perdis-

(1) *Chronique normande*, p. 463. — Monstrelet, p. 620. Les premières tentatives des Français contre Louviers, remontent au mois de juin 1429. Le conseil de l'archevêque renvoya hâtivement à Louviers le bailli « pour doute des ennemis qui fort contendoient à avoir ladite ville »; paiement du messenger qui y fut envoyé, 22 juin 1429. Compte de l'archevêché. *Arch. de la S.-Inf.*, G. 30.

(2) Mandement de Thomas Blount, général gouverneur des finances de Normandie, mentionnant une aide accordée par les États de cette province « pour le recouvrement de Torcy, Aumale, Conches et autres forteresses nuisans », 27 nov. 1429. *Arch. de la S.-Inf.*, F. Danquin.

(3) Thomas Gorgis, chevalier, capitaine de Fresnoy-le-Vicomte employé sous M^{sr} de Faucomberge « à l'avitaillement des forteresses de Meaux, Triel, et, se faire se peult, de Pontoise; » 300 lances commandées pour cette opération; quittance dudit Gorgis pour une somme de 367 liv. Bernay, 16 septembre 1430. *Bib. imp.*

(4) Revue passée à Saint-Lô, 3 avril 1430, pièces nouvellement classées par Jean Harpelây, bailli du Cotentin, de 100 lances, 320 archers « entretenus par le comte de Suffolk, lieutenant du roi au bailliage de Caen pour la défense de la Basse-Normandie, pour faire guerre aux ennemis estant à Montmorel, Montaudin, Mont-Saint-Michel, et ailleurs au pays de Cotentin. » Même armée, 15 mai 1430. *Bib. imp.*, F. Clairembault, *Titres scellés*, vol. 163, aux noms Fortescu et Fréville.

(5) Mention des efforts faits par les Français pour « emparer des places près d'Avranches et de Vire, » 1^{er} mars 1430 — M. J. Stevenson, *Letters and papers illustratives of the wars of the English in France during the reign of Henry the sixth*, Vol. II,

sent aussi Paris, tant l'assaut commandé contre cette ville par la Pucelle avait été *apre et merueilleux* (1). En les voyant réduits, à leur tour, à la défensive, attaqués et battus sur tant de points, on ne peut s'empêcher de regretter que Charles VII n'ait pas eu plus de confiance dans ses forces; qu'il ait préféré à la politique hardie de Jeanne d'Arc, qui était d'aller toujours en avant, avec la persuasion que le secours viendrait d'en haut, la politique plus circonspecte et tout humaine de La Trémouille, qui consistait à négocier avec le duc de Bourgogne et à le détacher insensiblement de l'alliance anglaise. Peut-être craignait-il et avait-il quelque sujet de craindre de se trouver, en cédant au mouvement populaire, entraîné trop loin et de compromettre ainsi son nom et son autorité. On s'était habitué, même parmi les Anglais, à distinguer entre l'action de son gouvernement et celle de ses partisans. Ces bandes indisciplinées, auxquelles il devait une partie de ses succès, s'abandonnaient, il faut le reconnaître, à bien des désordres. Elles excitèrent ses alarmes et le contraignirent, par les excès dont elles se rendirent coupables, à les désavouer en plus d'une rencontre (2). Quoi qu'il

p. 132. — On avait de sérieuses inquiétudes du côté de l'Ile de France et de la Picardie. 9 nov. 1430, on paye à Bonnequerelle, poursuivant d'armes de M. de Crevecœur, 3 nobles d'or par ordonnance de Messieurs du Grand-Conseil pour avoir apporté nouvelles dudit sieur de Crevecœur qui était assiégé à Clermont par les ennemis du Roi. *Bib. imp.*

(1) Expressions de Pierre Cochon, dans la *Chronique normande*.

(2) Voir ce que dit la *Chronique normande*, p. 458, 459, 460, à propos des Français qui s'étaient emparés d'Aumale, de

en soit , l'impulsion était donnée; elle devait aboutir à la délivrance du pays. Il fut sensible, dès lors, que la domination étrangère était sur son déclin, et que cessant d'envahir, elle aurait peine à conserver ce que lui avait donné la conquête. Elle eut beau déployer les rigueurs les plus cruelles contre ce qu'on était convenu d'appeler le brigandage, elle se trouva bientôt hors d'état d'assurer à la Normandie un peu de sécurité en compensation de sa nationalité perdue. Les environs de la capitale de cette province n'étaient qu'imparfaitement protégés, et l'on y vivait à peu près dans les mêmes inquiétudes que dans les contrées où sévissait la guerre. Un fait, choisi entre mille autres, suffira pour donner une idée de cette situation malheureuse. L'archevêque était seigneur de Déville, et c'était en ce lieu que, d'ordinaire, il faisait tenir la juridiction qui lui appartenait à raison de son temporel.

Blangy et d'Etrépagney. Les Anglais, du reste, ne se conduisaient pas plus humainement, je ne dirai pas à l'égard de leurs ennemis, mais à l'égard des Normands qui leur étaient soumis, témoin des lettres-royaux adressées aux vicomtes de Pont-Audemer, d'Auge et d'Orbec (mentionnées dans un mandement de Poolin, lieutenant du bailli de Rouen, 13 août 1428), ordonnant « de destrousser et ruer jus à force d'armes, pour en faire si bonne justice que tous autres y prissent exemple, plusieurs Galoix, Iroys et autres gens de guerre jusques au nombre de 200 chevaux, en pays d'Auge entour Lisieux et ailleurs en Normandie, vivant sans aucun souldoy, en pillant, robant et destroussant ledit pays. » *Arch. de la S.-Inf.*, F. Danquin. — Le 22 juin 1430, Hue Spencier, bailli de Caux, écrivait au cardinal d'Angleterre et aux seigneurs du grand Conseil à Calais, pour les prier de pourvoir à ce que certains Anglois qui estoient logez sur le pays dudit bailliage fussent envoyez hors d'icelluy pour les maux qu'ils y commettoient. » M. J. Stevenson, vol. II, p. 147.

En 1429, il se vit obligé de solliciter de Henri VI la permission de la transférer au manoir archiépiscopal, à l'intérieur de Rouen « parce que ses officiers ne pouvoient aller à Déville pour le péril et dangier des larrons, brigans, ennemis et adversaires du Roy, qui souvent alloient et passoient par ce pays. (1) » S'il en était ainsi de ce village qui n'est guère qu'un faubourg de Rouen, que devons-nous penser de l'état des localités plus éloignées des garnisons anglaises et moins à portée de la surveillance de la justice. En proie à une misère extrême, les campagnes se dépeuplèrent d'une manière effrayante, et dans bien des paroisses, il ne demeura

(1) Cette permission octroyée le 1^{er} décembre 1429, fut renouvelée le 28 juin 1432, le 9 juillet 1437, le 28 mai 1439. Il eut été difficile de la refuser. A l'époque où nous reporte la dernière de ces dates, la plupart des paysans, vassaux de l'archevêque, avaient abandonné leurs champs et leurs demeures et étaient venus chercher un asile en dedans de l'enceinte de Rouen. *Arch. de la S.-Inf.*, G. 1051. Il n'y avait pas plus de sécurité aux environs de Caen. Le 4 avril 1431, Roger Gaing, juré ès-œuvres du roi au bailliage de Rouen, se désigne un substitut pour surveiller les travaux en cours d'exécution du château de Bayeux « pour ce que bonnement lui ne puet ne n'ose aller en aucuns lieux (en dehors de Caen) pour les grans dangers qui sont d'aller par chemin, des brigans et autres adversaires du roy. » *Ibid.*, F. Danquin. — Mandement de Henri VI ; il ordonne à ses officiers de laisser jouir les religieux de Fécamp de leur temporel, bien que leur dénombrement n'eût point été vérifié ; les gens des comptes n'ont pu le faire, « obstant les guerres et divisions ayans cours, et que les gens de notre justice n'osent bonnement aller ne converser ès lieux et places où leurs terres et seigneuries sont assises pour doubte des brigans et nos ennemis et adversaires. » Rouen, 17 sept. 1431. Par le roy, à la relacion du Conseil, Thiessart. *Arch. de la S.-Inf.*, F. de Fécamp.

que ceux que la vieillesse, les infirmités ou le défaut absolu de ressources enchaînaient au sol natal. Partout, les esprits s'aigrirent à force de souffrance, et la longue persistance de tous les maux que la guerre entraîne à sa suite donna naissance à des mœurs dures et féroces.

Dans les circonstances critiques où il se vit à la suite du siège de Paris, Bedford, manquant d'hommes et d'argent (1), se rappela la recommandation que son frère Henri V lui avait faite à son lit de mort de cultiver l'amitié du duc de Bourgogne et de faire de l'alliance avec ce puissant feudataire le pivot de sa politique. En vue de rattacher celui-ci plus étroitement à son parti, il lui abandonna la régence de la France et ne se réserva que le gouvernement du pays de conquête (2). En même temps il renouvela plus vivement que jamais ses instances auprès du conseil d'Angleterre pour que Henri VI parût le plus promptement possible sur le théâtre de la guerre et vînt se faire couronner à Paris (3).

Dès le mois d'octobre 1429, la capitale du royaume

(1) La détresse de Bedford était telle, que, pour se procurer le moyen de payer les gens d'armes envoyés à Paris contre les Français, il avait été obligé d'engager ses joyaux et sa vaisselle d'or et d'argent, et d'emprunter une somme de 9,388 liv. au cardinal d'Angleterre. M. J. Stevenson, vol. II, p. 141.

(2) Monstrelet, p. 616. — *Chronique normande*, p. 462.

(3) « Supplient au roy... qui luy plaise avancer sa venue par-deça en toute possible célérité; car, s'il eust pleu à Dieu que plus tost y fust venu, ainsi que jà par deux fois luy avoit esté supplié par ambassadeurs et messagers, les inconvenients ne feussent pas tels qui sont. » Rymer, t. IV, part. IV, p. 150. Cf. *Ibidem*, p. 143.

fut livrée au duc de Bourgogne, qui y mit pour gouverneur le maréchal de l'Isle-Adam. Tous les Anglais en sortirent et vinrent à Rouen avec le duc de Bedford et le cardinal de Winchester (1). Peu de temps après, ce dernier se rendait en Angleterre afin de hâter le départ d'Henri VI.

Le même jour, jour de saint Marc 1430, on apprit

(1) *Chronique normande*, p. 462 : « N'y demoura oncques Anglois à Paris qui ne s'en vensit à Rouen par terre et par eaue, et amenoient leurs bagages et tout ce qu'ils y avoient et arrivèrent à Rouen; c'est assavoir l'évesque de Wyncestre d'Angleterre, qui étoit cardinal, et avoit autant de gens d'armes comme ledit duc de Bedford, lequel cardinal venoit de Paris, le mercredi (19 octobre) devant ledit Pardon; et le duc de Bedford, le jeudi (20) ensuivant, et entrèrent par la porte Martainville, et en ce temps arrivèrent à Rouen par Seine tant de ribaudes que c'estoit merveilles. » — Bedford résida à Rouen pendant toute la fin de l'année 1429 et la plus grande partie de l'année 1430. On y constate sa présence le 10 février 1430 (*Reg. capitul.*); le 1^{er} avril; fait dire ce jour-là une messe de Notre-Dame, dans le chœur de la Cathédrale, pour Anne de Bourgogne, sa femme, y assiste avec elle; donne au maître des enfants de chœur, deux pièces d'or (*Ibid.*, délibérations des 5, 7, 10, 13 avril 1430); le jour de Pâques (*Arch. de la S.-Inf., Cartul. de Saint-Ouen de Rouen*, f^{os} 442, 455); les 19 et 28 avril, les 2, 4, 20 mai (*Bib. imp.*); le 24 mai; habitant le château de Rouen avec le connétable, il permet aux chanoines de visiter les prisonniers qui y étaient détenus pour cas criminels *fecit eisdem grossam turrin aperire in qua erant duo prisonarii, quidam presbyter et allerclericus* (*Reg. capitul.*); le 25 mai (*M. J. Stevenson*, vol. 11, p. 143); le 2 juin, le 18 sept. (*Bib. imp.*); le 25 sept.; ouvertures faites par lui aux chanoines, pour obtenir d'eux la maison du chanoine Basset, (*Reg. capitul.*); le 23 octobre; reçu chanoine (*Ibid.*); le 7 décemb.; on lui envoie le vin de la distribution de la fête de la Conception (*Ibid.*). Bedford avait à Rouen pour secrétaires, Bradschawe et Drosay. Les mandements et arrêts du Conseil sont constamment rendus à sa relation.

à Rouen et à Paris que ce prince avait heureusement débarqué à Calais. A Rouen, on alluma le soir même des feux comme à la Saint-Jean, et l'on fit sonner toutes les cloches des églises en signe de réjouissance. L'auteur de la *Chronique normande*, qui avait été présent aux fêtes qui furent données à cette occasion, exprime son étonnement de ce qu'on eût fait « une pareille solennité lorsque le roi était encore si loin. » Il nous donne à entendre qu'il savait à quoi s'en tenir sur la sincérité de ces manifestations de commande : « Le régent et sa femme, nous dit-il, étaient allés par les rues à veoir qui faisoit joie. (1) »

Henri VI prolongea son séjour à Calais, comme s'il eût craint de perdre de vue les rivages de l'Angleterre et de s'aventurer à l'intérieur des provinces dont ses courtisans le proclamaient le maître. Ce ne fut, en effet, que plus de trois mois après son arrivée en France qu'il fit à Rouen sa joyeuse entrée. Il y fut reçu avec toutes les pompes usitées en semblable circonstance : escorte de bourgeois revêtus de riches habillements de parade, mystères plus ou moins ingénieux représentés en son honneur dans les différents quartiers par lesquels il passa, *mireliques fatras* ruineux pour une ville déjà accablée de dettes et d'impôts. Lorsque le petit prince franchit la porte du château où son logis avait été préparé, les cloches des nombreuses églises de la vieille cité se mirent à sonner

(1) Henri VI débarqua à Calais, le 23 avril 1430, M. J. Stevenson, vol. II, p. 140; encore à Calais, le 9 juillet, *Bib. imp.* — *Chronique normande*, p. 466. — *Journal de Paris*, publié dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 1729, p. 131.

« plus fort que se Dieu fut descendu du ciel (1). »

Arrivé à Rouen le 29 juillet 1430, il y resta jusqu'au 20 novembre de l'année suivante, jour de son départ pour Paris où il ne fit pourtant son entrée que le 2 décembre, après avoir passé quelques jours à Mantes et à Saint-Denis. (2)

On voit par là que le séjour de Henri VI à Rouen

(1) *Chronique normande*, p. 468.— Dès le 5 juin, on avait reçu au chapitre de Rouen l'annonce de la prochaine arrivée de Henri VI. Les chanoines avaient décidé qu'on écrirait à Pierre Maurice pour le prier de faire le propos devant le Roi ; ils avaient chargé, par la même délibération, un autre de leurs confrères, Nicolas Coupequesne de rédiger à loisir un discours qui pût être prononcé, en cas de refus de la part de Maurice. 27 juillet, délibération prise par les mêmes sur la manière de recevoir le roi ; les évêques d'Avranches, de Bayeux et d'Evreux, pour lors à Rouen, pourront prendre place parmi le clergé de la Cathédrale, revêtus, s'il leur plait, de leurs ornements pontificaux, afin de présenter au roi, suivant l'usage, l'encens, la croix et le texte de l'évangile. *Arch. de la S.-Inf., Reg. capitulaires.*— Cf. *Ibid.*, G. 31:

(2) Paiement fait à Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel, pour 41 jours (du 20 nov. 1431 au 30 déc. suivant), employés à se rendre de Rouen à Mantes et de là à Paris, « en la compagnie du roy et par son ordonnance pour le fait de son couronnement » Quittance du 9 janvier 1432. *Bib. imp.* — On voit, d'ailleurs, par les actes du tabellionage de Rouen que le roi n'avait point encore quitté cette ville le 17 nov.— Il est à remarquer que les archives du chapitre de Rouen sont à peu près muettes sur le compte de Henri VI. Les registres de la fabrique de Notre-Dame mentionnent un seul don, et singulièrement mesquin, de ce prince en faveur de la cathédrale, un don de 10 liv. au mois de mars 1431. Henri VI était à court d'argent, et c'est par cette circonstance que quelques historiens expliquent le long retard qu'on mit à le faire couronner, et l'extrême parcimonie qui présida à cette cérémonie, d'ordinaire si fastueuse. *History of England and France under the house of Lancaster*, London, Murray 1852.

coïncide avec le procès de la Pucelle. Une circonstance non moins intéressante à signaler, c'est que le roi occupa les bâtiments de l'ancien château où l'héroïque captive fut renfermée. Nous en avons pour preuve non-seulement le témoignage du chroniqueur normand que nous venons de citer, mais encore des lettres patentes données par le roi, à la date du dernier juillet 1430, confirmant un ancien privilège d'après lequel le religieux de l'Hôtel-Dieu qui desservait, au château, la chapelle de Saint-Romain, avait droit de percevoir chaque jour, à la table du roi, douze pains, un plat de viande, une volaille et deux quarts de vin (1).

Près du roi se trouvaient, avec Bedford, Henri Beaufort, cardinal de Winchester, ordinairement désigné dans les textes du temps sous le nom de cardinal d'Angleterre (2); Louis de Luxembourg, évêque de Thérouenne, chancelier de France, arrivé de Paris

(1) *Arch. de la S.-Inf.*, F. de la Madeleine. — 20 nov. 1430, mandement de Henri VI, payer aux Célestins de Mantes 100 saluts d'or pour vins par eux vendus pour les provisions de son hôtel; quittance du 21 nov. même année. — 18 sept. 1431, mandement du même au vicomte de Bayeux: « Pour ce qu'il est besoing d'avoir pour la despense de nostre hostel grant quantité de beufs et de moutons pour le premier quartier de l'année commençant le 1^{er} oct. (1431)... avons ordonné... que sur ladite viconté... soit levé... le nombre de 10 beufs et 500 moutons partout ou trouver en pourrez, excepté sur gens d'église. » *Bib. imp.*

(2) Revenu d'Angleterre avec Henri VI, à Rouen, 22 juin 1430, M. J. Stevenson, vol. II, p. 147; 10 oct. suivant, fieffe à un vieux serviteur de son frère, le duc d'Excester, la maison de la Rose-Blanche, à Harfleur, *Tab. de Rouen*. C'était après Bedford le personnage le plus important de la cour de Henri VI. Ce fut devant

à Rouen le 8 août 1430 (1) ; Pierre Cauchon, revenu de Calais avec Henri VI, ou peu de temps avant lui (2) ; trois autres évêques : Thomas Bourchier, évêque d'Ely ; William Alnwich, évêque de Norwich ; Jean de Mailly, évêque de Noyon ; deux abbés normands : Gilles de Duremort, abbé de Fécamp ; Robert Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel ; et parmi les laïques : Richard de Beauchamp, comte de Warwick ; Humfroi, comte de Stafford ; le bâtard de Saint-Pol, grand maître d'hôtel ; Raoul Cromwell, chambellan ; Jean de Typtot, sénéchal de l'hôtel ; Raoul Lesage et Gilles de Clamecy (3). Ils formaient, avec quelques autres que

lui que le chanoine Maurice défendit les droits de l'archevêché, le 12 juillet 1431. Vers le même temps, on voit les chanoines offrir à dîner à deux de ses chapelains pour obtenir leurs bons offices dans une affaire où il s'agissait de la juridiction de l'église et de la liberté de l'official et du promoteur. *Arch. de la S.-Inf.*, G. 32.

(1) Mandement de Henri VI, 28 oct. 1430. *Bib. imp.*

(2) « Si y estoit (à Calais) maistre Pierre Cauchon, evesque de Beauvais, qui avoit été envoyé pour le quérir. » Monstrelet, p. 625.

(3) Stafford, capitaine de Verneuil, 5 sept. 1431. *Bib. imp.* — Gilles, sire de Clamecy et de Prouvais, était depuis plusieurs années conseiller du roi en Normandie, aux gages de 600 l. par an. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, xxiv^e vol. p. 172. — Raoul Lesage, seigneur de Saint-Pierre, de Roncheville et de Lomers, maréchal héréditaire de Ponthieu, était conseiller en la même province, mais à des gages plus élevés (1000 l. par an) *Ibid.* — Les lettres de Henri VI du 12 juin 1431, sorte de manifeste justificatif de la condamnation de Jeanne d'Arc, mentionnent, au nombre des témoins, Cromwell et Typtot ; M. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 243. — Cromwell, chambellan du roi ; Typtot, sénéchal de l'hôtel, déchargés de leurs offices en 1432. Rymer, t. IV, part. iv, p. 167. — Jean de Saint-Pol, qualifié de grand-maître d'hôtel à la cérémonie du couronnement, en 1431

je ne saurais désigner avec sûreté (1), une assemblée à la fois judiciaire, administrative et politique qu'on nommait le grand Conseil. C'est à eux, à n'en point douter, qu'il faut imputer les mesures de rigueur prises contre les Français insoumis, et en particulier contre la Pucelle. Henri VI était trop jeune alors pour qu'il soit permis de l'en rendre responsable.

Le Conseil avait pour secrétaires, Jacques de Lunnain, Jean de Rynel, champenois, parent de Cauchon, Laurent Calot, et Jean Thiessart (2).

On peut, suivant toute probabilité, comprendre dans l'entourage du roi, pendant sa résidence au château de Rouen, Jean Mowbray, comte de Norfolk, Jean Stuart, Walter Fitz-Walter, seigneur de Wodham (3), le jeune duc de Devonshire, le comte de Duras (4), Jean de Pressy, sieur du Mesnil, trésorier de France, con-

Monstrelet, p. 658. — D'autre part, un mandement de Henri VI signale la participation du grand-maître d'hôtel aux délibérations du Conseil à Rouen, en juin 1431. *Bib. imp.*

(1) Peut-être Guillaume Portier, Roger FFenys, Pierre Gougeul de Rouville, chevaliers; Jean Doule et Thomas Fassier, maîtres de l'hôtel du roi; Guillaume Héton, Guillaume Fitz-Henry.

(2) Ces noms sont fournis par des mandements du roi des 16 sept., 25 juin, 7 août, 5 et 18 sept. 1431. Le grand Conseil ne doit pas être confondu avec le Conseil, qui occupait, dans le voisinage du château, un hôtel où l'on fit quelques travaux en 1430 (document du 3 mai 1430. *Bib. imp.*), et qui avait pour secrétaires, Milet, Cayet, Drosay et Sebire.

(3) Norford, à Rouen, 11 janvier 1431. *Arch. de la S.-Inf., Reg. capitul.* — Stuart, *ibidem*, 16 nov. 1431; — Wodham, *ibidem*, 20 nov. 1431. *Tab. de Rouen.*

(4) Désignés pour accompagner Henri VI en France. Rymer, t. IV, part. iv, p. 156, 157.

seiller et chambellan du duc de Bourgogne, le même qui, à Arras, avait vainement sollicité la Pucelle de reprendre ses habits de femme (1), et Jean de Luxembourg, qui, pour un prix d'argent, l'avait vendue (2).

Qu'attendre de ces hommes, sinon des sentiments hostiles à la Pucelle? C'était elle qui avait rendu si funeste pour les Anglais ce siège d'Orléans entrepris à l'instigation de quelques-uns d'entre eux, contrairement à l'avis de Bedford. C'était elle encore qui, en faisant sacrer Charles VII à Reims, avait obligé, après de longues tergiversations et malgré la plus vive répugnance, le Conseil d'Angleterre à envoyer Henri VI en France pour y ranimer, par sa présence et par les

(1) A Rouen, 24 nov. 1430. *Tab. de Rouen*. Ses démarches auprès de la Pucelle, à Arras, constatées par le procès de condamnation, séance du 3 mars 1431 ; — assista au couronnement de Henri VI. Monstrelet, p. 651.

(2) Sa présence à Rouen pendant le procès de la Pucelle, constatée par Haimond de Macy, témoin entendu au procès de réhabilitation. On peut encore comprendre dans la suite de Henri VI ses chapelains, Richard Praty et Jean Carpenter; son docteur, Jean Somerset, maître en médecine; son chirurgien, William Stalworth; son confesseur, frère Jean de Valden, et autres, désignés pour l'accompagner en France. Rymer, t. IV, part. iv, p. 156, 157. Le nom de Jean de Valden rappelle celui d'un religieux, théologien célèbre, confesseur ordinaire de Henri V, décédé à Rouen pendant le séjour de Henri VI et enterré aux Carmes de cette ville avec cette inscription : « *Hic jacet reverendus admodum pater ac magister Thomas Valdensis, doctor theologus, natione Anglus, Carmeli Londinensis alumnus, catholicæ fidei defensor acerrimus, inde hæreticorum sui temporis malleus est appellatus, qui feliciter obiit in Domino Rothomagi, an. C. 1430 3 nonas novembris.* » *Hist. de Rouen*, 1731, t. II, 3^e partie, p. 68 de l'édit. in-4^o.

fêtes de son couronnement, le zèle bien refroidi de ses partisans ; elle enfin, dont le nom frappant d'effroi les soldats anglais sur le sol même de leur pays, en avait poussé un grand nombre à déserteur, lorsqu'il s'était agi de s'embarquer pour accompagner leur roi (1). Plusieurs des conseillers auxquels le caractère religieux dont ils étaient revêtus faisait un devoir plus rigoureux de la modération et chez lesquels on eût pu espérer plus de lumières, mettaient manifestement la religion au service de la politique, et avaient d'ailleurs contre la France des motifs particuliers d'animosité. On connaît les griefs de Cauchon. Réduit par les Français au rôle d'évêque sans diocèse, il lui fallut l'infamie du procès de la Pucelle pour faire acte de juridiction épiscopale sur un territoire emprunté. — Son ami, Robert Jolivet, rallié au gouvernement anglais dès les premières années de la conquête (2), chancelier et garde du scel de Bedford, conseiller de Henri VI, avait pris une part importante aux délibérations du Conseil, relatives au siège d'Orléans. En mainte occasion, il avait accepté des missions qui convenaient mieux à un homme d'épée qu'à un prélat de l'église. Avec Raoul Lesage, il était allé, en 1424, visiter le port d'Harfleur, et y déterminer l'emplacement d'un château-fort qu'on voulait y construire ; en 1429, il s'était rendu à Pontoise et à Gisors pour en renforcer les garnisons. Avec le même collègue, en 1432, il fixait l'effectif de la compagnie du bailli du Cotentin dans

(1) Rymer, t. IV, part. iv, p. 160. Cf., *ibidem*, p. 165.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 23^e vol., collection de Bréquigny, n° 1261.

l'armée que le sire de Wylugby devait conduire au siège de Bonsmoulins. Abbé de ce célèbre monastère, seul point de la Normandie où les étrangers ne purent, un seul jour, planter leur drapeau, il fit tous ses efforts pour le priver de cet insigne honneur et le forcer à se courber sous le joug commun. Dès 1423, il parcourait la Basse-Normandie, hâtant la perception des subsides affectés au siège du Mont-Saint-Michel, et l'entrée en campagne de ceux qui avaient été désignés pour cette expédition. La même préoccupation l'amenait, en 1429, à Eu et à Gamaches, au devant de l'abbé de Fécamp, revenu d'Angleterre, où il était allé demander des renforts pour vaincre la résistance des compagnons du sire d'Estouteville (1). — Le cardinal de Winchester était un prélat fastueux et guerrier. Plus riche que Bedford, il avait, dans son escorte, quand il vint à Rouen, en 1429, autant de soldats que lui, et son titre de cardinal ne l'empêchait pas d'être capitaine de Caen, charge qu'il faisait exercer par son lieutenant, Jean Brinkley (2). — Quant à Louis de Luxembourg, frère de celui qui vendit la Pucelle, le moindre de ses titres était celui d'évêque de Théroutenne, où il ne résidait pas. Il était chancelier de France pour Henri VI (3); il avait été gouverneur de Paris dans le temps du siège, en 1429. De ces deux fonctions qui faisaient de lui l'un des premiers personnages de l'Etat, il avait,

(1) *Bib. imp.*, F. Gaignières, 266.

(2) *Ibid.*, F. Clairembault, *Titres scellés*, vol. 143.

(3) Il avait résidé à Rouen, à l'hôtel de l'archevêché, en 1427 et 1428. « Au fol de Mons^r le chancelier de France, 35 s. » — Au chancelier, « un porc senglier. » *Arch. de la S.-Inf.*, G. 28, G. 29.

par suite d'événements récents, perdu l'une et vu singulièrement décroître l'importance de l'autre.

Je ne veux pourtant pas omettre de rappeler ce qui peut être favorable à ces deux derniers. Rien n'est mieux établi que la douleur sincère, l'humiliation profonde que fit éprouver à l'évêque de Théroutte la condamnation de Jeanne d'Arc. Entre tous ceux que cette triste cérémonie avait rassemblés sur la place du Vieux-Marché, il se fit remarquer par l'abondance de ses larmes. Il faut en croire sur ce point les témoins entendus au procès de réhabilitation ; ils sont unanimes, et déposant dix ans après la mort de ce prélat, on ne peut leur supposer aucun intérêt à ménager sa mémoire aux dépens de la vérité. Il n'avait point tenu au cardinal de Winchester d'être absent de Rouen au moment du procès. Le pape Martin V, cédant, disait-on, aux machinations des ennemis de l'Angleterre, l'avait mandé à Rome, et le cardinal avait pris la résolution de se rendre à cet appel. Il fallut, pour le retenir en France, une ordonnance rendue au nom de Henri VI, et pourtant datée d'Angleterre du 7 nov. 1430, faisant défense à toutes personnes, sous peine d'emprisonnement et de confiscation de biens, de favoriser le cardinal de Winchester dans ses projets d'évasion (1).

Parmi les laïques, il en est deux qui doivent être particulièrement signalés à raison du rôle qui leur fut attribué dans le procès de Jeanne d'Arc. Ce sont Raoul Bouteiller et Warwick.

(1) Rymer, t. IV, part. iv, p. 165, *De machinationibus ad cardinalem à rege subtrahendum.*

A l'arrivée de Henri VI à Rouen, la place de bailli de cette ville fut confiée au premier, comme à un homme sur la fidélité duquel on pouvait absolument compter. Il était chevalier bachelier et chambellan du duc de Bedford. Dans un temps où les Anglais ne voulaient admettre ni Français ni Normands dans leurs troupes, on distingue, par une exception assez significative, le nom français de Bouteiller dans les listes des capitaines au service de l'Angleterre. Depuis plusieurs années, il était capitaine du château d'Arques et de la ville du Crotoy, au siège de laquelle il s'était distingué; il avait de plus en sa possession le château fort de Beaucamp, sur la frontière de la Normandie (1). Lorsqu'il fut question de faire venir Henri VI en France, il fut désigné, avec Jean de Typtot et Louis de Robessart, pour passer, de jour en jour, la revue des soldats qui devaient faire partie de l'expédition (2). Il vint à Rouen avec Henri VI, et ne remplaça Salvaing comme bailli que pendant le temps que le roi y séjourna (3). A son titre étaient attachées non-seulement des fonctions administratives et judiciaires, mais aussi des fonctions militaires, notamment, celle de commander le ban de

(1) *Bib. imp.*, pièces nouvellement classées; *Ibid.*, F. Clairembault, *Titres scellés*, au nom Bouteiller, vol. 142. — *Arch. de la S.-Inf.*, F. Danquin. — *Chronique normande*, p. 459. — Monstrelet, p. 552 et 553.

(2) Rymer, t. IV, part. iv, p. 160.

(3) Salvaing, bailli de Rouen, 6 juin 1430 *Arch. municipales de Rouen*. Registre des visites de l'eau de Robec; de nouveau, 17 déc. 1431. *Arch. de la S.-Inf.*, F. de Fécamp. Bouteiller, bailli de Rouen, au moins du 7 oct. 1430 au 25 oct. 1431. *Bib. imp.* — *Arch. de la S.-Inf.*, F. Danquin.

la noblesse des bailliages de Rouen et de Gisors. Il se déchargea habituellement de la justice sur Laurent Guedon, qu'il nomma son lieutenant général pour tout le temps de son exercice (1). Il y eut pourtant une circonstance où il tint à paraître en personne comme magistrat : ce fut le 25 mai 1431, pour faire dresser le bûcher de Jeanne d'Arc et donner l'ordre de la mener au supplice. Plus tard, il fut envoyé avec Stafford au siège de Sainte-Suzanne, à la tête du ban de la noblesse de son ressort; avec le même Stafford et avec Warwick, il fut chargé de se porter à la rencontre des Français de la Ferté-Bernard (2); avec eux, quelques mois après, il figurait aux fêtes du couronnement du roi à Paris (3).

Aux termes d'une *indenture* (contrat chirographaire) passée entre le régent et Jean Beauchamp, celui-ci avait obtenu en garde pour un an, à partir du 6 no-

(1) Guedon avait été auparavant lieutenant général de Thomas Maistresson, bailli de Caux. — Quand Salvaing fut nommé de nouveau bailli de Rouen, après le départ de Bouteiller, Guedon fut remplacé, comme lieutenant général, par Guillaume de la Fontaine.

(2) Mandement de Henri VI adressé à Bouteiller : « Pour, à l'aide de Dieu le tout-puissant, lever le siège mis devant Sainte-Suzanne par nos ennemis, et secourir ceulx de dedans, » mandé audit bailli « de s'apprester et mettre sus en armes et tous ceulx que pourrés finer, en convoquant et mandant venir en armes devers vous tous nobles et gens de guerre tenans fiefs et arrière fiefs ès mectes de votre bailliage, pour estre avec vous, dedens dimanche prochain, en ceste ville de Rouen et aller, en la compagnie de notre beau cousin le comte de Stafford, lequel y envoyons notablement accompagné, » 5 sept. 1431. *Bib. imp.*

(3) Monstrelet, p. 658.

vembre 1429, la capitainerie du château, donjon et forteresse de Rouen, à charge d'entretenir 15 hommes d'armes à cheval, 45 archers à cheval, le reste à pied (1). Cependant, le 12 janvier et le 14 mai 1430, nous voyons la capitainerie de Rouen confiée à Richard Beauchamp, comte de Warwick. Ce fut à ce titre, sans doute, et comme spécialement chargé de la garde des prisonniers de guerre détenus au château, qu'il eut accès auprès de la Pucelle, qu'il trouva le moyen de lui témoigner sa haine et d'intimider les juges (2).

A partir de l'arrivée de Henri VI à Rouen, il y eut un redoublement d'activité dans les délibérations du grand Conseil, ainsi que dans les opérations militaires dont Bedford s'était réservé la direction (3). En juin 1430, le Château-Gaillard fut repris, après plusieurs mois de siège, par Jean Fastolf et par Thomas Beaumont, comte de Mortain; Aumale fut repris en juillet par le comte de Suffolk; Torcy au mois d'août par le bâtard de Clarence. Le capitaine du Château-Gaillard s'était rendu par composition : lui et ses gens eurent la vie sauve et purent se retirer avec armes et bagages. Moins heureux, les défenseurs d'Aumale et de Torcy furent faits prisonniers et amenés à Rouen. On fit grâce à ceux qui n'avaient point, antérieurement, prêté serment de fidélité à l'Angleterre, et l'on décapita

(1) *Arch. de la S.-Inf.*, F. Danquin.

(2) *Bib. imp.*, F. Clairembault, *Titres scellés*, vol. 157. Richard Cursun, lieutenant de Warwick pour faire les escoutes de nuit hors la ville de Rouen, 14 mai 1431.

(3) « Les Anglois recommencerent très fort à conquister ce qu'ils avoient perdu, et François à reperdre ce qu'ils avoient conqesté. » *Chronique normande*, p. 468.

les autres (1). Au mois de décembre, le sire de Scales mettait le siège devant Saint-Céneri, sur la frontière du Maine (2). Mais, au cœur de la province, Louviers résistait et envoyait dans toutes les campagnes des environs des bandes armées qui mettaient le pays au pillage, et entretenaient l'alarme jusque dans la ville de Rouen (3). Le gouvernement anglais s'était proposé de s'en emparer dès la fin de l'année 1430. Aux États de la province de Normandie, tenus au mois d'août, les députés avaient accordé au roi 100,000 livres pour le paiement des gages des capitaines et soudoyers du duché, 10,000 livres « pour Jehanne la Pucelle que l'on dit estre sorcière, personne de guerre conduisant les ostz du dauphin, 10,000 liv. pour le fait du siège de Louviers ou de Bonsmoulins, se sans siège Louviers se pouvoit délivrer (4). » Des compagnies furent formées dans ce but. Elles étaient sous les ordres du duc de Norfolk, qui devait commander en premier; de Thomas Scales; de Robert, baron de Wylugby, comte de Vendôme et de Beaumont-sur-Oise; de Jean de Robessart; de Jean de Montgomery, bailli de Caux (5).

(1) *Ibid.*, p. 462, 466, 468.

(2) Document du 16 déc. 1430, mentionnant l'envoi d'un messager à Avranches, pour y donner avis du siège. *Bib. imp.*

(3) Monstrelet, p. 620.

(4) M. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 179.

(5) Mandement du roi au trésorier de Normandie, pour faire payer à Thomas Scales 200 liv. sur ce qui pouvait lui être dû à cause des gages de sa retenue à lui baillée de nouveau pour tenir les champs et servir au fait du siège que le roi faisait mettre devant Louviers, 28 sept. 1430. Mandement du même

Dans les premiers jours d'octobre 1430, on publia par les vicomtés un ordre du roi qui enjoignait « à tous nobles tenant noblement et devant service d'ost en Normandie, tant François que Anglois et autres, » d'être au siège de Louviers sous le gouvernement de Norfolk (1).

Cependant, l'année se passa sans qu'on osât rien entreprendre, sans même qu'on songeât à investir la place.

Au mois de mars 1431 (à ce moment la Pucelle était en jugement), on résolut de tenter un coup de main.

pour faire payer à Wylugby, 186 liv. 13 s., pour sa pension d'un mois, à commencer du 16 sept., jour du mandement qu'il a fait ses premières montres de gens d'armes et de trait pour conduire au siège advisé prochainement estre mis devant Louviers; quittance de Wylugby. Wylugby était alors capitaine et garde des ville et château de Pontoise, à la charge de 80 lances et de 240 archers à cheval, sa personne comprise comme chevalier bachelier, et 3 chevaliers bacheliers, 12 oct. Quittance de Jean de Montgommery pour gages de sa retenue, au siège advisé prochainement être mis devant Louviers, Pont-de-l'Arche, 15 oct. *Bib. imp.* — Commission donnée par le roi à Jean Fastolf et Jean de Montgommery, chevaliers, à Jean Doule, maître des requêtes de son hôtel, pour recevoir les montres des gens d'armes et de trait ordonnés pour tenir le siège qu'il entendait, à l'aide de Dieu, faire mettre devant la ville de Loviers, tant des gens de la compagnie de Northfolk que de ceux qui sont nouvellement arrivés d'Angleterre, 11 oct. *Arch. de la S.-Inf.*, F. Danquin. Quittance de Jean de Robessart de ses gages pour servir à l'armée assemblée pour le siège advisé prochainement estre mis devant Louviers (17 hommes d'armes à cheval et 57 archers), 27 oct. Jean de Robessart était alors capitaine de Caudebec, 2 et 4 juin. *Bib. imp.*

(1) Mandement du lieutenant général du bailli de Caux pour le paiement d'un messenger à cheval qui avait porté l'ordre du roi aux vicomtés de Pont-Audemer et d'Auge, 1^{er} oct. 1430. *Bib. imp.*

Le grand Conseil fit venir à Rouen, pour cette journée secrète, Wylugby, Jean sire de Beaumont, Thomas Harington, Raoul Scandish qui réunissaient sous leurs ordres 300 lances et des archers à proportion. Ils commencèrent leur service, le 13 avril, et furent passés en revue, à Pont-Audemer, le 20 du même mois. Mais le coup de main ne fut pas tenté, ou s'il le fut, il ne réussit pas (1).

Faut-il croire que le siège de Louviers, dont la nécessité était si bien démontrée, qu'il y avait un intérêt si grand à entreprendre, quoiqu'il en dût coûter, n'ait été différé que parce que les Anglais s'étaient imaginé qu'il ne pouvait leur arriver que malheur tant que la Pucelle aurait un souffle de vie. Cette supposition ne paraît pas invraisemblable, à en juger

(1) Mandement du roi pour leur paiement, à raison de 4 s. esters par jour, comme chevaliers bacheliers, 3 et 4 avril 1431. *Bib. imp.* — Une quittance de Laurent Calot, secrétaire du roi, nous fait connaître quel avait été le plan du grand Conseil. Calot fit charger deux grandes nefs de blés pour les mener à Paris. On espérait que les Français de Louviers, que l'on aurait eu soin de faire prévenir de leur départ, ne résistant pas à la tentation d'un facile butin, « sailliroient sur iceux bateaux et se feroient destrousser par certaine embuche » que le roi feroit mettre près de Louviers. Calot loua pour cela des mariniers et des chevaux; mais le projet fut éventé; les bateaux ne dépassèrent pas le Pont-de-l'Arche, d'où on les ramena à Rouen; quittance du 3 juin 1431. *Arch. de la S.-Inf.*, F. Danquin. — « Cy-après ensuit la declaracion des noms et seurnoms des gens d'armes... que nous Robert, sire de Wilugby... affermons avoir, par l'ordonnance dudit seigneur (le roi) et de son grand Conseil, menés devant Louviers le xiii^e jour d'avril derrainement passé, espérant entrer en ycelle ville..., » 26 mai 1431. Signé : Wylugby. *Catalogue* de M. Teulet, p. 392.

par la terreur qui les avait saisis depuis le siège d'Orléans. J'hésite cependant à l'admettre sur la seule déposition des témoins du procès de réhabilitation (1), qu'on ne peut croire parfaitement informés des embarras du gouvernement anglais.

Je crois trouver une explication plus naturelle de ces retards, qui durent être si pénibles à l'amour-propre de nos ennemis, dans des pièces officielles provenant des archives de la Chambre des Comptes.

Louviers était puissamment fortifié, occupé par une garnison nombreuse et aguerrie (2), qui s'était rendue redoutable par tous les excès qu'elle avait commis, suivant les barbares usages que la guerre autorisait à cette époque. Cette garnison était sous les ordres d'un chef habile, dont le nom est resté célèbre, de Lahire. Les troupes qu'on avait rassemblées, dans l'espérance d'entrer dans Louviers par surprise, parurent bientôt insuffisantes, quand on eut reconnu qu'il était nécessaire de procéder à un siège en règle. On les employa donc « sur les champs, au reboutement des ennemis et autres malfaiteurs qui *occupaient* plusieurs petites places, et à entendre au recouvrement et démolition d'icelles pour certain temps jusques à la venue de certaine armée qu'on *attendait* d'Angleterre et qui devait être composée de 400 lances à cheval et les archers (3) ». Il fallut avouer aussi qu'on s'était grave-

(1) Les frères Toutmouillé et Isembard de la Pierre, Manchon et Jean Riquier, curé d'Heudicourt. M. Quichérat, *Procès*, t. II, p. 3, 344, 348, 373; t. III, p. 189.

(2) Monstrelet, p. 620. Lahire était entré à Louviers à la tête de 5 à 600 combattants.

(3) *Bib. imp.*

ment abusé sur le chiffre des dépenses qu'entraînerait le siège. Les États de Normandie, réunis à Rouen au mois de juin, furent appelés à voter un second subside de 50,000 livres pour l'armée de Louviers. Cette armée arriva dans le courant du mois de mai ; mais elle ne put être en état d'agir qu'au mois suivant, après la mort de la Pucelle. Un mandement de Henri VI au vicomte de Caudebec témoigne de l'irritation des Anglais contre les compagnons de Lahire. Le roi rappelle, dans cette pièce, « que ses ennemis et adversaires, occupant la ville de Louviers, ont, par le moien d'icelle, fait et font, de jour en jour, innumérables maulx, durtez et oppressions à ses subgez et obéissans, en prenant les aucuns d'iceulx prisonniers, quant ilz les pevent rencontrer. Par les inumanitez et aspreté de prison qu'ilz leur *faisaient* plusieurs fidèles sujets *avaient* fini leurs derreniers jours ès prisons où ils *étaient* détenus; autres *avaient* esté destruis de leurs corps et de leurs chevances, aucuns pillez, robez, murdris ou tuez par les ennemis (1). »

(1) Thomas Wyntingham, écuyer, fut pris au siège du Château-Gaillard et mené à Louviers, « ouquel lieu il fut très durement traicté par prison, en grant poureté et misere par longtemps, tellement que par contraincte il se mit à raençon à la somme de viii^e salus d'or qu'il convint qu'ils paiast à très grant peine, tant par l'emprunt qu'il fist à ses amis que autrement; et demoura ainsi comme destruit et désert. » Pris une seconde fois à Andely, en se rendant de Paris à Rouen, il fut de nouveau mis à Louviers « à prison très dure, » et de là transporté à Yainville-en-Beauce. Il ne put se tirer des mains de ses ennemis qu'en payant une nouvelle rançon de 600 saluts d'or. Il lui fallut, pour y arriver, aliéner, avec l'autorisation du roi, les biens qui lui avaient été donnés par Henri V, au service duquel il s'était mis dès l'année 1417. *Tab. de Rouen*, acte du 1^{er} janvier 1432.

Pour délivrer le pays d'un pareil fléau, le roi mandait au vicomte d'assembler incontinent, par les villes et villages de son district, un certain nombre de maçons, charpentiers, scieurs de long, manouvriers, avec vivres et voitures, de manière à ce que tout fut prêt à partir au premier appel dès que le moment serait venu d'investir la place. On menaçait les récalcitrants de punition et d'amende arbitraire (1). De pareils mandements furent adressés dans les vicomtés voisines.

A la fin de mai, le siège fut enfin commencé par une armée qui formait un effectif de 800 lances, non compris les archers, et dont le commandement fut donné à des capitaines expérimentés : le sire de Scales, Thomas de Beaufort, comte du Perche ; Emond de Beaufort, comte de Mortain ; Wylugby ; Jean de Beaumont ; Mathieu Goth, plus connu sous le nom francisé de capitaine Matago. L'artillerie était placée sous la direc-

(1) *Bib. imp.* Le mandement est daté de Rouen : « Par le Roy, à la relacion de son grand Conseil estant par devers lui. J. de Lunain. » — Documents concernant le siège de Louviers, postérieurs à l'arrivée de l'armée anglaise : Mandement de Henri VI par lequel il retient Thomas Beaufort, comte du Perche, à la charge de 15 lances, sa personne non comprise, et 45 archers à cheval, pour les employer au siège qu'il entendoit, à l'aide de notre créateur, faire meistre devant la ville de Louviers; seront du nombre des 400 lances et les archers à l'afférent ordonnés pour joindre avec l'armée nouvellement venue d'Angleterre, 18 mai 1431; — mandement du même qui commet le bailli d'Evreux et Guillaume Miners, escuier, pour recevoir les montres des comtes du Perche et de Mortain, ... retenus... à la charge de... pour les employer au service du roi au siege qu'il entendait, avec l'aide de notre créateur, faire meistre devant la ville de Louviers, 18 mai 1431. *Bib. imp.*

tion de Guillaume d'Appilby et de Philebert de Moulans (1).

Louviers, malgré ce grand déploiement de forces, ne fut pris que le 25 octobre, et encore ne fût-ce que par composition (2). Lahire, qui en était sorti, quelques jours auparavant, pour se porter au devant des troupes auxiliaires qu'il attendait, avait été arrêté par les Bourguignons et fait prisonnier. Le gouvernement anglais ne s'était pas laissé, cette fois, prendre au dépourvu ; il avait été tenu au courant du projet des Français de la Ferté-Bernard, et avait pris ses mesures pour leur fermer la marche et leur livrer bataille, s'ils avançaient dans la direction de Louviers, ainsi qu'on le voit par ce mandement de Henri VI, adressé au bailli de Rouen : « Nous sommes deuement acertenez que nos ennemis et adversaires sont de présent assemblez vers la Ferté-Bernard atout ce qu'ils pevent finer de gens, en entencion de venir très brisvement et le plus soudainement qu'ils pourront sur le siège de Loviers pour icelui lever et combatre ou autrement, pour sauver et traire leurs gens hors de Loviers, qui de présent sont en grant nécessité et affliction dedens la ville... Commandons que, tantost ces lettres receues, vous faictes par cri solemnel et publique, par tous les lieux de votre bailliage, exprès et espécial commandement de

(1) Le siège n'était pas encore commencé le 28 mai 1431; une quittance de Philebert de Moulans parle du siège qui prochainement sera mis devant Louviers. *Bib. imp.* — Il l'était deux jours après; le dernier mai 1431, les comtes du Perche et de Mortain, au siège devant Louviers, passent en revue la compagnie du sire de Beaumont. *Catalogue* de M. Teulet, p. 392.

(2) *Journal de Paris*, p. 143.

par nous à tous chevaliers, escuiers, hommes d'armes et de traict, gens de guerre et autres tenans fiefs nobles en votre dit bailliage que, dimanche prochainement venant, ils soient par devers vous au Pont-de-l'Arche pour aller, en votre compagnie, devant ledit Loviers, soubz nos beaux cousins de Warrewyk et de Stafford, pour résister, par bataille ou autrement, comme le cas le requerra, à nos ennemis et adversaires, sur peine d'offense et d'amende arbitraire, en faisant mettre par escript ceux qui auront obéy, afin que puissions avoir congnoissance du bon service de ceulx qui y sont, pour les recongnoistre en temps et en lieu, et du reffus et désobéissance des deffailans pour les pugnir, ainsi que au cas appartendra (1). »

Lorsque Louviers avait été pris par les Français, le grand Conseil, séant à Rouen, avait sévi contre les bourgeois de cette ville en prononçant la confiscation de leurs biens. Ce fut un crime d'avoir résidé à Louviers au moment de l'entrée des soldats de Lahire, et pendant le temps de l'occupation des *Armignaux*.

Sous ce prétexte, on donna à Guillaume Boutellier, bouteiller du roi, les maisons, terres et rentes d'un prêtre, messire Robert de Malejour ; à Jean Norris et à Jean Penicok, varlets de chambre du roi, les biens de Thomas Aquart, des frères Jean et Perrin Langlois, de Guillaume Auber, de Philippot de Chaussy ; à Thomas Watson, varlet de chambre du Régent, ceux de Guillemain Le Tellier et de Jeannin, son fils, et de leurs femmes, situés aux bailliages de Rouen, d'Evreux et

(1) Rouen, 25 sept. 1431. « Par le Roy, à la relacion du grand Conseil estant par devers luy, J. de Rinel. » *Bib. imp.*

de Harcourt, jusqu'à la valeur de 60 saluts d'or de rente sur le pied de l'estimation de ces biens, faite en 1410; à Jean Brede, serviteur du roi, au service des archers de la couronne, ceux de Pierre Mauduit, de Robert Roussel, de Guillaume Le Tellier, de Robert Valles, de Robert Le Franchois et de leurs femmes, jusqu'à la valeur de 200 liv. parisis de rente (1).

Quand les Français se retirèrent de Louviers après la prise de Lahire, ils firent des conditions, celles-ci entre autres, qu'on leur laisserait tout ce qu'ils pourraient emporter, « que les Angloys ne devoient à tous les habitans de la ville reproucher ne faire aucun grief par pillage ou autrement. » Suivant le témoignage d'un chroniqueur qui n'est pas suspect d'excès de sévérité à l'égard des Anglais, l'auteur du *Journal de Paris*, les vainqueurs se seraient peu inquiétés de tenir leur promesse; ils auraient rasé les murs de la ville et se seraient enrichis aux dépens des bourgeois; bref, « ils *auraient fait* leur volonté, qui ne fut guères à leur honneur (2). »

Tout ce que Henri VI, ou, pour mieux dire, son Conseil, crut pouvoir faire pour réparer l'injuste confiscation dont avaient été frappés les malheureux habitants de Louviers pendant que Lahire avait occupé leur ville, ce fut de leur permettre de conclure des arrangements avec les Anglais, en faveur desquels ils avaient été dépossédés (3). Ainsi, Guillaume Bou-

(1) *Tab. de Rouen*, contrats des 5, 9, 22 janvier, 20 mai, 2 oct. 1432.

(2) P. 143.

(3) Encore fallait-il que ces arrangements fussent ratifiés par le Conseil; cette formalité est relatée pour l'accord qui fut conclu entre Waston et Guill. Le Tellier. *Tab. de Rouen*, acte du 2 oct.

tellier renonça à son droit pour 30 saluts d'or ; Penicok pour 8 saluts d'or, payés par Aquart ; 20 saluts d'or, payés par Perrin Langlois ; 10 saluts d'or payés par Guillaume Auber ; 16 saluts d'or payés par Philippot de Chaussy ; Watson, pour 66 saluts d'or payés par Guillemain Le Tellier ; Brède pour 152 saluts d'or payés par Pierre Mauduit (1). Il y eut exception à l'égard des nobles ; la dépossession que ceux-ci avaient encourue fut définitive et irrévocable (2).

Par les divers documents dont nous venons de donner l'analyse et qui suppléent au silence des chroniques, on peut voir que le siège de Louviers fut pour les Anglais une des grosses affaires de l'année 1431. Peut-être l'humiliation qu'ils éprouvèrent de ne pouvoir réduire qu'au prix de tant d'efforts une place si voisine de Rouen et de la résidence de Henri VI, ne fut-elle pas sans influence sur l'issue du procès de la Pucelle.

1432. — Pierre de Mauny, dit le Bâtard, écuyer, avait obtenu la concession des biens de Guillaume Chalenge, ancien bailli des archevêques de Rouen, lequel avait pris parti pour les Français. Parmi ces biens, était comprise une rente de 40 l. due par les paroissiens d'Ailly. Vainement ces malheureux paysans établirent-ils qu'ils avaient été contraints au racquit de cette rente « par corps et emprisonnement à eulx fais par les gens de Lahire, lors estans en la ville de Louviers. » Ils durent, pour parvenir à une transaction, proposer au bâtard de Mauny une somme de 200 saluts d'or ; à ce prix, il promit de renoncer à ses prétentions, si le roi voulait le lui permettre. *Tab. de Rouen*, acte du 2 nov. 1432.

(1) *Tab. de Rouen*, actes précités.

(2) Exception indiquée dans un contrat du *Tab. de Rouen*, du 22 janvier 1432.

Différentes mesures de prévoyance et de répression marquèrent l'époque du séjour de Henri VI à Rouen. Nous en citerons quelques-unes à raison de leur coïncidence avec la captivité de Jeanne d'Arc.

La défiance des Anglais à l'égard des pays conquis est clairement indiquée par l'injonction faite aux baillis et aux contrôleurs des garnisons de n'admettre, en recevant les montres, parmi les gens d'armes ou de trait, que des hommes de la nation d'Angleterre, Irois, Galois ou Guiennois. Ce fut d'après ce principe, rigoureusement appliqué, du reste, pendant tout le temps de l'occupation anglaise, que, le 22 mai 1431, Guillaume Barlo faisant la revue de la compagnie de Nicole Bourdet à Carentan, en élimina trois archers à cause de leur qualité de Normands. La même exclusion s'appliquait à toute personne, sans distinction de nationalité, « résidant es bonnes villes, y ayant ménage et domicile et y faisant fait de marchandise (1). »

On essaya de se rendre un compte exact des ressources militaires de la province. Le 10 septembre 1430, le grand Conseil adressa confidentiellement aux baillis et aux vicomtes l'ordre de procéder, tous le même jour, le 26 dudit mois, à une revue générale et de lui faire connaître secrètement le nombre des hommes définitivement admis. Mais, dans cette circonstance, le gouvernement fut mal servi par ses agents. Quelques mois après, le roi se plaignait de n'avoir pu, par le fait de leur négligence, être exactement renseigné sur le nombre de gens de guerre dont il pouvait disposer, ni sur l'état de défense des places

(1) *Bib. imp.*

fortes. Il alla jusqu'à menacer de la confiscation de corps et de biens les contrôleurs qui différeraient plus longtemps de lui transmettre les renseignements qui leur avaient été demandés (1).

Vers le même temps, une ordonnance du roi, rendue par délibération du Conseil, disposa qu'il serait « mis de crue un certain nombre de gens ès places, villes et forteresses de Normandie, pour la garde, seureté et défense du duché et pays de conquête (2). »

Le 3 février 1431, parut un édit qui dut être le signal de bien des cruautés. « Il est venu à nostre congnoissance, disait le roi ; que noz ennemis et adversaires détenans et occupans en noz païs et seigneuries, tant en Normandie que ailleurs, aucunes places, villes ou forteresses, se sont efforcés et efforcent, de jour en jour, à traire et avoir soubztillement, malicieusement et frauduleusement, de noz subgiez obéissans, vivres et autres choses pour eulx alimenter et fournir dedens icelles places, à ce que plus longuement les puissent tenir, garder et deffendre à l'encontre de nous et noz gens, pour nous faire et nous porter, de leur

(1) Commission donnée par Henri VI, à Guillaume Hermàn, bailli de Mantes, et au contrôleur des garnisons de Meulan, Poissy, S.-Germain-en-Laye, pour recevoir, le 26 septembre, ni plus tôt, ni plus tard, les montres des gens d'armes et de trait du capitaine de ces trois places, 10 sept. ; — commissions pareilles données au bailli de Caux, au vicomte de Montivilliers et au contrôleur de la garnison de Harfleur ; — au même bailli, au vicomte de Caudebec et au contrôleur de la garnison de Caudebec. *Bib. imp.* — M. J. Stevenson, vol. II, p. 183. Mandement du roi, du 1^{er} février 1431.

(2) Cette ordonnance est rappelée dans un mandement du roi, du 31 déc. 1430. *Bib. imp.*

pouvoir, guerre et dommage, et pareillement à iceulx nos subgez et les plus opprresser et fouller, et pour ce nous qui, de tout nostre cœur, désirons à ce obvier et pourvoier, tant pour le relèvement de noz diz subgés, comme pour le reboutement d'iceulx nos ennemis et adversaires, par l'advis et délibération des gens de nostre grant Conseil, estans de présent par devers nous, vous mandons et commandons, et à chascun de vous, en droit soy, en commettant, se mestier est, que par cry publique et autrement, par toutes les meilleures voyes et manières que bonnement pourrez ou adviserez estre à faire pour le mieulx, vous faictes faire exprès commandement et deffense de par nous à tous nos subgez, des mectes de vos bailliage et vicomtés, de quelque estat qu'ils soient, que nul ne soit si osé ou hardy, sur paine de la hart, de porter ne envoyer couvertement ne en appert quelconques vivres à nos diz ennemis, soit pour apatiz ne autrement (1). »

La justice ne secônda que trop docilement le grand Conseil dans l'œuvre de répression qu'il avait entreprise. Jamais peut-être tant de sang ne fut versé sur les places publiques des villes normandes pour anéantir, par la terreur, le sentiment patriotique que les succès de Jeanne d'Arc avaient si vivement excité.

Le 20 février 1431, Laurent Guedon, lieutenant du bailli de Rouen, mande au vicomte de cette ville, de payer à deux femmes une somme de 40 s. qui leur avait été allouée pour avoir porté, par délibération du Conseil, des lettres closes au capitaine de

(1) Donné à Rouen sous le seau ordonné en l'absence du grand.
Signé : J. de Lunain. Bib. imp.

Harcourt « pour le fait de plusieurs traîtres, brigans et adversaires du roy estans prisonniers au chasteau de cette place, afin que, pour le bien de justice, punicion en fût faite selon leurs démérites (1). »

Le 4 avril 1431, on amena aux prisons d'Arques, Jean, Jeannin, et Raoulin d'Argences, écuyers, fils de Robert d'Argences, de la paroisse de Dampierre, arrêtés sous la prévention « d'avoir recelé les brigans, adversaires et ennemis du roy, et de leur avoir porté et admenestré, par plusieurs fois, vivres au bois et en leurs hostieux (2). »

Le 5 avril 1431, mandement de Henri VI, en faveur de Jean de Courcelles, exécuteur de la haute justice du bailliage de Gisors. Courcelles avait mis à mort sur la place de cette ville onze brigands, et cinq autres sur la place de Gournay. Il se rendait à Vernon pour y faire subir le même sort à un certain nombre de prisonniers, lorsque des Français le rencontrèrent sur leur chemin, se saisirent de lui et l'emmenèrent à Beauvais (3).

Geoffroi Therage, autre exécuteur de la haute justice de Rouen, celui-là, sans doute, qui alluma le bûcher de Jeanne d'Arc, présida l'année suivante, sur la

(1) *Bib. imp.*

(2) Mandement du lieutenant général du bailli de Caux, pour le paiement de ceux qui avaient amené lesdits d'Argences à la justice d'Arques, 4 avril 1431. *Bib. imp.* — « Anglois venus en la terre d'Alihermont pour prendre Jehan d'Argences, fils de Robert d'Argences, pour certaine malefacion de corps faicte par ledit Jehan, en la personne de Robert Dumoulin, lors sergent d'espée d'icelle terre. » Compte de l'Archevêché, 1428-1429. *Arch. de la S.-Inf.*, G. 415.

(3) Soit humanité, soit besoin d'argent, ils lui laissèrent la vie et lui accordèrent un certain temps pour aviser aux moyens de

place du Vieux-Marché, à la décapitation de cent quatre Français de la garnison de Beauvais, qu'on eût dû traiter non comme des criminels, mais comme des prisonniers de guerre, si dans ces temps malheureux on eût pris conseil de la justice et de l'humanité (1).

En même temps qu'on effrayait le peuple par des exécutions aussi cruelles, on achevait sa ruine par des impôts et par des subsides de toute nature. La ville de Rouen restait redevable de 41,073 écus d'or sur la somme énorme de 300,000 écus qu'elle s'était engagée à payer à son conquérant, par l'acte de la capitulation de 1418. Une charte de Henri VI, réduisit la rançon à 14,000 saluts d'or (7 nov. 1430). Le grand Conseil exi-

leur payer sa rançon. Courcelles s'adressa alors au grand Conseil qui, ayant égard à ce que ce malheureux était « en grand peine, povreté et misère de son corps et en aventure de misérablement finer ses jours, » donna ordre de lui payer 32 liv. qui lui étaient dues pour son service. — Aux mains des soldats, les prisonniers étaient alors une bonne aubaine et le plus clair de leurs gages. Aussi, voit-on parfois les officiers de police disputer aux soldats leurs prisonniers. Pierre Bosquet, vicomte de Bayeux, accompagné de 8 archers à cheval et de plusieurs gens de la paroisse de Merreville, outre la rivière d'Orne, se met à la poursuite de Robin Vaussy, brigand ennemi du roi, lequel avait été pris par les Anglais; il l'arrache de leurs mains à puissance d'armes, le mène à Bayeux, où il le fait décapiter. Caen, dernier juin 1430. *Bib. imp.*

(1) Voir *Précis de l'Académie de Rouen*, 1855-1856. En voyant cet homme prêter les mains à une exécution aussi barbare, j'hésite à penser que ce soit lui qui ait « rendu témoignage que Jeanne d'Arc était morte par la tyrannie, qui ait couru au couvent des frères Prêcheurs, disant qu'il craignait fort d'être damné pour avoir brûlé une sainte femme. » M. Wallon, t. II, p. 286. — Le 26 mars 1431, Thérage était en fonction; quittance de lui à cette date. *Bib. imp.*

gée d'elle 12,000 saluts qu'elle ne réussit à se procurer qu'au moyen d'une infinité de petits emprunts faits à des particuliers (1). Généralement des grâces et des libéralités rendaient précieuse aux villes la première et joyeuse entrée du souverain dans leurs murs. Henri VI suivit un autre système; à Rouen, et plus tard à Paris, il parut comme un monarque étranger, rigoureux, à bout de ressources, dépouillé de ce faste qui aide au respect.

De semblables exigences, à une époque où la domination anglaise ne se soutenait plus que par l'alliance du duc de Bourgogne, auraient peut-être, en portant au comble l'exaspération des esprits, précipité sa chute, si, dans le même temps, on ne se fût appliqué à donner une sorte de satisfaction aux doléances du pays.

Le 19 mars 1430, une ordonnance avait été rendue dans le but de « pourveoir aux oppressions et pilleries « que plusieurs gens d'armes *faisaient* au païs et duchié « de Normandie, sur le pource peuple du plat païs, par

(1) Engagements pris par Pierre Daron, procureur général de la ville de Rouen : prêts de 40 liv., par Michel Bazin, 10 oct. 1430, M. J. Stevenson, vol. II, p. 154; — de 7 liv. 10 s., par Jean Massieu, de Saint-Martin-sur-Renelle, 11 oct.; — de 10 liv., par Jean Beauvoisin, de Saint-Laurent; — de 50 liv., par Jean Delamare, de Saint-Eloi, 16 oct; — de 100 s. par Robert Le Fevre, curé de Saint-Mard demeurant à Saint-Ouen de Rouen, 17 oct., *Bib. imp.*; — de 7 liv. 10 s., par Rouland Thiboult, de Saint-Cande, 25 oct, *Arch. de la S.-Inf.*, F. Danquin; — de 200 liv., par Guy Rabaschier, comme administrateur des chapelles fondées en la Cathédrale, par Guillaume de Lestranges, archevêque de Rouen, 20 avril 1431, *Bib. imp.* — Voir M. A. Chéruel, *Histoire de Rouen sous la Domination anglaise au xv^e siècle*, 1840. Notes, p. 71.

« le moien des logis èsquels ils se *logeaient et en-*
« *royaient* leurs chevaux et gens logier sans rien paier,
« et y faisant maux irréparables, comme par les
« griefves et piteuses complaints des povres subgiez,
« la chose était si notoire qu'on ne *pouvait* l'igno-
« rer (1). »

Au mois de juin 1431, il fut décidé pour remédier à l'*oppression* des campagnes qu'on procéderait, dans toute l'étendue de la Normandie et du pays de conquête, à la destruction des places fortes qui n'étaient pas en état de défense. Tous seigneurs ayant villes, forteresses et châteaux, furent avertis d'avoir « à les garder si sûrement et par gens si féables que, en deffaut de ce, aucun danger ou inconvenient n'en ensuivît, à peine d'en être dépossédés ainsi que de leurs seigneuries, à moins qu'ils ne les perdissent par siège ou assaut notables et de grant puissance de gens et habillemens de guerre. » Il leur était loisible d'échapper à cette lourde responsabilité en faisant raser les fortifications, de manière à ce qu'elles ne pussent servir d'abri à l'ennemi (2).

(1) *Bib. imp.*

(2) Lettres de Henri VI, du mois de juin 1431, comprises dans un mandement du bailli de Caux au vicomte de Montivilliers, du 18 juillet suivant. *Bib. imp.* — Démolition des forteresses réclamée par les États de la province de Normandie. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, vol XXIII, n° 1385. Lettres de Henri VI, pour le paiement de Jean de Montgomery, bailli de Caux, chargé, avec 40 hommes d'armes et 60 hommes de trait, de faire démolir toutes les forteresses d'Eu, Bauchan (Beaucamp), Longroy et autres étant ès mettes de son bailliage, 7 juillet 1431. — Rappel, dans un mandement du Conseil du roi, de l'ordre donné, le 10 sept. 1432, au lieutenant du capitaine de Neufchâtel,

Enfin, le 3 juillet 1431, on publia par toute la Normandie une ordonnance à laquelle on essaya de donner les apparences d'une généreuse amnistie, et où nous ne saurions voir qu'un nouveau témoignage de l'opposition que les Anglais avaient rencontrée dans toutes les classes de la société (1). Cette ordonnance portait « que toutes personnes de labour et de mestier de bras, marchans, ouvriers de drapperie et de dinanderie, non noblement tenans, » qui, soit avant la descente faite à Touque, par le feu roi Henri V, soit depuis, s'étaient absentés du duché de Normandie, pourraient sûrement, eux, leurs femmes et enfans, y rentrer, y amener leurs biens, se faire réintégrer en possession de leurs terres et héritages dont il n'aurait point été disposé, à condition de se présenter devant le bailli de leur circonscription avant Noël suivant, de prêter serment de fidélité entre ses mains et de bailler caution, sans autres frais que 12 d. pour l'écriture et pareille somme pour le sceau du certificat qui devait leur être remis. Mais on faisait exception pour ceux qui avaient prêté serment de fidélité à l'Angleterre et qui depuis étaient passés aux Fran-

pour que, en toute hâte, il se transportât à Beaussault, et fît désemparer et démolir la forteresse, de manière à ce que les ennemis de Beauvais ne s'y pussent loger; 9 février 1433, *Bib. imp.* — Torcy et Pontrancart, démolis vers la même époque; au 12 août 1433, 33 charretées de pierre de grés tirées des fossés de Torcy et portées au château d'Arques; 10 charretées de pierre de grés traînées de Pontrancart au même endroit; quittance du 12 août 1433, *Arch. de la S.-Inf.*, F. Danquin.

(1) Lettres de Thomas Le Bourc, lieutenant, en la ville de Bayeux, du bailli de Caen, 24 déc. 1431; vidimées par Pierre Bosquet, vicomte de Bayeux. *Bib. imp.*

çais, pour ceux qui avaient porté les armes et généralement pour tous nobles et gens d'église.

Pendant le séjour de Henri VI à Rouen, au mois de septembre 1431, le légat du souverain pontife, le cardinal de Sainte-Croix, vint dans cette ville, et y entama des négociations avec le grand Conseil, dans le but de mettre un terme à cette guerre acharnée qui désolait la France, et dont l'issue paraissait de plus en plus douteuse pour l'Angleterre. Rebuté de ce côté, il s'adressa au duc de Bourgogne, et l'amena à conclure avec Charles VII, une trêve de six ans par le moyen de laquelle, dit Monstrelet, « en aucuns lieux sur les frontières le peuple eut grande consolation (1). »

Quelque temps avant, le 12 août 1431, les Français avaient été battus près de Beauvais, par Warwick. Poton de Xaintrilles et messire Louis de Vaucourt, avaient été faits prisonniers. Le maréchal de Boussac s'était échappé à grand'peine et avait regagné Beauvais. Ce fut à cette bataille que fut pris Guillaume de Mende, dit le Petit-Berger, en qui plusieurs avaient cru reconnaître le continuateur de l'œuvre de la Pucelle (2). Tombé comme elle aux mains des ennemis, sur le territoire du diocèse de Beauvais, on songea à le livrer à Pierre Cauchon, pour être jugé à Rouen, en matière de foi. Réflexion faite, on le réserva pour parer l'entrée du jeune roi à Paris. Lié de cordes comme un voleur, il figura au milieu du cortège triomphal qui

(1) Monstrelet, p. 660.

(2) Monstrelet, p. 660. — *Journal de Paris*, p. 144. — Poton fut amené à Rouen et enfermé dans le donjon.

précédait Henri VI, « à la suite des neufs preux et des neuf preues dames et de grand foison de chevaliers et d'écuyers. » La vengeance était cruelle et peu digne d'un vainqueur généreux. Elle ne se borna pas là; il paraît avéré que le malheureux berger fut jeté dans la Seine et noyé. Du moins, ce genre de supplice prouve qu'il fut traité en ennemi politique et que la religion fut étrangère à sa condamnation (1).

Henri VI resta peu de jours à Paris. Le 8 janvier 1432, on constate sa présence à Rouen. A cette date, il dispensa l'abbesse de Montivilliers de venir lui prêter serment de fidélité, en considération du grand péril des chemins, et lui accorda pour s'acquitter de ce devoir imposé à tous les vassaux, à l'occasion de son joyeux avènement, un délai de trois mois, à compter du jour où il aurait remis le pied sur la terre de France (2). Peu de temps après, Henri VI reprenait le chemin de l'Angleterre, d'où il ne devait plus sortir (3).

(1) M. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 248.

(2) *Arch. de la S.-Inf.*, F. de Montivilliers. Faire prêter serment aux vassaux de la commune, était un des buts du voyage de Henri VI. Dès 1429, Bedford avait insisté auprès du Conseil d'Angleterre pour le couronnement de Henri VI, en France : « *Quia dominus Bedfordia, per litteras suas aliàs Concilio privato regis directas declarantes desiderium Concilii Franciæ et aliorum subditorum ibidem de habendo regem ibidem coronatum, ad effectum ut procures dicti regni et alii possint eidem facere, hoc facto, homagium et fidelitatem.* Rymer, t. II, part. IV, p. 150; *Ibid.*, p. 143.

(3) Il était de retour en Angleterre dès le mois de février 1432. M. J. Stevenson, vol. II, part. II, p. 560 (note).

II.

J'ai essayé de faire connaître l'état, véritablement déplorable, dans lequel la domination étrangère avait mis nos contrées à l'époque du procès de la Pucelle. Il nous faut, à présent, nous placer à un autre point de vue et constater, dans la société religieuse, l'influence des mêmes passions anarchiques qui avaient causé un trouble si profond dans la société civile.

Le schisme auquel l'Eglise avait été en proie pendant de si longues années avait eu pour conséquence de porter un coup funeste à la discipline du clergé et d'ouvrir la voie à des désordres de toute sorte. Quelques années encore, et l'on allait voir quelques prêtres, d'un rang inférieur pour la plupart, s'arroger le pouvoir de déposer le souverain pontife et d'en nommer un autre à sa place, et quel remplaçant ! le prince Amédée de Savoie. Ce fut comme le dernier période d'une anarchie qui n'était pas moins sensible dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel, et dont il serait aisé de signaler les tristes effets en tout lieu, longtemps avant l'événement qui dévoila le mal dans son effrayante gravité. En présence des dissensions qui désolèrent alors l'Eglise, et des attentats qui furent commis contre son chef, on est moins surpris de l'iniquité du procès de Jeanne d'Arc, iniquité qui ne put être consommée que par le mépris de l'autorité du Saint-Siège, et à laquelle, par une circonstance assurément digne d'être remarquée, participèrent quelques-uns des orateurs les plus séditionnaires du concile de Bâle.

Parmi les personnages appelés à décider du sort de la Pucelle, figurent en première ligne, après Cauchon et d'Estivet, Nicolas Loiseleur et Thomas de Courcelles. On connaît leur conduite au procès. On sait que l'un et l'autre se montrèrent d'une excessive dureté à l'égard de l'accusée, qu'ils furent du très petit nombre de ceux qui opinèrent pour que la torture ne lui fût point épargnée. Et pourtant, Loiseleur avait été désigné pour être son confesseur, et ce choix lui faisait une obligation de pencher pour l'indulgence plutôt que pour la sévérité. Courcelles, jeune encore, était déjà renommé pour son savoir, et l'on rendait d'autant plus volontiers-hommage à son mérite, qu'il le voilait de toutes les apparences de la timidité et de la modestie. Il était donc naturel d'attendre de lui de la modération et de la droiture. Tous deux furent députés au concile de Bâle ; le premier fut chargé d'y représenter le clergé de la cathédrale de Rouen (1) ; le second y parut au nom de l'Université de Paris (2). L'un et l'autre avaient eu le malheur de ne point discerner la souveraineté légitime à laquelle ils devaient leur obéissance et d'étouffer, par un vote cruel, la voix qui les avait rappelés à leur devoir, d'après une inspiration qu'il leur répugnait d'admettre. L'un et l'autre, à Bâle, continuèrent, à l'égard d'un autre souverain, leur rôle de révolté ; ils se signalèrent par leur violence contre le pape Eugène IV, et persévérèrent jusqu'au bout dans leur opiniâtreté. Après avoir refusé de reve-

(1) *Arch. de la S.-Inf., Reg. capitul.*, délib. des 18 février, 28 juillet et 16 août 1438.

(2) M. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'Histoire de Jeanne d'Arc*.

nir à Rouen, sur la sommation qui lui en avait été adressée par ses confrères, Loiseleur fut désavoué et révoqué. On le priva même de son canonicat par l'application qu'il fallut lui faire d'une bulle du pape qui déclarait incapables de posséder des bénéfices ceux qui avaient eu part aux excès du conciliabule de Bâle (1). Courcelles fut plus heureux. Les principes qu'il avait soutenus n'étaient autres que ceux que patronnait l'Université de Paris, et dont il s'était imbu dans ses écoles. C'étaient, aussi, ceux que le gouvernement de Charles VII s'efforçait de faire prévaloir, et qui finirent par être officiellement formulés dans cette fameuse pragmatique-sanction de Bourges à laquelle Courcelles ne demeura point étranger (2).

Il n'y a guère moyen de douter que ces principes n'eussent trouvé faveur en Normandie aussi bien qu'en France, si les chefs du gouvernement anglais ne s'y fussent opposés. On voit bien que le cardinal de Luxembourg, devenu archevêque de Rouen, convoqua un Concile provincial en cette ville au mois de mars 1438, pour venir en aide au pape contre les pères du Concile de Bâle (3); qu'il transmit vers le même temps, conformément à la délibération du Concile provincial, tant aux évêques qu'aux abbés exempts et non exempts de la province, l'ordre de se rendre à Ferrare, où le Concile général avait été transféré par le pape Eugène IV, pour la réception de l'empereur Jean Paléologue et de Joseph, patriarche de Constantinople (3).

(1) *Arch. de la S.-Inf.*, F. de l'Archevêché.

(2) M. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'Histoire de Jeanne d'Arc*.

(3) *Arch. de la S.-Inf.*, F. de l'Archevêché.

Mais on peut douter de l'empressement du clergé normand à entrer dans les vues du cardinal par les lettres de Henri VI, qui mentionnent l'opposition « d'aucuns de ses sujets (1), » par cette importante délibération du chapitre de la cathédrale de Rouen, prise en la chapelle archiépiscopale, le 7 avril 1438 : « Premièrement, l'en proteste que ce que l'on est comparu en ceste assemblée de Consille provincial a esté, par vertu des lettres de notre Saint Père, et comme exemps et non aultrement, et que ce ne puisse tourner à préjudice au temps advenir. Quant à la cause de l'assemblée, considérées les difficultés qui sont en la matière d'un costé et d'autre, est d'avis que c'est le plus seur de encore actendre à y prendre conclusion, et que l'en supplie au roi notre souverain seigneur, de par tout le clergé de Normandie, que il lui plaise sur ce adviser et exhorter, le plus bref que il pourra, les parties de soy acorder, et que se il vient aucunes sentences entre chi et là, tant d'un costé que d'autre, que l'en n'y obéisse point et que tout soit différé jusques à ce que l'en sace que le roy notre souverain seigneur aura fait et que dès maintenant l'en se pourvoie pour toutes doubtes par appellacions et autres voies qui seront advisées (2). » Ce qui n'est pas moins significatif, c'est le refus que firent les chanoines de Rouen, quelques mois après, de remettre entre les mains du cardinal de

(1) *Arch. de la S.-Inf.*, F. Danquin, Mandement de Henri VI aux gens tenant à Rouen son Conseil et à tous les baillis, justiciers ou officiers, 9 janvier 1439.

(2) *Arch. de la S.-Inf.*, à la suite du *Reg. capitul.* de 1436-1438. *Deliberacio capituli... anno Domini 1437º die VII aprilis ante pascha.*

Luxembourg, conformément à l'injonction du pape, l'argent qui avait été donné par les fidèles pour le fait de l'union de l'église grecque à l'église latine. Il fallut prier le bailli de Rouen, Jean Salvaing, d'intervenir, et faire ouvrir de force, en sa présence, dans la cathédrale, le coffre où les aumônes avaient été déposées (14 août 1439). Plus tard, en 1457, le même chapitre, obéissant aux conseils de l'Université de Paris, adhéra, sans réserve, au système de défense qu'elle proposa, quand il s'agit de se soustraire à l'imposition d'une décime pour une croisade contre les Turcs; il invoqua la Pragmatique-Sanction de saint Louis, les décrets du concile de Bâle, les décisions de l'assemblée de Bourges, et n'hésita pas à appeler du souverain pontife au futur concile général. Il encourut, avec tout le clergé du diocèse, l'interdit et l'excommunication qui furent lancés par le cardinal de Sainte-Praxède, et vit qualifiée, par Calixte IV, sa conduite dans cette circonstance, de schismatique et d'hérétique (1). De tous ces faits je me crois fondé à tirer cette conclusion, qu'à l'époque de nos troubles civils, sous Charles VII, l'autorité du saint siège était singulièrement affaiblie, et que parfois on la vit mettre en question par ceux-là même qui paraissaient plus particulièrement obligés de la défendre.

Le même affaiblissement avait plus ou moins affecté les divers représentants de l'autorité religieuse à tous les degrés de la hiérarchie.

A peu près à l'époque du procès de la Pucelle, dans un mémoire où se trouvent exposés les graves abus qui

(1) *Arch. de la S.-Inf.*, F. de l'Archevêché.

s'étaient glissés dans le monastère de Saint-Ouen, les scandales commis par les religieux, partagés entre un abbé emprisonné pour s'être rendu leur complice, et celui qui leur avait été imposé comme remplaçant, par l'archevêque, les vicaires généraux de Mgr Hugues d'Orges faisaient remarquer qu'il n'y avait plus, dans cet établissement, autrefois si saint et si célèbre, ni pasteur ni gouvernement (1). Bien des monastères, malheureusement, auraient pu donner lieu aux mêmes plaintes. Ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que, par suite de dissensions récentes, le diocèse tout entier manquait d'une main ferme pour le conduire.

Jean de La Rochetaillée, archevêque de Rouen, après avoir porté le titre d'archevêque de Constantinople, avait été nommé cardinal, en 1426, sur la demande du duc de Bedford. Il avait mis pour condition à l'acceptation qu'on le pressait de faire de cette dignité la faculté de conserver son archevêché. Le pape, cédant aux instances de Bedford, avait bien voulu le lui permettre ; mais déjà les chanoines de Rouen, avisés de sa promotion au cardinalat, avaient déclaré ce titre incompatible avec celui d'archevêque, et songé à élire l'un d'entre eux, Venderez, sur lequel le choix de plusieurs s'était déjà porté, quelques années auparavant, à la mort de Mgr Louis de Harcourt.

La question fut posée le 10 octobre 1426. Le consentement sollicité par l'archevêque fut nettement refusé par la majorité, notamment par Nicolas Loiseleur et par Raoul Roussel. Les opposants furent mis en suspicion, privés de leurs distributions capitulaires,

(1) *Arch. de la S.-Inf.*, G. 1276, 1277.

comme s'ils eussent manqué à l'église de la manière la moins excusable. La présidence fut même enlevée au chantre Brouillot, parcequ'il s'était montré favorable à Jean de La Rochetaillée, et attribuée provisoirement à un autre. On considéra l'archevêque comme démissionnaire. Des députés furent envoyés à Paris pour agir contre lui, et à Rouen, on parla, pour le contraindre à céder, d'assembler les bourgeois de la ville et les gens d'église. Ces manœuvres furent signalées aux chefs du gouvernement anglais. Ils y virent une marque non équivoque d'insubordination, tant à l'égard du pape qu'à l'égard du roi, et les circonstances aidant, une cause peut-être prochaine de sédition populaire. Un mandement royal daté d'Angleterre, 4 novembre 1426, adressé à Salvaing, bailli de Rouen, lui enjoignit de maintenir l'archevêque dans la jouissance de ses droits en faisant défense au doyen et au chapitre, à peine de 10,000 marcs d'or d'amende et d'encourir l'indignation du roi, de faire aucunes assemblées de leur chef et de procéder à l'élection d'un archevêque, comme si le siège eût été vacant. La défense, toutefois, n'était pas tellement rigoureuse que le roi ne déclarât, pour le cas où quelques uns voudraient faire opposition dans les formes, que la connaissance du débat serait réservée au prévôt de Paris, parceque Jean de La Rochetaillée était étudiant de l'Université, et qu'en cette qualité il n'était tenu de plaider qu'au tribunal de ce magistrat (1).

Quand ce mandement fut notifié au chapitre, il protesta de sa volonté d'obéir au roi et au saint père;

(1) *Arch. de la S.-Inf.*, G. 1132.

mais tout aussitôt, il fit ses réserves, alléguant que sur la matière en question il *n'était pas délibéré*, ce qui ne l'empêcha pas de s'en tenir à son opinion et de prétendre que l'archevêque ne pourrait être maintenu en possession de son siège, dès qu'il aurait accepté le cardinalat(1).

Un accord provisoire fut conclu, par les soins de Pierre Cauchon, de Philippe de Ruilly, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, et de Quentin Massue, licencié en l'un et l'autre droit, et maître des requêtes de l'hôtel. Il fut décidé que les chanoines pourraient s'opposer à l'exécution des lettres du roi, et que, d'un autre côté, il serait loisible à l'archevêque de faire toutes les protestations qu'il croirait devoir faire dans l'intérêt de sa cause. Le procès devait être tenu en état, sans préjudice du droit des parties, pendant trois ans, à partir de l'acceptation du cardinalat. En attendant le jugement définitif, l'archevêque prenait l'engagement de ne pas venir à Rouen. S'il y était mandé par le régent pour affaires politiques, il serait tenu d'en donner avis au chapitre, qui pourrait alors faire des démarches pour obtenir un contre-ordre. En tout cas, il ne pourrait mettre le pied dans la cathédrale que moyennant le consentement formel du chapitre, obtenu dans une assemblée où tous les chanoines résidant dans la ville auraient été convoqués. Les arbitres choisis par les parties étaient : Louis de Luxembourg, chancelier de France, Pierre Cauchon, Philippe de Morvilliers, premier président du parlement, Philippe de Ruilly, et Quentin Massue.

Trois jours après, le 25 février 1427, Jean de La Ro-

(1) *Arch. de la S.-Inf., Reg. Capitul.*

chetaillée recevait, en l'église de Paris, le chapeau de cardinal, en présence de Louis de Luxembourg, et prêtait à Henri VI serment de fidélité entre les mains des gens du Conseil. Le lendemain, 26, un mandement du roi d'Angleterre enjoignait au bailli de Rouen de *mettre à pleine délivrance* le temporel de l'archevêché (1).

Les affaires dont il avait été chargé pour le service de l'État n'avaient guère, jusque-là, permis à Jean de La Rochetaillée de résider dans son diocèse, ainsi qu'on le voit par les délais qui lui furent successivement accordés pour rendre aveu du domaine archiépiscopal (2). A partir de ce moment, l'entrée de Rouen lui fut strictement interdite. Il y vint une seule fois, le 9 avril 1427, pour obéir aux ordres de Bedford, et avec la permission du chapitre, permission qu'il n'eût peut-être pas facilement obtenue, si une lettre du régent, conçue en termes impératifs, n'eût rendu impossible toute objection. En voici la teneur :

« A nos très chiers et bien amés les doyen et chapitre de Rouen. — De par le régent le royaume de France duc de Bedford. Très chiers et bien amés, nous vous signifions que nous sommes passés decha mer en bonne prospérité de notre personne, la merci Notre Seigneur, et avons prié et chargié très révérend père en Dieu notre amé et féal conseiller le cardinal de Rouen aler présentement audit lieu de Rouen, pour parler et besongner sur certaines matières touchant

(1) *Arch. de la S.-Inf.* Ce mandement était rendu à la relation du Conseil : les évêques de Beauvais et de Noyon, le seigneur de Saint-Pierre, maître Pierre de Canteleu et autres présents. *Signé* : Calot.

(2) *Ibidem*, G. 1131.

bien expressément Mons^r le roy et nous aussi, avec notre très chier et bien amé oncle de Wincestre, lequel notre dit conseiller doit trouver audit Rouen. Si vous mandons et enjoignons très expressément, de par mon dit seigneur et de par nous, et sur tout le plaisir que faire nous voulés, que si gracieusement et honnestement vous vous aiés envers icellui notre conseiller, sans lui faire aucun trouble ou empeschement ou nouvelleté, que nous ayons cause d'estre content de vous. Car se aultrement se faisoit, il nous desplairoit, comme appercevroient par effect ceulx qui de tels troubles, empeschement et nouvelletés auroient été causes. — Très chiers et bien amés, Notre Seigneur soit garde de vous. — Donné à Saint-Omer, le xxviii^e jour de mars. *Ainsi signé : Rinel (1) ».*

Le délai de trois ans touchant à son terme sans qu'aucune décision eût été prise sur le procès, Jean de La Rochetaillée se fit transférer au siège de Besançon, où il espérait être à l'abri de semblables difficultés. Sa nomination est du 12 octobre 1429. La nouvelle en parvint au chapitre, le 1^{er} décembre suivant. Elle fut apportée par le clerc Jean Lefebvre, originaire du Mesnil-Villemen au diocèse de Coutances. Il revenait de Rome; il raconta qu'à son départ, le bruit courait dans cette ville qu'il ne tenait qu'à l'évêque de Thérouanne d'être nommé à l'archevêché, mais que ses procureurs avaient refusé de prêter l'oreille à aucune proposition,

(1) *Arch. de la S.-Inf., Reg. Capitul.* — En 1426, M^{sr} de La Rochetaillée résidait à Dieppe; c'était là qu'il se trouvait quand le cardinal de Winchester fit son entrée à Rouen. — Arrivé à Rouen, sur l'appel de Bedford, il y resta peu de temps; il partit pour Rome dès le mois de mai.

avant d'être positivement informés de ses intentions. Il n'est pas douteux que ce prélat, alors chancelier de Henri VI, et l'un des hommes les plus marquants du parti de ce prince, n'eût été agréé par les chanoines. Le 13 janvier 1431, en effet, ils firent des démarches auprès de lui pour le déterminer à consentir à sa translation au siège de Rouen. Mais ce fut sans succès, cette fois-là. Il est permis de supposer que les embarras qui avaient été suscités au cardinal de La Rochetaillée, et que, moins que personne, il pouvait ignorer, lui avaient donné à réfléchir. Ce qui était arrivé à son confrère l'avertissait de ce qui lui serait réservé à lui-même, s'il parvenait au cardinalat, dignité à laquelle le désignaient assez naturellement l'éclat de sa naissance, les hautes fonctions qu'il remplissait, et la faveur dont il jouissait à la cour de Rome et auprès du roi d'Angleterre.

On ne voit pas que les chanoines aient songé à Pierre Cauchon, auquel Bedford avait, quelques mois auparavant, fait espérer le siège de Rouen. Ils n'avaient eu, assurément, qu'à s'en louer dans le procès qu'ils avaient intenté au cardinal de La Rochetaillée. Mais il était d'autres circonstances dans lesquelles ils croyaient avoir eu sujet de s'en plaindre. Bedford avait obtenu, tout récemment, du souverain pontife la permission de lever sur le clergé, comme don gratuit, une somme de 30,000 l. équivalant à deux décimes, et il avait chargé l'évêque de Beauvais d'en opérer la perception. La chose ne s'était pas faite sans une grande opposition. Une assemblée du clergé, composée d'évêques, d'abbés, de prieurs et d'autres gens d'église, ayant été convoquée à cette occasion, en la chapelle de l'archevêché, le 8 juillet

1429, sous la présidence de Jean Chevrot, vicaire général et official pour Mgr de La Rochetaillée, les députés avaient prétendu qu'il n'y avait point lieu de percevoir deux décimes, parce qu'ils n'en avaient accordé qu'une seule; ils s'étaient plaint de ce que Cauchon, en fulminant des censures, avait manqué à ses devoirs; ils avaient appelé de ses sentences et de ses monitions au pape ou au concile général qui devait se réunir prochainement. L'appel avait été signifié à l'évêque de Beauvais, au nom de tout le clergé de la province, par huit chanoines de Rouen : Brouillot, Loyseleur, Rubé, Raoul Le Barbier, Henri Gorren, Jean Basset, Nicolas Coupequesne, et Jean Alespée.

Bien que les Anglais fussent loin d'être populaires en Normandie, ainsi que le prouve clairement la résistance qu'ils y éprouvèrent, il faut bien se garder de penser que tout ait été arbitraire dans leur administration. L'appât par lequel le parti du duc de Bourgogne avait séduit une partie de la nation et l'avait détachée de l'obéissance due au légitime souverain pour la ranger sous le sceptre du roi d'Angleterre, c'était la défense des libertés et des franchises du pays, méconnues ou violées par les Armagnacs. Le gouvernement anglais ne s'aveugla pas sur la valeur des victoires qu'il avait remportées au point de mépriser ouvertement, après les avoir invoqués pour en tirer parti, les principes qui avaient si heureusement servi la politique de son allié. Il protesta de son zèle pour la défense des immunités ecclésiastiques (1); il respecta l'autonomie de la Nor-

(1) Voir un édit du roi Henri VI, daté de Rouen, 20 janvier année septième du règne (1420) : « *Inter nonnullas rei publice*

mandie, bien que ce fût pour lui le *pays de conquête*, par opposition aux contrées qu'il devait aux stipulations du traité de Troyes; il confirma ses privilèges et ses coutumes. Il fit plus : il lui rendit ses assemblées d'États, et ne manqua pas de les convoquer régulièrement pour le vote des impôts; il s'abstint de nommer aux fonctions publiques, si ce n'est aux charges militaires, des personnes d'origine anglaise. Plusieurs évêchés vacquèrent de 1418 à 1450; pas un seul Anglais ne fut élu, ni probablement proposé. Dans les listes des chanoines de Rouen, entre ces deux années, à peine rencontre-t-on quelques noms étrangers, bientôt remplacés. Il est visible par là que les conquérants ménagèrent avec le plus grand soin les susceptibilités du clergé, et il est très vraisemblable que Bedford, si grande que fût sa confiance en Pierre Cauchon, son conseiller, abandonna, sans hésitation, la pensée d'en faire un archevêque de Rouen, du moment qu'il eut lieu de craindre de s'aliéner, en le soutenant, les sympathies du chapitre de la cathédrale. Quoi qu'il en soit, qu'il y ait eu hésitation de la part de l'évêque de Thérrouanne, Louis

curas et sollicitudines varias regis humeris incumbentes, votis nostris occurrit, primum et precipuum, sacrosanciam matrem ecclesiam in suis juribus, privilegiis et immunitatibus deffendere et tenere et eam, pro viribus, a noxiis preservare. Credimus namque quod tanto in nostris actibus virtus crescit et augetur quanto ad conservationem jurium, privilegiorum ecclesie solercius excitamur. Quid enim, retroactis temporibus, regalem (auctoritatem?) magis provexisse et ornasse conspiciamus quam quod pie regnantes loca Christo consecrata et laudabiliter et honorifice fundata et dotata et eorum ministros et servientes in suis juribus preservarunt et preservata deffenderunt? » Arch. de la S.-Inf., F de Fécamp.

de Luxembourg, démarches faites en faveur de Pierre Cauchon, toujours est-il qu'il s'écoula près de deux ans avant qu'un successeur fût donné au cardinal de La Rochetaillée. La vacance du siège venait d'être déclarée, lorsque Jeanne d'Arc arriva à Rouen, et ce fut au chapitre, à défaut d'archevêque, que l'évêque de Beauvais dut s'adresser pour en obtenir la permission de procéder, dans cette ville, au procès de la Pucelle. La concession de territoire qu'il réclamait, hâtons-nous de le dire, ne pouvait lui être refusée, et l'on ne saurait en induire rien de défavorable à l'accusée dans l'esprit des chanoines.

Non-seulement le diocèse était sans archevêque, mais le chapitre, auquel, en son absence, était remise l'administration spirituelle de cette vaste circonscription, était lui-même et depuis longtemps privé de son chef.

Guillaume Lentrant, nommé par le pape, *motu proprio*, doyen du chapitre dès 1414, avait pris possession par procureur de sa dignité et n'avait jamais résidé à Rouen, bien que, à la cérémonie même de sa réception, on l'eût fait avertir de l'obligation qui lui était imposée de ne pas faire de sa charge un vain titre. A plusieurs reprises, les chanoines, forcés de déférer sur ce point aux injonctions du gouvernement, lui intimèrent l'ordre de venir au milieu d'eux; mais il ne crut pas devoir y obtempérer. La preuve qu'ils l'estimaient et qu'au fond ils lui savaient gré de ne point user d'une autorité qu'il ne devait point à leurs suffrages, c'est qu'ils lui accordèrent délai sur délai, qu'ils se contentèrent de ses excuses, et que secrètement ils le prièrent de leur pardonner les sommations

qu'ils étaient dans la nécessité de lui adresser, comme le témoigne cette délibération du 25 août 1428 : « *Domino decano scribetur quod ipsi domini non faciunt dictam monicionem in contentum dicti domini decani sed duntaxat pro conservatione juris dicte ecclesie et pro habendo excusationem erga dominum cardinalem Anglie qui alias cum dominis de capitulo locutus est de absentia predicti domini decani.* » Ils se gardèrent donc de le priver de sa dignité comme on leur demandait de le faire, et ne lui donnèrent de successeur qu'à sa mort, arrivée en février 1435 (1).

Ainsi, à l'époque du procès de la Pucelle, tandis que la présence du roi et du grand Conseil, donnait à l'autorité civile plus de force que jamais, l'autorité ecclésiastique, au contraire, était à Rouen très faiblement représentée.

Autre circonstance plus défavorable encore, il ne restait de l'ancien clergé que des hommes sans influence et tenus à l'écart. Dès l'année 1421, une sentence des vicaires-généraux de l'archevêché, rendue à l'instigation du roi Henri V, avait déclarés privés de leurs bénéfices pour cause de résidence sur les terres du dauphin du Viennois et autres ennemis des rois de France et d'Angleterre (Charles VI et Henri V,) treize chanoines dont je me plais à rappeler les noms : Jean Lemercier, curé de Tourny et de Saint-Maclou de Rouen ; Jacques de Fréville, curé de Doudeville ; Jean d'Ifreville, curé de Saint-Vast-en-Val, au doyenné de Bacqueville ; Jourdain Morin, curé de Varneville, au doyenné de Pavilly ; Simon Faverot, doyen de la collégiale d'Andely ; Jean

(1) *Arch. de la S.-Inf., Reg. Capitul.*

de Norris, chantre de Rouen; Mahieu Canu, sous-chantre; Antoine Cornard, archidiaque du Vexin-Français; Simon Le Poulailier; Martin Ravenot; Jean d'Estampes; Jean Le Porcher; Robert de Faubuisson (1). Tous furent remplacés par des ecclésiastiques, évidemment favorables à Henri V, puisqu'ils ne purent être reçus à leurs bénéfices qu'à la condition de prêter à ce prince serment de fidélité. Plusieurs d'entre eux, notamment Raoul Roussel, André Marguerie, Denis Gastinel, firent partie du Conseil du roi pour la Normandie.

Pendant la vacance du siège, quelques chanoines furent nommés par Henri VI, en vertu du droit de régale. Ce furent: Jean Beaupère, nommé le 6 septembre 1430, reçu le 20 février 1431; — Alain Kyrketon, nommé le 19 avril 1430, reçu le 24 du même mois; — Jean Piquet, secrétaire de Bedford, nommé le dernier novembre 1429, reçu le 13 février 1430; — Pierre Maurice, nommé le 8 janvier 1430, en remplacement de l'anglais Robert Felton, en faveur de qui il avait résigné la chapelle de Notre-Dame-du-Grippel, au doyenné de Pavilly, reçu le 11 du même mois; — Nicolas Midi, nommé le 21 avril 1431, reçu par procureur le 4 mai de la même année, en personne le 19 du même mois. — Jean Geoffroy, chanoine de Lisieux, secrétaire de la duchesse de Bedford, avait été nommé par l'archevêque le cardinal de La Rochetaillée, et reçu le 27 avril 1428 (2).

Favorablement disposés pour le gouvernement

(1) *Arch. de la S.-Inf.*, G. 1202.

(2) *Ibid.* F. du Chapitre. *Regist. receptionum*, 1420-1430, 1430-1447 et *Reg. capit.*

anglais à raison même de leur nomination, les chanoines de Rouen le devinrent plus encore par l'effet d'une cérémonie sans précédent dans leur histoire, cérémonie qui avait fait leur confrère du personnage le plus important de la nation anglaise pendant la minorité de Henri VI.

Le 20 octobre 1430, le chapitre fut officiellement informé du désir que Bedford avait d'être reçu chanoine et admis, en cette qualité, à la distribution du pain et du vin capitulaires, à l'usage du surplis et de l'aumusse. Il relevait d'une maladie assez sérieuse et n'était encore qu'imparfaitement rétabli. Dès le lendemain, on s'empessa de lui faire savoir que sa demande avait été favorablement accueillie. Il fixa lui-même sa réception au lundi suivant, 23 octobre, jour de Saint-Romain, autrement dit du Pardon. C'était rendre un pieux hommage à l'un des patrons les plus vénérés du diocèse, à celui auquel le chapitre rapportait l'honneur du plus singulier et du plus insigne de ses privilèges. C'était aussi assurer à la cérémonie la publicité la plus éclatante, le 23 octobre étant précisément le jour de l'ouverture de la foire la plus célèbre de Rouen. Ce jour-là, Bedford se présenta dévotement, accompagné de sa jeune femme, Anne de Bourgogne, au grand portail de l'église cathédrale. Il y fut reçu par Pierre Cauchon, revêtu de ses habits pontificaux, assisté des évêques d'Avranches et d'Évreux, du chantre, du trésorier, des archidiacres d'Eu, du Vexin-Français et du Petit-Caux. Il y avait là une grande foule « d'abbés, de prieurs, d'ecclésiastiques de toute sorte, de chevaliers, d'écuyers, de dames et de demoiselles. »

Après avoir fait sa prière devant le jubé, il se rendit au chapitre et prit place sur un siège d'honneur, ayant à sa droite, mais à une distance respectueuse, sa femme humblement agenouillée, qui ne quitta cette posture, pour s'asseoir sur ses talons, que pendant la harangue du chanoine Nicolas Coupequesne. La harangue finie, le régent fut revêtu du surplis et de l'aumusse ; il prêta serment sur l'évangile de défendre les droits et les libertés de l'église, et reçut le pain et le vin en signe de fraternité. Se considérant dès lors comme chanoine, il prit part immédiatement à une procession solennelle d'actions de grâces qui se fit dans la cathédrale, et si, à la différence des chanoines, au lieu de se revêtir de la chape, il la fit porter devant lui, ce fut, assure le rédacteur des registres capitulaires, uniquement à cause de sa faiblesse qui ne lui eût point permis d'en supporter le poids. Le jour même, il témoigna sa reconnaissance au chapitre en lui faisant présent d'ornements magnifiques qu'on conservait encore à la fin du siècle dernier dans le trésor de la cathédrale (1).

Le dernier jour de décembre, il donna aux chanoines les dîmes de Sierville, à condition de faire célébrer, chaque année, pour lui, au grand autel deux messes, l'une le 20 juin, l'autre le samedi après l'Annonciation (2).

Il fit, le même jour, une donation importante aux Carmes de Rouen, dont il s'était rendu le principal

(1) *Arch. de la S.-Inf., Reg. Capitul.*

(2) *Arch. de la S.-Inf., Reg. Capitul.*

fondateur par contrat du 27 mai 1428. Ces religieux s'étaient obligés à dire dans leur église « à toujours mais perpétuellement..... tous les jours une messe à note de Notre-Dame bien matin à l'intention du Régent et de la très haute et puissante princesse Madame Aulne de Bourgogne, sa femme et espouse comme leurs propres fondeurs.... *Item*, tous les jours à perpétuité, dedans leur chappitre, prière et oraison en leur vivant pour leur prospérité; — *Item*, chascun an perpétuellement..... ung anniversaire pour les fondeurs. » — Ils avaient reconnu au régent et à sa femme, la faculté de faire mettre, « aux deux costés de l'église des Carmes, les ymages de leurs deux personnes contrepans à genoulx et dessoubz eulx leurs armes et les ymages eslevés (2). »

A la même époque, Bedford établissait les Célestins près du lieu dit le Joyeux-Repos au quartier de Saint-Hilaire et leur faisait bâtir une petite chapelle (3).

Pendant tout le temps de son séjour à Rouen, il donna des preuves de son respect pour les libertés de l'église métropolitaine et ne souffrit pas qu'il leur fût donné la moindre atteinte. Le 23 mai 1430, il avait fait ouvrir aux commissaires du chapitre toutes les prisons du château, même celles du donjon, pour l'exercice du privilège de Saint-Romain. Le 9 janvier 1431, une réparation solennelle consacra le droit de juridiction des chanoines dans l'enceinte de la cathédrale. Un palefrenier allemand, attaché au service d'un Anglais, avait frappé

(1) *Tab. de Rouen*, à la date indiquée.

(2) *Arch. de la S.-Inf.*, F. des Célestins de Rouen; — *Cartul. de Saint-Ouen de Rouen*, p. 472.

un prêtre dans l'église; saisi par l'appariteur qui lui avait arraché le bâton ferré dont il était armé, il avait été mis dans la prison capitulaire. Son maître, un capitaine anglais, nommé Thomas Candish (Scandish), furieux à cette nouvelle, s'était rendu à l'église avec quelques-uns de ses compatriotes, s'était jeté sur l'appariteur et l'avait forcé à lui rendre son prisonnier. Ce capitaine fut contraint, ainsi que son serviteur, à faire amende honorable au chapitre, en présence du bailli de Rouen, Raoul Bouteiller, et de son lieutenant Laurent Guedon. Le chapitre fit grâce à l'un et à l'autre, en considération de Bedford et de Norfolk (1).

On n'aurait aucune raison plausible, suivant moi, d'attribuer les divers actes que nous venons de mentionner à l'hypocrisie, ni même à un calcul politique. La sincérité de l'affection de Bedford pour l'église de Rouen parut par son testament; il voulut que son corps reposât dans la cathédrale, en compagnie de ses confrères ecclésiastiques, donnant clairement à entendre par là qu'il ne doutait ni de la durée, ni de la légitimité de la domination anglaise, que, plus que tout autre, après son frère Henri V, il avait contribué à établir.

Ce fut probablement encore à l'instigation de Bedford que le roi Henri VI accorda, sur son domaine de Normandie, une rente de 40 s. par mois, à une femme nommée Isabellé Delesques, recluse de Saint-Vigor, de Rouen. Mais si l'intention était bonne, il faut convenir que l'aumône aurait pu recevoir une plus heureuse destination. Quelques années après, en

(1) *Reg. Capitul.*, à la date indiquée.

effet, cette recluse était poursuivie au tribunal de l'officialité de Rouen, pour être sortie de sa cellule sans permission, s'être promenée par la ville en habit séculier, avoir reçu la communion sans s'être confessée, pour s'être enfin livrée publiquement à la débauche (1).

Quoi qu'il en soit des sentiments qui animèrent Bedford, il était impossible que tant de témoignages de dévotion ne donnassent point au clergé rouennais une opinion extrêmement favorable de son zèle pour la religion. Mais il faut se garder d'aggraver la responsabilité du chef du gouvernement anglais, pour alléger d'autant celle des juges de la condamnation.

Bien que quelques historiens, en effet, aient représenté Bedford comme exerçant auprès de ceux-ci un espionnage qui les privait de leur liberté, il est douteux qu'il se soit mêlé directement du procès; il est certain, du moins, qu'il n'était pas à Rouen, quand il s'y instruisit.

Dès le 13 janvier, il avait quitté cette ville. Ce jour-là, les chanoines décidèrent que, chaque matin et jusqu'à nouvel ordre, il serait fait une procession dans leur église *pro prosperitate ducis Bedfordie et sue comitive et pro securitate victualium in aqua Secane existentium pro ducendo Parisiis* (2).

(1) *Bib. imp.* Quittance d'Isabelle Delesques, du 8 janvier 1430. — *Arch. de la S.-Inf.*, G. 255.

(2) *Arch. de la S.-Inf.*, *Reg. Capitul.* — Cf. M. J. Stevenson, vol. II, part. II, p. 424. Mandement du gouverneur des finances au receveur général, pour lui enjoindre de payer les 100 lances et les archers à cheval, ordonnés par le roi, pour accompagner le

Le 30 janvier, il arrivait à Paris, ainsi que le rapporte, dans son *Journal*, le *Bourgeois de Paris*, « à très belle compagnie, amenant avec luy six batteaux et douze foussés tout chargez de biens de quoy corps d'homme doit vivre, et ne lez volt oncques laisser qu'il ne le vit toujours ou fist voir.... et disoit tout le peuple que, passé a 400 ans, ne vint si grant foison de biens pour une fois. » Le même chroniqueur nous montre ensuite Bedford à la prise de Gournay, à celle de la tour de Montgé, au siège de Lagny où il éprouva un véritable échec et d'où il revint à Paris pour la veille de Pâques 1431. Les Parisiens, railleurs au milieu de toutes leurs misères, ne manquèrent pas d'en plaisanter, disant qu'il était revenu pour se confesser et faire ses Pâques dans sa paroisse.

En même temps que ce récit, confirmé d'ailleurs par des pièces officielles, établit clairement, à l'égard de Bedford, son absence de Rouen pendant toute la durée du procès (1), il explique, à mon avis, pourquoi Jeanne d'Arc ne fut pas menée à Paris, et pourquoi Rouen eut le triste privilège d'être le théâtre de l'odieuse procé-

duc de Bedford et les bateaux et marchandises, en son voyage qu'il fait présentement à Paris. Rouen, 11 janvier 1430.

(1) Les lettres de Henri VI, rédigées après la condamnation de Jeanne d'Arc, 12 juin 1431, mentionnent comme témoins les principaux membres du Conseil. Mais il n'y est pas question de Bedford, dont le nom eût figuré en première ligne, si ce personnage n'eût point été absent. M. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 243.— Bedford était à Rouen le 18 sept. 1431. *Bib. imp.*— Le 22 du même mois, les officiers de l'Archevêché offrirent au chanoine Coupesne, 6 s. 8 d., pour avoir proposé devant le Régent. *Arch. de la S.-Inf.*, G. 32. Tout porte à croire que le retour de Bedford à Rouen n'eut lieu que vers cette époque.

dure dirigée par Cauchon. Si la route n'était pas sûre pour un convoi de vivres, combien moins devait-elle le paraître pour le transport de la Pucelle ! Ce fut peut-être pour ce même motif que Henri VI prolongea si longtemps son séjour à Rouen.

M. Wallon exprime l'opinion qu'à Paris le procès eût pu être favorable à la Pucelle, et que ce fut, en prévision de ce résultat, que Cauchon forma son tribunal à Rouen. Il est difficile de le croire, même à s'en tenir à deux faits qui sont mentionnés par cet éminent historien : la condamnation, à Paris, d'une femme qui s'était permis de dire que Jeanne d'Arc était inspirée de Dieu ; le faible intervalle de temps qui s'écoula entre le moment où l'on reçut dans la capitale du royaume la nouvelle de la prise de Jeanne d'Arc, et la date des lettres écrites au duc de Bourgogne par le vicaire général de l'Inquisition et par l'Université, pour le requérir de livrer la redoutable prisonnière (1). A Paris, alors, il n'y avait plus d'Anglais ; Bedford, le Conseil étaient à Rouen. Le premier coup qui fut dirigé contre la Pucelle vint de l'Université, et par la rapidité avec lequel il fut porté, on peut juger que cette corporation puissante n'avait point eu besoin d'être excitée par les menaces des Anglais, pas même par les exhortations de Cauchon, auquel, il faut bien le dire, quelques mois après, elle osa reprocher sa lenteur

(1) *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 20. « La Pucelle avait été prise le 24 mai 1430. Le 25, on le sut à Paris. Dès le 26, le vicaire général de l'Inquisition adressait au duc de Bourgogne un message que dut accompagner ou suivre de bien près une lettre de l'Université, conçue dans le même sens, lettre perdue, mais rappelée dans une autre qui est conservée au procès. »

dans les négociations engagées pour obtenir la remise de la Pucelle (1). Exemple déplorable et pourtant commun de l'aveuglement causé par l'esprit de parti ! Que de fois, dans les guerres civiles, des compatriotes se sont montrés plus passionnés et plus violents que les étrangers ! Ceux-ci, chassés du pays par eux envahi, sont assurés de retrouver une patrie où on leur fera bon accueil ; tout l'espoir des autres se fonde sur le maintien de la domination qu'ils ont acceptée, et dont ils ont reçu ou recherché des faveurs compromettantes.

III.

Dans le préambule de la sentence qu'il prononça contre Jeanne d'Arc après son abjuration, Pierre Cauchon mit en avant la nécessité pour les pasteurs de l'Eglise de redoubler de vigilance afin de s'opposer à l'établissement de doctrines nouvelles, principalement dans ces temps périlleux où de faux prophètes étaient annoncés par l'Écriture comme devant venir au monde, introduisant à leur suite des sectes de perdition et d'erreur. Il n'était pas seul à s'exprimer de la sorte ; son successeur sur le siège de Beauvais, Jean Jouvenel des Ursins, prélat dévoué à la France, témoignait les mêmes alarmes dans la lettre qu'il adressa, en 1433, aux Etats de Blois : « Il est nécessaire, leur écrivait-il,

(1) « *Et si forsan in hujus rei prosecutione vestra paternitas diligentiam præbuisse acriorem, nunc in ecclesiastico judicio causa præfatæ mulieris ageretur.* » 21 nov. 1430. M. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 16.

qui voudra se réformer, de regarder et considérer les fautes horribles et détestables délits que on a veulx faire et commettre par aucuns en ce royaume et mesmement par deça, comme hérésies diverses contre la foy pululer, user de diverses manières de sorceries, oppression cruelle du peuple (1). » Qu'il faille s'en prendre aux troubles civils ou bien aux désordres de la société religieuse, toujours est-il que cette époque est remarquable par le nombre des enthousiastes et des visionnaires qu'elle produisit. La gloire si pure de la Pucelle ne peut nous faire oublier Catherine Sauve, la prophétesse de Lyon, la pucelle de Schiedam, Catherine de la Rochelle, Péronne de Bretagne, le frère Richard, le carme Thomas Couette, et Guillaume, le berger (2). Dans aucun autre temps, non plus, les procès en matière de foi ne paraissent avoir été aussi communs en notre pays. Nous en citerons deux qui sont relatifs à la Normandie, et dont nous espérons pouvoir tirer quelques éclaircissements pour l'intelligence du procès de Jeanne d'Arc (3).

(1) M. Vallet de Viriville, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 231.

(2) *Ibid.*, p. xxxv et suiv.

(3) En 1428, Jean Le Galloys, prêtre bénéficié en l'église de Rouen, ayant été incarcéré aux prisons de l'archevêché, le chapitre le réclama comme son justiciable, à raison du droit de juridiction civile et criminelle qu'il prétendait avoir sur tous ses sujets. Chevrot, alors official et vicaire général de Mgr de La Rochetaillée, refusa d'obtempérer à cette réclamation, se fondant sur ce que Le Galloys « *in carceribus predictis per inquisitorem fidei detinebatur, et non propter quamcunque aliam causam, et ob hoc non poterat dictum Le Galloys ipsis dominis de capitulo, ordine juris servato, reddere.* » Arch. de la S.-Inf.,

Peu de mois après la vacance du siège archiépiscopal, et dans un temps où la Pucelle était déjà aux mains de ses ennemis, il s'engageait à Rouen même, un procès, en matière de foi, contre un personnage que la nature de ses fonctions devait mettre à l'abri de poursuites légères. Le fait n'a pas laissé de traces dans l'histoire, bien qu'il ne soit pas douteux qu'il ait dû faire sur les contemporains une impression assez profonde. J'en trouve le récit dans un acte authentique qui

Délib. capitul. 25 oct. 1428. — Mention de chanoines qui vaquèrent « à la poursuite de plusieurs cas touchans la foy catholique. » *Ibid.* G. 31. *Compte de l'Archevêché*, 1429-1430. — A « messire Mathieu (Massieu), doyen de la Chrétienté, par le commandement de mes dits seigneurs (du chapitre), pour la façon d'un eschauffault fait au cymetière de Notre-Dame pour Aalis La Rousse et Cardine La Fertée, pour le fait de la foy ouquel eschaffault ilz furent preschées, LX s... A lui, pour ung autre eschaffault fait pour messire Jehan Marchandie et Jehan de Guyenne, par le commandement de mes dits seigneurs, LX s... » *Ibid.*, G. 32. *Compte de l'Archevêché*, 1430-1431. — Mention de Nicolas de Buchy, prisonnier pour matière de foi; 3 mîtres à bailler à 3 prisonniers : Jean Robert, Raoul Pèlerin, Jean Le Fèvre qui furent prêchés en l'église Notre-Dame; les deux premiers condamnés à la prison, le troisième élargi. *Ibid.*, G. 34. *Compte de l'Archevêché*, 1432-1433. — Prix de deux échafauds de bois pour prêcher Georges Folenfant, penultième de février 1437; chopine de vin et un pain pour le faire boire; façon d'une mître, amené de la prison du château. *Ibid.*, G. 39. *Compte de l'Archevêché*, 1437-1438. — Jeanne Vaneril, déguerpie de Raoul Le Clerc, suspecte en matière de foi; prêchée à Neufchâtel, par le frère Martin Lavenue; ramenée à Rouen, prêchée dans l'aître de la cathédrale, comme sorcière; sur l'échafaud l'official, le yicaire de l'inquisiteur et plusieurs autres, tant gens d'église que séculiers; autre échafaud où furent prêchées Jeanne La Guillorée, Jeanne La Turquine, Jeanne la Ponsetière. *Ibid.*, G. 40. *Compte de l'Archevêché*, 1438-1439.

n'est autre que la sentence portée par l'official, *sede vacante*, et par l'inquisiteur, à l'occasion de la rétractation que se vit forcé de faire Jean Segueut l'ainé, avocat du roi Henri VI à Rouen (1).

Segueut avait prononcé des discours qui sentaient l'hérésie et paraissaient particulièrement dirigés contre l'autorité temporelle de l'église. Ces discours dénoncés à Jean Basset, pour lors official, et à Jean Graveren, inquisiteur de la foi au royaume de France, furent réduits en quelques articles, lesquels furent soumis à l'examen d'une assemblée nombreuse, convoquée en la chapelle de l'archevêché, composée des évêques, abbés, prieurs, doyens, archidiacres des églises cathédrales et collégiales du diocèse et même de toute la province, de docteurs, de maîtres et de licenciés, tant en théologie qu'en droit canonique et civil.

Sommé de comparaître, Segueut fut condamné à révoquer les propositions incriminées. On constate qu'il acquiesça à cette première sentence et ne forma point d'appel, *cui sententie acquievit nec ab ea appellavit*. Il

(1) *Arch. de la S.-Inf.*, G. 1154. — Segueut, bailli du chapitre, 5 mai 1419, (*Reg. capitul.*); — conseiller, premier avocat du Roi au bailliage de Rouen, *patronum causarum regis infra ducatum Normannie et in aliis partibus conquestis*, aux gages de 20 s. t. par jour, 15 fév. 1422. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, Collection de Bréquigny*, n° 1316. — Consulté par l'archevêque, ainsi que MM. de Saint-Pierre et Poolin, pour l'affaire de la cardinalité, 1427; pour l'affaire de Dieppe et pour le procès contre l'abbé de Saint-Ouen, « qui contendoit avoir juridiction spirituelle à Rouen, » 20 juin 1429. *Arch. de la S.-Inf.*, G. 29; G. 30. — Mention, au *Tab. de Rouen*, 23 et 28 oct. 1451 de Martin Segueult, prêtre, ainé fils et héritier de feu Jehan Segueult, avocat et conseiller en cour laie.

jura sur les saints évangiles de se montrer à l'avenir bon et fidèle catholique envers Dieu, envers la sainte église et ses ministres, de porter honneur à l'inquisiteur, de ne rien entreprendre contre les droits, les libertés et la juridiction de l'église, ni contre ceux, juges ou témoins, qui avaient pris part à son procès (1). Cependant, quelque temps après, à propos d'un particulier détenu pour soupçon d'hérésie, auquel il était échappé de dire : « Si je suis excommunié par le juge, je ne le suis pas par Dieu, et lors même que je serais enterré dans un champ profane, mon âme n'en vaudrait pas moins pour cela, » Segueut s'était permis de soutenir que l'affaire n'avait point assez de gravité pour légitimer la détention ; il avait accusé les gens d'église de se faire de l'inquisiteur une massue pour assommer ceux qui leur déplaisaient, ainsi qu'ils l'avaient clairement fait voir par leur conduite à son égard. Levant alors les yeux et la main vers le crucifix, il avait proféré en plein tribunal ces paroles : « Sur mon âme on me fit aussi grand tort comme à Jhesu Crist. » Dans d'autres occasions, il avait avancé que l'official avait eu regret à la poursuite formée contre lui, et qu'il lui en avait demandé pardon ; il avait déclaré qu'il n'y aurait plus magistrat qui osât parler pour le roi dans les questions qui intéresseraient sa souveraineté, de peur d'être pris par ses discours, ainsi qu'il l'avait été lui-même, injustement et captieusement. « Je ne scay quelle foy ne quel

(1) Cette première affaire remontait à l'année 1428. *Arch. de la S.-Inf.*, G. 29.— Matière de la foi touchant Jean Segueut ; on va trouver, pour cela, l'official à Paris ; on festoie le petit moine ambassadeur du pape, M. de Saint-Pierre et autres seigneurs.

inquisiteur, avait-il ajouté, mais je saiz veu à Dieu, que, se le roy est venu, je mectroy les choses si hault que tieulx gens seront mis hors de son obéissance ou je me deschargeroy de mon office. » Le roi arriva peu de jours après; mais les choses n'en allèrent pas mieux pour Segueut. Les paroles par lui proférées furent réduites en articles et communiquées à une assemblée, composée comme la première fois et réunie au même lieu. Il fut conclu que l'official et l'inquisiteur, après s'être adjoint deux jurisconsultes et des notaires, procéderaient à une information secrète *in forma juris*. Cette information fut faite, en effet, et les résultats en furent notifiés solennellement aux abbés, aux prieurs qu'on avait précédemment consultés. On donna lecture des dépositions des témoins en passant sous silence leurs noms et leurs surnoms *propter grave periculum quod protunc videbatur innuere*. La majorité opina pour que Segueut fût appréhendé et incarcéré. Mais les juges, c'est-à-dire l'official et l'inquisiteur, adoptèrent une voie moins dure; ils décidèrent que le prévenu serait cité et *doucement* entendu dans ses réponses. Une première citation lui fut faite; il refusa* de comparaître. Il fut alors excommunié. Huit jours et plus, il resta sous le coup de la sentence dont il avait été frappé. Pour ne point en encourir une seconde plus rigoureuse, il comparut enfin, et se déclara prêt à ester en droit et à répondre aux questions qu'on voudrait lui adresser. On prit acte de sa déclaration; on lui assigna un jour pour la reprise du procès en présence des mêmes ecclésiastiques, lesquels furent, de nouveau, invités à se réunir en faveur de la foi. Les articles et les dépositions furent lus au nom des deux

promoteurs, Jean Le Roy, promoteur d'office de la cour d'église; Auber Morel, promoteur de l'inquisition. On fit jurer à Segueut sur l'évangile, *modo et forma in talibus consuetis*, de dire la vérité tant sur les uns que sur les autres. Il fut ensuite interrogé et entendu librement sur tout ce qu'il voulut dire et alléguer; il s'en rapporta à l'information qui avait été faite et même à celle qui pourrait être à faire, et ne proposa aucune objection contre les témoins entendus ou à entendre. Cette formalité, qui prit plusieurs jours, une fois accomplie, on fit extraire des actes du procès et spécialement des dépositions des témoins, dont l'exactitude se trouvait constatée par les propres aveux du prévenu, une cédule dont des copies nombreuses furent communiquées aux prélats, aux docteurs, aux maîtres de Rouen et de la province, à des maîtres et à des docteurs d'Angleterre, pour lors en résidence dans cette ville, et aussi à des jurisconsultes et canonistes de Paris, notamment aux membres de la vénérable faculté de théologie. Après que les consultations eurent été recueillies et examinées, avec tout le soin désirable par les juges et par des personnes sages, prudentes et versées dans la connaissance du droit qu'ils s'adjoignirent, et auxquelles rien ne fut caché, on assigna un jour au prévenu et aux deux promoteurs pour une conclusion définitive. Ce jour arrivé, c'était le 17 novembre 1430, on avertit Segueut, immédiatement après l'ouverture de l'audience, de l'objet de la séance, et on le pria, pour le cas où il aurait quelque chose à dire avant la conclusion définitive, de s'expliquer avec assurance, qu'on l'entendrait volontiers. Il déclara qu'il n'avait rien à ajouter à ce qu'il avait

dit précédemment et demanda la conclusion. Les juges allaient assigner un nouveau délai pour le prononcé du jugement, dans la crainte de paraître apporter trop de précipitation dans une affaire de cette importance. Mais Segueut les supplia de ne point différer davantage et de rendre leur sentence immédiatement. Ce fut donc conformément à sa demande qu'ils firent donner lecture de l'acte suivant: « *In nomine Domini, Amen. Quemadmodum in sacris tangitur codicibus, per abrupta viciorum incedentes et incorrectos homines ac blasphemos, parjuros, abscutos (?) atque protervos, et signanter ubi leditur pietatis religio, arguere, obsecrare, increpare et ecclesiastica disciplina ad rectam semitam reducere veritatis, etiam inimici hominis semina de mentibus humanis congruis evellere temporibus habent et debent maxime hii ad quos ex suo spectat officio, prelati et doctores; hinc est quod nos, officialis Rothomagensis, sede archiepiscopali vacante, et frater Johannes Graveren, sacre theologie professor, ordinis fratrum Predicatorum, inquisitor fidei et heretice pravitatis in regno Francie, auctoritate apostolica deputatus in hac parte, conjudices, fidei orthodoxe zelo ducti, necnon, gratia Dei, Davitice turris clipeis premuniti, securius tales devios misericorditer quantum fieri potest, justitia mediante, corrigere cupientes, quia tu, Johannes Segueut, senior, qui justiciabilis, subditus et prisonarius noster existis, aliàs in materia fidei tractus, et per sententiam deffinitivam, prout in judicio coram nobis confessus fuisti, juste condemnatus, multas propositiones, tamquam erroneas et in fide suspectas revocasti, et te depost velud ex tua confessione spontanea et ex informatione, ad instantiam promotoris causarum officii nostri, fama publica cum gravi scandalo refferente, per nos de te*

facta, cui ex ore tuo proprio coram nobis retulisti, non emendatum, non correctum, ymo post ipsam tuam primam purgationem parjurum, blasphemum et suspectum de heresi comperimus, premissis actentis aliisque de jure videndis et supplendis, que nos et animum nostrum movere possunt et debent, diligenter consideratis, habito etiam super his maturo et deliberato multorum tam in jure divino quam canonico pariter et civili peritorum consilio, Illum cujus causa agitur solum pre oculis habentes, per hanc nostram sententiam deffinitivam, quam ferimus in hiis scriptis, auctoritate qua fungimur in hac parte, dicimus te fuisse et esse parjurum, blasphemum et suspectum de heresi, et te tanquam talem penas juris incurrisse, ideoque te prefatum Johannem Segueut, seniore, ad premissa, reparandum, hic et alibi, prout et quando nobis magis videbitur expedire, necnon et ad abjurandum per hoc verbum ABJURO illos, quos aliàs, ut prefertur, revocasti, errores pestiferos unacum quadam blaphemia de Jhesu-Xristo, quam ex post temere vociferasti, modo et forma quibus in quadam cedula, que tibi tradetur, continentur, sub pena convicti de crimine heresis, nihil addendo, nihil removendo, sive diminuendo, sub eadem pena, te sentencialiter et deffinitive condempnamus unacum expensis in hac causa factis, earum taxatione nobis reservata, penam vero pro talibus infligendam ad arbitrium nostrum retinentes et ex causa. » Je crois voir d'après ces termes que la conviction d'hérésie ne résultait pas de propositions hérétiques, si bien prouvées qu'elles fussent, mais du refus fait par le prévenu de signer la formule d'abjuration dans les termes prescrits; jusquelà, il ne pouvait y avoir que suspicion d'hérésie. En même temps qu'on prononçait cette sentence, on remit

à Segueut une formule d'abjuration en français, qu'il signa de son nom précédé d'une croix, et qui fut insérée à la suite de la sentence ainsi qu'une formule latine, traduction littérale de la précédente. Ceci fait, on assigna, sous peine *convicti de crimine heresis*, Segueut à comparaître le mercredi suivant afin que, dans l'intervalle, les juges pussent délibérer sur la nature et la forme de la réparation à exiger, et l'on retint les cautions que l'accusé avait dû fournir pour être maintenu en liberté. Il y eut un nouveau délai de huitaine. Enfin, le dernier novembre 1430. Segueut comparut devant les juges, et après avoir protesté de son intention de revenir à l'unité de l'église *de corde puro et fide non ficta*, il les supplia de l'absoudre de tous liens de censures et d'excommunication par lui encourues. On acquiesça à sa demande en se contentant de la promesse qu'il fit de s'acquitter des pénitences qui lui seraient enjointes, et on l'admit dès lors à la paix de l'église, à la participation des sacrements et à la communion des fidèles. Un acte fut dressé de tous les faits que nous venons de rappeler, revêtu des sceaux de l'official, de l'inquisiteur et du signet de l'officialité, des marques et des signatures de quatre notaires : Guillaume Manchon, Guillaume Colles *aliàs* Boscuillaume, Nicolas Taquel et Pierre Le Noble (1).

(1) Présents au procès, indépendamment des juges, des deux promoteurs et des quatre notaires : les abbés de Lire et de Préaux, le prieur de Longueville; Laurent Dubusc, Geoffroy Ducrotay, Jean Duchemin, Raoul Anguy, avocats de la cour archiépiscopale; Nicolas Le Vasseur, Jean Bertin, Jean de Fanencourt, Jean Mathieu, prêtres; Denis Martin, Binet de Croixmare, frère Clement Neel, Jean Chevreau, Pierre de La Mote,

Ce procès était à peine terminé que l'inquisiteur était appelé au diocèse de Coutances par l'évêque Philibert de Montjeu. On l'y avait vu paraître l'année précédente, à l'occasion d'un procès, commencé dès 1428, contre Guillaume Janneis ou Jehannés, prieur de Saint-Cosme-du-Mont, de l'ordre de Cluny. J'ignore en quoi ce religieux avait donné prise à l'Inquisition. Ce qui est certain, c'est qu'il s'était formé un parti et que les poursuites dirigées contre lui ne se firent point sans esclandre. Lorsque Jean de Saint-Moris, notaire de la cour de Coutances, escorté de deux clercs, s'était présenté à Querquebu, pour se saisir de sa personne et le charger de liens, les gens du pays étaient accourus au secours du prieur, l'avaient arraché des mains des clercs après les avoir battus et blessés grièvement. On signala parmi les coupables Pierre Gruette et Nicolas Forthomme, qui furent bientôt arrêtés et conduits aux prisons de Carentan. Mais la justice ecclésiastique éprouva bientôt de nouvelles difficultés, par suite du refus que firent les juges séculiers de livrer les prisonniers au promoteur, quand celui-ci vint les réclamer au nom de l'évêque de Coutances (1). Le conseil

Jean Maugier, Richard Dessaulx, Richard Dupré, Jean Audouf, Robert Loré, Mauger Le Parmentier.

(1) Le Conseil d'Angleterre paraît avoir pris d'abord parti contre l'évêque de Coutances, comme on le voit par un mandement de Henri VI, adressé aux vicomtes de Rouen et de Caen, sur la requête du procureur général ; on y accuse l'évêque « de s'être mis sus à grant nombre de gens d'armes et de trait et autres gens de guerre accompagné de trompille en forme d'hostilité et d'avoir fait prendre le prieur de Saint-Cosme, sur un fief lay et bien qu'il fût en la sauvegarde du Roi. » On y rappelle qu'au Roi appartenait « la cour, congnoissance et juridiction de

du roi prit connaissance de cette affaire, et parut d'abord donner tort à l'évêque. On voit cependant qu'à la suite d'une information faite par quinze personnes notables, en présence de Quentin Massue et de Durand de Thieuville, Janneis fut remis à Philippe de Montjeu, à charge à celui-ci de le réintégrer, après le procès, dans les prisons de Carentan, et que ce religieux fut condamné à dire trois psautiers par an pendant trois ans et à comparaître devant l'évêque une fois chaque année. Quant à Gruette, livré lui-même après bien des débats à la cour d'église, il fut condamné, dans la forme inquisitoriale, « à se tenir publiquement un dimanche, pendant toute la durée de la messe, qui se célébrerait en l'église de Saint-Cosme, un cierge d'une livre ardent aux mains, et à l'offrir aux pieds de Saint-Cosme et

tous les meffais et délis fais à port d'armes et force publique, mesmement quant il y a clameur de haro et sauvegarde enfreinte; » — ordre d'ajourner au prochain échiquier un officier qui, dans cette circonstance, avait mal défendu les intérêts du roi, Rouen, dernier avril 1431. — Réplique du procureur du roy contre l'évêque de Coutances, lequel se vantait d'être de noble lignée, d'avoir été maître des requêtes de monseigneur le duc de Bourgogne, et docteur en décret : « Le dimanche des Brandons, l'evesque se mit en puissance d'armes sur les champs jusques au nombre de 40 personnes montées et habillées en fait de guerre tellement que lui et ses complisses esmeurent le pays, battirent bien 40 personnes les ungs à sanc, les autres de baston. L'évêque eut du faire prendre le prévenu par le sergent que Jean Burnel, vicomte de Carentan, lui avait offert; le pays est obéissant à justice; il n'estoit besoin d'esclandre ni de 40 hommes d'armes. Depuis Carenten jusques à Chierebourg, ung chacun peult porter l'argent au poing, ou à la bourse et justice et les païs sont bien paisibles. » V. *Arch. de la S.-Inf.*, F. de l'Archevêché, G. 1162.

de Saint-Damien ; il lui fut enjoint de faire pareille amende honorable, le jour de la Conception de la sainte Vierge, en l'église de Carentan. Comme il avait encouru l'excommunication majeure, on le renvoya par devers le souverain pontife pour se faire absoudre. Cette sentence fut prononcée avec une grande solennité au portail de la grande salle du manoir épiscopal de Coutances, le 17 novembre 1429.

Je suis porté à rattacher à cette affaire les poursuites qui eurent lieu, en 1430, dans le même diocèse, contre un autre bourgeois de Saint-Lô, nommé Jean Le Couvreur. Cette fois encore, le procès était fait par Philibert de Montjeu et par l'inquisiteur Le Graveren, et il est à remarquer qu'il coïncida avec le procès de la Pucelle. C'est ce qui explique l'absence de l'inquisiteur au procès de Rouen, et la date de la lettre de commission envoyée par lui à Jean Le Maistre, prieur des Jacobins de Rouen (Coutances, 4 mars 1430). On serait d'autant moins fondé à voir dans l'abstention de Le Graveren un indice de dispositions favorables à Jeanne d'Arc que, de retour à Paris, après sa condamnation, il prêcha publiquement contre sa mémoire.

Les actes du procès de Le Couvreur, pas plus que ceux du procès de Janneis, n'ont été conservés ; mais il nous en reste deux pièces qui me paraissent mériter d'être rapportées.

Dans le procès de Seguent, la voie de l'appel n'avait point été fermée au prévenu, puisqu'on a pris soin de noter qu'il acquiesça à la sentence et ne forma pas d'appel. Nous retrouvons l'appel dans le procès de Le Couvreur et sous deux formes différentes.

Une première fois, Jean Beaussien, bourgeois de

Saint-Lò, comme procureur de Jean Le Couvreur, appela de certains griefs commis et à commettre par l'évêque et l'inquisiteur, et contre leurs adhérents, vicaires, officiaux, promoteurs; il en appela au pape Martin V, et demanda qu'au 15 du mois (15 février 1430), on eût à lui donner des lettres d'appel. L'évêque et l'inquisiteur, après s'être fait lire la cédule de Beaussieu, rendirent cette sentence dans laquelle ils interpellent directement Le Couvreur :

« Encore bien que ce soient un zèle de justice et le désir de gagner ton âme à Dieu, et non pas des sentiments de haine qui nous aient fait te citer à comparaître devant nous pour avoir à répondre sur certains articles qui touchent la foi catholique, et que, dans l'appel frivole, par toi interjeté, tu n'aies eu à alléguer contre l'un de nous, Philibert, évêque, qu'une cause telle quelle, de récusation, nous te proposons de choisir, dans la forme juridique, des arbitres entre toi et nous, qui prendront connaissance de la cause de récusation que tu nous as opposée. A tort allègues-tu la crainte des prisons, notre intention n'étant point de te priver de ta liberté pendant le procès, pourvu que tu nous fournisses caution d'estimer en droit et de te soumettre à nos commandements, n'ayant voulu et ne voulant encore te molester en quoi que ce soit. Nous te donnons huit jours pour accepter notre proposition, passé lequel délai, nous te le déclarons dès à présent, nous ne déférerons point à ton appel, sauf le respect que nous devons au siège apostolique auquel tu as appelé; et cette déclaration te tiendra lieu des *apôtres* que tu réclames de nous. »

Cette sentence fut prononcée devant le peuple au

portail de l'évêché de Coutances, en présence de Nicolas Thiébout, professeur en théologie et pénitencier du diocèse.

Le Couvreur ne s'en tint pas là, parce qu'il ne voulait de ces juges à aucun prix. Le 14 mars suivant, une autre personne qui lui était dévouée, le clerc Richard Le Teneur, entra dans l'auditoire de Guillaume Geoffroy, vice-gérant de l'official à Saint-Lô, et là, en présence des officiers de l'officialité, donnait lecture d'une cédule en papier ainsi conçue :

« Messieurs officiers de très R. P. en Dieu Mons. l'évesque de Coutances, vous savez comme mon mestre Jehan Le Couvreur, bourgeois de Saint-Lô, a autrefois appelé au saint siège de Romme de mon dit seigneur et de l'inquisiteur et a *obtenu apostres* et envoié message propre en court de Romme pour la poursuite de son dit appel; et pourtant lui, comme fils de l'église, entant comme mestier est, ichy publiquement, comme son procureur, somme et requier les dessus évesque et inquisiteur que ils se désistent des procès qu'ils font contre mon dit mestre induement et de fait, sauf leurs révérences, et pourtant qu'ils font esclandre eu peuple, je leur requier publiquement, pour et eu nom de mon dit mestre, bénéfice de absolucion à cautelle, en protestant expressément de poursuivre sa dicte appellacion et que mon dit mestre n'entent par ceste petition aucunement vallider leurs procès, mès seulement oster esclandre quant à ly et au peuple de Dieu et luy montrer vray filz de l'église et que il veult obéir à ses mandemens, et jure icy, eu nom de mon dit maistre, aux saintes euvangilles de Dieu, que mon dit mestre obéira entièrement à son pouvoir ès mande-

mens d'icelle, et à ce, moy, comme son procureur, oblige tous ses biens, et par-dessus ce offre, pour luy et eu nom que dessus, bailler aux dits seigneurs caucion de 1000 l. et de plus, se mestier est, et pourtant que les dessus dits procèdent contre ly de fait et contre droit (et) il n'ose aler devers eulx pour ce que dit est acomplir, pour tant moy, comme son procureur, le fais en vous présences, en cest publique et hounourable lieu, et de ce, tabellion, je vous demande instrument ung ou plusieurs et vous tesmoigns. » Lecture faite de cette cédule, Le Teneur en déposa une copie entre les mains du vice-gérant de l'officialité et se fit délivrer par le notaire Rabasse un acte constatant sa protestation et son appel.

J'ai cru devoir m'étendre sur ces procès, contemporains de celui de la Pucelle, parce qu'ils vont me donner lieu de constater entre eux et ce dernier des analogies et des différences également remarquables.

Le procès se fait, constamment, par deux juges, l'ordinaire (1) et l'inquisiteur. A proprement parler, il n'y avait pas en France de tribunaux de l'inquisition, mais une forme de procéder inquisitoriale. Ainsi, l'inquisiteur n'a point de prétoire particulier, point de prisons, point d'officiers spéciaux pour la recherche ou

(1) L'ordinaire était habituellement représenté par son official. — Un procès en matière de foi contre Nicolas Lambert, d'Epouville, fut enlevé à l'officialité particulière de l'abbaye de Montivilliers et évoquée à l'officialité de Rouen : « *Cause heretice pravitalis cognicio et juridicio ad dominum officialem Rothom., tanquam judicem ordinarium, habentem archiepiscopalem jurisdictionem, cum inquisitore pravitalis heretice spectabat*, 3 septembre 1410. *Arch. de la S.-Inf.*, F. de Montiv.

la poursuite des crimes; il intervient, sur l'appel de l'ordinaire; il lui prête le secours de sa science théologique pour décider si tel point est conforme ou non à l'orthodoxie, et sans doute aussi pour le renseigner sur la voie juridique qui doit être suivie; il emprunte, quand il en est besoin, ses agents à l'officialité, et ne réserve, en général, aux religieux de son ordre, que la mission d'amener à résipiscence les prévenus, et de signaler publiquement au peuple leurs erreurs. On eût supprimé l'inquisiteur, qu'on n'eût, probablement, rien changé ni à la forme de procéder, ni à l'intolérance des esprits, ni aux terribles suites des condamnations en matière de foi, dont il faut accuser surtout la société civile, puisque dans les sentences même qui livraient les hérétiques au bras séculier, on ne manquait pas, les formes valant encore mieux que les hommes, d'implorer à l'égard des condamnés la clémence et la douceur. Dans le procès contre Segueut, les premières poursuites se font à la réquisition du chapitre de Rouen, par l'official, *sede vacante*. Dans le procès contre la Pucelle, le malheureux Le Maistre ne prêta son ministère que forcé et contraint, et il paraît avoir voulu attester sa répugnance à s'acquitter de la tâche qui lui était imposée en ce qu'il ne choisit pas de promoteur particulier, ainsi que l'avait fait Le Graveren, dans le procès contre Segueut, mais se contenta de celui que Pierre Cauchon avait nommé. A Coutances, l'inquisiteur paraît également en second ordre, et il est à remarquer que ce ne fut pas contre lui, mais contre l'évêque Philibert de Montjeu que Le Couvreur proposa une cause de récusation.

L'un et l'autre pourtant sont juges et eux seuls en

portent le nom. Sur eux pèse donc principalement la responsabilité des procès inquisitoriaux. Ce sont eux qui nomment les promoteurs *ad hoc* chargés de représenter l'accusation ; ce sont eux, encore, qui nomment les notaires et les assesseurs.

En réfléchissant au nombre de ces derniers, cités au procès de la Pucelle, on est frappé, à première vue, de la solennité que Cauchon donna à cette iniquité judiciaire, et l'on est, en même temps, péniblement affecté de voir la responsabilité s'étendre sur une si notable partie du clergé. Ces impressions s'affaibliront, pourtant, par quelques réflexions. Bien autre avait été la solennité du jugement de Seguent. Il semble que l'avocat du roi ait été jugé en plein concile provincial et l'on ne saurait nier que les deux juges échappèrent à tout soupçon de partialité, puisqu'ils soumièrent la cause non à telles personnes qu'il leur plut de choisir, mais à tous les représentants du clergé régulier et séculier, auxquels leur titre donnait droit de séance dans une assemblée provinciale. Cauchon n'agit pas de la sorte, il convoqua ceux qu'il voulut, et sa partialité paraît de la manière la plus évidente, quand on le voit écarter le doyen des évêques de la Normandie, l'évêque d'Avranches, Jean de Saint-Avit, qu'en l'absence d'archevêque, le chapitre de la cathédrale avait chargé de la célébration des ordres dans le diocèse (1). Il est vrai que Saint-Avit occupait le siège d'Avranches depuis 1391, qu'il ne devait rien aux Anglais, qu'il s'était montré favorable à la Pucelle, et qu'on le soupçonnait d'être secrètement du parti de Charles VII. — Dans

(1) *Arch. de la S.-Inf., Comptes de l'Archevêché, et Reg. capitul.*

le procès de Segueut comme dans celui de Jeanne d'Arc, on consulta les docteurs de l'Université de Paris; mais dans le premier, on les consulta de loin, par écrit, et l'on se contenta de soumettre à leur examen les articles tirés des aveux du prévenu. Dans le second, le rôle des docteurs de l'Université est plus important. Comme leurs sentiments étaient connus, on ne les consulta pas seulement sur telle ou telle proposition doctrinale; on les manda à Rouen, de la part du roi, ce qui indiquait clairement que le gouvernement n'entendait pas rester neutre dans une affaire dont l'intérêt de la religion n'était que le prétexte. Ils siégèrent au premier rang et tout le reste parut agir sous leur impulsion. Les autres assesseurs ne furent point appelés à Rouen des divers points de la Normandie, ainsi qu'on le croit généralement. On les prit parce qu'ils résidaient à Rouen où on les trouve avant comme après le procès, et le fait de leur résidence habituelle dans cette ville, devenue le centre politique de la domination étrangère, ne permet pas de les considérer comme des représentants sincères des communautés dont ils étaient les chefs nominaux, mais, tout au contraire, comme des hommes repoussés de leur pays et inféodés, plus ou moins étroitement, au parti anglais. Enfin, parmi ces assesseurs et pour faire à chacun la part qui lui revient, il faut distinguer de ceux qui opinèrent dans les jugements des 19 et 29 mai, ceux qui ne comparurent que rarement et dans des circonstances où ils ne pouvaient rien faire ni pour ni contre Jeanne d'Arc; ce n'étaient que des témoins comme il était d'usage d'en appeler un grand nombre, non-seulement dans tous les procès en matière de foi, mais

dans tous les procès instruits pour cas criminels devant une juridiction ecclésiastique (1); ils contribuaient à la solennité de l'audience sans concourir à l'instruction de la cause, et ce n'est que de la sorte qu'on peut s'expliquer ces variations singulières qu'on remarque, d'une séance à l'autre, dans le nombre et dans le personnel de ces prétendus assesseurs. Il faut distinguer, ensuite, ceux qui n'ayant sous les yeux que les douze articles, et n'ayant point eu moyen de vérifier leur sincérité par les interrogatoires de la prévenue, ne pouvaient raisonnablement conclure en sa faveur. Il y a cependant une particularité que je dois relever dans l'intérêt des juges. Dans le procès de Segueut, on avait consulté les docteurs et les maîtres d'Angleterre qui résidaient à Rouen. Il ne fut pas question d'eux dans le procès de Jeanne d'Arc. Il est évident que Pierre Cauchon voulut sauver les apparences, et enlever à ses adversaires un prétexte de l'accuser d'avoir transformé un procès de foi en procès politique. Peut-être convient-il d'attribuer au même motif la faible part prise au procès par Jacques Le Camus, mandé pourtant par Henri VI, avec les autres docteurs de l'Université. Jacques Le Camus était chanoine de Reims, et son attachement pour l'Angleterre l'avait forcé de

(1) Les sentences de l'officialité, en matière criminelle, sont toujours rendues *de jurisperitorum consilio*. — Dans les tribunaux séculiers, on consultait également un grand nombre de personnes. Ainsi, en 1496, dans une sentence capitale prononcée par le sénéchal de l'abbaye de Montivilliers contre un voleur, on mentionne comme étant venus au tribunal, à la requête dudit sénéchal, « plusieurs notables conseulx, nobles personnes et autres. » On en nomme 36 et on ajoute qu'il y en avait plusieurs autres. *Arch. de la S.-Inf.*, F. de Montivilliers. *Foires*.

s'éloigner de cette ville, lorsque Charles VII y eut été conduit par la Pucelle (1).

Poursuivis d'après le droit inquisitorial, ni Segueut, ni Le Couvreur ne sont incarcérés. Ils restent libres moyennant caution. Jeanne d'Arc, au contraire, est détenue prisonnière à l'intérieur d'un château occupé par des soldats qui peut-être ont combattu contre elle, et par toute la cour du roi d'Angleterre. Que de fois Jeanne d'Arc s'en plaignit ! Que de fois elle implora comme une grâce d'être mise aux prisons de l'église ! « Hélas ! disait-elle, après sa rechute, si j'eusse été en la prison ecclésiastique, à laquelle je m'étois soumise, et que j'eusse été gardée par les gens

(1) *Bib. imp.* Mandement de Henri VI au général gouverneur des finances de Normandie : — Le Camus, à l'occasion de ce que Reims était retombée aux mains des Français, pour acquitter sa loyauté envers Henri VI, s'était retiré de cette ville, et avait pour cela perdu tous ses biens, meubles et immeubles. — Pour le dédommager de cette perte, Henri VI, par l'avis des gens du grand Conseil, lui avait donné, au mois de novembre 1430, tous les revenus de la cure de la Trinité de Falaise, abandonnée par le curé Adam Mesgret, qui s'était rendu à Reims, et y vivait sous l'obéissance de Charles VII. Sur ces entrefaites, « le roi avait mandé de Paris en la ville de Rouen, plusieurs docteurs et maîtres en théologie pour assister et estre au procès de celle qui se faisait appeller Jehanne la Pucelle, pour la venue desquels il avait esconvenu faire certaine despence. » Le changeur du trésor royal à Paris, n'ayant alors aucuns fonds, prit à Guillaume Beuteboys, chanoine de la Sainte-Chapelle, 48 l. parisis que celui-ci avait en garde pour ledit Mesgret, et bailla cette somme à Pierre Bouchier, chanoine de Laon, pour fournir à la dépense desdits docteurs et maîtres. Le roi déclara que cette somme appartenait à Le Camus, et manda au général gouverneur des finances de la lui faire rembourser par le receveur général de Normandie. Rouen, 11 avril 1431.

d'église, non pas par mes ennemis et adversaires, il ne me fut pas si misérablement meschu, comme il est. Oh ! j'en appelle devant Dieu, le grand juge, des grands torts et ingravances qu'on me fait. » Cette illégalité fut comprise de la plupart des assesseurs de la condamnation, et, elle fut relevée par les deux canonistes romains, *de Leliis* et *Pontanus*, qui prirent connaissance de l'acte du procès, et par les juges de la réhabilitation. Comment justifier, en effet, que Jeanne d'Arc poursuivie en matière de foi, n'ait point été mise aux prisons de l'église, sous prétexte qu'elle était prisonnière de guerre, lorsqu'on voit, peu de temps après, deux ecclésiastiques, prévenus du crime de lèse-majesté, renvoyés pour leur jugement à la cour d'église, sur les énergiques réclamations de l'autorité ecclésiastique. Ainsi, en 1433, Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, incarcéré au château de Rouen, « pour soupçon d'avoir scieu, consenti et non révélé à justice certaines conspirations naguères faictes en la ville de Rouen, pour icelle desclairer et livrer par emblée et traison aux Français », est rendu à Gerard Jeubert, promoteur de l'archevêque de Rouen, comme justiciable de l'église, et cela grâce à l'intervention de Cauchon. On se contente de mettre comme condition que deux membres du Conseil, désignés par Bedford, assisteront comme témoins au procès (1).

(1) L'archevêque avait attaché tant d'importance à cette réclamation, qu'il n'avait pas craint d'encourir, en la faisant, la privation de son temporel. *Arch. de la S.-Inf.*, G. 1158. — Mandement de Henri VI, au bailli de Rouen, pour rendre l'évêque d'Avranches à l'archevêque, « chargé de ses cas pour faire son procès et lui administrer justice et raison... en le absoltant,

En 1439, Guillaume d'Auberive, docteur en décret, archidiaque du Bauplois en l'église de Coutances, accusé d'un crime de la même nature et enfermé au château de Hambie, par ordre de Somerset, est réclamé par l'évêque Gilles de Duremort ; il est rendu à ce prélat qui lui fait son procès à Rouen « *ubi litteratorum et peritorum virorum multitudo copiosior habundat,* » après avoir obtenu des lettres de territoire du cardinal de Luxembourg, et dans cette circonstance encore, on a recours à Cauchon, qui est désigné comme juge en la cause (1). Prétendra-t-on que la qualité de prisonnier de guerre fût plus défavorable que celle de prévenu d'un crime de lèse-majesté, et que l'église ait été fondée à réclamer la remise entre ses mains d'un ecclésiastique, son justiciable à raison non du délit mais de la personne, et n'ait point eu le même droit ou le même devoir à l'égard d'un laïque, son justiciable à raison non de la personne mais du délit?

L'illégalité que nous venons de signaler fut d'autant plus grave qu'elle eut pour conséquence de priver

s'il est innocent.... ou le pugnissant, s'il est coupable par dégradation ou autrement, » 26 mars 1433; — remis aux officiers de l'archevêque, par Nicolas Burdet, chevalier, lieutenant du château, 28 mars. — Les biens de l'archevêque nonobstant cette restitution demeurèrent quelques mois entre les mains du roi. Lettres de Henri VI au bailli pour qu'il eût à les rendre, 20 juin et 17 août 1433, *ibidem*.

(1) Le procès fut conduit par Pierre de Lisieux, Pasquier d'Evreux, André Marguerie, Simon de Plumetot; Auberive fut déclaré innocent. *Arch. de la S.-Inf.*, G. 1164. — Lettres de territoire à l'évêque de Coutances, pour le procès en fait de lèse-majesté, contre Guillaume de Albarippa. *Reg. du secrét. de l'Archev.*, 1439-1440.

Jeanne d'Arc de toute communication avec les personnes qui auraient pu l'aider de leurs conseils. Il n'y eut à pénétrer près d'elle que des ennemis déclarés ou passionnés. Aucun ne lui suggéra la voie de l'appel au pape. Trois seulement lui parlèrent de la réunion prochaine d'un concile général, et l'engagèrent à le prendre pour juge de sa conduite, parce qu'il s'y trouverait autant de clercs de son parti, que du parti contraire. Pendant toute la durée du procès, la prétention de Cauchon fut d'exiger d'elle une soumission complète à l'église représentée dans sa personne et dans celle de ses assesseurs. Jeanne d'Arc refusa cette soumission, et en cela l'église l'a pleinement justifiée, puisque la sentence de condamnation n'a pas été maintenue. Il fallait bien pourtant prononcer le nom de cette autorité supérieure qui dominait Cauchon et l'inquisiteur, aussi bien que l'accusée. L'interrogeant, un jour, au sujet de l'église, il arriva à l'évêque de lui dire : « Vous semble-t-il que vous soyez tenue de répondre pleinement au pape, vicaire de Dieu, sur tout ce qu'on vous demanderait touchant la foi et le fait de votre conscience?—Menez-moi devant lui, répondit Jeanne d'Arc, et je répondrai tout ce que je devrai répondre. » « La question, ainsi que le remarque M. Wallon, tournait donc contre le juge; il n'avait introduit le nom du pape que pour le faire récuser, et il n'avait fait que donner à Jeanne l'occasion de le reconnaître et d'en appeler à lui (1). »

Cauchon ne déféra point à cet appel, et peut-être crut-il que le peu de cas qu'il en fit ne lui serait

(1) M. Wallon, *Jeanne d'Arc*, t. II, p. 142.

point objecté comme un vice du procès, parce que cet appel ne lui fut point signifié dans la forme juridique que Jeanne ne pouvait connaître, et qu'elle était, d'ailleurs, hors d'état d'observer, réduite, comme elle l'était, à ses propres forces. Il faut donc constater avec regret que parmi tant d'ecclésiastiques qui prêtèrent leur nom et leur concours au procès, il n'y en a point eu un seul qui ait eu le courage de l'engager dans la seule voie qui pût la sauver. J'accuse les juges et les assesseurs. Peut-être n'est-ce point assez faire, et faut-il accuser les partisans de la Pucelle, ceux qui avaient cru à sa mission, Charles VII tout le premier.

Je sais tout ce que la France doit à ce prince, et je ne voudrais point m'associer à ceux qui ont si sévèrement apprécié sa conduite, sans tenir suffisamment compte de toutes les difficultés de la situation qui lui avait été faite. On lui a reproché de n'avoir point tenté de délivrer Jeanne par la force des armes, comme s'il en avait eu le moyen, comme si, en agissant de la sorte, il eût pu faire autre chose que hâter le dénouement tragique qu'il s'agissait de prévenir. Pouvait-il, du moins, proposer un échange, comme cela avait lieu, d'ordinaire, pour les prisonniers de guerre (1)?

(1) Guillaume de la Pole, comte de Suffolk et de Dreux, avait été pris à Jargeau. Il fut mis en liberté sous promesse de payer une rançon énorme et « de retourner rendre son corps prisonnier ès mains des François, se par faulte de finance recouvrer retourner lui convenoit, que Dieu ne veuille! » Le roi par délibération du grand Conseil (Rouen, 6 octobre 1430), lui permit de vendre « à Anglois et François, à lui obéissans » les châteaux de Bricquebec et Hambie, autrefois appartenant à messire Fouques Paynel, de la valeur de 3,500 écus, par an, une maison qui fut à Jean Bernier à Caen, paroisse Saint-Etienne, en la grande rue,

Ici, il faut citer les judicieuses paroles de L'Averdy (1):
 « Il paroît naturel, au premier coup-d'œil, de croire que Charles VII pouvoit délivrer Jeanne d'Arc, soit par la voye d'échange, soit par le payement d'une forte rançon, à quelque somme qu'on l'eût portée. S'il le pouvoit, il seroit impardonnable à ce monarque de ne l'avoir pas fait, et il seroit juste de le condamner sans hésiter.

« Mais il me paroît que Charles VII n'a pas pu le faire parceque ceux qui l'avoient prise n'avoient pas le pouvoir d'en disposer, parcequ'elle tomba inévitablement sous le pouvoir du roi d'Angleterre lui-même, et parcequ'enfin celui-ci ne vouloit pas et n'étoit même pas le maître de la lui rendre.

« Quand même le gouvernement anglais auroit été assez peu conséquent pour rendre Jeanne à Charles VII, il n'auroit pas osé le faire. Les Anglois et tous leurs partisans auroient regardé une pareille conduite comme la plus positive et la plus odieuse des trahisons, et il auroit pu en résulter les plus grands troubles au préjudice du roi d'Angleterre. »

J'admets pleinement ce système de défense, et je ne

qui lui avaient été donnés par Henri V (Bayeux, 13 mars, an V^e du règne); la ville, château et châtellenie de Dreux, qui lui avait été donnée par le roi (Paris, 26 juillet 1426); une maison à Paris à l'opposite des louages de l'archevêché de Reims. Suffolk vendit Hambie, Dreux et la maison de Paris au duc de Bedford, pour 3,500 marcs d'Angleterre équivalant à 1000 nobles d'or., 13 nov. 1431. *Tab. de Rouen.*

(1) *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, lus au Comité établi par Sa Majesté, dans l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, t. III, p. 157 et suiv.*

reproche rien de pareil à Charles VII. Je reconnais que la force des armes, les négociations en vue d'un échange auraient été sans effet pour la délivrance de la Pucelle, et même qu'elles n'auraient pu que la compromettre en attestant tout le prix que le gouvernement français attachait à sa liberté. Mais, pourquoi, dans une affaire où son honneur à lui-même était si visiblement intéressé, Charles VII a-t-il hésité à appeler au pape de procédures de juges nécessairement et notoirement partiaux? Pourquoi aucun de ses conseillers n'a-t-il osé, prenant ouvertement fait et cause pour la Pucelle, faire en sa faveur, au tribunal de l'officialité de Beauvais, ce que des particuliers firent à Coutances et à Saint-Lô, aux yeux des officiers de l'évêque Philibert de Montjeu, en faveur d'un ami? Ce qui fut possible pour un homme obscur, était-il fatalement impossible pour une femme dont la renommée avait été portée si loin, dont la Chrétienté entière s'entretenait, et qui avait rendu de si éclatants services à sa patrie?

Que serait-il advenu si cet appel, solennellement signifié au greffe même de l'évêché de Beauvais, au nom du roi de France, à supposer qu'il n'eût pu l'être à Rouen même, eût été ensuite notifié au souverain pontife. Pense-t-on que celui-ci eût pu se dispenser d'évoquer à son tribunal une cause qui divisait le clergé du royaume, et que Pierre Cauchon, bravant des ordres qui lui seraient venus de si haut, eut pu refuser de lâcher sa proie?

Ce moyen naturel et facile d'entraver d'injustes poursuites n'a pu manquer de se présenter à l'esprit de Charles VII. S'il a été écarté, c'est que ce prince a écouté des conseils trop timides et qu'il a craint d'assu-

mer sur sa tête, au préjudice de sa souveraineté renaissante, mais encore mal établie, cette suspicion d'hérésie que les Anglais n'oublièrent pas d'exploiter contre lui, alors même qu'il ne faisait rien pour la Pucelle, et qu'il semblait par son silence, respecter l'autorité de l'église, dans la personne de juges qui étaient hostiles à son parti. Atteint du découragement qui gagna en un instant tous les anciens partisans du parti de Jeanne, peut-être douta-t-il lui-même de la réalité d'une inspiration qui causait un tel scandale, comme antérieurement il avait douté de ses droits, et même de la légitimité de sa naissance, avant l'entrevue de Chinon, et les prodiges du siège d'Orléans.

Quoi qu'il en soit, il reste toujours à la charge de Cauchon et des assesseurs du procès de Rouen, d'avoir équivoqué sur la soumission due à l'église, et de ne pas avoir tenu compte à Jeanne d'Arc de sa déclaration de s'en rapporter, quant à son inspiration, au jugement du pape. Et en ceci, je n'exprime pas mon opinion personnelle, mais celle de l'un des plus célèbres canonistes italiens du xv^e siècle, de Théodore *de Leliis* qui vint à Rouen, peu de temps après l'expulsion des Anglais, et auquel, avant même le procès de réhabilitation, furent communiquées toutes les pièces du procès de 1431.

« Ces hommes, dit-il, en parlant des juges, désirant
« mener à bout leur œuvre de vengeance, sans respect
« pour l'autorité du siège apostolique, auquel c'était
« un devoir pour eux tous de déférer humblement,
« après l'appel de cette femme, principalement dans les
« causes de foi qui sont du nombre de ces causes majeures qui doivent être déférées au siège aposto-

« lique, ainsi que tous les canons le proclament *sicut*
« *omnes canones acclamant*, ces hommes ont allégué
« qu'on ne pouvait aller chercher si loin notre saint
« père le pape, et qu'ils étaient juges ordinaires cha-
« cun dans leur diocèse; ils ont avancé d'autres propo-
« sitions contraires à l'autorité du siège apostolique;
« en quoi ils sont peut-être plus à reprendre que Jeanne
« qu'ils condamnent. »

Ce mépris de l'appel de Jeanne d'Arc paraîtra d'autant moins excusable, que sa mission avait été examinée à Poitiers, dans une assemblée d'ecclésiastiques, qui n'y avait rien trouvé à redire, et qu'à cette époque on voit les gens d'église appeler, pour ainsi dire à tout propos, au saint siège, et à coup sûr pour des questions qui étaient loin d'avoir la même importance, puisque, après tout, il ne s'agissait pour eux ni de l'honneur, ni de la vie. Ainsi, en 1416, Jean de Bouesgue, aumônier de l'abbaye de Fécamp, se fondant sur son titre de chapelain d'honneur du souverain pontife, après avoir vainement invoqué celui de messager de l'Université de Paris, se dispense de résider à Fécamp pour y remplir en personne les fonctions de son office; il s'en réserve tous les revenus au préjudice des pauvres auxquels ils appartenaient, et refuse de rendre compte de sa gestion à son abbé Estoud d'Estouteville. Poursuivi par celui-ci, il appelle de sa décision au pape, et surprend à Rome une sentence d'excommunication, sous ce prétexte que l'abbé n'a point immédiatement déféré à l'appel, et qu'il s'est adressé au roi Charles VI pour le prier d'obtenir de Sa Sainteté que l'affaire fût jugée en France. Cette excommunication est publiée en divers lieux avec un grand

scandale. Mieux informée, la cour de Rome délègue le cardinal de Sainte-Croix pour prendre connaissance de ce singulier différend, et Bouesgue se voit, à son tour, condamné par contumace et excommunié. Tous les degrés de juridiction ont été parcourus dans une affaire d'une aussi minime importance (1). Le chapitre de Rouen appelle au pape des monitions de Cauchon, pour le paiement des décimes imposées sur le clergé, le 1^{er} juillet 1429; d'une sentence rendue par le conservateur des privilèges de l'université de Paris, le 22 avril 1433 (2). L'abbé de Jumièges recourt à la même autorité, le 21 mai 1436, parce que les vicaires généraux de l'archevêché ont placé avant lui, à l'assemblée du clergé, l'abbé du Bec-Hellouin (3). Un autre abbé, celui de Fécamp, veut faire intervenir le pape, le 10 février 1446, parce que l'archevêque prétend l'assujettir à contribuer à la réparation des *chanceaux* dans les paroisses dont l'abbaye perçoit les dîmes, ce qui pourtant ne ressemble guères à une injustice (4). En 1450, l'archevêque Raoul Roussel excommunie le gardien des Cordeliers de Rouen et quelques religieux de la même maison, parce que, sans son autorisation, ils ont publié un prétendu miracle arrivé dans leur église par l'intercession de saint Bernardin de Sienne;

(1) *Arch. de la S.-Inf.*, F. de Fécamp.

(2) *Ibid.*, *Reg. capitul.*

(3) *Ibid.* F. de l'Archevêché. — A l'archevêché, registre du secrétariat, 1439-1440 : *Pro quadam commissione data dominis episcopo Ebroicensi et officiali Rothomagensi ad determinandum et sentenciandum de controversia inter abbates S. Wandregisili, Gemetici, et Becci-Helluini.* »

(4) *Arch. de la S.-Inf.*, F. de Fécamp.

il les fait emprisonner dans les cachots de l'officialité, *in carceribus tetrīs in quibus damnandi ultimo supplicio re-truduntur*. Ceux-ci en appellent au souverain pontife, et c'est à l'occasion de cet appel qu'on voit venir à Rouen les deux canonistes italiens *Pontanus* et *Théodore de Leliis*, dont les consultations en faveur de Jeanne d'Arc ont été insérées parmi les pièces du procès de réhabilitation (1).

Et cette garantie si précieuse de l'appel, en pareil temps, en présence de juges si prévenus et récusables à tant de titres, a été refusée à la Pucelle, sans qu'on puisse signaler la moindre protestation contre une telle injustice ! Rien ne prouve mieux que si Jeanne d'Arc fut condamnée par ses ennemis, elle fut abandonnée par son propre parti ; et il est à peine besoin, pour compléter la démonstration d'une aussi triste vérité, de rappeler cette lettre de Regnaud de Chartres, chancelier de France, archevêque de Reims, aux échevins de cette cité redevenue française, dans laquelle il leur annonce « que Dieu avoit souffert prendre la Pucelle pour ce qu'elle s'estoit constituée en orgueil, et pour les riches habits qu'elle avoit pris, et qu'elle avoit fait sa volonté, au lieu de faire la volonté de Dieu. »

(1) *Ibid.*, F. de l'Archevêché et F. des Cordeliers. — D. Bessin, *Concilia Rotom. provinciæ*, t. II, p. 606. — Les Cordeliers de Metz trouvant des propositions hérétiques dans les prédications d'un frère de l'observance, le firent citer à Rome, où il fut jugé et condamné, 1429. V. les *Chroniques de la ville de Metz...* recueillies par J. F. Huguenin, de Metz, p. 157 et suiv.

IV.

A plusieurs reprises, dans le cours de l'instruction dirigée contre la Pucelle, Cauchon déclara qu'il voulait faire un *beau* procès. On a bien fait de relever le mot (1); mais on aurait tort de l'entendre dans le sens qu'il présente actuellement, comme si l'évêque de Beauvais, plaisant et vaniteux, se fût admiré dans une œuvre si déplorable à tous égards, comme s'il eût entendu dire autre chose que ceci: le procès sera fait dans les formes. Dans la langue judiciaire de l'époque, j'ai eu l'occasion de le constater, le mot *beau* accolé à celui de procès est synonyme de régulier. Ainsi, dans les *contredits* des chanoines d'Avranches contre l'archevêque de Rouen, Guillaume de Vienne (1402), il est dit « que les vicaires de l'évêque Jean de Saint-Avit, avaient par *beau procès* juridique, tant par sa confession que par informations deues, trouvé Colin Roussel coupable d'homicide en la personne de Jean Cordier, avocat du roi à Mortain (2). »

Entendue comme elle doit l'être, la qualification employée par Cauchon cesse d'être choquante; mais elle n'en est pas plus juste. Les formes n'ont point été observées; le procès de condamnation est entaché de deux vices principaux, et, à mon avis, incontestables, l'un qui l'a affecté dès le début, en privant de la liberté nécessaire les assesseurs aussi bien que l'accusée,

(1) M. Wallon, *Jeanne d'Arc*, t. II, p. 150. *Ib.* p. 26.

(2) *Arch. de la S.-Inf.* G. 1156.

l'autre qui a eu cette conséquence funeste de rendre l'erreur irréparable par le mépris de l'appel au pape, bien que cette voie, autorisée par le droit canonique et par les usages de l'époque, eût, dans l'espèce, une raison d'être particulière. Vraie ou fausse, en effet, la mission de Jeanne n'était pas un fait nouveau qui s'imposât forcément au jugement de l'évêque de Beauvais, comme juge ordinaire de la foi de ses diocésains. Cette mission avait été soumise précédemment par Charles VII à l'examen d'une assemblée ecclésiastique, laquelle avait donné un avis favorable ; cette assemblée avait pu se tromper ; mais Cauchon et ses assesseurs présentaient encore moins de garanties ; ils étaient recusables parce qu'ils étaient les ennemis déclarés du gouvernement français, et qu'ils avaient un intérêt évident à nier une inspiration qui condamnait leur conduite politique. Rien n'est mieux établi par les témoignages recueillis au procès de réhabilitation que l'intimidation à laquelle furent soumis, je ne dirai pas tous les assesseurs, il y en eut plusieurs qui s'acquittèrent volontiers de la tâche qu'ils avaient acceptée, mais ceux qui manifestèrent quelques sentiments de bienveillance ou même de pitié à l'égard de Jeanne. Rien, non plus, n'est mieux prouvé, que le fait de sa soumission à l'église dans la personne de son chef visible, de son représentant véritable, et que l'injuste et téméraire prétention de ses juges à se faire reconnaître comme des oracles infaillibles de cette église, qui devait, à vingt-cinq ans de distance, laisser casser leur arrêt, et qui, depuis, par l'organe de tous ses prélats, s'est montrée constamment sympathique à la mémoire de la Pucelle.

Si graves qu'ils fussent, les deux vices que nous avons signalés n'étaient pas absolument sans excuse. Cauchon pouvait alléguer qu'insister pour que Jeanne fût déposée aux prisons de l'archevêché, c'eût été une marque de défiance, aussi dangereuse pour lui qu'inutile pour elle, à l'égard des chefs du gouvernement anglais ; qu'il leur eût été impossible d'y consentir, après tous les sacrifices qu'ils s'étaient imposés pour se rendre maîtres de la Pucelle ; que n'ayant point, à Rouen, de prisons particulières, comme évêque de Beauvais et comme juge ecclésiastique, il lui était permis de prendre celles qu'il voulait ; que les plus sûres étaient les meilleures avec une prisonnière qui n'avait pas craint de se précipiter du haut du donjon de Beurevoir, et à laquelle on ne put jamais faire promettre de ne pas tenter de s'évader. Il pouvait soutenir encore qu'il n'y avait point eu d'appel régulier, et que ce recours à l'autorité suprême était trop préjudiciable aux droits de l'ordinaire et répugnait trop aux libertés de l'église gallicane pour qu'on pût lui faire un crime de ne pas l'avoir admis quand il lui restait un prétexte pour s'en dispenser. Bonnes ou mauvaises, ces raisons ont pu paraître satisfaisantes aux contemporains. Mais que dire de la rédaction des douze articles, où la pensée de la Pucelle est si infidèlement interprétée que la lecture même des interrogatoires, tels qu'ils ont été rédigés par les notaires de Cauchon, suffit pour faire reconnaître la fraude ? Ce fut là le principal fondement de la condamnation. Ce fut aussi le point le plus faible et le plus criminel du procès.

Sont-ce là, du moins, les seuls reproches à faire aux juges de la condamnation ? — Non, si l'on en croit

quelques historiens. Il faut encore les accuser d'avoir dissimulé l'information préparatoire, parce que les résultats de cette information auraient été contraires à leur manière de voir; de n'avoir point, dans la rédaction des douze articles, introduit les corrections réclamées par quelques-uns des assesseurs; d'avoir fait signer à Jeanne une formule d'abjuration, et d'en avoir inséré, parmi les actes de la condamnation, une autre plus longue et toute différente; d'avoir amené, de dessein prémédité, la rechute par la violence et d'avoir basé la sentence de relapse sur une circonstance de peu de valeur, la reprise des habits d'homme auxquels la Pucelle n'eût, sans doute, pas songé, si on ne lui eût enlevé les habits de son sexe, et si, de la sorte, on ne l'eût mise dans l'alternative ou d'offenser la pudeur, ou de manquer à sa promesse. Ajoutons à cela, à la charge de Cauchon, une tentative d'empoisonnement, la promesse de reprendre Jeanne après le désaveu public qu'il avait réussi à en obtenir, ou qu'il avait feint d'en avoir obtenu; le transport de sa joie indécente dès qu'il l'eut vue tombée dans le piège qu'il lui avait tendu; le mépris que lui, prêtre, évêque, osa témoigner pour les sacrements, en permettant que la communion, comme chose indifférente, fût donnée à sa victime avant le supplice, sans rétractation des prétendues erreurs qui la faisaient condamner. Ajoutons, à la charge de Loiseleur, la violation éhontée de ce qu'il y a de plus sacré, le secret de la confession; à la charge de Bedford, de cet homme qui, dans ce temps là même, affectait tant de piété et de dévotion, la criminelle intention d'avoir voulu faire de l'archevêché de Rouen le prix d'une sentence inique, le fait ignoble

d'avoir assisté, d'un lieu secret, à l'examen qui fut fait, par des matrones, du corps de la Pucelle.

Des irrégularités aussi monstrueuses, des actes aussi odieux ne peuvent être admis légèrement pour l'honneur de l'humanité, et si l'histoire croit utile de les accueillir, elle ne doit le faire qu'à la condition de ne point exagérer l'autorité des témoignages qui les ont fait connaître. Et dès maintenant, et préalablement à tout examen, qu'il me soit permis de poser une question dans l'intérêt de la vérité. Croit-on qu'il soit facile, qu'il soit même possible, d'établir un récit parfaitement exact dans tous ses détails, d'après des dépositions faites, vingt-cinq ans après un événement, si important, si frappant que cet événement ait été, si parfaites que soient la loyauté et la véracité des déposants ? Pense-t-on que les chances de méprise et d'erreur n'augmenteront pas nécessairement, lorsque ceux-ci, placés dans des circonstances toutes nouvelles, sous l'empire de passions politiques toutes différentes, devront se préoccuper de se faire pardonner leur participation plus ou moins directe à un acte hautement et définitivement condamné par l'opinion publique, et sur lequel ils seront sommés de répondre ?

Que les témoins de la réhabilitation se soient trompés en plus d'une rencontre, cela ne peut faire l'objet d'un doute. D'après Boisguillaume, Loiseleur aurait été obligé de fuir de Rouen sur l'injonction de Warwick, immédiatement après le procès de la Pucelle, et pourtant, il est avéré qu'il continua de résider dans cette ville, siégeant régulièrement au chapitre, et qu'il n'en partit que pour s'acquitter d'une mission honorable, celle de représenter l'église de Rouen au concile

général de Bâle (1). Jean de Lenizolles rapporte que, le matin du jour de l'exécution, il a vu porter la communion à Jeanne avec une grande solennité, avec un nombre infini de torches, par des clercs qui chantaient les litanies et disaient au peuple : *Priez pour elle*, tandis qu'il n'est point douteux que cette cérémonie se fit secrètement, et avec si peu de façons que le Dominicain qui avait confessé la Pucelle s'en montra scandalisé (2).

Ces erreurs, aisées à reconnaître, donnent lieu de supposer qu'il y en eut d'autres de commises qui n'ont pu que s'aggraver en passant par la bouche des historiens.

Ainsi, l'impudente curiosité imputée à Bedford n'est rapportée que par un témoin et simplement d'après un ouï-dire, *audivit dici a pluribus de quibus non recordatur*, et ce témoin n'est autre que Boisguillaume, qui, une fois déjà, nous a induit en erreur sur le compte de Loiseleur. Massieu dit bien que Jeanne fut visitée par ordre de la duchesse de Bedford, et le fait n'a rien que de fort vraisemblable, à en juger d'après les habitudes judiciaires de l'époque ; il déclare qu'il l'a entendu conter aux matrones qui furent employées à cette visite, notamment à une nommée Anne Bavon ; mais il se tait sur Bedford, évidemment parce qu'il n'a rien à en dire, très probablement parce que le bruit accueilli par Boisguillaume n'était même pas parvenu à ses oreilles (3). Car, en général et pour tout le reste, ce

(1) *Arch. de la S.-Inf. Reg. capitul.*

(2) M. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 114.

(3) *Ibid.*, p. 155.

témoin montre peu de réserve dans ses accusations. — La lettre écrite par Bedford au souverain pontife pour obtenir la translation de Cauchon au siège de Rouen est antérieure à la prise de la Pucelle ; elle est datée du 15 décembre 1429. A l'époque du procès, il me paraît démontré que Bedford avait renoncé à cette combinaison ; il n'était plus question, comme remplaçant du cardinal de La Rochetaillée, que de l'évêque de Thérouanne, Louis de Luxembourg. C'était à lui que l'on pensait à Rome ; c'était lui que l'on désirait à Rouen. Dans une requête présentée au régent le 10 février 1430, on voit les chapelains et le chapitre de la cathédrale demander pour arbitre entre eux et les Carmes Mons. *le chancelier de France, pronuncié en archevesque de Rouen*. Auraient-ils eu la maladresse de contrarier Bedford ouvertement et de gaîté de cœur dans un acte par lequel ils réclamaient ses bons offices (1) ? Si donc une récompense a été offerte ou promise à l'ambition de l'évêque de Beauvais, le plus prudent est d'avouer que nous ne savons en quoi elle consistait. — On s'est beaucoup récrié sur les gages alloués à Cauchon, à Lemaistre et aux assesseurs qu'on avait fait venir de l'université de Paris. Ces gages pourtant n'ont rien d'extraordinaire, quand on les compare à ceux des officiers du roi. Envoyé à la cour du duc de Bourgogne pour traiter de la rançon de Jeanne, Cauchon touche l'indemnité habituelle des ambassadeurs. Les docteurs de l'université employés au procès ont chacun 20 s. par jour ; le vice-inquisiteur a moins encore, 20 saluts d'or pour toutes ses vacations, ce qui revient

(1) *Arch. de la S.-Inf. Reg. capitul.*

à peu près à 15 s. par jour. Mais à la même époque un président de l'Échiquier recevait 100 s. par jour, en outre de son traitement ordinaire de conseiller du roi, pendant toute la durée des assises, et l'on donnait à de simples ouvriers de 2 à 3 s. Pourtant, à en croire M. Michelet, le moine mendiant n'aurait jamais vu tant d'or dans sa vie, et la vue de cet or, après la peur, aurait aidé à le retenir dans une charge qu'il n'avait acceptée qu'avec une extrême répugnance. On conviendra qu'il fallait que le prieur des Dominicains de Rouen fût bien pauvre pour qu'une si chétive aubaine lui causât une aussi vive impression. Disons le vrai, aucune preuve de vénalité ne peut se tirer des faibles indemnités qui furent allouées aux juges. La seule chose qu'il faille noter comme extraordinaire, c'est qu'un procès tout ecclésiastique ait été instruit aux frais du roi. Cette singularité s'explique par l'intérêt trop visible que le gouvernement anglais prenait à ce malheureux procès, et, il faut le dire aussi, par la nécessité de venir en aide à Pierre Cauchon, évêque sans diocèse, et privé par les Français de tous les revenus de son bénéfice, en punition de son attachement à l'Angleterre.

La tentative d'empoisonnement commise par Cauchon sur la personne de la Pucelle (1) ne peut être admise. Comme dans les circonstances où ce crime aurait été commis, il eût fait manquer aux Anglais le but qu'ils se proposaient, l'esprit cherche en vain pourquoi et comment Cauchon s'en serait rendu coupable, à moins de supposer en lui encore plus d'ineptie que de perversité, supposition qui doit être nettement

(1) M. Renzi, *Jeanne Darc*, 1857, p. 104.

écartée, la capacité de Cauchon n'ayant jamais été mise en doute et ne pouvant l'être, pour peu qu'on réfléchisse aux hautes fonctions qui lui furent confiées, à l'estime que professèrent pour lui un grand nombre de ses contemporains.

Il paraît moins facile de le disculper d'une véritable infamie qui aurait eu lieu dès le début de l'instruction. L'accusation repose, il est vrai, sur un seul témoignage ; mais ce témoignage paraît avoir une gravité particulière, parce que le témoin, sciemment ou à son insu, dépose contre lui-même. Interrogé une première fois, en 1450, voici ce que rapporta le notaire Manchon :

« Un nommé maistre Nicole Loyseleur, qui estoit fa-
« milier de Monseigneur de Beauvais et tenant le parti
« extrêmement des Anglois, feignit qu'il estoit du
« pays de la Pucelle, et par ce moïen trouva manières
« d'avoir actes, parlement et familiarité avec elle en
« lui disant des nouvelles du pays à luy plaisantes, et
« demanda estre son confesseur ; et ce qu'elle lui disoit
« en secret, il trouvoit moien de le faire venir à l'ouye
« des notaires. Et de fait, au commencement du
« procez, ledit notaire et ledit Boisguillaume avec
« tesmoings furent mis secrettement en une chambre
« prouchaine où estoit un trou par lequel on pouvoit
« escouter afin qu'ils pussent rapporter ce qu'elle di-
« soit ou confessoit audit Loyseleur. » Il semblerait,
d'après ce récit, que Loiseleur se serait rendu coupable
du crime le plus grave qu'on puisse imputer à un ecclé-
siastique, et pour une profanation aussi criminelle, il
aurait trouvé des complices. Une autre déposition du
même témoin, reçue en 1456, plus explicite que la pre-
mière, donne à la trahison une physionomie assez nota-

blement différente. Une sorte de complot aurait été concerté entre Warwick, l'évêque de Beauvais et Loyseleur. J'emprunte, pour le récit du fait, la traduction de M. O'Reilly : « Nous étions déjà pris pour greffiers, « Boisguillaume et moi, quand un jour le comte de « Warwick, l'évêque de Beauvais et M^e Nicolas Loyseleur nous dirent que Jeanne parlait de ses apparitions « d'une manière vraiment merveilleuse, et que pour « mieux savoir la vérité là-dessus, ils avaient avisé que « M^e Nicolas Loyseleur feindrait être des marches de « Lorraine, dont Jeanne était elle-même, et de l'obéissance du roi de France, qu'il entrerait dans la prison « en habit séculier, que les gardiens se retireraient et le « laisseraient seul avec elle ; qu'il y avait dans la « chambre contigue à la prison un judas pratiqué « exprès. Ils nous ordonnèrent de nous y placer, Boisguillaume et moi, pour entendre et recueillir ce que « dirait Jeanne. Nous allâmes nous y placer, en effet, « tous les deux sans être vus de celle-ci. Loyseleur « alors se mit à l'interroger lui donnant des nouvelles « supposées sur la situation où se trouvait son roi ; « puis il lui parla de ses révélations. Jeanne lui répondait, le croyant, en effet, de son pays et de son « parti. L'évêque alors et le comte nous dirent de « mettre par écrit ce que nous venions d'entendre. Je « leur répondis que cela ne devait pas se faire, qu'il « n'était pas honnête de procéder ainsi, que si elle « disait pareilles choses en forme judiciaire, volontiers « nous l'enregistrerions. Depuis, Jeanne eut une telle « confiance en ce Loyseleur, qu'il l'entendit plusieurs « fois en confession. » D'après ce récit, les aveux qu'il est enjoint aux notaires de surprendre dans des entre-

tiens intimes n'ont, du moins, rien de sacramentel, et sans cesser d'être odieuse, la conduite de Loiseleur n'est point sacrilège. Appelé à s'expliquer sur le même fait, Boisguillaume montre plus de réserve. Il dit « que M^e Nicolas Loiseleur se donnant comme un captif du parti du roi de France et comme originaire du pays de Lorraine, entrait de fois à autre dans la prison de Jeanne pour l'engager, afin de la perdre, à ne point se soumettre aux gens d'église. Dans la pensée du témoin, l'évêque de Beauvais ne pouvait ignorer ces manœuvres, parce que autrement Loiseleur n'aurait osé se comporter de la sorte ; aussi, parmi les assesseurs, en était-il beaucoup qui, pendant le procès, murmuraient contre ledit Loiseleur. » Ce qui est imputé à celui-ci, ce n'est plus d'avoir fait parler Jeanne de manière à ce que des espions apostés la prissent par ses aveux, mais de l'avoir encouragée à résister aux sollicitations de ses juges ; et la même accusation est portée contre d'Estivet. Lequel croire de Manchon ou de Boisguillaume ? J'hésite, pour ma part, à me prononcer, et sans récuser absolument deux témoins qui s'accordent si mal entre eux, je dois avouer que je ne trouve pas une grande vraisemblance au rôle attribué à Loiseleur et à d'Estivet, à moins de reporter la scène antérieurement au procès ou de la couvrir des ténèbres de la nuit. L'un et l'autre, en effet, ont paru trop souvent avec Cauchon devant Jeanne d'Arc pour ne point appréhender d'être démasqués par elle et de ne lui inspirer que défiance et mépris.

L'information préalable n'a point été insérée parmi les actes de la procédure, et l'on en fait un nouveau crime à l'évêque de Beauvais. Les avocats de la réha-

bilitation lui reprochent de ne l'avoir point faite, reproche sans fondement et que ne manque pas de laisser de côté le promoteur. Mieux avisé que les avocats, celui-ci ne nie pas le fait de cette information, dont trop de témoignages attestent la réalité ; mais il prétend qu'elle n'a point été insérée comme ayant été trop favorable à la prévenue, et il arrive à formuler ainsi contre Cauchon une accusation qui est encore plus grave que celle des avocats. Le procès de Segueut nous paraît expliquer cette prétendue irrégularité. Contre Segueut, il y eut aussi une information préparatoire et secrète ; mais lorsqu'on en donna connaissance aux assesseurs, on eut la précaution de passer sous silence les noms des personnes dont on avait reçu les témoignages, et le motif en est formellement exprimé dans la sentence que j'ai précédemment analysée, *propter periculum quod protunc videbatur innuere*. S'il en était ainsi pour un fonctionnaire que le roi abandonnait aux poursuites des juges ecclésiastiques, à plus forte raison devait-il en être de même pour Jeanne d'Arc dont les partisans avaient été si nombreux et si redoutables, et qu'on pouvait craindre de voir défendre et venger par Charles VII. Si les enquêtes faites dans les pays qui venaient de retomber au pouvoir de ce prince eussent été divulguées, peut-on assurer que les dénonciateurs n'eussent point été exposés aux colères de ceux dont ils blessaient les convictions ? On aurait pu, à la rigueur, comprendre les dépositions parmi les actes du procès, en passant sous silence les noms des déposants. Mais pour que cela pût se faire sans inconvénient, il eût fallu que les circonstances relatées ne fussent pas de nature à faire reconnaître ceux auxquels

on s'était adressé. Quel intérêt d'ailleurs de faire figurer dans une pièce authentique des documents ainsi mutilés? Comme le remarque M. Quicherat, « la sentence portée contre Jeanne d'Arc avait eu pour fondement non pas les dires des témoins, mais seulement les paroles tirées de sa bouche dans le cours du jugement. Puisque l'instruction avait, en quelque sorte, fondu aux débats, à quoi bon en surcharger l'instrument du procès? »

A la vérité, il n'a point été donné d'avocat à la Pucelle. Mais ce reproche doit être adressé, non point au procès de 1431, en particulier, mais à la forme de procéder inquisitoriale. J'ajoute que de la manière dont cette procédure était entendue, la présence d'un avocat semblait moins nécessaire. De quoi s'agissait-il, en effet? De déterminer si telle ou telle proposition était contraire à la foi, et là-dessus on consultait d'abord les assesseurs, ensuite et par écrit les docteurs les plus fameux de la capitale et de la province. Le point délicat était de résumer d'une manière exacte, dans les articles soumis à l'appréciation de tant de légistes et de théologiens, la doctrine exprimée par le prévenu dans les discours qui avaient fourni matière à l'accusation, ou dans ses réponses aux questions qui lui avaient été posées par les juges. Là, l'office d'un avocat n'eût point manqué d'utilité. Mais encore peut-on répondre qu'à supposer que les articles reproduisissent d'une manière inexacte la doctrine de l'accusé, celui-ci ne devait éprouver aucun embarras à les désavouer, et qu'il lui était possible d'échapper de la sorte à d'injustes poursuites. Je ne prétends pas justifier par ces observations un mode de procédure si contraire

à nos habitudes ; je cherche simplement à me l'expliquer.

En ce qui concerne les corrections des douze articles, je n'ai rien à ajouter à la démonstration de M. Quicherat. « En somme, dit cet auteur, les corrections proposées montaient à quinze ; on en fit cinq dans les termes mêmes du feuillet (produit par Manchon, contenant les remarques des assesseurs) ; six autres eurent lieu avec modification ; quatre ne furent pas reçues. Il n'est donc pas équitable d'alléguer cette illégalité si grossière qui aurait consisté à émettre, sous une forme non autorisée par les assesseurs du tribunal, une pièce aussi capitale que les douze articles. Vraisemblablement, elle fut rédigée en commun, et le mystère affecté par les témoins de la réhabilitation, au lieu d'impliquer l'escamotage des articles, ne fait que couvrir la manière dont on les exécuta. »

La scène de la place Saint-Ouen n'eut-elle d'autre but que d'arracher à la Pucelle un désaveu par la terreur, avec l'intention de trouver quelques jours après un prétexte de lui donner la mort, quand on aurait cru l'avoir déshonorée par une rétractation publique ? Je n'hésite pas à déclarer que rien ne me semble moins prouvé. J'en crois sur ce point les témoins de la réhabilitation, l'indignation des Anglais, les paroles même de Cauchon protestant contre la violence qui lui était faite et menaçant de quitter la place, si on ne le laissait libre de faire ce qu'il croyait devoir faire pour le salut du corps et de l'âme de la condamnée. Un des assistants aurait dit à cette occasion : nous la rattraprons. Peut-être le mot n'est-il pas authentique. Mais

rien ne donne lieu de l'attribuer à l'évêque, ainsi que l'ont fait quelques-uns.

Cependant, même en se plaçant au point de vue le plus favorable à Cauchon, on ne saurait contester que dans la sentence qu'il prononça sur la place Saint-Ouen, il ne se soit montré injuste et cruel. En condamnant Jeanne à la prison perpétuelle, il épuisa, d'un seul coup sur elle, toutes les rigueurs dont il disposait. Il consentit à ce que cette peine, tout ecclésiastique, fût appliquée en dehors de la surveillance de l'église, et il en modifia ainsi le caractère, au préjudice de la juridiction dont il était le représentant.

Il serait encore plus à blâmer si, comme on l'a prétendu, il fit signer à Jeanne une formule d'abjuration et en inséra une autre au procès. Sur ce point, je me range encore à l'opinion de M. Quicherat : « Cauchon
« ne se serait point hasardé à une fabrication ni même
« à une substitution de pièce où il aurait eu besoin de
« la complicité de beaucoup de personnes. Bien plus,
« la preuve existe que Jeanne fut instruite sur la place
« Saint-Ouen des points capitaux que contiennent la pièce
« du procès. Dans l'interrogatoire qui précéda son supplice, les juges lui rappelèrent tous ces points, celui
« notamment qui concernait la fausseté de ses apparitions. Elle ne nia pas ; seulement elle répondit qu'elle
« ne l'avait pas entendu ainsi ; mais avant de se couvrir par cette allégation, elle avait fait des aveux
« bien plus significatifs en disant qu'elle avait commis
« une faiblesse pour sauver sa vie ; que Dieu lui en
« avait fait reproche par ses voix ; qu'elle s'était exposée à la damnation de son âme, qu'elle s'en repen-
« tait ; et comme pour ne pas laisser de doute sur la

« lucidité de sa conscience au moment où elle s'était
« rétractée, elle ajouta que ses voix l'avaient avertie à
« l'avance du péché où elle tomberait.

« Par là, s'atténuent singulièrement les conclusions
« qu'on peut tirer des propos si graves, en apparence,
« des témoins. »

Quelques jours après la sentence de condamnation, le bruit se répandit que Jeanne avait repris les habits d'homme et qu'elle allait être poursuivie comme relapse. Ce qui prouve que Cauchon se serait singulièrement mépris, s'il avait eu le dessein, en provoquant l'abjuration, de se rendre agréable aux Anglais, c'est la manière dont furent accueillis ceux des assesseurs qui n'avaient point encore quitté Rouen, quand ils se présentèrent au château pour s'enquérir de la vérité du fait et des causes qui l'avaient amené. Les uns furent chassés à coups d'épées et de bâtons ; les autres furent insultés de la façon la plus grossière ; tous furent traités d'*armagnacs* et de faux conseillers. Il fallait bien pourtant qu'on s'informât du motif de la rechute, qu'on sût pourquoi Jeanne n'avait pas persévéré dans ce que l'on appelait son bon propos.

La raison en était toute naturelle. C'est que l'ombre même du mensonge pèse à une âme délicate, que se repliant sur elle-même et s'interrogeant dans la solitude elle en vient bientôt à déplorer les faiblesses qu'on lui a fait commettre et qui lui paraissent trop peu payées de la conservation de la vie. La reprise des habits d'homme fut pour Jeanne un moyen de sauver sa pudeur, il faut le croire sur la parole de quelques témoins ; mais ce fut, sans doute aussi, une protestation énergique contre les aveux qu'on lui avait arrachés,

une sorte de défi à ses juges qui, après l'avoir fait mentir à ses voix, n'avaient pas tenu ce qu'ils lui avaient fait espérer, puisqu'ils l'abandonnaient, elle prisonnière de l'église, à la merci des Anglais, ses ennemis irréconciliables. C'est, à mon avis, rapetisser, aux dépens de la vraisemblance, une situation si grande et si digne d'intérêt, que de la réduire aux proportions que lui donne Massieu, d'après de prétendues confidences de Jeanne. Massieu, je l'avoue, ne m'inspire qu'une médiocre sympathie, et je suis loin de partager, à son égard, l'opinion favorable de la plupart des historiens. Je ne puis voir en lui qu'un ecclésiastique d'une vertu douteuse. Deux fois condamné à des amendes honorables par le chapitre de Rouen, condamné une autre fois à l'officialité pour avoir entretenu des relations criminelles avec une femme, destitué de ses fonctions de doyen de la Chrétienté vers 1436, il était encore noté, en 1458, pour son inconduite (1). Si nous en croyons ce personnage, les Anglais auraient enlevé à Jeanne ses habits de femme et l'auraient forcée ou de se montrer nue ou de reprendre les habits d'homme. Mais Lavenue qui l'avait confessée à ses derniers moments et qui, très certainement, avait reçu ses confidences au sujet des motifs de sa rechute, n'explique pas le fait de la même manière. D'après son récit, Jeanne, exposée dans sa prison aux outrages de ses gardiens, n'aurait pas tardé à reconnaître que les habits d'homme lui permettraient mieux de se défendre contre les misérables avec lesquels elle était condamnée à vivre. Quel

(1) *Arch. de la S.-Inf., Reg. Capitul.*, 3 fév. 1431, 8 avril 1433, G. 255, 263.

que soit le motif de ce changement, volontaire ou forcée, la reprise des habits d'homme ne fut la cause de la sentence de relapse qu'en ce sens qu'elle fournit à la Pucelle l'occasion de déclarer qu'il n'y avait rien de modifié dans ses convictions, qu'elle croyait à la réalité de ses voix, à la réalité de son inspiration, après comme avant son abjuration. Quelque injuste qu'ait été la condamnation, j'aurais peine à admettre qu'il se fût trouvé quarante-deux ecclésiastiques assez méprisables, Lavenu y compris, pour conclure à l'unanimité contre Jeanne, si les choses se fussent passées, ainsi que le raconte Massieu, pour la punir d'une violence qu'elle aurait subie, et du refus honorable qu'elle aurait fait de violer les plus simples lois de la pudeur.

Condamnée de nouveau, Jeanne s'est-elle rétractée une seconde fois ? Des informations ajoutées au procès ont eu pour but de l'attester. Mais ces informations, recueillies après coup, n'ont point été revêtues des marques et des signatures des notaires, et Manchon rapporta, en 1450, qu'il avait refusé de les certifier, nonobstant la demande qui lui en avait été faite par Cauchon, parce qu'elles n'avaient point eu lieu en sa présence. L'Averdy a conclu de cette révélation de Manchon que les informations étaient une pièce supposée. Le fait n'est pas parfaitement démontré. Il n'aurait pu l'être que par les dépositions de ceux-là même qui avaient pris part à ces informations. Trois d'entre eux, Lavenu, Toutmouillé, Courcelles, vivaient encore en 1456 ; ils ont été entendus au procès de réhabilitation. Or, sur ce point important, ou l'on n'a point invoqué leur témoi-

(1) M. Quicherat, *Procès*, t. I, p. 459, 460.

guage, ou il est loin d'être catégorique. Mais lors même qu'il faudrait rejeter ces informations posthumes, le fait d'une seconde rétractation ne pourrait faire l'objet d'un doute. Il est incontestable, en effet, que la communion fut donnée à Jeanne avant le supplice, et il est impossible qu'elle l'ait été sans une rétractation préalable. Pierre Cauchon mauvais juge, je conçois ; mais Pierre Cauchon, par une légèreté d'esprit fort, accordant les sacrements comme chose sans conséquence qui ne pouvait, après tout, que calmer et faire taire le patient (1), je ne le conçois pas, au ^{xv}^e siècle, au milieu d'une société si défiante, si rigoureuse dans tout ce qui intéressait la foi. Il ne pouvait agir ainsi, dans des circonstances où sa conduite aurait été connue de tant de monde, sans craindre d'attirer sur sa tête les poursuites de l'inquisition, et de prendre à son tour la place de sa victime. Quelques mois auparavant, l'inquisition n'avait point épargné un avocat du roi pour quelques propositions téméraires. A quelques années de là, elle devait frapper un personnage non moins important, Gilles Deschamps, sans égard pour son titre de doyen du chapitre de la cathédrale (2).

Cette défaillance ne saurait être reprochée à Jeanne d'Arc. Mourir dans les flammes et dans une ville française, elle pouvait s'y résoudre ; mais mourir excommuniée et privée des sacrements, c'en était trop pour elle, dont le cœur, depuis sa tendre enfance, avait été par-

(1) M. Michelet, *Jeanne d'Arc*.

(2) *Arch. de la S.-Inf.*, G. 39 ; F. du Chapitre, *Reg. capit. Délib.* du 2 nov. 1438 et du 23 nov. 1441.

tagé entre deux passions également vives, l'amour de la patrie et l'amour de l'église, passions d'autant plus sublimes que, trahie ou abandonnée par tout ce qu'elle aimait, elle n'accusa ni sa patrie, ni l'église. L'erreur, d'ailleurs (s'il est permis de qualifier ainsi un moment de doute dans des circonstances aussi critiques), fut de courte durée. Sur le bûcher, ainsi que le raconte M. Michelet, dans une des pages les plus éloquentes qu'il ait écrites, « elle ne nomma plus que Dieu, que ses anges et ses saintes. Elle leur rendit témoignage : *Oui, mes voix étaient de Dieu ; mes voix ne m'ont pas trompée.* Que toute incertitude ait cessé dans les flammes, cela doit nous faire croire qu'elle accepta la mort pour la délivrance promise, qu'elle n'entendit plus le salut au sens judaïque et matériel, comme elle avait fait jusque-là, qu'elle vit clair enfin et que, sortant des ombres, elle obtint ce qui lui manquait encore de lumière et de sainteté. »

Jé m'estimerai bien malheureux si j'avais donné lieu de conclure de la discussion dans laquelle je me suis engagé, à la suite de M. Quicherat, que j'ai eu le dessein d'amoindrir l'admiration que l'on doit avoir pour la Pucelle et d'ébranler la conviction de ceux qui croient à sa mission. Je ne puis songer à combattre des sentiments que je partage, et si je me suis permis d'émettre librement mon opinion sur des points controversés, c'est que j'ai cru qu'ils n'intéressaient pas la mémoire de notre héroïne nationale, mais seulement celle des juges. Que ceux-ci soient moins odieux, que leur procédure soit moins irrégulière, plus conforme à la vraisemblance, l'honneur du pays n'y perd rien, il y gagnerait plutôt, et la gloire de

Jeanne d'Arc n'en est ni moins pure, ni moins éclatante.

Je ne songe pas davantage à contredire la sentence de réhabilitation. Assurément, si les juges qui furent chargés du second procès avaient pris la peine de nous faire connaître leur sentiment sur les diverses questions qui y furent traitées, sur les personnes qui y furent appelées en témoignage, le plus sûr serait de les en croire et d'adopter leur récit dans son intégrité. Ils pouvaient apprécier la valeur des dépositions d'après le caractère des témoins, qui leur était connu, tandis que nous, nous sommes réduits à les compter; ils connaissent les pratiques en usage dans leurs tribunaux, et nous, nous en sommes à chercher quelques termes de comparaison qui puissent nous aider dans nos inductions. Malheureusement, la sentence de réhabilitation, seul document en faveur duquel on puisse invoquer l'autorité de la chose jugée, ne se prononce que sur un très petit nombre de points, que voici : « Les articles commençant par ces mots : *Une femme*, ont été avec corruption, dol, calomnie, fraude et malice, extraits du procès et des prétendus aveux de la défunte; ou ses aveux ont été passés sous silence, ou ils ont été faussement interprétés, double infidélité sans laquelle l'esprit des docteurs consultés et des juges eut pu être conduit à une opinion différente; Jeanne a récusé ses juges, elle a formé appel au tribunal du souverain pontife, elle a demandé qu'on soumît à son jugement tous ses faits et tous ses dires, et qu'on lui transmît les pièces du procès; on n'a eu aucun égard à sa réclamation; il n'y a pas à faire fonds sur la prétendue abjuration; elle est fausse, mensongère, arrachée par l'horreur de la

mort et par la menace du bûcher à Jeanne, qui n'avait pu en peser les termes et qui n'était pas en état de les comprendre (1). »

Ces chefs de nullité sont inattaquables, parce qu'ils sont établis non-seulement par les enquêtes du procès de réhabilitation, mais par l'instrument du procès de la condamnation, ainsi que l'avaient reconnu les jurisconsultes *Pontanus* et *de Leliis* (2). Ils suffisent pour faire crouler le procès de 1431 et pour autoriser les plus graves accusations contre Cauchon et contre tous ceux qui lui prêtèrent leur concours.

Juges pusillanimes ou passionnés dans une cause qui n'était autre que celle de leur nationalité répudiée, ils trouvèrent leur premier châtiment dans la conduite du représentant de la justice séculière à laquelle ils avaient abandonné la Pucelle. Sans égard pour les plus vulgaires convenances, le bailli avait fait dresser le bûcher en face de l'estrade des juges ecclésiastiques, et il mit tant de précipitation dans l'ordre qu'il donna de mener Jeanne au supplice, que ceux-ci eurent à peine le temps de descendre pour fuir un spectacle dont ils n'auraient pu être les témoins sans encourir l'irrégularité, et que l'on a pu dire que la Pucelle avait été exécutée sans jugement.

Faut-il, maintenant, ajouter une foi entière aux traditions populaires suivant lesquelles juges et assesseurs auraient péri misérablement. A cet égard, je dois encore émettre quelques doutes. Cauchon mourut à Rouen, le 18 décembre 1442, dans son hôtel de

(1) M. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 358 et suiv.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 22, 59.

Saint-Cande-le-Vieux et non à Lisieux, et pas si soudainement qu'il n'eût eu le temps de faire son testament et des fondations pieuses en faveur de sa collégiale de Saint-Cande et de la cathédrale de Rouen (1). L'une de ces fondations avait pour but de donner plus de solennité aux fêtes de l'octave du Saint-Sacrement. Songeait-il à la Pucelle exécutée, par l'effet de ses poursuites, la veille du Saint-Sacrement de l'année 1431, l'année même où l'on commença à donner à ces fêtes une pompe nouvelle et extraordinaire (2)? Je me contente d'indiquer ce rapprochement sans rien conclure. Le chapitre de Rouen, ce souvenir n'a rien qui puisse le compromettre, car il n'y a aucun mérite à frapper sur ceux qui sont tombés, compta toujours Cauchon au nombre de ses bienfaiteurs, maintint son nom sur ses obituaires (3) et lui conserva dans ses délibérations la qualification de *feu de bonne mémoire*. longtemps après la réhabilitation, preuve péremptoire que la mémoire de Cauchon ne fut pas flétrie par Calixte III, et que les restes de ce malheureux prélat ne furent pas jetés à la voirie comme ceux d'un excommunié, ainsi que quelques-uns l'ont rapporté d'après Louvet, historien de Beauvais. Courcelles, certai-

(1) *Arch. de la S.-Inf.*, F. de Saint-Cande-le-Vieux et du chapitre de Rouen. — Ses exécuteurs testamentaires étaient Jean Bidault, archidiacre d'Auge, chanoine de Rouen, Nicole Caval, Jean de Gouvys et Nicole Bertin. V. *Délib. capitul.* des 2, 4 janv., 11 fév., 13 mars 1443, 18 nov. 1444, 10 août 1445.

(2) Le lendemain du jour du supplice de la Pucelle, l'évêque de Beauvais célébrait la messe du Saint-Sacrement en la cathédrale, *Ibid.*, G. 32.

(3) *Arch. de la S.-Inf.*, Obituaires de Masselin, xv^e siècle; de Jean Delaitre, 1503; de Digouville, 1604.

nement l'un des plus coupables, mourut doyen de la cathédrale de Paris, après avoir obtenu non-seulement la faveur, mais l'amitié de Charles VII. Érant qualifié d'*eximius doctor*, ancien maître des artiens au collège de Navarre, lié avec le cardinal de la Rochetaillée qui l'avait donné pour précepteur à son neveu, après avoir été vicaire-général de l'archevêque Hugues d'Orges et du cardinal de Luxembourg, mourut en Angleterre, en 1439, entouré, on peut le dire, de l'estime publique et avec le titre de doyen du chapitre de Rouen, que ses confrères l'avaient supplié d'accepter, encore bien qu'il eût vigoureusement soutenu contre eux les prérogatives attachées à la dignité archiépiscopale (1). D'Estivet, que l'on fait mourir aux portes de Rouen dans un borbier, peu de temps après le procès, paraît avoir résidé habituellement à Bayeux, où il s'était fait pourvoir d'un canonicat. Certainement il n'a dû mourir que plusieurs années après le procès; le 25 mai 1437, on le voit venir au chapitre de la cathédrale de Rouen pour y prendre possession, au nom d'un neveu de Cauchon, Jean de Rinel, licencié ès-arts, d'un canonicat, vacant par la nomination de Chevrot à l'évêché de Châlons (2). Midi a bien pu mourir de la lèpre, mais pas quelques jours seulement après le supplice, puisque ce fut lui qui, lors de l'entrée de Charles VII à Paris, en 1438, fut chargé par les fa-

(1) *Arch. de la S.-Inf., Reg. Capitul. Délib.* des 10 mars, 27 juin, 11 août 1439. — M. Quicherat l'a confondu par mégarde avec un autre Guillaume Érant (probablement le neveu et le filleul du chanoine de Rouen), qui mourut curé de Saint-Gervais de Paris, en 1453.

(2) *Ibid.*, à la date indiquée.

cultés assemblées d'aller haranguer le roi, et qu'il conserva son canonicat de Rouen jusqu'en 1440 (1). Comme d'Estivet, comme les principaux assesseurs, Midi était étranger à notre ville; il n'y resta que pendant le procès; on le retrouve ensuite à Amiens et à Paris. Enfin, c'est à tort que l'on a écrit que Lemaistre avait disparu depuis la condamnation, sans qu'on eût pu savoir ce qu'il était devenu. Il est fréquemment mentionné dans les registres du chapitre et dans les comptes de l'archevêché, avec son double titre de prieur des Jacobins et de vice-inquisiteur de la foi au diocèse de Rouen, et de manière à ne laisser aucun doute sur l'estime qu'on faisait généralement de sa capacité et de son talent comme prédicateur. Il est possible qu'il fût mort en 1455, lors de la sentence de réhabilitation. Mais il est avéré qu'il vivait encore lorsqu'on fit à Rouen les premières informations en 1450. Charles VII poursuivait une œuvre de justice, non point une œuvre de vengeance. Il avait pardonné sans arrière-pensée. Les mêmes motifs de réserve qui empêchèrent de citer l'archevêque Raoul Roussel, firent laisser de côté et dans l'ombre le vice-inquisiteur (2).

Ce qui me frappe le plus dans la destinée de plusieurs des juges et des assesseurs, c'est de les voir frappés de ces mêmes armes dont ils s'étaient servis

(1) M. Quicherat, *Aperçus nouveaux*. — *Délib. capitul.* du 19 juillet 1440.

(2) *Arch. de la S.-Inf., Reg. Capitul., Délib.* des 18 sept. 1436, 2 déc. 1441, 25 janv. 1452. — A cette dernière date, les chanoines permettent à Lemaistre de prêcher le dimanche suivant, en la cathédrale, pour la confrérie de Saint-Sever. — G. 40, 44, 45.

contre l'innocence. Ne parlons ni de Deschamps, mort en 1438 sous le coup d'une accusation en matière de foi, ni du chanoine Morelet, poursuivi pour le même motif peu de temps après, ni du notaire Boisguillaume, excommunié en 1448 (1). Au procès ils sont relégués au second et au troisième plan, et il serait difficile de déterminer la part de blâme qui leur est due. Mais Courcelles et Loiseleur y ont joué un rôle capital. et l'on sait ce qu'ils firent au concile de Bâle, ce qu'ils donnèrent à penser de leur orthodoxie et quel jugement l'église et le souverain pontife ont porté sur leur conduite. Cauchon ne fut pas plus heureux, et il ne paraît pas qu'on lui ait su beaucoup de gré du zèle qu'il avait déployé contre la Pucelle. Etant à Bâle en 1434, il fut excommunié par André, évêque de Fossombrone, trésorier général des finances pontificales, pour ne pas s'être mis en devoir de payer à la Chambre apostolique, à titre d'annates, 400 florins d'or dont il était redevable à raison de sa récente translation au siège de Lisieux. Comme il s'était permis, étant dans les liens de l'excommunication, de célébrer néanmoins l'office divin, l'évêque de Fossombrone lui fit savoir qu'il avait encouru l'irrégularité, et Cauchon put entendre, aux portes de la cathédrale de Bâle et dans les autres églises, publier solennellement la sentence qui notifiait aux fidèles son excommunication, et qui leur faisait défense d'entretenir aucunes relations avec lui jusqu'à pleine

(1) *Arch. de la S.-Inf.* Pour Deschamps, *Délib. capitul.* des 2 nov. 1438, 23 nov. 1441; G. 39. — Pour Morelet, *Délib. capitul.* des 20 nov. 1441, dernier oct. 1442. — Pour Boisguillaume, G. 1495.

satisfaction de sa part (1). Comme Loiseleur et Courcelles, Beaupère se distingua au concile de Bâle, et fut accusé d'avoir adhéré à la déposition du pape. Sur ce prétexte, un autre se fit nommer à son canonicat de Rouen. Il est vrai que Beaupère essaya de se disculper ; il fit entendre aux chanoines qu'en 1444 il n'était plus à Bâle, mais à Besançon. Après s'être prévalu de son orthodoxie pour conserver sa prébende, il lui fallut, dans le même but, en 1450, se prévaloir de sa qualité de Français. A l'époque de la réduction de Rouen, Charles VII avait accordé à ceux des chanoines qui résidaient dans les terres soumises à son obéissance la confirmation de leurs bénéfices. Beaupère vint à Rouen, où il n'avait jamais résidé, pour déclarer que son domicile était fixé à Besançon et réclamer le bénéfice de l'amnistie. Il y arriva vers les premiers jours de mars 1450, précisément à l'époque où se faisaient les premières informations sur la Pucelle. Il fut entendu comme témoin, et ne cacha pas qu'il avait peu de foi dans la mission de Jeanne. Le fait n'a pas d'importance. Je ne le note que parce qu'il permet d'assigner une date à ces informations qui ont été publiées par M. Quicherat en tête du procès de réhabilitation. Beaupère ne resta que peu de jours à Rouen ; ayant réussi à se faire maintenir en possession de sa prébende, il retourna à Besançon où il dut mourir en 1462 (2).

En terminant ce mémoire, qu'il me soit permis de proposer encore quelques rectifications en ce qui con-

(1) *Arch. de la S.-Inf.*, G. 1168.

(2) *Reg. Capitul., Délib.* des 9 déc 1444, 2 mars 1450.

cerne la conduite du chapitre de Rouen. Dans un ouvrage récent, je vois reproché aux chanoines de n'avoir point délivré la Pucelle en vertu du privilège de S. Romain et d'avoir préféré à cette illustre captive un particulier peu recommandable qui s'était rendu coupable de viol. Une telle préférence eût été assurément bien honteuse. Mais il me paraît que les chanoines n'avaient pas le choix, pour trois raisons, dont une seule suffirait à leur justification. Jeanne d'Arc n'était pas une prisonnière ordinaire, c'était une prisonnière de guerre ; c'était de plus une accusée en matière de foi ; c'était enfin une justiciable de l'évêque de Beauvais, et comme celui-ci ne procédait à Rouen qu'après avoir obtenu du chapitre lui-même des lettres de concession de territoire, il ne pouvait être question du privilège de S. Romain, pas plus que si le procès se fût instruit à Beauvais. Mais après avoir défendu le chapitre sur ce point, je me vois obligé de lui contester le mérite d'une résistance dont quelques-uns lui ont fait honneur. M. Chéruel a cru voir une preuve de la sympathie des chanoines pour Jeanne d'Arc dans le fait de l'incarcération de deux d'entre eux vers la fin du procès de 1431. Ce fait est attesté par quelques passages des comptes de l'archevêché, communiqués par M. Chéruel à M. Quicherat et publiés par celui-ci sous ce titre : « Chanoines de Rouen incarcérés à cause de la Pucelle (1). » Ces extraits constatent que Jean Basset et Jean Le Roy, nommés, le premier, official, le second, promoteur de l'archevêché, pendant la vacance du siège archiépiscopal, furent détenus à la geôle

(1) M. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 272.

du château, du 9 mai au 9 juin tout au moins, nonobstant les réclamations de tous leurs confrères, que leur cause fut plaidée par plusieurs avocats, et que, suivant un usage qui ne déshonorait alors ni les juges ni les plaideurs, des présents furent offerts, au nom du chapitre, au chancelier de France, à Mons. de Beauvais et au conseiller du roi Raoul Le Sage. Le nom de la Pucelle n'est pas cité dans ces extraits, et il n'y a que la coïncidence des deux procès qui ait pu faire supposer que l'un n'était pas étranger à l'autre. Le fait n'est pas malaisé à éclaircir, car toutes les pièces du procès de Basset et de Le Roy ont été conservées dans les archives de l'archevêché.

Voici ce qui avait donné lieu aux poursuites. Trois Normands, Raoulin de Grainville, Jacques Lefèvre, Perrin Coche, se joignant à des Français, s'étaient rendus à Beauvais, avaient vendu Etrépagny à des partisans de Charles VII et s'étaient emparés de Gisors; ils avaient été livrés à la justice par les soudoyers de cette ville, avec un nommé Duplessis, foulon de son état, qu'on avait pris dans les bois de Fleury, *en aguet de chemins*, et qui était accusé, comme les autres, d'être allé à Beauvais et de s'être ligué avec les Français. Les officiers du roi Henri VI les poursuivirent comme traîtres, parce que, soit de gré, soit de force, ils avaient vécu quelques années sous son obéissance en qualité d'hommes liges. Basset et Le Roy les réclamèrent comme clercs et firent admonester le bailli et le procureur général afin qu'ils eussent à rendre à l'église ses justiciables. Ces sortes de conflits, autrefois très communs, donnaient lieu à une procédure spéciale, aussi longue que compliquée. Elle ne fut pas suivie

dans la circonstance, parce qu'on ne voulait pas que les prétendus malfaiteurs restassent plus longtemps impunis, et qu'il importait à la sûreté de l'État de saisir au plus vite les fils d'une conspiration qui avait fait perdre au gouvernement anglais trois ou quatre villes, et qui pouvait avoir des ramifications très étendues. L'official et le promoteur se plaignirent hautement; ils s'abstinrent de comparaître au bailliage où ils avaient été cités et refusèrent de lever les monitions qu'ils avaient prononcées contre le bailli. Ce fut pour les punir de leur opiniâtreté et les contraindre à céder que le roi, après avoir fait saisir le temporel de l'église, fit mettre en prison Basset et Le Roy et qu'on les condamna à une amende de 1,000 liv.

Sans contredit, il fallut du courage à ces deux ecclésiastiques et au chapitre, dont ils n'étaient que les agents, pour oser réclamer, comme clercs, de malheureux prisonniers arrêtés comme complices des Français, dans un moment où le gouvernement anglais était exaspéré par tous les échecs qu'il subissait, sous les yeux même du roi et presque aux portes de Rouen. Mais, comme on le voit, cette affaire n'a aucun rapport avec celle de la Pucelle. La seule conclusion qu'on en puisse tirer pour rentrer dans notre sujet, c'est que le chapitre, en présence des passions que ce fait révèle, se trouvait dans une impossibilité absolue de rien faire pour sauver Jeanne d'Arc.

FONTENELLE ET CIDEVILLE

Correspondance et Documents inédits,

1742-1757.

PAR M. DECORDE,

Secrétaire de la Classe des Lettres et des Arts.

(SÉANCES DES 14 ET 21 FÉVRIER 1868).

La correspondance de Fontenelle n'occupe qu'une place assez restreinte dans les diverses éditions de ses œuvres complètes. En signalant ce fait dans la remarquable étude qu'il a consacrée, en 1846, à cet homme célèbre, M. Charma annonce qu'il a découvert dans les papiers du P. André seize lettres nouvelles adressées par Fontenelle à ce jésuite, et qu'il se propose de les imprimer dans le second volume de l'ouvrage qu'il publiait alors sur le P. André. (1). L'Académie

(1) *Biographie de Fontenelle*, par M. A. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen, p. 110 et 63, note 41^{re}, deuxième édition, Caen, 1846, in-8° de 96 pages. Un exemplaire, offert par l'auteur, fait partie des Archives de l'Académie de Rouen. M. Bénard, membre résidant, en a présenté le compte-rendu dans la séance du 30 juillet 1847. Quelques jours auparavant, le 11 juin 1847, le même membre avait lu un rapport sur un autre ouvrage relatif à Fontenelle, publié par M. Flourens, sous ce titre : *Fontenelle, ou de la Philosophie moderne relativement*

des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen possède, dans ses archives, plusieurs lettres de Fontenelle qui sont également inédites. Nous en devons la connaissance à notre infatigable et savant archiviste, M. de Beaurepaire, qui a bien voulu, avec sa complaisance et son désintéressement habituels, les mettre à notre disposition. Ces lettres appartiennent à la vieillesse de Fontenelle. Elles sont adressées à Cideville, avec lequel l'illustre secrétaire de l'Académie des Sciences entretenait pendant longtemps un commerce suivi de relations et de correspondance. Elles se sont trouvées comprises dans les papiers que Cideville a légués à notre Société. L'intérêt qu'elles présentent par elles-mêmes nous a paru s'augmenter encore de ce qu'elles se placent, par leur date, à l'époque de l'établissement de l'Académie, établissement auquel, à la sollicitation de Cideville, Fontenelle a puissamment contribué.

Les lettres-patentes du mois de juin 1744, qui contiennent l'institution, à Rouen, d'une Académie des

aux sciences physiques, dont l'auteur avait fait hommage à l'Académie. Voir le *Précis de l'Académie*, année 1847, p. 146 et 313.

La correspondance de Fontenelle avec le P. André, a paru en tête du second volume de l'ouvrage de MM. Charma et Mancel, intitulé : *Le Père André, jésuite ; Documents inédits pour servir à l'histoire philosophique, religieuse et littéraire du XVIII^e siècle*, t. I^{er}, Caen, Lesaunier, 1844 ; t. II, Paris, Hachette, 1856, in-8°. — Comme nous l'avons dit, elle comprend seize lettres et s'étend de l'année 1731 à l'année 1753.

M. Foucher de Careil, dans un livre ayant pour titre : *Lettres et Opuscules de Leibnitz*, Paris, 1854, in-8°, a aussi publié sept lettres de Fontenelle, restées jusque-là inédites.

Sciences, des Belles-Lettres et des Arts, ne firent que régulariser l'existence d'une Société de savants et de gens de lettres, qui s'était déjà établie dans cette ville depuis plusieurs années. Cette Société désirait vivement obtenir cette consécration légale, et, dès 1740, on s'était occupé des démarches à faire pour arriver à ce résultat. Ce fut Cideville qui se chargea presque entièrement de ces démarches. Il était alors Conseiller honoraire au Parlement de Normandie, et il partageait ses loisirs entre sa campagne de Launay, près Duclair, où il séjournait dans la belle saison, et Paris, où il passait tous les ans une grande partie de l'hiver (1). Sa fortune, son titre, son goût pour les lettres et pour les arts lui avaient créé, dans la capitale, des amitiés puissantes parmi les gens de lettres et les hommes du monde. On sait ses relations avec Voltaire, son camarade de classe au collège Louis-le-Grand; celles qu'il entretenait avec Fontenelle méritent également d'être connues.

Fontenelle, alors âgé de plus de quatre-vingts ans, était l'oracle de la littérature et le Nestor des Acadé-

(1) Pierre-Robert Le Cornier, sieur de Cideville, né à Rouen, le 2 septembre 1693, avait succédé en 1716 à son père, dans la charge de Conseiller au Parlement de Normandie. Il donna sa démission en 1736 pour se livrer entièrement à son goût pour les lettres. Il mourut à Paris le 5 mars 1778. — M. Th. Lebreton a publié une Notice sur Cideville dans la *Revue de Rouen* du mois de juillet 1846, p. 12. — D'après le *Catalogue et Armorial du Parlement de Rouen*, publié en 1867 par les soins de la Cour impériale, les armes de Cideville étaient « d'azur, à deux molettes d'or en chef, à la tête de licorne d'argent en pointe. » Ces armes figurent sur le cachet de plusieurs lettres autographes que possède l'Académie.

mies (1). Son autorité était considérable dans le monde des lettres ; il avait, en outre, un assez grand crédit à la cour. Rouennais de naissance, il devait s'intéresser à une œuvre qui concernait sa ville natale. Cideville eut recours à lui. Depuis longtemps déjà, il était en relations d'amitié avec Fontenelle. Il le voyait, chaque année, dans ses voyages à Paris et souvent il le consultait sur ses compositions littéraires (2). Il fut aidé dans cette entreprise par M. de Bettencourt, jeune avocat au Parlement de Rouen, qui faisait des vers

- (1) Dans cet aréopage auguste (l'Académie des Sciences),
On distingue ce vieux *Nestor*,
Reste chéri de l'âge d'or,
Dont l'esprit gai, profond et juste
Semble triompher de la mort.

Lettre du roi de Prusse à M. de Maupertuis, 1748.

(2) Dans une lettre de M^{me} de Forgeville, du 10 août 1733, adressée à Cideville, et qui contient des détails étendus sur la santé de Fontenelle, nous lisons cette phrase caractéristique : « Mais c'est trop tarder à vous dire des nouvelles du meilleur de nos amis. » Une autre lettre de Thiriot à Cideville, du 1^{er} janvier 1729, montre que dès cette époque Cideville confiait à l'amitié de Fontenelle ses œuvres poétiques. « Avez-vous eu le temps, lui écrit Thiriot, de revoir votre opéra depuis la Saint-Martin. « Si vous y travaillez, il doit être en état de paraître devant M. de Fontenelle à qui je l'ai annoncé. Comme je vois tous les jours M. de Fontenelle, il m'en fait ressouvenir depuis quelque temps comme d'une chose à laquelle il prend beaucoup d'intérêt et de la confiance de laquelle il est flatté. » Thiriot, l'agent d'affaires de Voltaire à Paris et l'éditeur de plusieurs de ses ouvrages, est principalement connu par la correspondance de ce philosophe. Il semble résulter de sa lettre qu'il avait, dans le principe, servi d'intermédiaire entre Fontenelle et Cideville. — Pour M^{me} de Forgeville, voir *infra*, page 473 et la note. — Quant à l'opéra de Cideville, il n'en reste pas de traces dans ses manuscrits. — Les deux lettres de M^{me} de Forgeville et de Thiriot sont aux Archives de l'Académie.

avec une rare facilité et auquel avaient été confiées dans la Société déjà existante les fonctions de Secrétaire pour le département des Lettres. Fontenelle n'était point insensible aux éloges. Bettencourt, en lui adressant, au commencement de 1742, à la demande et par l'intermédiaire de Cideville, le cadre des Statuts de la nouvelle Société, y joignit une Ode dont le sujet était *le Projet d'établissement d'une Académie des Sciences et des Belles-Lettres dans la ville de Rouen*. L'encens n'y était point épargné au doyen de la littérature. On peut en juger par cette citation.

Illustre neveu des Corneilles,
Moins connu par leurs noms fameux
Que par l'heureux fruit de tes veilles
Qui te rend immortel comme eux,
Entends ma foible voix, écoute
Les decrets qu'ils dictent sans doute
Impatiens d'être obéis,
Et digne héritier de leur gloire
Parle et fais parler leur mémoire
Pour le bonheur de leur pays.

Fontenelle, notre Lycée
T'adresse ses vœux aujourd'hui,
De l'entreprise commencée
Sois le conducteur et l'apui :
Pour ce pays qui t'a vû naître
Obtiens de notre auguste maître
Quelques favorables regards,
Et sans peser ce que nous sommes,
Fais que le berceau des grands hommes
Devienne un temple des beaux-arts (1).

(1) Charles-Thomas de Bettencourt, avocat au Parlement de Normandie, a été le premier Secrétaire de l'Académie de

Au moment de l'envoi de cette ode, les démarches et la correspondance étaient devenues plus actives, parce que l'on espérait parvenir à l'obtention des lettres-patentes, grâce au cardinal de Tencin qui venait d'être nommé Ministre d'Etat. La sœur du cardinal, la fameuse M^{me} de Tencin, était l'amie de Fontenelle, « son Dieu, écrivait Bettencourt, puisqu'elle se mêle de diriger sa santé. Voilà donc, ajoutait-il, M. de Fontenelle dans une passe de crédit (1). »

C'était une occasion favorable : Cideville se garda bien de la laisser échapper. Dès le 3 avril 1742, pen-

Rouen, pour la Classe des Lettres. Il mourut fort jeune en avril 1745. Il est inscrit sur les matricules de l'Ordre avec la date de 1731. Il avait peu suivi le Barreau et s'était principalement occupé de littérature. Voltaire, dans une lettre à Cideville, du 23 mars 1743, édition Dupont, 1824, t. LVIII, p. 220, a dit de lui : « J'ai bien envie de connaître M. de Bettencourt en prose, ses vers m'ont déjà charmé. » « Fontenelle, dit encore M. de Prémagny, dans son *Éloge de Bettencourt*, « connut M. de Bettencourt, apprécia ses talents et l'honora de son estime. » *Précis de l'Académie*, t. I^{er}, p. 253. — On a imprimé, dans les Œuvres de Fontenelle deux lettres de Bettencourt, datées de 1743, relatives à l'établissement de l'Académie, édition Bastien, 1790, t. VIII, p. 367-374. L'ode, dont nous avons donné deux strophes, n'est pas imprimée dans le *Précis*. Nous en avons aux Archives plusieurs copies de la main de l'auteur. Il avait sollicité lui-même les conseils de Fontenelle sur son œuvre. On lit dans une lettre qu'il écrivait à Cideville, le 20 février 1742, et qui est aussi aux Archives : « Je recevrai avec autant de docilité que de plaisir les observations que M. de Fontenelle voudra bien faire sur toute cette pièce, que je souhaiterois fort rendre digne de lui. » — Dans toutes les citations que nous empruntons aux pièces originales, nous conservons fidèlement l'orthographe des manuscrits.

(1) Lettre à Cideville, du 31 août 1742, *Archives de l'Académie*.

dant son séjour à Paris, il avait écrit à Fontenelle, pour lui demander de lui faire obtenir une audience du secrétaire d'État, Amelot, afin de lui présenter le Mémoire rédigé par l'Académie (1). Il terminait sa missive par ces mots : « C'est de la part de ce prétendu
« confrere, qui n'est en verité qu'a portée d'estre votre
« serviteur. »

Fontenelle lui répondit sur la lettre même :

Je ne doutois pas, Monsieur, que je n'eusse l'honneur de vous voir ce matin. Tout étoit arrangé dans ma teste. M. Amelot sera demain apparemment chés lui et donnera audience, et nous irons. Mais pour le plus sur, je vais y envoyer et vous aurés de mes nouvelles chés vous. Encore une fois nous sommes confreres, point de ceremonial.

Les nouvelles promises ne se firent point attendre ; car nous trouvons, dans les papiers de Cideville, un second billet de Fontenelle, daté du même jour, et qui annonce dans ces termes l'heure de l'audience ministérielle :

M. Amelot donne audience demain, après les Ambassadeurs, c'est à dire à midi et demi.

Comment irons nous ? Sera ce chacun de notre costé, chacun dans notre chaise ? Reglés cela s'il vous plaist, Monsieur. Je porterai toujours les papiers que j'ai.

Je finis sans aucun ceremonial, car nous sommes confreres, ne vous en deplaise.

Ce lundi.

Comment se rendit-on à l'audience du Ministre ?

(1) La lettre de Cideville et le billet de Fontenelle n'indiquent point l'année. Mais les détails contenus dans une lettre de Bettencourt, du 12 avril 1742, montrent bien que toute cette correspondance est de 1742.

C'est ce qu'il serait assez difficile de savoir. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le résultat de cette audience ne fut pas aussi satisfaisant qu'on pouvait le désirer : car quelques mois après, Cideville insistait auprès de son correspondant, ainsi que nous venons de le dire, pour qu'il fit de nouvelles démarches auprès d'un autre ministre, le cardinal de Tencin.

Le 12 octobre 1742, en effet, ayant à expédier à Fontenelle de l'argent et des livres, il profita de cette occasion pour lui recommander vivement, suivant le conseil de Bettencourt, de voir le cardinal au sujet de l'affaire de l'Académie, « parce qu'il y a là, lui écrit-il, « un beau coup à faire. »

La réponse de Fontenelle, plus étendue que les deux précédents billets, est adressée à *Monsieur de Cideville, conseiller honoraire au Parlement de Normandie, à Rouen* (1). Elle porte la taxe de la poste. Suivant une habitude dont la correspondance de Cideville donne fréquemment aussi l'exemple, elle n'est point signée ; mais elle est bien de la main de Fontenelle (2). Jusqu'à l'âge le plus avancé, le doyen des Académies a fait lui-même sa correspondance. « L'ironie est trop

(1) La seconde lettre d'avril 1742 porte pour adresse : « A Monsieur de Ciddeville (*sic*), chez M. Gagne, Baigneur, rue de Richelieu. »

(2) Sur les seize lettres de Fontenelle, publiées par MM. Charma et Mancel, dans leur ouvrage sur le P. André, trois, les quatrième, cinquième et sixième, ne sont pas non plus signées, bien qu'écrites certainement par Fontenelle. Voir cet ouvrage, t. II, p. 35, 39 et 40. L'écriture de Fontenelle est, du reste, bien facile à reconnaître, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le fac-simile que nous en donnons, *infra*, en regard de la page 466.

« forte, écrivait-il à M^{lle} de Farceaux, plus tard M^{me} de
« Forgeville, de me proposer de vous faire écrire par
« un secrétaire que je n'ai point (1). » L'écriture en est
tout-à-fait semblable à celle de la lettre originale qu'il
adressa, le 1^{er} novembre 1744, à l'Académie, pour la
remercier de lui avoir conféré le titre d'Associé Corres-
pondant et dont nous donnons plus loin le fac-simile.
Cette écriture est assez mauvaise, mais bien lisible
néanmoins et sans ratures. Cideville nous apprend, en
effet, que Fontenelle disait quelquefois « que deux fées
« avaient présidé à sa naissance ; que l'une avait dit :
« Tu écriras toute ta vie ; et que l'autre avait ajouté :
« Mais il aura toujours de mauvaises plumes (2). »
Ailleurs, il dit encore en parlant de lui : « Il n'écrivoit
« jamais que ce qu'il composoit ne fut bien digéré.
« Il ne faisoit presque jamais de ratures, à la diffé-
« rence de Voltaire, qui corrige et recorrige sans
« cesse (3). »

Malgré l'insistance de Cideville, Fontenelle ne s'était
point pressé de répondre. Il était, en général, assez
négligent à écrire ; il s'en accuse fréquemment lui-
même dans sa correspondance imprimée (4). Il com-

(1) Lettre du 1^{er} décembre 1730, édition de 1790, t. VIII, p. 414.

(2) *Journal manuscrit de Cideville depuis juin 1743*, inscrit à la Bibliothèque publique de la ville de Rouen, sous cette marque : O, 40, p. 17.

(3) *Même Journal*, p. 71.

(4) Lettres des 7 avril 1729, 23 janvier 1740, 22 juillet 1743, 2 janvier et 25 septembre 1746 ; édition de 1790, t. VIII, p. 376, 419, 425 et 429. On peut y ajouter les lettres des 15 septembre 1745 et 1^{er} septembre 1750, que nous donnons plus loin. — Voir aussi

mence cette fois encore par des excuses sur ce péché d'habitude :

Et bien, ne voilà t'il pas que ma maudite paresse m'a fait remettre de jour en jour, Monsieur, a vous repondre, sous prétexte que je n'avois rien de pressé a vous dire ? J'ai des remerciements a lui faire, disois-je ; ils seront aussi bons demain, disoit-elle, et puis, c'est le plus galant homme du monde, le plus aisé a vivre, il n'y regardera pas de si près. Bref, au bout du conte, il se trouve que me voici au 17 Nov. et que je n'ai pas répondu a une lettre du 12 Oct. qui m'avoit pourtant fait beaucoup de plaisir, circonstance aggravante.

Il est pourtant vrai au fond que rien ne pressoit. Tout ce que vous me disiés sur des cardinaux ne peut être traité qu'ici et avec quelque discussion. Vous revenés vers Noël, dit-on, il sera encore temps, et de reste, vous pourriés, du lieu ou vous êtes, faire des suppositions qui ne se trouveroient pas exactement vraies. Nous en parlerons au coin de mon feu.

Pour vous remercier des peines que vous avés prises pour moi, je vous prierai d'en prendre encore une nouvelle. Ceci est du sublime en fait d'amitié, et de confiance, et je ne le hasarderois pas, si je ne vous connoissois bien. Je vous prie donc de demander avant votre départ a M. le Président de Monville, s'il voudroit bien m'envoyer encore certaines choses dont il m'a parlé, de mettre dans votre poche ou dans votre valise celles qui seroient extrêmement portatives, et de faire mettre les autres au messenger ou ailleurs a mon adresse.

J'aurois bien encore quelque petite prière a vous faire, mais ce seroit une negotiation bien délicate, et il y faudroit de l'esprit. Il me reste pour tout bien en Normandie une petite rente bien modeste de 110 liv., M. de Monville la connoist avec tous les tenants, et aboutissants, voudroit il bien la faire recevoir par

les lettres cinquième, sixième, neuvième, treizième, quinzième et seizième, publiées par MM. Charma et Mancel, dans leur livre sur le P. André.

quelqu'un de ses gens ? Voilà sur quoi il faudroit le sonder bien finement. Vous en sentés vous capable ?

Si vous réüssissés, je vous promets que quand nous nous trouverons rivaux ici, je ne vous traverserai guere et ne m'opposerai a vos progrès que pour un certain honneur de m'y opposer. Revenés, Monsieur, quoiqu'il en puisse arriver, je vous assure que je me ferai un grand plaisir de votre perilleux retour, et pour vous le prouver, je supprime ici des a present toute apparence de ceremonial, quoique vous ne m'en donniés pas l'exemple, qui dans les bonnes regles ne devoit venir que de vous.

De Paris, ce 17 Nov. 1742.

Mes compliments, s'il vous plaist, à M. de Bettencour.

Cideville nous a conservé, avec les originaux des lettres de Fontenelle, les brouillons et quelquefois même les originaux des réponses qu'il lui adressait et qui ont dû lui être rendus par les légataires universels de Fontenelle après la mort de celui-ci. Il répondit, le 17 janvier 1743, qu'il avait réussi dans sa négociation auprès de M. de Monville, que l'abbé L'Herminier, ancien précepteur du Président, se chargeait de recevoir la rente ; que lui-même porterait à Paris les commissions désirées, mais qu'il ne pourrait s'y rendre que dans un mois. « Qu'il y a loin encore, disait-il en terminant, au samedi ou je dois dîner a costé de vous et vis a vis la charmante M^{me} Dupin (1). »

Nous ne trouvons pas d'autre correspondance en 1743, non plus qu'en 1744, si ce n'est une lettre du 26 février de cette dernière année, annonçant l'envoi

(1) La femme du fermier général, Claude Dupin, célèbre par sa beauté et son esprit. Liée d'amitié avec Fontenelle, Marivaux et Mairan, elle chargea J.-J. Rousseau de l'éducation de son fils.

par Cideville d'un petit cadeau dont nous aurons occasion de parler plus longuement tout-à-l'heure, et sollicitant de nouveau Fontenelle de s'occuper de « l'établissement littéraire que l'on méditoit sous ses conseils » et ses auspices. »

Les lettres-patentes portant institution de l'Académie, furent enfin signées par le Roi pendant la campagne de Flandre, en juin 1744. Le 12 août suivant, elles étaient enregistrées à Rouen, au Parlement, le 14, à l'Hôtel de Ville, et quelques jours après, le 18, Cideville inaugurait la première séance de la Société nouvelle par un Discours d'apparat qui contenait l'éloge le plus chaleureux « de l'historien célèbre de l'Académie des Sciences, de l'auteur ingénieux de la Pluralité des Mondes, » dont le nom brillait le premier à la tête de la liste des Associés Correspondants (1).

Après l'établissement de l'Académie, Cideville continua avec Fontenelle son commerce de visites et de correspondance. Nous voyons par ses papiers qu'il l'entretenait de ce qui s'était passé dans les séances publiques ou particulières de la Société, qu'il lui rendait compte des lectures qui y avaient été faites, qu'il soumettait même à sa critique les travaux qu'il se proposait d'y produire. Fontenelle, comme nous l'avons dit, tardait quelquefois à répondre. Mais il s'en excusait si bien quand il reprenait la plume que Cideville aurait eu mauvaise grâce à lui tenir rigueur. Comment, en effet, n'eut-il pas été désarmé par une lettre comme celle-ci :

Il est vrai, Monsieur, que je suis en fait de lettres, un in-

(1) Voir le *Précis de l'Académie*, t. I^{er}, p. 148.

fame paresseux, qui écrit peu, répond peu et tard, et ne merite pas qu'on lui écrive. Je me rends, comme vous voyés, assés de justice, cependant je ne suis plus tout a fait juste, quand on me traite comme je l'ai mérité, et j'en suis affligé comme d'un tort qu'on m'auroit fait. Je vous laisse a faire l'application de ceci. Je suis d'ailleurs veritablement fâché d'être si longtemps sans savoir de vos nouvelles. Que vous me punissiez, passe, mais ce seroit pis sans comparaison si vous étiez indisposé ou occupé de quelques affaires desagréables, encore pis, du moins pour moi si vous alliés ne pas revenir dans le temps accoutumé. Voilà autant d'articles sur lesquels je vous demande un mot d'éclaircissement. Tâchés de faire un acte de generosité. Je pourrois pourtant bien vous dire qu'il ne seroit pas si heroïque que de merveille. Je crois en verité que vous êtes a la teste de ceux avec qui j'en ai le mieux usé en toute ma vie, et je croi qu'en cas de besoin il me seroit permis de vous appeller ingrat.

De Paris, ce 15 Sept. 1745.

Une circonstance qui mieux que toute autre peut faire saisir le caractère d'intimité qui existait entre Fontenelle et Cideville, c'est qu'ils ne manquaient jamais de s'adresser vers le commencement de chaque année des souhaits et des compliments de nouvel an. A partir de 1744, Cideville avait pris l'habitude d'y joindre l'envoi d'un produit local qu'en sa qualité de Rouennais et de gourmet (Fontenelle ayoue dans sa correspondance qu'il était même un peu gourmand) (1), le destinataire devait parfaitement accueillir. C'étaient deux douzaines de pots de gelée de pommes, pris à la source chez une confiseuse de la rue Grand-Pont, dont Cideville, dans une de ses lettres, vante à son corres-

(1) Lettre à M^{me} de Forgeville, du 29 juillet 1745; édition de 1790, t. VIII, p. 247. Voir aussi M. Charma, *Biographie de Fontenelle*, p. 48.

pendant les charmes avec une verve toute juvénile. Fontenelle y avait pris goût. Il avait fini par considérer ce cadeau comme l'acquit *d'une dette exigible* et il menaçait, en cas de retard, *de recourir au sergent* (1). Parfois la lettre d'envoi contenait, avec des souhaits gracieux pour le destinataire, quelque allusion mythologique, suivant le goût de l'époque, à la pomme de Pâris ou à celle de Galatée ; tantôt, c'était un quatrain ou quelque autre pièce de vers qui venait donner un nouveau prix au cadeau (2).

Nous avons cinq lettres de Fontenelle dans lesquelles il est plus particulièrement question de ces *petites étrennes*. Les voici dans l'ordre de leurs dates :

Monsieur (car afin que vous le sachiez je plante là ce Monsieur par represailles)

Les Pommes n'ont point besoin de se faire accompagner par de la mythologie ni par de l'érudition ; leur mérite est trop réel et trop solide. Mais il faut vous passer cela parce que vous abondés en ces sortes de choses, ce qui n'est pas au fond un grand mal. Vos pommes ont encore un grand mérite, c'est que quoiqu'elles soient nées et natives d'un pays fort intéressé, et qu'elles ne passent pas ordinairement en forme de présent dans des mains étrangères sans de bonnes raisons, elles sont cependant aujourd'hui les plus honnêtes pommes et les plus désintéressées qui puissent jamais être, assurément elles n'attendent rien de moi, qui ne suis rien, et ne puis rien. A parler très sé-

(1) Voir les lettres des 6 janvier 1747 et 28 novembre 1749 ; *infra*, p. 464 et 466.

(2) En voici un exemple pris dans le brouillon d'une lettre de Cideville, du 26 décembre 1746 :

Je sens à payer cette dette
Un penchant qui rend bon payeur ;
On n'a jamais l'âme si nette
Que sur les proratas du cœur.

rieusement, Monsieur, je suis fort touché de cette marque de votre amitié sur laquelle je contoïs déjà avec une extrême satisfaction.

Mais quand revenés vous ? Je vous aurois reçu avec encore plus de plaisir Dieu me pardonne, que votre boiste. Dites moi, je vous prie, quelque chose de positif, ou a peu près, sur votre retour.

J'ai reçu une réponse de notre Academie très obligeante et très bien tournée, trop flatteuse pour moi a la verité, mais cela se pardonne aisément et tout le monde est Prince ou Roi sur cet article. Je vous supplie d'en vouloir bien remercier pour moi la Compagnie et en particulier M. Guerin, que je voi par cet échantillon qui sera un excellent secretaire. Je vous félicite d'avoir pu faire un si bon choix (1).

J'ai été fort édifié du détail de votre premiere Assemblée publique. L'Academie des Sciences de Paris, oïi de Paris, auroit été fort contente d'une pareille séance. Vous le prenés sur un haut ton, Messieurs ; Dieu vous y maintienne. C'est ce que je vous souhaite pour la bonne année, et a vous, Monsieur en particulier gayeté, prosperité, toujours vos memes agréments et la même bonté pour moi. Je fais reflexion que par ces derniers mots c'est a moi que je souhaite la bonne année. Mais voilà comme on est fait ; l'amour propre ne peut pas s'oublier.

De Paris, ce 31 Dec. 1744.

Voici précisément la premiere action de mon année, si ce n'est que par esprit de chicane on voulust dire que celle de sortir de mon lit l'a précédée. C'est avec grand plaisir que je commence l'année par vous, mon cher Monsieur, puissai-je la finir aussi heureusement, qui pourroit me le garantir m'obli-

(1) L'abbé Guérin, chanoine de la Cathédrale, né à Fresnay-le-Puceux, près de Caen, en 1692, mort à Rouen en 1759, a été le premier secrétaire de l'Académie pour la Classe des Sciences. Le Cat lui succéda dans cette fonction en 1752. Voir son Éloge, par Le Cat, dans le *Précis de l'Académie*, t. I^{er}, p. 285.

geroit beaucoup. Je m'aperçois qu'au lieu de faire des souhaits pour vous selon l'usage très sensé de ces jours-cy, je n'en fais que pour moi, voilà bien l'amour propre; mais il nous fait souvent des tours bien plus mauvais, et qu'il ne faut pas laisser de lui pardonner. Le mien est d'autant plus excusable que vous venés encore tout recemment de le nourrir et de le fortifier avec de jolis vers que je vous assure qu'il a bien savourés. Des pommes et des vers, c'est chere entière, il y a là de quoi satisfaire l'homme spirituel et l'homme charnel, et ces deux Messieurs dont je suis composé reconnoissent d'une commune voix qu'ils vous sont très obligés et seront a jamais

Vos très humbles et très obeïssants serviteurs.

Le sens commun me revient, laissés là tout le galimatias precedent et dites moi le plus précisément qu'il se pourra quand vous serés ici.

De Paris, ce 1 Jan. 1746.

Je ne suis point un ingrat, Monsieur, quoiqu'il soit vrai que je ne vous ai pas marqué la reconnaissance que je vous doi, je ne suis pas même un paresseux, ce qui seroit plus vraisemblable, et est souvent vrai; mais je suis un créancier exact, qui ne veut donner quittance qu'après avoir bien reellement reçu. Il y a si peu d'ordre dans la messagerie de Rouën qu'il a falu y envoyer quatre ou cinq fois avant que d'en pouvoir retirer la caisse que je reçûs qu'hier au soir, et en voici la quittance. Car je conte que c'est désormais une dette, et s'il vous arrivoit d'y manquer, vous auriés aussitost un sergent. Si vous le trouvés mauvais, prenés vous en a la repetition si reguliere de la même faveur. Je ne sai même si je n'exigerai pas aussi qu'elle soit toujours accompagnée de jolis vers, ou pour mieux dire, les jolis vers accompagnés de la caisse, car ils doivent tenir le premier rang chés nous autres gens d'esprit et Academiciens. Cependant voici une reflexion qui me vient. La confiseuse de la rue Grand pont avec ses agréments pourroit bien donner à la caisse un certain prix qui feroit equilibre avec les vers. En verité cela me tient en

suspens, et je ne sai plus ou j'en suis. Je me determinerai quand j'aurai mangé de la caisse, et reconnu l'effet que vous m'annoncés des mains de la jolie confisense. Je vous le dirai au juste.

J'espere que vous serés ici dans le mois prochain, c'est le plus long terme qu'on puisse vous donner. M^{me} du Bocage que j'ai recüe sans vous et que je conte bien de revoir avec vous pense ainsi (1). Je ne doute pas qu'il n'y en ait encore quelques autres, ou ce qui seroit encore plus, quelque autre, qui souhaite votre retour. J'ai écrit a M. de Monville et le rien que j'ai là sera apparemment en état.

Oserois je vous supplier ici d'assurer notre Academie de mes très humbles respects a ce renouvellement d'année?

De Paris, ce 6 Janv. 1747 (2).

Vous m'avés envoyé bien sechement, Monsieur, de succulentes Etrennes, pas un seul petit mot d'écriture pour les accompagner. D'ailleurs vous étiez déjà extrêmement en reste avec moi, combien y a t'il de mois, car c'est par mois qu'il faut conter avec vous, que vous avés reçû les vers sur la Greque (3)? Et où est la réponse? Cependant il faut avoüer qu'a la veüe des Pommes je n'ose ni ne puis gronder, elles me desarment, tant l'amour de la patrie a de pouvoir sur moi. Il y a peut être bien encore un

(1) Il sera encore question de M^{me} du Bocage dans une autre lettre du 8 septembre 1749, que nous donnons plus loin, p. 479 et 484.

(2) Cette lettre est la seule qui ait un cachet en cire. Toutes les autres étaient fermées d'un simple pain à cacheter. Quelques-unes ne sont écrites que sur le recto des pages, le verso reste blanc. Dans d'autres, et notamment dans celle-ci, Fontenelle écrit d'abord sur le recto de chaque page, puis il revient au verso de la première page, mais il y écrit dans la longueur et non plus dans la largeur du papier.

(3) C'est l'énigme sur M^{lle} de Lascaris, que l'on trouvera plus loin, p. 476.

autre sentiment qui agit; c'est lui qui me fait quelquefois conter combien il y a d'ici au mois de fevrier 1749. Mais dès que j'y fais reflexion, j'interromps le calcul. Par la même raison je vais finir ma lettre, sans aucun ceremonial, je craindrais de déroger a la dignité d'homme fâché.

De Paris, ce 20 Nov. 1748.

Votre présent devient si regulier, que si vous n'y prenés garde, il se changera en une dette exigible et que si vous y manqués désormais, je vous enverrai le sergent. Je vous en avertis, c'est ici pour la dernière fois que je le recevrai avec toute la reconnoissance dûe a un pur don. Cela n'empêchera pas que je ne souhaite beaucoup de vous revoir ici au mois de fevrier prochain et que je ne vous embrasse de tout mon cœur. Mais le froid m'empêche de vous en dire davantage. Soyés bien sur que je sens tout ce que vous valés et tout le prix de l'amitié dont vous m'honorés. Voilà que je tombe sans y penser dans le vrai sérieux,

Ce 28 Nov. 1749.

On a vu dans la lettre du 31 décembre 1744 que Fontenelle adresse ses remerciements à l'Académie pour la lettre très obligeante et trop flatteuse, dit-il, qui lui avait été envoyée au nom de la Société.

Inscrit, comme nous l'avons dit plus haut, le premier sur la liste des Associés Correspondants, il avait adressé à la Compagnie, le 1^{er} novembre 1744, une lettre de remerciement, qui fut lue par M. de Betten-court dans la séance du 17 du même mois et transcrite sur le Registre dans le procès-verbal de cette séance (1).

(1) Cette lettre est imprimée dans les *OEuvres complètes*, t. VIII, p. 335. Nous en donnons ci-contre le fac-simile d'après l'original qui fait partie des Archives de l'Académie et qui présente quelques légères variantes avec le texte imprimé.

Messieurs

Je puis me vanter de vous appartenir par plusieurs endroits. Je suis né dans votre Ville, j'y ai reçu toute l'éducation que j'ai jamais eue, je tiens de fort près par le bonheur de ma naissance au Nom le plus illustre de cette Ville, et toute la Normandie, et même toute la France, prie de se puer, quand il s'agira de la gloire de l'Esprit; voilà vos droits sur moi, et je vous rends vos humbles graces, Messieurs, de ce que vous avez bien voulu vous en servir, car nous étions assez riches pour les pouvoir ~~la~~ négliger. De tous les titres d'honneur de ce monde, je n'en ai jamais eu que d'une seule espèce, des titres d'Académicien, ils n'ont été profanes par aucun mélange avec d'autres plus mondains, et plus fastueux, et je puis assurer qu'ils m'en sont d'autant plus chers. Le dernier de tous, que je tiens de votre bonté, Messieurs, et après lequel il n'en, point, ni n'en devra plus, semble me dire d'une manière très flatteuse, que mes Compatriotes eux mêmes, ceux dont il doit être le mieux connu, ratifient ce que d'autres avoient fait en ma faveur. Je m'imagine aussi qu'après des Voyages en Pays étrangers je reviens terminer dans le sein de ma Patrie une longue carrière toute Académique. Je suis avec tout le respect, et toute la reconnaissance possibles

Messieurs

Votre très humble, et très obéissant
serviteur Fortenelle

De Paris ce 1. Nov. 1744

L'Académie ne pouvait pas demeurer en reste avec son illustre Associé. Cideville fut chargé de préparer une réponse. Le projet qu'il présenta fut approuvé dans la séance du 7 décembre, et quelques jours après il était adressé à Fontenelle par les soins de l'abbé Guérin, Secrétaire de l'Académie pour le département des Sciences.

Cideville avait eu soin, d'ailleurs, d'intéresser à l'Académie naissante tous les hommes de lettres avec lesquels il était en relations. Il avait fait inscrire parmi les correspondants et immédiatement après Fontenelle, l'abbé Du Resnel, rouennais comme lui de naissance, membre comme lui de l'Académie française (1). Voltaire, son ami de collège, n'avait point été porté sur les listes ; mais il était informé par Cideville des progrès de la Société ; il lui adressait fréquemment des exemplaires de ses œuvres. et de même que Fontenelle, il chargeait son ami d'assurer ses respects à l'Académie (2).

(1) Il y a aussi dans les papiers de Cideville quelques lettres autographes de l'abbé Du Resnel. Cet académicien est surtout connu par ses traductions de Pope en vers français. Voir son Éloge, *Précis de l'Académie*, t. III, p. 241.

(2) Lettre du 6 octobre 1745, édition Dupont, 1824, t. LVIII, p. 367. Nous croyons qu'on lira avec plaisir les vers que Cideville lui avait adressés quelques mois auparavant pour lui annoncer l'établissement de l'Académie.

Launay, 19 novembre 1744.

Je vous aime et je vous admire :
Mais je voulais vous l'exprimer.
Si le cœur seul savait aimer,
J'aurais su toujours vous écrire.
J'en fus empêché dans Paris
Par les soins d'élever, au sein de ma patrie,

Il fallait à la Compagnie une devise. Cideville en demanda des modèles à Voltaire et à Fontenelle. Voltaire, dans la lettre à laquelle nous venons de faire allusion, proposa une Diane avec la légende : *Tria regna tenebat*, et l'exergue : ACADÉMIE DES SCIENCES, DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE, A ROUEN, 1745. Fontenelle envoya aussi la sienne : C'étaient trois couronnes, dont l'une d'étoiles, la seconde de lauriers et l'autre de fleurs, et pour légende : *Tergeminos sperat honores*. Aucune des deux ne fut acceptée. On préféra celle de l'abbé Terrisse (1), modifiée un peu par De Boze : Le Temple de la gloire avec ses trois portes ouvertes et à l'entrée de la principale, la figure de Minerve assise, environnée des attributs des sciences, des lettres et des arts. Mais à la légende d'abord proposée : *Tribus patet*, on substitua celle de

Une école où nos bons esprits,
Héritiers de Corneille et du même air nourris
Pussent tenir de son génie.
Enfin, grâce au sage Louïs,
Qui, veillant au dedans, crée, augmente, édifie,
Comme il renverse au loin les remparts ennemis,
Où l'on plaidait, on étudie ;
De la main dont Ypres fut pris
Nous avons une Académie.

(1) L'abbé Terrisse, né à Nantes en 1704, avait été nommé Chanoine de la Cathédrale de Rouen en 1732. Il était Vicaire-Général du Diocèse, Doyen de l'Eglise Métropolitaine et Abbé commandataire de Saint-Victor-en-Caux. Il mourut à Rouen en 1785. Voir son Éloge, par M. de Couronne, *Précis*, t. V, p. 307, et son épitaphe en distiques latins par le Chanoine de Chaligny, *Précis*, 1853, p. 477, dans les nouvelles Recherches de M. l'Abbé Langlois, sur la Bibliothèque du Chapitre.

Tria linina pandit, qui existe encore aujourd'hui (1).

Le remerciement relatif aux *succulentes étrennes* (2) empruntait quelquefois la forme poétique. A la fin de 1747, Cideville recevait les quatrains suivants, écrits en entier de la main de Fontenelle.

Aux lieux ou nous prîmes naissance
On prise plus qu'ailleurs le don que je reçois,
Mais ma tendre reconnaissance
Par tout pays seroit de bon aloi.

Vous revenés au mois de février :
J'en ai la certitude entière.
Jadis en ce mois là je vins à la lumière.
Ce sera feste double en mon calendrier.

Si vous êtes surpris de voir couler ces vers
Avec cette triste abondance,
C'est que les ans m'ont mis la cervelle à l'envers
Et que je retourne en enfance.

Ce 19 décembre 1747.

Deux mois plus tard, Fontenelle allait atteindre quatre-vingt-onze ans révolus. Cideville nous apprend

(1) Nous trouvons dans les papiers de Cideville plusieurs autres projets de devise dus à l'abbé Terrisse, à l'abbé Yart, à M. de Thibouville et à Cideville lui-même. — *La Biographie de Fontenelle*, par M. Charma, contient, p. 62, note 56, d'intéressants détails fournis par notre regretté confrère, M. A. Pottier, sur les modifications successivement apportées aux divers cachets, timbres et jetons de l'Académie de Rouen.

(2) Expressions de la lettre du 20 novembre 1748, *suprà*, p. 465, pour désigner l'envoi de la gelée de pommes.

que « même après cet âge, il faisait souvent des vers
 « dans sa chaise, en allant par les rues. — De ces vers,
 « ajoute-t-il, il en est qui ne sont pas trop bons ; mais
 « ils font connoître un homme aussi singulier. — Il est
 « bon, observe-t-il encore dans un autre passage, de
 « faire connoître les hommes de ce rang jusque dans
 « les petites choses, ne fussent-elles pas trop bonnes.
 « Cecy soit dit une fois pour toutes. Ce qui est de sur,
 « c'est que je tiens ces vers et autres pareils de l'au-
 « theur mesme (1). »

On a imprimé, dans ses OEuvres complètes, l'épithaphe qu'il composa en 1753, à quatre-vingt-seize ans, pour M. de Vallière, ancien et fameux commandant d'artillerie, et les vers dont il fit suivre cette épithaphe, qui avait été accueillie avec une grande faveur dans les cercles littéraires (2). Le Journal de Cideville nous fournit plusieurs autres pièces inédites, qu'il donne comme ayant été composées par Fontenelle vers la

(1) *Journal manuscrit*, p. 152 et 188.

(2) Nous copions ces deux pièces dans l'édition de 1790; t. V, p. 236; elles sont aussi au *Journal* de Cideville, avec la date de 1753, p. 207 :

De rares talents pour la guerre
 En lui furent unis au cœur le plus humain;
 Jupiter le chargea de lancer son tonnerre,
 Minerve conduisit sa main.

D'un assés bon cerveau ces vers semblent éclos,
 Dit-on, cette épigramme est fine, assés bien faite.
 Je suis flatté de ces propos,
 Mais un scrupule m'inquiète :
 L'extrême amour qu'on a pour le héros
 N'agit-il point en faveur du poëte?

même époque ou dans les quelques années précédentes.

On ne sait comment ni par où
Au suprême bonheur ici bas on arrive.
Cette maxime est décisive :
L'heureux est jeune, riche et fou (1).

L'Amour ayant choisi le plus parfait burin
Dont il eut jamais fait usage,
A sur mon tendre cœur gravé la double image
De Mademoiselle Morin
Et de Madame Du Bocage (2).

Qu'Iris a rassemblé de beautés et de grâces !
Qui réunit jamais tant de présents des Dieux !
O Vénus, si tu la surpasses,
Descen du ciel pour convaincre nos yeux (3).

Quand nous sommes quarante on se moque de nous,
Sommes nous trente neuf on est à nos genoux (4).

Dans un chemin poudreux un char alloit le trot :
Une mouche s'y vint asseoir sur son derrière
Et se rengorgeant, dit ce mot :
O que j'élève de poussière (5) !

(1) *Journal*, p. 163.

(2) *Journal*, p. 127. Il sera plus amplement question de M^{me} du Bocage, *infra*, p. 484.— Quant à M^{lle} Morin, c'est un personnage aujourd'hui tout-à-fait inconnu.

(3) *Journal*, p. 230, avec ce titre : *Vers pour M^{lle} Bolan*. Mais qui peut dire aujourd'hui ce qu'était M^{lle} Bolan ?

(4) *Ibid.*, p. 257. Cette épigramme sur l'Académie française a été bien souvent reproduite, sans qu'on l'attribuât à Fontenelle, qui paraît en être le père.

(5) Nous avons trouvé cette petite fable dans une lettre de

Lorsqu'il composait plusieurs de ces pièces fugitives, Fontenelle venait de perdre la vue. « Le 22 avril 1751, « dit le Journal manuscrit de Cideville, M. de Fonte-

Cideville du 3 octobre 1747. Cideville la commente, dans cette lettre, avec les plus grands éloges : « Vous avés voulu, dit-il, nous donner dans cette petite pièce l'exemple rare d'une « précision qui ne soit ny obscure, ny seche, ny dénuée « d'ymages. » Puis, il la compare avec la fable de La Fontaine : *le Coche et la Mouche*; il en discute longuement tous les détails et il finit par *se hazarder* à conclure en faveur de Fontenelle. L'amitié faisait, il semble, de Cideville, dans cette circonstance, un juge un peu partial.

Le *Journal* de Cideville donne encore, p. 206, mais avec la date évidemment inexacte de 1752, le quatrain suivant qui est également inédit :

Vers de M. de Fontenelle quand il couronna Mondion et Linant.

Le front de deux vainqueurs doit être couronné :
J'apporte icy pour eux couronnes et guirlandes,
Et je suis, moi Normand, a tel point fortuné
Que je n'en ornerai que deux têtes normandes.

Linant, né à Louviers en 1709, mort en 1749, remporta trois fois le prix de poésie à l'Académie française en 1739, 1741 et 1744. En 1746 il n'eut que l'accessit, le prix fut décerné à Marmontel. Il dut à l'amitié de Voltaire une grande partie de sa réputation littéraire. — Quant à Mondion, les biographies n'en ont aucune mention. D'après le *Journal* de Cideville, il avait remporté le prix d'éloquence et Linant celui de poésie. Il était prêtre gradué de l'Université de Caen. Nous devons à l'obligeance de M. de Beaurepaire la connaissance d'un fait qui se rattache à ce personnage. Le 27 mars 1760, il signifiait à l'Archevêque ses lettres de tonsure, de maître ès-arts et de *quinquennium*, aux fins d'obtenir un bénéfice; (*Arch. dép. de la Seine-Inf.*, Insinuations ecclésiastiques, *folio* 383). Ce document lui donne les noms de Adrien-Claude de Mondion, demeurant à Paris, rue Neuve et paroisse Saint-Roch, à la Communauté des Prêtres de ladite paroisse.

« nelle s'est aperçu qu'il ne pouvait plus lire ; jusque-
« là il ne s'était presque point servi de lunettes (1). »
L'abbé Trublet rapporte ce fait à peu près dans les
mêmes termes, dans le numéro du *Mercur de France*,
d'avril 1757 (2). Il ajoute seulement « que la veille, au
« soir, Fontenelle avait encore lu à la bougie et que le
« lendemain il s'aperçut qu'il ne pouvait plus lire, ni
« même distinguer les plus gros caractères. Il avait
« l'esprit trop actif encore pour se laisser abattre
« par cet événement et pour vouloir rester inoc-
« cupé. Il demanda qu'on lui cherchât un lecteur.
« M^{lle} de Farceaux, mariée alors à M. de For-
« geville, son amie et sa voisine, s'offrit à venir lui
« faire la lecture tous les matins : son offre fut accep-
« tée. Elle lisait de la manière la plus agréable
« et elle continua jusqu'à la mort de Fontenelle à
« lui rendre ce service avec le plus entier dévoue-
« ment (3). »

(1) *Journal*, p. 197. — Six ans auparavant, le 18 janvier 1745, écrivant au P. André, Fontenelle lui disait : « Je suis assés bien
« pour mon age qui est très considérable. *J'écris ceci sans lu-*
« *nettes* et n'ai pas d'infirmité bien marquée qu'une demi surdité
« qui ne laisse pas de me déplaire, en quoi j'avoüe que j'ai tort,
« car j'en suis quitte à bon marché. » Charma et Mancel, *Le P. André*, t. II. p. 49.

(2) *Mercur de France*, avril 1757, t. I^{er}, p. 303.

(3) Le dévouement de M^{me} de Forgeville est encore attesté par les vers louangeurs que lui adressait, en août 1755, le médecin de la princesse de Conti, Dubois :

J'offre mon tendre hommage à celle
Qui, tous les jours, à Fontenelle
Consacre sa voix et ses yeux.
Pour prix d'un don si précieux

Mais revenons à la correspondance inédite que nous avons entrepris de faire connaître.

On parlait beaucoup en Normandie, au commencement de l'année 1748, d'une énigme en vers que Fontenelle avait composée sur M^{lle} de Lascaris, jeune personne d'une beauté rare et qui tenait à la famille du premier président, Camus de Pontcarré. Cideville, comme un grand nombre de ses collègues du Parlement, brûlait de la connaître. Il écrivit à Fontenelle, le 20 août 1748, pour lui rappeler qu'il la lui avait promise, et afin de piquer d'honneur son paresseux correspondant, il lui fit passer, quelques jours après, une espèce de compte-rendu en vers de la Séance publique récemment tenue à Rouen par l'Académie et dans laquelle avait figuré, à côté du buste du Roi, celui de Fontenelle lui-même, offert par Le Moyne, associé correspondant.

A Monsieur de Fontenelle

Des Academies françoise, des Sciences et des Inscriptions,
De la Société royale de Londres et associé de l'Academie
de Roüen.

Jamais enuyvré de l'encens
Que vous rend toute Academie,
Vous daignés applaudir encore aux commençants ;
La louange est des Arts la plus utile amie.

Puisse l'amie être immortelle !
Puisse l'ami, rival des Dieux,
Toujours galant, toujours fidèle,
Oublier son rang dans les cieus,
Pour vivre ici bas avec elle !

*Mercur*e, *ibid*, p. 304.

Voir aussi *OEuvres de Fontenelle*, édition de 1790, t. VIII, p. 411, et MM. Charma et Mancel, t. II, p. 12 et 13, note 8.

Sachés donc que ces jours passés,
Aux lieux fiers de votre naissance,
Vingt de vos citoyens, sur de hauts bancs placés,
Tinrent, en votre nom, une docte seance.
On parla d'Arts..... il vous suffit
Que ce fut sans mésaventure,
Si vray que le public, qui n'est pas flatteur, dit :
Ils ont pour des Normands la parole assés sure.
On prit soin de haster le pas
De nostre finale eternelle ;
Mais l'œil fut plus content grace au graveur Le Bas,
Grace au sculpteur Le Moyne, egal a Praxitelle.
Vos deux nouveaux associés
De leurs dons ornoient le spectacle ;
Le burin imitoit les traits coloriés,
Le ciseau la nature, en un double miracle ;
L'un etoit le buste du Roy,
Et le second etoit le vostre ;
L'un obtint notre amour, meslé d'un peu d'effroy,
Mais, tout en l'admirant, sans gesne on aimait l'autre.
Que des Flamands si redouté
Ce heros vienne en sa Neustrie
Il recevra l'honneur qu'il a bien mérité.....
Vous embarasseriés bien plus vostre Patrie.

« Je me garde bien de penser, Monsieur, ajoutait
« Cideville en forme de postscriptum, que ces vers
« meritent que vous m'envoyiés ceux que vous avés
« faits pour mademoiselle de Lascaris. Je ne me fonde
« pour les obtenir que sur vostre promesse et sur
« vostre amitié, a qui j'aime bien mieux les devoir.
« Menagés, je vous en supplie, vostre santé et portés
« vous aussi bien que vous le merités et que je le
« souhaite.

« A Rouen, ce 2 septembre 1748.

« Voudriés vous bien assurer de mon respect Madame la Princesse de Rohan.

« Mes tres humbles compliments a M. D'Aube. »

Fontenelle envoya, le 5 septembre suivant, l'énigme demandée, écrite *propiâ manu*, avec l'explication qui la faisait comprendre. Il y joignait aussi quelques mots gracieux pour les vers de Cideville et pour l'Académie. L'énigme avec son explication a été imprimée dans ses OEuvres complètes (1); la lettre est inédite.

ENIGME.

Mon nom est Grec, non pas tiré du Grec par force,
 Par le secours d'une savante entorse,
 Mais Grec, purement Grec, et tel que Casaubon,
 Les Deux Scaligers et Saumaise,
 Epris d'amour pour moi se seroient pasmés d'aise,
 En soupirant pour ce beau nom.
 S'il m'eust manqué, reduite a me fournir en France
 J'en avais sous ma main un autre assés heureux,
 Qui des siècles naissants retraçoit l'innocence,
 Les plus tendres liens, les plus aimables jeux,
 Charmes, qui de nos jours s'en vont en décadence.
 Au défaut des deux noms, il me seroit resté
 Une figure si parfaite.
 Que je pouvois, en toute sureté
 Etre Mathurine ou Colette.

Le mot de l'Enigme est Mademoiselle Lascaris, fille de feu M. le Marquis d'Urfé et nièce de M. le P. Président de Rouen (2).

(1) Édition de 1790, t. V, p. 277.

(2) Geffroy Macé Camus, sieur de Pontcarré, premier président du Parlement de Rouen et président de l'Académie. Voir son Éloge, *Précis de l'Acad.*, t. III, p. 276. — M. de Monville dont

On peut la voir a Paris, fauxbourg St. Germain, rue de Grenelle.

Sur la fin de l'Empire Grec, il y a eu des Lascaris Empereurs de Constantinople, et après la prise de cette ville par les Turcs, un Prince de cette Maison se retira en ce pays-cy, s'y établit et a laissé une terre qui est tombée dans la maison d'Urfé sous la condition qu'il y auroit toujours quelqu'un de cette maison qui porteroit le nom de Lascaris.

Voici, Monsieur, les vers promis et le petit commentaire qu'ils demandent. Vous y apprendrés avec plaisir, a ce que j'espere, que la Beauté de l'Enigme tient d'assés près a votre ou plustost a notre Academie, puisqu'elle est nièce du Chef, M. de Viarme, son frère, qui est ici, homme d'un très aimable commerce, favorisera mon amour, et j'espere que M. le P. Président en feroit autant. Dieu-merci je ne suis pas suspect aux familles. Ce n'est pas ma vanité qui dit ce Dieu-merci là.

Je sens bien que c'est M. Le Moine et non pas moi, qui a occupé une de vos séances; mais c'en est encore bien assés pour moi, surtout avec le terrible et très terrible compagnon que j'avois là. Vos vers sur le sujet sont très jolis, vifs et legers Je les garde avec tous les autres que j'ai reçus de vous dans quelques lettres, quelquefois même accompagnés de petites dissertations.

J'ai fait un des compliments dont vous me chargés et vous en êtes très humblement remercié : je ferai bientôt l'autre.

Pour me rendre la pareille, je vous prie de faire aussi les miens a M. L'Herminier. Il aura peut-être quelque chose a me dire sur la très petite affaire qui lui reste.

J'ai reçu de la part de M. de Prémagni une liste de notre Academie, dont je vous prie de permettre que je le remercie

il est aussi plusieurs fois question dans la correspondance, était président de chambre. Voir l'*Armorial du Parlement de Rouen*, publié par M. Steph. de Merval, sous les auspices de la Cour impériale ; Evreux, 1867, in-4 ; p. 6 et 15.

ici (1). Pour vous, Monsieur, je n'ai plus rien à vous dire que ce que je me flatte que je vous dirois inutilement et qui sera toujours de la même vérité.

De Paris, ce 3 Sept. 1748.

L'année qui allait suivre devait être pour l'académicien nonagénaire une année des plus laborieuses.

Louis Gui de Guerapin de Vauréal, évêque de Rennes, avait été nommé membre de l'Académie française en remplacement du cardinal de Rohan, et c'était à Fontenelle qu'incombait la mission de le recevoir et de répondre à son discours (2). Nous avons de lui deux lettres écrites à Cideville à cette occasion. La première, tout en manifestant la préoccupation qu'il éprouve, plaisante agréablement sur la situation et renferme d'intéressants détails sur plusieurs autres objets ; la seconde, brève et tranchante, montre bien un vieillard fatigué d'un labeur excessif et qui aspire à se reposer.

J'ai attendu à répondre, Monsieur, à votre tardive lettre que je fusse sorti d'une besogne qui m'embarrassoit non tout à fait sans raison. Le plus fort pour moi en est fait, le reste dépend de ce diable de public que je crains toujours plus que jamais. Ma poltronerie augmente avec l'âge. Pour vous parler net, je viens de finir la harangue, que je ferai dans quelques 12 jours d'ici,

(1) Etienne François Boistard de Prémagny, échevin, né à Rouen en 1708, mort en 1767, avait succédé en 1745 à M. de Bettencourt, comme Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres. Il eut lui-même pour successeur, en 1755, M. Du Boullay. Voir son Éloge dans le *Précis*, t. II, p. 27.

(2) Vauréal n'est point connu comme écrivain. Mais d'Alembert, dans son *Histoire de l'Académie française*, lui attribue du mérite comme orateur. — Voir Charma, *Biog. de Fontenelle*, p. 66, note 50.

quand M. l'Evêque de Rennes sera reçu à l'Académie françoise à la place du C. de Rohan. Si vous aviez été ici, vous m'auriez donné des conseils, et si bons que peut être eussiez vous été tenté, tout honneste homme que vous êtes, de ne m'en pas garder le secret, mais qu'importe? J'en aurois toujours profité. Enfin cela est fait vaille que vaille, et j'espere que je ne tasterai plus de ces angoisses là.

Et les petits vers à ma louange que vous deviez enfin finir, vos petites metairies vous les ont ils fait oublier? Je les finirois plustost moi même en cas de besoin. Ils sont trop jolis et trop singuliers pour en rester là.

Et M. L'Herminier l'avés vous oublié aussi? C'est là une des petites metairies à moi. Mais indépendamment de cela je lui doi beaucoup de reconnoissance et je vous serois bien obligé de vouloir bien l'en assurer de ma part. S'il se lasse de ma tres petite affaire, je serois bien aise de savoir du moins ou cela en est et ce qu'il faudra que je fasse.

Si vous êtes en quelque commerce avec M. Du Bocage, comme il y a quelque apparence, je vous supplie de le faire souvenir de moi, lui et l'illustre Amazone.

J'ai reçu de la part de M. l'abbé Yart, votre confrere et fils, puisqu'il est de votre Académie de Rouën, une traduction de poètes anglois, dont je suis très content, non de la fidelité, vous savés pourquoi je n'en juge pas, mais du stile qui est très pur et très naturel et très exact. Je juge même par de courtes notes de l'auteur que la traduction est fort fidelle. C'est une jolie invention et qui doit être imitée, que de remettre ainsi sous les yeux du lecteur tout l'extraordinaire de l'original, qui autrement auroit été perdu. On est à très peu près aussi avancé que si on avait su la langue de cet original. Mes remerciements, je vous prie, à M. Yart, si vous le voyés.

Voilà une longue lettre, contre mon ordinaire. Ce sont en partie vos omissions qui en sont cause, mais beaucoup plus le plaisir que je prends à vous parler. Adieu, mon cher Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur.

De Paris, ce 8 Sept. 1749.

Je sors de tout ce tracas de reception, de discours, qui a été plus grand qu'il ne meritoit. Des hier que les Imprimés parurent, l'Academie n'en ayant point encore, j'envoyai chés M. Du Boscage savoir si on pouvoit lui envoyer chés lui un petit paquet, qui auroit été composé de trois imprimés, dont un pour vous, il me fut répondu que l'on n'avoit aucune voye pour cela. Indiqués m'en quelqune, et vous les aurés dans le moment. Je remets tout le reste a une autre fois. Je suis las comme un chien et vous embrasse de tout mon cœur.

29 Sept. 1749.

Fontenelle, en effet, avait bien droit au repos. Il ne s'était pas contenté d'écrire sa réponse à la harangue du récipiendaire; il avait encore composé, pour la même séance, un Discours dans lequel il recommandait l'observance exacte de la rime aux jeunes poètes qui briguaient les prix proposés par l'Académie française (1).

Quelques années auparavant, à l'occasion d'un autre Discours qu'il avait prononcé devant la même Académie, lors de son élection comme Directeur, pour la troisième fois, après cinquante ans révolus depuis sa première nomination, Voltaire écrivait de Bruxelles à Cideville : « On m'a envoyé le Discours de votre com-
« patriote Fontenelle à l'Académie. Cela n'est pas
« excellent, mais heureux qui fait des choses médio-
« cres à quatre-vingt-cinq ans passés (2). » Au mois de septembre 1749, lorsqu'il recevait l'Évêque de

(1) Œuvres complètes, édition de 1790, t. I^{er}, p. 19 et 170.

(2) Lettre du 28 sept. 1741, édit. Dupont, 1824, t. LVIII, p. 171.
— Les appréciations de Voltaire sur Fontenelle ont quelque fois

Rennes et dictait ses conseils aux jeunes poètes, Fontenelle en avait quatre-vingt-douze et demi !

On a vu dans la lettre du 8 septembre 1749 que Cideville s'occupait de *petits vers à la louange de Fontenelle* et qu'il en avait communiqué une première ébauche à son illustre ami. Il s'agissait d'une pièce de vers dans laquelle Cideville avait entrepris d'esquisser le tableau des occupations et des passe-temps auxquels Fontenelle consacrait régulièrement sa journée. Les travaux du matin, la promenade à midi en chaise à

varié. On connaît l'éloge délicat qu'il fait de lui dans le *Temple du Goût*.

C'étoit le sage Fontenelle,
Qui, par les Beaux-Arts entouré,
Répandoit sur eux à son gré
Une clarté vive et nouvelle ;
D'une planète à tire d'aile
En ce moment il revenoit.
Dans ces lieux où le Goût tenoit
Le siège heureux de son Empire,
Avec Mairan il raisonnoit,
Avec Quinault il badinoit ;
D'une main légère il tenoit
Le compas, la plume et la lyre.

Dans le Catalogue des Écrivains français qui est en tête du *Siècle de Louis XIV*, il disait encore : « On peut regarder Fontenelle comme l'esprit le plus universel que le siècle de Louis XIV ait produit. Il a ressemblé à ces terres heureusement situées qui portent toutes les espèces de fruits. »

Dans une lettre à Formont du 10 août 1741, éd. Dupont, t. LVIII, p. 165, il est moins enthousiaste : « On ne peut, dit-il, retenir « vingt vers de ce cadet de Normandie (Thomas Corneille), qui est « partout un homme médiocre en poésie, aussi bien que son cher « neveu (Fontenelle), d'ailleurs homme d'un mérite étendu. »

porteurs, les visites, le dîner à deux heures, tout y est décrit, avec l'accompagnement obligé d'épithètes louangeuses. Malgré la difficulté du sujet, Cideville avait assez de talent pour mener à bonne fin l'entreprise : mais il avait eu la malheureuse idée de s'astreindre à n'employer pour toute la pièce que deux rimes. Aussi lorsqu'il avait envoyé à Fontenelle « ces « détails d'un seul de ces jours qu'il avoit été, disait-il, bien des mois à ébaucher (1), » était-il loin d'en être satisfait lui-même, et il sollicitait pour son œuvre les corrections du Doyen de la littérature. Fontenelle n'avait pas non plus trouvé la pièce parfaite et il en avait assez franchement exprimé son opinion à Cideville dans la lettre qui suit :

Quoique la petite pièce de vers ne soit que la représentation d'une de mes pauvres journées, 365 repetées dans le cours d'un an, elle est cependant très agréable par les tours, par les expressions, sans conter ce qui me flate, moi en particulier, et qui ne plairoit peut être pas tant aux autres. J'ai été tenté d'en

(1) Lettre de Cideville du 20 septembre 1749. — En adoptant cette forme gênante, Cideville n'avait pas mis en pratique les observations qu'il consignait, dans son *Journal*, à l'occasion d'une autre pièce de vers, adressée par Fontenelle à une dame qui lui avait envoyé du thé et dont toutes les rimes étaient en *lé*. : « Ces « jeux de mots, dit-il, en reproduisant la pièce, sont plus difficiles qu'agréables. » Voici, du reste, les vers de Fontenelle tels qu'ils sont transcrits au *Journal*, p. 159.

Grâce a vostre grande bonté
J'ay pris ce matin de bon thé ;
Je l'ay pris a vostre santé
Dont il me souvient bien sans thé ;
Par le ton ou je suis monté
Vous voyés l'effet de mon thé.

donner des copies, et d'envoyer cela au Mercure. Mais je croi qu'il y a quelques vers a retoucher et comme rien ne presse, et que vous revenés le mois prochain, nous en parlerons quelques moments ensemble.

Vous revenés donc a mon très grand contentement, cependant comme il y a toujours quelque petit *mais* pour le moins a toutes les choses d'ici-bas, vous logerés plus loin de moi.

Je vous prie de vouloir bien avant que de quitter Roüen, faire mes compliments a MM. les Abbés L'Herminier et Cuquemelle, et leur demander s'ils n'ont rien a me faire savoir sur un atome d'affaire a moi qu'ils ont encore entre les mains.

Tout ce que j'aurois a vous dire pour vous ici, je me flatte qu'il est dit.

Ce 10 Jan. 1749.

Après la réception de cette lettre, Cideville consacra bien des heures à corriger *la Journée de M. de Fontenelle*. Nous en trouvons dans ses papiers plusieurs copies différentes avec de nombreuses ratures. Il y travaillait encore, ainsi que l'atteste une de ces copies, en février 1751. Mais, malgré ses efforts, l'œuvre est restée fort médiocre, et quoiqu'il s'y rencontre quelques détails assez piquants sur les habitudes de Fontenelle, elle ne mérite pas d'être tirée de l'oubli (1).

La lettre du 8 septembre 1749, qui nous a fourni cet

(1) Nous n'en citerons que les derniers vers pour en donner une idée :

Profond, si l'on raisonne et gay, si l'on badine
Sans paroître y pretendre, a tout vous atteignés ;
Vous parlés on se tait... ma foy, plus j'examine,
Plus je vois qu'a bon droit parmi nous vous regnés.

Voici ce que dit aussi l'abbé Trublet de l'emploi du temps de Fontenelle. « Le travail de M. de Fontenelle étoit assidu, « sans être opiniâtre. Il y consacroit régulièrement toute la

épisode, témoignait aussi de l'intérêt que Fontenelle continuait de prendre aux travaux de l'Académie et aux succès de ses compatriotes. On a vu qu'il y était question de l'abbé Yart et de Madame Du Bocage.

L'abbé Yart, curé de Saint-Martin-du-Vivier, entré à l'Académie de Rouen en 1747, avait fait une étude approfondie de la poésie anglaise. Marchant sur les traces de l'abbé Du Resnel, le traducteur de Pope, membre de l'Académie française et associé de celle de Rouen, il avait donné de nombreuses traductions en vers de divers poètes anglais. L'approbation de Fontenelle dut lui être d'autant plus sensible que son ouvrage principal, *Idée de la poésie anglaise*, 2 volumes in-8°, 1749, que des augmentations successives portèrent ensuite à huit volumes, allait être bientôt de la part de Fréron l'objet d'une critique amère et peu justifiée (1).

Quant à M^{me} Du Bocage, son nom et ses œuvres sont assez connus. Née à Rouen en 1710 et mariée à M. Fiquet Du Bocage, receveur des tailles à Arques, elle avait remporté en 1746 le prix de poésie fondé par l'Académie de Rouen. Établie à Paris avec son mari depuis quelques années, ce prix fut réclamé en son nom, à la séance publique du 12 juillet 1746, par M. Lehayer du Perron, Conseiller au Parlement de

« matinée et donnoit le reste de la journée à la société. Il se
« levoit et se couchoit de très bonne heure et ne connoissoit
« point à cet égard la différence des saisons. » *Mercur de France*,
octobre 1757, p. 36.

(1) L'abbé Yart était né à Rouen, le 15 décembre 1710. Il fut successivement curé de Saint-Martin-du-Vivier, puis du Saussay. Il mourut en 1791. Voir son Éloge par M. Haillet de Couronne; *Précis de l'Académie*, t. V, p. 331.

Normandie, son beau-frère. En 1748, elle avait publié son poëme, imité de Milton, sur le *Paradis terrestre* ; en 1749, sa tragédie des *Amazones*, et par un heureux hasard, c'était Fontenelle qui avait donné, comme Censeur royal, l'approbation pour l'impression de cette pièce (1). Elle demeurait alors rue Saint-Roch, non loin de Fontenelle, logé rue Saint-Honoré, auprès de l'église des Dames de l'Assomption. Dans ses dernières années, Fontenelle dîna régulièrement chez elle tous les dimanches, et « sa maison, dit l'abbé Trublet, était « une de celles où il se plaisait le plus (2). »

L'*Illustre Amazone* ne pouvait pas inspirer un intérêt moins vif à Cideville. Il avait chanté ses louanges à son ami Voltaire, en lui envoyant, dès 1746, le poëme couronné par l'Académie. Voltaire avait applaudi au succès de la *Sapho de Normandie*, et Cideville s'était fait son *Anacréon* (3) en lui adressant les vers suivants que nous copions sur son *Journal manuscrit* :

Peut-on voir tant d'attraits et ne pas être tendre ?

Peut-on lire vos vers et ne pas admirer ?

Vous forcés l'esprit à se rendre

Et le cœur à vous adorer (4).

(1) Trublet, *Mémoires*, p. 431.

(2) Trublet, *ibid.*

(3) Expressions de la lettre de Voltaire à Cideville, du 19 août 1746, édit. Dupont, t. LVIII, p. 405.

(4) *Journal*, année 1748, p. 125. — Nous avons cité *suprà*, p. 471 des vers que Fontenelle lui avait également adressés. Nous trouvons encore, à la page 126 du *Journal*, le distique suivant, qui est aussi de Fontenelle :

Pour M^{me} Du Bocage.

Tu crois voir une grace icy,

Elle l'est bien, mais muse aussy.

Moins galante que ce madrigal, l'une des lettres précédentes, celle du 29 septembre 1749, ne parlait que de M. Du Bocage. Fontenelle y disait qu'il avait infructueusement envoyé chez lui, afin de pouvoir, par son intermédiaire, faire parvenir à Rouen, sans frais, à Cideville, quelques imprimés qu'il lui destinait. A cause de sa recette d'Arques, M. Du Bocage avait fréquemment à adresser des lettres ou des paquets en Normandie, et à une époque où les communications étaient plus difficiles que de nos jours, c'était une occasion dont ses amis s'empressaient de profiter. Cideville, qui était, sous ce rapport, bien moins regardant que Fontenelle, écrivit à ce dernier, le 2 octobre 1749, de lui envoyer ces imprimés par la poste, « pour
« ne pas retarder, en voulant épargner sa bourse, le
« plaisir qu'il aurait à les lire. Si vous vous étiez un
« peu plus dégourdi dans le monde, ajoutait-il à titre
« d'aimable reproche, vous sauriés qu'avec le contre-
« signe de vingt personnes que vous connoissés, on
« envoie des paquets gratis... A quoy diable les grands
« vous sont-ils bons, si ce n'est à franchir de port les
« grosses lettres que vous voulés envoyer soit à Rouen,
« soit à Dieppe, fut-ce même à Rome : car d'ailleurs
« vous ne leur avés jamais rien demandé. Oh ! que si
« quelque Gascon avoit les connoissances que je vous
« sais à la Cour et à la Ville, il en aurait tiré tout autre
« parti. Mais vous estes un franc normand, tout uni-
« ment le plus grand homme de votre siècle et pas
« davantage. Il faut bien aimer ses amis avec leurs
« défauts. Envoyés moi donc ces Discours sans façon et
« sans peine par la Poste et le plustost, et vous oblige-
« rés qui vous aime et qui vous honore infiniment. »

Fontenelle, un peu piqué peut-être, lui répondit immédiatement par un billet qui ne contenait que ces trois lignes :

En vous remerciant de vos injures et poudres il est pourtant vrai que je n'ai, que je sache, aucun contre signeur en ma disposition. Il n'y a personne à Paris.

4 Oct. 1749.

Il nous reste maintenant à parler de trois lettres qui sont plus particulièrement relatives à des intérêts pécuniaires que Fontenelle eut à traiter en Normandie et pour lesquels il recourut aux bons offices de Cideville.

Fontenelle avait eu deux frères, qui tous les deux embrassèrent l'état ecclésiastique. L'un, Pierre, mort le 6 juillet 1693, était prêtre habitué à Saint-Laurent de Rouen (1). Il peignait assez bien les fleurs, et Cideville assure, dans son *Journal*, « qu'il en a vu plusieurs « échantillons dans l'appartement de Fontenelle, à « Paris (2). » L'autre, Joseph-Alexis, chanoine de la Cathédrale, s'était acquis une grande réputation de science et de vertu. Il mourut à Rouen, le 6 novembre 1741, âgé de 79 ans (3). Fontenelle était son héritier.

(1) Voir la note qui termine l'Élégie latine sur la mort de Fontenelle par l'abbé Saas, et M. Charma, *Biographie de Fontenelle*, p. 2 et 53, note 6.

(2) *Journal manuscrit*, année 1747, p. 71.

(3) Charma, *loco citato*. — Le chanoine Fontenelle se prononça très vivement contre la Bulle *Unigenitus*. Il figure, à ce titre, dans la *Nécrologie des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la Vérité au XVIII^e siècle*, publiée par le Père Labelle de l'Oratoire. Voici ce qu'on y dit de lui, édition de 1760, première partie, p. 450.

« M. Joseph-Alexis Bouyer de Fontenelle, Prêtre, Chanoine

Pour se dispenser d'un voyage en Normandie, il avait demandé au Président de Monville, de vouloir bien lui prêter son concours pour le règlement de cette succession. Ce magistrat s'y était effectivement employé ; mais, soit négligence, soit retard involontaire, la liquidation n'était pas terminée quand il vint à mourir en 1747. Il restait encore à réaliser quelques meubles et il y avait, en outre, à solder une somme de 300 livres à un créancier de la succession, l'abbé Cuque-

de l'Église Métropolitaine de Rouen, frère du célèbre Académicien, mort en 1757, âgé de près de cent ans, a été recommandable pour ses excellentes qualités et son attachement à la Vérité. Il fut exact à remplir ses devoirs, soit de simple Prêtre habitué à Saint-Laurent de Rouen (a), soit de Curé de la Paroisse de Boissé qu'il a gouvernée pendant 14 ans ; et il vivoit dans la retraite comme un Solitaire, lorsque les fonctions de son ministère ne l'appelloient point ailleurs. On lui offrit la dignité de Chantre de la Cathédrale de Séez, mais il préféra par goût un simple Canoncat d'Andely, que M. Colbert, Archevêque de Rouen, lui conféra. Son attachement à la Vérité se fit voir à l'occasion du Mandement de M. d'Aubigné pour l'acceptation de la Bulle, et il parvint à en empêcher la lecture dans sa Compagnie. Etant ensuite devenu Chanoine de Notre-Dame de Rouen, il appella de la Bulle dans le temps qu'on tramait l'Accommodement en 1720. Avec un revenu assez considérable il menoit une vie frugale, et les Pauvres profitoient de ce qu'il se retranchoit. Sa régularité, sa pénitence et sa piété édifioient tout le monde. M. de Tavanès, qui n'en jugeoit pas si favorablement, exigea de lui qu'il s'abstînt de ses fonctions lorsqu'il officieroit. Ce respectable Chanoine mourut le 6 novembre 1741, âgé de soixante-dix-neuf ans. Il fut enterré fort honorablement. »

(a) Ce passage semblerait indiquer que les deux frères de Fontenelle ont été tous deux prêtres habitués à Saint-Laurent. Mais il y a probablement là une erreur.

melle. Fontenelle, qui avait déjà prié Cideville de lui faire toucher la petite rente de 110 livres dont il est question dans la lettre du 17 novembre 1742 (1), eut encore recours à lui dans cette occurrence. Il lui écrivit, à ce sujet, à trois reprises différentes. Nous transcrivons ici ses deux premières lettres sans autre commentaire :

Voici, Monsieur, une triste occasion qui interrompra votre long silence, la mort de M. le P. de Monville, que je regrette de tout mon cœur, et très sincèrement. Il avoit eu la bonté de prendre soin de mes petites affaires quand mon frere mourut, et il est encore resté entre ses mains quelques effets de cette succession, qui n'ont point été vendus, dont le principal et peut être l'unique, est un nombre assés considerable, m'a t'on dit, de livres *Appellants* assés bien choisis, et d'autant plus difficiles à transporter de Roüen ici (2). Je vous supplie de voir un peu sur cela M. L'Herminier ou enfin tel autre qu'il faudra voir. J'ai écrit a M. L'Herminier, dès que j'ai su la mort, mais vous jugés bien que je ne lui parlois pas d'affaires. Voilà tout ; vous voyés d'un coup d'œil tout ce que je puis vous demander, et je vous le demande avec toute la confiance de l'amitié. Une autre fois je me plaindrai que des vers meme qu'on vous envoie ne puissent pas arracher de vous une parole. Réponse, s'il vous plait, Monsieur, ne fust ce que pour m'assurer que ma lettre a été reçüe.

De Paris ce 16 Nov. 1747.

(1) Voir *suprà*, p. 458.

(2) On avait donné le nom d'*Appellants* aux Evêques et aux autres Ecclesiastiques qui avaient interjeté *appel au futur Concile* de la Bulle *Unigenitus*, publiée par le Pape Clément XI et portant condamnation du livre du Père Quesnel, intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Voir l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert ; Paris, 1751, t. I^{er}, p. 548, VERBO *Appellants*. — Les livres *Appellants* étaient donc des livres Jansénistes.

Il y a déjà longtemps, Monsieur, que je vous ai remercié du tribut très volontaire et très régulier qui me fut annoncé par une lettre d'une main et d'un nom inconnu. Vous devés avoir reçu cette mienne réponse et il y a quelque défaut de mémoire de votre part. Je reçois votre lettre du 28 Dec. et je vous félicite de votre zèle pour la Patrie dont je suis très édifié et des succès heureux dont je suis très aise. Ils ne le sont pas toujours tant en ce bas monde. Je n'insisterai pas sur tout cela, j'ai une grande affaire dans la teste pour laquelle je m'adresse à vous avec une extrême confiance.

Il faudra que je paye dans peu 500 liv. entre les mains de M. l'abbé de Cuquemelle Chanoine de Rouen pour une affaire de la succession de feu mon frère, il vous dira ce que c'est, car je suppose indubitablement que vous aurés la bonté de le voir.

Pour faire ces 500 liv. je vous prie de voir aussi M. l'abbé l'Herminier et de savoir de lui en quel état est une très chétive recette qu'il a la bonté de faire pour moi, de quoi je le remercie de tout mon cœur.

Je ne présume nullement qu'il puisse avoir entre les mains de quoi faire cette grosse somme de 500 liv., mais ce qui y manquera, savés vous ou vous le prendrés ? Dans votre bourse, Monsieur, et quand vous serés ici, on yerra à vous le rendre à sa grande commodité.

Sérieusement je vous demande en grace la plus prompte réponse qu'il se pourra.

De Paris ce 29 Dec. 1749.

Cideville s'acquitta avec son exactitude ordinaire du mandat qui lui était confié. Il donna le conseil de vendre les livres, offrant d'en porter l'argent à Paris à l'un de ses prochains voyages; il fit honneur à la lettre de change de Fontenelle, en avançant en grande partie la somme nécessaire pour rembourser l'abbé Cuquemelle ; puis, comme les bons comptes font les bons amis, il dressa du tout un petit bordereau dont nous

trouvons un double joint au brouillon de sa lettre et
 « qui constatait qu'il avait payé, le 27 janvier 1750,
 « a l'acquit de M. de Fontenelle, a M. l'abbé Cuque-
 « melle, la somme de 256 livres, 7 sols, 12 deniers. »

La négociation relative à la rente de 110 livres, que l'ancien précepteur de M. de Monville, l'abbé L'Herminier, était chargé d'encaisser, fut plus laborieuse. Il fallut à diverses reprises accorder des délais, et une partie seulement des arrérages put être touchée. Cideville avertit Fontenelle des démarches qui étaient faites et il en reçut, le 1^{er} septembre 1750, la réponse suivante :

Du 6 Aoust au 1^{er} Sept. il y a un peu loin, j'en conviens, mais du jour de votre départ de Paris dont je ne sai pas précisément la date au 6 Aoust, il y avait certainement encore plus loin. Ne nous faisons point de procès l'un a l'autre, mon cher Monsieur, sur un défaut que nous possédons tous deux. Il est vrai que je pourrois bien l'avoir a un degré supérieur et que de plus vous pourriés prétendre le tenir de moi.

Je vous remercie de votre attention a ma très petite et presque nulle affaire de M. L'Herminier. Le plus important est de le bien remercier de ma part et je vous supplie de me bien acquitter de cette dette. Quant a l'argent, il ne vous chargera pas beaucoup a apporter ici.

J'ai profité de vos instructions sur M. Le Veneur (1). Cela est en train et ira son petit train. Car mes affaires n'en connoissent pas d'autre. Je crains bien, ou que vous ne me flatiés ou que votre amitié ne vous ait séduit, quand vous m'avés pris pour le *quidam*, homme de lettres dont on a fait le portrait a votre dernière assemblée publique. J'avoüe que ma vanité seroit fort con-

(1) Il s'agissait d'une autre créance due par une famille Le Veneur, originaire de Normandie, et sur la solvabilité de laquelle Fontenelle avait demandé à Cideville de vouloir bien le renseigner.

tente, si j'avois cette reputation la, surtout dans ma patrie. Mais comme le genie de cette Patrie là est déflant, je voudrois pour vous croire avoir, Dieu me pardonne, un certificat en forme signé du secretaire de l'Academie. En attendant je vous supplie d'assurer cette Compagnie de mes très humbles respects.

Un jeune chanoine de Roüen vient de nous faire beaucoup d'honneur par un excellent Panegirique de St Loüis a l'Academie françoise (1).

Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher Monsieur, et soupire deja apres votre retour.

De Paris, ce 1 Sept. 1750.

La correspondance concernant la petite rente de 110 livres nous fournit aussi un détail qu'il nous paraît important de relever. Quelques écrivains, jugeant fort sévèrement Fontenelle, ont contesté qu'il fut bienveillant et enclin à obliger (2). Plusieurs faits cités par ses biographes semblent cependant attester le contraire; les lettres relatives à notre rente viennent appuyer cette dernière appréciation. Cette rente était due par une veuve Boutrolle qui payait assez mal. Suivant un compte envoyé par Fontenelle en 1746, il était dû trois années. Un règlement eut lieu en 1748; mais

(1) L'abbé Poulle, né à Avignon, en 1702, s'est fait connaître comme prédicateur. Il était Abbé Commandataire de Nogent, lorsqu'il prononça le Panégyrique de Saint-Louis, devant l'Académie française. Fontenelle le flatte un peu en parlant de lui comme d'un jeune chanoine; car il avait alors quarante-huit ans. Il se trompe aussi en le qualifiant de chanoine de Rouen. Notre honorable confrère, M. l'abbé Colas, Bibliothécaire du Chapitre, a bien voulu, sur notre demande, vérifier le fait sur les registres capitulaires de la cathédrale. Il résulte de ses recherches, que l'abbé Poulle n'a jamais été chanoine de Rouen.

(2) Voir notamment M. Charma, *Biographie de Fontenelle*, pages 47 et 92, note 144.

l'année suivante la débitrice sollicita de nouveaux délais. Cideville en prévient Fontenelle et il inscrit dans sa lettre cette phrase caractéristique : « *Vous n'êtes pas homme à forcer cette pauvre femme qui vous doit, à payer plustost qu'elle ne le peut, ni même qu'elle ne le veut* (lettre du 3 janvier 1750). » Six mois après, la rente n'était pas encore soldée ; l'abbé L'Herminier accorde un délai sur la promesse qu'une année d'arrérages, sur deux qui étaient échues, sera versée à la Saint-Michel. « *Vostre bonté connue*, écrit Cideville le 6 août 1750, *car vous avés aussi réputation de bonté, et la facilité de vostre receveur ont fait ce marché.* » Fontenelle n'était donc pas un créancier bien rigide, et il y a tout lieu de croire que la générosité que lui reconnaissent la plupart de ses biographes, était bien dans son caractère.

Voici au surplus ce qu'en dit encore Cideville, dans une lettre à Le Cat du 31 janvier 1757 :

« M. de Fontenelle n'a jamais manqué de faire le bien qu'on lui a indiqué. Il estoit humain, genereux pour ses amis jusqu'a leur ouvrir sa bourse, charitable jusqu'a donner ce qu'on luy montroit devoir faire le bien de la société, Il envoya 800 livres a un maitre de pension de Rheims qui luy avoit mandé qu'il seroit obligé de cesser d'instruire s'il n'avoit pas cette somme pour racomoder ses affaires. M. de Fontenelle s'informa de la verité de l'exposé et envoya la somme.

« Il est mort comme il a vécu, toujours sage, toujours bienfaisant (1). »

(1) *Archives de l'Académie.*

« Il y a de lui, écrit-il également dans son *Journal*,
« sous la date de 1757 (1), vingt traits de bienfai-
« sance et de générosité. Il n'a jamais refusé de faire
« le bien qu'il a pu faire. On les rapportera sans
« doute dans l'histoire de sa vie qui mérite tant d'être
« faite. »

Ajoutons enfin que dans le *Mercur*e d'avril 1757, à la suite de vers adressés à M^{me} de Forgeville sur la mort de son ami, nous lisons la note suivante :

« M. de Fontenelle faisait beaucoup de charités en
« secret et bien des infortunés ont perdu en lui un
« bienfaiteur (2).

La lettre de Fontenelle du 1^{er} septembre 1750 se terminait par un souvenir gracieux pour l'Académie. En lui écrivant quelques jours auparavant, Cideville lui avait fait le récit de la dernière séance publique, dans laquelle on avait lu un Mémoire sur l'Union qui doit régner entre les savants et les hommes de lettres : « Il y fut mention de vous, disait-il ; sans
« vous nommer vous servîtes d'exemple. Qui voulés
« vous qu'on citât pour modèle de grandeur, de génie,
« d'étendue d'esprit et de douceur ; personne ne s'y
« méprit (3). »

(1) *Journal manuscrit*, p. 247.

(2) *Mercur*e de France, avril 1757, p. 6. — Nous trouvons aussi le trait suivant dans le *Journal* de Cideville, p. 257. M. D'Aube, son neveu à la mode de Bretagne, le pressait de renvoyer Mathieu, un de ses porteurs de chaise, qui n'était, disait-il, qu'un ivrogne et un fripon. Fontenelle fit venir Mathieu, écouta avec bonté ses explications et lui pardonna.

(3) Lettre déjà citée du 6 août 1750, *Archives de l'Académie*.

On vient de voir comment Fontenelle répondit à cette allusion délicate et les *très humbles respects* qu'il pria Cideville de présenter en son nom à l'Académie.

Cette réponse est la dernière des lettres autographes que renferment les Archives de l'Académie. Nous rencontrons bien encore une très courte lettre, datée du 22 novembre 1752, à l'adresse de Cideville et sur laquelle on lit, de la main de ce dernier, « *De la part de M. de Fontenelle.* » Mais cette lettre n'est pas écrite par Fontenelle. Aveugle depuis le mois d'avril 1751, il a dû recourir à une plume étrangère. Il remercie Cideville de l'envoi qu'il veut bien lui faire de ses *étrennes* habituelles; il lui témoigne le plaisir qu'il aura de le revoir lors de son séjour ordinaire à Paris. Mais il règne dans toute la lettre une teinte de regret et de deuil qui montre que le poids des années devient bien lourd pour son auteur (1).

Je reçu hier, Monsieur, mes premieres et peut être mes seule

(1) Nous ne saurions dire par quelle main est écrite cette lettre. L'orthographe, comme on peut en juger, en est fort défectueuse. Elle est adressée à *Monsieur de Cideville, conseiller honoraire au Parlement de Rouen*. Cideville y a écrit en tête, de sa main : *De la part de M. de Fontenelle.* — Les deux dernières lettres publiées par MM. Charma et Mancel dans leur livre sur le P. André sont également d'une main étrangère et inconnue. Elles sont datées des 31 janvier 1752 et 18 février 1753. Malgré la cécité dont il était alors atteint, Fontenelle les avait cependant signées. Voir cet ouvrage, tome II, p. 57 à 59 et les notes. — La lettre à Le Cat, du 27 août 1754, que nous donnons plus loin, écrite, comme celle du 22 novembre 1752, par une main étrangère, porte également la signature de Fontenelle, quoique bien péniblement tracée.

etrenes dont je vous suis bien obligé, j'ay eu encore ces jours cy un plus grand plaisir par rapport a vous. Monsieur l'abbé Durenel m'assurat que vous revenié a la fin de l'année, vous nous faite grace d'un bon mois d'avance, et j'en suis beaucoup plus touché que des pommes même. Adieu mon cher Monsieur, de tout mon cœur. Mon stil est fort court et fort concis ; mais vous savez que j'ay le malheur d'y être forcé.

A Paris, ce 22 Nov. 1752.

Bien qu'il n'y ait plus dans les Archives de l'Académie de traces de correspondance à partir de cette lettre, il est certain néanmoins que les relations de Cideville avec Fontenelle se continuèrent toujours jusqu'à la mort de celui-ci.

Nous trouvons dans le *Journal* déjà cité, à la date de 1754, page 230, la mention suivante :

« M. de Fontenelle m'assuroit, il y a un mois, avoir
« acquis beaucoup de jugement et de lumière depuis
« l'âge de 60 ans et au point qu'il appelleroit de lui
« avant cet âge a lui ayant passé cet âge. »

Il est, en effet, peu de vieillesse qui se soient accomplies dans des conditions aussi heureuses. Tous les biographes s'accordent à dire qu'il conserva jusqu'à ses derniers moments l'usage presque entier de ses facultés. A quatre-vingt-dix-sept ans, il se plaisait encore lui-même dans cette pièce badine sur son estomac :

Qu'on raisonne ab hoc et ab hac
Sur mon existence présente,
Je ne suis plus qu'un estomac ;
C'est bien peu, mais je m'en contente (1).

(1) Œuvres complètes, édition de 1790, tome V, page 275. — Voltaire qui ne laissait pas que d'aimer les bons morceaux, s'en

Il mourut le 9 janvier 1757, à cinq heures du soir. Il avait vécu cent ans, moins un mois et deux jours.

« J'ai toujours oublié de vous demander, écrivait à quelques mois de là, à Cideville, le *Suisse* Voltaire, qui habitait encore les Délices, si les trois Académies dont « Fontenelle était le Doyen ont assisté à son convoi. « Si elles n'ont pas fait cet honneur aux arts et à elles-mêmes, je les déclare barbares (1). »

« Voilà Fontenelle mort, lui disait-il encore dans une autre lettre ; c'est une place vacante dans votre « cœur, il me la faut (2). »

Il serait superflu d'ajouter quelque chose à cet éloge. La perte d'un homme aussi éminent dans les sciences comme dans les lettres devait causer dans le monde savant une sensation profonde et les manifestations les plus sympathiques ne manquèrent pas à sa mémoire. Nous tenons seulement à rappeler la part que prit dans ces manifestations l'Académie de Rouen.

Dès la première nouvelle du décès, on avait inscrit

serait aussi fort bien contenté. Dans plusieurs de ses lettres, il se plaint de son estomac et de ses mauvaises digestions, 10 janvier 1757, Lettre à M^{me} de Fontaine ; 23 janvier 1755 et 29 juin 1759, à Cideville. Le 4 février 1757, il écrit au Maréchal Duc de Richelieu : « Les héros vivent plus longtemps que les « philosophes. J'en excepte Fontenelle dont je vous souhaite « l'estomac et les cent années. Vous voilà le Doyen de l'Aca- « démie. C'est une bien belle place, mais il la faut conserver. » Édition Dupont, tome LX, p. 258.

(1) Lettre du 18 mai 1757, édition Dupont, tome LX, p. 296. Plusieurs des lettres de cette époque sont signées *le Suisse Voltaire*.

(2) Lettre du 9 février 1757, *ibid.*, tome LX, p. 261.

au procès-verbal de la séance du 16 janvier 1757 la mention suivante :

« L'Académie a appris, par la *Gazette de France*, la
« mort de notre illustre et respectable confrère, M. de
« Fontenelle, décédé le neuf de ce mois, âgé de 99 ans,
« 11 mois. »

« Il n'est guères d'exemple d'une vie si longue, si
« heureuse et si glorieuse. Tellé est la récompense de
« ceux qui savent réunir les talents de l'esprit et les
« qualités du cœur. (1) »

Ce fut Le Cat qui fut chargé d'écrire son Éloge. Il dut cette mission à sa qualité de Secrétaire de la Classe des Sciences, Fontenelle ayant été considéré comme appartenant plus spécialement à cette classe. « parce
« qu'il avait été pendant quarante ans Secrétaire de
« l'Académie des Sciences et que les Mémoires de
« cette Académie étaient un des plus beaux monu-
« ments de son génie. »

Le Cat avait eu lui-même, à diverses reprises, occasion de correspondre avec Fontenelle. Sans parler de deux lettres qu'il lui avait écrites, en 1740 et en 1743, au sujet de l'établissement de l'Académie, il lui avait

(1) Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que le testament de Fontenelle, daté du 15 novembre 1752, fut attaqué après sa mort, par un de ses parents, petit-fils du grand Corneille, originaire d'Évreux, mais qui vivait à Paris dans un état obscur et voisin de la misère. L'avocat de l'héritier demandeur, M^e Dreux du Radier, prétendait qu'à la date du testament, Fontenelle « radotait et avait perdu l'usage de ses yeux, de son oreille et de son esprit. » (Trublet, *Mémoires*, page 435). Malgré ces attaques, le Parlement de Paris, par arrêt du 4 avril 1758, valida le testament.

adressé, en août 1754, « comme au doyen, au père et
« au modèle de tous les secrétaires d'Académies des
« Sciences, » ce qu'il appelait son début dans ces
fonctions auxquelles il avait été nommé deux années
auparavant, c'est-à-dire l'éloge d'un confrère dé-
cédé (1). Sa lettre se terminait par ce post-scriptum :

« J'ay perfectionné le cornet acoustique du *Traité*
« *des sens* et j'en fais construire un actuellement que
« je vous destine, Monsieur, en cas que l'usage de cet
« instrument vous convienne (2). »

Pour saisir l'intérêt de ce postscriptum, il faut savoir
que depuis quelque temps Fontenelle avait l'oreille
très paresseuse. L'affaiblissement de sa vue avait été
subit, la surdité lui vint par degrés. « Dans les deux
« ou trois dernières années de sa vie, dit l'abbé Tru-
« blet, elle finit par devenir assez intense pour le pri-
« ver du plaisir de la conversation. Il laissait alors ceux
« qui allaient le voir s'entretenir ensemble, se conten-
« tant de leur demander par intervalles le sujet de la
« conversation ou, comme il disait, le titre du cha-
« pitre. Cette privation devait lui être d'autant plus
« pénible que le plaisir de la conversation avait tou-

(1) Les deux premières lettres de Le Cat se trouvent dans les Œuvres de Fontenelle, édition de 1790, tome VIII, pages 364-367. La lettre du 25 août 1754, y est également, mais sans le postscriptum, *ibid.*, page 337. La réponse de Fontenelle n'y est pas non plus imprimée en entier. — L'Éloge envoyé par Le Cat, est celui du père Mercastel de l'Oratoire. Il est analysé dans le tome II, du *Précis de l'Académie*, page 256. L'éditeur de 1790 défigure le nom de cet académicien en l'appelant *Murcastelle*.

(2) *Le Traité des Sens* est un ouvrage de Le Cat. Publié d'abord à Rouen, en 1740, in-8°, il eut une seconde édition à Paris, en 1742.

« jours été son principal et presque son unique dé-
« lassement (1). »

Nous avons la réponse de Fontenelle à la lettre de Le Cat. Elle est visiblement écrite de la main qui a tracé celle du 22 novembre 1752 à Cideville (2). Elle est adressée à *Monsieur Le Cat, Maître Chirrugien de l'Academie de Rouen*. En voici la teneur :

Monsieur,

Vous m'avez fait beaucoup d'honneur de m'envoyer une Eloge que vous avés prononcé dans l'Académie de Rouen par ce que j'ay longtemps exercé ycy ce même metier là. Autant que ma longue experience peut m'en avoir appris, le votre me paroît d'un bon stile, plein de raison, sans écarts inutiles, se soutenant toujours egallement.

Vous brillé dans d'autres fonctions infiniment plus considerables et vous y avés un merite fort superieur. Je ne saurois vous exprimer combien je vous suis obligé d'avoir pensé à moy en travaillant a votre cornet acoustique. S'il peut me reüssir, je serois ravi que ce soit a vous plustost qu'a tout autre que j'aye une obligation si essentielle.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

FONTENELLE.

A Paris ce 27 aoust 1754.

Le Cat tint à honneur de rendre le travail dont il était chargé par l'Académie aussi exact et aussi complet que possible. Il entra en correspondance avec les personnes qui pouvaient lui donner sur Fontenelle

(1) Trublet, *Mémoires*, page 38, et *suprà*, page 473, note première.

(2) Voir la note première de la page 495, *suprà*.

les détails les plus précis et les plus circonstanciés. Il y a aux Archives de l'Académie une liasse spéciale des réponses qui lui furent adressées par l'abbé Trublet, M^{me} de Montigny, sœur de M. d'Aube, Cideville et Morand. Il fit même à cette occasion plusieurs voyages à Paris. Il put ainsi recueillir beaucoup de détails et de documents utiles, et il se trouva en mesure de lire, à la séance publique de l'Académie du 3 août 1757, un Éloge qui est un savant et légitime hommage à la mémoire du Doyen des Académies (1).

L'abbé Saas l'avait devancé en présentant à la Compagnie, dès le 26 janvier 1757, une élogie en vers latins sur la mort de Fontenelle. Le savant chanoine y résume et apprécie avec infiniment d'art et de justesse les actes principaux et la série complète des œuvres de Fontenelle. La pièce compte quatre-vingt-treize

(1) L'Éloge de Fontenelle par Le Cat, a été imprimé à Rouen, chez Besogne, 1759, in-12 de 64 pages. — A la suite, se trouvent cinq pièces soit latines, soit françaises, présentées par Fontenelle, en 1670 et 1671 (il avait alors treize et quatorze ans), pour le Concours des Palinods. — La liasse des lettres adressées à Le Cat, à l'occasion de cet Éloge, comprend deux lettres de Cideville, six de l'abbé Trublet, une de M^{me} de Montigny, sœur de M. d'Aube, lequel était mort avant Fontenelle, en 1752, une de Morand, et des notes manuscrites de Le Cat. — Les Biographies indiquent deux Morand, le père et le fils, tous deux chirurgiens. La lettre qui est aux Archives est du père. Il est question de lui dans la lettre de 1740, de Le Cat à Fontenelle; voir Œuvres complètes, édition de 1790, tome VIII, page 364. Il était Associé Correspondant de l'Académie, et des travaux sur la taille de la pierre, suivant le procédé inventé en Angleterre par Cheselden, l'avaient mis en rapport avec Le Cat, qui s'occupait aussi de cette opération : *Précis de l'Académie*, tome IV, page 285.

distiques. Elle commence par ces vers que l'abbé Trublet, tout enthousiaste qu'il est lui-même de Fontenelle, trouve cependant un peu exagérés :

Luget in Europâ quisquis non despicit artes,
 Scriptorum scriptor maximus interiit.
 Luget splendorem sibi Gallia nuper ademptum ;
 Luget Rothomagus, concidit urbis honos.
 Fontanella obiit lauris oneratus et annis,
 Nestor et Aonii gloria prima chori (1).

La reconnaissance de l'Académie ne se borna pas à cette double manifestation. Deux ans plus tard, lors de la construction des serres du nouveau Jardin-des-Plantes que l'Académie créait au Cours-Dauphin, elle fit demander au sculpteur Le Moyne, qui déjà lui avait offert, en 1748, un buste de Fontenelle (2), d'en exécuter un second, destiné à l'ornement de ce nouvel édifice.

Il est plus que probable que cette demande fut encore provoquée par Cideville. Il avait lui-même réclamé de Fontenelle son portrait pour le mettre à

(1) *Elegia in obitum D. de Fontenelle lecta in consessu Acad. Roth.*, 26 janv. 1757. — Elle est signée *D. Saas, Canonicus et Academicus Rothomagensis*. On a imprimé à la suite les extraits baptistères de MM. Corneille et de M. de Fontenelle; Rouen, Virot, in-8° de 8 pages. On la trouve aussi dans l'édition de 1790, des Œuvres de Fontenelle, tome I, page 100. — L'observation critique de l'abbé Trublet sur cette Élégie, est dans sa lettre à Le Cat, du 20 février 1757. — Voir sur l'abbé Saas, son Éloge par M. de Couronne; *Précis de l'Acad.*, tome IV, page 286, et la Notice contenue dans le Discours de réception de M. l'abbé Colas, lu en 1863 à l'Académie, *Précis*, 1863, p. 443.

(2) Voir *suprà*, p. 475.

sa campagne de Launay. L'avait-il obtenu ? nous n'oserions l'affirmer. L'illustre Doyen de l'Académie des Sciences était, à cet égard, assez négligent. Rigaud avait fait son portrait. Cideville nous apprend dans son *Journal* que Fontenelle ne s'occupa pas de le retirer de l'atelier du peintre. Ce fut son neveu, M. d'Aube, qui, après quelques années, paya l'artiste et réclama le portrait (1).

Quant à Le Moyne, il s'empressa de souscrire au désir de l'Académie. Nous avons aux Archives sa lettre originale, datée du 17 mars 1759, par laquelle il promet d'exécuter le buste de Fontenelle et celui d'un autre rouennais célèbre, Jouvenet.

Nous aurions été désireux de découvrir ce que sont devenus ces deux bustes, de même que celui qui avait été offert en 1748 à l'Académie. Mais toutes nos recherches ont été infructueuses. Il n'y en a aucune trace, ni à l'Hôtel-de-Ville, ni au Musée, ni au Jardin-des-Plantes. Le seul buste de Fontenelle que possède le Musée est moderne : il est de 1819, par Romagnesi.

Le Moyne avait fait aussi un buste de Fontenelle pour l'Académie des Sciences de Paris. Dans la collection fort intéressante des portraits de Fontenelle que possède la Bibliothèque publique de notre ville, nous avons vu une gravure d'un portrait exécuté par Savart, d'après ce buste. Cette gravure a été publiée à Londres par Harrisson en juin 1794, avec une courte notice en anglais sur Fontenelle. Il est vraisemblable que les bustes faits pour l'Académie se rapprochaient beaucoup du type que présente cette gravure.

(1) *Journal* manuscrit, 1748, page 36.

Dans l'édition de 1790 des Œuvres complètes de Fontenelle, on trouve au tome I^{er}, page 92, des vers sans nom d'auteur qui portent cette suscription : « *Pour mettre sur le buste de M. de Fontenelle.* » Nous en avons rencontré également une copie dans les papiers de Cideville qui sont à la Bibliothèque de la ville (1). Ces vers sont-ils de lui ? La raison d'en douter c'est que la copie qui se trouve dans le carton de la Bibliothèque n'est pas écrite de sa main. Nous croyons cependant qu'il peut être intéressant de les reproduire. Cideville, s'il eut eu à faire une inscription pour les bustes donnés par Le Moyne, n'aurait certainement pas exprimé d'autres sentiments.

Amant de la philosophie,
Il suivoit sans faste ses pas,
Portant l'équerre et le compas
Sur les démarches de la vie.
Facile et plein d'aménité,
Par un séduisant badinage
Il paroît l'austère langage
Qui fait craindre la vérité.
D'autres occupés à paroître,
Sans tourner leurs regards sur eux,
Enseignèrent l'art d'être heureux,
Lui faisoit plus, il savoit l'être.

Un siècle s'est écoulé depuis lors, mais la mémoire de Fontenelle n'a jamais cessé cependant d'être en honneur dans l'Académie. A défaut des deux bustes qu'elle a perdus, son portrait, aujourd'hui encore, fait l'un des principaux ornements de la salle de

(1) Ces papiers sont conservés dans un carton étiqueté O 37.

ses séances (1), et sur le nouveau jeton de la Compagnie, où il personnifie les Sciences, sa tête est gravée entre celles de Pierre Corneille et de Nicolas Poussin (2).

(1) Ce portrait a été acquis en 1847, sur la proposition et par les soins de M. Deville; Voir le procès-verbal des séances des 25 juin et 2 juillet 1847; *Précis*, 1847, page 146.

(2) Ce jeton date de 1818. Le type en a été voté par l'Académie dans la séance du 6 mai de ladite année.



L'ORIGINE
DU
PRIEURÉ DES DEUX AMANTS
EN NORMANDIE,

Fabliau du ^{xiii}^e siècle,

PAR UN TROUVÈRE DU ^{xviii}^e.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1868.

NOTICE PRÉLIMINAIRE

Par M. le Marquis DE BLOSSEVILLE,

Membre correspondant.

Le Trouvère qui a rimé au ^{xviii}^e siècle ce fabliau neustrien du ^{xiii}^e, David Duval de Sanadon, était né en 1747, à la Pointe-à-Pître, paroisse de Notre-Dame-de Bonport, dans l'île de la Guadeloupe. Il appartenait à une famille d'origine mi-provençale, mi-normande, alliée dans cette colonie au sang de l'illustre armateur Dieppois, Jean Anjo. Son aïeul, David Duval de Cavillac, avait été quelque temps l'un des directeurs de la Compagnie des Indes. Son père, David aussi, marié à la Guadeloupe à Marie-Anne Gosse de Saint-Georges, peu d'années après cette union, se transplanta avec sa jeune famille à Saint-Domingue, où, non loin de la ville de Saint-Marc, il développa une

habitation importante aux Vérettes , sur les bords de l'Artibonite.

Lorsque l'aîné des enfants, parvenu à l'âge de dix ans, dut aller chercher en Europe une éducation libérale, on se souvint que son aïeule paternelle, Anne-Louise de Sanadon, était nièce d'un membre très réputé de la Compagnie de Jésus, poète latin élégant, traducteur d'Horace et précepteur du prince de Conti.

Il ne survivait plus alors aucun homme pour continuer le nom qu'avait honoré le père Noël-Etienne Sanadon. Le dernier qui l'eut porté, un sien neveu, dont la mémoire est conservée par un placet en vers de Voltaire, avait cessé de vivre depuis plusieurs années déjà. Des femmes en étaient seules héritières. Elles s'entendirent pour le faire renaître sur une jeune tête où revivait leur sang. Ce mode de transmission était dans les habitudes de cette époque; et ce fut de leur aveu que l'enfant créole entra, sous le nom de Duval de Sanadon, au collège de l'Isle-Adam, fondé par la maison de Conti.

Le souvenir intime qui avait dicté ce choix le protégea, et lui porta bonheur. Ses études furent brillantes. A leur terme, avant de revoir cette terre si privilégiée alors, si déchue aujourd'hui, qu'on ne s'avise plus de nommer la reine des Antilles, il passa quelque temps près de sa plus proche parente en France, M^{me} Le Cordier de Boisenval, qui tenait à Pont-de-l'Arche un certain état de maison.

Dans cette riche partie du bassin de la Seine, un des sites les plus pittoresques était *la côte du prieuré claustral des chanoines réguliers des Deux-Amants*,

ainsi la dénommait Thomas Corneille. Le poète à peine échappé des bancs du collège, voulut tenter, nous ne dirons pas ce pèlerinage, le siècle était peu pèlerin, mais l'ascension de cet escarpement difficile. Récompensé de sa fatigue par de magnifiques aspects, il subit le charme de ces beaux lieux. La tradition locale l'émut aussi, quoique le moyen-âge ne fût pas encore en faveur dans le monde de la poésie, et de sa verve de dix-huit ans jaillit un véritable fabliau, d'où la réthorique payenne ne fut pas sévèrement exclue.

Bientôt poète et poème coururent le risque des mers. Ce fut une heureuse distraction pendant la traversée, longue alors du Havre au Cap français. L'occasion ne se présenta pas de sauver héroïquement le poème en le tenant d'une main, et nageant de l'autre comme Camoëns, mais des impressions de ce voyage il survécut une prédilection toute naturelle pour le premier né d'une bien jeune muse. Le fabliau, remis sur le métier à des distances de temps et de lieux qui peuvent servir d'explication, sinon d'excuse à quelques disparates, devait avoir en lui un principe de conservation pour pouvoir résister, comme il l'a fait, pendant tout un siècle, aux chances les plus multipliées de destruction et d'oubli.

Mais aux rêves de la poésie allaient succéder les réalités de la vie coloniale. L'existence du vrai planteur américain fut franchement acceptée dans toutes ses conditions, et à vingt-deux ans à peine, David Duval de Sanadon se vit à la tête d'une importante habitation que lui laissait son père, mort prématurément sur le navire la *Mère-de-Famille*, dans une traversée du

Port-au-Prince en France. Actif et entreprenant, il s'éleva bientôt à une grande prospérité.

Il ne comprenait pas les colonies sans l'esclavage des noirs, mais il ne comprenait que leur esclavage tempéré par le devoir de la charité et de l'humanité, comme il avait été compris par Las Casas lui-même, non le Las Casas de convention à qui l'on fait dresser en Haïti et en Libéria des statues imméritées, mais le vrai Las Casas, l'apôtre des Antilles, qui, ne posant pas pour l'avenir, avait sollicité et obtenu à force d'instances la substitution du travail des africains vigoureux à celui des débiles caraïbes. Sa plus vive ambition était que l'on pût dire un jour dans tout Saint-Domingue : « *Heureux comme nègre à Sanadon,* » ainsi que la population noire disait proverbialement : « *Heureux comme nègre à Galiffet.* » L'infirmerie de ses plantations était déjà citée comme un modèle.

On a conservé dans sa famille un touchant adieu à ses enfants, daté de Nantes, au moment d'un départ pour les Antilles. Dans cet écrit presque testamentaire, il adressait avec instances à ces futurs propriétaires d'esclaves la recommandation la plus chaleureuse du devoir de traiter leurs nègres avec d'autant plus de bonté que leur père avait plaidé avec plus de conviction et de vivacité la cause de l'esclavage.

Toujours en communication avec la mère patrie, il s'était trouvé sur l'escadre du comte de Grasse au combat du 29 avril 1781 contre les Anglais. Plus tard, dans les premiers troubles de la colonie, il avait eu la douleur de voir tomber à ses côtés son ami, M. Du Plessis-Mauduit, rentré de France avec lui. Depuis 1784, il avait fait de longs séjours à Paris, où il pre-

nait part, de ses démarches et de sa plume, à la polémique si ardente alors des questions coloniales. C'était singulièrement s'écarter de ses poétiques débuts. Il avait cependant trouvé encore le loisir de rimer à ses heures, car on a de lui, entre autres publications détachées, une *épître anonyme à Corneille au sujet de la statue qui devait être placée dans la nouvelle salle des Spectacles de Rouen* (1775), et une ode : *le Patriotisme*, inspirée par la guerre d'Amérique.

Lorsqu'éclata l'insurrection générale des noirs, il était en France avec sa famille. Doublement proscrit de la colonie, où son origine européenne le désignait au massacre, et de la mère patrie, où ses écrits sur l'esclavage le vouaient à l'échafaud, il se souvint qu'à Saint-Domingue, au titre d'avocat au Parlement de Paris il avait joint le grade d'officier d'une compagnie de nègres libres dans le service colonial. La toge le céda aux armes, et ce fut comme maître dans l'*escadron de la marine royale* qu'il fit les premières campagnes de l'armée des Princes. Il publiait en même temps à Francfort un *Symbole de foi d'un Royaliste un peu différent de celui de M. de Lally*. Plus tard on le trouve à Londres, où il avait conservé des relations qui dataient des jours de splendeur de la colonie. Le poème des *Deux - Amants* n'avait pas été oublié dans son léger bagage.

Rentré en France et rayé de la liste des émigrés, il ne tarda pas à s'embarquer sur la flotte qui portait à Saint-Domingue le général Le Clerc. Là, contre toute prévision, il eut la joie de retrouver sa principale habitation intacte. Il l'avait embellie avec un assez grand luxe, et, miraculeusement préservée des torches incen-

diaires, elle était devenue la maison de plaisance du général Toussaint-Louverture, déjà possesseur, à une faible distance, au quartier des Gonaïves, d'un petit domaine qu'il avait régulièrement acheté et nommé de son nom.

Cet ancien esclave noir, qui avait accepté dans le sens le plus large la mission de Pacificateur, s'empressa de restituer au légitime propriétaire l'habitation des rives de l'Artibonite, ne voulant se considérer que comme simple fermier. Déjà, dans cette plantation, où le travail n'avait pas été entièrement interrompu, quelques nègres robustes et fidèles, et tous ceux que l'on portait jadis en non-valeur, mot euphonique, pour ne pas les compter comme lourde charge, étaient accourus autour, dirons-nous d'un maître, ou seulement d'un chef, d'un tuteur plutôt, dont les sentiments et les actes d'humanité n'étaient pas oubliés encore; déjà des vivres étaient plantés; mais soudain une nouvelle catastrophe consumma la ruine de la plus précieuse de nos colonies :

Sauvé comme par miracle, David Duval de Sanadon vint se réfugier à Rouen où sa famille avait trouvé un asile sûr pendant les orages de la Révolution. Il avait perdu depuis longtemps son frère beaucoup plus jeune que lui, Georges Richard Duval de Bourgjoly, officier au régiment provincial de Paris, homme d'un esprit fin et cultivé, auteur lui-même de poésies légères.

Tout était bien changé autour de lui, mais il sut se créer une vie nouvelle. Il avait connu l'opulence sans ses enivrements; il connut la médiocrité sans ses fausses hontes. Honoré d'amitiés assez constantes pour avoir survécu à sa mauvaise fortune, recherché dans la vie

de château, il attendit des jours meilleurs avec autant de résignation au présent que de foi dans l'avenir. Ses plus douces consolations il les dut aux lettres qu'il n'avait jamais négligées, à la musique qu'il cultivait avec goût, presque avec passion.

Au temps de sa prospérité, il avait eu pour commensal un pianiste alors en vogue, et d'esprit original, Steibelt, à qui l'on doit l'un des opéras les plus estimés sur le sujet si souvent choisi de *Roméo et Juliette*. Steibelt avait mis en musique plusieurs romances échappées à la veine facile de David Duval de Sanadon qui composait lui-même avec agrément.

La romance était alors à l'apogée de ses succès de mode. La romance historique s'était arrogé l'étendue des anciennes plaintes populaires. Elle naissait jusque dans les palais. Elle avait enfin, quoique d'origine peu classique, conquis un rang dans la littérature de l'ère impériale.

Un petit domaine conservé aux portes de Louviers avait mis le poète créole en relations assez intimes avec un autre poète exilé du Parnasse, et tombé du Tribunat dans une sous-préfecture donnée à titre provisoire ; provisoire qui devait durer trente ans.

Boisjoslin, l'ami du grand maître Fontanes, le traducteur de la *Forêt de Windsor* de Pope, rimait parfois encore dans un huis-clos bien gardé. Quelques romances élégamment versifiées par M. le sous-préfet qui n'en voulait pas convenir, et mises en musique par son administré qui ne s'en défendait pas, charmèrent les salons habitués à donner le ton à l'arrondissement. Délassement heureux dont les traces sont presque entièrement effacées !

Ainsi furent rendus moins amers de longs loisirs forcés. La Restauration vint ranimer des illusions bien chères. David Duval de Sanadon dut à cette époque si agitée la plus douce émotion d'une vie marquée par tant de traverses ; il lui dut le retour inespéré de son seul fils perdu dans la campagne de Russie, et retenu prisonnier sans nouvelles à Saratof, aux frontières de l'Asie.

Il formait alors un vœu dont il ne devait pas voir l'accomplissement. Il avait toujours manifesté un vif désir d'inspirer à l'un de ses petits-fils le goût de la marine ; mais au moment où Jules de Blosseville, porté sur une liste de volontaires, obéit à cette vocation de famille, l'aïeul qu'elle eût comblé de joie avait cessé de vivre depuis près de deux ans. Il s'était éteint doucement, à Amfreville-la-Campagne, le 6 mars 1816, plein d'une heureuse confiance dans le très prochain rétablissement de Saint-Domingue. La croix de Saint-Louis venait de récompenser ses services dans les milices coloniales et à l'armée des princes.

Tel fut le poète, parlons du poème.

Il avait eu, lui aussi, ses vicissitudes. Ébauché, nous l'avons dit, en présence des lieux qui l'inspiraient, il avait abrégé les ennuis d'une longue traversée. Sous des cieux bien divers, négligé sans doute, mais jamais oublié, peut-être avait-il subi quelques remaniements entre une récolte de cannes à sucre et un recrutement d'ateliers, lorsqu'il fut rapporté en France, et lu en 1775 à l'Académie de Rouen. Ce n'était pas encore un fabliau ; c'était une nouvelle, et l'auteur qui ne s'était pas jusqu'alors initié aux distinctions de la langue d'oc et de la langue d'oïl, se croyait un troubadour du

dix-huitième siècle, en attendant la réhabilitation des Trouvères. Les Trouvères passaient encore pour barbares, même en Normandie, et cependant Rouen avait conservé son antique Académie des Palinods, digne rivale des jeux floraux de Toulouse.

Vingt-un ans se passèrent. La nouvelle en vers, c'était toujours une nouvelle, fut imprimée à Londres, en 1796, chez un éditeur français nommé Dulau. Elle était d'une feuille dans le format in-8°. Nous n'en connaissons aucun exemplaire, et nous n'avons retrouvé que la moitié du titre, conservée comme souvenir de famille, car ce lambeau d'insignifiante apparence, où peu de mots tracés à la main, comme au hasard, n'ont aucun lien entre eux, appartenait à un mode de correspondance convenu. L'écriture du proscrit rassurait sans compromettre.

Mais des jours réparateurs se levèrent. Chateaubriand vint; la poétique changea. Les poèmes en quatre chants ne paraissaient alors ni démesurément longs, ni trop abrégés. L'origine du prieuré des Deux Amants dut s'étendre dans cette proportion, s'aligner en alexandrins, et s'inspirer du sentiment chrétien que comportait le sujet. Le premier chant prenait pour théâtre la vallée de l'Andelle; le second le Royaume des Normands en Sicile; au troisième on était transporté aux Croisades; le dernier ramenait le héros pour la catastrophe. Jamais ce cadre élargi ne se remplit entièrement; en 1812 cependant, le poète lisait à l'Académie de Rouen, dont il était membre correspondant, un épisode de *Florine et Saint Cyr, ou l'Origine du prieuré des Deux Amants*.

Dans les derniers jours de sa vie, il s'en occupait encore, cherchant à la fois à reconstituer pour l'Académie son œuvre première, tout en l'adaptant aux formes qu'avait introduites une connaissance moins superficielle du moyen-âge. La mémoire lui faisait quelquefois défaut. Ses feuillets avaient été dispersés à tous les vents : racontons même que dix ans plus tard il s'en est retrouvé deux égarés parmi des documents d'indemnité coloniale. Toujours est-il que l'œuvre telle que voulait la laisser l'auteur est restée inachevée, mais si près d'être complètement restituée dans ses proportions primitives que c'était presque un devoir de rassembler

disjecti membra Poetæ.

Dans cet office, en quelque sorte d'exécuteur testamentaire, les cas de conscience n'ont pas manqué. Il était bien compris qu'il fallait surtout conserver, mais conserver en choisissant parmi des variantes quelquefois très dissemblables, et quand il n'y avait point à choisir, respecter le texte unique, dût-il en ressortir quelque atteinte un peu forte à l'unité de style. C'est ainsi que ce fabliau du moyen-âge commence par les nymphes et finit par les mânes, chrétien à cela près, passant par l'ange des saintes amours, et l'hermite de la montagne : disparates que l'auteur aurait certainement effacées. Mais ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il a été parfois suppléé à l'inspiration du poète par des raccordements de pur métier, et si quelque maladroite cheville se laisse trop visiblement surprendre, dût l'amour-propre de l'arrangeur en souffrir, c'est à lui qu'il faut l'imputer.

La légende de ce fabliau ainsi reconstruit est-elle

apocryphe? Est-elle prouvée? Est-elle suffisamment probable?

A l'instant où furent rimés les premiers vers de la nouvelle Neustrienne, le sujet paraissait entièrement neuf pour la poésie. Bien des années devaient s'écouler encore avant que le docte abbé Delarue découvrit à Londres, et transcrivît d'après le manuscrit unique du *Britannicum musæum*, le lai des Deux Amants, œuvre poétique de Marie de France, la Sapho anglo-normande du xiii^e siècle, œuvre destinée à ne paraître qu'en 1820, dans une édition complète donnée par Roquefort. David Duval de Sanadon ne connut qu'une seule autorité, celle de Poulain de Saint-Foix, et n'alla point chercher des doutes chez Dom Toussaints Duplessis.

Saint-Foix, dans ses *Essais sur Paris*, où s'accumulent tant de faits que l'on ne songerait guère à y chercher, Saint-Foix a recueilli le récit suivant dont il n'indique pas les sources :

« Un seigneur qui possédoit une terre considérable
« dans le Vexin normand se plaisoit à faire parler de
« lui par ses idées singulières et bizarres. Il assem-
« bloit, au mois de juin, tous ses serfs, de l'un et de
« l'autre sexe, en âge d'être mariés, et leur faisoit
« donner la bénédiction nuptiale. Ensuite on leur ser-
« voit du vin et des viandes; il se mettoit à table,
« buvoit, mangeoit, et se réjouissoit avec eux; mais il
« ne manquoit jamais d'imposer aux couples qui lui
« paraissoient les plus amoureux quelques conditions
» qu'il trouvoit plaisantes. Il prescrivait aux uns de
« passer la première nuit de leurs nœces au haut d'un
« arbre, et d'y consommer leur mariage; à d'autres de

« le consommer dans la rivière d'Andelle, où ils pas-
« seroient deux heures, nuds en chemise; à ceux-ci
« de s'atteler à une charrue, et de tracer quelques
« sillons; à ceux-là de sauter à pieds joints par dessus
« des cornes de cerf, etc.

« Il avoit une nièce qui aimoit un jeune homme
« de son voisinage et qui en étoit éperdûment aimée.
« Il déclara à ce jeune homme qu'il ne lui accorderoit
« sa nièce qu'à condition qu'il la porteroit sans se re-
« poser, jusqu'au sommet d'une montagne qu'on
« voyoit des fenêtres de son château. L'amour et l'es-
« pérance firent croire à cet amant que le fardeau seroit
« léger. En effet, il porta sa bien-aimée, sans se re-
« poser, jusqu'à l'endroit indiqué; mais il expira une
« heure après des efforts qu'il avoit faits. Sa maîtresse,
« au bout de quelques jours, mourut de douleur et de
« chagrin. L'oncle en expiation de leur malheur qu'il
« avoit causé, fonda sur la montagne un prieuré qu'on
« appela *le prieuré des Deux Amants*. »

Tel est le récit, de seconde main sans doute, mais la première main n'est pas connue, tel est le récit sur lequel ont brodé tous les chroniqueurs de notre époque. C'est de lui que procèdent toutes les compilations. C'est, fable, ou vérité, ou quasi vérité, cette légende que la poésie s'est appropriée.

Nous la retrouvons dans le *Journal de Paris* du 8 mars 1779; dans les *Antiquités nationales* de Millin; dans la prose poétique de Marchangy, comme dans la prose très peu poétique d'un préfet de l'Eure, Masson-de Saint-Amand, et d'un sous-préfet des Andelys, qui rimait cependant, le marquis Gaëtan de la Rochefoucauld Liancourt. Nous la rencontrons encore dans le

VII^e volume de l'*Hermite en province*, où le nom de M. de Jouy couvrait les spirituels débuts littéraires de M. Lefebvre Duruflé, aujourd'hui sénateur.

C'est de la même fiction, ou de la même tradition que partent, dans la *Revue de Rouen*, M. de Stabenrath, pour une notice sérieuse qui ne dissipe pas tous les doutes, mais qui expose avec autorité toutes les vraisemblances, toutes les invraisemblances ; et M. le comte d'Auffay pour faire chanter, vers 1106, la Ballade des deux Amants par un ménestrel, au verger de Chante-reine, *riant verger des folâtres amours des ducs de Normandie*.

Tous les itinéraires de Paris au Havre consacrent soit en prose, soit même en vers, quelques souvenirs :

Au sentier rocailleux que l'amant inspiré
Dut gravir en portant sa maîtresse fidèle.....

Mais ils se répètent fatalement, et bien peu paraissent se soucier d'atteindre la forme littéraire de la Normandie poétique de Léon Buquet, ou du voyage de Paris à la mer, de M. Auguste Luchet.

Dom Toussaints du Plessis, bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, dans sa *Description* anonyme de la haute Normandie, œuvre de géographie et de statistique écrite sur l'invitation de l'archevêque Louis de la Vergne de Tressan, et publiée en 1740, a réuni contre la poétique origine du prieuré des Deux Amants des arguments qui ne sont pas dénués de valeur. La critique s'en est emparée non sans succès.

Il fait remarquer que, d'après la tradition, sur le portail de l'ancienne église du prieuré, étaient repré-

sentées les deux images de Jésus-Christ et de sainte Madeleine, patronne du lieu, et il en conclut, avec un peut-être qu'il trouve lui-même profane, qu'après avoir appelé d'abord ces images les deux amants, « en « faveur du divin amour qui attacha la Madeleine à « Jésus-Christ, ce nom se sera bientôt communiqué à « l'église et au monastère. » Mais il est beaucoup plus enclin à opiner pour une étymologie d'ordre très vulgaire, et à prendre pour véritable origine la prononciation altérée de ces mots : *les deux monts*. En effet, l'ancienne paroisse de la vallée d'Andelle d'où relève le territoire, sur lequel s'est élevé le prieuré, est aujourd'hui la commune d'Amfreville-sous-les-Monts. Cette interprétation assez vraisemblable dans son prosaïsme ne pouvait manquer de sourire à des esprits positifs. Masson de Saint-Amand l'adopte sans discussion ; Gaëtan de La Rochefoucauld trouve « encore plus naturel de penser, à l'inspection des lieux, que l'orthographe a été moins changée, et qu'on a dit autrefois : « *les deux amonts*, car le prieuré était situé à l'angle de « deux chaînes de montagnes qui suivent toutes deux « une ligne en *amont* de chacune des deux rivières qui « coulent à leurs pieds. »

Reste à discuter si le mot *amont* n'est pas d'origine moderne dans la langue administrative.

Les deux rivières sont la Seine et l'Andelle, ce qui n'empêche pas Nodier, dans ses *Voyages pittoresques et romantiques*, de placer la tragique aventure au confluent de l'Eure et de l'Andelle, quoiqu'elles se jettent dans la Seine, à une assez grande distance l'une de l'autre, sur des rives opposées. « C'est, ajoute-t-il, auprès des grands confluent des eaux que se retrouvent

la plupart des fictions d'amour... » Et sous sa plume ingénieuse les autorités mythologiques ne manquent pas.

En cet état de la question, c'est évidemment l'interprétation terre à terre qui obtient le premier rang dans l'ordre des probabilités. Mais il faut d'irrécusables preuves pour détruire une légende, et ici les poètes sont parfaitement en droit de répudier la prosaïque étymologie, comme de choisir, à leur convenance, une époque entre Charlemagne et Richard Cœur-de-Lion.

Ce n'est pas seulement aux bords de l'Andelle que pareille tradition a été acceptée.

Tous les érudits, et quelques-uns des écrivains qui n'ont pas la prétention de l'être, savent que Grégoire de Tours, au trente-deuxième chapitre de son écrit *de Gloriâ confessorum*, et au quarante-deuxième du premier livre de son *Historia Francorum*, a raconté sous ce titre : *De duobus amantibus*, et placé à Clermont en Auvergne, vers l'an 500, la légende d'Injuriosus et de Scolastique, jeunes chrétiens qui avaient respecté dans la vie conjugale le vœu de chasteté. Leurs sépulcres étaient placés à une grande distance l'un de l'autre, contre des murailles différentes, dans l'église de Saint-Ilde. Un matin, les fidèles trouvèrent les deux tombes miraculeusement réunies.

Il n'est là d'autre analogie que celle d'un titre, quoique le rapprochement ait été fait plus d'une fois, mais l'érudition sait encore qu'il a existé à Lyon une communauté des Deux Amants, où une tombe, à laquelle se rapportait une tradition presque conforme à la nôtre, a été détruite en 1707.

A St-Riquier, en Picardie, même légende.

L'Espagne en offre au moins deux, non sans quelque rapport.

A peu de distance de Malaga, à Antequéra, sur la rive du Guadaljore, tout près de la jolie petite ville d'Archidona, s'élève *la Peña de los Enamorados*, la Roche des Amants.

L'Aragon a la légende à peu près semblable de *los Enamorados de Teruel*, et Colomb avait imposé dans son île d'Hispaniola le nom de cap *del Enamorado* à un promontoire qu'on a depuis appelé le cap Cabron.

Sans prétendre tout citer, pour en finir avec le savoir facile, disons encore que Jacques Arago, dans sa *Promenade autour du Monde*, croit avoir rencontré la même tradition sur les côtes de Guham, aux îles Carolines.

N'oublions pas d'ajouter que le savoir difficile ne manque pas d'objets d'étude, et que des riches archives de la Seine-Inférieure, rendues si accessibles par les précieux inventaires de M. de Beaurepaire, il peut sortir une très intéressante histoire du Prieuré de la Madeleine des Deux Amants, et un cartulaire plus complet encore que celui de *Notre-Dame de Bonport*, si ingénieusement reconstitué par M. Andrieu.

Résigné dans la première moitié du xvii^e siècle en faveur du collège des Jésuites de Rouen par l'abbé de La Ferté, aumônier du roi, qu'on appelait M. de la Madeleine, le Prieuré dut à cette cession la conservation assurée de ce qui restait alors de son chartrier, que l'on confia à des dépôts publics, au moment de la suppression de l'Ordre.

Ces archives ne comprennent pas moins de 26 re-

gistres et plans, 1,832 pièces sur parchemin, et 3,486 sur papier, titres parmi lesquels il faudra savoir choisir.

Le plus ancien, croyons-nous, est un acte de Louis-le-Gros, donnant au prieuré des Deux-Amants 56 arpents de terre. L'origine de l'établissement religieux est donc au moins contemporaine du règne de ce prince, monté sur le trône en 1108, et l'altération de *deux Monts* en *deux Amants*, si elle est une vérité, ne peut être qu'une vérité antérieure au XII^e siècle.

A une date déjà bien postérieure, on peut citer une bulle d'Innocent IV, le père du droit, pape de 1240 à 1254, prenant sous la protection du Saint-Siège le prieuré de la *Madeleine-des-Deux-Amants*.

On a conservé aussi un acte d'un seigneur, au retour des croisades, portant donation d'une rente d'un millier d'anguilles au commencement du carême.

Malheureusement, il paraît prouvé par un concordat du prieur du Bosquet que dans les guerres de religion les titres du prieuré « avoient estez brulez, desrobez, « et emportez, lors de la prinse, pillage et incendie, et « que, si peu qu'il y en avoit, ce n'étoit que quelques « vieux contracts en latin, du tout inutiles, restez du « dit pillage et incendie, les uns à moitié brulez, et « les autres à moitié pourris... »

Les vieux contracts en latin ne seraient du tout inutiles pour la certitude historique recherchée ici : au moins donneraient-ils sans doute les noms véritables. Nous n'avons rencontré que des noms pris à peu près au hasard ; celui des Roncherolles d'abord, et tout naturellement, car c'était la maison la plus illustre de la contrée. On a cru reconnaître aussi la famille de Malmains, à trois mains gauches de sable sur fond d'a-

zur que présentait, dit-on, un écusson, avant une regrettable démolition, en 1723. M. Canel, dans son *Armorial de la Province*, donne pour armes au prieuré : d'or à trois mains senestres, apaumées, de gueules, deux et une.

Farin, traitant de l'abbaye de Fontaine-Guerard, dans son *Histoire de la ville de Rouen*, a dit en 1701 :
« Les deux amants sont inhumés au cloître, dont
« l'un s'appeloit Bonnemare, l'autre de Chante-
« lou. Ils sont sous une tombe, sur laquelle ils sont
« figurez, l'un tout armé tenant son écu aux armes
« de Chantelou, qui est d'argent à une bande de
« sable... »

Dans son *Histoire du Château de Radepont* et de l'abbaye de Fontaine-Guerard, M. Léon Fallue a fait en quelques pages un résumé de ces divers récits en s'inspirant, dit-il, de la tradition constante.

Avec Farin, M. de La Rochefoucauld désigne les deux amants comme seigneur de Bonnemare et demoiselle de Cantelou, les mettant ainsi sur un pied d'égalité qui ne se retrouve plus dans aucun récit historique ou poétique. Ils sont nommés tantôt Edmond et Garceline, tantôt Florine et Saint-Cyr, ou bien Edmond et Caliste, Précý et Adélaïde, Raoul et Mathilde, Clorine et Irval, Regnault et Comène, noms de fantaisie s'il en fût.

L'héroïne est toujours de haut parage ; le père ou l'oncle un seigneur bizarre et hautain. Une fois même il est roi d'un tout petit empire ; mais l'amant infortuné passe par toutes les conditions : frère de lait, né sous un toit de chaume, humble vassal affranchi par le seigneur, gardien d'abeilles, pâtre de la vallée, varlet,

pagé, ménestrel, trouvère, servant d'armes, capitaine de chasses, ou même

Damisel,

Fiz à un cunte gent et bel.

C'est Marie de France qui lui attribue cette origine élevée. C'est elle aussi qui a placé au plus haut rang les personnages de cette légende, en créant de son autorité privée un roi des *Pistreins*, honneur bien inattendu pour le modeste territoire qui s'étendait sur la rive droite de la Seine, depuis le confluent de l'Andelle jusqu'en face de l'embouchure de l'Eure.

Marie de France était née à Compiègne; elle écrivait à Londres; elle avait puisé son sujet dans les chants des Bardes de la Bretagne armoricaine.

Un lai en firent li Bretun.

Aussi ne faut-il pas exiger d'elle beaucoup de couleur locale. Il semble cependant que cette fable naïve d'un royaume de *Pistrenis* soit née du souvenir des longs séjours de Charles-le-Chauve dans son château de Pitres, témoin d'un concile et d'une assemblée des Grands de l'Empire.

Une autre particularité présente encore un certain caractère de tradition normande. Marie de France conduit son héros dans le royaume de Naples, où il va chercher à Salerne auprès d'une tante de la *Damoiselle*, experte depuis trente ans dans l'*art de phisikes*, un *beivre*, pour ne pas dire un philtre, et de ce beivre répandu par accident naissent sur le mont des plantes merveilleuses.

Or il se trouve que les ruines du Prieuré dominant des escarpements chers aux botanistes qui viennent y faire d'abondantes moissons; et M. Auguste Le

Prévost, qui unissait à un égal degré la science *de re herbariâ* à celle de l'archéologie, raconte avec bonheur qu'il a rencontré à la base la *Viola Rothomagensis*, et le long des flancs le *Phythheuma orbicularis* ou herbe d'amour.

Nous n'insistons pas sur le charme et l'exquise naïveté de ce chant de Marie de France, écrit tout entier en vers de huit syllabes, quoique le lai pût se composer à volonté de vers de diverses mesures. Livrant à la critique un fabliau à peu près inédit sur le même sujet, il nous paraît convenable de nous abstenir de tout jugement sur les poètes qu'il a inspirés depuis elle (1).

Après David Duval de Sanadon, le premier en date doit être Noel de la Morinière, très savant inspecteur général des Pêches maritimes, historien aussi, et publiciste qui rimait quelquefois à ses moments perdus. Dans l'origine du Prieuré des Deux Amants, il a trouvé, en 1785, le sujet d'une romance en quinze couplets, d'après le rythme un peu ambitieux de l'ode célèbre de Lefranc de Pompignan :

Le Nil a vu sur ses rivages...

Cette romance historique a été recueillie dans les *Archives de la Normandie*, de Louis Dubois.

Les œuvres complètes de Ducis renferment un poème de *la Côte des Deux Amants*. Il n'a pas voulu voir une

(1) Dans un recueil de ballades, fabliaux, nouvelles et légendes, publié par Curmer, en 1842, sous le titre de *la Pléiade*, figure, avec d'élégantes vignettes, le lai des Deux Amants, d'après Marie de France, suave encore, quoiqu'ayant perdu de son attrait dans sa reproduction en correct et beau langage du XIX^e siècle.

véritable montagne aux bords de la Seine. Ses alexandrins ont été inspirés par M^{me} Hauguet

Fille aimable de la Neustrie

et voisine spirituelle du Prieuré en ruines. D'après elle, le sceau des religieux représentait la tête d'un jeune homme et celle d'une jeune fille. Elle le tenait, disait-elle, du dernier prieur. Mais c'est un souvenir que dément la précieuse collection de sceaux des Archives de la Seine-Inférieure. Ajoutons que Ducis, fidèle à son temps, n'a pas craint d'introduire les Nymphes, les Parques, le fleuve Pénée, la vallée de Tempé et Philomèle auprès d'un cloître, d'un grand saint et d'un vieil ermite.

Le succès de Ducis ne découragea point M. Auguste Canu. Tout docteur en médecine qu'il était, il consacra, en 1822, à la montagne des Deux Amants un poème en trois chants précédé d'une courte notice historique et d'une dédicace en vers à un jeune amant de Thémis :

Cher au barreau, cher au Parnasse,
Né pour des destins glorieux.

Mais le poète d'Yvetot, *Vates*, n'avait qu'à demi le don de seconde vue. Ce n'était point la simarre des Daguesseau et des Lamoignon ; c'était le bâton pastoral des cardinaux d'Amboise et de Bourbon qu'il fallait prédire à M. Henri de Bonnechose, substitut du procureur du roi aux Andelys.

En feuilletant bien la longue collection de l'*Almanach des Muses*, on découvrirait encore un poème de Brès, la *Roche des Amants*.

Il existe aussi un drame lyrique en trois actes : *les*

Deux Amants ; œuvre beaucoup plus moderne, destinée à l'opéra par M. Réfuveille, poète normand, que n'avaient pas rebuté les difficultés, les grandes difficultés de la mise en scène. Un aimable compositeur, d'origine normande, M. Adrien Boiëldieu, voulait se charger d'en écrire la musique.

Ce n'était pas la première fois que l'art théâtral avait touché ce sujet. M^{me} de Genlis raconte, dans ses *Mémoires*, que vers 1771, pendant un séjour au château du Vaudreuil, demeure du Président Portail, après avoir escaladé la montagne des Deux Amants, elle fit en deux jours sur ce *petit fonds romanesque*, un drame qui finissait heureusement. Elle y jouait avec une perruque et une barbe blanche le rôle d'un enchanteur de deux cents ans. On accourait du Pont-de-l'Arche et de Rouen, avec une affluence étonnante, aux représentations.

M^{me} de Genlis incline à trouver dans la tradition une allégorie de « l'amour qui promet tout, entreprend tout, et expire après avoir tout obtenu. »

Son œuvre dramatique est restée inédite, malgré son succès de salon.

Nous n'avons pas retrouvé trace du même sujet, traité soit en vers, soit en prose, soit en drame, soit en nouvelle, par le fécond d'Arnaud Baculard.

Mais au moment d'achever cette notice, nous découvrons, sous le titre un peu ambitieux de *Panthéon dramatique* ; THÉÂTRE HISTORIQUE NATIONAL, deux essais publiés en 1858 par M. de La Touche, qui n'est pas l'auteur de *Fragoletta*, le *Mariage du Roi des Sots*, comédie en prose, et la *Côte des Amants*, légende tragique en cinq actes et en vers, non sans réminiscence

de la poétique d'Hernani, et sans quelques souvenirs de Roméo et Juliette. La vérité historique, la vérité géographique et la couleur locale n'ont pas été scrupuleusement respectées. La scène se passe en l'an 800, au confluent de la Seine et de l'Andelle, d'où l'on aperçoit la mer, tout près de Pont-de-l'Arche, appelé Pont-de-l'Hymen. Le héros est fils putatif d'un roi détrôné et fils naturel de Charlemagne ; l'héroïne, ex-nonette chrétienne, est fille de Maguemagne, chef de l'*Istrie*, changement harmonieux du nom de *Pistres*. Le second acte est consacré à l'herbe qui fait aimer, et le grand empereur joue un rôle de personnage à travestissement. Mais nous commençons à éfreindre notre promesse de citer sans juger. Il est temps de nous arrêter, sans oublier toutefois qu'en 1826, un poète anglais, J.-H. Wiffen, datait de la Roche-Guyon des adieux en vers à la Normandie. Une de ses vingt-quatre stances est consacrée aux souvenirs des rives de l'Andelle.

« Enfin je l'ai gravi, ce mont fatal où la peine suivit
« de si près le bonheur, lorsque par un effort
« surhumain un amant y porta sa fiancée. Salut couple
« fidèle ! Autour de votre tombe commune les peupliers
« soupirent, l'onde gémit, et en déplorant votre funeste
« destinée, Écho, la tendre Écho, oublie ses propres
« malheurs. C'est là que le châtelain, lentement con-
« sumé par un tardif remords, éleva un cloître expia-
« toire. La cloche du monastère prolongeait ses tinte-
« ments pour chasser loin de lui les fantômes qui
« s'attachaient à ses pas. »

Cette revue est longue ; est-elle complète ? Nous n'osons l'espérer ; mais les omissions doivent être rares et sont involontaires.

L'ORIGINE
DU
PRIEURÉ DES DEUX AMANTS,

FABLIAU.

Vous plairait-il ouïr une histoire touchante ?

C'était vers l'an mil deux cent trente ;
Et dans tout le Vexin normand
Le triste souvenir en est encor vivant.

Sur les fertiles bords où la nymphe d'Andelle,
Roulant ses argentines eaux,
Va joindre en serpentant la Seine qui l'appelle,
Un puissant suzerain comptait plusieurs châteaux.

Digne de sa noble origine,
Jadis du vaillant roi Richard,
Au champ d'honneur, en Palestine,
Il avait porté l'étendard.

C'était messire Hervé, seigneur de Pont-Saint-Pierre
Et d'Amfreville-sous-les-Monts.
De son plus fort castel la porte séculaire
S'ouvrait toujours hospitalière
Aux écuyers, aux pages, aux barons ;
Aux trouvères aussi, quoique dans leurs chansons
Plus d'un trait fût lancé contre un esprit bizarre ;
Prudemment toutefois ; ils avaient leurs raisons.

Messire Hervé n'était rien moins qu'avare ;
Mais brusque, mais entier, surtout capricieux ;
Fort en propos malicieux,
Mais les recevant mal ; ce défaut n'est pas rare ;
Peut-être un peu jaloux de son rang, de ses droits,
Trop conteur de ses vieux exploits,
Bonhomme au demeurant. Ses vassaux dans leurs peines
Ne mettaient point en lui des espérances vaines.
Consoler, secourir, étaient ses passe-temps,
Et sous les humbles toits de ses vastes domaines
Jamais on n'entendait que tenanciers contents,

En ces temps reculés la fête des Rosières
N'était pas inventée encor, mais le seigneur,
Aux solennités printanières,
Souvent de ses vassaux assurait le bonheur ;
Par ses dons généreux on entraît en ménage.
Messire Hervé prêchait le mariage ;
Il conseillait, mais il dotait surtout,
Ce qu'on trouvait encor de meilleur goût.

Lorsque d'un long sommeil la terre se réveille,
Advient le plus beau des beaux jours :
Le premier mai... le baron, dès la veille,
Envoyait ses héraults, ses clairons, ses tambours,
Proclamer de par lui la fête des amours.
Cet appel attendu faisait toujours merveille ;
Et croyez bien qu'aux alentours
Il n'était pas de sourde oreille.

Tout près de l'antique château.
Un spacieux et verdoyant préau,

Cher à l'enfance curieuse,
Était le rendez-vous de la foule joyeuse.

Le châtelain tout radieux,
Voyait les pastoureux avec leurs pastourelles,
Et galants jouvenceaux et gentes jouvencelles,
A pas lents, devant lui, défiler deux à deux.
Il les observait bien, en silence, et ses yeux
Surprenaient de l'amour les vives étincelles.

Puis on venait à Monseigneur
Confier l'état de son cœur.
Le berger préféré, la bergère sensible,
Tous devaient franchement à ce juge terrible
Avouer les secrets qu'il avait devinés.
Il se piquait beaucoup de lire au fond des âmes ;
Mais de grâce n' imaginez
Qu'il mit aucun obstacle à d'innocentes flammes.
Tout s'arrangeait par lui ; des couples amoureux
L'arbre de mai, toujours, voyait serrer les nœuds.

Les dons pleuvaient de sa main libérale ;
Mais il fallait subir sans murmure la loi
Qu'imposait du baron l'humeur originale.

L'Andelle, l'histoire en fait foi,
L'Andelle un soir fut couche nuptiale ;
D'un chêne altier, un autre jour
La cîme devint nid d'amour.

Poursuivi par la meute aux rapides allures,
Il fallut maintes fois, aux fanfares des cors,
Lestement s'élancer par dessus les ramures
Des plus majestueux parmi les cerfs dix cors.

Sous les yeux du baron un plaisant attelage,
Pour plier deux époux au joug du mariage,
 Traçait de pénibles sillons;
C'étaient, chaque printemps, autres inventions.

Or le baron avait une nièce charmante,
Francine était son nom ; plus d'un brillant seigneur
De sa main vainement avait brigué l'honneur.

Du beau Raoul Francine était l'amante ;
Pour Francine Raoul brûlait des mêmes feux.
Raoul ! Simple trouvère ! Infortunés ! Entr'eux
 Le sort mettait trop de distance.

Tout s'opposait, hélas ! à leurs timides vœux,
Et leurs cœurs seulement étaient d'intelligence.

Le Vexin tout entier fut dans leur confidence,
 Avant que le moindre soupçon
 Traversât l'esprit du baron.

Il fallut faire enfin un aveu téméraire ;
Le vieillard le reçut d'abord avec colère,
 S'emporta, fronça le sourcil :

« Certes le trait est nouveau ; qu'est ceci ?
« Un trouvère prétendre à la main de Francine,
 « Francine la fille des preux
« Qui dans la nuit des temps perdent leur origine,
 « Et célébrés pour cent faits merveilleux
« Ont de leur noble sang rougi la Palestine !
« Un trouvère ! Et Francine accueille ses aveux !

 « Ah ! tu prétends à l'héritage
« De ces hommes de fer qui furent mes ayeux,
« Et dont la renommée a grandi d'âge en âge !
« Sais-tu bien qu'il est lourd autant que glorieux ?

- « Mais as-tu soupçonné combien cet hyménée
« A de nouveaux devoirs lierait ta destinée ?

« Du droit des opprimés, du droit des orphelins,
« De la veuve et de l'indigence,
« Peut-on à tes débiles mains
« Confier la sainte défense ?
« Confier le salut de ce noble castel
« A ta harpe de ménestrel ?

« Toi ! tu protégerais nos champs héréditaires ,
« Alors que des bandes guerrières
« S'élanceraient des châteaux-forts
« De Pont-de-l'Arche et de Gisors !
« Dans la folle ardeur qui t'entraîne,
« Comprends-tu seulement que ce serait à toi,
« Époux de dame châtelaine,
« De porter haut dans un tournoi
« Des grands barons de Pont-Saint-Pierre
« La chevaleresque bannière ? »

Ils restaient interdits, et longtemps sur ce ton
Retentit la voix du baron ;
Mais son humeur capricieuse
Amenant un accès de sa verve railleuse,
D'un air de suprême dédain,
Cessant de maugréer, il poursuivit soudain :

- « Tu te sens donc de force à conquérir les belles ?
« A te sacrifier, comme à mourir pour elles ?
« — Messire, vous savez . . . — Ah ! je le sais trop bien ;
« Tel est des amoureux le langage ordinaire ;
« Amoureux ne doutent de rien.

« Ecoutez les , ils vont tout tenter, tout parfaire ;
« Ils vont pourfendre les géants,
« Escalader les citadelles ,
« Exterminer les mécréants,
« Et revenir, après trente ans,
« Toujours jeunes, toujours fidèles.

« Mais ne s'agit ici d'exploit guerrier ;
« J'ai bien droit, s'il te plaît, d'ordonner une épreuve.
« Il me vient une idée : elle est bonne, elle est neuve ;
« Ne vas point t'aviser de la contrarier ;
« Et, pour l'instruction de la race future,
« Toi-même tu mettras en vers ton aventure,
« Car tu rimes, dit-on, avec quelque talent,
« Un conte, une ballade, un fabliau galant.

« Tu vois ce roc aigu, perdu dans les nuages,
« Voisin du séjour des orages
« Auquel il semble appartenir.
« C'est là que, sans repos, tu vas, jeune trouvère,
« Porter la beauté qui t'est chère ;
« Sa main est à ce prix ; tâche de l'obtenir. »

Soutenu d'un espoir que son amour augmente,
Déjà Raoul enlève son amante ,
Dont les bras délicats le pressent doucement.
Elle respire à peine, et tout bas elle prie
Son saint patron et la vierge Marie ;
D'une offrande pieuse elle fait le serment.
De crainte et de bonheur l'un et l'autre palpite ;
Les instants à leur gré semblent couler trop vite ,
Et l'amoureux Raoul avance lentement.

Tremblez, jeunes amants ! ce trajet plein de charmes ,
Pour tous les bons vassaux est fécond en alarmes .
A gravir le sommet de ce mont escarpé
Que l'œil du voyageur peut distinguer à peine ,
Ils savent qu'il lui faut, à chaque instant trompé,
Souventes fois reprendre haleine.
Mais des saintes amours l'ange veille sur eux ;
Il les soutient de son aile légère ,
Et le terme lointain se rapproche à leurs yeux.

Enfin Raoul, par un effort heureux,
Atteint presque le but de sa longue carrière ;
Encore quelques pas, Raoul sera vainqueur.
Déjà du fond de la vallée
Part une encourageante et joyeuse clameur...
Mais, ô présages de malheur !
La lumière du ciel tout-à-coup s'est voilée ;
L'éclair brille ; du sein des bois
L'orage menaçant fait retentir sa voix ;
Du vieux moustier la cloche sonne
Ses plus lugubres tintements.
Dans ce combat des éléments,
Raoul touchait au but, sa force l'abandonne.
Plaignez, plaignez les deux amants !

Epuisé, haletant, le trouvère chancelle ;
Il tombe inanimé : la tendre damoiselle
Cherche à le relever ; mais efforts superflus !
Déjà la mort approche ; un nuage confus
Couvre sa débile paupière ;
Ses lèvres voudraient vainement
Déposer un baiser sur une main bien chère ;
Il retombe aussitôt privé de sentiment.

Près de lui Francine éplorée,
Épie un souffle, un mouvement,
Et la Providence implorée
Devrait bien un miracle à l'accent si fervent
De son angélique prière.
Mais cette illusion, hélas ! est la dernière.

Francine, ah ! qui peindrait sa muette douleur !
De Raoul qui n'est plus contemple la pâleur ;
Le presse sur son cœur, le presse encor, soupire,
Lève les yeux au ciel, et sans se plaindre expire.

Un hermite voisin se traîne à leur secours ;
Par lui leurs yeux sont fermés pour toujours.
Il pleure sur leur destinée ;
Il les bénit. La foule arrive consternée
Sur le sommet du mont péniblement franchi,
Messire Hervé la suit. La colère céleste
L'a frappé ; tout-à-coup ses cheveux ont blanchi.
Il s'accuse, il gémit de cette fin funeste ;
Mais un devoir expiateur lui reste ;
Il le comprend. Par ses soins généreux,
Sous une même pierre ils dormiront tous deux,
Le trouvère charmant, l'aimable châtelaine,
Tous deux près de l'autel de sainte Madeleine
Qui dut recevoir leurs serments.
Le Baron enrichit le modeste hermitage,
Et le Vexin normand vint en pèlerinage
Au prieuré des deux amants.

Sur la pente du mont, jusqu'alors inconnue
Bientôt parut une humble fleur,

Dont une croyance ingénue
Fit une herbe d'amour, un philtre de bonheur.

D'un hommage sacré tristes dépositaires,
Près de ce lieu fatal, de pieux solitaires
Tous les jours rappelaient dans un funèbre chant
De Francine et Raoul le souvenir touchant.
Autour du monument errantes et plaintives,
Leurs ombres, réveillant les bergères craintives,
Murmuraient chaque nuit leur vie et leurs malheurs.
Malgré l'effort des ans leur tombe conservée
Offre aux regards encor cette histoire gravée.
Vous qui du sort comme eux éprouvez les rigueurs,
Amants infortunés, versez-y quelques pleurs !
Les pleurs des vrais amants consoleront leurs mânes.
Mais vous qui n'aimez pas . . . retirez-vous, profanes !

DAVID DUVAL DE SANADON.

UN DANGEREUX OFFICE

F A B L E ,

PAR M. DE LÉRUE.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1868.

Permettez que je rime un récit familier :

Jean montait à grands pas un rapide escalier,

Qu'après lui gravissait, portant une lumière,

L'officieux voisin Hilaire.

A bonne intention celui-ci se hâtant :

« Attendez, — disait-il, — qu'un peu je vous éclaire. »

Mais l'ombre projetée irrégulièrement

Fait qu'au détour du palier qui surplombe,

Jean trébuche et tout-à-coup tombe...

L'autre se confondait en hélas ! « à quoi bon ? »

« Je serais à mon but sans votre lumignon,

« — Lui dit, tout en courroux, sa victime. Mon maître,

« Quand on veut éclairer, c'est d'une autre façon :

« C'est par devant qu'il faut se mettre ! »

Gardez-vous des obséquieux :

Que de gens, qu'en vain l'on rebute ,

Veulent, à plus clairvoyants qu'eux,

Prêter des flambeaux dangereux

N'éclairant jamais que la chute.

JEUNE CHÈVRE ET VIEUX LOUP

FABLE,

PAR M. DE LÉRUE.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1868.

Une chèvre broutait des bribes de ramée,
Un loup survint : « je vous ai bien aimée
« L'an passé, lui dit-il, quand vous étiez enfant ;
« Descendez, causons un instant,
« Vous réjouirez ma vieillesse,
« Et mon vieux cœur, hélas ! dépourvu de caresse ,
« Vous en sera reconnaissant. »
« Oui-dà — dit Jacqueline avec une gambade —
« Se peut-il qu'à présent vous chantiez la ballade ?
« Volontiers je veux voir vos mérites de près ;
« Nous irons, n'est-ce pas, faire un tour dans les prés :
« On ne résiste mie à si tendre prière...
« Mais... voyons donc vos dents, monseigneur l'avisé ? »
Et soudain, d'un grand coup de corne improvisé,
Elle lui cassa la dernière.

Vieux loups, vieux pécheurs, croyez-moi,
Quittez ces appétits que rien n'excuse en soi
Si ce n'est la vigueur, si ce n'est la puissance ;
Loin des chiens endentés cheminez en silence ;
Et si la faim vous perce de son dard,
Aux naturels penchants sachez mettre des bornes ;
Déjeunez de bouillie et soupez de hasard ;
Surtout tenez-vous à l'écart
De l'atteinte des porte-cornes.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. L'ABBÉ PICARD,

PAR M. DECORDE,

Secrétaire de la Classe des Lettres et des Arts.

M. l'abbé Picard, dont l'Académie a eu à déplorer la perte récente, a été, pendant un long laps d'années, l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués de la Compagnie.

Né à Yvetot le 21 mars 1799, d'une famille modeste de petits commerçants, il commença ses études dans sa ville natale, sous la direction d'un vénérable ecclésiastique, M. Bernage, qui instruisait chez lui des jeunes gens dans le but d'en former des sujets pour le sacerdoce. Ordonné prêtre en 1822, son mérite déjà reconnu lui fit confier successivement les chaires de philosophie et de théologie, au grand séminaire de Rouen, où il resta de 1822 à 1829. Sa carrière ecclésiastique appartient tout entière à notre ville. Nommé d'abord vicaire à la métropole, puis curé de Saint-Godard en 1838, il revint à la cathédrale en 1845, pour y succéder, en qualité de chanoine-archiprêtre, au digne abbé Motte, dont il avait été vicaire lui-même dans ses premières années, et dont il avait retracé, de la ma-

nière la plus saisissante, dans une notice publiée en 1844, la vie de dévouement, de vertus et de charité (1).

L'Académie, qui a toujours eu pour tradition de s'associer, sur le libre terrain des Sciences et des Lettres, les ecclésiastiques que leur caractère comme leurs talents recommandent à ses suffrages, l'avait admis dans ses rangs comme membre résidant dès 1842. Il y avait été nommé en même temps qu'un autre ecclésiastique, célèbre déjà par sa science archéologique et pour lequel le sol de notre Normandie n'a plus aujourd'hui de secrets (2). Tous deux furent reçus dans la même séance. Nous trouvons dans la réponse de M. le docteur Des Alleurs au discours de réception de M. l'abbé Picard, un précieux témoignage de la haute estime que professait pour les deux nouveaux membres de la Compagnie l'éminent prélat qui gouvernait alors le diocèse de Rouen. « Vous ne pouviez, disait le cardinal prince de Croy au président de l'Académie, en « choisir de plus capables et de plus dignes. Je suis « heureux de les voir appelés à faire partie d'un corps « dont j'ai l'honneur d'être membre moi-même, car « je suis certain d'avance qu'ils soutiendront noble- « ment dans notre Compagnie la réputation honorable « du clergé de mon diocèse sous le double rapport du « savoir suivant le monde et de la pratique de leurs

(1) *Notice sur M. l'abbé Motte*, chanoine et curé de la métropole de Rouen, décédé le 28 novembre 1844, par un de ses anciens vicaires, Rouen, Fleury, 1845, in-8° et in-12.

(2) M. l'abbé Cochet, Inspecteur des Monuments historiques, Directeur du Musée départemental d'Antiquités.

« devoirs suivant Dieu. Je vous remercie donc d'avoir
« fixé votre choix sur eux ; vous ne pouviez mieux
« faire, je me plais à le répéter (1). »

François-Pascal-Charles Picard était, en effet, le digne héritier de ces savants ecclésiastiques, fondateurs ou membres de nos sociétés savantes, qui aimaient à consacrer aux lettres les loisirs de leur saint ministère, associant dans leurs travaux les devoirs de la religion et la culture de l'intelligence.

« Il joignait, dit un recueil spécial qui lui a consacré, quelques jours après son décès, une courte
« notice, aux plus hautes vertus sacerdotales, une
« science solide et étendue. Les riches talents dont la
« Providence l'avait doté n'ont pas été stériles. On a de
« lui de nombreux écrits théologiques, historiques,
« poétiques et littéraires qui témoignent de la variété
« de ses connaissances, de la fécondité de son intelligence, de la sûreté de sa doctrine et de la grâce aimable et délicate de son esprit (2). »

Sa science n'était point exclusive. Il en a lui-même précisé le caractère et les tendances dans les vers suivants que nous empruntons à une Épitre qu'il adressait en 1860, à la Société havraise d'Études diverses dont il était membre correspondant.

Les sciences, les arts et la littérature
Sont comme un champ commun dans nos temps divisés ;
C'est comme une oasis pour les cœurs oppressés.

(1) Réceptions faites à l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pour l'exercice 1841-1842, sous la présidence de M. Des Alleurs, Rouen, Periaux, 1842, in-8°. p. 202.

(2) *La Semaine religieuse du Diocèse de Rouen*, 2^e année, n° 4, journal du 21 mars 1868, p. 60.

Du Dieu qui règne aux cieux la sagesse profonde
A daigné conserver ce doux lien au monde
Et c'est comme un reflet de cette charité
Dont le règne est du temps et de l'éternité.

Parmi les publications de M. l'abbé Picard, il en est un certain nombre qui ont trait à des sujets purement religieux (1). D'autres sont destinées à l'enfance pour laquelle il avait une prédilection marquée (2). D'autres, plus élevés, sont des Essais de littérature sacrée sur les livres de l'ancien Testament (3). Il avait entrepris, dans ces derniers temps, un travail étendu sur l'Écriture sainte. Ce travail, divisé en plusieurs parties sous ces titres : Année prophétique, Année évangélique, Année apostolique, Année historique, Année doctrinale, devait présenter, pour chaque jour de l'année, le commentaire d'un texte des livres saints. Il y avait ajouté une nouvelle vie des saints, contenant trois séries, qui donnaient chacune la vie d'un saint pour chaque jour. Mais ces derniers travaux sont restés manuscrits.

Tous ces ouvrages qu'ils ne nous appartiendrait pas d'apprécier ici avec détails, témoignent assez de sa facilité d'écrire et de son infatigable activité. Ils ne suffisaient pas cependant à occuper tous ses instants et il

(1) *Nouveau Mois de Marie à l'usage de la Métropole de Rouen*, Rouen, Fleury, in-32; *Chants sacrés à l'usage de la Métropole de Rouen pour le Mois de Marie*, Rouen, Mégard, 1847, in-16.

(2) *Chants divers pour les Salles d'asile et les Écoles primaires*; — *Chants religieux pour les mêmes Écoles*, Rouen, lithographie Benderitter; — *Discours sur la gratuité de l'Enseignement primaire*, Rouen, Fleury, 1842, in-12.

(3) La première partie seule a paru, Rouen, Mégard, 1859, 2 vol. in-12.

trouvait encore des loisirs pour les consacrer à des travaux purement littéraires qu'il aimait à communiquer à l'Académie..

Deux ordres d'études avaient surtout obtenu ses préférences : l'étude de la philosophie et celle des livres sacrés. Dans la discussion des questions philosophiques, tout en maintenant intacts les principes de la foi, il savait cependant faire une large part à la raison humaine et il appréciait avec une grande impartialité les systèmes divers qu'il avait à juger. Dans l'examen des Saintes-Ecritures, dont il avait fait, comme il le disait lui-même, par état et par goût, sa lecture la plus habituelle, il était habile à faire ressortir du texte sacré toutes les beautés de pensée et de style qui en font l'incomparable grandeur, même au point de vue exclusivement littéraire.

La variété et l'étendue de ses connaissances lui permettaient de traiter les sujets les plus divers. Nous l'avons vu plus d'une fois, à l'exemple d'un autre de nos confrères, le savant auteur des *Anecdotes normandes* (1), emprunter aux annales de notre province le récit animé de faits intéressants ou d'usages anciens relatifs à notre histoire locale ou à nos vieux monuments. Dans plusieurs circonstances, il fut le rapporteur consciencieux et habile des concours littéraires ouverts par l'Académie ou des prix qu'elle est heureuse de distribuer aux auteurs de ces belles actions qui honorent l'humanité. Traitait-il un de ces derniers sujets,

(1) M. Floquet, auteur de l'*Histoire du Parlement de Normandie*, membre correspondant de l'Institut et de l'Académie de Rouen.

on retrouvait sous sa plume, avec le mérite de l'homme de lettres, l'effusion de la charité du prêtre et les sympathiques accents de l'homme de bien. Que de bonnes œuvres n'a-t-il pas accomplies ou encouragées lui-même pendant une longue vie de vertus et de dévouement!

Il faisait des vers avec une grande facilité et une rare élégance. Élevé et grave dans les sujets sérieux, enjoué et piquant dans ses fables, il savait toujours, dans un genre comme dans l'autre, revêtir d'une forme gracieuse la leçon morale que lui fournissait son sujet. Prodigue de ses œuvres, il écrivait même quelquefois, au courant de la plume, des pièces fugitives ou des couplets légers que les circonstances lui avaient inspirés.

Suivant un antique usage, l'Académie fait célébrer chaque année, dans les premiers jours qui suivent la reprise de ses travaux, un service solennel en mémoire de ses bienfaiteurs et des membres décédés. Depuis qu'il était archiprêtre de la Métropole, M. l'abbé Picard avait tenu à honneur de célébrer presque toujours lui-même ce service. Nous l'avions vu encore au mois de novembre dernier appeler dans cette imposante cérémonie les bénédictions du ciel sur les confrères que nous avons perdus. Quelques mois après, nous apprenions avec douleur qu'il venait de succomber lui-même frappé presque subitement par la mort, le 18 mars 1868.

« Le clergé de Rouen perdait en lui, dit le même recueil, auquel nous avons emprunté déjà quelques lignes, « un de ses membres les plus éminents et « les plus justement vénérés. M. l'archiprêtre est de

« ceux qui laissent après eux non seulement un re-
« nom de science et de vertu, mais encore des
« regrets profonds, un parfum de justice que les ans
« n'affaibliront pas, et des exemples précieux que
« garderont à l'envi les prêtres et les fidèles de ce
« diocèse. (1) »

M. l'abbé Picard avait été président de l'Académie en 1845. Un grand nombre des communications qu'il a faites à la Compagnie ont été imprimées dans les volumes du *Précis*.

Nous terminerons cette notice, que nous aurions voulu rendre plus complète, par le relevé général de ses travaux à l'Académie, de 1842 à 1868 :

Discours de réception : La poésie des Saintes-Ecritures ; séance du 29 juillet 1842. Imprimé dans le volume publié en 1842 par M. Des Alleurs sous ce titre : *Réceptions faites à l'Académie en 1842, sous la présidence de M. Des Alleurs*, page 191.

Rapport sur l'application de la méthode d'éducation de Pestalozzi, par M. Julien ; séance du 3 février 1843.

Pièce de vers sur l'inauguration du chemin de fer de Paris à Rouen ; *Précis* ; 1843, p. 160.

Idem sur la mort du cardinal prince de Croy, archevêque de Rouen ; *Ibid*, 1844, 115.

L'histoire d'un Être, d'après Hegel ; 1844, 101.

Notice sur les ouvrages philosophiques du P. Buffier, jésuite ; 1844, p. 101.

Rapport sur le Panorama du christianisme, par M. Rey ; 19 juillet 1865.

Quelques réflexions sur la philosophie de l'histoire ; 1845, p. 182.

(1) *La Semaine religieuse*, loco citato p. 60.

Rapport sur l'Annuaire de la Société philotechnique pour 1844 ;
2 mai 1845.

Un Mystère représenté au xiii^e siècle en l'honneur de Saint-Nicolas ; 1846, p. 216.

Réponse au Discours de réception de M. Dutuit ; 1847,
p. 142.

De quelques Cérémonies allégoriques anciennes en usage dans
l'église cathédrale de Rouen ; 1847, p. 571.

Traduction en vers français de l'hymne *Victimæ paschali laudes* ; 22 janvier 1847.

Rapport sur l'Annuaire de la Société philotechnique pour 1846 ;
5 mars 1847.

Discours d'ouverture de la séance publique de 1847, sur l'Ami-
tié ; 1847, p. 1.

Rapport sur la traduction des écrits philosophiques de Schelling,
par M. Bénard ; 1848, p. 133.

Bourdaloue prêchant à Rouen la station du carême de 1677 ; 1848,
p. 220.

Rapport sur les ouvrages présentés à l'Académie par M. Decorde,
Conseiller à la Cour d'appel ; 1848, cxxviii.

Rapport sur le concours pour l'examen de la Vie et des œuvres
de Thomas Corneille ; 1848, cliii.

Rapport sur divers ouvrages offerts par M. Couppey, de Cher-
bourg ; 1849, p. 113 et 115.

Procession solennelle à Notre-Dame de Bon-Secours à l'occasion
du choléra, présidée par Mgr l'archevêque de Rouen, le 11 juin
1849 ; pièce de vers ; 1849, p. 200.

Rapport sur un ouvrage offert par M. l'abbé Louvel : *Preuves
de la divinité de la Religion chrétienne* ; 1849, p. 112.

Rapport sur le 3^e volume de la traduction de l'Esthétique de Hé-
gel, par M. Bénard ; 1850, p. 178.

Hommage du manuscrit de cinquante fables inédites ; séance du
14 décembre 1849 ; quatre sont imprimées ; 1850, p. 306.

Notice sur d'anciennes peintures du collège de l'Albane ; 1851,
p. 205.

Rapport sur divers ouvrages offerts par M. Aimé Vingtrinier ;
7 février 1851.

Rapport sur le volume des travaux de l'Académie du Gard ; 21 février 1851.

Rapport sur les nouvelles Études morales et politiques de M. le baron d'Haussey ; séance du 19 décembre 1851.

Dissertation sur un Traité philosophique de Nicolas Oresme, ancien doyen de l'église de Rouen, décédé évêque de Lisieux en 1382 ; 1852, p. 456.

Rapport sur plusieurs brochures offertes par M. Ch. Bachelet, professeur d'histoire au lycée de Rouen ; 1852, p. 382.

L'Orphelin, pièce de vers ; 1854, p. 245.

Étude littéraire et philologique sur le 67^e psaume de David : *Exurgat Deus* ; 1855, p. 296.

Rapport sur les Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Aube ; 1855, p. 300.

Étude littéraire sur le Livre de Job ; 1855, p. 297.

Travail analytique et littéraire sur les petits Prophètes de l'Ancien Testament ; 1855, p. 298.

Rapport sur l'ouvrage de M. Floquet : *Étude sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions comme précepteur du Dauphin, 1627-1670* ; 1855, p. 299.

Rapport sur des ouvrages offerts par M. J. Tardieu de Saint-Germain : *Pour une épingle* et *l'Art d'être malheureux* ; 1858, p. 210.

Le Jeton de présence, poème académique ; 1856, p. 264.

Réponse en vers à la Société Havraise d'Études diverses, à propos d'une pièce de vers intitulée : *Le nouveau Havre*, 16 novembre 1860. (Imprimée dans le volume de la Société Havraise de 1861.)

Études littéraires sur le Livre des Psaumes ; 1861, p. 250.

Vers adressés, à l'occasion de la nouvelle année, à une Société de charité de jeunes demoiselles ; 1861, p. 252.

Rapport sur le panégyrique de Saint-Etienne, par M. l'abbé Colas ; 1862, p. 223.

Rapport sur le Prix Dumanoir ; 1863, p. 36.

Rapport sur un ouvrage de M. l'abbé Roques : *L'Éclectisme au XIX^e siècle* ; 1863, p. 427.

Rapport sur un ouvrage du même auteur : *M. Cousin et ses adversaires* ; 1864, p. 139.

Le Loup et le Dogue ; les Renards et le Lion, fables ; 1864, p. 512.

Rapport sur un ouvrage de M. Caro : *L'Idée de Dieu et ses nouveaux critiques* ; 1863, p. 120.

L'Apologue dans les Livres Saints ; 1863, p. 120, et 1866, p. 170.

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1869, 1870 ET 1871.

1869.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à la meilleure Oeuvre d'art, peinture, sculpture ou gravure, dont le sujet sera puisé dans *l'Histoire de la Normandie*. Les ouvrages envoyés resteront la propriété de leurs auteurs, mais le lauréat devra remettre une esquisse de son œuvre à l'Académie.

1870.

1^o.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail concernant un ou plusieurs *Groupes d'Animaux vertébrés ou invertébrés de la Seine-Inférieure ou de la Normandie*.

2°.

LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur le sujet suivant : *Histoire de la Littérature Dramatique à Rouen dans les XVII^e et XVIII^e siècles jusqu'en 1789.*

1871.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure *Épître*, de cent vers au moins.

OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS.

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant le nom et le domicile de l'auteur. Pour les tableaux ou autres œuvres d'art, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1^{er} MAI DE L'ANNÉE OU LE CONCOURS EST OUVERT (TERME DE RIGUEUR), soit à M. H. DUCLOS, soit à M. A. DECORDE, *Secrétaires de l'Académie.*

Pour le concours de 1869, le délai de l'envoi est prorogé jusqu'au 30 juin.

LEGS DUMANOIR.

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une *Belle Action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

Les renseignements fournis à l'Académie devront former une *Notice circonstanciée* des faits qui paraîtraient mériter d'être récompensés, et accompagnée de l'attestation dûment légalisée des autorités locales.

Ces pièces doivent être adressées *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie, avant le 1^{er} juin, terme de rigueur.

Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

REÇUS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1867-1868.

Dressée conformément à l'art. 63 des nouveaux Statuts
(Voir le volume de 1848).

Aix. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.*

Amiens. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* — *Mémoires de la Société Linnéenne du Nord de la France.*

Amsterdam. *Annuaire de l'Académie royale des Sciences.* — *Procès-Verbaux et Mémoires de cette Académie, sections des Lettres et des Sciences (en hollandais).* — *Rapport fait à l'Académie royale des Sciences des Pays-Bas, (séance du 25 janvier 1868).* — *Simplicii commentarius in IV libros Aristotelis de cælo ex recensione Sim. Karstenii, mandato regiæ Academicæ disciplinarum Nederlandicæ editus. Trajecti ad Rhenum, 1865.*

Barbier (Achille). *Preuves expérimentales de l'existence de l'âme, 1868.*

Baumaver (von). *Archives néerlandaises des Sciences exactes et naturelles publiées par la Société hollandaise des Sciences de Harlem, années 1866 et 1867.*

- Bellin (Antoine-Gaspard). *L'Exposition universelle , poème didactique en quinze chants*. Paris, 1867.
- Berlin. Académie royale des Sciences. *Rapports mensuels pour 1867-1868* (en allemand).
- Besançon. *Bulletin périodique des Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture du Doubs*.
- Beziers. *Bulletin de la Société archéologique , scientifique et littéraire*
- Bonnechose (S. E. Mgr. le cardinal de). *Discours prononcé au Sénat, 29 novembre 1867.—Mandement pour le Carême de 1868*.
- Bordeaux. *Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*.
- Boston. *Annual report of the trustees of the Museum of comparative zoology at Harvard college in Cambridge, 1866*.
- Boucher de Perthes. *Des Idées innées, de la Mémoire et de l'Instinct*. Paris, 1867.
- Boulogne-sur-Mer. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*.
- Bourg. *Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts, rédigé par les membres de la Société d'Emulation de l'Ain*.
- Brème. *Mémoires de l'Académie des Sciences naturelles* (en allemand).
- Brünn. *Dissertations de la Société d'histoire naturelle, 1867* (en allemand).
- Bruxelles. *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. — Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1868. — Bulletin de la même Académie. — Tables générales et analytiques des Bulletins de la même*

- Académie*, 2^e série, t. I à XX, 1857-1866. — *Annales météorologiques de l'Observatoire royal de Bruxelles*, publiées aux frais de l'Etat par le Directeur A. Quetelet. — *Bulletin du Musée de l'Industrie*, publié sous la direction de la Commission administrative.
- Caen. *Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*. — *Annuaire des cinq départements de la Normandie* publié par l'Association normande, 34^e année — *Bulletin de la Société d'Agriculture et du Commerce de Caen*. — *Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.
- Cambray. *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambray*.
- Cap (Paul-Antoine). *La Science et les Savants au xvi^e siècle : Tableau historique*. Paris, 1867.
- Casabona (Antonio). *Cultura dell' olivo*. Gênes, 1868.
- Castan (Auguste). *L'Empereur Charles-Quint et sa statue à Besançon*.
- Castres. *Société littéraire et scientifique : Mémoires*. — Juillet 1867.
- Christiania. Rapport de l'Université royale de Frédéric, pour l'année 1866, avec supplément. — Observations météorologiques faites dans la Norvège méridionale en 1863, 1864, 1865 et 1866, publiées par l'Université royale Norvégienne de Frédéric. — Observations météorologiques faites à l'Observatoire de Christiania. — Observations météorologiques faites dans cinq stations télégraphiques sur la côte de Norvège, par J.-J. Astrand, directeur de l'Observatoire de Bergen, publiées par C. Fearnley, directeur de

- l'Observatoire de Christiania. — *Morkinskinna*, manuscrit de la première moitié du XIII^e siècle, contenant un des plus anciens recueils des Sagas royales norvégiennes, publié par C. R. Unger. — *Études sur les affinités chimiques*, par MM. Guldberg et P. Waage, 1867. — *Index'scolarum in Universitate regia Fredericiana*, 1867.
- Clermont-Ferrand. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*.
- Clos. *La Plante au point de vue littéraire : Rapports de la botanique et de la littérature*, 1868.
- Cochet (l'abbé) *Archéologie chrétienne. — Le Tombeau de sainte Honorine à Gravelle, près le Havre*. Rouen, 1867. -- *Notice sur une sépulture gauloise trouvée dans la basse forêt d'Eu, en juin 1867. — Archéologie chrétienne : Tombeaux du roi Henri Court-Mantel et du duc de Bedford à la Cathédrale de Rouen*, 1867.
- Colas et Lormier. *Notice biographique et littéraire sur M. André Pottier*. Rouen, 1868.
- Colmar *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle*.
- Colombel. *Rapports sur les Conférences d'Evreux, année 1868*.
- Crimotel. (V.). *Le Médecin consolateur*. Paris, 1867.
- Delisle. (Léopold.). *Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de lord Asburnham. — Cartulaire du comté de Rethel*.
- Dijon *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*.
- Dionisotti (Carlo) *Vita di Carlo Botta*, 1867.
- Dognée (O.). *Discours prononcé dans la séance d'inauguration du Congrès archéologique international tenu à Anvers, le 25 août 1867*.

- Dublin. *The journal of the royal Dublin society.*
- Duranville (Léon de). *Rouen, ville forte, accompagné de 2 planches.* Rouen, 1867.
- Fallue (Léon). *Sur les Études archéologiques nécessaires aux artistes qui abordent des sujets touchant à l'histoire. — De l'Art récemment qualifié antédiluvien. — De l'Art chez les peuples primitifs après leurs migrations dans la Grèce.*
- Fischer (H). *Encore Gergovia, 1856. — Rapport sur la question de l'affinité des langues indo-germaniques et sémitiques. — Discours d'introduction au nouveau cours d'allemand professé à Rouen.*
- Frère (E.). *Une séance de l'Académie des Palinods en 1640, suivie des poésies palinodiques de Jacqueline Pascal, de Pierre, Antoine et Thomas Corneille.*
- Gauldrée Boilleau. *Interprétation en résultats chiffrés des dispositions principales du projet de loi sur une nouvelle organisation de l'armée, 1867.*
- Girault (Ch.). *Indication planétaire ou recueil de tables calculées dans l'hypothèse du mouvement elliptique.* Caen, 1867.
- Gorlitz. *Mémoires de la Société des Sciences ; secrétaires : Dr Titus Milde, et Dr Struve (en allemand.)*
- Gratz. *Mémoires pour servir à l'histoire de la Styrie, publiés par la Société historique de Styrie.*
- Hasselt (André van). *Les quatre incarnations du Christ, poème.* Bruxelles, 1867.
- Havre (le). *Recueil des publications de la Société Havraise d'Études diverses, 33^e année.*
- Horn (J.-E.). *L'Économie politique avant les physiocrates (ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales*

et politiques). Paris, 1867. — *Caisses syndicales*, 3^e édition, 1867.

Houzeau. *Nouvelle méthode pour reconnaître et doser l'ozone. — Preuve de la présence dans l'atmosphère d'un nouveau principe gazeux, l'oxygène naissant. — Variabilité normale des propriétés de l'air atmosphérique ou comparaison entre les effets chimiques de l'air de Rouen, de Paris et de la campagne. — Méthode pour doser et rechercher de petites quantités d'eau oxygénées. Mémoire sur l'ozone* (6 brochures.)

Konigsberg. *Mémoires de la Société royale des Sciences physiques et économiques*, 6^e année, 1^{re} et 2^e parties. — 7^e année, 1^{re} et 2^e parties.

Lambert (Gustave). — *L'Expédition au pôle nord*. Paris, 1868.

Laterrade (Dr Ch.). *Extrait du journal le Progrès de Bordeaux*, 15 sept. 1866.

Lecadre (Dr). *Le Choléra-morbus épidémique au Havre et dans l'arrondissement*, en 1866. Paris, 1867

Lemire (Amand). *Question des chemins de fer français*. Rouen, juin 1868.

Libraio (Ulisse Guidi). *Annali delle edizioni e delle versioni della Gerusalemme liberata*, 1868.

Liebig (Justus von). *Die Entwicklung der Ideen in der Naturwissenschaft*, 1866.

Lille. *Mémoires de la Société impériale des Sciences, Belles-Lettres et des Arts*.

Lons-le-Saulnier. *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura, section de l'Association philotechnique*, année 1867.

Lund. *Acta universitatis Lundensis*, 1866-67.

Luxembourg. *Observations météorologiques faites à*

Luxembourg, par F. Reuter, professeur de chimie à l'Athénée royal grand-ducal de Luxembourg, 1867.

— Mémoires de la Société des Sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg, 1866.

Lyon. Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. — Mémoires de la même Académie, classe des Sciences, 1867.

Mâcon. Annales de l'Académie de Mâcon, 1867.

Mans (le). Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Martin (Louis-Aug.) • Annuaire philosophique.

Meaux. Bulletin de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne.

Méreaux (Amédée). Les Clavecinistes de 1637 à 1790. — Histoire du Clavecin, portraits et biographies des célèbres Clavecinistes.

Metz. Bulletin de la Société naturelle du département de la Moselle.

Ministère de l'Instruction publique. Discours prononcés par S. Exc. M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, et par M. Ch. Robert, commissaire du gouvernement, séances des 22 et 23 mai 1868. — Revue des Sociétés savantes. — Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés Savantes, tenues les 23, 24, 25 et 26 avril 1867. Histoire, philologie et sciences morales.

Ministère de la Justice. Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1866; — de la justice civile et commerciale, pendant la même année.

Morière (J.). *Notes sur quelques mytilidées fossiles trouvées dans le Calvados*. Caen, 1867.

Moulins. *Bulletin de la Société d'Émulation du département de l'Allier*.

Mulhouse. *Bulletin de la Société industrielle*, juin 1868.

Munich. Académie royale des Sciences de Bavière. — Mémoires de la classe de philosophie et de philologie; de la classe d'histoire; de la classe des mathématiques. — Procès-verbaux de l'Académie royale des Sciences.

Napoléon-Vendée. *Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée*, 12^e année, 1865.

New-Haven. *Transactions of the CONNECTICUT ACADEMY*, vol. 1, part. 1.

Orléans. *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts*. — *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.

Paillart. *Étude littéraire sur les tragédies de Schiller* (traduction en vers de M. Th. Braun), Metz, 1867. — *L'abbé Bexon*, Nancy, 1868.

Paris. *Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale*. — *L'Investigateur*, journal de l'Institut historique de France. — *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France*. — *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, publiés par ladite Société, 1865. — *Bulletin de la Société de géographie*. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*. — *Bulletin de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire*, fondée le 7 mars 1867. — *Annuaire*

de la Société philotechnique, 1867. — Bulletin de la Société protectrice des animaux. — Société de Thérapeutique expérimentale, 1867, n° 1.

Personat (Camille). *Le Ver à soie de chêne à l'Exposition universelle de 1867.*

Philadelphia. *Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia, 1866.*

Poitiers. *Bulletin de la Société Académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — Mémoires de la même Société.*

Le Puy. *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences Arts et Commerce du Puy.*

Quételet (Ern.) *Mémoire sur la température de l'air à Bruxelles. Bruxelles. 1867, in-4°.*

Rabache (Ch.) *La Réforme scientifique, recueil périodique.*

Reboulleau (Dr). *Rapport sur l'Épidémie de Choléra qui a régné à Constantine en juillet, août et septembre 1867; Constantine, 1867. — Des principales causes de la mortalité des enfants du premier âge au point de vue hygiénique. Constantine, Paris 1868.*

Reynard (M.). *Leçons sur les lois et les effets du mouvement. Moulins, 1866.*

Rouen. *Statistique du commerce maritime du port de Rouen pendant l'année 1866 (publication de la Chambre de Commerce). — Procès-verbaux de la Commission départementale des Antiquités, t II, 1849-1866. — Travaux du Conseil central d'hygiène pendant l'année 1866. — Procès-verbaux du Conseil général du département de la Seine-Inférieure; Session de 1867. — Rentrée solennelle de la Faculté de Théologie, etc, dis-*

cours prononcés à cette occasion. — *Société des Amis des Sciences naturelles*, 2^e année, 1866 — *Bulletin des travaux de la Société libre des pharmaciens de Rouen*. — *Union médicale*.

Roussel (M^{me} V.). *Lettre sur le choléra à M. le Dr V. Seux, médecin en chef des hôpitaux de Marseille*, 1868, in-8°.

Ryan (Matthew). *The celebrated theory of parallels*. Washington, 1866.

Saint-Etienne. *Annales de la Société impériale d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire*.

Saint-Lô. *Annuaire du département de la Manche*, 40^e année, 1868. (Envoi de M. Julien Travers).

Saint-Omer. *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*.

Saint-Quentin. 42^e année. *Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin*.

Schyanoff (Alexandre). *Essai sur la métaphysique des forces inhérentes à l'essence de la matière*. 2^e édition, Kiew, 1868.

Sellier (Alexandre). *Deux pétitions au sujet des saute-relles et de la petite vérole*, en 1868.

Simplicius. V. Amsterdam.

Tanturri (Giuseppe). *Monografia del sale commune*. Milano, 1867.

Tarbé (P.). *Recueil de poésies calvinistes, 1550-1566*. Reims, 1866.

Thevenot (Arsène). *Les Villageoises, poésies*. Troyes, 1868.

Toulouse. *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres*. — *Revue médicale publiée*

par la Société impériale de médecine, de chirurgie et pharmacie.

Tours. *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Eure-et-Loir.*

Travers (Julien). *Notice biographique sur M. Isidore Le Brun.*

Valenciennes. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes.*

Versailles. *Bulletin de la Société impériale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.*

Vienne. *Annales de l'Institut impérial et royal de Géologie, 1866-1867 (en allemand).*

Vitry-le-Français. *Société des Sciences et Arts, 19 février 1861. — 14 février 1867*

Washington. *Smithsonian miscellaneous collections; vol. VI, 1867; — vol. VII, 1867; — Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, 1866; — Report of the secretary of war with accompanying papers, 1866.*

Anonyme. *Du prolongement des digues de la Seine jusqu'à Honfleur par un riverain de la Seine. Rouen, 1868.*

TABLEAU
DE
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
POUR L'ANNÉE 1868-1869.

OFFICIERS EN EXERCICE.

- M. DE LÉRUE, *Président*.
M. DUMESNIL ✱, *Vice-Président*.
M. DUCLOS, *Secrétaire pour la Classe des Sciences*.
M. A. DECORDE, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres
et des Arts*.
M. Ch. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE ✱, *Bibliothé-
caire-Archiviste*.
M. HELLIS ✱, *Trésorier*.

ACADÉMICIEN RÉSIDANT DÉCÉDÉ,

ANNÉES
de
réception

MM.

- 1842 PICARD (l'abbé), (Président en 1846), Archi-
prêtre, Curé de la Métropole de Rouen.

Changements survenus pendant l'année précédente.

NOTA. — En conformité de l'article 70 des Statuts réglementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant être imprimée que de cinq ans en cinq ans, on se borne à indiquer ici les changements à faire à la liste de 1864. ●

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS,

1831. BOUCHER DE PERTHES ✱, ancien Directeur des
Douanes, Antiquaire, à Abbeville (Somme).
1847. VIGUIER ✱, Inspecteur général des Études, à
Paris.

FLOURENS C ✱, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Membre de l'Académie française, à Paris.

1853. FALLUE ✱, (résidant en 1843), ancien Commissaire principal des Douanes, Antiquaire, à Paris.

1858. TARDIEU (Jules), Homme de lettres, à Paris.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS A AJOUTER, MM.

1868. SEMICHON. Inspecteur départemental des Établissements de bienfaisance (Correspondant depuis 1857), 81, boulevard Beauvoisine.

LECOMTE (l'abbé), Aumônier du Lycée impérial, 6, rue du Maulévrier.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS A AJOUTER, MM.

1868. REBOULLEAU, Médecin en chef des hôpitaux civils, à Constantine (Algérie).

DELISLE (Léopold) ✱, Membre de l'Institut, 13, rue Hauteville, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

	Pages.
<i>Procès-verbal de la Séance publique tenue le 7 août 1868</i>	4
<i>Discours d'Ouverture, par M. Malbranche, Président</i>	5
<i>Rapport sur le concours pour le PRIX BOUCTOT, par M. Robert d'Estaintot.</i>	29
<i>Rapport sur le PRIX DUMANOIR, par M. Vingtrinier.</i>	44
<i>Monographie des Vierges de Raphaël, par M. Hellis</i>	60
<i>Les Deux Flèches, piece de vers par M. P. Vavas- seur.</i>	159

CLASSE DES SCIENCES.

<i>Rapport sur les travaux de la Classe des Sciences pendant l'année 1867-1868, par M. Duclos, Secrétaire de cette Classe.</i>	179
<i>Rapport sur des ouvrages offerts par M. Reboulleau; M. Dumesnil, rapporteur</i>	179
<i>M. Reboulleau, nommé membre correspondant</i>	ibid.
<i>Rapport sur des ouvrages offerts par M. L. Vidal; M. Vingtrinier, rapporteur</i>	180
<i>Observations de M. Duclos, relatives aux Colonies pénitenciaires.</i>	184

TABLE DES MATIÈRES	567
<i>Réponse de M. Vingtrinier à ces observations.</i> . . .	186
<i>Remarques de M. Homberg sur le même sujet.</i> . . .	187
<i>Aperçu comparatif sur les soins donnés aux aliénés en France et à l'étranger, par M. Dumesnil.</i> . .	188
<i>Communication de M Houzeau sur l'ozone.</i>	189
<i>Conférence sur la machine de Holtz, par M. Rivière</i>	197
<i>M. Rivière, nommé membre résidant.</i>	199
<i>Rapport sur des ouvrages offerts par M. Rivière ; M. Blanche, rapporteur.</i>	200
<i>Rapport par M. Ed. Frère, sur le projet de M. G. Lambert, d'une expédition au pôle nord.</i>	201
<i>Du calorifuge plastique appliqué à l'industrie du bâtiment, par M. Pimont</i>	203
<i>Décès de M. le Dr Civiale, membre correspondant.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Décès de M. Le Saint</i>	202

MEMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.

<i>Quelques aperçus comparatifs sur les soins et l'assistance donnés aux aliénés en France et ailleurs , par M. Dumesnil.</i>	208
<i>Rapport sur un ouvrage de M. le Dr Reboulleau , intitulé : Essai de topographie médicale de la ville de Constantine, par M. Dumesnil.</i>	273

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

<i>Rapport sur les travaux de la Classe des Lettres et des Arts, par M. Decorde, Secrétaire de cette Classe.</i>	293

<i>Discours de Réception, de M Semichon, sur le caractère à donner aux travaux historiques. . .</i>	293
<i>Réponse de M. le Président.</i>	294
<i>Discours de réception de M. l'abbé Lecomte : Etude sur M^{sr} François de Harlay, archevêque de Rouen</i>	295
<i>Réponse de M. le Président.</i>	296
<i>Recherches concernant le procès de condamnation de Jeanne d'Arc, par M. de Beaurepaire.</i>	297
<i>Notice et poème sur le prieuré des Deux-Amants, par M. de Blosseville.</i>	299
<i>Lettre à M. le Maire de Rouen sur les noms à donner à quelques rues de la ville, par M. Ed. Frère. .</i>	300
<i>Note par M. de Duranville, sur les noms des rues et places de Rouen.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Discussion sur le même sujet, par MM. Ed. Frère, D'Estaintot et Cochet.</i>	301
<i>Notice biographique sur le chanoine Antoine Corneille, curé de Fréville, par M. Ed Frère. . .</i>	<i>ibid.</i>
<i>Étude sur les faïences de Rouen; par M. De Lérue. .</i>	302
<i>Correspondance de Fontenelle avec Cideville (1742-1757), par M. Decorde</i>	<i>ibid.</i>
<i>Lettre de M. l'abbé Cochet, à la Société des Antiquaires de Normandie, à l'occasion des fouilles d'Evrecy, près de Caen.</i>	304
<i>Étude sur les Vierges de Raphaël, par M. Hellis. .</i>	<i>ibid.</i>
<i>Projet d'établissement de Sociétés coopératives entre libérés, par M. Homberg.</i>	306
<i>Rapports de M Homberg sur des ouvrages offerts par MM. Paillart et de Blosseville</i>	308
<i>Rapport de M Henri Frère sur un ouvrage de M. Paillart, relatif à la diffamation envers les morts. .</i>	309

TABLE DES MATIÈRES. 569

<i>Rapports par M. Henri Frère sur un livre de M. de Duranville : Rouen, ville forte et sur les Mémoires de Malouet</i>	340
<i>Rapport par M. D'Estaintot sur l'Histoire du Château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de M. Léopold Delisle.</i>	341
<i>Rapport par M. Vavasseur sur plusieurs ouvrages offerts par M. Fischer.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Rapports sur les publications de plusieurs Académies et Sociétés correspondantes, par MM. de Duranville, De Lérue, Decorde et Edouard Frère</i>	342
<i>Fables en vers, par M. De Lérue</i>	343
<i>Les Deux Flèches, pièce de vers, par M. Vavasseur.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Fabliau en vers sur le Prieuré des Deux-Amants, par David Duval de Sanadon</i>	<i>ibid.</i>
<i>Discours d'ouverture, par M. le Président Malbranche</i>	<i>ibid.</i>
<i>Rapport sur le PRIX DUMANOIR, par M. Vingtrinier</i>	<i>ibid.</i>
<i>Rapport sur le PRIX BOUCTOT, par M. D'Estaintot</i>	<i>ibid.</i>
<i>Décès de M. l'abbé Picard, ancien Président de l'Académie</i>	344
<i>Quelques notes biographiques sur MM. Léon Fallue, Viguiier, J.-R. Tardieu, Boucher de Crévecœur de Perthes, membres correspondants décédés. .</i>	345

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.

<i>Recherches sur le Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, par M. de Beaurepaire</i>	324

<i>Fontenelle et Cideville, correspondance et documents inédits, par M. Decorde</i>	449
<i>L'Origine du Prieuré des Deux-Amants, fabliau en vers, par David Duval de Sanadon, avec Notice préliminaire, par M de Blosseville. .</i>	506
<i>Jeune Chèvre et vieux Loup. — Un dangereux office, fables par M. De Lérue</i>	538
<i>Notice nécrologique sur M. l'abbé Picard,, par M. Decorde.</i>	540
<i>Programme des Prix proposés pour les années 1869, 1870 et 1871.</i>	550
<i>Table des ouvrages reçus pendant l'année académique, 1867-1868</i>	553
<i>Tableau de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pour l'année 1868-69</i>	564
<i>Table des matières contenues dans le présent volume.</i>	566

